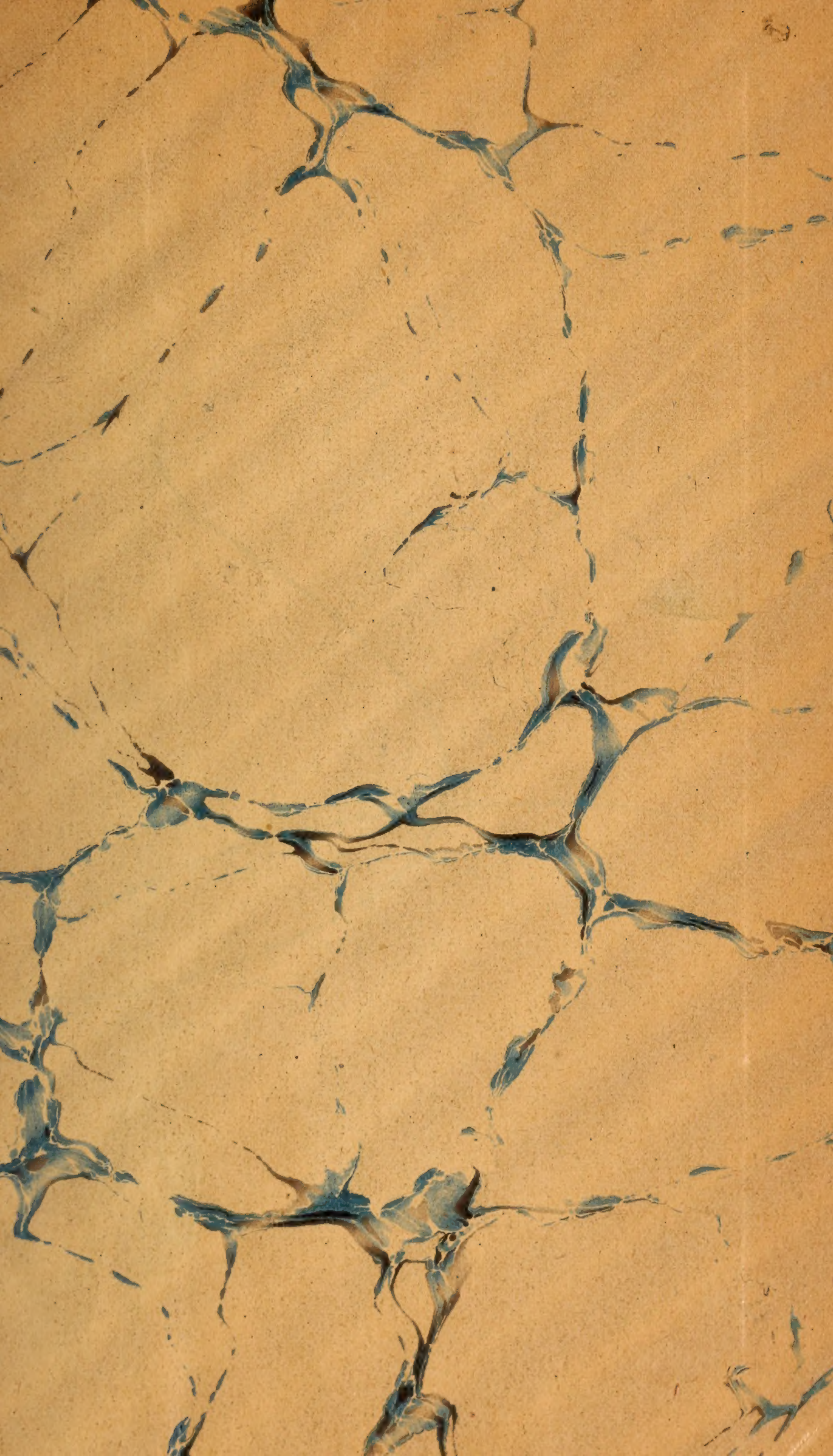






HISTOIRE

DE FRANCE.

4

IMPRIMERIE D'AD. ÉVERAT ET COMP.
rue du Cadran, 14 et 16

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1789,

PAR

M. HENRI MARTIN.

NOUVELLE ÉDITION,

ENTIÈREMENT REVUE ET AUGMENTÉE D'UN NOUVEAU TRAVAIL

SUR LES

ORIGINES NATIONALES.

TOME QUATRIÈME.



PARIS.

FURNE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 55.

1859.

HISTOIRE

DE FRANCE.

ROYAUME DE FRANCE.

DYNASTIE DES CAPÉTIENS.

LOUIS VII, DIT LE JEUNE.

(SUITE.)

(1152-1154.) — L'état périclita encore plus après la mort de Suger que l'Église après la mort de saint Bernard : il restait à l'Église des chefs prudents et habiles[1]; mais le royaume était abandonné à l'incurable inca-

[1] Le plus éminent de ces docteurs était Pierre Lombard, de Novarre en Lombardie, qui fut évêque de Paris en 1159-1160 : il tenta de clore la lice des redoutables luttes théologiques, en rassemblant dans un seul corps d'ouvrage les principaux passages de saint Augustin et des autres Pères sur les dogmes fondamentaux; il en fit une espèce de code métaphysique et religieux qu'il nomma le *Livre des Sentences*. Ce livre fut adopté universellement dans les écoles; mais le pieux compilateur n'atteignit pas son but : les scolastiques commentèrent et débattirent le *Livre des Sentences* au lieu des textes originaux; Pierre Lombard n'avait fait que restreindre le champ de bataille. Lui-même, au reste, faillit, après sa mort, être condamné pour hérésie : il avait renouvelé les distinctions d'Abeilard entre le Verbe divin ou le Christ-Dieu et Jésus-Christ considéré en tant qu'homme : cette doctrine était celle de presque tous les philosophes du temps, et elle était très répandue dans les écoles de Paris, de Reims et de Sens.

Le moine toscan Gratien avait fait pour la discipline et le droit canonique ce que fit Pierre Lombard pour le dogme : il avait rassemblé un recueil de canons des conciles, de décrétales des papes, d'extraits des lois civiles et des Pères. Le *Décret* de Gratien, où les fausses décrétales étaient précieusement consignées, servit beaucoup les prétentions papales.

pacité de Louis VII. En 1152, les mesquines et misérables tracasseries d'un ménage royal avaient eu des conséquences qui faillirent détruire l'œuvre de toute la vie de Louis-le-Gros, ébranlèrent la monarchie féodale sur ses bases encore mal affermies, et arrachèrent à la naissante unité française sa plus belle conquête.

Louis VII et la reine Éléonore avaient continué de vivre fort mal ensemble depuis deux ans et plus qu'ils étaient revenus de Palestine. La jalousie de l'un, la légèreté dédaigneuse de l'autre, n'avaient fait que s'accroître : Éléonore disait hautement qu'*on l'avait mariée à un moine plutôt qu'à un roi*[1], et que d'ailleurs Louis était son parent à un degré prohibé; c'était elle qui semblait désirer une séparation à laquelle Louis hésitait à consentir. Enfin, pendant un voyage que les deux époux firent en Aquitaine durant l'hiver de 1151 à 1152, un éclat décisif eut lieu entre eux : Louis rappela ses sénéchaux et ses hommes d'armes français des villes d'Aquitaine, se rendit à un concile national alors assemblé à Beaugenci-sur-Loire, et lui demanda l'autorisation du divorce, en déclarant franchement qu'*il ne se fiait point en sa femme, et ne serait jamais assuré de la lignée qui viendrait d'elle.* Éléonore avait devancé cette demande en envoyant au concile une dénonciation par laquelle plusieurs de ses parents affirmaient que son mariage avec le roi Louis était nul *pour cause de parenté;* elle vint soutenir elle-même sa cause. Le concile, passant sous silence l'étrange requête de Louis, accueillit celle d'Éléonore, et prononça la nullité du mariage, de l'aveu du roi, le 18 mars 1152. Cette parenté *prohibée et incestueuse* consistait en ce que Hugues-Capet, bisaïeul du

[1] Guill. Neubrig. l. I, dans les *Hist. des Gaules,* etc., t. XIII, p. 102.

grand-père de Louis VII, avait épousé une sœur de Guilhem-Fier-à-Bras, trisaïeul d'Éléonore. Cela faisait six générations : les canons n'admettaient de mariages légitimes qu'après la septième. Les plus chers intérêts de la France furent ainsi sacrifiés aux scrupules bizarres et aux folles exagérations du droit ecclésiastique : avec Éléonore, tous les états de Guilhem X sortaient de la maison royale, à laquelle il n'allait plus rester au delà de la Loire que le comté de Bourges! Éléonore n'avait pas donné d'enfant mâle au roi.

La reine de France, redevenue duchesse d'Aquitaine, était trop riche et trop puissante pour manquer de prétendants, malgré le scandale de son divorce : elle n'eut à se plaindre que de l'excès de leur empressement et des moyens fort peu chevaleresques que deux de ces rivaux employèrent pour succéder au mari qui la répudiait. En partant de Beaugenci pour retourner en Poitou, elle fut obligée de passer par le Blaisois, domaine de Thibaud, comte de Blois et de Chartres. Thibaud rechercha sur-le-champ la main de la duchesse; sur le refus d'Éléonore, il résolut de l'enfermer au château de Blois, et *de l'épouser de force*. Éléonore se sauva sans perdre de temps, et gagna de nuit les frontières de la Touraine; mais, là, un autre péril de même nature l'attendait encore. Un jeune homme de dix-huit ans, Geoffroi d'Anjou, second fils de Geoffroi Plantagenêt, s'était embusqué au port de Piles, sur la Loire, pour enlever la belle proie qu'il convoitait aussi ardemment que Thibaud. « Éléonore, dit la chronique de Tours, avertie par ses anges gardiens, se détourna, évita Geoffroi, et regagna heureusement le Poitou. » Elle fut suivie de près dans sa ville de Poitiers par le jeune souverain de la Normandie et de l'Anjou, Henri

Plantagenêt, frère aîné du félon Geoffroi. Henri, beau, brillant et courtois, fut plus heureux que ses rivaux auprès de la duchesse, qui attendait probablement sa visite : on prétend qu'ils étaient d'accord à l'avance, et que ce jeune homme, plein de talent, d'adresse et d'ambition, avait dirigé en secret toute la conduite d'Éléonore dans l'affaire du divorce. Henri avait dix-neuf ans; Éléonore, trente-deux ou trente-trois.

Quoi qu'il en soit, les fêtes de la Pentecôte virent s'accomplir ce mariage, qui mettait entre les mains du chef de la maison d'Anjou presque toute la Gaule occidentale, de l'embouchure de la Somme à celle de l'Adour, qui assurait à ce prince une prépondérance accablante, et faisait descendre la royauté du faîte où Louis-le-Gros l'avait élevée à force de courage, de persévérance et de bonheur. Louis VII, apercevant trop tard les fatales conséquences de son divorce, s'était en vain efforcé d'arrêter le jeune Henri en lui défendant, comme son suzerain, de contracter une telle union. Henri méprisa cette défense, et les Aquitains, qui ne reconnaissaient d'autres ordres que ceux de leur duchesse, reçurent sans difficulté les *baillis* et les gens d'armes normands et angevins au lieu et place des sénéchaux et des chevaliers *français*. Le nouveau mari d'Éléonore se disposait déjà à profiter de l'accroissement de sa puissance pour aller arracher la couronne d'Angleterre au roi Étienne, l'ancien antagoniste de son père, lorsqu'il fut prévenu par ses ennemis. Les rois Louis et Étienne, Henri, comte de Champagne, et ses frères de Chartres et de Sancerre, Robert de France, comte de Dreux et du Perche, et le propre frère du duc Henri, Geoffroi d'Anjou, qui ne pardonnait pas à son aîné d'avoir été préféré par Éléonore, s'étaient ligués contre l'objet de leur commune jalousie. Une

juste crainte de la grandeur des Plantagenêt faisait changer de parti à la maison de Champagne. Quelques semaines après le mariage du duc Henri, Louis VII et ses alliés assaillirent la Normandie ; mais leur agression eut peu d'ensemble et de vigueur : Henri, raccouru dans son duché, arrêta le roi de France au passage de l'Andelle, reprit l'offensive, obligea son frère Geoffroi d'abandonner la coalition, amena le faible et mobile Louis à accepter une trêve, et passa en Angleterre au milieu de l'hiver de 1152 à 1153, afin de détrôner Étienne. Henri ne quitta plus l'Angleterre avant d'être arrivé à ses fins. En vain le comte Théoderik de Flandre s'associa-t-il au roi Louis pour attaquer derechef la Normandie l'été suivant : Henri laissa ses barons défendre le duché avec succès, et continua de combattre et de négocier tour à tour avec Étienne au delà de la Manche. Les barons anglo-normands, peu désireux de s'entr'égorger et de se ruiner au profit des deux compétiteurs, finirent par contraindre Henri et Étienne à une transaction beaucoup plus avantageuse au jeune duc qu'au vieux roi. On convint qu'Étienne garderait la couronne jusqu'à sa mort ; mais qu'après lui, elle passerait à son concurrent, sans tenir compte des droits du fils d'Étienne, qui redeviendrait simple comte de Boulogne (novembre 1153). Louis VII, cédant à la fortune du duc des Normands, se résigna enfin à recevoir son hommage par ambassadeurs pour le duché d'Aquitaine, et à conclure la paix avec lui au mois d'août 1154. Le roi Étienne mourut le 24 septembre, et l'heureux Henri, qui n'avait pas vingt-deux ans, réunit le royaume d'Angleterre à ses magnifiques domaines de la Gaule. Ainsi furent réalisées, un peu tardivement, les vues politiques qui avaient porté Henri I[er] à marier sa fille au comte

d'Anjou. Son petit-fils était le plus puissant souverain de l'Europe.

Pendant ce temps, Louis, âgé d'environ trente-cinq ans, remplaçait Eléonore par une seconde femme qui ne lui apporta pas en dot une seule terre pour réparer l'immense perte du domaine royal. Le roi avait demandé la main de Constance, fille d'Alphonse VII, roi de Castille et de Léon, qui s'était décoré du titre fastueux d'empereur des Espagnes, et qui prétendait s'attribuer la suprématie sur les autres princes chrétiens de la péninsule ibérique. Louis VII épousa Constance à Orléans, et, peu de mois après, alla faire un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, dans les états de son beau-père, afin, dit-on, d'éclaircir par lui-même en Espagne certaines rumeurs qui avaient mis en doute la légitimité de la naissance de la reine. Ces bruits inquiétaient davantage le petit esprit du monarque, que les plus sérieux intérêts politiques. En revenant de Galice, le roi Louis maria sa sœur, nommée aussi Constance, à Raymond V, comte de Toulouse, fils et successeur d'Alphonse-Jourdain : cette alliance du moins était dans l'intérêt du royaume[1].

(1155-1158.) — Louis avait eu la meilleure et la plus légitime occasion d'amoindrir l'effrayante puissance de Henri II. Geoffroi Plantagenêt avait ordonné, par testament, avec l'approbation et la garantie de tous ses barons, que son fils aîné cédât au cadet les domaines de la maison d'Anjou, dans le cas où il recueillerait l'héritage anglo-normand dans son intégralité. Henri avait juré sur le cercueil de son père d'exécuter ce testament; et, main-

[1] *Gesta Lud. VII.* — Chron. de saint Denis. — *Chronic. Turon.* — Robert. de Monte. — *Chronic. Normanniæ, ap. scriptor. rer. normann.*, p. 688. — Henric. Huntingdon. — Gervasi. Dorobern. — Radulph. de Diceto.

tenant qu'il était duc de Normandie et roi d'Angleterre, il n'en retenait pas moins les seigneuries angevines, et il avait demandé au pape d'être délié de son serment. L'Anglo-saxon Nicolas Breakspeare, qui venait d'être élu pape sous le nom d'Adrien IV, n'eut pas honte d'autoriser le roi Henri au parjure [1]. Louis VII, en qualité de suzerain de l'Anjou, avait droit d'intervenir en faveur du prince injustement dépossédé : l'équité, non moins que le bon sens, lui prescrivait d'embrasser la cause de Geoffroi ; mais l'adroit Henri vint le trouver avec de grandes marques de déférence et d'amitié, offrant de lui rendre hommage en personne pour tous les fiefs qu'il possédait en Gaule, tant de son chef que de celui d'Éléonore. Louis, qui avait la petite vanité qui remplace l'ambition chez les âmes faibles, fut flatté de voir un si grand prince s'agenouiller devant lui, mettre les mains dans les siennes, et jurer d'être son homme-lige : il abandonna, pour une vaine cérémonie, les intérêts de son royaume et les droits du vassal auquel il devait rendre justice (février 1156).

Geoffroi n'en reprit pas moins les armes; mais il fut promptement accablé et forcé de livrer à son frère les forteresses de Chinon, de Loudun et de Mirebeau, que lui avait laissées son père : il lui fallut se contenter d'une pension pour vivre (juillet 1156). Tout réussissait à Henri : le baronage anglo-normand, habitué à une indépendance anarchique durant vingt années de troubles, courba la tête sous la main royale, comme au temps de Guillaume-le-Conquérant ou de Henri Ier. Cent quarante châteaux-forts, repaires de bandits et de séditieux, furent rasés en Angleterre, et les seigneurs turbulents de la

[1] Guillelm. Neubrig. l. II. Breakspeare est le seul Anglais qui ait été pape.

Gascogne et des Pyrénées cessèrent leurs guerres intestines, et se soumirent à l'arbitrage de l'époux d'Éléonore. La domination de Henri allait s'étendre encore : il avait trouvé moyen, non-seulement de mettre son frère hors d'état de lui nuire, mais de s'en faire un instrument utile, en détournant son ambition vers un but qu'il l'aida à atteindre.

L'antipathie réciproque des Bretons de race et de la population franco-normande répandue dans la Haute-Bretagne, avait souvent troublé la presqu'île armoricaine ; la rivalité des deux villes de Nantes et de Rennes, devenues riches, populeuses, commerçantes, n'était pas une moindre cause de discorde. La Bretagne, depuis bien des années, tiraillée entre les *tierns* de Cornouailles, de Penthièvre, de Léonnais, de Porhoël, et les comtes de Rennes et de Nantes, n'avait presque jamais été réunie de fait sous un seul prince, et la suzeraineté du seigneur de Rennes et de Nantes, qui portait le titre de duc, n'était guère que nominale. Le duc Conan III, successeur d'Allan Fergant, étant mort en 1148, après avoir renié pour sien un fils nommé Hoël, que lui avait donné sa femme, les Nantais reconnurent cependant ce Hoël pour duc de Bretagne, tandis que les gens de Rennes proclamaient duc le tiern ou vicomte de Porhoël, Eudes, mari d'une fille du feu duc Conan, puis l'expulsaient et donnaient le duché au jeune Conan IV, fils de la femme d'Eudes et du comte de Richemont, son premier mari. Presque toute la Bretagne accepta le duc choisi par les Rennois; mais les Nantais s'obstinèrent : ne pouvant maintenir leur prétendant, jeune homme sans talent et sans courage, ils appelèrent à sa place Geoffroi d'Anjou, et lui déférèrent le duché de Bretagne (1157).

Cette détermination devait être bien funeste à l'indépendance bretonne. Geoffroi, encouragé par son frère, avait accepté avec transport : il ne jouit guère plus d'un an de sa nouvelle dignité. Il mourut le 26 juillet 1158, et le duc Conan IV, dit le Petit, entra aussitôt dans Nantes sans résistance, et obtint enfin le serment de fidélité des Nantais ; mais le roi Henri II réclama le comté de Nantes comme lui étant échu par succession, bien que l'élection de Geoffroi par les Nantais n'eût assurément conféré aucuns droits à sa famille. Il prétendit être juge dans sa propre cause, et l'évoqua à sa cour de justice en qualité de suzerain de la Bretagne. Cette suzeraineté avait toujours été fort contestée ; mais Henri prévint le recours que Conan eût pu tenter auprès du roi Louis, en reprenant les fonctions de grand-sénéchal de la couronne de France, attachées à la tenure du comté d'Anjou. Cette charge n'avait été jadis redemandée à Louis-le-Gros par le comte Foulques V, aïeul de Henri, que comme un titre honorifique, et les fonctions en étaient exercées par un sous-sénéchal qui tenait son office en fief du comte d'Anjou. Henri, en confondant ainsi dans sa personne ses propres droits et ceux du roi de France, dont il se faisait le représentant, fermait toutes les voies au prince breton. Peut-être n'avait-il point en ce moment d'autre but immédiat ; cependant la réunion des attributions de la grande-sénéchaussée aux forces dont Henri disposait par lui-même, pouvait annoncer un plan plus vaste et plus effrayant pour la maison de France. Le grand-sénéchal n'était pas seulement l'intendant des domaines et le président des plaids royaux ; il possédait ce suprême commandement militaire qui fut plus tard attribué au connétable. Henri semblait

préparer à Louis VII le sort que les maires du palais avaient fait subir aux derniers descendants de Chlodowig.

Louis ne soupçonna point le péril : Henri, avant de faire aucune démonstration contre la Bretagne, se hâta d'aller visiter par deux fois le roi de France, d'abord près de Gisors, puis dans Paris même, et employa de nouveau envers *son seigneur,* comme il appelait Louis, les respects affectés et les caresses hypocrites qui lui avaient si bien réussi précédemment (novembre 1158.) Louis se laissa encore séduire, se montra tout fier d'avoir un grand roi pour sénéchal, et fiança sa fille Marguerite, âgée de six mois, avec Henri Plantagenêt, fils du roi Henri et d'Éléonore, âgé de trois ans : il remit même la petite princesse à la garde de son futur beau-père, et lui promit le Vexin normand pour dot, puis rendit à Henri sa visite, par un pèlerinage au mont Saint-Michel. Conan de Bretagne, n'espérant plus rien de Louis VII, et trop faible pour lutter contre Henri II, qui pouvait, comme grand-sénéchal de France, réunir à ses propres troupes celles du roi Louis, céda Nantes et son territoire afin que le roi d'Angleterre ne lui contestât pas le reste du duché. Henri occupa donc toute la contrée entre la Loire et la Vilaine, et fut reconnu suzerain du reste de la Bretagne par Conan. Chaque jour augmentait ses forces : le comte de Flandre, Théoderik d'Alsace, en repartant pour la Terre-Sainte, venait de lui confier la tutelle de son fils Philippe et le gouvernement de la Flandre; et Henri s'était réconcilié avec les princes de la maison de Chartres-Champagne[1].

[1] *Chronic. sancti Albin. Andegav.,* dans les *Hist. des Gaules,* t. XII, p. 482. — Roger. de Hoveden. — Robert. de Monte. — Guillem. Neubrig. l. II. — *Chronic.* Ricardi Pictav., dans les *Hist. des Gaules,* t. XII, 417. — D. Morrice; *Hist. de Bretagne,* l. III.

(1159-1160.) — A peine en possession de Nantes, le roi Henri projeta une plus éclatante conquête. Par son mariage avec Éléonore, il avait hérité des prétentions de la maison de Poitiers sur le comté de Toulouse; il s'allia avec le célèbre Raymond-Bérenger IV, roi-régent d'Aragon, comte de Catalogne ou de Barcelonne, qui disposait du comté de Provence, domaine de son neveu, et de la moitié de la Septimanie, où la vicomtesse de Narbonne, le seigneur de Montpellier, et Raymond-Trencavel, vicomte de Béziers, d'Agde, d'Albi, de Carcassonne et de Razez, s'étaient réunis sous la bannière du prince catalan contre le comte de Toulouse. Raymond-Bérenger vint conférer avec le roi Henri, au château de Blaye, sur la Gironde, et là ils combinèrent leur plan d'attaque contre le comte de Toulouse Raymond V. Aussitôt après cette entrevue, pendant le carême de 1159, Henri II convoqua ses barons en *parlement* général à Poitiers, et leur communiqua ses projets de conquête; il offrit en même temps aux seigneurs de les exempter du service de guerre, moyennant le paiement de soixante sous angevins par fief de haubert. Une partie des barons acceptèrent, préférant leur repos à leurs intérêts politiques, et ne comprenant pas sans doute quel coup l'habile monarque voulait porter à la puissance féodale. Cette contribution fut appelée *escuage* ou *scutage*, de *scutum*, écu, bouclier, et, avec son produit, Henri leva des corps nombreux de Brabançons ou *souldoyers* mercenaires, suivant l'exemple que lui avait donné le roi Étienne [1].

[1] Le nom d'*écu*, appliqué à certaines monnaies, dérive de ce qu'un écu aux armes du souverain était gravé sur ces pièces d'or ou d'argent. —*Soldat*, homme d'armes *soldé*, par opposition à l'homme d'armes féodal, obligé de servir à ses frais pendant un temps limité.

L'expédition préparée contre Toulouse était vraiment formidable : Henri avait appelé à son aide le ban et l'arrière-ban de ses vassaux et de ses alliés, jusqu'à Malcolm, roi d'Écosse, qui arriva en Normandie, le 15 juin, avec quarante-cinq navires. Henri ne négligea rien pour endormir de nouveau le roi de France : il comptait bien amener Louis à abandonner Raymond, comme Geoffroi et comme Conan. Sa cause était moins mauvaise cette fois, puisqu'il ne faisait que revendiquer des droits réclamés autrefois par Louis lui-même en semblable occurrence; mais le vase était comble, et déborda enfin. Louis secoua sa torpeur : invoqué par le jeune Raymond V et par *le chapitre* ou *conseil commun de la ville et des faubourgs* de Toulouse, qui était entré directement en négociation avec lui, il prit les armes, partit du Berri avec l'élite de ses chevaliers, traversa rapidement la Marche, le Limousin, le Querci, et se jeta dans les murs de Toulouse au moment où Henri allait y mettre le siége (juillet 1159).

Ce coup de vigueur, auquel on ne s'était guère attendu de la part de Louis, déconcerta en partie les projets de Henri II : il hésita; il craignit d'attaquer cette vaste cité bien défendue par ses fortes murailles, par sa nombreuse et vaillante bourgeoisie, par la fleur des hommes d'armes français, et par le prestige du nom royal : il envoya dire au roi Louis que, par respect pour sa personne, il n'assiégerait point la ville où se trouvait son suzerain. Mais *le respect féodal* n'empêcha point Henri de ravager dans tous les sens le Toulousain et le Querci; trop supérieur en forces pour que Louis pût se hasarder en rase campagne contre lui, il s'empara successivement de beaucoup de places, entre autres de Cahors; puis, les ayant munies de garnisons, il laissa à Cahors son chancelier, Thomas

Becket, pour continuer la guerre de concert avec Raymond-Bérenger et les seigneurs septimaniens, ennemis du comte de Toulouse.

Henri revint ensuite en Normandie, où sa présence était nécessaire (octobre 1559). Thibaud, comte de Chartres et de Blois, gagné par Henri II, ayant attaqué les domaines de la couronne, avait été vivement repoussé par deux des frères de Louis VII, Robert, comte de Dreux et du Perche, et Henri, évêque de Beauvais; ces deux princes avaient pénétré à leur tour en Normandie pour y porter le fer et le feu. Le roi Henri reprit l'offensive, entra dans le Beauvaisis, où il saccagea le château-fort de Gerberoi, et détermina Simon de Montfort, vassal des deux rois belligérants comme comte de Montfort-l'Amauri en *France* et d'Évreux en Normandie, à recevoir les troupes anglo-normandes dans tous ses châteaux de l'Ile-de-France, Montfort, Rochefort, Épernon, etc. Les communications entre Paris, Étampes et Orléans furent interrompues, et le domaine royal fut livré à la dévastation comme dans les premiers temps de Louis-le-Gros; mais là se bornèrent les succès de Henri II; il n'assaillit pas les villes importantes de l'Ile-de-France et de l'Orléanais, où s'étaient enfermés les principaux seigneurs français et le roi lui-même, revenu du midi. Cette campagne n'avait pas complétement répondu aux espérances ni aux vastes préparatifs du roi d'Angleterre; bien qu'il eût maintenu sa supériorité, il s'était vu pour la première fois arrêté dans ses desseins, et ne pouvait renouveler immédiatement les énormes dépenses de son expédition : il se résigna donc à signer, au mois de décembre 1159, une trève vivement sollicitée par tout le clergé des deux états, et qui fut convertie en un traité de paix, au mois de mai 1160. Le

comte de Toulouse avait été compris dans la trêve, mais rien ne fut décidé entre son droit de possession et les prétentions de Henri II [1].

(1161-1169.) Dans l'année qui suivit la pacification entre Louis VII et Henri II, la guerre civile qui désolait depuis tant d'années le comté de Provence se termina par le triomphe complet de la maison de Barcelonne sur les seigneurs des Baux : le grand Raymond-Bérenger et le comte de Provence, son neveu, prirent et rasèrent Trinquetaille, principale forteresse des barons insurgés; ils détruisirent aussi le château des Baux et trente autres tours ou châteaux appartenant à la famille des Baux et à ses alliés. La domination directe ou indirecte de Raymond-Bérenger s'étendait alors, en Espagne, sur tout l'Aragon et la Catalogne, en France, depuis le pays basque jusqu'aux frontières du Piémont et de la république de Gênes, sur toute la ligne des Pyrénées et des côtes septimaniennes et provençales : la plupart des seigneurs des Pyrénées, une partie de ceux de la Gascogne, se reconnaissaient pour ses hommes-liges; il comptait parmi ses vassaux les comtes de Béarn, de Foix, de Bigorre, d'Armagnac, de Comminges, les seigneurs d'Albret, qui, dominant dans les Landes et le pays de Marsan, relevaient en même temps de l'Aquitaine, et les barons les plus considérables de la Septimanie maritime, le vicomte de Béziers, la vicomtesse de Narbonne, le seigneur de Montpellier, etc. A mesure que la maison de Toulouse s'était épuisée par la fièvre des croisades, la maison de Barcelonne s'était accrue à ses dépens : l'analogie de mœurs et de langage, au moins dans la caste chevaleresque et dans les cités

[1] Robert. de Monte. — D. Vaissette. *Hist. de Languedoc*, l. XVIII. — Guilelm. Neubrig. — Rad. de Diceto.

commerçantes, avait beaucoup facilité les progrès des princes catalans. Depuis les premiers Carolingiens, les populations de la Marche d'Espagne n'avaient jamais été considérées comme étrangères par les Gaulois méridionaux ; les comtes de Barcelonne ne voulaient pas être les compatriotes des Castillans ou des gens de Léon, mais se disaient toujours membres de l'empire des Franks, du royaume de France ; et Raymond-Bérenger lui-même, malgré sa complète indépendance de fait, s'avouait *l'homme* du roi de France en qualité de comte de Catalogne, tandis qu'il refusait l'hommage au roi de Castille, soi-disant empereur des Espagnes.

Le grand Raymond-Bérenger mourut le 6 août 1162. Alphonse II, son fils, hérita de ses états d'Espagne et de son influence sur la Gaule méridionale, et Raymond-Bérenger le Jeune, comte de Provence, ayant été tué, l'an 1166, en assiégeant Nice sur le comte de Forcalquier, son vassal révolté, le roi d'Aragon Alphonse II réunit entre ses mains tous les domaines de la maison de Barcelonne. Le comte de Provence avait laissé une fille en bas âge, promise au fils du comte de Toulouse ; mais les villes maritimes, que leurs intérêts attachaient à la Catalogne, ne voulurent pas s'en séparer, et entraînèrent le reste du comté. La Provence se donna à Alphonse II (1169). Ce prince rompit le dernier lien qui unissait nominativement la Catalogne à la monarchie française, en supprimant le nom du roi de France dans les actes publics de ce comté [1].

(1152-1178.) L'ancien royaume de Bourgogne, au con-

[1] *Hist. de Languedoc*; l. XIX. — Bouche, *Hist. de Provence*, l. II. — Tan-

traire, resserrait ses nœuds bien relâchés avec l'Empire. Après la mort de Conrad (11 mars 1152), son neveu, Frédéric de Hohenstauffen, duc de Souabe, si connu sous le nom de Frédéric-Barberousse, avait été élu empereur dans une diète générale tenue à Francfort par les principaux barons de Germanie, de Lorraine et même d'Italie. Ce prince, doué d'un caractère énergique et de talents remarquables, étendit bientôt son bras puissant partout où la couronne impériale avait quelques droits ou quelques prétentions à faire valoir. Son premier voyage d'Italie fut fatal aux républicains de Rome. Depuis plus de dix ans, Arnaldo et son parti soutenaient la lutte contre l'autorité temporelle des papes et du clergé : après maintes vicissitudes, les Romains, pliant devant un interdit lancé par Adrien IV, expulsèrent Arnaldo et ses amis : Arnaldo, tombé entre les mains des gens de l'empereur, fut livré au pape par ordre de Frédéric, et brûlé vif à Rome ; on jeta ses cendres dans le Tibre, de peur que le peuple n'honorât ses reliques comme celles d'un saint et

dis que la paix se rétablissait jusqu'à un certain point dans le comté de Provence, les seigneuries septimaniennes étaient en proie à des troubles continuels ; dans ce pays de mœurs légères et violentes à la fois, le progrès de la civilisation et les raffinements de l'esprit n'étouffaient pas les passions sanguinaires et atroces : nos Languedociens ressemblaient singulièrement, sous ce rapport, aux Arabes. Le vicomte Raymond-Trencavel ayant été égorgé dans l'église de la Madeleine à Béziers, par des bourgeois auxquels il avait dénié justice (14 octobre 1167), son fils Roger vint assiéger Béziers avec ses chevaliers et un corps de troupes aragonnaises : il ne put prendre la ville de vive force; il reçut les bourgeois à composition, jura de ne rechercher personne pour le passé, et obtint ainsi l'ouverture des portes : il introduisit alors ses Aragonais par petites troupes dans Béziers, et, au moment où les citoyens étaient dans la plus profonde sécurité, il lâcha sur eux ses féroces mercenaires. Tous les bourgeois qu'on put prendre furent massacrés ou pendus ; on n'épargna que les juifs, et les femmes furent réparties entre les soldats pour repeupler la cité. Voy. l'*Hist. de Languedoc,* l. XIX.

d'un martyr (1155). Les Romains, en effet, se repentant déjà d'avoir abandonné Arnaldo, envoyèrent une députation à Frédéric pour le sommer de les délivrer du *joug injuste des clercs*, et de rétablir le sénat et l'ordre des chevaliers. Frédéric rejeta dédaigneusement leurs demandes; ils lui livrèrent bataille dans Rome même, le jour de son couronnement, et la perdirent. Les Lombards devaient venger les Romains. Frédéric, à son retour d'Italie, épousa, à Würtzbourg, Béatrix de Bourgogne, fille et héritière du comte Renaud, et réunit ainsi la Franche-Comté à son domaine patrimonial et à sa suzeraineté impériale, puis conclut la paix, comme comte de Bourgogne, avec Berthold de Zœhringen, duc de la Bourgogne transjurane (Suisse) (1156). Au mois d'octobre 1157, il tint à Besançon une diète du royaume de Bourgogne, ce qui n'avait pas eu lieu de temps immémorial : à cette assemblée assistèrent les archevêques de Lyon et de Vienne, les évêques de Valence et d'Avignon, Guigues VII, dit le Dauphin, comte d'Albon ou de Viennois, et Humbert III, comte de Savoie [1]. Cependant ce ne fut que plus de vingt ans après, en 1178, que Frédéric se fit couronner roi de Provence à Arles et roi de Bourgogne à Vienne : le comte de Toulouse, marquis de Provence, et le roi d'Aragon, comte de Provence, accueillirent alors l'empereur avec de grands honneurs, et ne lui dénièrent pas leur hommage; mais Frédéric n'obtint dans leurs états qu'une suzeraineté purement nominale, dont il se contenta. Les événements d'Italie l'avaient empêché de réaliser ses projets sur la France impériale, et sa longue guerre contre

[1] Dans cette diète, Frédéric investit l'archevêque de Lyon de tous les droits régaliens sur la partie de sa ville épiscopale située à l'est de la Saône: le quartier à l'ouest de cette rivière relevait du royaume de France.

les villes libres de Lombardie avait absorbé toutes ses pensées et toutes ses forces. Pendant que les souvenirs de Rome républicaine réveillaient les cités d'Italie, Frédéric voulait ressusciter la Rome impériale : l'ombre de la république et celle de l'empire étaient évoquées simultanément au sein du monde féodal, et l'on opposait l'antiquité à l'antiquité. Frédéric, appuyé sur la nouvelle école de jurisconsultes qui renouvelait, à Bologne, les traditions du droit romain et de la monarchie impériale [1], tenta d'étouffer en même temps l'autorité temporelle des papes et la liberté populaire. Les deux partis se réunirent contre lui, et sa puissance se brisa contre la fameuse *ligue lombarde*, après vingt-deux ans d'une guerre héroïque.

(1152-1167.) Les communes de France n'avaient pas une si brillante carrière que ces nobles cités italiennes qui écrasaient la féodalité et défiaient les empereurs : la marche de la bourgeoisie française était pénible, entravée, sourde, pour ainsi dire ; ses succès et ses revers ne faisaient pas retentir l'Europe ; ses conquêtes lui étaient sans cesse dis-

[1] L'étude du droit romain, qui n'avait jamais péri, comme l'a fort bien prouvé M. de Savigni, mais qui avait été longtemps languissante et éclipsée par le droit-canon, venait de reprendre un éclat et une vigueur qui coïncidaient avec le progrès général de l'esprit humain au douzième siècle. L'école de Bologne, fondée par Irnerio en 1111, devint le centre des études juridiques et le foyer du parti impérial en Italie. « Sache, disaient à Frédéric les docteurs de Bologne, sache que tout le droit du peuple pour la confection des lois t'a été concédé : ta volonté est le droit même ; car il est écrit : *Ce qui plaît au prince a force de loi, le peuple ayant remis tout son empire et sa puissance à lui et sur lui.* Radevic. Frising. (continuateur d'Othon de Frisingen); dans Gieseler, II, pars 2, p. 72, cité par Michelet, t. II, p. 330. De tels principes devaient être également en horreur à l'Église et à la féodalité, aussi Frédéric succomba-t-il dans l'œuvre de leur réalisation ; pourtant, ce despotisme dictatorial était encore moins funeste en principe que le despotisme fondé sur le droit divin, sur un droit émané du ciel : il ne tuait pas l'avenir dans son germe ; car, ce que le peuple a donné, le peuple peut le reprendre. — L'étude du droit civil se répandit bientôt en France, et l'école d'Angers acquit beaucoup de célébrité.

putées, souvent ravies[1]; son progrès néanmoins continuait, lent, irrésistible et comme fatal; sa vertu cardinale était la persévérance. La conduite de Louis VII envers les communes fut encore plus variable et plus irrégulière que celle de son père : il confirma les chartes souscrites par Louis-le-Gros, en ratifia ou octroya d'autres ; mais, très-souvent aussi, il vendit son secours aux seigneurs contre les bourgeois : on a vu ses rigueurs à Orléans, sa mauvaise foi et ses cruautés à Sens. Il chercha depuis à regagner les Orléanais par divers priviléges, accorda aussi des *franchises* aux habitants d'Étampes, et abolit, en 1165, dans Paris, *le droit de prise,* la plus abhorrée des exactions féodales : c'était le pillage érigé en *droit;* cette charte de Louis VII fut plus d'une fois violée par ses successeurs. Plusieurs années auparavant, ce prince était intervenu, au détriment de la cause populaire, dans les affaires de Vézelai, bourgade dont les *manants* [2] déployèrent une énergie patriotique à laquelle il n'eût fallu qu'un plus vaste théâtre pour attirer toute l'attention de la postérité. Telle petite ville, obscurément emportée aujourd'hui dans le mouvement concentrique de nos révolutions nationales, avait alors ses révolutions à elle, ses luttes politiques, aussi ardentes, aussi obstinées que s'il se fût agi du destin d'un empire.

[1] La courageuse cité de Cambrai, l'une des villes françaises les plus dignes d'être comparées aux républiques italiennes, avait perdu ses libertés en 1138 : les Cambraisiens ayant mis le siége devant Crèvecœur, château dont les seigneurs étaient le fléau du commerce et des grandes routes, leur évêque, le comte de Flandre, et toute la chevalerie du pays, assaillirent leur camp, et taillèrent en pièces leur petite armée. La commune fut dissoute, et tous les priviléges supprimés, à la suite de ce revers; mais Cambrai reconquit promptement sa liberté.

[2] *Manentes*, ceux qui demeurent, ceux qui sont fixés au sol. Ce mot désignait particulièrement le menu-peuple des villes, la classe inférieure, les apprentis, les pauvres gens : on disait : les *bourgeois et manants* de telle ville.

Le bourg de Vézelai, où Louis VII et ses barons avaient pris la croix en 1146, appartenait à une abbaye de Sainte-Marie-Madeleine, fondée au neuvième siècle par le célèbre Gérard ou Ghérard de Roussillon ; une vaste et magnifique église, comparable aux cathédrales des plus grandes cités, atteste encore aujourd'hui la puissance et la richesse des abbés de Vézelai, qui ne relevaient que du pape. Les habitants du bourg avaient acquis de leur côté force et richesse : la foire annuelle de Sainte-Marie-Madeleine, grand marché d'échange entre les fabricants de la France septentrionale et les négociants du midi, avait fait la fortune de Vézelai ; la prospérité enfla le courage des habitants ; la condition de serfs d'église leur devint insupportable : un jour, se soulevant à l'occasion d'une crue de taille, ils tuèrent leur seigneur, l'abbé Artaud ; puis, profitant des querelles d'un des successeurs d'Artaud, Pons de Montboissier, avec Guillaume, comte de Nevers, ils renoncèrent à l'obéissance de l'abbé et de son église, nommèrent des consuls, à l'instigation du Provençal Hugues de Saint-Pierre, étranger qui avait été le principal moteur de l'insurrection, et s'érigèrent en république indépendante, avec l'alliance du comte de Nevers, qui reçut leur serment, et jura solennellement de respecter et de défendre la commune. L'abbé refusa toute transaction, invoqua l'assistance du pape, et se retira à Cluni, escorté par le légat du pape et par un autre cardinal, arrivé tout exprès de Rome. La retraite de l'abbé fut suivie d'un interdit lancé contre le bourg et sa banlieue : tous les offices et tous les sacrements furent défendus, sauf le baptême et l'extrême-onction. Les bourgeois ne cédèrent pas ; après un moment d'hésitation, ils se résolurent à braver l'anathème pontifical, s'empare-

rent des moulins, du four banal, du pressoir seigneurial, où ils avaient été forcés jusqu'alors de porter leur farine, leur pain et leur raisin, malmenèrent fort les moines demeurés au *moûtier,* et changèrent en forteresse l'église de la Madeleine et ses deux tours. Cet état de choses se prolongea pendant trois ans (1152-1155). Le roi fit quelque temps la sourde oreille aux sollicitations de la cour de Rome. Les comtes de Nevers avaient toujours été pour la couronne de loyaux et utiles vassaux, et les plus fidèles conseillers de Louis VII plaidaient auprès de lui la cause du comte et de la commune ; le dévot Louis fut enfin entraîné par une lettre du pape Adrien IV, et monta à cheval en personne avec l'archevêque de Reims et d'autres prélats pour réinstaller l'abbé Pons dans Vézelai. Le comte de Nevers, n'osant résister par les armes, offrit de se soumettre, lui et les gens de la commune, au jugement de la cour du roi : ce jugement, rendu à Moret, près Fontainebleau, fut un véritable arrêt de proscription contre toute la bourgade; la cour adjugea d'énormes dommages-intérêts à l'abbé, déclara tous les membres de la commune convaincus de trahison, de sacrilége et d'homicide, et chargea le comte Guillaume lui-même d'arrêter les coupables. Le comte accepta cette mission, si opposée à ses serments; mais il envoya prévenir les bourgeois de quitter le bourg et *de se réfugier où ils pourraient;* ces pauvres gens, ne pouvant à eux seuls soutenir l'attaque d'une armée royale, laissèrent là leurs maisons, leurs femmes et leurs enfants, et se sauvèrent par bandes parmi les collines et les forêts solitaires du Morvant. Une grande partie d'entre eux furent reçus dans les villes et les châteaux du comte, d'après son ordre secret; l'abbé rentra triomphant dans la ville déserte, et put dévaster à son

aise les propriétés des rebelles. Le cœur cependant revint bientôt aux bannis : quand ils surent l'armée du roi dissoute, ils résolurent de reprendre le bourg par surprise ; mais l'abbé, foulant aux pieds lui-même les canons des conciles, manda une troupe nombreuse de chevaliers et de *souldoyers* mercenaires, habiles au maniement de l'arbalète, cette arme meurtrière proscrite par l'Église, et le dessein des exilés échoua. Les bourgeois courbèrent enfin la tête. Le roi, à la prière du comte de Nevers, cita derechef les parties devant sa cour, et, dans un plaid tenu à Auxerre, modéra la dureté barbare de la première sentence. Les dommages-intérêts dus à l'abbé furent réduits à 40,000 sous d'argent, et les coupables de meurtres furent seuls exceptés de l'amnistie ; mais il fallut renoncer à la commune, jurer fidélité à l'abbé Pons et à ses successeurs, et détruire les tours, les murailles crénelées, les enceintes fortifiées, insignes et garanties d'affranchissement, dont les principaux bourgeois avaient entouré leurs maisons ; à ce prix, la plupart des hommes de Vézelai furent reçus à merci et revirent leurs foyers, mais ils n'y retrouvèrent pas cette liberté dont ils avaient joui si peu d'instants (1155) [1].

Louis VII n'avait pas été plus favorable aux citoyens de Beauvais qu'à ceux de Vézelai ; il ne s'était pas contenté de les empêcher d'acquérir de nouveaux droits ; il leur avait enlevé leurs droits acquis. Quoiqu'il eût confirmé, en 1144, leur charte, que Louis-le-Gros avait ratifiée on ne sait en quelle année, il les obligea, pour complaire à son frère l'évêque Henri, de reconnaître que la justice

[1] Voy. le beau récit de M. Aug. Thierry, dans les *Lettres sur l'Hist. de France*, p. 428-475, d'après *l'Hist. du monastère de Vézelai*, dans les *Hist. des Gaules*, t. XII, p. 320, etc. Cette histoire se trouve dans la collection Guizot, t. VII.

sur toute la ville appartenait à l'évêque seul, et que les magistrats municipaux ne pouvaient juger les délits et les procès que dans le cas où l'évêque n'exercerait pas son droit. L'évêque Henri, à la grande satisfaction des gens de Beauvais, passa, en 1160, du siége de leur cité sur le siége métropolitain de Reims. Il voulut traiter la commune de Reims comme celle de Beauvais; mais la population était plus nombreuse, plus fortement organisée, aguerrie depuis vingt ans à résister à son archevêque, et soutenue par les habitants d'un vaste faubourg dit le *Ban de Saint-Remi* et de plusieurs villages, qui s'efforçaient sans cesse d'entrer dans la commune malgré leurs seigneurs et malgré l'autorité royale. Les bourgeois de Reims, après d'inutiles efforts pour apaiser la malveillance de Henri, s'armèrent enfin, et, avec eux, une partie des clercs et des nobles de la cité, qu'avaient aliénés les hauteurs et les violences de ce prélat. On se défendit; on chassa les partisans de l'archevêque, et on le bloqua lui-même dans son hôtel épiscopal. Henri appela le roi à son aide; Louis vint avec un corps d'armée, et, quoique convaincu des torts de son frère, n'eut pas le courage d'être juste : il condamna les bourgeois. Les plus compromis s'enfuirent dans la forêt du Mont-Chênu, entre Reims et Épernai; le roi fit abattre cinquante de leurs maisons, et s'en alla, résolu, ce semble, à ne pas s'en mêler davantage, quoiqu'il advînt. A peine fut-il parti, que les bourgeois rentrèrent, démolirent par représailles les hôtels du vidame et d'autres chevaliers qui tenaient pour l'archevêque, et refoulèrent le prélat derrière ses murailles. Henri invoqua l'assistance, non plus du roi, mais du jeune comte Philippe de Flandre, qui marcha sur Reims à la tête de mille chevaliers et de plusieurs milliers de sergents d'armes

et d'archers. Les bourgeois prirent une singulière résolution : au lieu de soutenir un siége, ils sortirent en masse de la cité, détruisant ou emportant toutes les provisions de bouche, et allèrent se retrancher sur le Mont-Chênu. Cet expédient réussit complétement : les Flamands, ne sachant comment subsister dans cette grande ville déserte, et ne se souciant pas de s'engager dans les bois à la poursuite des gens de Reims, partirent au bout de vingt-quatre heures; et l'archevêque, qui ne parlait que d'*écraser la cité,* que de *torturer les citoyens,* que de *les passer au fil du glaive,* fut réduit à capituler, à *jurer la commune,* et à se contenter de quelques centaines de livres d'argent pour indemnité de la dévastation de ses biens. La victoire demeura cette fois à la cause populaire (1167).

Auxerre eut encore moins que Reims à se louer de Louis VII : dans cette cité, de même qu'à Amiens, à Soissons, etc., la seigneurie était partagée entre l'évêque et le comte. Les bourgeois essayèrent à plusieurs reprises d'établir la commune ; le seigneur laïque les assistait contre le seigneur ecclésiastique. En 1167, raconte l'histoire latine des évêques d'Auxerre, « le comte Gui voulut, avec l'assentiment du roi, instituer de nouveau une commune ; mais l'évêque s'opposa hardiment à son projet, et entreprit d'aller plaider sur ce point devant la cour du roi, non sans péril et sans de grandes dépenses d'argent. Il encourut presque la malveillance du très-pieux roi Louis, *qui lui reprochait de vouloir enlever la ville d'Auxerre à lui et à ses héritiers; car il regardait comme lui appartenant toutes les villes où il y avait des communes.* Enfin, après que la cause eut été longtemps débattue, inspection faite des chartes et priviléges de l'église d'Auxerre, le roi, ainsi que les gens de sa cour, *s'étant radouci au moyen d'une*

bonne somme d'argent, l'évêque gagna son procès. Il obtint une ordonnance royale portant que, sans son aveu et sa permission, il ne serait loisible au comte, ni à qui que ce fût, d'établir une commune dans la ville. » Ce récit révèle une prétention toute nouvelle de la royauté sur les villes libres, et prouve que Louis entrevoyait la vraie politique de la couronne à l'égard des communes étrangères au domaine royal; mais il était trop faible, trop mobile, trop docile aux influences et aux passions du moment, pour suivre un plan de conduite quelconque; sa dévotion et ses besoins pécuniaires le mettaient presque toujours à la discrétion des seigneurs d'église.

Louis cependant contribua à la création d'une humble et dernière classe de communes qui se formèrent sous la protection intéressée des princes, au détriment des petits barons et des abbayes. Un chroniqueur monastique reproche à Louis VII d'avoir fondé certaines *villes neuves,* dans lesquelles il recevait les *hommes de corps* échappés de la glèbe des églises et des chevaliers. Le roi, le comte Henri de Champagne et d'autres grands sires, afin d'accroître la population de leurs domaines, ouvraient ainsi des asiles à tous venants[1] avec divers priviléges et concessions de terrains; on voyait sortir de terre nombre de petites villes et de bourgades en des lieux autrefois déserts, et telle est l'origine de ces noms de *Villefranche* et de *Villeneuve* si répandus dans toute la France. Bien que les libertés octroyées en pareil cas fussent assez restreintes, et que les *villes neuves* demeurassent sous la haute main des prévôts royaux ou seigneuriaux, la transition de la

[1] Ces chartes faisaient parfois mention du droit qu'avaient les seigneurs de reprendre leurs serfs fugitifs, mais on ne négligeait rien sans doute pour entraver l'exercice de ce droit.

servitude au droit de propriété et aux industries libres, moyennant un cens et une taille fixes, était un bienfait inappréciable, et ces asiles se peuplaient comme par enchantement. Louis accorda aussi le droit de commune à diverses petites villes et bourgades du domaine royal : Lorris en Gâtinais obtint une charte qui fut adoptée par *la Ville-Neuve-le-Roi* (Villeneuve-sur-Yonne) près Sens, et par beaucoup d'autres petites communes. Lorris avait été exempté de toutes tailles, exactions, portage au four banal, etc., moyennant six deniers de cens annuel par maison et arpent de terre : les amendes exorbitantes qui frappaient les délinquants furent réduites au douzième, et toutes corvées furent supprimées, sauf l'obligation de mener à Orléans le vin et le bois de chauffage du roi [1].

(1160-1169.) Les vicissitudes locales des communes influaient peu sur la politique générale : la rivalité des deux couronnes de France et d'Angleterre était encore le fait dominant; mais les troubles renaissants de l'Église ne tardèrent pas à partager l'attention publique. La reine Constance de Castille était morte le 4 octobre 1160, en mettant au monde une fille qui fut nommée Alix ou Adélaïde. Le roi Louis, « ayant toujours présente à l'esprit cette parole de l'apôtre saint Paul : *Il vaut mieux se marier que brûler,* » épousa, quinze jours après, Alix de Champagne, sœur des comtes de Champagne, de Chartres et de Sancerre [2]. Se voyant privé d'enfants mâles, *il craignait d'ailleurs que le royaume de France ne cessât d'être*

[1] Sur la commune de Reims, voy. Aug. Thierry, *Lettres sur l'Hist. de France*, p. 373-390. — Sur Auxerre, sur les *villes neuves*, etc., id. p. 252-258.

[2] Le comte de Champagne s'allia en outre au roi en épousant une fille de Louis et d'Éléonore, Marie de France, qui fonda une fameuse cour d'amour à Troyes.

gouverné par un héritier du sang des Capet, et il se flattait qu'une troisième femme comblerait enfin ses vœux. Ce n'était pas ce que le roi Henri avait espéré en fiançant son fils à la fille de Louis : le monarque angevin avait évidemment porté ses vues sur la couronne de France, et compté faire prévaloir les prétentions de sa bru sur celles des frères du roi : l'alliance du roi de France avec la maison de Champagne lui porta en outre beaucoup d'ombrage. Faussant les clauses de son traité avec Louis VII, il maria donc sur-le-champ son fils Henri avec la petite Marguerite de France, moyennant une dispense d'âge accordée par les légats du pape (Henri avait six ans, et Marguerite, trois), et se fit livrer la dot de la princesse, le Vexin normand, qui avait été confié par Louis à la garde des chevaliers du Temple, pour le tenir en dépôt jusqu'à ce que Marguerite fût nubile. Louis se montra fort irrité de la conduite du roi d'Angleterre, accusa les templiers de trahison, et les chassa de ses domaines. Les hostilités s'engagèrent sur toute la frontière entre Henri et Louis, soutenu par les princes champenois ; mais les forces du monarque angevin étaient si imposantes, que le cœur faillit à Louis et à ses alliés au moment d'un choc sérieux, et qu'on renouvela la paix ou plutôt la trève de 1160.

Un nouveau schisme divisait la chrétienté. Après avoir déposé les armes, les deux rois se rendirent à Toulouse, où arrivèrent aussi les ambassadeurs de l'empereur Frédéric, *de l'empereur des Espagnes* ou roi de Castille, et des rois d'Aragon et de Navarre. Un concile gallo-anglican avait été convoqué dans la capitale du comte Raymond V, pour décider entre Alexandre III et Victor III, élus tous deux papes en septembre 1159, le premier par la majorité, le second par la minorité du collége des cardinaux.

Un concile des évêques de l'Empire, tenu à Pavie en février 1160, sous l'influence de l'empereur, avait proclamé Victor pape légitime; tandis que les églises de France et d'Angleterre recevaient au contraire Alexandre. Après d'assez longues délibérations, les prélats assemblés à Toulouse reconnurent derechef Alexandre et excommunièrent Victor. Cet arrêt ne termina pas le schisme; Frédéric-Barberousse n'en soutint pas moins Victor, qui lui était tout dévoué, pendant qu'Alexandre protégeait contre lui la fédération républicaine des villes lombardes. Frédéric s'efforça même d'entraîner le roi de France dans le parti de Victor: Louis VII convint avec lui d'une entrevue à Saint-Jean-de-Lône, où chacun amènerait son pape devant un certain nombre d'arbitres, clercs et laïques, chargés d'examiner de nouveau le différend; mais Alexandre, qui était en France depuis plusieurs mois, refusa formellement de suivre Louis à cette conférence, et le roi, arrivé le premier à Saint-Jean-de-Lône, saisit un prétexte pour tout rompre, et repartit sans attendre l'empereur (Fin août 1162). Il rejoignit, à Touzi-sur-Loire, Alexandre III et le roi Henri II, et les deux monarques renchérirent à l'envi sur les honneurs à rendre au pape; ils entrèrent dans la ville à pied, et tenant, l'un à droite, l'autre à gauche, les rênes de la mule d'Alexandre. Louis ne cachait aucune arrière-pensée sous ces humbles démonstrations; mais Henri caressait le pontife romain avec l'intention d'en faire l'auxiliaire de ses projets ambitieux. Il lui réitéra ses témoignages d'attachement dans un nouveau concile qui fut réuni à Tours en juin 1163, et qui confirma les décrets de Toulouse[1].

[1] Le concile de Tours défendit aux moines de quitter leurs cloîtres pour exercer les professions d'avocat et de médecin ou pour étudier les lois civiles (le droit ro-

La fortune continuait de favoriser le roi d'Angleterre : il venait encore d'augmenter ses richesses en se saisissant des grands fiefs que la mort de Guillaume de Boulogne, fils du feu roi Étienne, avait laissés vacants en Angleterre et en Normandie. Henri conféra le comté de Boulogne, dont il ne lui appartenait nullement de disposer, à son pupille Mathieu de Flandre, second fils du comte Théoderik d'Alsace. Par son alliance avec la maison de Flandre, Henri régnait sur toute la Gaule maritime depuis l'embouchure de l'Escaut jusqu'à celle de l'Adour : la presqu'île bretonne interrompait seule l'immense ligne des côtes qui lui étaient soumises ; mais Henri, déjà suzerain du duché et maître de Nantes et de Dol, traitait presque le duc Conan comme un de ses sénéchaux, et entraînait la Bretagne dans tous ses mouvements : il recommençait à menacer le comté de Toulouse. Louis VII paraissait enfin comprendre le danger, et se serrait contre le comte de Toulouse et les princes de Champagne. Le roi Alphonse d'Aragon était mort, et remplacé par un fils de très jeune âge, Alphonse II ; le vicomte de Béziers et les autres grands barons languedociens consentirent à se rapprocher de Raymond de Toulouse, dont le fils Albéric épousa l'héritière du dauphin de Viennois ; néanmoins il était peu probable que cette coalition précaire opposât une résistance durable aux forces compactes du roi d'Angleterre. Tout semblait préparer une révolution dynastique en France; Henri n'eût point osé arracher la couronne du front de son suzerain, l'esprit de la féodalité s'y opposait invinciblement ; mais il suffisait que Louis mourût sans enfant mâle pour que la

main). Les moines, depuis quelque temps, se mettaient sur le pied de faire concurrence aux clercs séculiers dans les professions lettrées, que ceux-ci exerçaient exclusivement, les laïques étant presque tous illétrés.

révolution s'opérât presque sans secousse et sans effusion de sang ; les frères de Louis VII, dénués de puissance territoriale et d'illustration personnelle, étaient hors d'état de disputer le trône à leur nièce et au fils aîné de Henri II. Aucune répugnance nationale ne leur eût été en aide ; car la maison d'Anjou n'était pas moins française que la maison de France : le jeune fils de Henri II tenait par son père et sa mère à toutes les races de la Gaule. Le sang des Angevins, des Normands, des Aquitains, des Anglo-Saxons, se mêlait dans ses veines ; c'était un de ces métis qui semblent nés pour fonder les grandes monarchies et présider à la fusion des peuples. Henri II voyait déjà sa belle ville de Rouen devenir la capitale de l'empire franco-anglais.

Ces destinées ne se réalisèrent pas, et le centre de la France ne se déplaça point : « Le samedi de l'octave de l'Assomption (22 août 1165) » dit le chroniqueur Robert du Mont, « la reine Adèle (ou Alix) donna le jour à un fils. Un messager apporta cette joyeuse nouvelle au couvent de Saint-Germain-des-Prés, au moment où les moines entonnaient le cantique du prophète : *Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, parce qu'il nous a visités et a racheté son peuple!* — L'enfant, » ajoute le chroniqueur de Saint-Denis, « fut appelé Philippe-Dieudonné, car le roi Louis, son père, qui était un saint homme et bon chrétien, s'était *converti* en aumône et en oraison ; et Dieu, notre père, lui donna ce fils ; pourquoi il fut nommé Dieudonné. » Cet enfant, *dont beaucoup de gens avaient désiré la naissance,* et que le ciel accordait enfin aux vœux de Louis VII, après vingt-huit ans de mariage avec trois femmes différentes, devait être Philippe-Auguste [1] :

[1] Rigord, médecin et biographe de Philippe-*Auguste,* prétend que ce nom fut

fatal aux Plantagenêt dès l'instant où il vit le jour, il renversa en naissant la plus haute des espérances du roi Henri.

Le roi d'Angleterre continua de travailler à écraser de sa prépondérance le trône qu'il ne pouvait plus envahir; il fit cesser une guerre civile qui désolait l'Auvergne, fief de son duché d'Aquitaine, en partageant ce vaste comté entre les deux branches rivales, desquelles sortirent les comtes de Clermont et les dauphins d'Auvergne (1166); puis il porta ses armes en Bretagne. Le moment lui semblait venu d'achever l'assujettissement de ce pays. Le duc Conan IV, entouré de mille piéges, assailli par des révoltes que Henri avait peut-être en secret fomentées, appela le monarque angevin à son aide, se jeta dans les bras de ce dangereux protecteur, et, vendant à Henri l'indépendance de la Bretagne pour prix de ses secours, il fiança sa fille Constance, enfant de quatre ans, à Geoffroi d'Angleterre, troisième fils de Henri II et d'Éléonore, et déclara son futur gendre héritier du duché de Bretagne. Louis VII tâcha de s'opposer à cette union, et engagea le pape Alexandre III à la défendre pour cause de parenté; mais le pape ne tint compte des instances du roi, et les deux enfants furent mariés en 1166, malgré leur bas âge. Une partie des seigneurs bretons, indignés de se voir ainsi livrés à l'étranger par leur prince, s'armèrent contre Conan et contre son allié. La guerre ne fut pas longtemps poursuivie au nom de Conan. Ce fantôme ducal abdiqua en faveur de son gendre, et la bannière des Plantagenêt

donné à son héros parce que ses grandes conquêtes *augmentèrent* le royaume; *Augustus ab augendo.* Cette étymologie est bien forcée, et il est plus probable qu'*Auguste* signifie tout simplement *août*, et qu'on nomma le jeune prince Philippe d'*Août* ou d'*Auguste* parce que sa naissance tant attendue avait eu lieu au moi d'août.

fut partout arborée sur les châteaux du duc. Le plus grand nombre des nobles de la Haute-Bretagne se soumirent ; à Rennes, le clergé vint complimenter *le très-pieux roi des Anglais, que le Dieu de miséricorde envoyait enfin consoler la Bretagne.* Cependant beaucoup de braves de la Basse-Bretagne et de la race kimrique, qui n'avaient pas oublié les jours de gloire du vieux royaume breton, se confédérèrent par serment contre l'usurpateur anglais, et trouvèrent des alliés dans ces Manceaux, dont l'humeur indépendante s'accommodait aussi peu du joug angevin que du joug normand. Les insurgés sollicitèrent la protection du roi de France, *et lui remirent des otages de leur foi ;* Louis saisit l'offensive en 1167, et les deux frères Philippe de Flandre et Mathieu de Boulogne, à peine sortis de tutelle, levèrent l'étendard contre leur tuteur Henri, en faveur du roi de France. Mais les efforts de Louis se bornèrent à quelques dégâts dans le Vexin-Normand, et les Bretons, accablés par la puissance du roi d'Angleterre, perdirent successivement les villes de Vannes, de Saint-Pol-de-Léon, d'Aurai, et presque tous leurs châteaux. Les *tierns* ou vicomtes de Léonnais et de Porhoël, le comte de Vannes et de Cornouailles, les sires de Dinant, de Montfort-sur-Men, et tous les autres chefs de l'insurrection nationale, cédèrent en frémissant à la dure nécessité, et reconnurent Henri II pour leur seigneur. Leur soumission toutefois fut de courte durée : le comte de Vannes avait donné sa fille en otage au roi d'Angleterre ; elle fut séduite ou violée par ce monarque, dont les fougueuses passions ne connaissaient aucun frein.

A cette nouvelle, le père et ses amis reprirent les armes ; mais la justice de leur cause ne leur donna pas la victoire : Henri pénétra jusque dans la Cornouailles, et

dévasta dans tous les sens la malheureuse Bretagne. Les principaux chefs des rebelles parvinrent à passer en France et à se rendre à la cour de Louis VII; l'asile qu'ils en obtinrent ne fut pas plus sûr pour eux que n'avait été son alliance. Louis, suivant sa coutume, ne tarda pas à se réconcilier désavantageusement avec Henri, et ratifia l'occupation de la Bretagne par le roi d'Angleterre. Les deux rois eurent une entrevue à Montmirail, dans le Perche, le jour de l'Épiphanie de l'année 1169. Lorsque les conditions de la paix furent arrêtées, Henri dit à Louis : — Dans ce jour, ô mon seigneur et mon roi, où trois rois offrirent leurs présents au roi des rois, je me recommande à votre garde avec mes fils et ma terre. —Puisque le roi qui reçut les présents des trois rois vous a inspiré ainsi, répliqua Louis, que vos fils se présentent à moi, pour tenir désormais de ma mansuétude les terres qu'ils possèdent. » Alors l'aîné des fils de Henri II, Henri *au Court-Mantel* (manteau), déjà investi par son père du duché de Normandie, dont il avait fait hommage au roi Louis, prêta de nouveau serment pour l'Anjou, le Maine et la Bretagne; après quoi il octroya la Bretagne en arrière-fief à son frère Geoffroi. Richard, second fils de Henri II, depuis si célèbre sous le nom de *Cœur-de-Lion,* se reconnut ensuite *l'homme-lige* du roi de France, comme duc d'Aquitaine, titre que son père lui accorda en faveur d'un mariage convenu entre Richard et la petite Alix, fille de Louis VII. Le roi Louis conféra en outre la dignité de grand-sénéchal de France à Henri *au Court-Mantel*. En récompense de l'hommage peu coûteux des princes angevins, Louis remit au roi d'Angleterre les fugitifs bretons, après que Henri leur eut donné le baiser de paix et se fut engagé *à les recevoir en grâce plénière*. Henri II tint sa parole en envoyant languir

en prison ceux d'entre eux qu'il ne livra point au supplice. Ainsi finit cette nationalité bretonne, qui avait résisté aux héros franks, vainqueurs de l'Europe. La Bretagne fut encore un état indépendant durant plus de trois siècles; mais elle n'eut désormais que des princes issus d'une race étrangère, et ne fut plus qu'un champ de bataille pour les deux maisons rivales des Capétiens et des Plantagenêt.

Le sort de l'Aquitaine fut semblable à beaucoup d'égards : là aussi, l'indépendance nationale, après avoir survécu à tant de vicissitudes, venait de périr pour toujours, grâce au régime féodal, qui permettait à une fille de prince de livrer en dot avec sa personne le droit de commander à tout un peuple. En 1168, les populations du nord de l'Aquitaine, « fatiguées, dit un chroniqueur, de voir des officiers de race étrangère violer ou détruire les coutumes de leur pays par des ordonnances rédigées en langue angevine ou normande (en langue d'oïl), » s'insurgèrent contre le roi Henri : Guilhem Taille-Fer, comte d'Angoulême, Adelbert, comte de la Marche, le vicomte de Thouars, les seigneurs de Lusignan et de Silli abjurèrent la suzeraineté du roi d'Angleterre, offrirent leur hommage immédiat au roi de France, et lui envoyèrent des otages. Le comte de Salisbury, sénéchal de Henri II en Aquitaine, fut tué dans Poitiers même par les rebelles. Louis VII ne soutint pas mieux les Aquitains que les Bretons. Le fort château de Lusignan, principale place des insurgés, tomba au pouvoir de Henri; les auteurs de la révolte furent réduits à capituler avec le vainqueur, et à redemander leurs otages au roi Louis par l'intermédiaire même de Henri II : Louis relâcha les otages des Aquitains avec ceux des Bretons. Henri ne les traita pas tout-à-fait

de la même manière : il craignait d'exaspérer les populations remuantes de l'Aquitaine, et avait hâte d'en finir avec ces troubles, engagé qu'il était dans une lutte plus difficile et plus périlleuse[1].

(1162-1170.) Henri s'était heurté contre une puissance que personne n'avait jusqu'alors impunément bravée, le pouvoir spirituel : ami et protecteur du pape Alexandre III, qu'il avait énergiquement appuyé contre le schisme, il avait cru pouvoir faire acheter son alliance au pape légitime aux dépens de l'église d'Angleterre. Alexandre, plus politique que religieux, et plus préoccupé de ses intérêts temporels en Italie que des intérêts généraux de l'Église en Europe, eût fait beaucoup de concessions; mais la résistance vint d'ailleurs : Henri rencontra un obstacle invincible là où il avait cru acquérir un instrument dévoué.

Le plus grand personnage de l'Angleterre, après le roi, était l'archevêque de Canterbury (Kenterbury), primat de la Grande-Bretagne, seigneur du comté de Kent, et gardien des priviléges de ce pays, la moins maltraitée de toutes les provinces par la conquête normande. Ce prélat était à la fois le chef de l'église anglicane et l'intermédiaire des populations conquises auprès des conquérants. On conçoit quelle importance les rois attachaient à placer des gens à eux sur ce grand siége. Henri avait alors pour chancelier et pour favori un clerc de race anglo-saxonne, appelé Thomas Becket, qui avait étudié la philosophie à Paris et le droit civil à Bologne, et qui brillait plus encore par sa haute intelligence et son caractère énergique que par son vaste savoir. Thibaud, archevêque de Canterbury, avait commencé la fortune de Thomas en lui

[1] Rob. de Monte. — Guil. Neubrig. — Radulf. de Diceto. — Gervas. Dorobern. — *Hist. de Bretagne*, l. III.

donnant l'archidiaconé de son église métropolitaine; Henri l'acheva, et éleva ce fils d'un obscur bourgeois de Londres au niveau des plus puissants barons; il l'avait fait gouverneur de son fils et presque son gouverneur à lui-même : il le consultait en toutes choses; le roi et le chancelier *n'avaient qu'un seul cœur et qu'une seule âme.* Becket était si riche des bienfaits du roi, qu'il équipa un corps d'armée entier à ses frais lors du siége de Toulouse, en 1159.

L'archevêque Thibaud étant venu à mourir en 1162, Henri, que gênaient et qu'irritaient les priviléges du clergé anglais, pensa faire un coup de maître en forçant les évêques d'Angleterre et les moines de Saint-Augustin de Canterbury à conférer à son chancelier la dignité archiépiscopale.

Quand le roi fit part de ses intentions à son chancelier, Thomas parut tout pensif : —Prenez garde, dit-il, prenez garde : si je deviens archevêque, vous demanderez de moi des choses et vous tenterez sur l'Église des entreprises que je ne pourrai accorder ni souffrir; votre cœur se détournera promptement de moi, et l'amitié qui est aujourd'hui si grande entre nous se changera peut-être en une cruelle haine. » Henri ne tint compte de ces paroles, et l'élection eut lieu; mais à peine Thomas fut-il revêtu de la primatie, qu'il résigna la charge de chancelier, ne pouvant, dit-il, remplir à la fois ces deux offices : dès-lors il se crut en droit de ne rien ménager, résista opiniâtrément aux prétentions de Henri II, défendit tous les *droits* du clergé, compatibles ou non avec l'ordre et l'équité, et, ce qui souleva contre lui toute la noblesse et même le clergé anglo-normand, protégea ouvertement les classes inférieures, le *pauvre peuple saxon,* duquel il était issu. La

querelle s'engagea entre Thomas et Henri touchant les juridictions ecclésiastiques : le roi ne demandait pas absolument la destruction des tribunaux clercs ni du *bénéfice de clergie*, chose alors impossible ; mais il voulait attribuer à sa cour l'instruction des procès contre tout clerc accusé d'un crime, renvoyer ensuite l'inculpé devant la cour ecclésiastique pour y être jugé canoniquement, et, s'il était condamné, réclamer sa remise au *bras séculier*, c'est-à-dire au bourreau. Les tribunaux clercs ne prononçaient d'autre peine que la suspension, la réclusion dans un monastère, et tout au plus la fustigation et la dégradation. Henri prétendait que les clercs coupables de crimes capitaux fussent punis de mort. Il eût enlacé les *cours de chrétienté* dans la juridiction royale, de manière à réduire leur *justice* à une simple formalité. Becket s'efforça d'arrêter le roi dès les premiers pas ; mais il fut fort mal secondé par les évêques d'Angleterre, presque tous Normands ou Français d'origine. Ces prélats, songeant plus à leurs bénéfices qu'à leurs églises, condamnaient *l'opiniâtreté* de Thomas. En janvier 1164, le roi réunit un *parlement* général à Clarendon, et présenta à l'acceptation des barons une charte contenant des coutumes qu'il assurait avoir été observées sous son aïeul Henri Ier, et qui étaient rédigées pour la première fois. Outre les innovations relatives à la justice, ces *coutumes* interdisaient aux prélats de sortir du royaume sans la permission du roi, et d'excommunier aucun feudataire ou officier de la couronne avant d'avoir requis justice du roi contre lui ; elles défendaient d'interjeter aucun appel en cour de Rome sans l'aveu du roi. Les bénéficiaires ecclésiastiques étaient assujettis à toutes les obligations militaires et judiciaires des feudataires laïques ; les fruits des vacances appar-

tenaient au roi; les élections cléricales devaient se faire en la chapelle du roi, et les élus lui devaient faire l'hommage-lige en même forme que les vassaux laïques. Tous les évêques jurèrent d'observer les coutumes de Clarendon; Thomas lui-même fut entraîné par une sorte de surprise, mais il se rétracta presque aussitôt, et manda ce qui s'était passé au pape, qui était alors à Sens. Alexandre refusa de confirmer les *coutumes*. Dès lors, la rupture du roi et de l'archevêque fut irrémédiable. Thomas, cité devant un concile anglican à Northampton, fut condamné par les évêques et par les barons, et ses biens meubles furent confisqués au profit du roi, qui lui réclama des sommes énormes comme reliquat de ses comptes de chancelier (octobre 1164). Thomas n'eut plus d'autre parti à prendre que d'appeler au pape, de s'enfuir déguisé et de passer la mer. Henri II écrivit au comte de Flandre, son allié, pour l'inviter à arrêter le *traître Thomas*, et envoya au pape l'archevêque d'York, quatre autres évêques et le comte d'Arundel, en les chargeant de prier le roi Louis VII, avec qui il était alors en paix, de ne point octroyer asile ni secours *au ci-devant archevêque*. Thomas, débarqué à Boulogne, traversa les terres de Flandre et se réfugia provisoirement dans la célèbre abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer, d'où il dépêcha deux de ses amis vers le roi Louis et vers le pape. Louis avait mal reçu les ambassadeurs de Henri II : « Vous appelez Thomas le ci-devant archevêque, leur dit-il; eh! qui donc l'a déposé? Je suis roi aussi bien que le roi d'Angleterre, et toutefois je ne pourrais déposer le moindre clerc de mon royaume. »

Thomas fut donc très-bien accueilli par Louis VII à Soissons, et par le pape à Sens. Alexandre cassa la sentence donnée à Northampton contre l'archevêque. Henri, exas-

péré, saisit les propriétés de tous les parents et amis de Thomas, et les exila tous, hommes et femmes, *jusqu'aux enfants vagissant dans le berceau et suspendus à la mamelle, jusqu'aux femmes en couches!* Il les força de jurer qu'ils iraient tous trouver l'archevêque à Pontigni, couvent de l'ordre de Cîteaux, où il s'était retiré, pour lui reprocher leur malheur par leur présence. En même temps, Henri entra en pourparlers avec l'empereur et le parti de l'anti-pape, et menaça de renoncer à l'obédience d'Alexandre : si l'on en doit croire Jean de Salisbury, l'ami de Thomas, Henri déclara *qu'il embrasserait plutôt la religion de Noradin* (Noureddin, sultan de Syrie), que de souffrir la restauration de Thomas dans l'église de Canterbury. Le pape, qui venait de repartir pour Rome après trois ans de séjour en France, faiblit, et, sans abandonner ostensiblement Thomas, ne prit aucune mesure vigoureuse en sa faveur, et lui laissa porter tout le poids de la lutte. L'intrépide prélat ne plia pas sous le faix : le jour de la Pentecôte 1166, il se rendit à Vézelai, et, montant sur le jubé de l'église de la Madeleine, il excommunia solennellement les défenseurs des coutumes de Clarendon et les usurpateurs des biens de l'église de Canterbury. Henri, à cette nouvelle, tomba en frénésie ; il jeta son chaperon, arracha son baudrier, déchira ses vêtements, et rongea la paille de son lit comme une bête furieuse; puis il écrivit au chapitre général de Cîteaux qu'il saisirait les possessions de l'ordre en Angleterre et dans la Gaule occidentale, si le proscrit n'était renvoyé de Pontigni. L'ordre de Cîteaux céda. Thomas écrivit alors au roi de France pour lui demander un autre asile. « O religion, religion! qu'es-tu devenue? s'écria le dévot Louis VII en recevant la lettre de l'archevêque. Voilà que ceux qui se disent morts au siècle re-

poussent, par attachement aux biens du siècle, l'exilé pour la cause de Dieu ! »

Louis accueillit pour la seconde fois le proscrit (novembre 1168), et se joignit au pape pour tâcher d'opérer une réconciliation. Henri avait offert au pape l'abandon d'une partie des articles de Clarendon, afin d'obtenir la déposition de Thomas, et Alexandre avait été jusqu'à suspendre l'archevêque, au grand scandale du clergé français, qui, même dans les provinces soumises à Henri II, prenait parti pour le défenseur des libertés ecclésiastiques. L'année suivante, lors du traité que les rois de France et d'Angleterre conclurent à Montmirail, Louis amena Thomas avec lui, et s'efforça de le raccommoder avec Henri II.

« Seigneur, dit l'archevêque en abordant le roi Henri et en fléchissant le genou, seigneur, tout le différend qui jusqu'à ce jour a existé entre nous, je le remets à votre volonté souveraine, *sauf seulement l'honneur de Dieu.* »

A cette fatale restriction, le roi entra en fureur et accabla Thomas d'injures. « Voyez-vous? s'écria-t-il, en se tournant vers Louis VII, il prétendrait que tout ce qui lui déplaît est contraire à l'honneur de Dieu, et par là attirerait à lui tous mes droits! Qu'il m'accorde seulement ce que le plus grand et le plus saint de ses prédécesseurs a accordé au moindre des miens, et je m'estime satisfait. » L'inflexible Thomas refusa de renoncer à sa restriction, malgré les reproches des seigneurs français. Les deux rois remontèrent à cheval sans le saluer, et il se vit sur le point d'être réduit à vivre des aumônes des clercs et du peuple, car Louis VII cessa tous rapports avec lui; mais, quelques jours après, Louis se jeta en pleurant à ses

pieds, et lui demanda pardon d'avoir eu un moment la pensée de délaisser sa cause, *qui était celle de Dieu.*

Les négociations entre le roi Henri et l'archevêque furent encore renouées, mais non moins infructueusement, l'un s'obstinant toujours à réserver l'honneur de Dieu, l'autre les droits de sa couronne. La cour de Rome, ne voulant ni excommunier le roi, ni déposer l'archevêque, évitait de se prononcer ouvertement et agissait avec une duplicité qui la déconsidérait aux yeux des peuples. Henri II, ne pouvant se venger sur la personne de son ennemi, se vengea sur les partisans de Becket et sur l'église de Canterbury : en 1170, il fit couronner par l'archevêque d'York son fils aîné, Henri au Court-Mantel, âgé de quinze ans, qu'il associa au trône d'Angleterre : c'était fouler aux pieds les droits de l'archevêque de Canterbury, primat du royaume. Ce couronnement fut accompagné de brillantes fêtes, et, dans le banquet qui le suivit, « le père, dit Thomas lui-même dans une de ses lettres, le père daigna servir le fils à table et protesta que ce n'était plus lui qui était le roi. » Henri ne prévoyait pas ce que lui coûteraient un jour ces imprudentes paroles.

« Thomas, informé que le pape, tout en lui adressant de belles promesses, avait autorisé sous main l'atteinte portée aux priviléges de la primatie, éclata en reproches contre Alexandre III, et Louis VII manda au pape qu'il eût à cesser ces menées trompeuses et dilatoires. Alexandre III, placé entre les rois de France et d'Angleterre comme l'*enclume entre deux marteaux*, se décida enfin à menacer Henri des censures ecclésiastiques s'il ne réintégrait le primat dans son église. Henri, après quelques hésitations, consentit à rentrer en pourparlers avec

Thomas Becket. Beaucoup d'évêques anglais abandonnaient le roi, et annonçaient l'intention d'obéir au pape : un congrès solennel fut donc tenu dans une grande prairie près de La Ferté-Bernard, pour la double pacification de Louis VII avec Henri II, de Henri II avec Becket (22 juillet 1170). Le roi anglais promit de remettre Thomas en possession de son archevêché, et de restituer tous les biens confisqués à lui, à ses parents et à ses partisans ; mais il évita de donner *le baiser de paix* à Thomas, garantie que celui-ci réclamait, tout insuffisante qu'elle eût été pour les insurgés bretons et aquitains. Il avait juré, disait-il, de ne point embrasser Thomas. Thomas alla prendre congé du roi de France, *qui l'avait accueilli quand tout le monde l'abandonnait.* — Vous partez donc? lui dit Louis d'un air triste : je ne voudrais pas, pour mon pesant d'or, vous avoir donné ce conseil ; et, si vous m'en croyez, ne vous fiez point à votre roi tant qu'il ne vous aura point donné le baiser de paix.

Thomas ne fut pas ébranlé par d'autres avis analogues ; il répondit à ses amis, remplis d'inquiétude, que c'était bien assez de sept ans d'absence pour le pasteur et pour le troupeau, et qu'il ne reculerait point quand bien même il devrait être démembré en Angleterre. Il s'embarqua au port de Wissant pour le pays de Kent. Il y fut reçu avec enthousiasme par les bourgeois des villes et les serfs des campagnes, dont l'attitude menaçante contint la haine des barons et des chevaliers ; mais le mauvais vouloir du roi envers lui devint bientôt manifeste. L'ordre lui fut signifié de ne pas quitter les domaines de son église, et un autre édit déclara *ennemi public* quiconque ferait bon visage à Thomas ou à quelqu'un des siens. Thomas fut saisi de sombres pressentiments : dans un sermon qu'il

prononça devant le peuple assemblé en la cathédrale de Canterbury, il choisit pour texte ces paroles : « Je viens vers vous pour mourir parmi vous ! » Thomas, d'après la permission du pape, dès son arrivée en Angleterre, excommunia l'archevêque d'York, et suspendit tous les autres prélats qui avaient autorisé par leur présence le sacre *illicite* du jeune Henri au Court-Mantel. L'archevêque d'York, furieux, passa la Manche avec plusieurs seigneurs laïques et ecclésiastiques, et rejoignit Henri II à Bures, près de Bayeux. Ils lui peignirent sous les plus noires couleurs la conduite de Becket depuis son retour. — Cet homme, dirent-ils au roi, ne marche qu'avec de grandes troupes de fantassins et de cavaliers : il veut surprendre vos châteaux-forts et mettre le royaume en feu. — Quoi ! s'écria le roi avec indignation, un homme qui a mangé mon pain, un homme qui est arrivé à ma cour avec une jument boiteuse pour tout bien, vilipende aujourd'hui ses maîtres, foule impunément sous ses pieds tout le royaume !... Je n'ai donc nourri que des couards et des vilains, puisque tous mes hommes ensemble ne me peuvent venger d'un seul prêtre ! » Il assembla le conseil des barons de Normandie, qui chargèrent trois commissaires d'aller arrêter Thomas Becket comme prévenu de haute trahison ; mais cette mission demeura inutile. L'explosion de la fureur du roi avait porté de terribles conséquences : quatre chevaliers du palais, Richard le Breton, Guillaume de Traci, Hugues de Morville et Renaud-Fils-d'Ours ou Fitz-Urse (suivant l'orthographe normande), avaient entendu l'exclamation de Henri : *ils se lièrent les uns aux autres par serment*, s'embarquèrent pour l'Angleterre, coururent à Canterbury avec quelques hommes d'armes, et entrèrent brusquement chez l'arche-

vêque au moment où il se levait de table pour assister aux vêpres dans l'église du Christ, cathédrale de Canterbury.

Ils déclarèrent qu'ils venaient de la part du roi pour que les prélats suspendus par Thomas fussent rétablis, et pour que lui-même rendît compte de ses desseins contre leur prince. Thomas repoussa leurs demandes, brava leurs menaces, et les quitta pour se rendre à l'église; mais à peine était-il dans le chœur, que Renaud Fils-d'Ours et ses compagnons entrèrent dans la nef, le sabre au poing, en criant : — Où est le traître ? Personne ne répondit. — Où est l'archevêque? reprit Renaud. — Me voici ! répondit alors Thomas, et il descendit les degrés de l'autel et marcha au devant des assassins qui se précipitaient sur lui; il conserva, en tombant sous leurs coups, son courage opiniâtre et impassible; ses dernières paroles furent pour recommander son âme et la cause de l'Église à Dieu, à la Vierge et aux saints, et il mourut sans une seule plainte, sans un seul cri (29 décembre 1170)[1].

(1171-1172). Les seuls sentiments que laissa paraître Henri II à la nouvelle de ce meurtre furent la douleur et l'effroi : durant trois jours, il ne prit aucune nourriture, et s'abstint de paraître en public : il avait trop de sens pour ne pas comprendre que Becket lui serait plus redoutable mort que vivant, et il regrettait avec amertume, après sa colère apaisée, d'avoir été trop bien servi dans son ressentiment. Si l'on veut en croire la justification qu'il adressa au pape, il avait envoyé après les quatre chevaliers aussitôt qu'il s'était aperçu de leur départ; mais on n'avait pu les rejoindre.

[1] *Vita sancti Thomæ quadripartita, præfixa ejus epistolis*; 1682. — *Thomæ epist.* — *Baronii Annales.* — *Joann. Sarisberi. epistolæ.*

L'assassinat de Thomas Becket excita une horreur universelle en France et en Angleterre, sauf parmi les prélats et les barons anglo-normands ; le peuple anglais le regarda comme le martyr de la vieille cause saxonne ; tous les princes et les évêques français crièrent anathème sur Henri II et ses amis. « Que le glaive de saint Pierre, mandait Louis VII au pape, soit tiré du fourreau pour la vengeance du martyr de Canterbury ! — Le sang du juste a été versé, et crie vers vous, écrivait le comte de Chartres au pontife romain : *les chiens de cour*, les familiers, les domestiques du roi d'Angleterre, se sont faits les ministres de son crime !... » L'archevêque de Sens, qui prétendait à la primatie des Gaules, interdit, dans toutes les provinces continentales du roi Henri, les cérémonies et les sacrements de l'Église, excepté le baptême pour les petits enfants, et la confession pour les mourants. Au milieu de l'effervescence générale, une sentence d'excommunication lancée directement par le pape contre Henri II eût déterminé l'insurrection de la Bretagne, du Poitou et de la Guienne [1], et l'invasion des états normands et angevins par le roi de France et les princes champenois, tandis que les terreurs religieuses eussent fait tomber les armes des mains de la plupart des chevaliers de Henri.

Le roi d'Angleterre prodigua les soumissions et l'or, moyen efficace à la cour de Rome, où la simonie, un moment proscrite par Grégoire VII, avait recommencé de couler à pleins bords. Henri détourna la tempête ; mais il lui en coûta cher. Il lui fallut jurer de prendre la croix

[1] Les méridionaux donnaient le nom d'Aquitaine proprement dite ou *Guienne* (*Guyana*, corruption *d'Aquitania*) à la province de Bordeaux. Le Périgord, le Querci, l'Agénois, le Rouergue, etc. furent enveloppés dans cette dénomination.

pour la défense de la Terre-Sainte contre les Sarrasins; il lui fallut rendre au clergé anglais tous ses priviléges, abroger les coutumes de Clarendon, source de ses démêlés avec l'infortuné Becket, prêter serment qu'il n'avait ni projeté, ni su d'avance, ni commandé le meurtre de Thomas, et enfin reconnaître que lui et les siens tenaient le royaume d'Angleterre en fief du pape Alexandre et de ses successeurs catholiques [1]; à ce prix, les légats du pape consentirent à l'absoudre de sa complicité indirecte avec les meurtriers, qui avaient été excommuniés collectivement eux et leurs fauteurs (22 mai 1172). Un décret pontifical plaça Thomas au nombre des bienheureux, et Henri fut obligé de laisser publier dans tous ses états une bulle qui enjoignait de célébrer la mémoire du *glorieux martyr de Canterbury,* chaque année, au jour anniversaire de sa *passion.* Louis VII, voyant Henri réconcilié avec l'Église, n'osa l'attaquer, et cette violente crise n'eut pas pour le monarque angevin les terribles résultats qu'il avait pu craindre. Henri, vaincu par l'Église, s'en dédommagea même par de nouveaux succès politiques et militaires; et il acheva presque la conquête de l'Irlande dès la fin de 1171, avant que sa négociation avec le pape fût terminée. Quatre rois irlandais reconnurent sa suzeraineté, et le seul roi de Connaught lui résista; les destinées de *la verte Erin* furent pour la première fois enchaînées à celles de la Grande-Bretagne. Quinze ans auparavant, Henri avait demandé au pape anglais Adrien IV la permission d'entreprendre la conquête de l'Irlande, pour y *rétablir le christianisme dans sa pureté* et assujettir les Irlandais comme les Anglais à l'impôt ou *denier de Saint-Pierre.* Adrien investit Henri de la seigneurie de l'Irlande, en vertu du

[1] Baronii *Annal.*

prétendu droit de l'église de Rome sur toutes les îles qui avaient reçu jadis la foi chrétienne de missionnaires envoyés par le pape (circonstance qui n'était pas même vraie à l'égard de l'Irlande). On prit pour prétexte contre les Irlandais, comme autrefois contre les Anglo-Saxons, la barbarie et le déréglement de leurs mœurs, et leur peu de soumission à l'église romaine. Ainsi c'est à la papauté que l'Irlande a dû d'être soumise à la tyrannie anglaise.

En même temps Henri mit fin, par une transaction avantageuse, à ses démêlés avec le comte de Toulouse. Raymond, pour obtenir que Henri renonçât à ses prétentions sur Toulouse, consentit à se reconnaître vassal du roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine. C'était à la fois, de la part du comte Raymond, un acte d'ingratitude envers le roi Louis et une atteinte à l'organisation féodale du royaume; mais Raymond, prince de mœurs fort déréglées, s'était brouillé avec sa femme; l'épouse délaissée s'était retirée à la cour du roi son frère, et une rupture entre Paris et Toulouse s'en était suivie. Henri réussit également dans une négociation importante avec la maison de Savoie : il fiança son plus jeune fils, Jean, avec la fille unique du comte de Savoie et de Piémont; les domaines capétiens de France et de Bourgogne devaient être tournés vers le sud-est et resserrés de toutes parts entre les seigneuries des Plantagenêt et de leurs vassaux [1].

Mais, au moment ou Henri semblait reprendre l'ascendant de sa prospérité, de nouveaux ennemis surgirent contre lui du sein de sa propre famille, et l'attaquèrent avec les armes qu'il leur avait lui-même fournies.

(1173-1174.) Éléonore d'Aquitaine n'avait pas mieux

[1] La mort de la princesse de Savoie fit échouer ce plan.

vécu avec son second mari qu'avec le premier, et leurs discordes, dont la cause était cette fois toute différente, eurent de plus tragiques conséquences. Éléonore avait méprisé Louis VII, parce qu'il était trop dévot, trop continent, trop simple de mœurs; elle hait mortellement Henri II pour les vices contraires. Malgré ses propres galanteries, malgré les principes qu'elle professait dans sa cour d'amour, malgré l'accueil favorable qu'elle avait fait, dit-on, aux hommages du célèbre troubadour Bernard de Ventadour, elle s'était prise d'une jalousie furieuse contre son époux. Henri, beaucoup plus jeune qu'elle, et aussi avide de volupté que de pouvoir et de richesses, n'avait pas tardé à donner à la reine de nombreuses rivales de tout rang et de tout pays; les moyens les plus odieux, la séduction, le rapt, le viol, tout lui était bon pour satisfaire ses désirs forcenés. Éléonore n'avait pas plus de scrupules que lui, et une lutte atroce s'engagea entre ces deux êtres aussi impétueux, aussi effrénés l'un que l'autre. Henri, qui savait la reine capable de tout, avait construit, en forme de labyrinthe, le château de Woodstock, pour y cacher sa principale maîtresse, la belle Rosemonde. Éléonore pénétra, dit-on, dans les détours de Woodstock, et poignarda ou empoisonna Rosemonde de sa propre main. Le roi ne respirait que vengeance. Éléonore ne s'en tint pas à ce crime; elle réchauffa les ressentiments de ses sujets d'Aquitaine, et fit entrer ses trois fils aînés, dont le plus âgé avait dix-huit ans, et le troisième, quinze, dans ses complots contre leur père et son mari. Toute cette royale famille semblait en proie aux furies, et justifiait la tradition qui donnait aux Plantagenêt une origine diabolique[1]. Les fils de Henri II

[1] Les comtes d'Anjou passaient pour descendre d'une sorcière ou d'une fée. —

joignaient les qualités et les vices de leur père à ceux de leur mère : sous des dehors pleins de grâce, de noblesse et d'élégance, ils mêlaient la dure et cupide âpreté normande à la légèreté violente et cruelle des méridionaux; ils avaient reçu de leurs parents un sang brûlé d'ambition, de colère et de luxure.

Henri au Court-Mantel, l'aîné, se persuada sans peine que, puisqu'il avait été couronné, le règne de son père était fini, et que c'était lui désormais qui devait être roi, comme Henri II lui-même l'avait dit imprudemment. Pendant un voyage que le jeune prince fit, avec sa femme Marguerite, à la cour de son beau-père Louis VII, celui-ci, dérogeant à la loyauté qui était presque sa seule vertu, excita le fils contre le père, et le confirma si bien dans ses ambitieuses prétentions, que Henri au Court-Mantel, de retour en Normandie, demanda ouvertement à Henri le *vieil* l'abandon en toute souveraineté, ou du royaume d'Angleterre, ou des seigneuries de Normandie et d'Anjou. Henri II refusa, comme autrefois Guillaume-le-Conquérant en pareille circonstance. Henri au Court-Mantel dissimula quelque temps, et suivit son père à Limoges, où Henri II alla recevoir l'hommage du comte de Toulouse, le 12 février 1173. Le comte Raymond, sollicité par Éléonore et les princes de seconder leur conspiration, révéla leurs plans à Henri II; le jeune Henri alors s'échappa, et, suivi de ses frères, Richard et Geoffroi, se retira en France, où Louis VII accueillit et encouragea les

Voyez J. Bromton, dans les *Hist. des Gaules*, etc., t. XIII, p. 215. Voyez aussi les pages si poétiques et si originales de M. Michelet, *Hist. de France*, t. II, 578-591. Peut-être a-t-il un peu exagéré toutefois l'opposition entre le roi d'Angleterre et le roi de France, entre *le roi du diable et le roi de Dieu*.

rebelles. Éléonore, qui avait voulu rejoindre ses fils, fut arrêtée et emprisonnée dans son propre duché par ordre de son mari.

Henri II envoya des ambassadeurs pour réclamer les fugitifs et sonder les intentions du roi de France : Louis reçut les députés dans sa cour plénière, ayant à sa droite Henri au Court-Mantel, couvert des habits royaux. — Qui vous envoie vers moi? demanda le roi de France. — Henri, roi d'Angleterre, duc de Normandie, duc d'Aquitaine, comte des Angevins et des Manceaux. — Cela n'est pas vrai, répliqua Louis ; car voici près de moi Henri, roi d'Angleterre, qui n'a rien à me mander par vous. » Il n'écouta pas les ambassadeurs, et fit reconnaître *Henri le Jeune* pour seul roi des Anglais dans un *parlement* général des barons et des prélats de France. Henri au Court-Mantel octroya aussitôt de grands fiefs en Normandie et en Angleterre aux princes champenois et aux comtes de Flandre et de Boulogne, qui avaient quitté l'alliance de Henri II pour celle de Louis VII; il s'adressa même au pape, en remuant les cendres encore chaudes de Thomas Becket pour y chercher des arguments contre son père. Alexandre III, fidèle à sa politique cauteleuse, évita d'abord de se prononcer; mais la révolte des trois princes n'en était pas moins très-dangereuse pour Henri II. L'antipathie des Aquitains et des Bretons pour la domination étrangère et l'affection des méridionaux pour leur duchesse Éléonore aggravaient beaucoup la situation : les troubadours faisaient entendre des chants de douleur et de colère contre le geôlier de la duchesse d'Aquitaine, et appelaient les Poitevins et les Gascons aux armes; ce n'était plus une simple mutinerie de jeunes ambitieux; un grand nombre de nobles normands et angevins abandonnaient

chaque jour le vieux roi pour aller rendre hommage à Henri au Court-Mantel.

Henri II, dans cet extrême péril, recourut à son tour au pape : il soumit de nouveau et plus explicitement son royaume à la suzeraineté du pontife romain, et déclara *que lui et ses successeurs ne s'estimeraient vrais rois d'Angleterre qu'autant que les papes les tiendraient pour rois catholiques.* (Baronius. *Annal.*) C'était le plus beau triomphe qu'eût encore obtenu le pouvoir temporel de la papauté ; aussi Alexandre III intervint-il en faveur du monarque qui lui soumettait si humblement sa couronne. Mais l'assistance *spirituelle* du pape, de quelque poids qu'elle fût, n'eût pas suffi à Henri II pour repousser la redoutable coalition de *Français*, de Flamands, de Chartrains, de Champenois, de Poitevins, de Manceaux et de Bretons qui se ruaient de toutes parts sur la Normandie et sur l'Anjou, très-mal défendus par leur chevalerie, dont la moitié était d'accord avec l'ennemi. Henri II appela sous ses drapeaux vingt mille de ces *soldats* (*souldoyers, soudadiers*) mercenaires qu'on nommait *Brabançons,* à cause de la patrie de beaucoup d'entre eux, et *cottereaux,* à cause de leurs longs couteaux ou dagues. Ces aventuriers, dont il faut peut-être attribuer l'origine à l'habitude de courses, de pillerie et de vagabondage répandue dans le *petit peuple* par les croisades, avaient communément à leur tête des chevaliers sans terres, des cadets de famille, des bâtards de grands seigneurs : bandits pendant la paix, ils se montraient en temps de guerre bien supérieurs aux milices féodales, quoique celles-ci les traitassent dédaigneusement de *romptiers* ou *routiers* (*ruptuarii*), c'est-à-dire gens de labour, serfs habitués à *rompre* la glèbe[1].

[1] *De routier* on a fait *roturier*, qualification qui désignait primitivement les

Une grande partie des *soudoyers* étaient en effet des *serfs récréants* (serfs rebelles ou renégats). Outre la discipline dont ils étaient susceptibles, on pouvait les retenir en campagne tant qu'on avait de l'argent et du butin à leur offrir, tandis que les hommes d'armes féodaux se dispersaient aussitôt que leur service obligé, de trente, quarante jours ou un peu plus, était terminé.

Les Brabançons firent merveille : Henri II, à leur tête, poursuivit Louis VII, qui se retirait après avoir pris et incendié Verneuil par trahison; il le battit, le mit en pleine déroute (5 août 1173), puis se retourna contre les révoltés bretons, leur reprit Dol, et les refoula dans l'intérieur de la Bretagne. Henri essaya de profiter de ses premiers avantages pour amener ses fils et le roi Louis à la paix; ses offres furent repoussées; Louis montrait un acharnement auquel on n'était point accoutumé de sa part. La guerre se ralluma plus violemment au printemps de 1174; Henri, chargeant ce qu'il avait de fidèles chevaliers normands de contenir le roi de France, attaqua les rebelles de l'Anjou, du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois. Son fils Richard voulut en vain lui résister : après avoir reconquis Ancenis, Saintes, et beaucoup de forteresses, il repartit à la hâte pour la Normandie, et passa en Angleterre, afin de défendre ce royaume contre le comte de Flandre et Henri au Court-Mantel, qui, malheureux dans une première agression, armaient derechef une flotte à Gravelines. Soit remords sincère, soit politique, à peine débarqué sur la côte de Kent, il s'en alla pieds nus à l'église du Christ et au tombeau du saint martyr Thomas, s'y agenouilla en pleurant à chaudes larmes, et se fit don-

vilains des campagnes, et qui fut étendue abusivement à tous les non-nobles, aux bourgeois comme aux paysans.

ner la discipline par tous les assistants : il resta là un jour et une nuit en prières (juillet 1174); puis il marcha joyeusement contre les rebelles. Le jour même de cette pénitence, le roi Guillaume d'Écosse, qui envahissait l'Angleterre de concert avec Henri au Court-Mantel, fut défait et pris par les lieutenants du roi. Cette coïncidence parut miraculeuse et ramena beaucoup d'esprits à Henri II, et l'excommunication lancée contre les insurgés par l'archevêque de Canterbury, successeur de Thomas, avec la permission du pape, acheva de rendre l'ascendant au parti du roi.

Henri au Court-Mantel et le comte de Flandre, voyant l'expédition d'Angleterre avortée, s'étaient réunis à Louis VII pour envahir la Normandie et assiéger Rouen; mais Henri II repassa promptement la Manche avec ses Brabançons et des montagnards gallois à sa solde. Les coalisés n'osèrent accepter la bataille, évacuèrent le territoire normand, et Louis VII, *fatigué des grands frais de cette guerre,* traita pour lui et pour ses jeunes alliés avec le monarque anglais : les trois fils rebelles se soumirent, se reconnurent les *hommes-liges* de leur père, et l'autorité de Henri II sortit victorieuse de ce rude conflit (septembre 1174). Les barons d'Aquitaine et de Bretagne subirent à contre-cœur le traité qu'ils n'avaient pu empêcher, et virent en frémissant la ruine des fortifications qu'ils avaient élevées durant la guerre autour de leurs châteaux. La *duchesse* Éléonore était toujours captive, et l'aversion des Aquitains pour la domination du roi d'Angleterre s'accroissait incessamment. Les jeunes princes n'avaient pas été seulement les instruments des vengeances domestiques de leur mère : des passions d'une autre nature s'étaient servies d'eux contre le roi, et le troubadour

Bertrand de Born n'avait pas moins contribué qu'Éléonore elle-même à la révolte du jeune Henri, qu'il avait élevé et sur qui il conservait une haute influence. Bertrand, l'honneur de l'Aquitaine, le fougueux troubadour dont les chants, étincelants d'une inexprimable ardeur guerrière, étaient répétés avec enthousiasme partout où se parlait la langue d'oc, Bertrand, aussi adroit politique, aussi intrépide chevalier que grand poëte, consuma toute sa carrière en efforts superflus pour arracher son pays au roi anglais. Soit qu'il regardât les fils de Henri II comme des chefs nationaux, à cause du sang aquitain que leur avait transmis leur mère [1], soit que son but fût de perdre tous ces princes les uns par les autres, il ne cessa de fomenter leurs dissensions intestines, ainsi que celles des rois de France et d'Angleterre. « Il n'était content, disent les chroniques, que lorsque *les rois du nord* étaient en guerre. » En effet, le Midi, cette belle proie disputée entre les deux grands souverains d'outre-Loire, ne pouvait respirer qu'à la faveur de leurs discordes, et les modernes Aquitains ne haïssaient pas moins les Français et les Anglo-Normands, que les Gallo-Wascons, leurs ancêtres, n'avaient haï les Franks. Les traces de cette haine, commune à toutes les classes du peuple méridional, sont fortement empreintes dans les chants des nombreux troubadours qui servaient alors d'organes à l'opinion publique. La civilisation des pays de langue d'oc *vivait de poésie,* suivant la belle expression d'un historien, et c'était en vers brûlants que les hommes du sud épanchaient leurs douleurs et leurs espérances.

(1176-1180.) — La paix ne dura guère au midi de la

[1] Tous les fils d'Éléonore étaient familiers avec la langue et la littérature du midi : on a conservé des vers de Richard Cœur-de-Lion.

Loire : Richard et Geoffroi étaient arrivés à leur but, et avaient été mis en possession par leur père du gouvernement de l'Aquitaine et de la Bretagne ; l'arrogant et emporté Richard devint bientôt aussi impopulaire en Aquitaine que son père ; le comte d'Angoulême, les vicomtes de Limoges, de Ventadour, de Chabannais, soulevèrent toute la province contre Richard. Bertrand de Born était l'âme de cette guerre patriotique, et la soutenait de son épée non moins que de ses vers ; il s'efforça d'entraîner Henri au Court-Mantel à s'unir aux insurgés ; mais Henri hésita, et Richard, qui annonçait déjà la valeur et le génie militaire qui le rendirent si célèbre, assaillit les barons ligués, avec une armée de *Brabançons*, les vainquit, prit les chefs de la coalition et les envoya captifs à son père. Henri II eut l'adresse et la bonne politique de leur faire grâce ; mais, après la défaite et la soumission de tous les autres barons, Bertrand de Born se maintint encore indépendant au fond de son *castel* de Hautefort en Périgord (1176). Richard, vainqueur en Guyenne, alla ensuite comprimer une rebellion en Gascogne, prendre Dax et Bayonne, et obliger les montagnards des Pyrénées gauloises à respecter sa suzeraineté (1177).

Les grandes querelles qui avaient bouleversé l'Europe paraissaient apaisées : la longue et furieuse guerre d'Italie venait de se terminer, en même temps que le schisme, par la victoire du pape et des républiques lombardes : Frédéric Barberousse renonçait à son anti-pape et reconnaissait les libertés de la Lombardie (1177). L'Église put reporter son attention sur les progrès de l'hérésie, qui, depuis la venue du pape des manichéens, continuait à grandir dans la France méridionale et se répandait dans le nord de l'Italie. Un concile provincial tenu à Lombers

près d'Albi, en 1176, eut beau foudroyer les sectaires; ils étaient si nombreux, que le comte de Toulouse, Raymond V, zélé catholique, ne s'estimant point assez fort pour les *extirper par le glaive* comme il l'eût souhaité, invita le roi de France à venir avec une armée dans les pays de la langue d'oc, afin de l'aider à *écraser les ennemis de Jésus-Christ.* « Cette hérésie a gagné jusqu'aux prêtres, écrivait Raymond à l'abbé de Cîteaux; les églises sont abandonnées et ruinées; on rejette la création de l'homme, la résurrection de la chair... *On introduit deux principes...* Mes forces ne sont pas suffisantes pour accabler ces méchants, parce que les plus nobles hommes de mes états sont infectés de l'erreur et entraînent une très-grande multitude (1178). »

Louis VII n'aspirait plus qu'au repos, et ne se rendit pas aux souhaits du comte de Toulouse, qui invoquait l'assistance de son suzerain pour massacrer ses sujets et dévaster ses propres états: il ne vint à Toulouse qu'un légat du pape, escorté de quelques évêques. Leur mission eut peu de résultats; néanmoins les hérétiques, qui avaient fait prisonnier l'évêque d'Albi et montré beaucoup d'audace, laissèrent le légat et ses évêques parcourir la province et juger le chef des sectaires de Toulouse, Pierre de Mauran, personnage riche et puissant, qui abjura l'hérésie et fut condamné à une pénitence perpétuelle. Les discordes religieuses ne devaient pas encore porter sur-le-champ leurs fruits de mort et de désolation[1].

Louis VII avait bien assez de se défendre contre les entreprises de Henri II, qui avait repris sa position aggressive et s'agrandissait incessamment en paix comme en

[1] Fleury, *Hist. ecclésiastiq.*, t. XV, p. 390-396.

guerre. Henri réclamait la seigneurie du Berri, et comme fief du duché d'Aquitaine, et comme dot promise par Louis à sa seconde fille, Alix, fiancée du jeune duc Richard. Il se fit livrer sans hostilités déclarées Déols, Issoudun, Châteauroux, La Châtre, presque toutes les forteresses du Berri, par leurs seigneurs ou leurs gardiens, et ne laissa guère au roi que Bourges, parce qu'il ne put surprendre cette ville. Il acheta d'Audebert, comte de la Marche, qui partait pour la Terre-Sainte et n'avait point d'enfants, la propriété de son comté moyennant 15,000 livres angevines (1177). L'âge ne diminuait ni l'activité ni l'ambition du roi d'Angleterre. Le faible Louis ne savait lui opposer que des accès d'une impuissante colère, à laquelle succédait bientôt l'abattement. Ils eurent plusieurs conférences sans aucun résultat à l'occasion du Berri; dans une de ces entrevues, Louis adressa des plaintes et des reproches amers à son formidable vassal. « Il serait difficile de calculer les pertes et les dommages que vous m'avez causés depuis le commencement de votre règne, au mépris de la fidélité que vous me deviez et de l'hommage qui vous lie à moi. Je suis trop vieux aujourd'hui pour revendiquer par la force des armes les terres que vous m'avez prises; je n'y renonce pourtant point, et, qui plus est, devant Dieu et les barons du royaume, mes *fidèles*, je réclame ici tous les droits de ma couronne sur l'Auvergne (l'Auvergne, depuis l'origine de la féodalité, relevait cependant du duché d'Aquitaine, et non point de la couronne), sur le Berri et Château-Raoul (Châteauroux), sur Gisors et le Vexin normand; et je supplie le Roi des rois, qui m'a donné un fils, d'accorder à mon successeur la grâce de reconquérir ces droits, que mes péchés ne m'ont pas permis de main-

tenir. Je remets donc la cause du royaume à Dieu, à mon héritier et aux barons de la couronne! »

Ces paroles firent sur le jeune Philippe-Dieudonné, alors âgé de douze ans, une impression profonde; la maison royale d'Angleterre éprouva plus tard qu'il ne les oubliait pas.

Louis s'affaiblissait de corps comme d'esprit, et touchait à la fin de sa carrière. Un de ses derniers actes politiques fut son intervention dans une guerre civile qui venait d'embraser le Laonnois et les cantons voisins. La commune de Laon s'était longtemps reposée de ses terribles tempêtes : depuis l'an 1128, où elle avait reçu de Louis-le-Gros une charte sous le nom d'*Institution de Paix,* jusqu'en 1175, le souvenir de Gaudri avait contenu les évêques; mais, vers ce temps-là, l'évêque Roger de Rosoi, homme de grande maison, appuyé par ses parents, le comte de Hainaut, les sires d'Avesnes et de Pierre-Pont, commença de menacer ouvertement les libertés de la ville et des bourgs qui avaient obtenu des chartes, et la résistance prit un caractère collectif qu'on n'avait pas encore vu dans les mouvements des communes : les gens de Laon contractèrent une alliance défensive avec les communes de Soissons et de Crespi, et avec toutes les bourgades libres du Laonnois, du Soissonnais et du Valois. Le prévôt qui commandait au nom du roi dans le pays de Laonnois se joignit même à eux avec quelques gens d'armes; car Louis VII avait récemment confirmé et pris sous sa protection l'*Institution de Paix.* Les communiers, informés que l'évêque et les barons ses amis étaient en campagne, se mirent aux champs de leur côté, et, au lieu de choisir une position avantageuse parmi les vignobles et les collines boisées des environs, ils eurent l'imprudence

d'attaquer en plaine les escadrons des sires d'Avesnes, de Pierre-Pont et de Rosoi, près du moulin de Saint-Martin de Comporte. Cette *multitude rustique*, malgré sa bravoure, ne put tenir en rase campagne contre une cavalerie bardée de fer; elle fut rompue, culbutée et poursuivie jusqu'aux portes de Laon, que bloquèrent aussitôt les vainqueurs. Louis VII, irrité du mépris que les barons témoignaient pour ses ordres, marcha en personne contre l'évêque et ses partisans, et s'empara de leurs terres. Ceux-ci invoquèrent l'assistance du comte de Hainaut, vassal de l'empire et indépendant du roi de France. Ce puissant comte accourut à la tête de sept cents chevaliers et de plusieurs milliers de gens de pied, et s'avança jusqu'auprès de Soissons. On transigea; le roi reçut à merci l'évêque et les barons rebelles, et l'évêque renonça à ses entreprises contre les communes (1178).

L'année suivante, « le roi Loys, dit la chronique de Saint-Denis, ayant près de soixante ans d'âge, et sachant bien que le temps de sa vie ne pouvait pas *moult* longuement durer, car il sentait son corps *agrégié* d'une maladie que les *physiciens* (les médecins) appellent paralysie, assembla grand concile à Paris de tous les archevêques, évêques, abbés et barons de son royaume, et leur annonça qu'à la fête de l'Assomption prochaine il voulait couronner Philippe, son fils, à Reims, par leur conseil et par leur volonté. Les princes et les prélats s'écrièrent tous d'un même cœur et d'un même vouloir: *Ainsi soit fait! ainsi soit fait!* et, le conseil fini, chacun retourna en son pays. Quand la fête de l'Assomption fut proche, le roi emmena Philippe, son fils, à Compiègne. Là, tandis que le roi séjournait en la ville, l'enfant alla chasser dans la forêt avec les veneurs, par le congé de son père. Quand ils furent entrés au bois, ils trouvèrent un sanglier: les

veneurs découplèrent les limiers et coururent après la bête parmi la forêt profonde, *huant et cornant* (criant et donnant du cors; en peu d'instants ils furent épars, les uns à droite, les autres à gauche, par les diverses voies et sentiers. *Philippe l'enfant*, monté sur un fort et agile cheval de chasse, laissa toute sa compagnie et poursuivit la bête *moult* longuement: alors, ayant regardé derrière lui, il ne vit plus aucun de ses gens; le jour baissait et le soir arrivait. Se voyant seul en la forêt, qui était grande et longue, il fut pris de quelque peur; ce qui n'était merveille chez un enfant si jeune. Une heure il allait çà, une autre heure, là; et, quand il jeta les yeux de tous côtés pour voir si personne ne viendrait, il fut épouvanté, et, avec grands soupirs et grands gémissements, fit des signes de croix sur son front, puis se recommanda à Dieu, à la benoîte vierge Marie, et à saint Denis, qui est patron et défenseur des rois et du royaume de France. Après qu'il eut fini son oraison, il vit de loin un *vilain* qui soufflait le feu en une *charbonnière*. Ce vilain était grand, gros et de merveilleuse stature: il tenait sur son col une grande cognée; il était d'horrible *regardure* (horrible à regarder), laid, noir et tout souillé de la vapeur du charbon. *Philippe l'enfant* conçut une légère peur; mais toutefois, l'ayant surmontée, il s'approcha du vilain et le salua débonnairement. — Dieu te garde, enfant! dit le vilain. Où vas-tu à cette heure? — Sire, je suis un gentilhomme qui viens de chasser en la forêt: j'ai perdu tous mes compagnons et ceux qui me devaient garder. C'est pourquoi je vous prie et vous requiers de me conduire à la ville, où vous aurez grande récompense. » Quand le vilain sut qui il était, il laissa sa besogne et ramena son seigneur à Compiègne. »

La peur et la fatigue que Philippe eut en cette journée lui causèrent une grave maladie, et il fut impossible de procéder à son couronnement. Le mal du jeune prince empira tellement, que l'on crut sa vie en danger. « Le roi, père de l'enfant, qui eût mieux aimé mourir que de voir son fils souffrir de la sorte, passait le jour et la nuit à pleurer, repoussant toute consolation. » Une nuit cependant qu'il s'était endormi de lassitude, il vit en songe Thomas, *le martyr de Canterbury*, qui lui ordonna d'aller en pèlerinage à son tombeau, pour obtenir la guérison du jeune Philippe. Louis fit part de cette vision à ses conseillers, qui le détournèrent d'abord de se mettre ainsi sous la main d'un roi étranger; mais le saint apparut une seconde et une troisième fois, réitérant ses injonctions avec menaces. Louis se décida, et partit pour l'Angleterre avec le comte Philippe de Flandre et plusieurs autres grands barons. Henri II n'abusa point de cette marque de confiance : il vint au-devant de Louis VII jusqu'à Douvres, lui rendit de grands honneurs, et le conduisit en personne au tombeau du bienheureux Thomas. Le roi de France y déposa une coupe d'or en offrande, et octroya aux religieux de Canterbury, par une charte scellée de son scel, cent muids de vin à prendre sur les revenus de la résidence royale de Poissy-sur-Seine. Après avoir passé deux jours en oraison, Louis reprit la route de France, et revint débarquer au port de Wissant, sur la côte de Picardie (aujourd'hui détruit). Le roi, à son retour, trouva son fils en convalescence, *grâce aux prières et aux mérites du bienheureux martyr Thomas*. Il s'empressa de convoquer à Reims, pour les fêtes de la Toussaint, tous les grands du royaume, clercs et laïques.

Le 1er novembre 1179, le fils de Louis VII fut donc sa-

cré roi par Guillaume, archevêque de Reims, frère des comtes de Champagne, de Chartres et de Sancerre, et oncle maternel du jeune Philippe, assisté des archevêques de Tours, de Bourges et de Sens.

Les princes et les seigneurs du royaume voulurent tous remplir dans cette pompeuse cérémonie quelques fonctions honorifiques, et ce fut dans les romans de chevalerie, dans les fables inventées par les trouvères et les troubadours, qu'ils cherchèrent leurs titres et leurs droits. Henri au Court-Mantel porta devant Philippe la couronne d'or qu'on allait poser sur le front de ce prince; il réclama en outre l'office de sénéchal, et celui d'échanson au banquet royal, se fondant sur les droits du roi Caïus, *fondateur de la ville de Caen, et de Beduenus, comte d'Anjou, qui avait été l'échanson de Charlemagne*[1]; cependant il paraît que Philippe, comte de Flandre, qui avait tenu le matin *Joyeuse,* l'épée du grand roi *Karlemaigne,* porta le soir les plats sur la table du roi, privilége du sénéchal. Le jeune roi, arrivé dans la cathédrale où l'attendait l'archevêque de Reims, subit les questions et fit les réponses d'usage; puis *le sénéchal* (Henri au Court Mantel, sans doute) lui chaussa les bottines de soie azurée, et le duc de Bourgogne, Hugues III, les éperons d'or; l'archevêque de Reims lui ceignit l'épée, et, la tirant du fourreau : « Prends ce glaive, lui dit-il, pour combattre tes ennemis et ceux de l'Église. » Après quoi, il oignit le jeune roi en sept endroits avec l'huile sainte, et lui donna l'anneau royal, le sceptre et la main de justice, tandis que le sénéchal lui présentait la tunique et le manteau royal. Les hérauts d'armes alors appelèrent par leur nom les barons convoqués; trois fois ils s'écrièrent : *Venez prendre part à cet*

[1] *Chronic. anonymi canonici Laudunensis.*

acte ! puis la couronne fut posée sur la tête du roi, aux acclamations de l'assistance.

Le vieux roi Louis VII n'avait point paru au sacre de son fils : saisi d'une violente attaque de paralysie à son retour d'Angleterre, il s'était arrêté à Paris, et ne quitta plus *le Palais de la Cité* (aujourd'hui le Palais de Justice), pendant dix mois qu'il languit encore. Ses derniers jours s'éteignirent dans une obscurité complète : toutes les ambitions, toutes les craintes, toutes les espérances se tournaient vers *Philippe-Dieudonné,* qui, malgré son jeune âge, annonçait un prince énergique et *chevalereux.* Aussi, *lorsque trépassa le bon roi Loys,* le 18 septembre 1180, sa mort n'eut dans le royaume aucun retentissement. « Loys, dit un contemporain, fut très-dévot envers Dieu, très-doux envers ses sujets, et plein de vénération pour les ordres sacrés, mais plus simple qu'il n'eût convenu à un prince ; car, se fiant trop aux conseils des grands, qui ne se soucient guère de l'honnêteté ni de la justice, il se souilla de plus d'une tache grave, malgré la bonté de son naturel. »

Il ne léguait à son fils ni ses vertus de moine, ni ses défauts de roi.

Dans d'autres temps, un tel roi eût perdu la royauté : Louis VII ne fit qu'en retarder la grandeur; une force morale, que les fautes et les revers des rois ne pouvaient étouffer, combattait pour le trône, pour cette suzeraineté suprême qui était la clef de voûte de l'édifice féodal, dont toute terre relevait, et qui ne relevait que du ciel ; cette force était indestructible, parce qu'elle émanait de l'essence même de la féodalité : les puissants rivaux des rois de France, les rois d'Angleterre, n'eussent pu en attaquer le principe sans frapper du même coup leur propre

autorité. Tous l'avaient bien compris, depuis Guillaume-le-Conquérant jusqu'à Henri II; de là tant de ménagements parmi tant d'agressions ; de là ce caractère précaire d'avantages matériels qui n'entamaient jamais le droit. Tout venait en aide à la royauté ; et la littérature savante, qui ressuscitait l'étude éminemment monarchique du droit romain ; et la littérature vulgaire, qui portait tous les esprits vers les romanesques traditions de Charlemagne et de ses *douze pairs*[1], cortége héroïque dont les trouvères environnaient le grand roi des Franks. Le souvenir de ces *pairs* imaginaires fut pour beaucoup dans les progrès que faisait peu à peu *la cour des pairs de France*, la cour de justice du roi ; les grands vassaux s'habituaient à l'idée d'une institution centrale destinée à juger leurs différends, sous la présidence du roi ; et l'on en vit, en 1153, une application remarquable : *la cour des pairs* de France jugea un procès entre Eudes, duc de Bourgogne, et Geoffroi, évêque-comte de Langres, au sujet de fiefs que le duc tenait de l'évêque, et qu'*il ne desservait pas loyalement*. Le duc fut condamné à faire droit aux réclamations de son adversaire. Le duc de Bourgogne et l'évêque de Langres n'eussent dû avoir pour juges que leurs

[1] C'était en mémoire des douze apôtres que les romanciers avaient donné douze pairs à Charlemagne. Ce nombre mystique revient souvent dans les compositions allégoriques et dans les combinaisons de l'architecture du moyen âge. — Une cérémonie solennelle avait eu lieu récemment au tombeau de Charlemagne. Frédéric Barberousse avait fait lever le corps de ce grand homme du fond de la crypte d'Aix-la-Chapelle, et l'avait placé dans une châsse d'or enrichie de pierreries. L'assemblée, composée de tous les seigneurs ecclésiastiques et laïques de l'Empire, proclama la sainteté du grand empereur (29 décembre 1165). Les papes légitimes ratifièrent cette canonisation faite sous l'autorité d'un anti-pape. Voyez Chronic. Gaufred. Vosiensis ; — chron. Ademar. — Vingt-trois ans après, vers 1189, on découvrit à Glastonbury, dans le comté de Sommerset, les restes réels ou supposés de ce roi Arthur que les romanciers avaient donné pour rival à Charlemagne. Henri II d'Angleterre les fit placer dans un cercueil magnifique. Voyez Augustin Thierry, t. IV, p. 24.

vrais *pairs*, les grands vassaux relevant immédiatement de la couronne; mais l'institution n'était pas si régulièrement organisée : les grands officiers de la couronne formaient assez ordinairement le fonds de l'assemblée, dans laquelle figuraient souvent aussi des arrière-vassaux du roi, à défaut des véritables pairs, qui ne quittaient guère leurs cours de Rouen, de Lille ou de Toulouse pour répondre à l'appel de leur suzerain.

Tous ces germes allaient éclore : tous ces éléments confus allaient se débrouiller et se coordonner; une ère nouvelle s'ouvrait; Philippe-Auguste était monté sur le trône.

PHILIPPE II, DIT DIEUDONNÉ ET AUGUSTE.

(1180-1223.)

(1180-1186.) A un roi de soixante ans, débile et inerte, avait succédé un roi de quinze ans, enfant précoce d'esprit et de corps, avide d'agir et de commander, ayant cet emportement de jeunesse qui plus tard devient de l'énergie, cette opiniâtreté qui devient de la persévérance, et laissant deviner, sous les défauts de son adolescence, les qualités de son âge mûr. Dès le jour de son sacre, Philippe avait été seul roi des Français; car Louis VII, dans les dix derniers mois de sa vie (octobre 1179-septembre 1180), n'avait fait que languir en proie à une paralysie qui lui enlevait l'exercice de toutes ses facultés. Deux factions rivales s'efforcèrent de s'emparer du jeune monarque et de régner sous son nom : d'un côté, la reine-mère et ses qua

tre frères, les comtes Henri de Champagne, Thibaud de Chartres, Étienne de Sancerre, et Guillaume, archevêque de Reims; de l'autre part, le comte Philippe de Flandre, qui était le parrain du roi, et qui avait dirigé son éducation chevaleresque encore inachevée. La triste fin de Raoul II, comte de Vermandois, mort lépreux en 1167, avait bien augmenté la puissance du comte de Flandre en donnant les états de la maison de Vermandois à ce prince, mari de la comtesse Élisabeth, sœur et héritière de Raoul II. Amiens, Péronne, Saint-Quentin, le Valois, avaient passé sous la domination flamande, qui s'étendait de l'embouchure de l'Escaut jusque par delà la Somme et jusqu'aux rives de l'Oise [1]. Le nombre des grands vassaux diminuait rapidement.

Le comte Philippe l'emporta auprès de son royal filleul, grâce à l'appui du maréchal du palais (officier des écuries), Robert Clément de Metz, qui avait beaucoup de crédit sur le jeune roi. Philippe II, sans l'aveu de sa mère, alla épouser au Tronc, en Artois, près de Bapaume, la nièce du comte de Flandre, Isabeau ou Isabelle de Hainaut, fille de ce comte Baudouin de Hainaut qui avait récemment porté la guerre en France à l'occasion des troubles du Laonnois. Ce mariage était de fort bonne politique; car le comte de Flandre n'avait pas d'enfants, et il avait promis à Isabelle une partie de ses vastes possessions. Isabelle apportait d'ailleurs un nouveau prestige à la royauté capétienne : elle était du sang de Charlemagne; elle descendait d'Ermengarde, comtesse de Namur, fille du malheureux compétiteur de Hugues-Capet,

[1] La ville de Chauni profita du changement de dynastie pour obtenir de Philippe et d'Élisabeth une charte de commune. Le comté d'Amiens avait passé des sires de Couci aux comtes de Vermandois.

et la poésie avait réveillé avec trop de puissance les souvenirs de Charlemagne pour que ce ne fût pas là un titre à la popularité. Le roi et le comte ramenèrent la nouvelle reine à Paris, et entrèrent avec elle dans la Cité, aux noëls joyeux des bourgeois et du peuple; l'un des époux avait quinze ans; l'autre, treize.

Les grands du royaume avaient été convoqués à Sens, le jour de la Pentecôte, pour assister au couronnement de la jeune reine; mais le parti de la maison de Champagne montrait tant d'irritation qu'on craignit qu'il ne s'opposât de vive force à la cérémonie : on n'attendit pas la cour plénière de la Pentecôte; le jour de l'Ascension (29 mai 1180), Philippe et Isabelle se rendirent à Saint-Denis; la jeune reine y fut couronnée et sacrée par l'archevêque de Sens, ainsi que son époux, qui reçut une seconde fois l'onction sainte, au grand courroux de l'archevêque de Reims, qui accusa d'usurpation son confrère de Sens. Le comte de Flandre, homme dur et farouche, maudit des trouvères pour avoir fait pendre par les pieds un beau chevalier surpris aux genoux de sa comtesse, excita le roi à pousser les choses à l'extrême. Philippe-Auguste refusa à sa mère la disposition des châteaux qui formaient son domaine et même de leurs revenus. Alix, indignée, quitta la cour, et, passant en Normandie avec l'archevêque de Reims et les comtes de Chartres et de Sancerre, ses frères, elle sollicita le secours du roi Henri II. Le roi d'Angleterre n'abusa pas de sa position pour fomenter les troubles de France : son intervention fut toute pacifique; il réconcilia la mère et le fils, et conclut pour son propre compte un traité d'alliance avec le roi Philippe (28 juin 1180). Louis VII mou-

rut trois mois après, sans que sa mort fût un événement politique.

La bonne intelligence ne dura guère entre le jeune roi et son parrain de Flandre. Philippe-Auguste ne se laissa pas plus gouverner par le comte de Flandre que par sa mère et par les princes de Champagne : le parrain et le filleul se brouillèrent mortellement. Philippe de Flandre sortit à son tour de Paris, emmenant la reine sa nièce, et pactisa avec ses anciens adversaires contre le roi : une ligue redoutable s'organisa; les princes champenois y firent entrer Hugues III, duc de Bourgogne; le comte de Flandre y entraîna aussi les comtes de Hainaut et de Namur, et d'autres seigneurs belges, étrangers au royaume. Les grands vassaux français s'inquiétaient déjà des dispositions dominatrices qu'annonçait le jeune Philippe. Le roi ne vit pas sans effroi cette grande levée de boucliers : il implora l'appui du Saint-Père. « Les barons de notre royaume, écrivit-il douloureusement au pape Alexandre III, nous attaquent pendant notre jeunesse et troublent les premiers jours de notre règne. Ceux qui, par tant de motifs, nous devraient être fidèles, se soulèvent contre nous et font à notre royaume une guerre cruelle. » Si les Plantagenets se fussent joints au barons coalisés, la position du roi eût semblé désespérée; mais, tout au contraire, Henri II garda loyalement le traité de l'année précédente, et ses fils, dépassant ses intentions, prêtèrent à Philippe l'assistance la plus efficace. Leurs fougueuses passions n'étaient pas sans mélange de générosité chevaleresque, et l'âge du jeune roi les avait intéressés. Philippe, d'abord repoussé en Berri par les princes champenois, reprit l'offensive avec l'aide de Henri-au-Court-Mantel et de ses *Brabançons* : ils ravagèrent ensemble les possessions du

comte de Sancerre, puis la Champagne et la Bourgogne, tandis que le comte de Flandre saccageait de son côté les territoires de Noyon et de Senlis (fin 1181). La mort de la comtesse de Vermandois, femme du comte de Flandre (avril 1182), compliqua encore la querelle : le roi réclama l'héritage de cette princesse, cousine issue-de-germain de son père. Philippe de Flandre prétendit garder la succession, en vertu d'une donation de sa femme. Henri II interposa derechef sa médiation, et l'on traita sous ses auspices dans un parlement assemblé à Senlis. Le comte de Flandre remit l'Amiénois au roi, garda viagèrement le reste des états de Vermandois, et confirma la promesse d'une partie de son propre héritage (l'Artois) à la reine sa nièce. La maison de Champagne, dont le chef, Henri Ier, était mort en 1181 et avait eu pour successeur son fils Henri II, se raccommoda aussi avec le roi.

La modération bienveillante du roi Henri II envers l'héritier de Louis VII était singulièrement contradictoire avec la politique antérieure du monarque angevin; il anéantissait lui-même les plans de toute sa vie, en étayant, en soutenant le pouvoir suzerain qu'il avait si longtemps miné. Ce n'était pas que Henri fût affaibli par les années : il était encore dans la vigueur de l'âge ; mais le chagrin le dévorait et lui faisait prendre en dégoût l'objet de ses ambitions; loin d'être secondé par ses fils, loin de pouvoir leur léguer ses projets et sa grandeur, il ne voyait en eux que des ennemis, que des insensés, toujours prêts à s'entre-déchirer, à se révolter contre leur père et à ruiner de leurs propres mains la fortune de leur maison ; la guerre n'était pas pour eux un moyen, mais un but : ils aimaient le désordre pour lui-même; dignes chefs des

Cottereaux et des *Brabançons*, ils prenaient les armes au hasard et sous la première bannière venue, non pour faire des conquêtes, mais pour s'enivrer de la poésie des combats, du pillage et de l'incendie. Un esprit d'anarchie et de désorganisation sociale se propageait autour d'eux dans tous les états de la maison d'Anjou, et le roi Henri II avait bien assez de défendre sa monarchie ébranlée de toutes parts, sans songer à l'agrandir dorénavant aux dépens de la couronne de France. Les troubles d'Aquitaine recommençaient, ou plutôt n'avaient pas cessé : Henri II ayant voulu obliger Richard et Geoffroi à faire hommage à leur frère, le jeune roi Henri, pour l'Aquitaine et la Bretagne, afin de rétablir l'unité de la monarchie gallo-anglaise, Richard s'insurgea, et non-seulement Geoffroi, mais l'aîné Henri lui-même, fasciné par l'implacable Bertrand de Born, s'associèrent au prince rebelle ; toutes les provinces aquitaniques furent livrées à de cruelles dévastations. Les barons du midi étaient partagés, et les deux factions étaient animées de la plus furieuse haine. Quand les jeunes princes, surtout Henri-au-Court-Mantel, cédaient au repentir et tâchaient de se rapprocher de leur père, le parti national aquitain se jetait entre le père et les fils, et rompait les négociations par des violences inouïes. L'exaltation farouche des rebelles était portée à un tel point qu'ils massacrèrent plusieurs parlementaires envoyés par *Henri-le-Vieil* à Geoffroi. Un autre jour, que le roi était entré dans Limoges pour conférer avec ce même Geoffroi, la garnison du château lança sur le vieux monarque une grêle de traits qui percèrent sa cotte d'armes et blessèrent son cheval. Les comtes de Périgord et d'Angoulême, les vicomtes de Limoges et de Ventadour, secondaient Bertrand de Born, et Toulouse, cette fois, soutenait l'insurrec-

tion aquitanique ; mais une diversion que firent le roi d'Aragon, Alphonse II, et Roger, vicomte de Béziers, contre le comte de Toulouse, ne permirent pas à Raymond V de secourir sérieusement les Aquitains. La fin prématurée de Henri-au-Court-Mantel ôta bientôt à ceux-ci leur prétexte et leur drapeau. Henri-le-Jeune, attaqué d'une violente dyssenterie, fit supplier Henri-le-*Vieil* de le venir voir au Château-Martel, près de Limoges ; le roi soupçonna un nouveau piége dans cette demande, et ne s'y rendit pas. Quelques jours après, on lui annonça la mort de son fils aîné (11 juin 1183). Cette mort réconcilia le vieux roi et le duc Geoffroi, qui montrèrent une égale douleur. Le roi Henri, malgré son violent chagrin, n'en poussa la guerre qu'avec plus de vigueur contre les rebelles. Il emporta d'assaut la ville et le château de Limoges *le lendemain même des funérailles de son premier-né,* et, après d'autres succès importants, il mit le siége devant Hautefort, en Périgord, principal manoir de son mortel ennemi Bertrand de Born. Bertrand, assailli par une armée nombreuse, fut obligé de remettre à la discrétion du roi d'Angleterre et sa personne et ses tours, du haut desquelles il avait tant de fois lancé ces *sirventes* de flamme qui enfantaient des armées.

— Eh bien! Bertrand, dit le monarque d'un ton ironique, vous disiez n'avoir en aucun temps besoin de la moitié de votre sens pour vous tirer de péril ; mais sachez qu'aujourd'hui vous aurez grand besoin du tout. — Seigneur, répliqua Bertrand, je l'ai dit, et je maintiens mon dire. — Et moi, dit le roi, je crois que votre sens vous a failli. — Oui, seigneur, reprit lentement Bertrand de Born, il m'a failli le jour où le vaillant jeune roi, votre fils, est mort ; ce jour-là, j'ai perdu sens, savoir et connaissance ! »

Au nom de son malheureux fils, le roi Henri fondit en larmes et s'évanouit : — Ah! Bertrand! Bertrand! reprit-il en revenant à lui, vous avez bien droit et raison d'avoir perdu le sens pour mon fils, car il vous voulait plus de bien qu'à nul homme en ce monde. Je vous rends mon amitié et mes bonnes grâces, et vous octroie cinq cents marcs d'argent pour les dommages que vous avez reçus [1]. Ce trait de sensibilité touchante semble surprenant de la part d'un prince dont la vie fut souillée par beaucoup d'actes de violence et de brutalité; mais rien n'était plus commun au moyen-âge que cette extrême mobilité d'impression, qui caractérise l'enfance des peuples comme celle de l'homme individuel. Les hommes de ce temps, habitués à se laisser emporter par leurs sentiments à l'exclusion de leur raison, étaient susceptibles de commettre, presque dans le même instant, les cruautés les plus barbares et les plus généreuses actions; le chevalier chrétien ressemblait encore beaucoup aux guerriers germains ses ancêtres. Les caractères logiques et soutenus étaient fort rares, et ne se rencontraient guère que parmi la classe lettrée des clercs. La générosité de Henri II contribua plus que ses victoires à désarmer les insurgés : la paix, toutefois, ne fut complétement rétablie dans l'Aquitaine qu'en 1185; Richard-Cœur-de-Lion, héritier présomptif du trône d'Angleterre, conserva le gouvernement de la Guyenne, et rendit le Poitou à sa mère, que Henri II remit définitivement en liberté.

Les hostilités continuaient toujours dans la Provence et la Septimanie entre le roi Alphonse II et le comte Raymond V; la mort de Raymond-Bérenger, tué par un chevalier tou-

[1] Raynouard, *Choix des poésies originales des Troubadours*, t. V, p. 86-87.

lousain en 1181, avait réuni tous les domaines de la maison de Barcelonne entre les mains d'Alphonse. Les belles provinces du midi étaient en proie à des maux qui présageaient déjà les horribles calamités dont elles devaient être plus tard accablées. Les dissidences religieuses qui grandissaient de jour en jour troublaient toutes les âmes : en 1181, Henri, abbé de Clairvaux, que le pape avait fait son légat et cardinal-évêque d'Albano, entra, à la tête d'une multitude de catholiques armés, sur les terres du vicomte de Béziers, qui passait pour le grand protecteur des hérétiques. Le vicomte Roger et ses principaux feudataires confessèrent la foi catholique, et détournèrent ainsi l'orage. Le château de Lavaur fut pris de vive force par les bandes du légat. En même temps, la guerre désolait au loin le pays; guerre sans paix ni trêve, car des bandes féroces de Basques, de Navarrois et d'Aragonais, les *Brabançons* du midi, pillaient, tuaient et violaient pour leur propre compte, quand les princes cessaient de les solder. « Sur tout le territoire de la France, dit le chroniqueur Rigord, on ne rencontrait que *Routiers* et *Cottereaux,* gens malavisés et sans crainte de Dieu aucune : nul n'osait plus sortir des cités ni des châteaux, tant la campagne en était remplie. » Le concile de Latran, en 1179, avait lancé l'anathème contre tous ces brigands et contre ceux qui les soutenaient et employaient leurs armes, en enjoignant à tous les fidèles de courir sus aux larrons maudits *qui n'épargnaient églises ni monastères, veuves ni orphelins* [1]. Une pieuse fraude fit plus que les prescriptions du concile.

[1] Ce concile, composé de plus de trois cents évêques, publia des décrets fort importants ; il ordonna, pour prévenir de nouveaux schismes, que le candidat à la papauté qui aurait les deux tiers des voix serait reconnu pape légitime ; il ordonna

L'église de Notre-Dame du Puy-en-Velai était un des lieux de pélerinage les plus fréquentés qu'il y eût en France; chaque année, les princes, les gentilshommes, les riches bourgeois, affluaient au Puy à la fête de Notre-Dame, et *y faisaient grandes dépenses et largesses;* une foule de marchands apportaient leurs denrées de bien loin, et les étalaient dans un magnifique *champ de foire:* la foire de Notre-Dame faisait toute la prospérité du pays. Mais maintenant la Notre-Dame revenait en vain; les pélerins ne paraissaient plus : la peur des cottereaux rendait toutes les routes désertes. Un chanoine de Notre-Dame du Puy, fort chagrin de la décadence de sa cité et de son église, s'avisa d'endoctriner un jeune homme, *subtil en langage* et inconnu dans la ville, pour en faire l'instrument d'une singulière manœuvre. Il y avait au Puy un pauvre charpentier, nommé Durand, homme simple, mais respecté à cause de sa grande dévotion. Une nuit que Durand était en oraison dans l'église Notre-Dame, voici qu'il vit venir à lui une

que personne ne serait élu évêque qu'il n'eût trente ans accomplis, tâcha de réduire le luxe des prélats, *pour ôter tout prétexte aux faux apôtres*, défendit aux évêques et abbés de commettre des exactions sur les églises, et de rien exiger pour l'installation des prêtres ou pour l'administration des sacrements, qu'*on refusait à qui ne les pouvait payer*. La défense faite aux moines d'exercer les fonctions de baillis, d'avocats, etc., fut étendue aux prêtres, diacres et sous-diacres. Le concile défendit aux magistrats des communes de *diminuer la juridiction des seigneurs d'Église sur leurs sujets*, et d'étendre les taxes communales aux clercs. Par compensation, d'autres canons furent favorables aux masses; tels que la défense aux petits seigneurs d'établir de nouveaux péages ou autres exactions sur les chemins sans l'autorité des souverains; les pirates et ceux qui pillaient les naufragés en vertu du prétendu droit de *bris et naufrage* furent excommuniés, ainsi que les chrétiens qui prenaient du service sur les navires des Sarrasins, ou qui leur vendaient des armes, du fer ou du bois pour la construction des vaisseaux. Le concile lança de formidables excommunications contre les hérétiques *qui remplissaient la Gascogne, l'Albigeois, le pays toulousain et d'autres lieux*. Fleury, t. XV, p. 406.

personne habillée comme on représente d'ordinaire la sainte Vierge : l'apparition lui adressa la parole, le somma de prêcher une ligue chrétienne contre tous les larrons et *robeurs* du bien d'autrui, et lui *bailla* un *scel* où était gravée l'image de Notre-Dame tenant son *cher fils* l'enfant Jésus, avec la légende suivante : « Agneau de Dieu, qui ôtes les péchés du monde, donne-nous la paix. »

Durand publia aussitôt sa vision, et montra le sceau miraculeux : à cette nouvelle, les barons, les chevaliers et tout le peuple des cantons voisins accoururent au Puy; le jour de l'Assomption, Durand leur commanda hardiment, *de par notre Seigneur*, qu'ils gardassent paix entre eux. Tout le monde prêta serment *avec larmes et soupirs : on fit empreindre en étain le scel où était l'image de Notre-Dame*, et tous les *confrères de la paix* le portèrent cousu sur des chaperons blancs, taillés à la façon des scapulaires de moines : ils jurèrent de ne point jouer aux dés, d'éviter les excès de table, les paroles et les imprécations déshonnêtes, et de *mener* guerre à mort contre tous Brabançons, Routiers, Cottereaux et Aragonais. Chacun payait douze deniers à son entrée dans la confrérie, et cette faible cotisation produisit une somme considérable, tant l'empressement à s'enrôler fut général parmi les paysans et les bourgeois. Le clergé appuya vivement cette prise d'armes, car les cottereaux le poursuivaient partout avec rage, ce qui les faisait confondre avec les hérétiques, bien qu'ils ne fussent qu'incrédules et ennemis de toute foi et de toute loi. « Ils brûlaient les églises, raconte Rigord, ils traînaient avec eux les prêtres et les religieux chargés de liens, et les appelaient *cantadors* (chanteurs) par dérision — : *Cantadors, cantez, cantadors!* leur disaient-

ils, et puis leur donnaient grandes *baffes* parmi les joues, et les battaient *moult* âprement de grosses verges, d'où il advint que aucuns rendirent à Dieu leurs âmes bienheureuses. Ils prenaient, de leurs mains souillées et ensanglantées de sang humain, l'Eucharistie que l'on met dans les églises en vases d'or et d'argent, la jetaient à terre et la foulaient aux pieds; leurs *mêchines* (courtisanes) faisaient voiles et couvre-chefs des *corporaux* sur quoi l'on pose le précieux corps de notre Seigneur au sacrement de l'autel. » La confrérie de la Paix ou des *Chaperons blancs* gagna bientôt les provinces du centre de la France : une armée entière de cottereaux, qui se dirigeait de l'Aquitaine sur la Bourgogne, après la mort de Henri-au-Court-Mantel, étant entrée dans le Berri, le peuple de toute cette région se leva en masse, et les *Chaperons blancs,* renforcés par quelques chevaliers et hommes d'armes du roi, assaillirent hardiment les brigands : il y eut un rude combat *dans la contrée de Bourges;* le nombre et la soif d'une juste vengeance l'emportèrent sur l'habitude des armes : les cottereaux furent écrasés, et plus de sept mille d'entre eux restèrent sur la place : beaucoup furent pris (20 juillet 1183). Les prêtres se vengèrent impitoyablement : ils firent torturer et brûler comme hérétiques les bandits captifs, parmi lesquels se trouvaient quinze cents femmes de mauvaise vie, complices de leurs pilleries et de leurs sacriléges. Les *Frères de la Paix* remportèrent encore plusieurs victoires sur les hordes vagabondes; mais bientôt ils inspirèrent aux princes et aux nobles plus de crainte et de haine que les bandits eux-mêmes : l'esprit démocratique pénétra dans cettegrande réunion populaire; des bandes de *Chaperons blancs* se mirent à parcourir les campagnes la pique

au poing, prêchant l'égalité naturelle des hommes, et défendant aux seigneurs, clercs ou laïques, de lever des taxes et des tailles sur leurs sujets sans l'autorisation de la *confrérie*. Le roi, les prélats, les grands et les chevaliers, qui avaient d'abord officieusement appuyé la confrérie, employèrent alors tous les moyens pour la dissoudre, et y réussirent, à la suite de quelques échecs que les *Chaperons blancs*, abandonnés par la chevalerie et emportés par une fougue imprudente, essuyèrent contre les routiers. Cependant le but primitif de la confrérie fut en partie atteint : la France centrale et royale fut à peu près délivrée des bandits, qui, las de tant de résistance, se retirèrent presque tous vers la Septimanie et l'Aquitaine, où ils étaient honteusement protégés par les princes, surtout par le comte de Toulouse et Richard-Cœur-de-Lion.

La guerre, à peine apaisée dans le sud-ouest entre le roi d'Angleterre et ses fils, se rallumait dans le nord entre le roi de France et son parrain le comte de Flandre. Philippe de Flandre s'étant remarié, en 1184, avec une princesse de Portugal, le jeune roi craignit que le comte ne prît des mesures pour transmettre aux enfants qu'il aurait de sa seconde femme le Vermandois ainsi que la portion des états flamands qu'il avait promise à la reine sa nièce (c'étaient Arras, Saint-Omer, Aire et Térouenne). Philippe de France réclama donc immédiatement les domaines de Vermandois et la dot promise à sa femme : Philippe de Flandre répondit en appelant aux armes ses nombreux vassaux, qui ne se montrèrent pas moins irrités que lui-même des prétentions du roi.

« La commune de Gand, dit un poëte chroniqueur (Guillaume-l'Armoricain, *Philippide*, l. II), orgueilleuse

de ses maisons fortifiées de tours, de ses trésors et de sa grande population, mit sur pied à ses frais vingt mille hommes armés en guerre; Ypres, cité habile dans l'art de teindre les laines, leva deux légions; la puissante Arras, ville antique, pleine d'opulence, âpre au gain et se complaisant dans l'usure, et Bruges, qui fabrique des chausses pour couvrir les jambes des barons, Bruges, riche de ses prés, de ses champs fertiles et du beau port qui l'avoisine, ne secondèrent pas moins vigoureusement leur prince. Avec même ardeur s'arma Lille, riante cité, peuple subtil et ami du lucre, Lille que décorent ses marchands pleins d'élégance dans leur parure, et qui fait briller dans les royaumes étrangers ses draps de couleurs variées, qu'elle échange contre l'or dont elle est si fière. » Saint-Omer, Hesdin, Gravelines, Bapaume, Douai, toutes les villes de Flandre et d'Artois envoyèrent leurs milices sous l'étendard au lion, insigne redouté de leur comte, qui avait déjà été rejoint par sa chevalerie. Le comte s'estima invincible lorsqu'il vit ainsi rassemblés autour de lui ses Flamands, « gent opulente en toutes choses, mais fatale à elle-même par ses discordes intestines [1], dit le poëte chroniqueur; race simple en sa nourriture, sobre de boisson, facile à la dépense, recherchée dans ses vêtements, belle et haute de taille, au visage coloré, à la peau blanche. » Philippe de Flandre, à la tête de cette grande armée bourgeoise, semblait le roi des communes. Amiens, préférant la suzeraineté du comte à celle du roi, chassa les officiers de Philippe-Auguste et reçut les hommes de Flandre. Le comte

[1] Les villes de Flandre s'étaient partagées en deux factions, les *Isengrins* (les loups) et les *Blavotins*, ou partisans des Blavet, famille puissante de Furnes. Cette querelle, dont on ne sait pas même l'origine et le motif, se perpétua de génération en génération, et fit couler des torrents de sang. Voyez Meyer, Guillaume-l'Armoricain, l. II et III, et Lambert d'Ardres.

prit l'offensive, et assaillit Corbie; mais comme la place était forte et que les habitants et la garnison se défendaient opiniâtrément, le comte laissa devant Corbie une partie de ses gens, franchit la Somme et l'Oise, et se jeta sur l'Ile-de-France en dévastant tout le pays sur son passage. Cette invasion fut si soudaine, que les barons fidèles au roi n'eurent pas même le temps de se mettre en défense. Aubri, comte de Dammartin, fut surpris à table dans son manoir, et se sauva par une poterne. Les Flamands étaient tout fiers de ce facile succès : — Bah ! s'écria le superbe comte, rien de fait, si je ne plante ma bannière sur le Petit-Pont et dans la rue de la Calandre (près de Notre-Dame de Paris) !

Il ne se dirigea cependant point sur Paris, quoiqu'il n'en fût qu'à neuf lieues; il craignit d'être coupé par l'armée royale assemblée à Senlis, et recula devant le roi qui arrivait avec toutes ses forces. Philippe de Flandre se retira par le Valois et par cette fameuse forêt de Cuise qui avait protégé tant de fois les marches et les contre-marches des guerriers franks. L'armée royale le suivit à la trace, puis entra dans l'Amiénois et attaqua le château de Boves, célèbre dans les romans pour avoir vu naître l'enchanteur Maugis, et, dans l'histoire, pour avoir été le berceau de la maison de Couci. Philippe de Flandre revint sur ses pas, planta ses bannières en vue du camp des assiégeants, et défia arrogamment le roi au combat. Le jeune roi voulait engager la bataille à l'instant même; mais le jour tombait, et ses oncles, l'archevêque de Reims et le comte de Chartres, obtinrent de lui qu'il attendrait au lendemain matin. Il paraît que la contenance belliqueuse des Français donna lieu de réfléchir au comte de Flandre. Le comte Philippe craignit sans doute que ses

bataillons de *communiers* n'eussent le désavantage en plaine contre la chevalerie du roi, et, dans la nuit, il envoya prier l'archevêque de Reims et le comte de Chartres de ménager entre le roi et lui une trève de huit jours. Les princes champenois, qui désiraient la paix, firent consentir, non sans peine, le roi Philippe à cette suspension d'armes, et engagèrent le roi d'Angleterre et le cardinal-évêque d'Albano, légat du pape, à se porter médiateurs entre les deux partis. Les conditions de paix furent assez avantageuses au roi, dont les prétentions sur l'héritage d'Élisabeth de Vermandois étaient assez bien fondées. La plus grande partie de cet héritage lui fut dévolue, et le comté d'Amiens fut réuni à la couronne avec une portion du Vermandois. Les villes de Saint-Quentin et de Péronne demeurèrent viagèrement au comte de Flandre, ainsi que l'Artois (1185).

Le roi Philippe tourna ensuite ses armes contre Hugues III, duc de Bourgogne. Ce duc avait des défauts tout contraires à ceux de ces prédécesseurs; aussi turbulent que ses devanciers avaient été fainéants, il ne se plaisait que dans le désordre. « C'était, disent les chroniques, un grand déprédateur des biens de l'Église, un enleveur de damoiselles et un baron de grands chemins. » Ce puissant seigneur, ce prince du sang royal, n'avait pas honte d'aller en personne détrousser les marchands, comme un routier ou un cottereau. Philippe, encouragé par ses premiers succès, était très-disposé à saisir les occasions de faire intervenir partout la royauté, et commençait à ressaisir avec affectation le rôle social et protecteur qu'avait pris son aïeul et qu'avait laissé échapper son père. Il invita le duc à respecter davantage les églises et le patrimoine du Christ; mais le duc se moqua de ses prières, *n'en devint que plus*

méchant, et fortifia soigneusement sa résidence de Châtillon-sur-Seine, comme pour défier son suzerain. Philippe, alors, débaucha au duc un de ses principaux feudataires, le sire de Vergi, repoussa le duc, qui assiégeait le château de Vergi, et accueillit avec grande solennité les plaintes des prélats de Bourgogne contre les exactions de Hugues. Philippe avança hardiment le principe que les églises relevaient partout directement de la couronne. Hugues III était un adversaire assez redoutable : vaillant homme d'armes, quoique *discourtois*, il régnait sur des domaines fort étendus ; le Dauphiné de Viennois lui appartenait par son mariage avec Béatrix d'Albon, héritière des Dauphins ou comtes de Viennois [1] ; et le comté de Nevers, le Bourbonnais, le Forez, etc., relevaient de lui. Châtillon-sur-Seine fut brusquement investi et battu pendant plusieurs jours par les *mangonneaux, les pierriers et mainte autre manière de tourments* (*tormenta,* machines de guerre) ; puis on planta les échelles, et les Français, conduits par deux hardis chevaliers, Guillaume des Barres et Manassé de Mauvoisin, escaladèrent les remparts et forcèrent l'enceinte extérieure du château, où l'on trouva de grandes richesses que le roi distribua libéralement à ses gens d'armes. Les assiégés s'étaient réfugiés dans le donjon ; mais une mine pratiquée par les assaillants ouvrit bientôt à ceux-ci un large passage, et la garnison, à la tête de laquelle était Eudes, fils du duc de Bourgogne, fut forcée de se rendre. Le duc, voyant sa forteresse ruinée et son fils prisonnier, abaissa son orgueil

[1] Le premier mari de Béatrix, Albéric de Toulouse, était mort sans enfants. André de Bourgogne, second fils du duc Hugues III, fonda la seconde maison des Dauphins, tandis que le fils aîné Eudes III, né d'un premier lit, succédait au duché de Bourgogne.

devant le jeune vainqueur : il reconnut avoir grandement failli contre le droit, et se soumit à la peine que lui voudrait imposer Philippe. Le roi lui fit jurer qu'il réparerait le tort fait aux églises bourguignonnes, et livrer trois châteaux en garantie de ces réparations; mais l'amende et les châteaux furent bientôt remis au duc, et le roi renonça même à l'hommage direct du sire de Vergi. Philippe, dont l'intelligence précoce égalait le courage, avait voulu faire sentir au duc que la suzeraineté royale n'était plus un vain mot, mais non pas le poursuivre à outrance ; car il prévoyait le moment où il aurait besoin du concours de la plupart de ses vassaux contre le plus formidable d'eux tous, contre celui qui était l'objet de l'envie universelle. Toute la modération du roi Henri ne pouvait empêcher que la lutte des deux couronnes ne se renouvelât prochainement, et les services récents ne faisaient pas oublier les anciennes injures. Philippe travailla donc à ménager les grands, tout en les dominant, et surtout à conserver la vieille alliance de sa maison avec l'Église. Avant de s'attaquer au duc de Bourgogne, il avait déjà réprimé les violences du sire de Beaujeu, du comte de Chalon, et d'autres barons, qui pillaient les églises ; il se rendit peut-être encore plus agréable au clergé en l'assistant contre d'autres ennemis. Henri II soutenait les hordes impies des soldats mercenaires, et tolérait les hérétiques ; Philippe punissait les premiers avec une louable énergie, les seconds avec une rigueur barbare. Dès son avénement au trône, «ayant horreur et abomination, sur toutes choses, des *gloutonneries* et des horribles serments que les joueurs de dés font souvent dans les *courts* et les tavernes, il commanda que, si nul, chevalier ou autre, faisait tels serments en sa cour, il fût plongé en la rivière ou en quel-

que mare. » Il étendit cette mesure à tout son domaine; mais les riches furent admis à se racheter moyennant vingt sous d'amende, et les pauvres seuls subirent la rigueur de l'édit. Philippe se montra bien plus cruel envers les hérétiques ou *patérins*. Il fit condamner à mort par ses tribunaux tous ceux qu'on put saisir dans le domaine royal, et *arracha les dissidents de leurs retraites ténébreuses pour les envoyer des flammes terrestres aux flammes éternelles de la géhenne* (Philippidos, l. 1. — Chron. de Saint-Denis.)

Le farouche comte de Flandre était peut-être pour beaucoup dans ces exécutions sanglantes, qui eurent lieu durant les premières années de Philippe-Auguste. Philippe de Flandre exerçait les mêmes rigueurs sur ses propres terres. En 1183, beaucoup d'hérétiques, nobles et roturiers, clercs, chevaliers, paysans, vierges, veuves et femmes mariées, furent accusés à Arras, devant Guillaume, archevêque de Reims, et Philippe, comte de Flandre : par sentence de l'archevêque et du comte, ils furent tous saisis et livrés aux flammes, *et leurs biens furent partagés entre le prélat et le prince*. Ce dernier trait explique le zèle impitoyable des souverains.

L'intérêt fiscal n'eut pas moins de part que l'intérêt politique ou le fanatisme religieux à la persécution que Philippe-Auguste exerça contre les juifs dès les premiers mois de son règne. « En ce temps, disent Rigord et la Chronique de Saint-Denis, habitaient juifs à Paris et dans tout le royaume en trop grande multitude : les plus grands et les plus sages de la loi de Moïse (les principaux rabbins [1]) étaient venus en France et habitaient à Paris :

[1] « A Paris, dit le juif Benjamin de Tudéla dans la relation de ses voyages, à Paris sont des disciples de la sagesse qui n'ont point aujourd'hui leurs semblables

ils y demeurèrent si longuement et s'y enrichirent si bien, qu'ils achetèrent près de la moitié de la Cité, et, contre les décrets et l'institution de la sainte Église, ils avaient *sergents* (serviteurs) et chambérières chrétiens restant avec eux en leurs hôtels, et ouvertement les faisaient judaïser et départir de la foi chrétienne. Les bourgeois, les chevaliers et les paysans des villes voisines étaient en si grande sujétion vers eux par *les grands deniers* qu'ils leur devaient, que les juifs prenaient les meubles et possessions de ces pauvres chrétiens, ou les obligeaient à les vendre, ou enfin retenaient en leurs maisons les débiteurs comme captifs en *chartres*. De plus, lesdits juifs traitaient *ordement* (ignominieusement) les ornements d'église, calices, chapes, chasubles et autres, qui leur étaient remis en gage pour les nécessités du peuple, et si vilement les tenaient, qu'ils faisaient soupes au vin à leurs *juitiaux* (petits juifs) dans les calices bénits et consacrés à Dieu. Quand le bon roi sut que la foi de Jésus était ainsi déprisée, il fut moult ému de pitié et de compassion, et se ressouvint avoir ouï dire maintes fois, aux enfants nourris avec lui au palais, que les juifs de Paris prenaient chaque année un enfant chrétien, le jour du saint vendredi, le menaient en des grottes sous terre, et le cruci-

dans toute la terre. » Un mouvement intellectuel très-remarquable s'était développé chez les juifs depuis le onzième siècle, sous l'influence de la civilisation arabe. Les intérêts d'argent et l'éternelle attente du Messie ne préoccupaient plus exclusivement les Hébreux. Des savants et des philosophes illustres s'étaient élevés parmi eux, et le Tolédan Aben-Ezra et le Cordouan Moïse-Aben-Maimoun (*Maimonidès*) faisaient briller le flambeau de la raison parmi les superstitions de la Kabbale et les rêveries du Talmud. Tous deux commentèrent la Bible en libres penseurs, et employèrent à l'explication du livre saint la logique et la métaphysique d'Aristote, dont les ouvrages, traduits en arabe, envahissaient alors toutes les écoles musulmanes. Ce fut en partie par l'intermédiaire de ces doctes rabbins qu'Aristote passa des écoles arabes dans les écoles chrétiennes.

fiaient en haine de notre Seigneur [1]. Le roi Philippe alla donc consulter un certain ermite ayant nom Bernard, très-saint homme, lequel était alors correcteur des *Bons Hommes* du moûtier de Grandmont (depuis les Minimes), dans le bois de Saint-Mandé, près de Vincennes. Celui-ci lui conseilla de *relâcher et quitter* tous les chrétiens de son royaume des dettes qu'ils devaient aux juifs, de *bouter* tous les juifs hors dudit royaume, *et de retenir pour son usage la cinquième partie des créances de ces infidèles*.... Ainsi fut fait... En l'an de l'incarnation 1181 (avril), le roi commanda que tous les juifs *s'appareillassent* (s'apprêtassent) de quitter le royaume de France, et qu'ils fussent tous dehors à la fête Saint-Jean-Baptiste de l'année suivante : il leur donna congé de vendre seulement leurs meubles, et retint les possessions qu'ils avaient achetées, comme maisons, champs, prés, vignes, granges et pressoirs. Aucuns lors se firent baptiser, et le roi leur rendit leur bien : ceux qui demeurèrent *aveuglés des yeux du cœur* allèrent aux barons et aux prélats, grands dons leur firent, et leur promirent deniers sans nombre s'ils obtenaient du roi leur *demeurance;* mais la grâce du Saint-Esprit confirma si fermement le preud'homme Philippe en son bon propos, que les princes et les prélats furent éconduits; les juifs, voyant qu'il ne pouvait en être autrement, emmenèrent leurs femmes, leurs enfants et tout leur ménage, au mois de juin 1182, et le roi se saisit de leurs biens.

[1] Louis VII et le comte Thibaud de Chartres avaient fait brûler plusieurs juifs accusés de ce crimes et deux enfants, nommés Richard de Pontoise et William ou Guillaume, étaient honorés comme martyrs des juifs, l'un à Paris, l'autre en Angleterre. Le fanatisme sombre et farouche de la classe la plus infime des juifs, exaltée par la tyrannie, rend ces imputations jusqu'à un certain point croyables. — Rigord. — Bromton.

Quand les juifs s'en furent allés, et France fut vidée de la corruption de telle canaille, le bon roi ordonna qu'on nettoyât leurs synagogues, afin qu'elles fussent *dédiées à églises*, et que l'on y consacrât autels pour le service de notre Seigneur. »

Tous les seigneurs ne suivirent pas l'exemple du roi, les juifs ne furent pas expulsés des états anglo-normands ni des seigneuries du midi. Partout cependant les peuples catholiques applaudissaient aux pieuses violences de Philippe-Auguste, et poussaient leurs princes à imiter le roi de France. Aussitôt après la mort de Henri II, qui, tant qu'il vécut, empêcha les persécutions religieuses, les Anglais massacrèrent leurs juifs à Londres, à York, et dans beaucoup d'autres villes.

(1180-1189.) Ainsi, tout servait la popularité de Philippe, le mal comme le bien; ses actes les plus condamnables correspondaient aux passions de l'époque. Il employa d'autres moyens plus légitimes pour gagner l'affection de la bourgeoisie, et se laissa emporter par le mouvement communal qui reprenait une nouvelle impulsion à chaque mutation royale. Philippe confirma et renouvela un certain nombre de chartes données ou ratifiées par son père et son aïeul, entre autres celles de Noyon et de Soissons. « Les gens de Chaumont (en Vexin), est-il dit dans une de ses ordonnances, seront exempts de toute taille et impôts injustes : il y aura commune en la cité et les faubourgs, et, si quelqu'un (châtelain ou prélat) nuit aux bourgeois, ils pourront se faire justice par les armes. Toutes les dépenses municipales, telles que le guet, les chaînes des ponts-levis, l'entretien des fossés, seront supportées en commun, proportionnellement au bien de chacun. » Il accorda aussi quelques nouvelles franchises

aux citoyens de Bourges, qui avaient toujours leur vieux corps municipal, et à ceux de Dun-le-Roi, de Bois-Commun en Gâtinais, etc., et autorisa la fondation de beaucoup de petites communes. Louis VII, en 1180, avait affranchi tous les serfs ou *gens de corps* d'Orléans et environs à cinq lieues à la ronde, expiant ainsi ses anciennes rigueurs envers les Orléanais. Philippe-Auguste confirma cette charte à son avénement, et, en 1185, déchargea de toute taxe et taille les hommes d'Orléans et des alentours, promit de ne pas les mander dorénavant à ses plaids plus loin qu'Étampes, Yvri ou Lorris, et de ne saisir préalablement, en cas de procès, ni eux, ni leurs femmes, fils ou filles, et réduisit le maximum des amendes à 60 sous d'argent. La même année, de nouveaux priviléges furent accordés au prix d'une taxe de deux deniers par mesure de blé ou de vin : la répartition de la taxe fut confiée à dix bourgeois élus, agissant de concert avec les sergents royaux. La même année, Fontainebleau obtint une charte de commune : la charte accordée par Louis VII à Compiègne fut confirmée en 1186 ; en 1187, Philippe confirma les coutumes de Tournai, qui, de temps immémorial, jouissait d'une grande liberté sans porter le titre de commune. Les magistrats de Tournai, vers le milieu du douzième siècle, se qualifiaient de sénateurs, ou autrement, prévôts, échevins et jurés. Tournai était une véritable république, indépendante de son évêque et du comte de Flandre, et relevant directement de la couronne de France : une sorte de prestige historique entourait cette ville, qui avait été le berceau de l'empire des Franks. Les chartes de Pontoise, Poissi, Montreuil-sur-Mer, sont de 1188. Sens, si maltraitée jadis par Louis VII, continuait de lutter contre les seigneurs d'église depuis

quarante ans, et avait recouvré de fait les franchises qui lui étaient refusées en droit. Philippe, en 1189, octroya enfin une charte de commune : « La commune, est-il dit dans l'ordonnance royale, sera jurée par tous ceux qui habitent soit dans l'enceinte des murs, soit dans le faubourg, et par ceux qui entreront dans la commune, à l'exception des hommes et des femmes que nous avons rendus à l'archevêque, aux églises et aux clercs de Sens [1].

[1] *Ordonnances des rois de France*, t. XI, p. 262, et *passim*. « Les chartes de communes, dit M. Aug. Thierry, offrent en général trop peu de détails sur la manière dont on procédait à l'élection des magistrats municipaux. A Péronne, les douze mairies des métiers, réunies séparément chaque année, élisaient vingt-quatre personnes, savoir: deux par corps de métiers. Ces vingt-quatre élus, après avoir prêté serment, choisissaient dix jurés parmi tous les habitants, à l'exception des vingt-quatre électeurs. Les dix jurés ainsi élus en choisissaient dix autres, qui, réunis aux dix premiers, en choisissaient encore dix... Les trente jurés, après avoir prêté serment, élisaient un maire et sept échevins. Entre les trente jurés, il ne pouvait pas y en avoir plus de deux qui fussent parents. A Douai, tous les bourgeois s'assemblaient par paroisses dans les églises, et choisissaient onze personnes pour six paroisses, celle de Saint-Amet n'en élisant qu'une. Ces onze prêtaient serment d'élire sans brigue et sans corruption douze échevins pour gouverner *la loi de la ville* pendant l'année, et six personnes *pour prendre garde sur les mises et dépenses.* (Ainsi à Douai, la justice était séparée de l'administration proprement dite; il y avait là progrès constitutionnel.) A Tournai, *les chefs d'hôtels* (chefs de maisons) s'assemblaient à son de cloche en la halle, et, après avoir prêté serment, ils élisaient, parmi toutes les paroisses de la ville, selon leur population respective, trente *prud'hommes* appelés *esgardeurs*, qui, à leur tour, élisaient vingt jurés, et, parmi ces jurés, deux prévôts qui ne devaient pas être parents ni appartenir au même métier. Les trente *esgardeurs* choisissaient en outre quatorze échevins parmi *les prud'hommes bourgeois hérités et nés de la ville.* (*Lettres sur l'hist. de France,* page 392.) Le maître-échevin de Metz fut élu à vie par les clercs et le peuple jusque vers 1180 ; mais l'évêque, trouvant ce chef populaire trop redoutable, fit tant, par ses intrigues, que l'élection devint annuelle et fut remise à six électeurs de second degré. Voyez Savigny. Il semble que le système des élections indirectes ou à deux degrés dominât généralement. Ce système rendit les démocraties communales plus régulières et plus durables ; mais souvent aussi, faute des garanties sévères qui doivent le retenir dans de justes bornes, il faussa et amortit l'esprit démocratique et étouffa la vie politique des cités.

Philippe sanctionna en outre diverses chartes octroyées par des seigneurs à leurs vassaux, entre autres celle de Saint-Denis. « Les bourgeois de notre ville, dit l'abbé Hugues dans l'*Institution* de Saint-Denis, nous ont exposé qu'il y avait de bien mauvaises coutumes, par l'existence desquelles ils étaient sans cesse exposés à se voir enlever leurs marchandises; en sorte que les gens du dehors craignaient de venir céans. *Comme cela nous était aussi nuisible qu'à eux-mêmes,* nous avons approuvé leur requête, et nous les exemptons, eux et leurs *hoirs,* de toute rapine, taille, prise, etc., moyennant le paiement annuel de 128 livres *parisis* à nous et à nos successeurs; plus, de 60 livres pour la pitance *des frères* (les moines de Saint-Denis). » L'événement prouva que l'abbé Hugues avait agi en homme de sens : car de cette époque data la prospérité de la fameuse foire du *Landit,* qui attirait chaque année à Saint-Denis tout Paris et les environs; et ce grand mouvement commercial ne fut pas moins profitable à l'abbaye qu'à ses sujets. Louis VI et Louis VII n'étaient intervenus que dans des villes de seigneurie ecclésiastique, ou du moins partagées entre divers sires, hors du domaine direct de la couronne; jusqu'alors les grands vassaux laïques n'avaient pas souffert d'intervention royale entre eux et leurs sujets; mais la monarchie était en progrès, et Gui, comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, mentionne le consentement du roi dans une charte par laquelle il exempte ses bourgeois de Tonnerre des *prises et vexations accoutumées* (1180). En 1185, les bourgeois de Dijon requirent la garantie royale pour la charte qu'ils avaient obtenue du duc de Bourgogne.

Paris ne fut pas si heureux : la royauté ne pouvait ac-

corder les priviléges républicains des communes à la capitale du royaume ; cependant Paris, quoique administré par un prévôt royal, successeur des anciens vicomtes, avait une juridiction de prud'hommes, et les corporations s'y formaient peu à peu en corps de ville autour de la plus riche et de la plus puissante d'entre elles, la fameuse *hanse* ou *compagnie de la marchandise de l'eau,* c'est-à-dire du transit de la Seine, qui a donné à la ville de Paris le navire de son blason. Philippe-Auguste se fit d'ailleurs bien venir des Parisiens par de grandes améliorations dans leur cité. « Un jour qu'il allait par son palais (le palais de la Cité), pensant à ses besognes, dit la chronique de Saint-Denis, il s'appuya à une fenêtre pour regarder la Seine et prendre l'air : il advint en ce moment que des charrettes qu'on charriait parmi les rues remuèrent si bien la boue et l'ordure dont lesdites rues étaient pleines, qu'une puanteur en *issit* (sortit), si grande, qu'à peine la pouvait-on souffrir; elle monta jusqu'à la fenêtre où le roi était. Quand il sentit cette puanteur si corrompue, il se détourna de la fenêtre en grande abomination de cœur, et, pour cette raison, conçut-il en son courage une grande et somptueuse œuvre, mais *moult* nécessaire, que tous ses devanciers n'avaient osé entreprendre ni commencer pour les grands *coûts* (dépenses) qu'il faudrait. Il manda le prévôt et les bourgeois de Paris, et leur ordonna que toutes les rues et les voies de la Cité fussent pavées bien soigneusement de grès gros et forts. » Cet incident mérite qu'on s'y arrête : c'est le premier effort tenté pour la restauration de l'édilité dans notre pays, et pour l'assainissement de ces amas de masures, sillonnés de ruelles étroites et infectes, qui s'étaient élevés sur les débris des élégantes cités romaines, et qui sont devenues nos villes modernes. Le sen-

timent du beau était ressuscité avant celui de l'utile, et les villes du moyen âge offraient le bizarre contraste de chefs-d'œuvre d'architecture surgissant du milieu d'un océan de boue, obstrués, cachés par des entassements de baraques hideuses.

Les intentions du roi ne furent exécutées qu'à l'égard des deux principales rues qui se croisaient au centre de la Cité : on les pava en grandes pierres carrées (*quadratis lapidibus*), et Philippe, vers le même temps, fit construire deux grandes halles bien fournies et couvertes dans le quartier de la rive nord, près l'église des Innocents, au lieu dit Champeaux, qui servait à la fois de cimetière et de marché; puis le cimetière même fut fermé de murs; c'est là l'origine des halles de Paris, si bizarrement associées aux fameux *charniers des Innocents*.

La physionomie de Paris changeait sensiblement : des colléges, des hôpitaux, des aqueducs, se construisaient; Louis-le-Gros avait entouré de murailles flanquées de tours une partie des deux faubourgs du nord et du sud; il avait en outre fortifié la tête du Grand-Pont de la Cité par le *Grand-Châtelet,* et celle du Petit-Pont par le *Petit-Châtelet*, bâtis aux lieux mêmes où s'élevaient autrefois ces deux tours si vaillamment défendues par les Parisiens contre les Normands. A l'extrémité occidentale de l'enceinte du faubourg du nord, en face de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, Philippe commençait en ce moment, hors de la ville, le château du Louvre et son célèbre donjon, d'où relevèrent tous les grands fiefs de France. La royauté se sentait étouffée dans le palais de la Cité, entre les flots du peuple parisien et les flots de la Seine; elle respira plus à l'aise dans ses tours du Louvre.

Ce ne fut pas toutefois à Philippe-Auguste que la Cité

dut un édifice qui est resté jusqu'à nos jours le plus majestueux ornement de Paris : Notre-Dame de Paris avait été commencée vers 1165, sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale de Saint-Étienne, par l'évêque Maurice de Sulli, pauvre écolier, qu'une vive ambition, justifiée par un rare mérite, avait porté jusqu'à la chaire épiscopale. On voyait s'élever, d'année en année, sur ses larges bases, l'énorme édifice qui semble couvrir toute la Cité de son ombre. On ne sait qui en dessina les plans, peut-être Maurice lui-même ; car plus d'un prélat du moyen âge doit figurer parmi les grands architectes français : Saint-Étienne de Caen, au onzième siècle, avait été bâti par Lanfranc.

Pendant que l'évêque édifiait Notre-Dame, que le roi construisait son Louvre, un troisième édifice était érigé hors des murs de la ville, vers le nord et à peu de distance de l'abbaye Saint-Martin-des-Champs. C'était le *Temple*, le plus célèbre monument de la puissance et de l'orgueil des Templiers, qui semblaient rivaliser avec la royauté par l'érection de cette vaste forteresse si près de la résidence royale.

(1186-1189.) Philippe s'en inquiétait peu ; il se trouvait enfin face à face avec son véritable adversaire, le roi des Anglo-Normands. Les occasions de discorde se renouvelaient sans cesse, malgré les désirs du roi Henri, qui voyait avec autant de douleur que d'effroi son jeune rival tourner contre lui ses propres enfants. La mort de Henri-au-Court-Mantel n'avait réconcilié que pour quelques mois le roi d'Angleterre avec ses autres fils, et Philippe de France entretenait des liaisons alarmantes avec Geoffroi, duc de Bretagne, et Richard-Cœur-de-Lion, duc de Guyenne. Philippe voulait ressaisir la suzeraineté

de la Bretagne, et espérait amener Geoffroi à transporter son hommage de la couronne anglo-normande à la couronne de France : il lui conseilla de demander à son père la jonction de l'Anjou au duché de Bretagne. Henri II ayant refusé, Geoffroi se rendit à la cour de Philippe, probablement pour conspirer contre son père; mais, dans un tournoi, il fut renversé et foulé sous les pieds des chevaux. Il mourut peu de jours après (15 août 1186)[1]. Philippe alors se tourna du côté de Richard-Cœur-de-Lion, qui répondit à ses avances avec empressement et vint le visiter à Paris : « Chaque jour, dit le chroniqueur Roger de Hoveden, ils mangeaient à la même table et dans le même plat, et, la nuit, un même lit les réunissait encore. » Cette intimité était très-inquiétante pour le roi Henri, dans un moment où les plus graves contestations s'élevaient entre lui et Philippe : Constance de Bretagne, veuve de Geoffroi, était mère de deux filles et enceinte d'un troisième enfant. Dans toute seigneurie dont le possesseur était une fille, les droits seigneuriaux appartenaient au suzerain, comme tuteur de l'héritière, jusqu'au mariage de celle-ci : Philippe et Henri prétendirent tous deux au gouvernement de la Bretagne; Philippe réclamait en outre de Henri la restitution de Gisors

[1] La chronique de J. Bromton met dans la bouche de Geoffroi un mot qui caractérise bien cette étrange race des Plantagenets. Dans une des révoltes de Geoffroi contre son père, un clerc normand vint un jour, une croix à la main, supplier le jeune prince de se réconcilier avec le roi Henri, et de ne pas imiter le crime d'Absalon. « Quoi! tu voudrais, répondit-il, que je me dessaisisse de mon droit de naissance? — A Dieu ne plaise! monseigneur, répliqua le prêtre, je ne veux rien à votre détriment. — Tu ne comprends pas mes paroles, reprit Geoffroi ; il est dans le destin de notre famille que nous ne nous aimions pas les uns les autres; c'est là notre héritage, et aucun de nous n'y renoncera jamais. » Voyez Augustin Thierry, *Hist. de la conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 510.

et du Vexin normand, que Louis VII avait donnés autrefois en dot à sa fille Marguerite, mariée à Henri-au-Court-Mantel, qui venait de mourir sans enfants.

Dans les premiers jours de janvier 1187, Constance accoucha d'un fils qui fut appelé Arthur, en mémoire du héros breton tant célébré par les romans de la Table-Ronde : la naissance d'Arthur supprima l'un des motifs du débat ; mais on ne put s'entendre sur l'autre, la reddition du Vexin. Philippe avait d'ailleurs, depuis peu, un juste et terrible grief en dehors de ses intérêts politiques : la plus jeune de ses sœurs, Alix de France, avait été, tout enfant encore, fiancée à Richard, et envoyée en Angleterre. Maintenant, Henri II ne voulait ni ne pouvait plus marier Alix à son fils ; l'âge n'avait point amorti ses fougueuses passions, et il avait, disait-on, séduit la jeune fille confiée à sa garde. Philippe convoqua le ban de ses vassaux à Bourges, la seule place importante du Berri que Henri II n'eût pas conquise durant le règne de Louis VII ; puis, entrant brusquement en campagne, il enleva en peu de jours aux hommes du roi anglais, Graçai, Issoudun, et mit le siége devant Château-Raoul (Châteauroux.) Quoique les murailles fussent ébranlées par les chocs terribles du bélier, et que des *beffrois*, ou tours roulantes en bois, plus élevés que les remparts, eussent été construits par les Français pour accabler de traits la garnison, les assiégés se défendirent vigoureusement, et donnèrent le temps au roi d'Angleterre et à son fils Richard de venir à leur aide. Une bataille semblait inévitable : elle n'eut pas lieu ; Richard, à qui Philippe avait peut-être fait partager son ressentiment contre le séducteur d'Alix, traitait secrètement avec le roi de France, et Henri II, craignant d'être tout à fait trahi, demanda une trève de

deux ans à Philippe, au prix de la cession d'Issoudun. Un *parlement,* pour traiter de la paix, fut indiqué dans une plaine située entre Trie et Gisors, près d'un grand orme qui était planté sur la frontière des deux Vexins, et qui, de temps immémorial, avait ombragé de ses rameaux les conférences des rois de France avec les ducs de Normandie. Le roi Philippe eût préféré vider ses différends avec Henri II par le glaive; mais la répugnance à cette guerre était universelle : la chevalerie aspirait à porter ailleurs ses armes, et de lointains événements soulevaient les passions bien plus vivement que ne faisait la querelle de Philippe et de Henri [1].

Malgré le grand nombre de pèlerins guerriers qui passaient la mer chaque année pour secourir leurs frères de Palestine, malgré la puissance et le courage des ordres militaires du Temple et de Saint-Jean-de-Jérusalem, les chrétiens d'Occident n'avaient pu consolider sur la terre d'Asie leur grandeur éphémère : la détresse des états latins de Judée et de Syrie, grâce à leurs discordes, à la mollesse et à la corruption de leurs possesseurs, n'avait fait que s'accroître depuis la malheureuse expédition de l'empereur Conrad et du roi Louis-le-Jeune. Les divisions seules des Musulmans eussent pu protéger les états latins d'Orient; mais toutes les populations musulmanes d'Égypte, de Syrie, d'Irak-Arabi (Mésopotamie) et de Kourdistan, étaient réunies sous le sabre du plus vaillant homme de guerre, du prince le plus religieux et du plus sage politique qu'eût encore produit l'islamisme. Salah-Eddin (*Saladin*), né parmi les tribus errantes du Kourdistan, après avoir recueilli l'héritage du sultan turk Nour-

[1] Guillelm. Neubrig. — Roger. Hoveden. — Bened. Petroburg. — Rigord.

Eddin, et renversé le khalife fathimite du Kaire, assaillit avec toutes ses forces le royaume de Jérusalem, dont le roi, Gui de Lusignan [1], guerroyait alors contre son voisin Raymond de Toulouse, comte de Tripoli. Les deux princes chrétiens se réconcilièrent tardivement, et, renforcés par toute la chevalerie des Templiers et des Hospitaliers, présentèrent la bataille à Salah-Eddin auprès de Tibériade ou Tabarieh (2 juillet 1187). « L'armée des chrétiens, dit un chroniqueur, fut vaincue, et le roi de Jérusalem fait prisonnier. La croix du Christ, *sur laquelle il nous a rachetés*, fut prise par les infidèles, et fort peu des nôtres survécurent à cette misérable journée. » Le prince d'Antioche, le comte d'Édesse, le prince de Tyr (Conrad de Montferrat), furent pris avec Lusignan. Les grands-maîtres du Temple et de l'Hôpital furent impitoyablement mis à mort avec tous ceux de leurs chevaliers qui tombèrent au pouvoir des vainqueurs.

Quand la déplorable nouvelle du désastre de l'armée chrétienne, de la captivité du roi Gui et de la perte de la croix du Seigneur, parvint à la cour de Rome, le pape Urbain troisième, étant déjà d'un grand âge, ne put soutenir la douleur qui l'accabla, et mourut. Bientôt on apprit que les maux de la Terre-Sainte étaient comblés. Salah-Eddin, *voyant les Templiers, les Hospitaliers, les barons et les chevaliers presque tous morts ou dans les fers,* marcha sur Jérusalem, et força les habitants de se rendre par capitulation : toutes les autres places tombèrent après la *cité de Dieu*, et il ne resta plus aux Latins, en Orient

[1] Gui de Lusignan ou Lézignem, issu d'une illustre maison du Poitou, et fils du comte de la Marche, était monté sur le trône de Jérusalem par son mariage avec Sybille, sœur du roi Baudouin IV, dit le Lépreux, qui descendait de Foulques d'Anjou, père de Geoffroi Plantagenet.

que les places maritimes, qu'Antioche, Tyr, Tripoli, Césarée, Jaffa, Sidon et Beyrouth, où s'entassèrent les débris des vaincus (octobre 1187).

La ruine de la ville sainte et du royaume fondé par le grand Godefroi répandit dans toute la chrétienté une consternation inexprimable : depuis quatre-vingts ans et plus que les premiers croisés avaient délivré le tombeau du Christ, il n'était venu à la pensée de personne que le Seigneur pourrait permettre que sa ville bien-aimée retombât *sous la verge de l'oppresseur. Lorsqu'on eut ouï de l'Orient la voix qui pleurait la perte du peuple de Dieu,* un long gémissement, entrecoupé de cris de guerre et de vengeance, s'éleva de tous les points de l'Europe : les cardinaux jurèrent d'aller à pied à la croisade en demandant l'aumône; les barons et les chevaliers préparèrent leurs armures et leurs équipements pour le grand voyage; les troubadours et les ménestrels, laissant là les *lais* amoureux et les sirventes satiriques, où ils ne ménageaient clercs ni prélats, ni même le Saint-Père, se mirent à entonner le chant de la Guerre Sainte. « Seigneurs chevaliers, s'écrie le fameux troubadour Geoffroi Rudel, par nos péchés la puissance des Sarrasins s'est accruë : *Salahadin* a pris Jérusalem, et on ne l'a point encore recouvrée ! Laissons là nos héritages, allons contre ces chiens de mécréants, pour éviter la perdition de nos âmes. Barons de France et d'Allemagne, chevaliers anglais, bretons, angevins, béarnais, gascons et provençaux, soyez sûrs que de nos épées nous trancherons leurs *chefs* (têtes) maudits ! » — Le paradis à ceux qui partent, chantait un autre; l'enfer à vous tous qui restez parmi les plaisirs et les vanités du siècle ! Que les malades et les vieillards donnent grandes aumônes, s'ils ne peuvent venir. Adieu, France, douce

patrie ; adieu, beau Limousin : je vais servir Dieu avec les pèlerins sous l'étendard de la croix. Et vous, rois Henri et Philippe, laissez vos débats, quittez vos cours plénières, pour aller en aide au saint tombeau. »

Mais celui de ces hymnes belliqueux qui excita le plus d'enthousiasme ne fut pas l'œuvre d'un ménestrel ni d'un chevalier : ce chant, composé en vers latins par un clerc d'Orléans, se répandit jusqu'en Angleterre, *et y excita beaucoup d'hommes à se croiser*. Il nous a été conservé par le chroniqueur anglo-normand Roger de Hoveden :

— « Le bois de la croix est la bannière de notre chef, celle que suit notre armée.

« Nous allons à Tyr : c'est le rendez-vous des braves ; là doivent aller ceux qui s'épuisent en vains combats pour gagner le renom de chevalerie ! — Le bois de la croix, etc.

« Qui n'a point d'argent, s'il a la foi, c'est assez ! Le corps du Seigneur doit suffire comme viatique (ou *pain de voyage*) au défenseur de la croix ! — Le bois de la croix, etc.

« Le Christ, en se livrant au *tourmenteur* (au bourreau), a fait un prêt au pécheur : pécheur, si tu ne veux mourir pour celui qui est mort pour toi, tu ne rends pas à Dieu son prêt ! — Le bois de la croix, etc.

« Prends donc la croix, et, en prononçant ton vœu, recommande-toi à celui qui a donné pour toi son corps et sa vie ! — Le bois de la croix est la bannière de notre chef, celle que suit notre armée. »

Dès qu'on sut qu'il serait délibéré de la situation de la Terre-Sainte sous l'orme des conférences, tous les grands et les barons de France, d'Angleterre et d'Aquitaine accoururent au *parlement* des deux rois, qui s'ouvrit le

21 janvier 1188. Les deux rois et *leurs hommes* recommençaient à se quereller sur la possession du Vexin, quand s'avancèrent deux prélats, précédés de la croix pontificale qui annonçait les légats du pape, et suivis de quelques chevaliers que leurs vêtements blancs et leurs croix rouges faisaient reconnaître pour des Templiers.

C'étaient Henri, ci-devant abbé de Clairvaux, et alors cardinal-évêque d'Albano, et Guillaume, archevêque de Tyr. Toutes les discussions cessèrent à leur aspect : on se pressa autour d'eux en silence, et Guillaume de Tyr, prélat aussi vénérable par ses vertus que par ses talents (il est l'auteur de la meilleure histoire des premières croisades), raconta en termes touchants les calamités dont il avait été témoin et les douleurs des chrétiens orientaux. Son éloquente harangue, terminée par la lecture d'une lettre pressante du pape Grégoire VIII, produisit tant d'impression, *que ceux qui auparavant étaient ennemis devinrent amis en l'entendant.* Un cri général s'éleva : « La croix! la croix! » et le roi Henri courut le premier s'agenouiller devant le cardinal d'Albano pour demander le signe du pèlerinage. — Ah ! ah ! s'écrièrent les barons de France, les couleurs des Plantagenêts devancent encore celles des Français! » Et l'on faillit se battre pour savoir qui recevrait d'abord la croix des mains du légat ; cependant la *noise* fut apaisée, et le roi Philippe se croisa ensuite avec Richard-Cœur-de-Lion, duc d'Aquitaine et comte de Poitou [1], Philippe, comte de Flandre,

[1] Richard avait déjà reçu la croix des mains de l'archevêque de Tours, à la fin de l'année précédente. Dans un accès d'enthousiasme chevaleresque, il s'était écrié qu'il irait nu-pieds demander la paix au roi de France pour son père, afin d'être libre de combattre *Salahadin.* (Gervas. Dorobern.) Sur les préparatifs de la croisade, voyez Rad. de Diceto. — Bened. Petroburg. — Rigord. — *Chronique de Saint-Denis,* etc., mais surtout Roger. Hoveden.

Hugues, duc de Bourgogne, Henri, comte de Champagne, qui avait déjà fait un voyage en Terre-Sainte quelques années auparavant, Thibaud, comte de Chartres et de Blois, Rotrou, comte du Perche, Robert, comte de Dreux, cousin du roi, Étienne, comte de Sancerre, les comtes de Nevers, de Soissons, de Bar, de Clermont, le vicomte de Narbonne, les sires de Montmorenci, des Barres, de Couci, les archevêques de Rouen et de Canterbury, les évêques de Beauvais, de Chartres, et une foule d'autres barons, chevaliers et gens d'église. Les princes, pour distinguer leurs gens pendant l'expédition, choisirent chacun un signe différent : le roi de France et ses hommes prirent des croix rouges ; le roi d'Angleterre et les siens, des croix blanches ; le comte de Flandre et ses gens, des croix vertes ; puis tous retournèrent chez eux afin de préparer les approvisionnements nécessaires au voyage. « En *remembrance* de cette *croisière*, les deux rois firent dresser une croix en la place, fondèrent une église par grande dévotion, et ensemble formèrent alliance qui toujours devait durer, et le lieu où ils s'étaient signés du signe de la croix fut appelé le Saint-Champ. » L'empereur Frédéric Barberousse se croisa de son côté, peu de semaines après, à Mayence, avec la plupart de ses barons.

Philippe retourna du Vexin à Paris, où il convoqua en concile général, pour le dimanche de la Quadragésime, tous les prélats et barons du royaume : là, une immense multitude de chevaliers et de gens de pied vinrent prendre la croix ; on décréta plusieurs statuts importants relatifs à la croisade. Il fut arrêté : 1° que tous les croisés auraient un délai de deux ans, à compter de la Toussaint prochaine, pour payer leurs dettes, et que les intérêts de

toutes dettes cesseraient de courir du jour où le débiteur aurait pris la croix ; 2° que tous ceux qui ne se croiseraient pas, *quels qu'ils fussent,* donneraient cette année la dixième partie de tout leur mobilier et de tous leurs revenus : de cette dîme, dite *saladine,* parce qu'elle était levée pour combattre *Saladin*, furent exceptés seulement les couvents de l'ordre de Cîteaux, de l'ordre des Chartreux, de l'ordre de Fontevrault, et les maisons des lépreux[1].

La dîme saladine ne fut point levée sans difficultés : les plus grands obstacles vinrent de l'avarice et de l'égoïsme des clercs ; le clergé prétendait qu'on attentait à la liberté de l'Église en l'obligeant de contribuer aux frais de la défense de la chrétienté ; le célèbre théologien Pierre de Blois, archidiacre de Bath, écrivit à l'évêque d'Orléans une lettre extrêmement violente contre les mesures prises par le roi de France et ses barons. « Si le roi Philippe et ses ministres ont résolu d'aller outre-mer, disait-il, ce n'est point avec les dépouilles des églises et la sueur du pauvre qu'ils doivent payer les dépenses de leur pélerinage : qu'ils y emploient les profanes revenus dévorés au milieu des fêtes et des plaisirs. Ceux qui vont combattre pour l'Église ne doivent pas commencer par la piller ! » Néanmoins la majorité des prélats, réunis au concile de Paris, avaient sanctionné ce prétendu pillage, et les officiers du roi perçurent la dîme en dépit de toutes les résistances.

[1] Les avantages apportés à l'Occident par l'accroissement de ses relations avec l'Orient étaient tristement compensés par les progrès de l'affreuse maladie de la lèpre : on en séquestrait les victimes dans des maisons situées hors des villes, et consacrées sous l'invocation de saint Lazare, vulgairement nommé saint Ladre, patron des pauvres et des *souffreteux*. Mathieu Pâris, historien anglo-normand du treizième siècle, rapporte qu'il y avait de son temps treize mille *ladreries* dans la chrétienté.

Dans une assemblée tenue au Mans, le roi d'Angleterre avait établi également la dîme saladine en ses états ; mais il en excepta les armes, les chevaux et les vêtements des chevaliers ; les chevaux, les livres, les vêtements et toute la *chapelle* (les ornements sacerdotaux) des clercs ; plus, les joyaux et pierreries des clercs et des laïques. Les bourgeois et les paysans qui se croisèrent sans la permission de leurs seigneurs durent payer la dîme de même que ceux qui restaient au logis.

L'expédition cependant fut ajournée par la faute de celui des princes qui en avait été le plus ardent promoteur ; malgré le serment prêté par les croisés d'ajourner toutes leurs querelles, Richard-Cœur-de-Lion, deux ou trois mois après le plaid de Gisors, pour quelques légers griefs, entra sur le territoire du comte de Toulouse avec un grand corps de Brabançons, ravagea cruellement tout le Querci, et s'empara de dix-sept châteaux-forts. Le comte Raymond V souleva contre Richard le comte d'Angoulême, le seigneur de Lusignan, et d'autres barons de Poitou et de Guyenne ; puis il s'adressa au roi Philippe, son seigneur suzerain, pour se plaindre de l'invasion de Richard. Philippe somma Henri II d'obliger son fils à cesser les hostilités. Richard n'écouta point son père, et Philippe, saisissant avidement ce sujet de rupture, assaillit et emporta rapidement toutes les places du Berri et de l'Auvergne qu'occupaient encore les hommes de Henri II ; revenant ensuite sur ses pas et poussant devant lui le roi d'Angleterre jusqu'aux confins du Maine et de l'Anjou, il prit, aux yeux mêmes de ce prince, le fort château de Vendôme. Henri demanda une entrevue sous le fameux *ormel* des conférences : les seigneurs désiraient la paix, mais un incident bizarre changea les dis-

positions conciliantes que les barons des deux partis avaient apportées au *parlement*. Le roi d'Angleterre et ses chevaliers, arrivés les premiers, s'étaient assis au frais sous l'ombrage du grand orme, tandis que l'escorte de Philippe était arrêtée dans la plaine, exposée à l'ardeur de la canicule. Après divers messages infructueux de part et d'autre, les Français crurent s'apercevoir que leurs rivaux, non-seulement ne voulaient pas traiter de bonne foi, mais encore riaient et *gaussaient* entre eux de voir les chevaliers du roi Philippe se fondre en sueur sous leurs armures échauffées par les rayons ardents du soleil. *La bile des Français s'émut,* et, courant aux armes, ils se ruèrent impétueusement sur les Normands et les Angevins : *ceux-ci les reçurent de grande vigueur;* néanmoins, après un rude choc, ils cédèrent le champ et rentrèrent dans Gisors avec le roi Henri (7 octobre 1188) (*Philippid.*). Philippe et les siens tournèrent alors leur colère contre l'ormeau, et le firent abattre à coups de hache, *jurant par les saints de France, qu'il ne se tiendrait plus à tout jamais de conférence en ce lieu.*

Le roi Henri, qu'avait rejoint son fils Richard, essaya bientôt de venger son injure : il rassembla l'élite de la chevalerie anglo-normande, se jeta sur le Vexin français, livra aux flammes bourgades et villages, et marcha sur la ville de Mantes. La vaillante commune de Mantes, renforcée de quelques chevaliers sous les ordres du sire de Garlande, sortit en masse contre les envahisseurs; le roi Philippe accourut de Chaumont au secours des Mantois. A l'arrivée du jeune prince, Henri II fit un mouvement rétrograde, laissant derrière lui son fils Richard, et Robert, comte de Leicester, avec une partie de ses hommes d'armes. Guillaume des Barres, *la fleur de la*

chevalerie française, et quelques autres guerriers de renom, atteignirent l'arrière-garde anglaise, dont ils défièrent les plus vaillants champions, comme ils eussent pu faire en un *pas d'armes*. Guillaume des Barres désarçonna d'abord les comtes d'Arundel et de Chichester; un troisième adversaire se présenta : c'était le prince Richard en personne. Guillaume, tout joyeux d'avoir à combattre à la fois un grand prince et l'un des plus renommés chevaliers de la chrétienté, épargna la moitié du chemin à Richard : les deux adversaires brisèrent leurs lances l'un contre l'autre sans chanceler sur la selle; mais, les tronçons leur étant restés dans les mains, ils s'en déchargèrent de grands coups sur la tête; puis, *quand ils les eurent usés*, ils continuèrent le duel avec leurs épées. Richard-Cœur-de-Lion, chagrin de ne pouvoir vaincre loyalement Guillaume, plongea son épée dans le poitrail du cheval de son adversaire : Guillaume, sautant à terre avant la chute de son destrier, porta un si furieux coup au prince, qu'il lui fit quitter les arçons; puis, d'une seconde estocade, il abattit le coursier de Richard sur le corps de son maître. Richard aurait été fait prisonnier si ses compagnons ne se fussent précipités de toutes parts sur le vainqueur : une horrible mêlée s'ensuivit; le valeureux sire des Barres, dont l'armure était criblée de mille coups, faillit à son tour être tué ou pris; mais les autres hommes d'armes français le débarrassèrent des ennemis qui l'environnaient, et l'honneur de la journée resta aux chevaliers de France[1].

Vers la fin de novembre, une nouvelle entrevue, à Bons-Moulins en Normandie, fut proposée aux deux rois

[1] Guillelm. Briton. *Philippid.*

par les prélats et les seigneurs des deux partis, qui ne regardaient cette guerre que comme un incident nuisible à la cause de la chrétienté. On vit alors derechef une de ces brusques péripéties qui n'étonnaient plus de la part des Plantagenêts; Richard abandonna son père, après l'avoir entraîné malgré lui à la guerre. Philippe avait persuadé à Richard, non sans raison, que son père voulait le frustrer de ses droits de succession au profit de Jean[1], son jeune frère; et Philippe, stipulant pour Richard comme pour lui-même, demanda que Henri permît enfin le mariage de Richard et d'Alix, et associât Richard à la couronne. Le vieux roi refusa.

« Compagnons, dit alors Richard, vous allez voir quelque chose à quoi vous ne vous attendiez certes guère. » Et, se tournant vers le roi de France, il s'agenouilla, *il mit ses mains dans celles de Philippe,* se déclara son vassal, et lui fit hommage pour tous les domaines de la maison d'Anjou. Philippe lui octroya en fiefs, pour récompense, Châteauroux et Issoudun, et consentit à ce que Richard ne rendît pas le Querci au comte de Toulouse (Roger. Hoveden). Henri, le cœur brisé par cette défection, se retira à Saumur pour surveiller la Bretagne et l'Aquitaine, déjà soulevées. La plupart de ses barons et de ses chevaliers l'abandonnaient successivement pour rejoindre Richard-Cœur-de-Lion, *le prince des batailles et prouesses;* et le vieux roi, abattu par le chagrin et la maladie, se trouva fort heureux de l'intervention du cardinal d'Anagni, légat du pape, et de l'énergique appui du clergé

[1] Jean avait été surnommé Sans-Terre parce qu'il était demeuré seul sans apanage à l'époque où Henri-au-Court-Mantel, Richard et Geoffroi avaient reçu les titres de roi d'Angleterre, de duc d'Aquitaine et de duc de Bretagne. Depuis, Henri II lui avait assigné l'Irlande.

anglo-normand. Le légat parvint à faire promettre aux deux rois qu'ils s'en rapporteraient à son arbitrage et à celui des archevêques de Reims, de Bourges, de Rouen et de Canterbury. Après bien des négociations, Henri, Philippe et Richard se réunirent à La Ferté-Bernard, dans le Maine, avec les cinq prélats, le 9 juin 1189. Philippe renouvela ses propositions touchant le mariage de sa sœur et l'association de Richard à la couronne, et manifesta une autre exigence dans l'intérêt de Richard, savoir que Jean-Sans-Terre accompagnât son aîné en Palestine; « car autrement il pourrait troubler la paix du royaume. — C'est vrai! cria Richard. — Je ne puis consentir à cela, répondit Henri à Philippe. Que ta sœur épouse Jean, et je déclarerai Jean mon héritier. — Je n'accepte point ces conditions, reprit le roi de France, et les trèves sont rompues. » Le légat alors menaça Philippe de mettre son royaume en interdit, et de l'excommunier lui-même, s'il refusait les propositions du roi Henri. « Je n'ai pas peur de tes excommunications, répliqua Philippe : l'Église romaine n'a point droit de sévir contre le royaume de France, quand le roi s'élève contre ses vassaux rebelles; d'ailleurs je vois que tu as flairé les *estrelins* (les livres sterlings) du roi d'Angleterre. — Eh bien! j'excommunie toi et ton complice le comte Richard, » s'écria le légat. A ces mots, Richard, tirant son épée, courut sur le légat pour le tuer. Le cardinal d'Anagni n'eut que le temps de monter sur sa mule, et de s'enfuir à toute bride (Roger. Hoved.).

La guerre recommença : les Bretons et les Poitevins ravagèrent les frontières de la Normandie et de l'Anjou; Philippe et Richard pénétrèrent dans le Maine, s'emparèrent de La Ferté-Bernard, puis du Mans même, où le

roi de France et le comte de Poitou entrèrent par une porte pendant que le roi d'Angleterre s'enfuyait par une autre. La noble cité du Mans, qui avait été le berceau des Plantagenêts, et qui gardait le tombeau de leur aïeul Geoffroi d'Anjou, fut livrée au pillage par les Français, tandis que Richard poursuivait son père. Richard se consola facilement du sac de cette ville, en recevant de Philippe l'investiture du Maine. Quelques jours après, Tours ouvrit ses portes aux princes alliés. Le malheureux Henri, à qui le sort faisait si cruellement expier les constantes prospérités de sa jeunesse, se vit réduit à solliciter humblement la paix, et vint trouver Philippe dans une plaine entre Tours et Azai-sur-Cher : là, le jeune vainqueur exigea que Henri se remît à sa merci, renonçât à toute suzeraineté sur les villes du Berri, qu'il payât 20,000 marcs d'argent pour la restitution des conquêtes françaises, qu'Alix fût donnée en garde à cinq personnes choisies par Richard, jusqu'au retour de la croisade, et enfin que tous les barons qui avaient pris parti pour Richard demeurassent ses vassaux, à moins qu'ils ne retournassent volontairement vers Henri. Durant cette conférence, la foudre tomba deux fois près des deux rois, quoique le ciel fût sans nuages : Henri, dont les facultés physiques et morales étaient également affaiblies, fut si épouvanté, qu'on l'emporta gravement malade dans son camp. Des messagers du roi de France l'y suivirent et lui apportèrent le traité à signer. Henri, en entendant répéter le dernier article, voulut savoir les noms de tous ceux des siens qui avaient embrassé le parti de Richard, soit ouvertement, soit en secret. Le premier qu'on lui nomma fut Jean, son jeune fils. « Se levant aussitôt sur son séant, et regardant autour de lui d'un œil hagard : « Est-il vrai, dit-il, que *Jehan*, mon cœur,

mon fils bien-aimé entre tous, se soit aussi séparé de moi? — Rien de plus vrai, » répondirent les envoyés. Alors il se rejeta sur son lit, et retourna sa face contre la muraille. « Aille le demeurant comme il pourra, dit-il ; je n'ai plus souci de moi-même ni du monde. » Sa maladie empira promptement ; ses derniers jours furent bien tristes. « Honte, murmurait-il sans cesse, honte au roi vaincu ! Maudit soit le jour où je suis né ! malédiction sur mes deux fils ! » Il ne voulut jamais rétracter ce vœu de vengeance et de ruine, malgré les efforts des évêques et des clercs qui l'entouraient, et mourut en invoquant la colère de Dieu contre ses enfants (6 juillet 1189).

Ses serviteurs se dispersèrent à l'instant, après avoir pillé tout son mobilier et emporté jusqu'à ses habits ; c'est à peine s'il se trouva un linceul pour le couvrir, et des chevaux pour porter son cadavre jusqu'au couvent de Fontevrault, près de Chinon, où il avait souhaité d'être inhumé. « Le comte Richard, rapporte Giraud-le-Cambrien, informé de la mort de son père, vint à Fontevrault : en voyant la face découverte du roi, encore empreinte des convulsions d'une douloureuse agonie, Richard frémit malgré lui ; il ne resta que le temps de dire un *pater noster,* et repartit sur-le-champ. Les deux narines du mort ne cessèrent de verser du sang tant que Richard demeura dans l'église [1]. »

(1189-1191.) Richard se fit couronner roi d'Angleterre et duc de Normandie sans aucune opposition ; il donna en mariage à son frère la fille du comte de Glocester, avec ce comté et celui de Mortain en Normandie, confia le gouvernement de ses états à la vieille reine Éléonore, et

[1] Rog. Hovedcn. — Matthæus Paris, t. I, p. 149. — Girald. Cambrensis, dans les *Hist. des Gaules,* etc., t. XVIII.

convint d'aller rejoindre Philippe-Auguste à Vézelai, en la semaine de Pâques 1190, afin de partir ensemble pour la Palestine. Les deux rois ne s'occupèrent plus qu'à terminer leurs préparatifs et à ramasser des deniers. Richard ne se contenta pas des grands trésors entassés en divers lieux par son père : avec sa fougue et son imprévoyance accoutumées, il mit à l'encan son domaine royal, tant outre-mer que sur le continent, et vendit au plus offrant *ses droits et ceux d'autrui,* dit Hoveden ; Philippe n'était pas homme à *vendre ses droits* pour l'amour de la Terre-Sainte, mais il ne se fit pas trop de scrupule de *vendre ceux d'autrui,* si l'on en juge par sa façon d'agir avec la commune de Laon. L'évêque de Laon, Roger de Rosoi, qui avait vu ses tentatives contre la commune de sa ville épiscopale réprimées par Louis VII, saisit le moment favorable, et offrit au roi Philippe d'acheter l'abrogation de la charte laonnoise, en cédant à la couronne la seigneurie de La Fère-sur-Oise : le roi accepta, et déclara la commune dissoute *pour l'amour de Dieu et de la bienheureuse Vierge, pour la justice et pour le bon succès du pèlerinage de Jérusalem, ladite commune étant contraire aux droits et libertés de l'église cathédrale de Sainte-Marie.* Les Laonnois, hors d'état de résister, laissèrent détruire leurs *franchises;* mais, plus tard, quand Philippe revint de la croisade, ils employèrent à leur tour la force de l'argent, et la charte communale fut rétablie, aussi *pour l'amour de Dieu et de la justice,* corroboré par le paiement annuel de deux cents livres parisis (4,800 francs) [1]. Richard, sur ces entrefaites, avait repassé le détroit de Calais, et, prenant sur sa route le comte Philippe de Flandre, il vint trouver

[1] Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France,* p. 334-336, édit. de 1836.

le roi de France à Nonancourt. Là, *Philippe-Dieudonné* et *Richard-Cœur-de-Lion* firent ensemble un pacte d'alliance et de fraternité d'armes, et jurèrent que l'un ne défaudrait point à l'autre en cas de besoin; mais que le roi de France aiderait le roi d'Angleterre, comme s'il eût à défendre sa ville de Paris, et le roi d'Angleterre aiderait le roi de France, comme s'il eût à combattre pour sa cité de Rouen (30 décembre 1189). Philippe avait déjà précédemment restitué ses conquêtes de Maine et de Touraine à Richard, qui lui promit 24,000 marcs d'argent pour obtenir l'ajournement de l'affaire du Vexin. On se sépara de nouveau, avec promesse de se retrouver définitivement à Pâques.

La maladie et la mort de la reine de France retardèrent le départ de l'expédition jusqu'à la Saint-Jean d'été. « La dixième ide de mars (15 mars), dit la chronique officielle de Rigord, mourut la noble reine Isabeau, femme au roi Philippe, le corps de laquelle fut ensépulturé en l'église Notre-Dame de Paris. » Elle avait donné à son mari, deux ans et demi auparavant (5 septembre 1187), un fils qui fut appelé Louis. Philippe, après les obsèques de la reine, convoqua les barons et les prélats du royaume au palais de la Cité, à Paris, où « il établit et ordonna son *testament* en leur présence, à grande délibération. » Ce testament réglait l'administration du domaine royal en l'absence du roi : « 1° Nos baillis [1], y

[1] Le domaine royal était divisé en districts auxquels présidaient des baillis, officiers amovibles et temporaires; les bailliages se subdivisaient en prévôtés. Quelques prévôts, celui de Paris entre autres, ne dépendaient d'aucun bailli, et relevaient directement du roi et de sa cour de justice. Les baillis et les prévôts remplaçaient les anciens comtes et vicomtes, et leurs assesseurs correspondaient à ce qu'avaient été les *skepen* de Charlemagne. L'institution de ces délégués amo-

est-il dit, mettront en chaque prévôté quatre hommes sages, loyaux et de bon témoignage, sauf à Paris, où il y en aura six, et les besognes de la ville ne seront pas traitées sans leur conseil; 2° après, chacun de nos baillis assignera un jour en *sa baillie* (son bailliage), qui soit appelé le jour d'assises, auquel tous ceux qui auront plaintes à faire viendront et recevront leur droit et justice sans *demeure* (sans délai) par le bailli du lieu; 3° après, nous voulons et commandons que notre chère mère (Alix ou Adèle de Champagne, veuve de Louis VII) et Guillaume, archevêque de Reims, notre oncle, établissent, tous les quatre mois, un jour à Paris, et qu'ils *oyent* les clameurs et complaintes des hommes de notre royaume, et commandons que les baillis qui tiennent les assises par les villes de notre royaume soient tous en ce jour devant *eux* (la reine et l'archevêque) et qu'ils *récitent* toutes les *besognes* en leur présence; 4° après, nous commandons que notre mère et ledit archevêque *oyent* et sachent chacun an les plaintes qu'on fera sur nos baillis, et nous fassent savoir trois fois l'an, par lettres, quels baillis auront *méfait,* et en quoi ils auront méfait, et que les baillis nous fassent aussi savoir les méfaits des prevôts; 5° après, nous voulons que notre chère mère et l'archevêque ne puissent remuer ni ôter nos baillis de leurs places, hors en cas de meurtre, d'homicide, de rapt ou de trahison; ni les baillis, les prévôts, fors en ces mêmes cas. »

Philippe s'était complétement réconcilié avec sa mère et ses oncles, puisqu'il confiait la régence à la reine douairière et à l'archevêque de Reims : il leur donnait ensuite des instructions pour les vacances des bénéfices ecclésiasti-

vibles était un premier pas hors du système de l'hérédité féodale qui avait un moment tout envahi. Le terme d'*assises* commence à remplacer celui de *plaid*.

ques et la perception des droits régaliens, interdisait d'asseoir de nouvelles tailles et toltes sur le peuple, prévoyait le *cas où Dieu ferait sa volonté de lui,* et réglait même l'emploi du trésor et de l'*avoir* royal, *si lui et son fils venaient à trépasser.* Il est à remarquer qu'en disposant ainsi de ce qu'il estimait son bien, Philippe ne s'occupa nullement de la succession à la couronne, dans le cas où son *fieuz Loys* fût venu à mourir; la nation fût alors rentrée dans le droit d'élire son chef. Le testament de Philippe *fut confirmé par l'autorité du scel royal* et par les sceaux de Thibaud, comte de Chartres et de Blois, sénéchal de France, de Mathieu, chambellan, et de Raoul, maréchal ou inspecteur des écuries du roi (Rigord.).

A ces mesures de justice et d'administration, Philippe joignit des mesures de défense militaire non moins sages et non moins utiles : « Le roi, dit la chronique de saint Denis, commanda aux bourgeois de Paris que la ville, qui lui était si chère, fût toute fermée de murs hauts et forts, et de *tournelles* (tourelles) tout autour bien assises et bien ordonnées, et de portes hautes et fortes et bien défendables : ce qu'il commanda fut parachevé et accompli en peu de temps (seulement pour la partie septentrionale de Paris). Il commanda aussi que les *châtels* et les cités de tout son royaume fussent fermés suffisamment. »

La Saint-Jean-Baptiste étant venue, Philippe alla prendre l'orillamme à Saint-Denis, suivant la coutume de ses pères, et gagna Vézelai, où il fut joint par Richard, qui avait reçu à Tours le bourdon et la besace de pèlerin, des mains de Guillaume de Tyr. Des préparatifs plus redoutables que ceux de la première croisade elle-même s'étaient organisés de toutes parts; on avait écarté la cohue *impropre aux armes,* et les plus belles armées qu'eût ja-

mais équipées l'Europe féodale s'acheminaient vers la Palestine : l'empereur Frédéric Barberousse était parti, depuis un an, avec cent cinquante mille combattants, par la Hongrie, la Bulgarie et l'Empire grec; mais les rois Philippe et Richard ne suivirent pas, comme l'empereur, la vieille route des précédents pèlerinages : l'expérience du passé ne fut pas perdue pour eux, et les rois choisirent la voie de la mer, que Louis VII autrefois n'avait pas voulu prendre. De Vézelai, ils descendirent ensemble vers le midi : un accident affreux signala leur passage à Lyon. Quand Philippe et Richard eurent franchi le pont du Rhône avec la plus grande partie de leurs gens, le pont, qui était de bois, s'écroula, et *beaucoup d'hommes et de femmes* périrent dans les flots rapides du fleuve. Lyon, à cette époque, avait reconquis une haute importance par sa population et sa richesse. Cette grande ville était dans une singulière position : tous les quartiers situés sur la rive gauche de la Saône relevaient du royaume de Bourgogne, et par conséquent de l'Empire, tandis que les faubourgs de la rive droite (St-Just et St-Irénée) appartenaient au royaume de France ; cette situation mixte était encore compliquée par les débats des comtes de Forez et des sires de Beaujeu avec les archevêques, pour le titre de comte de Lyon ; les chanoines mêmes prétendaient exercer par indivis les droits du comté; les bourgeois avaient profité des querelles de leurs seigneurs pour ériger une puissante commune ; les archevêques et les chanoines gardèrent collectivement le comté, que leur céda le comte de Forez [1].

Les deux rois se séparèrent à Lyon, à cause de la trop grande multitude de pèlerins qui les suivaient : Richard

[1] *Hist. consulaire de Lyon*, par le P. Claude Ménestrier, l. IV.

se dirigea sur Marseille, sans attendre ses vassaux de Normandie et d'Aquitaine; Philippe passa les Alpes, non sans peine et sans difficulté, pour aller s'embarquer à Gênes. « Là il fit appareiller ses nefs et ses *galées* (galères), ses armures et ses viandes, et tout ce que besoin lui fut, et il arriva au port de Messine après mainte tourmente et maint péril de mer. » L'*Université* de Marseille et la république de Gênes avaient fourni aux deux rois les bâtiments nécessaires au transport de leur chevalerie. Les croisades qui coûtaient tant d'or et de sang à la chrétienté étaient une merveilleuse source de richesses pour les ports de la Méditerranée. Les villes maritimes retenaient au passage une bonne partie de ces flots d'or et d'argent qui s'écoulaient d'Europe en Asie, marée incessante qui n'avait pas de reflux. Le mal, au reste, était moins grand qu'on ne le pourrait croire; ces masses de métaux étaient auparavant enfouies dans les châteaux et les églises, et la perte était bien compensée par la renaissance de la circulation et de la vie commerciale.

Richard, parti de Marseille avec vingt galères armées et trois vaisseaux ronds, parut devant Messine le 23 septembre: les tempêtes de l'équinoxe effrayèrent les deux rois, et ils résolurent d'hiverner en Sicile; mais beaucoup de seigneurs croisés ne les avaient point attendus, et les devancèrent à la Terre-Sainte. Une multitude d'autres les rejoignirent successivement dans le courant de l'hiver. Le retard de Philippe et de Richard fut préjudiciable à l'expédition: deux hommes tels que les rois de France et d'Angleterre étaient incapables de vivre ensemble en bon accord pendant toute une saison. Richard commença par se quereller violemment avec les populations siciliennes, et avec Tancrède, roi normand de Pouille et de

Sicile; les Anglo-Normands et les Normano-Siciliens en vinrent aux mains, sans que les Français prissent part à la lutte. Richard planta de vive force ses bannières sur les tours de Messine : vingt mille onces d'or l'apaisèrent et le réconcilièrent avec le prince sicilien; mais leur raccommodement n'eut lieu qu'aux dépens de Philippe, que Tancrède accusa d'avoir excité la guerre entre lui et le roi anglais. Richard se plaignit âprement de la déloyauté du roi de France : celui-ci prétendit que Richard avait recours à de mensongères imputations pour se dispenser d'épouser Alix de France, sa fiancée. — Je ne rejette pas ta sœur, répliqua Richard, mais je ne puis la prendre pour épouse, parce que mon père l'a *connue,* et en a eu un fils. » Et il produisit, pour le prouver, un grand nombre de témoins, dit Hoveden. Philippe n'insista plus, et, moyennant dix mille marcs d'argent, il dispensa Richard de sa promesse de mariage, l'autorisa à épouser Bérengère, fille du roi de Navarre, et renonça à ses prétentions sur le Vexin normand, en gardant ses conquêtes de Berri. La paix se rétablit, mais non l'amitié : il resta entre les deux rois une aigreur et une défiance qui ne firent que s'accroître (mars 1191).

Les chevaliers croisés avaient passé l'hiver fort peu saintement, s'occupant beaucoup plus de tournois, de jeux de hasard et de *damoiselles,* que de jeûnes et d'oraisons, et les belles sarrasines de Sicile avaient aidé Richard à attendre patiemment le printemps. Les plaisirs n'adoucissaient pourtant pas le caractère intraitable de Richard, qui se manifestait par des explosions de fureur dans les moindres circonstances. Un jour qu'il chevauchait dans Messine, accompagné d'une troupe de chevaliers français et normands, il rencontra un paysan qui

conduisait un âne chargé de *ces roseaux qu'on nomme des cannes;* Richard et ses compagnons s'en emparèrent aussitôt, et commencèrent à courir les uns contre les autres avec ces frêles armes. Le roi d'Angleterre se jeta sur Guillaume des Barres, le plus *preud'homme* des chevaliers français; mais il fut si rudement reçu qu'il eut sa cape (son manteau) déchirée du choc. Le roi irrité fondit à plusieurs reprises sur Guillaume pour le jeter à bas de sa selle; mais Guillaume s'attacha fortement au cou de son cheval, et ne tomba point. La vieille haine de Richard se réveilla alors contre l'adversaire qui l'avait déjà une première fois vaincu dans un combat plus sérieux : « Va-t'en d'ici, cria-t-il, et ne te présente plus devant moi, parce que je serai dorénavant l'ennemi éternel de toi et des tiens. » Le roi Philippe intercéda inutilement en faveur de son vassal auprès du roi d'Angleterre : il fallut que tous les prélats et les grands de l'armée, *après bien des jours,* s'agenouillassent par deux fois devant le farouche Richard, pour qu'il promît de ne pas chercher à tirer vengeance de Guillaume ni de ses proches pendant la durée de l'expédition [1].

Le roi de France remit à la voile le 30 mars 1191, laissant derrière lui Richard, qui attendait sa mère Éléonore et sa jeune épouse Bérengère; Philippe débarqua sur les côtes de Palestine, près de Ptolémaïs ou Saint-Jean-d'Acre, le 13 avril, veille de Pâques. La *recouvrance* de cette importante ville maritime avait paru l'objet le plus pressant de la croisade : Philippe trouva sous les remparts d'Acre une puissante armée réunie de toutes les régions de la chrétienté : les républicains de Gênes, de Pise, des

[1] Bened. Petroburg. — Chronic. Joan. Bromton.

cités lombardes, les Allemands, les Flamands, et la plupart des Français et des Anglais, étaient déjà arrivés, et s'étaient réunis aux débris des chrétiens d'Orient et des ordres du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem. Sur les tentes de ce camp européen qui grossissait sans cesse depuis près de deux années, flottaient les bannières du landgrave de Thuringe, du duc d'Autriche, des comtes de Champagne, de Flandre, de Chartres-Blois, de Bar, de Brienne, de Chalon-sur-Saône, de Dreux, de Clermont, des sires de Nesle, d'Avesnes, des Barres, de Melle, de Montmorenci, de l'archevêque de Canterbury, des évêques de Beauvais, de Salisbury, etc.; des consuls de Gênes et de Pise, des grands-maîtres du Temple et de l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem, de *Huës* de *Tabarie* (Hugues de Tibériade), le seul digne et généreux chevalier qui fût parmi les *Latins d'Orient*, et enfin du roi de Jérusalem, Gui de Lusignan, et de son compétiteur Conrad de Montferrat, prince de Tyr, qui lui disputait les débris d'un trône écroulé. L'étendard impérial des Hohenstauffen manquait presque seul entre tous ces éclatants pavillons : l'empereur Frédéric Barberousse avait traversé l'Asie-Mineure, en écrasant sur son passage les forces du sulthan de Roum, dont il emporta d'assaut la capitale, Iconium ou Khonieh; mais, arrivé en Cilicie, ce grand guerrier, échappé victorieusement à tant de batailles, s'était noyé en se baignant dans la petite rivière du Sélef, et son fils Frédéric, duc de Souabe, ne lui avait survécu que peu de mois. Les restes de l'armée teutonique, décimée par les combats, la disette et le climat dévorant de la Syrie, s'étaient joints devant Acre aux Français, aux Italiens et aux Anglo-normands.

C'était sur toute cette plage un mouvement infini de

gens qui débarquaient, qui allaient, qui venaient : les uns se rembarquaient quand les autres mettaient pied à terre. Un historien musulman (Boha-Eddin) prétend qu'il vint en Orient jusqu'à six cent mille chrétiens ; la mer et la terre en étaient couvertes, et presque tous étaient nobles ou libres, la fleur de la chrétienté. Cette prodigieuse armée eût semblé capable de conquérir l'Asie entière, si l'Asie ne lui eût opposé une masse de combattants au moins égale en force numérique et supérieure par l'ordre et l'ensemble. Pour la première fois depuis l'origine des croisades, et pour bien peu de temps, l'islamisme retrouvait, sous la pensée et sous la main d'un grand homme, la formidable unité politique de ses anciens jours, tandis que la discorde régnait au camp des princes chrétiens. C'était un spectacle terrible et magnifique que celui de ces deux camps ou plutôt de ces deux mondes ; la plage disparaissait sous des milliers de pavillons chrétiens ; les innombrables tentes noires et blanches des Arabes, des Turks, des Kourdes, des Turkomans, fourmillaient sur toutes les pentes de la montagne de Carouba, du haut de laquelle Salah-Eddin dominait la ville, l'armée ennemie et la mer. Autour de lui étaient campés ses deux fils, son frère Malek-Adhel, son neveu et tous ses émirs. « Tout ce qu'on savait d'art militaire, dit un historien (M. Michelet), fut mis en jeu ; la tactique ancienne et la féodale, l'européenne et l'asiatique, les tours mobiles, le feu grégeois [1], toutes les ma-

[1] Ce redoutable artifice, qui était composé de soufre, de naphte, de poix, de gomme et de bitume, et que l'eau ne pouvait éteindre, avait été inventé par les Grecs au septième siècle, et avait paru pour la première fois en Occident en 942, dans une attaque dirigée contre les Sarrasins de Fraxinet par Hugues, roi d'Italie, de concert avec les Grecs. Les Arabes en dérobèrent le secret aux Byzantins ; mais les Latins n'en firent jamais beaucoup d'usage.

chines connues alors. Les chrétiens, disent les historiens arabes, avaient apporté des laves de l'Etna et les lançaient dans la ville, *comme les foudres dardées contre les anges rebelles.* » Il se faisait de part et d'autre des efforts inouïs pour prendre et pour sauver Acre : on dit que cette guerre coûta la vie à cent vingt mille chrétiens et à cent quatre-vingt mille musulmans. Mais, malgré les vastes scènes de carnage qui inondaient de sang la côte syrienne, la guerre présentait un caractère bien différent des impitoyables luttes de la première croisade : chrétiens et musulmans n'avaient plus les uns pour les autres cette superstitieuse horreur des temps passés. L'Orient et l'Occident, en se connaissant mieux, se haïssaient moins; les marins de Provence et d'Italie étaient plus familiers peut-être avec les Arabes de Syrie et d'Égypte qu'avec les chrétiens d'Allemagne ou d'Angleterre; les chevaliers français étaient étonnés et joyeux de retrouver leurs idées, et, jusqu'à un certain point, leurs mœurs parmi les valeureux compagnons de Salah-Eddin, et dans l'intervalle des combats, on se visitait, on joutait, on trafiquait, on banquetait ensemble; les troubadours et les jongleurs mêlaient leurs *conçons* aux *gazzels* des lauréats du Kaire, la métropole des lettres orientales. Les rois d'Occident pouvaient recevoir de Salah-Eddin des leçons de politesse et de générosité. Cet illustre sultan, qui renouvelait la gloire de Haroun-al-Reschid avec une vertu plus pure, n'avait rien à envier à la milice des chrétiens, dans les rangs de laquelle il voulut, dit-on, être admis [1]. Ce fa-

[1] La tradition veut que Saladin ait demandé l'ordre de chevalerie au brave Hugues de Tibériade. —Quant à ses rigueurs envers les Templiers et les Hospitaliers, elles étaient motivées par la guerre implacable que ces chevaliers faisaient aux musulmans, sans respecter ni paix ni trêve. Ils ne faisaient pas de quartier et n'avaient pas droit d'en demander.

meux siége d'Acre est l'épisode le plus brillant et le plus poétique des âges chevaleresques.

Mais tout cet éclat fut stérile pour la chrétienté : les éléments de la croisade, plus encore que la résistance de Salah-Eddin, rendaient le succès des croisés impossible. Le roi Richard était arrivé le 8 juin, après avoir conquis, chemin faisant, l'île de Chypre sur un prince grec, nommé Isaac Comnène, qui prenait fastueusement le titre d'empereur. Philippe avait promis d'attendre Richard pour emporter Acre d'assaut ou accorder une capitulation à la garnison : il tint parole, malgré les retards du roi d'Angleterre; mais Richard lui en sut peu de gré, et l'arrivée du *farouche Cœur-de-Lion* mit le comble aux désordres et aux discordes qui troublaient sans cesse le camp. Ce n'étaient que querelles entre Philippe et Richard, entre les ordres du Temple et de l'Hôpital, entre les Génois et les Pisans, entre Gui de Lusignan et Conrad de Montferrat, entre Richard et tout le monde. Le *Cœur-de-Lion,* adoré de ses hommes d'armes, auxquels il ne refusait rien, détesté de tous les autres, inspirait plus d'aversion encore aux chrétiens que de terreur aux Sarrasins. Il n'y avait pas moins incompatibilité d'humeur que d'intérêt entre lui et Philippe; c'étaient les deux natures les plus opposées qu'on se puisse imaginer : l'une était toute passion; l'autre, toute raison et tout calcul; une seule circonstance de la vie de Philippe (son amour pour Agnès de Méranie) montra qu'il y avait au fond de son âme d'autres facultés que celles de l'intelligence. Le séjour de la Syrie devint bientôt insupportable à Philippe : son courage froid et réfléchi ne brillait pas dans cette guerre chevaleresque auprès de la fougue héroïque de Richard, et Philippe se voyait, avec jalousie et colère, effacé par un rival dont il méprisait les

aveugles emportements et dont il appréciait peu les téméraires exploits. Philippe n'aspirait déjà plus qu'à retourner où le rappelaient ses intérêts et sa vraie grandeur. Le siége d'Acre cependant touchait à sa fin; Salah-Eddin n'avait pas réussi à débloquer la ville, cernée entre l'armée de terre et la flotte de Gênes, de Pise et de Marseille : la garnison, tourmentée de la famine et voyant ses murs battus en brèche de toutes parts, offrit au roi de France de lui rendre la ville, moyennant la vie sauve. Philippe refusa de garantir la vie aux vaincus. Enfin il fut convenu que la garnison ouvrirait les portes d'Acre, demeurerait quarante jours en otage entre les mains des vainqueurs, et qu'au bout de ces quarante jours, si Salah-Eddin ne la rachetait pas en remettant aux chrétiens la vraie croix, deux cents chevaliers et quinze cents autres captifs de moindre condition, avec deux cent mille besans d'or (1,800,000 fr.), les prisonniers musulmans seraient à la discrétion des rois chrétiens.

Salah-Eddin ayant reculé devant l'énormité de la rançon, et cherché à obtenir quelque délai, le féroce Richard, le quarantième jour écoulé, fit décapiter les captifs qui lui étaient échus en partage, au nombre de deux mille six cents, et Hugues, duc de Bourgogne, lieutenant du roi de France, traita de même le reste des prisonniers. Le roi Philippe ne fut point complice de cette barbarie, car il n'était plus en Palestine le 20 août 1191, époque du massacre. Attaqué de la fièvre, si dangereuse en Orient, il avait craint le sort d'une foule d'illustres personnages moissonnés autour de lui en peu de semaines. L'archevêque de Canterbury, les comtes de Flandre, de Leicester, de Ponthieu, de Sancerre, de Vendôme, le vicomte de Turenne, les sires de Montmorenci, de La Rochefoucaud,

de Châtillon, et bien d'autres, avaient succombé à l'atteinte des maladies plutôt qu'au fer de l'ennemi. Un seul obstacle arrêtait Philippe : Richard et lui s'étaient engagés à ne pas quitter la Terre-Sainte sans l'aveu l'un de l'autre. Il envoya donc vers Richard, le 22 juillet, Hugues, duc de Bourgogne, Robert, évêque de Beauvais, et deux autres seigneurs, qui, après avoir salué le roi d'Angleterre de la part du roi de France, se mirent à fondre en larmes au lieu de parler. « Ne pleurez pas, dit le roi Richard en se tournant vers eux ; je sais ce que vous allez me demander. Votre seigneur, le roi de France, désire retourner en son pays, et vous venez de sa part afin qu'il ait de moi le conseil et la permission de partir. — Il est vrai, répliquèrent-ils ; et il dit que, s'il ne se départ au plus vite de cette terre, il mourra. — C'est une honte et un opprobre éternel au royaume de France, si Philippe s'en va sans avoir parachevé le dessein pour lequel il est venu, et il ne s'en ira point d'ici par mon conseil ; mais, s'il faut qu'il meure ou revoie son pays, qu'il fasse ce qu'il veut et ce qui lui paraît convenable, ainsi qu'aux siens. »

La plupart des barons de France s'efforcèrent de décider Philippe à rester : il fut inébranlable, malgré les reproches des gens d'armes et des trouvères, qui firent d'amers sirventes sur sa *départie*[1]. De concert avec Richard, il régla le différend du prince de Tyr et de Gui de Lusignan pour le titre, désormais illusoire, de roi de Jérusalem ; puis il jura sur les saints Évangiles, devant tout le peuple chrétien, qu'il ne ferait ni ne laisserait faire aucun dommage au roi Richard, à ses terres ni à *ses hommes,* mais les défendrait selon son pouvoir contre

[1] Voyez le *Romancero français* publié par M. Paulin Pâris

toute invasion, de même que sa propre ville de Paris. Philippe nomma ensuite le duc de Bourgogne chef et connétable des Français en Palestine : le titre de connétable n'avait point encore l'acception spéciale qu'il obtint plus tard ; on le donnait à tout commandant d'un grand corps d'hommes d'armes ; puis le roi, accompagné des évêques de Langres et de Chartres, du comte de Nevers et d'une escorte peu nombreuse, mit à la voile le 31 juillet, sur trois galères de la république de Gênes.

Après avoir longé toute la Syrie et les côtes méridionales de l'Asie-Mineure, et traversé heureusement l'Archipel, malgré les nombreux pirates qui infestaient cette mer, le roi de France prit terre à Otrante, et se rendit dans l'état de l'Église pour conférer avec le pape Célestin III. Le pontife romain accueillit Philippe très-honorablement, et lui permit, ainsi qu'à ses compagnons, bien qu'ils n'eussent point vu Jérusalem ni le Saint-Sépulcre, de porter les palmes et les croix, insignes des pèlerins qui avaient accompli leur vœu. Philippe, que de mauvaises pensées avaient assailli pendant tout le temps de son voyage, sollicita du Saint-Père une grâce beaucoup plus importante : il pria Célestin III de le délier de son serment, afin qu'il pût se venger de Richard sur la Normandie et sur les autres terres de ce roi ; mais le souverain pontife refusa positivement, et défendit même à Philippe, sous peine d'excommunication, *de lever la main contre Richard ou contre sa terre*. Le roi repartit assez mécontent du pape, et arriva au château royal de Fontainebleau après Noël, roulant dans son esprit mille projets de conquête et d'agrandissement pour réparer ses affronts de Palestine.

(1192-1199.) Aussitôt après la mort du comte de Flan-

dre, qui ne laissait pas d'enfants, Philippe avait mandé à la reine-mère et à l'archevêque de Reims, régents de France, de mettre la main sur le comté de Flandre, échu, prétendait-il, à son fils Louis, du chef de la feue reine Isabelle de Hainaut, nièce du comte Philippe : l'archevêque Guillaume était entré dans le comté, et avait fait arborer le *gonfanon* (étendard) du roi, non-seulement à Saint-Quentin et dans les villes de l'Artois et de la Flandre wallonne, mais à Oudenarde, à Alost, à Courtrai, à Ypres et à Bruges ; Marguerite, comtesse de Hainaut, sœur du feu comte Philippe de Flandre et mère de la reine Isabelle, réclama ses droits d'héritage, et les Gantois se déclarèrent pour la maison de Hainaut. L'archevêque de Reims avait entrepris le siége de Gand lorsque le roi revint de la Terre-Sainte. Le corps germanique fût probablement intervenu en faveur du comte et de la comtesse de Hainaut, vassaux de l'Empire ; Philippe-Auguste sentit que la querelle pourrait amener de dangereuses complications, et jugea convenable de traiter : il investit de *la comté de Flandre* son beau-père Baudouin, comte de Hainaut ; mais les diocèses d'Arras et de Térouenne furent, conformément aux anciennes promesses du comte Philippe, détachés de la Flandre et cédés à Louis, fils du roi, *pour la dot de sa mère Isabelle.*

L'Artois était une belle acquisition sans doute ; mais c'était vers l'ouest plus que vers le nord que devait se dilater la France royale, étouffée par la pression de la France angevine et normande. Philippe le sentait bien, et c'était son intelligence politique, beaucoup plus que ses ressentiments, qui le poussait contre les états des Plantagenêts. Mais, si le but était vraiment national, les moyens furent bien peu loyaux et peu chevaleresques. Philippe, bravant

les défenses et les menaces du pape, noua toutes sortes d'intrigues avec Jean, comte de Mortain et de Glocester, frère de Richard, avec les seigneurs du Poitou et de l'Aquitaine, bref, avec tous les ennemis secrets ou déclarés du roi anglais, et voulut justifier par des calomnies la violation de ses serments et l'agression qu'il méditait. « Un jour que le roi était à Pontoise, lui furent apportées lettres des pays d'outre-mer, de par *aucuns* de ses amis, lesquelles disaient que *le Vieux de la Montagne* avait envoyé en France ses *hassassins* pour occire le roi Philippe, à la prière et au mandement du roi Richard, de même qu'ils avaient occis nouvellement outre-mer le marquis Conrad de Montferrat. » Le *Vieux* ou plutôt le *Chef de la Montagne*[1] était le prince d'une secte de fanatiques musulmans qui habitaient la chaîne du mont Liban en Syrie, et qui, pour gagner le paradis, se dévouaient à tuer, au péril de leur propre vie, tous les ennemis de leur foi et de leur chef. On les nommait *Haschichi,* de *haschich,* chanvre, parce qu'ils s'exaltaient et s'enivraient avec le *beng,* liqueur extraite d'une espèce de chanvre ; de *haschichi,* nous avons fait *assassins.* « Le roi, moult troublé et moult ému, depuis cette heure, fut moult soigneux de son corps garder. Il envoya des messagers au *Vieil de la Montagne* pour savoir pleinement la vérité ; et, en attendant leur retour, il établit des sergents qui toujours portaient grandes masses de cuivre par-devant lui pour son corps garder, et par nuit veillaient autour de lui les uns après les autres. Plusieurs

[1] *Cheik al Djiabal : Cheik,* en arabe, signifie également vieillard et chef. Toutes les races primitives, une fois sorties de *l'âge de fer,* de l'âge de la force brutale et aveugle, par la constitution de la famille, ont confondu l'idée de la vieillesse avec celle du commandement ; et quand la peuplade, la famille factice, eut absorbé la famille véritable, les mots survécurent à l'état de choses qu'ils exprimaient. Sénateur, seigneur, viennent de *senex,* vieillard.

personnes qui s'approchèrent familièrement du roi, selon l'ancienne coutume, coururent risque de la vie. Cette nouveauté royale étonna et indisposa beaucoup de gens. » (Rigord. — *Chron. de S.-Denis.*)

Philippe alors convoqua ses barons et ses évêques, leur exposa le motif de ces précautions extraordinaires, et porta les plus violentes accusations contre Richard. Il prétendit que la maladie qui l'avait obligé de quitter la Palestine provenait d'un poison donné par Richard, et que celui-ci avait fait égorger par les *hassassins* le marquis de Montferrat, parce que ce prince soutenait le parti français en Orient. « N'est-il pas légitime, dit-il enfin, que je venge mes injures contre ce traître et déloyal ennemi? » Les barons approuvèrent l'institution des gardes du corps, et s'écrièrent tous que le roi avait droit de tirer vengeance de Richard.

Un message de l'empereur Henri VI, fils et successeur de Frédéric Barberousse, vint, sur ces entrefaites, réjouir grandement le roi de France.

« Henri, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, toujours Auguste, à son cher et spécial ami Philippe, illustre roi des Français, salut et sincère affection. Comme *notre Grandeur Impériale* ne doute pas que *ta Royale Magnificence* ne se réjouisse de toutes les prospérités que nous envoie le Créateur, nous informons *ta Noblesse*, par la teneur des présentes, que Richard, roi d'Angleterre, l'ennemi de notre Empire et le perturbateur de ton royaume, revenant par mer en son pays, a fait naufrage sur les côtes d'Istrie[1]. Notre *fidèle*, Mainhard, comte de Goritz,

[1] Inexact. Richard, après un combat contre des pirates, était débarqué à Zara en Dalmatie, comptant traverser incognito l'Allemagne. — Guillelm. Neubrig. — Rad. de Coggeshal.

et le peuple de la contrée, sachant les trahisons commises par Richard en Terre-Sainte, l'ont poursuivi pour se saisir de lui ; mais il s'est enfui déguisé jusqu'à Freysingen, dans l'archevêché de Salzbourg, et de là en Autriche, où notre bien-aimé parent *Limpold* (Léopold), duc d'Autriche, ayant mis partout des gardes, est parvenu enfin à prendre ledit roi Richard, dans une pauvre cabane près de Vienne. Il est maintenant en notre pouvoir. »

Richard s'était attiré cette mésaventure par ses emportements et son insolence, qui lui suscitaient partout des ennemis. Le jour de l'entrée des croisés dans Acre, Léopold d'Autriche ayant arboré son pennon sur l'une des tours de la ville, Richard, en fureur, prétendit que lui et le roi de France avaient seuls ce droit ; au lieu d'obliger Léopold à retirer sa bannière ducale, Richard la fit arracher et jeter dans un égout. Le duc d'Autriche, trop faible pour se venger sur-le-champ, n'oublia pas cet outrage. Richard était resté quatorze mois en Palestine après le départ de Philippe : il y avait remporté d'éclatants succès ; mais, faute d'avoir consenti à accorder une capitulation aux musulmans de Jérusalem, il perdit l'occasion de reconquérir la ville sainte, et ne la retrouva plus. La brillante armée des croisés, décimée par les combats et les épidémies, se fondait avec une effrayante rapidité autour de lui ; le duc de Bourgogne, les comtes de Chartres-Blois, de Clermont, du Perche, les sires d'Avesnes et de Couci, les archevêques d'Arles et de Besançon, avaient suivi dans la tombe le comte de Flandre. Richard, informé des intrigues de son frère Jean et du roi de France, et voyant d'ailleurs l'impossibilité de continuer la guerre, signa, le 10 août 1192, une trêve de trois ans trois mois et trois jours avec Salah-Eddin, qui laissait

aux chrétiens les places encore occupées par eux, et leur permettait de visiter en toute sûreté le Saint-Sépulcre. Tel fut le résultat de l'immense effort de l'Europe. Richard céda ensuite l'île de Chypre à Gui de Lusignan, et le titre de roi de Jérusalem, avec les débris des possessions latines en Terre-Sainte, fut transféré à Henri, comte de Champagne, mari de la veuve du marquis de Montferrat, qui demeura en Palestine avec quelques troupes. Ce fut cette trève que les adversaires de Richard qualifièrent ridiculement de *traîtrise*. Léopold d'Autriche livra le roi d'Angleterre à Henri VI, moyennant la promesse d'une bonne part dans la rançon du captif. L'empereur, qui faisait aux Normands de Pouille et de Sicile une guerre acharnée [1], affecta de ne voir en Richard que l'allié du roi Tancrède, et de le traiter en ennemi ; mais la cupidité était le vrai mobile de sa conduite. Philippe manifesta une joie peu généreuse en apprenant le malheur de son rival : il écrivit en toute hâte à l'empereur de tenir Richard sous bonne garde, « parce que le monde ne serait jamais tranquille si un tel perturbateur était une fois en liberté ; » et il proposa même à l'empereur une somme considérable pour garder lui-même cet important prisonnier (Guillelm. Neubrig.). Henri n'osa cependant condescendre aux désirs de Philippe sans l'aveu d'une diète teutonique : les prélats et les princes d'Allemagne, consultés par l'empereur, repoussèrent la requête du roi de France ; mais ils firent comparaître Richard devant eux à Worms, et exigèrent qu'il se justifiât de l'imputation d'avoir trahi *la cause de Jésus-Christ* et dirigé les poignards des *Haschichins* contre Conrad de Montferrat et

[1] Il prétendait à la couronne de Sicile, du chef de sa femme Constance, sœur de Guillaume-le-Bon, prédécesseur et cousin du roi Tancrède.

Philippe de France. Richard donna fièrement à ces accusations un démenti qu'il offrit de soutenir en champclos contre tous champions, promit cent cinquante mille marcs d'argent [1] de rançon, deux tiers pour l'empereur, un tiers pour le duc d'Autriche, et se reconnut vassal de l'Empire pour son royaume, ses duchés et ses comtés, flattant ainsi l'amour-propre de l'empereur et les vieilles prétentions impériales à la suzeraineté sur tous les rois chrétiens. Richard jura de payer à l'empereur un tribut annuel de 5,000 livres sterling pour la couronne d'Angleterre. Tous les membres de la diète jurèrent *sur l'âme de l'empereur*, que Richard serait délivré, aussitôt les cent cinquante mille marcs payés; et Henri, en retour de l'hommage du roi d'Angleterre, lui conféra l'investiture du royaume d'Arles et du Viennois, de Lyon et de Narbonne, présent de mince valeur, attendu, dit Hoveden, que « jamais l'empereur n'avait été obéi le moins du monde des habitants desdites villes et provinces, lesquels n'étaient aucunement disposés à recevoir un seigneur de sa main. »

Richard ne paraît pas avoir jamais revendiqué les droits de sa nouvelle royauté, ni payé le tribut promis. Quoique désormais plus honorablement traité, il avait été remis en prison jusqu'au paiement de sa rançon; il resta encore assez longtemps captif, malgré les efforts de la vieille reine Éléonore, et malgré l'excommunication lancée par le pape contre l'empereur, le duc d'Autriche et tous les fauteurs de la détention arbitraire de l'illustre pèlerin du Saint-Sépulcre. La levée des contributions nécessaires pour former l'immense rançon du

[1] 7,200,000 fr. Le marc valait 48 fr. Voyez le second testament de Philippe-Auguste dans *Rigord*.

roi s'exécutait fort lentement, grâce aux effrontées pilleries des percepteurs, qui s'appropriaient la moitié des collectes, et grâce aussi aux troubles qui agitaient l'Angleterre et la Gaule occidentale. Dès 1192, les comtes de Périgord, et de la Marche, et probablement l'indomptable Bertrand de Born, secondés par le comte de Toulouse, avaient soulevé une partie de l'Aquitaine : ce mouvement fut comprimé par le sénéchal qui commandait pour Richard en Guyenne et en Gascogne, avec l'aide du prince de Navarre, frère de la reine d'Angleterre; mais, au mois de janvier 1193, le roi Philippe, qui avait dénoncé la guerre à un rival qui ne pouvait se défendre, entra en armes dans le Vexin normand, puis envahit le duché de Normandie, tandis que Jean-Sans-Terre, comte de Mortain, rendait hommage en secret au roi de France pour la couronne d'Angleterre et tous les autres domaines de Richard, et s'engageait à céder à Philippe les cantons normands au nord de la Seine, Tours, Loches, Amboise et Montrichard, aussitôt qu'il serait roi à la place de Richard, son frère. Le motif de la grande colère de Jean contre le roi Richard, c'est que celui-ci avait fait reconnaître pour son héritier le jeune duc de Bretagne, Arthur, fils du feu duc Geoffroi, aîné de Jean, conformément au principe de la représentation des pères par les enfants. Les barons anglais gardèrent leur foi envers Richard et Arthur, et Jean, chassé d'Angleterre, revint trouver en Normandie le roi Philippe, qui s'était emparé des places du Vexin, d'Évreux, de Neufbourg, du Vaudreuil, et de beaucoup d'autres villes et châteaux. La commune de Rouen, dirigée par le comte de Leicester, repoussa toutefois le roi de France, et les succès de Philippe ne furent pas aussi décisifs qu'il se l'était promis. Philippe

et Jean-Sans-Terre pressèrent vivement l'empereur de braver la décision de la diète, en gardant Richard même après qu'il eut payé la plus grande partie des cent cinquante mille marcs et donné des garanties pour le reste ; ils allèrent, suivant Hoveden, jusqu'à offrir une somme égale à la rançon de Richard pour que le *Cœur-de-Lion* fût livré à Philippe ; mais Henri, malgré sa bonne volonté, craignit d'exciter l'indignation des princes germains. « Tenez-vous sur vos gardes, écrivit-il enfin à Philippe et à Jean : le diable est déchaîné ; je n'ai pu faire autrement (Hoveden.). »

Richard, relâché au commencement de février 1194, après quatorze mois de prison, débarqua en Angleterre le 13 mars, et y fut accueilli avec enthousiasme par la noblesse, qui avait oublié ses vices pour ne se rappeler que ses malheurs et sa vaillance : il commença par remettre la main sur tous ses domaines aliénés, prétendant que les acquéreurs étaient indemnisés par les revenus qu'ils avaient touchés; puis il repassa en Normandie à la tête de ses barons *pour avoir raison du roi Philippe*. Jean-Sans-Terre, effrayé de l'approche du frère qu'il avait si grièvement offensé, résolut de racheter sa perfidie par une trahison plus noire encore : il se trouvait à Évreux avec trois cents gens d'armes français et cent cinquante archers anglais. Il rassembla dans un grand festin tous les Français, et lança les Anglais sur ses convives désarmés, qui furent massacrés jusqu'au dernier. Les têtes sanglantes des victimes de cette lâche *félonie* furent le gage de la réconciliation de Jean avec Richard, qui, tout en accueillant le comte de Mortain, l'entoura désormais d'une juste défiance et *ne lui confia ni terres, ni villes, ni châteaux* (Hoveden.).

Les habitants d'Évreux expièrent le crime qu'ils n'avaient pas commis : le roi Philippe entra dans leur ville et la livra aux flammes; Dieppe fut aussi saccagée par les Français; mais Richard les força de lever le siége de Verneuil, et reprit rapidement les places normandes envahies par Philippe. Le théâtre des hostilités se reporta dans le Maine, la Beauce et la Touraine; mais la croisade était encore trop récente, et la chevalerie, trop fatiguée et trop affaiblie, pour que la guerre pût se faire avec de grandes masses et de grands résultats. Une seule escarmouche mérite d'être citée à cause d'une circonstance curieuse : « Un jour que passait le roi par la terre au comte Thibaud de Blois, auprès de Fréteval (dans le Vendômois), le roi Richard, qui s'était mis en *embûchement* (en embuscade), saillit soudainement d'un bois avec grande compagnie de chevaliers armés, et prit les *sommiers* (les bêtes de somme) du roi, qui portaient les deniers et la vaisselle d'argent, les robes et *autres choses.* » Parmi ces *autres choses* se trouvaient les ornements de la couronne, le scel royal, et les registres par lesquels on savait ce qui était dû au trésor; quel cens, quelle taille, quel impôt chaque sujet était tenu de payer; quels étaient les hommes exempts de taxes; quels étaient les serfs de la glèbe et les serfs de corps; quels devoirs enfin restaient au serf affranchi envers son ancien maître; bref, le *chartrier* complet de France, que les rois avaient coutume de porter avec eux dans tous leurs voyages. « Ce fut une rude tâche que de réparer cette perte et de rétablir toute chose en légitime état [1]. » Richard tourna

[1] Chronique de Saint-Denis. — Rigord. — Guillelm. Armoric. l. IV. — De cette époque date la fondation des archives de la couronne ou trésor des chartes. Les rois ne s'exposèrent plus à de pareils accidents, et toutes les chartes et di-

ensuite ses armes contre les rebelles Aquitains, toujours excités par l'implacable Bertrand de Born ; Philippe à son tour entra en Poitou, et, après beaucoup de petits combats, de prises et reprises de forteresses, les deux rois se rencontrèrent de nouveau dans la Saintonge; Philippe, accompagné de Français, de Bourguignons, de Champenois, de Flamands et de Berrichons (ou Berruyers); Richard, de Normands, d'Anglais, d'Angevins, de Tourangeaux, de Manceaux et de Saintongeois. Beaucoup de membres du haut clergé s'interposèrent pour empêcher la bataille ; mais Philippe exigeait que Richard , qui lui avait retiré son hommage, se reconnût de nouveau vassal de la couronne de France pour la Normandie, la Guyenne et le Poitou, et cédât le Berri et l'Auvergne. Richard ayant refusé, on monta à cheval de part et d'autre pour combattre. Au moment de charger , les Champenois , *qui avaient reçu du roi d'Angleterre quantité de livres sterling , ne mirent point le heaume sur leur tête ,* et demeurèrent immobiles : Philippe, effrayé de cette défection, réduisit quelque chose de ses exigences et consentit à une trêve de dix ans , qui fut convertie en un traité de paix le 15 janvier 1196 ; Richard renonça au Vexin normand , et Philippe , à l'Auvergne.

Cette pacification déplut fort aux Aquitains, qu'elle livrait au despotisme de Richard[1] : « Bertrand de Born en fut plus *iré* (irrité) que nul des autres , parce qu'il ne se plaisait qu'en la guerre , surtout en la guerre des deux

plômes furent déposés, d'abord dans la forteresse du Temple, sous la garde des Templiers, qui étaient en grande faveur près de Philippe-Auguste; puis, un demi-siècle après, à la Sainte-Chapelle.

[1] Les Aquitains ne pouvaient plus compter sur l'assistance de la maison de Toulouse : Raymond VI, qui venait de succéder à son père Raymond V (fin 1194), traita avec Richard, qui lui restitua le Querci et lui donna en fief l'Agenois, avec la main de sa sœur Jeanne, veuve de Guillaume II, roi de Sicile.

rois. » Il publia d'amers serventes destinés à rallumer les haines mutuelles des oppresseurs de son pays. « *Francey et Berguonhon* (Français et Bourguignons), chantait-il, ont échangé honneur contre paresse et couardise..... Le roi Philippe veut bien la guerre avant que d'être armé; mais, sitôt qu'il a ses armes, il n'a plus son courage! » Les Aquitains eurent bientôt lieu de se réjouir; la paix ne dura que quelques mois, et fut violée, à ce qu'il semble, par les deux partis à la fois. Les deux rois s'injurièrent à l'envi dans une conférence : Richard donna un démenti à Philippe, et l'appela *vil récréant* (renégat). Cependant Richard n'eut pas l'avantage dans les hostilités : il accepta le renouvellement de la paix, et céda la suzeraineté de l'Auvergne à Philippe.

L'Auvergne était depuis peu d'années partagée entre deux seigneurs, dont l'un, maître de Clermont et de la plus grande partie du pays, conservait le titre de comte d'Auvergne; l'autre n'avait qu'une portion de la Limagne, et s'appelait le Dauphin d'Auvergne, parcequ'il descendait par les femmes des Dauphins de Viennois, et avait adopté leurs armoiries. Ces deux petits princes et les barons d'Auvergne ne reconnurent qu'à regret le roi de France, *car il était trop voisin et de mauvaise seigneurie*. Philippe, ayant mis garnison dans Issoire, travaillait à convertir sa suzeraineté en domination effective sur la province; les populations énergiques de l'Auvergne se révoltèrent, comptant sur l'appui de Richard, qui avait promis assistance à leur Dauphin, et qui les excitait de tout son pouvoir à la rébellion. Richard toutefois les abandonna, et il leur failut se soumettre, après que Philippe *eut mis à feu et à flamme toute leur terre*. Quelque temps après, la paix étant encore une fois rompue entre les deux monarques, Ri-

chard voulut derechef insurger les gens d'Auvergne ; mais ils ne se laissèrent plus prendre pour dupes. Richard alors fit, en langue provençale, des vers satiriques contre le Dauphin et le comte Gui d'Auvergne, qui oubliaient envers lui leurs anciens serments ; mais le Dauphin d'Auvergne, poëte aussi, comme la plupart des seigneurs du midi, répliqua par un vigoureux sirvente. « Roi, puisque vous chantez de moi, vous avez trouvé un chanteur (pour vous répondre). Si jamais je vous ai prêté serment, j'ai reconnu ma folie... Quoique je ne sois roi couronné ni homme de si grande richesse, Dieu m'a fait assez bon pour tenir avec les miens entre Le Puy et Aubusson, et je ne suis ni serf ni juif. » Il faisait allusion au massacre et à la spoliation des juifs, autorisés par Richard en Angleterre au moment du départ pour la croisade[1].

Richard ne put accepter l'espèce de défi du seigneur auvergnat : il fut obligé de courir au plus vite en Normandie, où le roi Philippe venait de rentrer. Les Français eurent le dessus dans une rencontre près d'Aumale, et cette place tomba en leur pouvoir (fin 1196); mais Philippe, au printemps suivant, fut forcé de laisser Richard pour faire face à un autre ennemi. Baudouin VI, comte de Flandre et de Hainaut, frère de la première femme de Philippe, profitant de la querelle acharnée des deux rois, avait violé le traité de son père avec Philippe, et envahi l'Artois, démembré naguère du comté de Flandre. Les comtes de Chartres, de Champagne, du Perche, les régents du duché de Bretagne, et le comte de Boulogne, levèrent aussi l'étendard contre leur suzerain, dont les projets inquiétaient tous les grands vassaux. Le roi de France con-

[1] Tous ces détails sont tirés de Raynouard, *Poésies des Troubadours*, t. V.

traignit Baudouin à lever le siége d'Arras; mais, s'étant engagé imprudemment dans un canton de la Flandre coupé en tous sens de canaux et de rivières, il se vit bloqué par les Flamands, et n'obtint de se retirer librement qu'en abandonnant à Baudouin les villes dont celui-ci s'était emparé dans l'Artois. Pendant ce temps, Richard avait pris à sa solde une multitude de *Brabançons* commandés par un fameux routier basque nommé Mercader ou Mercadès, et plusieurs milliers de Bretons à demi-sauvages du pays de Galles. Les chevaliers du Poitou et de la Guyenne, irrités contre Philippe, qui les avait abandonnés, étaient accourus aussi sous la bannière des Plantagenêts. La lutte continua sur une plus grande échelle. Les auxiliaires gallois de Richard, après avoir exercé de cruels ravages sur les frontières de France, furent enveloppés dans la vallée des Andelys par l'armée de Philippe, et totalement taillés en pièces. « Un seul jour, dit un contemporain, en vit périr jusqu'à cinq mille quatre cents. » Richard entra dans une si violente rage à cette nouvelle, qu'il fit précipiter à l'instant au fond de la Seine trois prisonniers français, et arracher les yeux à quinze autres; puis il envoya ces malheureux au camp de Philippe, leur donnant pour guide un autre captif auquel il avait laissé l'œil droit. Philippe, en représailles de cette atrocité, condamna quinze chevaliers anglo-normands à perdre les yeux, « afin que nul ne le pût estimer inférieur à Richard en force et en courage, ou penser qu'il le redoutât. » Les Brabançons avaient été plus heureux que les Gallois : tandis qu'ils dévastaient le Beauvaisis, Guillaume de Dreux, évêque de Beauvais, ayant marché contre eux à la tête de la milice communale, fut vaincu et pris dans une rude mêlée, où il s'était comporté en brave homme d'armes. Le prélat

captif réclama l'intervention du pape Célestin III pour recouvrer sa liberté. Célestin écrivit à Richard de vouloir bien lui rendre *son fils* l'évêque Guillaume ; Richard, pour toute réponse, envoya au pape le haubert ensanglanté de l'évêque, avec ces paroles de l'Écriture sainte : « Reconnaissez-vous la robe de votre fils? » Le pape n'insista pas, voyant que l'évêque de Beauvais avait guerroyé comme un baron, et qu'il était captif à bon escient.

L'Ile-de-France était menacée d'une redoutable invasion : Richard avait rassemblé dans le Vexin jusques à quinze cents hommes d'armes et quarante mille hommes de pied, tant Cottereaux et Brabançons que gens des communes et paysans de Normandie. Philippe, ne connaissant ni les forces ni la position de son rival, vint tomber tout à coup au milieu de cette grande armée avec cinq cents chevaux. Quand il s'aperçut du péril, le point d'honneur chevaleresque l'empêcha de tourner bride, et, malgré les avis des sires de Montmorenci et de Mauvoisin, il voulut poursuivre sa route.

« Si nous sommes entourés, voici, dit-il en montrant son épée, une clef pour sortir de cette enceinte d'acier. » Il parvint en effet à s'ouvrir un passage jusqu'au pont de Gisors; mais, au moment où il le franchissait, ce pont de bois s'écroula, et le roi tomba dans la rivière d'Epte, ainsi que plusieurs de ses chevaliers. « Philippe but, et but copieusement, » comme l'écrivit Richard tout joyeux à l'évêque de Douvres : cependant Philippe se tira de l'eau, grâce à la vigueur de son cheval, et gagna la rive opposée; mais le comte de Nevers, les sires de Marle, de Montmorenci, et le plus grand nombre des barons de l'escorte royale, étaient restés entre les mains de l'ennemi. Ce succès fut plus flatteur pour l'orgueil de Richard

que fécond en résultats pour sa cause ; cependant il conserva l'avantage sur Philippe, que la plupart des grands vassaux avaient abandonné. Les Flamands essayèrent d'achever la conquête de l'Artois, et prirent Saint-Omer. La superstition populaire attribua les revers du roi de France à une mesure que le besoin d'argent lui avait fait adopter récemment. « En cette année, dit la chronique de Saint-Denis, le roi Philippe ramena les Juifs à Paris et au royaume de France, contre la commune opinion de tous, et contre le ban et l'institution qu'il avait devant faits au temps qu'il les bannit de toute la France, et lors commença à grever de maint grief et persécution la sainte Église, qu'il avait devant toujours défendue [1] (1198). »

La lutte de Philippe et de Richard s'était compliquée en se liant à la grande querelle des Guelfes et des Gibelins d'Allemagne et d'Italie. Après la mort de Henri VI (27 septembre 1197) [2], le parti gibelin, ou allemand proprement dit, ayant porté au trône impérial Philippe, duc de Souabe, troisième fils de Frédéric Barberousse, le parti saxon ou guelfe, allié de la papauté, ne voulut pas reconnaître Philippe de Souabe, qui se trouvait alors sous le poids d'une excommunication, et décerna le sceptre à Othon de Brunswick, fils de Henri-le-Lion, duc de Saxe, et d'une sœur de Richard-Cœur-de-Lion. Richard embrassa

[1] Chroniq. de Saint-Denis. — Rigoerd. — Guillelm. Armoric. — Rymer, *Acta publica*, t. I, p. 96. — Rad. de Diceto. — Hoveden.

[2] Il avait renversé dans des flots de sang la monarchie normande de Pouille et de Sicile, malgré l'opposition du pape, et réuni ces belles provinces aux domaines de la maison de Hohenstauffen, après avoir aveuglé le petit roi Guillaume III, fils de Tancrède, et égorgé ou dépouillé les principaux barons italo-normands. L'impératrice Constance vengea, dit-on, ses parents et ses compatriotes en empoisonnant son mari de sa propre main. Leur fils Frédéric, qui fut le second depuis l'empereur Frédéric, succéda en Sicile à Henri VI.

chaleureusement les intérêts de son neveu, auquel il avait confié le gouvernement de la Guyenne et du Poitou, et dépensa 70,000 marcs d'argent pour aider à son élection : Philippe-Auguste, au contraire, mal avec la cour de Rome, s'allia au candidat gibelin, et les relations des rois de France et d'Angleterre avec Othon de Brunswick et Philippe de Souabe eurent plus tard de très-grandes conséquences.

Le pape Célestin III, homme honnête et consciencieux, mais d'une médiocre énergie, avait échoué dans ses tentatives pour terminer la guerre qui désolait la France; mais il fut remplacé, en janvier 1198, par un homme qui fit reparaître sur le siége pontifical l'inflexible génie de Grégoire VII : l'impérieux Innocent III, renonçant à la prière et aux représentations paternelles, menaça les deux rois de l'interdit et de l'excommunication, *s'ils persistaient à empêcher, par leurs batailles, les barons et les chevaliers de reprendre la croix pour la délivrance des saints lieux :* il dépêcha en France un légat appelé Pierre de Capoue; *celui-ci ne put mener à perfection la besogne pour laquelle il était venu;* mais il obtint, sinon la paix définitive, du moins une trêve de cinq ans, durant laquelle chacun des deux rois garderait paisiblement ce qu'il avait en sa possession (13 janvier 1199).

« Sur ces entrefaites, racontent les chroniques, Guiomar, vicomte de Limoges, ayant trouvé dans sa terre un trésor en or et en argent, envoya une bonne part de la trouvaille à son seigneur le roi Richard d'Angleterre; mais le roi la refusa, disant qu'il devait avoir tout le trésor, d'après son droit de souveraineté : ce dont ledit vicomte ne tomba nullement d'accord. Le roi vint donc avec une grande armée en Limousin, et, sans se soucier

du saint temps de carême, mit le siége devant le château de Chalus, où il pensait que le trésor avait été caché. Les chevaliers et les servants d'armes qui étaient dans le château sortirent et offrirent à Richard de lui remettre la place et ce qu'elle contenait, s'il leur garantissait la conservation de la vie, des membres et des armes; mais Richard les repoussa, en jurant qu'il voulait les prendre à discrétion et les pendre tous. Les chevaliers et les servants rentrèrent au manoir, dolents et confus, et s'apprêtèrent à la résistance. Le même jour, tandis que le roi et Mercader, le chef des Brabançons, faisaient le tour de la forteresse pour reconnaître l'endroit le plus propre à donner l'assaut, un arbalétrier, nommé Bertrand de Gourdon, tira sur eux du haut des murailles, et son *carreau* s'enfonça profondément dans l'épaule et l'aisselle de Richard. Le roi, se sentant frappé, remonta à cheval, et chevaucha non sans peine jusqu'à sa tente, après avoir prescrit à Mercader et à toute l'armée de presser le château sans relâche jusqu'à ce qu'ils l'eussent pris; ce qui fut fait. Le château emporté, le roi fit pendre toute la garnison, à l'exception de l'homme qui l'avait blessé, afin, sans doute, de le réserver à une mort infamante dès que lui-même aurait recouvré la santé. Richard s'était confié aux soins du médecin de Mercader. Cet homme ne put d'abord extraire de la plaie que le bois du *carreau;* enfin, à force de taillader la chair vive, il retira aussi le fer; mais Richard jugea bientôt sa situation désespérée. Alors il déclara qu'il laissait son royaume et toutes ses terres et châteaux à son frère Jean, avec une bonne part de son trésor, le reste devant appartenir, moitié à son neveu Othon de Brunswick, moitié à ses hommes d'armes et aux pauvres. Il manda ensuite par-devant lui Bertrand

de Gourdon, qui l'avait blessé, et lui dit : — Quel mal t'avais-je fait? Pourquoi m'as-tu tué? — Tu as tué mon père et mes deux frères de ta propre main, et maintenant tu me voulais tuer aussi! Prends donc de moi la vengeance que tu voudras : je souffrirai volontiers tous les tourments que tu pourras imaginer, pourvu que tu meures, toi qui as causé au monde tant et de si grands maux.

— Je te pardonne ma mort, lui dit le roi.

« Et il commanda qu'on le déliât, et qu'on lui donnât cent sous de monnaie anglaise. Mais Mercader, à l'insu du roi, mit la main sur Bertrand et le retint; après la mort de Richard, il le fit tenailler et pendre. » Richard-Cœur-de-Lion mourut le 6 avril 1199, *la troisième fête avant le dimanche des Rameaux;* il avait survécu douze jours à sa blessure. Son cerveau, son sang, et ses entrailles furent ensevelis au couvent de Charroux, son cœur, à Rouen, et son corps, à Fontevrault, auprès de son père. Sa statue existe encore dans la cathédrale de Rouen [1].

Adoré de ses hommes d'armes, qui le regardaient comme le type du parfait chevalier, détesté de ses égaux et du peuple, les épitaphes qu'on lui fit se ressentent des sentiments énergiques qu'il inspirait. « Hélas! dit l'une, en cette mort, une fourmi a *occis* le Lion. En si grandes funérailles, le monde entier semble trépasser! — L'adultère, réplique un autre, l'avarice, le crime, la licence effrénée, l'insatiable rapacité, l'orgueil farouche, l'aveugle concupiscence, ont régné dix années : l'adresse et le bras vigoureux d'un arbalétrier ont abattu tout cela d'un seul coup [2]. — Il est mort, le chef et le père de la vaillance,

[1] Roger. Hoveden. — Rad. de Diceto. — Gervas. Dorobern. — Rigord. — Math. Paris.

[2] Dans les derniers temps de sa vie, Richard rencontra un certain jour le cé-

répond le troubadour Gaucelme Faydit, il est mort! hélas! que deviendront désormais les combats héroïques, les brillants tournois, les cours splendides! » Toute la splendeur des Plantagenêts était morte en effet avec Richard.

(1199-1200.) Les dernières volontés de Richard, si toutefois ces dernières volontés étaient authentiques, (chose plus que douteuse) dérogeaient aux lois de l'hérédité : il est probable que ce prétendu testament fut supposé par la vieille reine Éléonore, qui favorisait son fils Jean contre son petit-fils Arthur, héritier légitime de Richard comme représentant son père Geoffroi. Jean mit assez habilement à profit la grande jeunesse d'Arthur et l'intérêt évident qu'avait la monarchie anglo-normande à placer un homme fait et non un enfant, en face d'un voisin tel que Philippe-Auguste. Il dépêcha en Angleterre, sans perdre de temps, Hubert, archevêque de Canterbury, Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke, et quelques autres de ses affidés, qui décidèrent tout le baronage anglais à prêter serment *au roi Jehan.* Saumur et Chinon, où étaient les trésors de son frère, lui furent livrés, et la Normandie se déclara aussi pour Jean; mais les seigneurs de l'Anjou, du Maine et de la Touraine, qui n'aspiraient plus qu'à la dissolution de la monarchie anglo-normande, prêtèrent serment à Arthur et à sa

lèbre Foulques, curé de Neuilli-sur-Marne, enthousiaste qui passait pour doué du don des miracles, et qui parcourait la France en prêchant la croisade comme un nouveau Pierre-l'Ermite. Foulques, au milieu de son sermon, interpella tout à coup le roi d'Angleterre : — Prince, lui dit-il, tu as trois méchantes filles qui te mèneront au précipice si tu ne te hâtes de les marier. — Tu ments, hypocrite, s'écria Richard, je n'ai point de filles. — Tu en as trois : la *superbe*, l'avarice et la luxure, dont il te faut défaire, si tu ne veux qu'elles t'induisent à perdition. — Pardieu, reprit Richard, je les pourvoirai bien; je donne la *superbe* aux Templiers, l'avarice aux moines de Cîteaux, et la luxure aux prélats de mon royaume. — Rog. Hoveden.

mère. Jean, accompagné de sa mère et de Mercader, se hâta de marcher contre les insurgés, emporta d'assaut la ville et le château du Mans, ruina murailles, châteaux et maisons, et livra la plupart des citoyens comme serfs à ses soldats ; puis il entra de vive force à Angers, qu'il traita presque aussi cruellement, et de là se dirigea vers la Normandie. « Le dimanche d'après Pâques (15 avril), il fut ceint du glaive ducal par la main de Gautier, archevêque de Rouen, dans la cathédrale de cette ville, et ledit archevêque posa sur le front du nouveau duc un cercle d'or entouré au sommet de roses (ou fleurons) d'or, puis le duc jura devant les clercs et le peuple, sur les reliques des saints et sur les sacrés évangiles, de défendre l'Église de bonne foi et d'exercer droite justice. »

Pendant ce temps, la duchesse Constance, mère et tutrice d'Arthur, avait appelé au roi de France de l'usurpation commise contre son fils, et avait envoyé Arthur de Tours à Paris, sous la garde de Philippe. La guerre civile des Plantagenêts comblait les vœux du roi de France, qui détacha ses hommes d'armes dans les villes et forteresses de l'Anjou, de la Touraine et même de la Bretagne, déclara que sa trève avec le feu roi Richard ne l'obligeait point envers Jean, se jeta sur la Normandie, prit Évreux et tous les châteaux des environs. Philippe cependant n'était point prêt à pousser très-vivement la guerre : il consentit à une trève de quelques semaines pour se préparer plus à loisir, et Jean saisit le moment de l'armistice pour aller se faire couronner à Londres. Philippe recommença bientôt les hostilités ; mais les Bretons, les Angevins, les Poitevins, qui l'avaient accueilli avec transport dans leurs places et dans leurs châteaux, ne tardèrent pas à se refroidir en s'apercevant

qu'ils s'étaient donné non point un allié, mais un maître dur et impérieux. « Au mois d'octobre, le roi de France, ayant pris le château de Ballon sur les *hommes* de *Jehan*, le renversa de fond en comble. Ce que voyant Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou et chef des gens d'armes d'Arthur, il en fut très-fâché, et adressa de vifs reproches au roi, disant que rien de pareil n'avait été convenu entre Philippe et Arthur ; mais le roi répondit que ce ne serait point Arthur qui l'empêcherait *de faire son vouloir de ce qu'il acquérait.* » Guillaume des Roches, très-irrité, tira adroitement le duc Arthur des mains du roi de France, et le réconcilia avec le roi Jean, dans la ville du Mans; mais, peu de temps après, le fidèle sénéchal eut avis que Jean avait le projet de prendre et d'emprisonner son neveu ; Guillaume s'enfuit de nuit avec son jeune prince, le conduisit au château d'Angers et le remit sous la protection du roi Philippe.

Philippe-Auguste avait espéré régner, au nom d'Arthur, sur l'héritage des Plantagenêts : dès qu'il entrevit des obstacles sérieux dans l'esprit indépendant des populations de l'Ouest, il ne songea plus qu'à dicter à Jean les conditions de paix les plus avantageuses possible. Les deux rois eurent une conférence au commencement de janvier 1200 entre Gaillon et Les Andelys : là, il fut convenu que Louis, fils du roi de France, épouserait Blanche de Castille, fille d'Alfonse, roi de Castille, et nièce de Jean, roi d'Angleterre; que Jean donnerait pour dot à sa nièce la ville et le comté d'Évreux, avec les divers châteaux que Philippe tenait en Normandie à l'instant de la mort de Richard, plus Issoudun et Graçai, en Berri, et trente mille marcs d'argent. Jean promit en outre de reconnaître sa nièce Blanche héritière de tous ses domaines du

continent, s'il décédait sans postérité, et de ne fournir aucune assistance à Othon de Brunswick ni aux Guelfes. Philippe, à ce prix, fit renoncer Arthur à toutes prétentions sur la couronne d'Angleterre, sur la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine et le Poitou, et l'obligea de rendre hommage au roi Jean comme duc de Bretagne.

La vieille reine *Aliénor* (Éléonore) s'en alla en Castille *quérir* Blanche, enfant d'une douzaine d'années, qui était déjà, suivant les chroniqueurs, *la plus belle dame que l'on pût voir ni regarder en son temps;* au passage des deux princesses à Bordeaux, un grand tumulte s'éleva contre Mercader, qui était venu visiter Éléonore, et ce fameux chef des Brabançons, en exécration au clergé et au peuple, fut mis à mort par les bourgeois. Éléonore, malade de frayeur et de fatigue, s'arrêta au couvent de Fontevrault : Hélie, archevêque de Bordeaux, conduisit Blanche en Normandie, où le mariage fut célébré, entre Vernon et Les Andelys, le 23 mai 1200. Le jeune marié, Louis de France, à peine âgé de quatorze ans, se distingua par son adresse et sa valeur dans les tournois auxquels on convia les plus illustres chevaliers de France et d'Angleterre, à l'occasion des fêtes du mariage : il y fut légèrement blessé. Arthur de Bretagne, à peu près de même âge que Louis, figura aussi dans les joûtes : Philippe tâchait de retenir à sa cour ce jeune prince pour s'en faire un instrument au besoin. Arthur, d'ailleurs, était plus en sûreté à Paris qu'à Rouen ou à Londres.

(1193-1201.) Un sombre nuage planait sur ces fêtes, parmi lesquelles le roi de France n'apportait qu'un front soucieux et qu'un cœur gonflé de chagrin et de colère. Le roi Jean n'eût pas obtenu de si bonnes conditions, si Phi-

lippe-Auguste eût joui de toute sa liberté d'esprit, et eût pu disposer en ce moment de toutes ses ressources. Mais la cour de Philippe était, depuis quelques années, troublée par des orages intérieurs qui arrivaient à leur plus violente explosion à l'époque où Philippe traita avec l'héritier de Richard. Après la mort de sa première femme, Isabelle de Hainaut, Philippe avait demandé la main d'Ingeborge ou Ingheburghe, sœur de Canut ou Knut VI, roi de Danemarck, dont il voulait obtenir l'alliance contre Richard : il épousa cette princesse à Amiens, la veille de l'Assomption 1193, et la fit couronner le lendemain par son oncle, l'archevêque de Reims. Mais, pendant cette cérémonie, dit l'annaliste d'Aix, « le roi, regardant la princesse, commença à en avoir horreur; il trembla, il pâlit, il fut si troublé, qu'à peine put-il attendre la fin du couronnement. » Il songea dès lors aux moyens de se séparer d'elle. Ingeborge était, dit-on, douce, pieuse, sage et même d'une beauté remarquable; on n'a jamais su les motifs de l'antipathie étrange et invincible que le roi avait conçue pour elle, et que les contemporains attribuèrent à un maléfice. Philippe prétendit n'avoir jamais consommé le mariage, contrairement à la déclaration d'Ingeborge. Quoi qu'il en soit, au bout de trois mois, sous le prétexte banal d'une alliance de famille entre la défunte reine Isabelle et la princesse danoise, le roi parvint à faire casser son mariage par un concile de prélats français assemblés à Compiègne, sous la présidence de l'archevêque de Reims. La pauvre jeune reine assistait à l'assemblée, sans comprendre ce qui se disait : quand on le lui eut expliqué par interprète, elle s'écria tout en pleurs : *Male France! male France!* (Méchante France!) *Rome! Rome!* pour faire entendre qu'elle appelait au pape de la décision du

concile : elle refusa de retourner en Danemarck, et se retira hors du domaine royal, dans un couvent en Flandre, à Cisoing, où elle vécut pauvre et isolée, tandis que le roi son frère poursuivait l'appel en cour de Rome.

Célestin III fit droit à l'appel, et annula la décision du concile de Compiègne (13 mars 1196). Après d'inutiles négociations, Philippe, en dépit des menaces du souverain pontife, épousa solennellement, au mois de juin 1196, la belle et brillante Marie de Méran (d'autres la nomment Agnès), fille d'un prince allemand qui dominait dans le Tyrol, l'Istrie et une partie de la Bohème, sous le titre de duc de Méran ou de Méranie. Philippe avait espéré triompher de l'opposition du pacifique Célestin III, qui, en effet, ne prit aucune mesure décisive; mais les choses changèrent de face avec l'avénement d'Innocent III, caractère inflexible, qui restaura les traditions de Grégoire VII sur cette chaire de Saint-Pierre où Alexandre III avait installé un système de ménagements et de moyens termes, et que nulle considération de politique ou d'humanité ne put faire dévier de ce qu'il appelait son droit et son devoir. Son droit et son devoir, c'était le gouvernement du monde [1]!

[1] De même que Grégoire VII, quoique Italien, il avait été élevé en France; il avait fait ses premières études à Paris, puis il était allé à Bologne, où il avait acquis une grande connaissance du droit romain, qu'il expliquait au profit de la papauté, s'estimant, ainsi que Grégoire VII, le seul et véritable empereur. Le lendemain de son sacre, il se fit rendre l'hommage-lige par le préfet de Rome, qui ne rendait auparavant cet hommage qu'à l'empereur. Il fit de grands efforts pour réprimer l'impudente vénalité de la cour de Rome. Son activité était immense, comme l'attestent ses innombrables lettres politiques et religieuses, dont le recueil est une des sources les plus précieuses de l'histoire de ce siècle : il passait la meilleure partie de son temps à juger les milliers d'affaires que les appels en cour de Rome attiraient devant lui, et son consistoire était l'image fidèle du prétoire des grands empereurs romains. Il intervint, avec le plus superbe langage,

Innocent III écrivit lettres sur lettres au roi et à l'évêque de Paris, son *diocésain*, pour sommer Philippe *de rentrer dans le devoir et de renvoyer sa concubine;* puis il dépêcha en France le cardinal Pierre de Capoue, avec injonction de mettre l'interdit sur tout le domaine royal, si Philippe ne reprenait immédiatement Ingeborge [1]. Après avoir consumé une année entière en négociations infructueuses (décembre 1198-décembre 1199), le légat réunit à Vienne un concile de prélats gallicans, et publia l'interdit en leur présence; tous les évêques reçurent l'ordre d'observer et de faire observer l'interdit, à peine de suspension (mi-janvier 1200). Jamais pareille sentence n'avait été lancée sur la France : l'excommunication du roi Robert et de la reine Berthe n'avait atteint que leurs personnes ; l'interdit fulminé contre Philippe Ier et Bertrade ne s'était étendu qu'aux lieux habités par le couple excommunié : cette fois, Innocent III n'excommuniait pas nominalement Philippe-Auguste et Marie de Méranie; mais, en interdisant l'exercice du culte dans tout le domaine direct de la couronne, le pontife romain frappait tout un peuple afin d'arriver jusqu'à son chef. Il faut se rappeler à quel point la vie civile était alors enveloppée et absorbée par la vie religieuse, pour se rendre

dans la querelle des deux prétendants à l'Empire, Philippe de Souabe et Othon de Saxe, et ordonna aux princes et aux peuples de reconnaître Othon. La Germanie ne se soumit pas, et le parti de Philippe n'en garda pas moins la prépondérance.

[1] Pendant son séjour à Paris, le légat Pierre de Capoue défendit la célébration de la fameuse *fête des Fous*, que les clercs de la cathédrale solennisaient le premier janvier de chaque année, dans l'église de Notre-Dame. Cette bizarre cérémonie, où les prêtres, diacres et sous-diacres, couverts de déguisements grotesques, se livraient à mille extravagances, tirait son origine des *Barbatoires* du Bas-Empire, issues elles-mêmes en droite ligne des *Saturnales* antiques. Proscrite vingt fois par les conciles, elle reparaissait toujours, et ne cessa pas complétement avant le seizième siècle. Voyez Fleury, t. XVI, p. 23.

compte de la désolation universelle qu'un tel arrêt jetait dans le pays : partout cessaient les pompes de la religion, seule consolation et seul plaisir des âmes souffrantes et des classes opprimées; les portes des églises étaient fermées, les autels, dépouillés de leurs ornements, comme au jour du vendredi-saint, les croix, renversées les cloches, dépendues, les reliques, étendues sur les dalles; un silence lugubre remplaçait ces mille voix des églises, ces carillons tour à tour joyeux et graves, qui, s'élevant vers le ciel du milieu des villes populeuses comme du fond des bois les plus solitaires, réjouissaient le bourgeois dans sa sombre boutique, et allégeaient le cœur du serf courbé sur son sillon; plus d'offices publics, d'absolution de péchés ni de participation à la table sainte, plus de sacrements, sauf l'extrême-onction pour les fidèles qui étaient prêts à sortir de ce monde, et le baptême pour les petits enfants qui y entraient; les croisés seuls étaient autorisés à se faire dire des messes basses par les prêtres : plus de mariages; le mariage était interdit comme les autres sacrements, et le roi fut obligé d'aller marier son fils sur terre de Normandie pour échapper à la sentence papale : plus de funérailles ni d'inhumations en terre sainte; les corps des trépassés restaient exposés dans leurs bières comme si la terre les eût rejetés de son sein. Le pontife de Rome semblait croire que Dieu lui eût accordé le pouvoir de suspendre à son gré la vie des nations. Les anciens Pères de l'Église eussent reculé d'horreur devant la pensée de cette effroyable tyrannie; mais qu'y avait-il de commun entre les doctrines papales du moyen-âge et le christianisme primitif; entre la religion de charité et ce dévorant *socialisme* qui broyait sans pitié les individus et les nations sous son char sanglant?

Innocent III atteignit son but ; l'évêque de Paris et la moitié des évêques français obéirent sur-le-champ, malgré les menaces du roi : l'archevêque de Reims, qui avait prononcé la dissolution du mariage de Philippe, et le reste des prélats, après quelques tergiversations, se soumirent aussi, et les populations, n'osant révoquer en doute le droit du pape, tournèrent leur irritation et leur douleur, non point contre la main qui les frappait, mais contre le prince qui attirait sur elles les foudres de Rome. Philippe, cependant, rendait au pape violences pour violences, et se raidissait contre la sentence pontificale avec toute l'énergie de son caractère, que redoublaient son amour pour la femme qu'on voulait lui arracher et sa haine pour celle qu'on voulait lui imposer ; il chassa de leurs églises tous les évêques, chanoines et curés qui observaient l'interdit, séquestra tous leurs biens, fit ramener Ingeborge prisonnière dans l'intérieur de la France, et l'enferma au château d'Étampes. L'Église gallicane était écrasée entre Innocent et Philippe, ces deux caractères de fer ; mais les deux adversaires ne combattaient pas à armes égales : la force morale était contre Philippe. La fureur du roi croissait par l'opposition même qu'il sentait dans l'opinion publique ; après avoir frappé le clergé, il frappa les bourgeois et les nobles, et accabla d'exactions toutes les classes du peuple pour les punir de l'appui qu'elles prêtaient aux gens d'Église. Philippe s'arrêta enfin dans cette voie périlleuse, et reconnut en frémissant qu'il devait céder ou se perdre : il céda, l'âme ulcérée et le cœur brisé ; il se sépara de Marie, reconnut la nullité de leur union, et reprit provisoirement Ingeborge, en déclarant qu'il allait poursuivre en cour de Rome le divorce que les prélats français, selon Innocent III, n'avaient pas

eu droit de prononcer : l'interdit fut levé à cette condition au bout de huit mois (septembre 1200). Marie de Méranie, qui partageait la passion ardente qu'elle avait inspirée au roi, était enceinte au moment de cette cruelle séparation : elle mourut peu de semaines après, au château de Poissi, en donnant le jour à un fils que les tristes conjonctures de sa naissance firent appeler *Tristan :* cet enfant ne vécut pas, mais deux autres enfants que Marie avait donnés au roi furent légitimés par le pape. La mort de Marie ne rapprocha pas Philippe d'Ingeborge : il la renvoya dans une prison honorable, ne cessa, durant onze années, de poursuivre auprès du pape l'annulation de son mariage, et ne consentit enfin à tirer la malheureuse reine du donjon d'Étampes et à la reprendre à sa cour qu'en 1212, dans un moment où de graves intérêts politiques lui rendaient nécessaire l'appui de Rome. Mais l'ombre de Marie s'éleva toujours entre eux, et Philippe ne traita jamais Ingeborge qu'en étrangère.

Au plus fort de ses agitations et de ses chagrins, Philippe n'avait pas entièrement perdu de vue l'intérêt public. Ce fut pendant son excommunication qu'il rendit une ordonnance, devenue très-célèbre, en faveur des écoles de Paris. L'impulsion donnée aux écoles parisiennes par Abeilard ne s'était pas ralentie, bien que l'enseignement n'eût pu suivre la voie de haute philosophie ouverte par ce grand homme ; plusieurs colléges avaient été fondés en dehors des écoles épiscopales et monastiques. A côté des chaires des sept arts libéraux et de théologie, étaient établies des chaires de droit canonique et civil et de *physique*, c'est-à-dire de médecine, car on ne voyait guère dans la physique que le côté applicable au traitement du corps humain. La corporation des écoles de Pa-

ris présentait déjà cet imposant ensemble qui ne tarda pas à lui valoir la qualification d'*Université ;* on y enseignait, en effet, toutes les connaissances humaines , telles que les possédait alors l'Occident. Philippe-Auguste accorda aux écoles parisiennes la protection la plus active : l'accroissement de la population de Paris par cette affluence d'étudiants de toutes les provinces, et l'éclat que les écoles jetaient sur la capitale du royaume, ne furent sans doute pas les seuls motifs de la bienveillance royale, et Philippe prévit quel parti la royauté tirerait de la résurrection du droit romain dans le Nord, où il était depuis si longtemps en oubli. L'enseignement des Pandectes ne devait être guère moins funeste à la féodalité que l'institution des troupes soldées. Ce fut une arme à deux tranchants, bonne à la fois contre le baronage et contre la papauté. Les écoles avaient déjà reçu divers priviléges de Louis VII, grand ami de *clergie,* quoiqu'il ne fût rien moins que *grand clerc.* Philippe leur en octroya de beaucoup plus considérables, à l'occasion d'une de ces scènes tumultueuses dont Paris était souvent le théâtre. Les écoliers , pour la plupart pauvres , turbulents , plus enclins à *quêter de l'argent qu'à chercher l'instruction dans les livres, et moins amoureux des beautés de Cicéron que des beautés des jeunes filles* [1], étaient sans cesse en guerre avec les habitants du quartier méridional de Paris et des bourgs Saint-Germain-des-Prés, Saint-Marcel et Saint-Victor. En l'an 1200, des écoliers allemands, la veille de la Saint-Martin, ayant assommé un maître cabaretier qui avait battu

[1] Alanus, *de Arte prædicationis*, dans Dulaure, t. II, p. 131. — Une grande partie des écoliers ne subsistaient que d'aumônes. Plusieurs colléges, sous le titre d'*hôpital des pauvres Écoliers*, de *collége des Bons-Enfants,* etc., furent fondés pour leur donner asile.

le valet de l'un d'entre eux, les bourgeois, le prévôt royal de Paris à leur tête, assaillirent à leur tour les jeunes gens, à coups de bâtons, de piques et d'arbalètes. On se battit avec acharnement aux environs de Sainte-Geneviève et dans le bourg Saint-Marcel : vingt-deux étudiants furent tués, entre autres Henri, archidiacre de Liége, et beaucoup d'autres furent blessés. A cette nouvelle, le roi entra en véhémente colère, condamna son prévôt à une prison perpétuelle, fit raser les maisons et arracher les vignes de plusieurs bourgeois, et garantit à l'avenir la sûreté des étudiants par une ordonnance importante. Il fut enjoint à tout bourgeois ou autre qui verrait un écolier maltraité ou blessé par qui que ce fût, d'arrêter le *malfaiteur* et de le livrer à la justice du roi. L'enquête par témoins était seule admise pour prouver le délit, et l'accusé ne pouvait réclamer le duel judiciaire ni les épreuves ou ordalies. Les écoliers furent admis à l'entière jouissance du bénéfice de *clergie;* ils ne furent désormais justiciables que des tribunaux ecclésiastiques, et les officiers royaux eurent défense expresse de mettre la main sur eux, hors le cas de flagrant délit; dans aucun cas et pour aucune accusation, le chef des écoles (le recteur de l'Université) ne pouvait être arrêté par la justice civile.

(1193-1204.) Tandis que Richard-Cœur-de-Lion expirait obscurément au fond du Limousin, et que Philippe-Auguste se débattait contre la cour de Rome, une nouvelle croisade s'organisait en France. Salah-Eddin avait terminé sa carrière en 1193. Les chrétiens orientaux rompirent alors la trêve conclue par Richard-Cœur-de-Lion avec ce grand homme; loin de mettre à profit la mort de Salah-Eddin, ils perdirent Jaffa et plusieurs autres places que l'illustre sultan leur avait laissées, et leurs

possessions en Palestine furent presque réduites aux villes d'Acre et de Tyr. Trois grands corps d'armée allemands, qui passèrent en Palestine de 1195 à 1197, recouvrèrent Jaffa et dégagèrent à peu près la côte ; mais Jérusalem et l'intérieur de la Palestine restèrent au pouvoir des musulmans. Innocent III s'efforça de réveiller le zèle de la chevalerie française, offrit la remise de tous péchés *à quiconque ferait le service de Dieu un an en l'host,* dit Villehardouin : le fameux Foulques de Neuilli, après avoir prêché la réforme des mœurs et la conversion des pécheurs, se mit à courir le pays en appelant les chevaliers à la guerre sainte ; il vint prêcher la croisade à Arcis-sur-Aube, au milieu d'un tournoi où l'élite de la chevalerie française s'était rassemblée sous les auspices du jeune Thibaud IV, comte de Champagne, frère et successeur du comte Henri, mort récemment roi titulaire de Jérusalem. Foulques fut accueilli par un enthousiasme général : le puissant comte Thibaud, qui comptait sous sa bannière jusqu'à dix-huit cents hommes d'armes, son cousin Louis, comte de Chartres et de Blois, Simon, comte de Montfort-l'Amauri, qui plus tard acquit une si fatale et si sanglante renommée, les comtes de Brienne, de Montmirail, de Montbelliard, les sires de Couci, de Malvoisin ou Mauvoisin, de Montmorenci, et une foule d'autres seigneurs, se croisèrent sur-le-champ. Cet exemple fut bientôt suivi par Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, par les comtes du Perche, de Saint-Pol, de Forez, par les évêques de Soissons, d'Angers, d'Autun, par l'abbé de Vaux-Cernai, par les sires de Béthune, de Dampierre, etc. (1199-1200.) Les croisés sollicitèrent en vain le roi Philippe de se mettre à leur tête : Philippe n'était nullement disposé à cette œuvre de dévotion, lui qui tout récemment, dans sa colère

contre le pape, s'était écrié *qu'il se ferait volontiers mécréant comme Salahadin!* Le jeune comte Thibaud étant mort de maladie pendant les préparatifs, la conduite de l'expédition fut déférée au marquis de Montferrat, sur le refus du duc de Bourgogne et du comte de Bar; et, après de longs retards, l'armée, forte de quatre mille cinq cents chevaliers, neuf mille écuyers et servants d'armes à cheval, et vingt mille hommes de pied, alla s'embarquer à Venise (8 octobre 1202).

La destinée de cette expédition fut aussi brillante qu'extraordinaire : elle ne vit jamais les rivages de la Palestine. L'habile et ambitieuse république de Venise, espérant se servir des barons français, n'avait consenti à leur fournir des vaisseaux qu'au prix énorme de quatre-vingt-cinq mille marcs d'argent. Les seigneurs croisés ne purent payer intégralement cette somme exorbitante; les Vénitiens, alors, leur proposèrent de s'acquitter en aidant le doge ou duc Henri Dandolo à reprendre, sur le roi de Hongrie, la ville maritime de Zara en Dalmatie. Le doge, quoique octogénaire et presque aveugle, se croisa et partit avec les Français, et l'on prit Zara, bien que le pape eût défendu, sous peine d'excommunication, d'attaquer le roi de Hongrie, qui avait lui-même reçu la croix. Sur ces entrefaites arrivèrent des ambassadeurs de la part d'Alexis, fils d'Isaac l'Ange, empereur d'Orient, qui avait été détrôné, emprisonné et aveuglé par son frère. Alexis conjurait les croisés d'employer leurs armes à lui rendre son héritage, et offrait de réunir l'Église grecque à l'Église latine sous l'obéissance papale, de donner aux croisés deux cent mille marcs d'argent, avec des vivres pendant toute la durée de leur expédition d'Orient, et enfin de les accompagner lui-même en Égypte avec une armée grec-

que. C'était en Égypte et non en Judée que les croisés devaient descendre, à cause d'une trève conclue récemment entre les chrétiens et les musulmans de Syrie, ou plutôt à cause des idées nouvelles qui se propageaient sur les vrais intérêts de la chrétienté en Orient. Les stériles combats livrés en Palestine depuis tant d'années avaient dessillé bien des yeux, et les débats auxquels la proposition d'Alexis donna lieu attestèrent les progrès de l'intelligence politique chez les Latins. Il se dit un mot profond dans la discussion : *La Terre-Sainte ne peut être recouvrée que par l'Égypte ou par la Grèce*[1]. Les offres d'Alexis furent acceptées, malgré Simon de Montfort et beaucoup d'autres, qui voulaient exécuter littéralement leur vœu et cingler droit à la Terre-Sainte. Le pape même, quelque intérêt qu'il eût à réduire l'Église grecque sous sa suprématie, avait intimé aux croisés d'aller descendre à Alexandrie on à Saint-Jean-d'Acre, plutôt que d'attaquer un peuple chrétien. Les croisés ne l'écoutèrent pas : ils firent voile pour Constantinople ; ils assaillirent audacieusement, par terre et par mer, cette ville immense, qui aurait pu mettre sur pied à elle seule une armée trois fois plus nombreuse que la leur. Les Vénitiens, qui l'assiégeaient du côté de la mer, forcèrent vingt-trois tours du rempart. L'empereur s'enfuit; les Grecs efféminés cédèrent à la fougue des *Barbares,* ainsi qu'ils nommaient les Occidentaux ; ils tirèrent de prison le vieil aveugle Isaac, le remirent sur le trône, et reçurent dans Byzance le prince Alexis et ses alliés (18 juillet 1203). Mais la bonne

[1] Villehardouin, c. 45.—Les immenses progrès commerciaux des républiques italiennes et les expéditions d'un des derniers rois de Jérusalem, Amauri, qui avait pénétré jusqu'au Kaire, recommençaient à attirer les regards des Occidentaux vers l'Égypte, devenue, depuis Salah-Eddin, le vrai centre de l'islamisme.

intelligence fut de courte durée entre Isaac, Alexis et leurs sujets : lorsqu'on sut les conditions du pacte d'Alexis avec les *Latins*, l'indignation universelle, déjà excitée par les violences des croisés, éclata avec fureur. Une conspiration fut tramée dans le palais : Alexis Ducas, surnommé Murzuphle ou le Sourcilleux, se rendit maître de la personne du prince Alexis, le fit étrangler secrètement et prit la couronne impériale aux acclamations de Constantinople entière (8 février 1204). Les croisés, qui étaient campés hors de la ville, se rembarquèrent, et vinrent donner l'assaut par mer à toute la partie des remparts qui regarde le Bosphore. Après deux jours de combat, ils se saisirent de plusieurs tours et de trois portes, et pénétrèrent dans l'intérieur de la cité impériale (12 avril 1204). Ils semblèrent d'abord effrayés de leur propre victoire, en se trouvant comme perdus au sein de cette prodigieuse ville et de cette innombrable population : ils croyaient avoir *pour un mois de batailles* à la vue de tous ces palais, de ces églises et de ces vastes édifices, capables de soutenir chacun un long siége ; mais le lâche peuple de Constantinople, qui eût pu anéantir les étrangers rien qu'en secouant sur leurs têtes les dalles de ses terrasses, mit bas les armes et laissa livrer au pillage la capitale de l'Empire : *la Rome de l'Orient* fut traitée par une poignée d'hommes d'armes français et italiens comme l'autre Rome l'avait été par les hordes des Goths et des Wandales. La honte, au reste, fut égale pour les vainqueurs et les vaincus : la rapacité des uns n'inspire guère moins d'indignation que la lâcheté des autres ; les chevaliers de France et d'Italie, contemporains et concitoyens des grands artistes qui commençaient à couvrir l'Occident d'édifices impérissables, montrèrent une stupide brutalité digne

des hordes de Genserik ou d'Attila; ils anéantirent une foule de chefs-d'œuvre de l'art antique, entassés dans la ville de Constantin : les marbres de Paros furent brisés à coups de hache; les statues de bronze furent mises en pièces et *transmuées en monnaie*. La prise de Constantinople par les Latins fut un des jours les plus néfastes de l'histoire des arts. Le peuple byzantin parut moins sensible à la perte de tant d'objets inappréciables qu'au pillage des innombrables reliques qui encombraient les églises de Constantinople, et dont les vainqueurs s'emparèrent avec des incidents bizarres et grotesques.

Après le partage du butin, on procéda au partage de l'Empire. Les Français et les Vénitiens couronnèrent empereur d'Orient le comte Baudouin de Flandre, et Baudouin partagea les provinces grecques en fiefs à ses compagnons, devenus ses vassaux. Le marquis de Montferrat eut Thessalonique et la Macédoine, avec le titre de roi; les Vénitiens eurent trois des huit quartiers de Constantinople, avec le droit de nommer le patriarche latin, l'île de Crète et beaucoup d'autres possessions maritimes, et, ce qui était le but suprême de leur politique, le monopole du commerce byzantin, source d'incalculables richesses. Le comte de Chartres fut créé duc de Nicée; les croisés champenois occupèrent la Morée, qui fut inféodée au comte de Champlitte et au sire de Ville-Hardouin, maréchal de Champagne; enfin, l'empereur flamand de Constantinople créa des ducs d'Athènes et des comtes de Lacédémone, comme les rois lorrains de Jérusalem avaient fait des comtes de Bethléem et de Jaffa. Toute la chrétienté fut ébranlée par le retentissement de ce grand événement, qui dédommageait magnifiquement les *Franks*, les *Latins*, de leurs pertes en Palestine, et qui effaçait l'Empire grec de la

carte de l'Europe avec une si merveilleuse soudaineté. Cette catastrophe était cependant autre chose qu'un accident extraordinaire ; elle avait été préparée de longue main par les interminables querelles des armées croisées avec la cour de Byzance ; et, dans ce contact continuel de deux races hostiles, la faiblesse et la ruse avaient dû tôt ou tard succomber sous la force et le courage. La ruine de l'Empire grec ne fut pourtant pas définitive cette fois encore, et les princes grecs, réfugiés dans l'Asie-Mineure, entamèrent bientôt contre l'usurpation latitne une lutte qui les ramena dans Byzance au bout d'un demi-siècle.

Un seigneur champenois, un des principaux chefs de la croisade, le sire Geoffroi de Ville-Hardouin, nous a laissé une relation très-intéressante de la conquête de Constantinople. C'est le premier homme de guerre français qui ait écrit un livre d'histoire, et son histoire est la plus ancienne que nous possédions en langue d'oïl ou français du nord, toutes les chroniques des moines ou des clercs étant, comme on sait, écrites en latin. A Ville-Hardouin commence la longue série de nos Mémoires historiques, l'une des branches les plus originales et les plus nationales de notre littérature.

(1201-1206.) Quelques semaines avant que les barons croisés partissent pour l'Italie, ceux des seigneurs français qui n'avaient pas pris la croix s'étaient engagés dans la querelle toujours renaissante des couronnes de France et d'Angleterre. La querelle allait enfin se décider après tant de vicissitudes. Cette fois le prétexte de la guerre fut l'enlèvement d'Isabelle d'Angoulême, fiancée de Hugues de Lusignan, comte de la Marche, par le roi Jean d'Angleterre. Jean, amoureux d'Isabelle, répudia sa femme, Alvise de Glocester, pour épouser la *promise* du comte Hugues-le-

Brun, son vassal ; la puissante maison de Lusignan souleva le Poitou, le Limousin et la Marche, et demanda justice au roi de France, qui, débarrassé de sa querelle avec la cour de Rome, accueillit de grand cœur la requête. Dans un *parlement* qu'il tint avec le roi anglais au château de Gaillon, en Normandie, au commencement de l'an 1202, *il admonesta* Jean, comme son homme-lige, de comparaître, à Paris, par-devant lui, quinze jours après la Pâques de l'an 1202, *pour répondre suffisamment, en la cour du roi son seigneur, aux choses que ledit roi proposerait contre lui* (*Chron. de S.-Denis*). Jean, étourdi de cette sommation inattendue, et dominé par l'ascendant que Philippe avait su prendre sur lui, promit de comparaître *devant ses pairs,* sous peine de perdre les châteaux de Tillières et de Boute-Avant, barrières de la Normandie ; une fois hors de la présence de Philippe, il se repentit d'avoir ainsi abaissé sa couronne, en s'engageant à faire ce que n'avait fait avant lui aucun duc de Normandie : il ne vint point au jour assigné, et n'envoya personne en sa place. Le roi Philippe était prêt : *par le conseil de ses barons, il assembla ses hosts* (armées), *et entra à grand'force en Normandie :* Tillières, Boute-Avant, Longchamp, Mortemer, La Ferté-en-Brai, Lions, furent rapidement emportés par les Français. La résistance fut assez molle : le gouvernement des Plantagenêts était antipathique à la noblesse, depuis que Henri II avait commencé de s'appuyer sur les troupes mercenaires ; sa dévorante fiscalité ne le rendait pas moins odieux au peuple. Le caractère chevaleresque de Richard avait entouré ce gouvernement d'un reste de prestige que dissipa l'avénement de Jean-Sans-Terre, l'un de ces hommes nés pour perdre les empires. Jean était paresseux et débauché, lâche et cruel, fourbe sans habileté ; Philippe-

Auguste n'eût pu désirer un adversaire plus propice à ses desseins.

Gournai résista plus que les autres forteresses, à cause de sa situation : cette forte place était protégée par de larges fossés remplis par les eaux de l'Epte, qui, non loin des murs, formait un étang renfermé entre de hautes digues. Philippe imagina de percer une de ces digues; aussitôt l'eau, s'élançant avec violence, emporta sur son passage arbres, maisons, moulins, renversa les murs de la ville, et noya une partie des habitants. Le reste prit la fuite, et abandonna la cité *au déluge, vainqueur là où eussent échoué l'art et la force militaires,* dit le poëte de Philippe-Auguste (Guillelm. Armorican.).

La conquête de la Normandie était cependant une grande entreprise, et Philippe ne crut pas devoir l'aborder encore sérieusement : il se tourna vers une proie plus facile, vers les provinces angevines, et remit en avant le jeune duc de Bretagne, qu'il avait conservé à sa cour comme un précieux instrument. Il lui conféra l'ordre de chevalerie, l'investit des comtés de Poitou, d'Anjou, de Maine et de Touraine, lui fiança sa fille Marie, âgée de cinq ans, et l'envoya, avec deux cents chevaliers, en Poitou, se mettre à la tête des barons insurgés contre le roi Jean. En arrivant à Tours, Arthur et ses compagnons apprirent que la reine Éléonore était au château de Mirebeau avec une faible escorte. Éléonore avait chaudement embrassé la cause de son fils Jean et de la monarchie anglo-normande contre son petit-fils Arthur et le roi de France. Le jeune prince et ses chevaliers, renforcés par Hugues-le-Brun, comte de la Marche, et son frère Geoffroi, seigneur de Lusignan, par les vicomtes de Thouars, de Limoges, et d'autres seigneurs poitevins et aquitains,

résolurent de s'emparer de la vieille reine. Ils forcèrent facilement la première enceinte du château; mais Éléonore se réfugia dans le donjon, et envoya en Normandie des messagers vers le roi son fils pour le presser d'accourir à son aide. Jean, qui s'était mis en marche à la nouvelle de l'invasion du Poitou, traversa rapidement le Maine et l'Anjou, et arriva en vue de Mirebeau avant qu'Arthur eût été informé de sa marche; il fit halte à quelque distance de la place, et attendit la nuit pour attaquer les assiégeants.

S'il faut en croire le poëte-chroniqueur Guillaume-le-Breton, Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, et les autres barons qui accompagnaient Jean, avant d'assaillir les Français et les Poitevins, obligèrent le roi de jurer qu'il ne punirait de mort aucun des chevaliers rebelles, et surtout qu'il recevrait à merci son neveu, et soumettrait son différend avec Arthur à l'arbitrage des grands de Normandie, d'Anjou et de Poitou. Quoi qu'il en soit, Arthur et ses barons, surpris pendant leur sommeil par les *hommes* du roi Jean, qui entrèrent dans Mirebeau de tous les côtés à la fois, furent tous faits prisonniers presque sans combat (1er août 1202). Jean, violant les promesses faites à Guillaume des Roches, dispersa ses nobles prisonniers dans ses châteaux de Normandie et d'Angleterre, où l'on prétend que plusieurs périrent de faim, et envoya son neveu à la tour de Falaise. Le gouverneur de Falaise était un vieux chevalier brave et loyal, appelé Guillaume de Brause. Jean, après avoir pressenti cet officier, comprit qu'il n'en pourrait faire le complice des sinistres desseins qu'il agitait dans son âme, et lui ôta la garde d'Arthur, qu'il transféra dans la tour de Rouen. « Je ne sais le sort qui attend ton neveu, avait dit Guill-

aume de Brause au roi, lorsque Jean vint avec quelques barons enlever Arthur de Falaise; mais je te le remets *sain de la vie et des membres :* je suis aise que tu m'ôtes le souci de le garder. » Il paraîtrait que le commandant de la tour de Rouen repoussa aussi les insinuations criminelles du roi. Enfin, dans la nuit du Jeudi-Saint (3 avril 1203), Jean, après être demeuré seul, pendant trois jours, caché au fond du val de Moulineaux, s'embarqua sur un batelet avec un écuyer; puis, s'approchant de la porte de la tour qui donnait sur la Seine, il se fit amener Arthur, et prit le large avec son captif. « Épargne ton neveu, mon bon oncle! s'écriait le malheureux jeune homme; épargne ton sang, le sang de ton frère! » Mais Jean, le saisissant par les cheveux, lui plongea sa dague jusqu'à la garde dans la poitrine, et, retirant le fer tout humide, frappa de nouveau sa victime à la tête, et lui traversa les deux tempes; puis, quand la barque fut à trois milles de la tour, il jeta le cadavre dans les flots. Tel est du moins le récit de Guillaume-le-Breton, récit trop circonstancié pour être bien authentique : personne ne connut avec une telle certitude la fin d'Arthur; le roi Jean et ses partisans prétendirent qu'Arthur s'était noyé en cherchant à s'évader; mais leur récit n'obtint aucune créance; et, soit que Jean eût ou non égorgé son neveu de sa propre main, on ne douta pas que le jeune prince n'eût péri de mort violente.

Arthur n'avait pas encore dix-sept ans.

Au bruit d'un assassinat qui rappelait les atrocités des vieux Mérovingiens, un cri général de réprobation et de vengeance s'éleva contre le roi Jean. Les Bretons, qui portaient à leur jeune duc une affection romanesque, et qui le regardaient comme le restaurateur futur de leur indé-

pendance nationale [1], coururent aux armes avec fureur, et demandèrent justice au roi de France, qui cita Jean devant ses pairs, les grands barons du royaume, comme accusé de meurtre et de félonie. *Le jugement de Dieu par les armes* pouvait seul décider ce grand procès. Philippe entra sur les terres de Jean dès la première nouvelle de la mort d'Arthur (21 avril 1203), passa la Loire et pénétra en Poitou ; beaucoup de nobles bretons et poitevins accoururent le joindre. Philippe s'apprêtait à arracher l'Aquitaine à son rival, lorsqu'il fut informé que l'esprit de révolte se propageait jusqu'en Normandie, et que le comte d'Alençon et d'autres barons normands avaient levé l'étendard contre Jean ; Philippe modifia aussitôt ses plans de campagne, et courut délivrer Alençon, assiégé par les lieutenants du roi Jean [2] ; puis il porta la guerre aux bords de la Seine. Le principal boulevard de la Normandie était la triple forteresse des Andelys, œuvre vraiment formidable de Richard-Cœur-de-Lion ; près du bourg d'Andely, entouré d'une double enceinte de murailles, s'élevaient deux châteaux forts, dont l'un était situé dans une île du fleuve ; l'autre, nommé le Château-Gaillard ou la Roche-Gaillard, se trouvait à *trois jets de pierre* du premier, sur un rocher de la rive droite de la Seine. Philippe, vers le mois de septembre, assaillit hardiment les Andelys, qui passaient pour inexpugnables. Le poëte-chroniqueur de

[1] On se rappelle que le signe de cette indépendance avait été jadis l'érection de l'archevêché de Dol par le roi Nomenoé : l'archevêché de Dol venait d'être définitivement supprimé par Innocent III, et l'évêque de Dol avait été forcé de se soumettre à la suprématie de l'archevêque de Tours. C'était pour la Bretagne un triste présage, que confirma bientôt la mort d'Arthur.

[2] La manière dont il se fit une armée est caractéristique : il se rendit à un grand tournoi qui se donnait à Moret en Gatinais, et invita tous les chevaliers qui s'y étaient rassemblés à le suivre.

Philippe-Auguste, Guillaume-le-Breton, retrace, dans le VIIe livre de sa *Philippide*, un tableau énergique et coloré de ce fameux siége, qui dura six mois entiers. La garnison du château de l'île coupa le pont qui menait à la rive gauche, et barra le fleuve avec l'aide des troupes enfermées dans le Château-Gaillard, pour empêcher le passage des bateaux français; mais les assiégeants, se jetant à la nage, détruisirent bientôt l'espèce de digue qu'on leur opposait, et un pont de bateaux fut construit malgré les efforts des Normands. La résistance de la triple garnison n'en fut pas moins vigoureuse : le roi Jean avait jeté dans les Andelys tout ce qu'il avait de plus fidèles hommes d'armes, sous le commandement d'un chef aussi intrépide que farouche, Roger de Lacy, connétable de Chester. Le roi Jean n'eut pas le courage de porter assistance en personne à ses braves soldats; mais il envoya de Rouen son maréchal, Guillaume de Glocester, avec trois cents chevaliers, mille servants d'armes, quatre mille bourgeois des communes et un corps de *routiers,* en lui ordonnant de tenter une attaque nocturne contre le camp français; attaque qui devait être secondée, du côté de la rivière, par une flottille de pirates bretons et normands que Jean avait pris à sa solde. Guillaume de Glocester et Allan, le chef des pirates, combinèrent mal leur expédition : Guillaume, arrivé le premier, attaqua seul, et, après avoir jeté quelque désordre parmi les Français, fut battu et mis en fuite; sa petite armée était en pleine déroute lorsqu'Allan parut. Les corsaires ne furent pas plus heureux : ils se virent contraints de renoncer à l'attaque du pont de bateaux, et de virer de bord en abandonnant deux de leurs bâtiments aux vainqueurs.

Le château de l'île d'Andely fut évacué quelques jours

après par les Normands ; mais le bourg et le Château-Gaillard continuèrent leur énergique défense. Beaucoup d'habitants du Vexin normand s'étaient réfugiés dans les murs du bourg d'Andely : les vivres diminuant, et la famine étant imminente, Roger de Lacy voulut se débarrasser de tant de bouches inutiles, et il chassa des murailles, dans un intervalle de quelques jours, deux bandes de cinq cents personnes chacune : elles passèrent sans obstacle. Alors Roger, rassemblant tout ce qu'il y avait encore, dans le bourg et le château, de gens inhabiles aux armes, au nombre d'environ douze cents, *leur donna licence d'aller où ils voudraient;* mais le roi, *voulant qu'ils retournassent consommer les vivres des ennemis,* ordonna qu'on repoussât les fugitifs à coups de traits et de flèches; lorsqu'ils tentèrent de rentrer aux Andelys, Roger de Lacy leur fit le même accueil. Ces infortunés errèrent ainsi plusieurs semaines entre le camp et les remparts, vivant de l'eau du fleuve, des herbes de la terre, des cadavres des chiens expulsés avec eux, et enfin des cadavres de leurs compagnons expirés ! Plus de la moitié étaient morts de faim, lorsqu'un jour, Philippe passant à cheval sur le pont de l'île d'Andely, les survivants, qui se traînaient le long du fleuve, reconnurent le roi, et poussèrent vers lui des clameurs si lamentables, que Philippe, saisi d'horreur, leur fit donner du pain, et leur permit de *se départir* en sûreté.

L'hiver était venu, et la garnison ne parlait nullement de capitulation : les barons de l'armée française avaient tous dépassé le temps de leur service féodal; mais Philippe était résolu de s'emparer du Château-Gaillard à tout prix : il touchait au but de ses longues espérances, et nul sacrifice ne lui coûta pour retenir ses vassaux sous sa

bannière. Il prodigua l'argent aux uns, octroya des terres, des priviléges aux autres, et fit si bien que tous restèrent; de plus, il enròla pour la première fois des *routiers*. Les opérations du siége furent poursuivies avec une nouvelle ardeur à l'approche du printemps; le bourg d'Andely fut pris, et, malgré la position formidable du Château-Gaillard, l'enceinte extérieure et ses tours furent emportées d'assaut. Roger de Lacy se retira dans le donjon; mais les murs en furent battus *à grand renfort* de pierriers, de catapultes et de béliers, tandis que des *routiers* à la solde du roi pratiquaient une mine sous les fondations de cette énorme tour. Enfin un pan de muraille, s'effondrant à grand bruit, ouvrit une large brèche, où les Français se précipitèrent en foule : aucun des gens de guerre normands ne se rendit; ils moururent tous les armes à la main, ou furent pris de vive force en résistant jusqu'à la fin (6 mars 1204) : les prisonniers ne furent qu'au nombre de cent quatre-vingts, dont trente-six chevaliers. Les Français, admirant le courage des vaincus, traitèrent honorablement Roger de Lacy et les autres prisonniers; on dit même que le roi Philippe accorda plus tard la liberté à Roger sans rançon.

Les forteresses des Andelys et de La Roche-Gaillard avaient retenu le roi Philippe six mois entiers devant leurs murailles; mais, pendant ce temps, une multitude de villes et de châteaux étaient tombés au pouvoir des détachements français qui parcouraient la Normandie dans tous les sens. A l'aspect de ses bourgs livrés aux flammes, au fracas de ses châteaux croulants, « le roi Jehan, dit l'historien anglais Mathieu Paris, enfermé dans les remparts de Rouen, *se plongeait dans les délices* avec la reine Isabelle d'Angoulême, banquetait chaque jour splendide

ment, prolongeant son somme du matin jusqu'à l'heure du dîner, et ne pouvant s'arracher à l'ivrognerie, aux dés, ni aux embrassements de sa femme. Chacun le croyait fasciné par maléfices et sortiléges; car, parmi tant de pertes et d'opprobres, il montrait un visage aussi gai que s'il n'eût subi aucun dommage. Ses amis eux-mêmes avouaient qu'il devait avoir commis quelque sanglant forfait pour que la grâce de Dieu se retirât ainsi de lui. Lorsque des messagers lui venaient dire : «Le roi des Français est entré hostilement sur votre terre. — Il a pris maint et maint *châtel.* — Il emmène vos châtelains honteusement liés à la queue de ses chevaux. — Il dispose à sa volonté de tout ce qui est à vous ! » Le roi Jehan répondait : « Laissez-le faire : tout ce qu'il me ravit peu à peu, je le reprendrai en un seul jour. » Et les messagers n'en pouvaient tirer d'autre réponse. Quand les comtes et les barons d'Angleterre, qui jusqu'alors étaient restés fidèlement auprès du roi, virent que son oisiveté était incorrigible, ils s'en allèrent vers leurs biens d'outre-mer, et délaissèrent Jehan, avec peu de chevaliers, en Normandie. » Jean, voyant l'ennemi arriver audacieusement jusque sous les murs de sa capitale, prit l'épouvante, se jeta sur un navire, et alla débarquer à Portsmouth *le jour de la Saint-Nicolas* (6 décembre 1203)*, laissant honteusement à des routiers mercenaires le soin de défendre ses cités.*

Pendant la campagne de 1203, le pape Innocent III, peut-être à la sollicitation de Jean, envoya deux légats sommer les deux rois de suspendre les hostilités, de soumettre leur différend à l'Église, et de se réunir pour délivrer la Terre-Sainte. Le royaume de France fut menacé d'interdit, et le roi, d'excommunication, en cas de désobéissance. Mais le triomphe de la papauté dans l'affaire

du divorce de Philippe avait induit Innocent à trop présumer de sa puissance : la guerre contre le roi Jean était populaire; la haine contre l'assassin d'Arthur se compliquait avec la vieille haine nationale des Français et des Bretons contre les Normands, et onze hauts barons, emportés par leurs sentiments contre leurs vrais intérêts, déclarèrent, *par lettres-patentes*, qu'ils soutiendraient *le seigneur roi* contre *le seigneur pape* ou tout autre qui prendrait la défense de *Jehan d'Angleterre*. On a conservé la lettre d'Eudes III, duc de Bourgogne. Innocent III sentit sa faute, et, loin de réitérer d'imprudentes menaces, il changea de ton et se contenta d'exhorter le roi de France, *son cher fils*, à des sentiments plus pacifiques, en ajoutant qu'il n'avait pas prétendu juger les droits de fief, mais seulement le fait de conscience touchant la justice de cette guerre.

Ni douceur ni violence n'y firent : Philippe n'était pas homme à se laisser arracher sa magnifique proie. Après la prise du Château-Gaillard, il donna quelques semaines de repos à ses guerriers; puis, dès l'octave de Pâques, il rentra en Normandie par le Maine, entraînant avec lui, outre ses propres troupes, la chevalerie insurgée de l'Anjou, du Maine et de la Touraine. Il semblait qu'un tocsin universel ameutât au loin toutes les provinces contre la Normandie, qui avait si longtemps dominé et tyrannisé tous ses voisins : tandis que la terre natale des Plantagenêts (le Maine et l'Anjou) se levait contre l'indigne descendant de cette race, la Bretagne, altérée de vengeance, se précipitait en armes au delà du Couesnon. Déjà, l'année précédente, les Bretons avaient exercé de grands ravages dans le comté d'Avranches; cette fois, Gui de Thouars, qui gouvernait la Bretagne comme mari

de la duchesse Constance, mère d'Arthur, pénétra dans l'Avranchin à la tête de quatre cents chevaliers et d'une multitude d'hommes de pied; combinant ses mouvements avec ceux de l'armée française, il se porta sur le Mont-Saint-Michel, brûla la bourgade, le couvent et le château, prit Avranches de vive force, puis, saccageant et incendiant tout le pays sur sa route, il se dirigea sur Caen, où il se joignit au roi Philippe. La Normandie, abandonnée de son prince, abandonnée de ses fils, les puissants barons d'Angleterre, voyait avec stupeur sa force et son indépendance s'évanouir comme un rêve : cette terre de conquérants succombait presque sans résistance à la conquête : Philippe, à la vérité, ne négligeait rien pour rendre sa victoire acceptable aux vaincus; partout il offrait aux communes normandes la confirmation de leurs franchises et priviléges, et faisait suffisamment connaître aux populations qu'il s'agissait d'une réunion politique, et non d'une conquête territoriale; les Normands n'avaient pas à craindre le joug qu'eux-mêmes avaient fait autrefois subir aux Saxons. Aussi toutes les villes ouvraient leurs portes, avec tristesse, mais non avec désespoir : Falaise, malgré sa forte position, sa nombreuse bourgeoisie et sa garnison de *routiers*, ne résista que sept jours; le roi lui accorda une capitulation très-avantageuse; les bourgeois de Falaise acquirent le droit de voyager et commercer librement dans tout le domaine royal sans aucun péage, si ce n'est à Mantes. L'opulente cité de Caen envoya sa soumission avant d'être attaquée; Domfront, Laigle, Bayeux, Coutances, Lisieux, se rendirent sans coup férir, et Philippe, envoyant les Bretons et le comte de Boulogne contre Pontorson et Mortain, marcha sur Rouen, *très-riche cité*, dit la chronique de Saint-

Denis, *pleine de nobles hommes, et le chef de toute Normandie.*

Il ne restait plus au roi Jean, dans tout le duché, que Rouen, Verneuil et Arques. La puissante commune de Rouen ne pouvait se résoudre à suivre l'exemple des autres villes : la nationalité normande s'était réfugiée dans la cité de Roll. Les bourgeois rouennais, renforcés par un grand nombre de chevaliers et d'hommes d'armes, se défendirent opiniâtrément pendant quatre semaines ; enfin, manquant de vivres et *prenant un plus sage conseil,* ils demandèrent une trève de trente jours, savoir : jusqu'à la fête de la Saint-Jean d'été, afin d'avoir le temps d'annoncer leur détresse au roi d'Angleterre : ils promirent, dans le cas où ils ne seraient pas secourus avant l'expiration de la trève, de se livrer, eux et leur cité, au victorieux roi Philippe, moyennant toute garantie pour leurs personnes et leurs biens. Cette convention fut jurée, d'un côté, par le roi de France, les comtes de Nevers, de Dreux, d'Auxerre, Dreux de Melle, connétable, Henri Clément, maréchal, Gautier le père, chambellan, Guillaume des Barres, etc. ; de l'autre côté, par le sire Pierre de Pratelle et tous les chevaliers de la garnison ; par Robert, maire de Rouen, les *jurés* et toute la commune. Les fortes places d'Arques et de Verneuil furent comprises dans le traité. Les députés de Rouen trouvèrent, dit-on, le roi Jean occupé à jouer aux échecs ; il ne leur répondit pas un mot jusqu'à ce que sa partie fût achevée, et alors il leur dit : — Je n'ai aucun moyen de vous secourir dans le délai convenu ; *faites du mieux que vous pourrez.*

La fête de Saint-Jean-Baptiste étant donc venue, la bannière rouge aux trois lions, emblème des héritiers de Roll, fut enlevée des tours de Rouen et remplacée par le gonfanon bleu fleurdelysé des Capétiens, et les ponts-levis

de la double enceinte se baissèrent pour recevoir le roi des Français. Philippe, comme il s'y était engagé, respecta les coutumes du duché de Normandie, laissa aux Rouennais et à toutes les autres communes leurs priviléges, et accorda aux bourgeois de Rouen le libre commerce par tout le royaume; mais il les obligea d'abattre à leurs propres frais les murailles de leur cité, et de bâtir une nouvelle forteresse destinée à commander la ville.

Ainsi finit la nationalité normande, trois siècles après que Roll le Norvégien eut fondé le duché souverain de Normandie. Peu d'années avaient suffi pour conduire la Normandie, de la plus haute prospérité qu'elle eût jamais atteinte, à la perte de son titre d'état indépendant; elle tomba sans la moindre assistance de la part des Anglo-Normands, qui, des rivages de leur île, virent avec indifférence la conquête de leur mère-patrie [1]. La Normandie n'habitua pas sans peine son col au joug du roi de France, *si léger qu'il fût,* dit le poëte armoricain; mais elle ne put être insensible à la cessation des exactions et des violences auxquelles elle avait été sans cesse exposée sous les Plantagenêts, ni aux avantages réels que lui apportait sa réunion aux provinces centrales de la Gaule; elle s'accoutuma peu à peu à une situation qui avait d'abord blessé profondément son orgueil, et finit par devenir aussi française que l'Ile de France elle-même.

La campagne de 1204 avait commencé au mois d'avril; dans les premiers jours de juillet, la Normandie entière

[1] Aug. Thierry., *Hist. de la conq. de l'Anglet.*, t. IV, *conclusion.* — Math. Paris. *Hist. Angl.* — Guillem. Armoric. *Chronic.* —Philippid., l. VII-VIII. — Rad. Coggeshal. *Chronic. Angl.* — Rigord. *Gesta Philippi Augusti.* — Marie de France, cette femme poëte justement célèbre par ses *lais* et ses *fabliaux*, et qui, malgré le nom sous lequel elle est connue, était Normande et non *Française,* quitta, dit-on, la Normandie pour ne pas devenir sujette du roi Philippe.

était conquise. Ce succès inouï ne satisfaisait pas encore Philippe ; aussitôt après la reddition de Rouen, il envoya Cadoc, chef breton ou gallois qui commandait les routiers au service de France, s'emparer de la ville d'Angers, et lui-même, rappelant sa chevalerie aux armes dès le mois d'août, « il entra en la duché d'Aquitaine droit à la fête Saint-Laurent (10 août), prit la cité de Poitiers, et reçut en sa seigneurie les châteaux et villes de tout le pays alentour, et les barons lui firent hommage et féauté de leurs terres comme à leur lige-seigneur. L'année suivante, sitôt l'hiver passé, le roi assembla de nouveau vingt milliers de sergents à pied et d'arbalétriers à cheval, et grand nombre de chevaliers, avec grand appareillement de pierriers, de mangonneaux et de toutes manières de *tourments.* » (Chronique de Saint-Denis.) Il força bientôt les deux châteaux renommés de Loches et de Chinon, achevant ainsi la réduction du Poitou et de la Touraine ; les habitants s'étaient partout déclarés pour lui ; une partie de la Saintonge et de l'Angoumois suivit cet exemple[1]. Le bruit

[1] Philippe-Auguste suivit, dans les provinces angevines et poitevines, la même politique qu'en Normandie, et tâcha de s'attacher les villes : il accorda la charte de Rouen à Niort et à Saint-Jean-d'Angéli, et confirma la charte communale de Poitiers.

Sa conduite envers la bourgeoisie, dans l'ancien domaine royal comme dans les nouvelles acquisitions, avait généralement plus de suite et de régularité que celle de ses prédécesseurs ; cependant il se prononça plus d'une fois contre les bourgeois, là où les seigneurs lui étaient dévoués ; ainsi, à Étampes, en 1199, il abolit la commune à la requête des chevaliers et des chanoines de la ville, et reprit le *droit* de taxer arbitrairement les bourgeois; à la vérité, les priviléges particuliers que conservèrent les divers quartiers et les corps de métiers rendirent ce droit à peu près illusoire. A Reims, en 1211, le roi soutint les prétentions de l'archevêque Aubri de Hautvilliers, qui disputait les clefs de la ville et la garde des remparts aux échevins : ceux-ci furent obligés de céder, au moins momentanément.— Philippe, par compensation, rendit, dans les dernières années du douzième siècle et les premières du treizième, un grand nombre d'ordonnances favorables aux

des triomphes de Philippe troubla les derniers instants de la vieille reine Éléonore d'Aquitaine, qui expirait en ce moment au couvent de Beaulieu, poursuivie sur son lit de mort par le retentissement des désastres de sa maison. « Cependant le roi Jehan continuait de vivre dans la mollesse et les voluptés avec sa reine, croyant n'avoir rien perdu pourvu qu'il la possédât. »

Lorsqu'il vit toutefois ses belles provinces tomber les unes après les autres au pouvoir de son ennemi, il essaya d'en obtenir la restitution par l'envoi de deux ambassadeurs, Eustache, évêque d'Ely, et Hubert du Bourg, *hommes éloquents et discrets;* il les chargea d'annoncer qu'il comparaîtrait de son plein gré à la cour du roi, son suzerain, et y répondrait selon le droit à toutes accusations, pourvu qu'on lui accordât un sauf-conduit. « Le roi Philippe répondit, mais sans sérénité ni dans le cœur ni sur le visage : — Volontiers; qu'il vienne en paix et sûreté. — Et s'en retourne de même, n'est-ce pas, seigneur? répliqua l'évêque d'Ely. — Oui, si le jugement de ses pairs le permet. » Les ambassadeurs insistèrent pour qu'il fût accordé à leur seigneur de venir et de repartir en sûreté; mais le roi de France irrité reprit avec son serment habituel : « Par tous les saints de la France! il ne se départira pas, s'il n'est absous. — Mais, poursui-

communes : il confirma les coûtumes de Saint-Quentin en prenant possession du Vermandois (1195), et celles de Péronne en 1209 : il accorda à Bapaume, en Artois, des magistrats électifs avec juridiction (1196) ; il donna une charte de commune à Senlis en 1201, à Crespi en Valois en 1217, confirma les franchises de Paris en 1209, de Doullens en 1212, et accorda en 1213 à Chauni la charte de Saint-Quentin. Il commençait à étendre aux autres villes du domaine les améliorations introduites à Paris : une taxe fut établie à Bourges pour le pavage de la ville et des routes voisines. Voy. Guizot, t. V; Aug. Thierry, *Lettres sur l'Hist.*, et *Ordonnances des rois de France*, t. XI, *passim.*

vit l'évêque, seigneur roi, le duc de Normandie ne peut comparaître à votre cour sans que le roi d'Angleterre y comparaisse aussi, et le baronnage d'Angleterre ne souffrira en aucune façon que le roi s'expose à la prison ou à la mort. — Eh quoi! seigneur évêque, s'écria Philippe, on sait bien que le duc de Normandie, qui est tenancier de la couronne de France, s'est emparé de l'Angleterre par violence; mais, parce qu'un sujet croît en honneur, son seigneur souverain perdra-t-il ses droits? C'est assez : Dieu vous garde! » Les envoyés, n'ayant rien à répondre, s'en retournèrent devers le roi Jehan, et lui rapportèrent ce qu'ils avaient vu et entendu; mais le roi ne voulut point se confier à la chance douteuse du jugement des Français, qui ne l'aimaient pas. Les grands de France n'en procédèrent pas moins au jugement[1]. » (*Matth. Paris.*)

Jean, déclaré coupable de meurtre par trahison, *qui est la pire espèce d'homicide,* fut proclamé déchu de tous ses fiefs, et condamné à mort par contumace, « d'après la coutume du royaume de France, suivant laquelle tout accusé de meurtre qui refuse de venir en justice est réputé convaincu et jugé comme tel. « Jehan, s'écrie le poëte Guillaume le Breton, tu as craint qu'Arthur vivant ne te ravît le trône; Arthur mort t'enlèvera le trône et la vie. Avant qu'un destin railleur ne fît de toi un monarque, ton

[1] Ce que réclamait Jean, à savoir : la liberté de se retirer après le jugement, eût paru, peu d'années auparavant, le droit commun de la féodalité : dans le droit féodal, tel que le formulent les célèbres assises de Jérusalem, le plus régulier et le plus complet des monuments de la jurisprudence féodale, le prévenu peut *fausser jugement,* c'est-à-dire refuser d'accepter la sentence, défier ses juges, et les combattre tous l'un après l'autre, appelant ainsi du *jugement des hommes* au *jugement de Dieu.* On a vu, dans un procès auquel présidaient Philippe Ier et Louis-le-Gros, le sire de Montmorenci, condamné par ses pairs, se retirer librement comme il était venu, refuser d'acquiescer à son arrêt, et soutenir son refus par la guerre. Mais les faits et les idées avaient bien marché depuis ce temps.

père t'avait donné le nom de *Sans-Terre;* grâce à la mort d'Arthur, ton père n'aura point menti : tu seras *Sans Terre* de nom et d'effet. » On ignore quels furent les membres du tribunal suprême qui prononça un arrêt si hardi et si solennel ; le texte de cet arrêt n'a jamais été retrouvé, et n'a jamais été cité par aucun chroniqueur. Les prétendus *pairs du royaume* ne purent être que les grands officiers de la couronne et les principaux barons du domaine. Le seul des grands vassaux laïques, des vrais pairs, qui put assister au jugement, fut le duc Eudes de Bourgogne ; la Bretagne et la Flandre étaient *tombées en quenouille* ; le comté de Vermandois était réuni à la couronne ; le comte de Champagne n'était qu'un enfant ; le comte de Toulouse eût plutôt défendu qu'accablé Jean, s'il fût sorti de sa neutralité.

Cependant une réaction semblait se préparer contre l'heureux roi de France : les Poitevins, toujours ennemis de leur maître, quel qu'il fût, recommençaient déjà à remuer, et les seigneurs bretons voyaient avec inquiétude et colère l'impérieux Philippe assimiler, ou peu s'en faut, leur duché au domaine de la couronne. Jean, se *confiant dans l'énorme somme d'argent qu'il avait amassée, à force d'exactions, aux dépens du clergé, de la noblesse et du peuple d'Angleterre*, sortit enfin de sa longue torpeur : il rassembla une grande armée et de nombreux vaisseaux à Portsmouth, au printemps de 1206, et noua des intelligences avec le vicomte de Thouars et son frère Gui, qui avait pris le titre de duc de Bretagne, comme tuteur de sa fille Alix, héritière de ce duché du chef de sa mère Constance. Philippe, avec son activité ordinaire, prévint la défection des Bretons, accourut à Nantes, obligea les barons de remettre leur jeune duchesse sous sa sauvegarde, occupa les places fortes, et déjoua de ce côté les

espérances de Jean, qui, alors, au lieu de faire voile pour la Bretagne ou la Normandie, vint débarquer à La Rochelle, seule place des pays poitevins qui n'eût pas ouvert ses portes aux Français (9 juillet 1206). Le Poitou se révolta aussitôt; les troubadours entonnèrent le chant de guerre contre la France, et les Méridionaux accoururent en foule grossir l'armée anglaise. Jean bloqua Poitiers, reprit Angers, saccagea cette ville, qui s'était rendue trop volontiers à Philippe, et entra en Bretagne, où il emporta Dol et le château de Montauban; mais là s'arrêtèrent ses progrès : la chevalerie de France arriva bientôt en masse dans l'Anjou, et Jean, n'osant risquer une bataille, vit dévaster sous ses yeux les domaines des barons insurgés en sa faveur, sans les secourir, et recula peu à peu jusqu'aux bords de la mer.

Les légats du pape s'interposèrent de nouveau entre les deux rois, et, faisant valoir auprès de Philippe la situation critique où se trouvait la chrétienté, obtinrent enfin une trève de deux ans. Jean renonça, durant ce délai, à revendiquer aucun droit direct ou indirect sur les hommes et les terres de Normandie, de Bretagne, du Maine, et des cantons de l'Anjou et de la Touraine situés au nord de la Loire; Poitiers et la plus grande partie du comté de Poitou restèrent en outre à la France. Tel fut le dénoûment de cette guerre, qui, sans une seule bataille rangée et avec si peu de sang versé, avait presque doublé, en trois ans, la puissance territoriale de la couronne de France, éclatant résultat de tout un siècle de lents et pénibles progrès! La trève conclue avec Jean fut renouvelée à plusieurs reprises : Jean fut longtemps sans rien tenter pour recouvrer ses provinces, et Philippe eut plusieurs années de paix pour s'affermir dans ses conquêtes et habituer les pays con

quis à sa domination. Les grands vassaux, qui eussent pu concevoir un juste effroi du prodigieux accroissement de la puissance royale, ne se coalisèrent pas contre elle quand il était encore temps de l'arrêter : d'autres passions les en détournaient, et les rendaient les instruments d'intérêts étrangers. Une partie des hauts barons français avaient été lancés par Venise contre l'Empire grec. Les autres furent poussés par le pape sur les seigneuries de la Gaule méridionale, et les effroyables catastrophes qui bouleversèrent bientôt le midi servirent indirectement cette royauté française, qui avait quelque chose de fatal, et à qui tout profitait, le mal comme le bien.

Pour comprendre les causes des horribles malheurs qui s'apprêtaient à fondre, vers ce temps-là, sur les régions de la langue d'oc, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur la situation générale des esprits dans la chrétienté : le renversement de l'Empire grec par les Latins, la ruine de la puissance des Plantagenêts sur le continent gaulois, remuaient sans doute très-fortement l'Europe ; de grandes choses venaient de se passer dans le monde des faits ; mais le monde intellectuel était agité par des orages plus terribles encore : jamais les âmes n'avaient été en proie à de pareils troubles depuis les vastes luttes de l'arianisme. La papauté, l'Église, le dogme chrétien, l'édifice entier de la religion, était de tous côtés battu en brèche par des tourbillons d'idées sorties de tous les abîmes du passé et de l'avenir : on voyait reparaître au jour des erreurs nées peut-être avec le monde, dans les ténèbres des sociétés primordiales, avant que le flambeau des vérités éternelles eût commencé de briller aux yeux des sages de l'Inde : les débris des âges les plus reculés s'entre-heurtaient avec les germes de l'avenir, qui s'efforçaient

d'éclore sous des formes multiples et bizarres : la science de l'antiquité grecque, les aberrations de la Perse dégénérée, surgissaient pêle-mêle avec de nouvelles interprétations du christianisme et des opinions enfantées par l'inspiration évangélique qui étouffait sous la compression de Rome. Dans l'enseignement scientifique, dans les écoles de Paris et des autres cités lettrées, se manifestait un phénomène singulier et alarmant pour l'Église ; ce n'était plus seulement, comme au temps d'Abeilard, la lutte de l'esprit d'examen contre l'autorité ; c'était l'invasion d'une autorité nouvelle réclamant le partage avec l'Église et les Pères. Jusqu'alors, les Pères seuls, et, encore, saint Augustin presque exclusivement parmi les Pères, avaient fait foi dans les écoles ; quelques esprits supérieurs s'éclairaient par la comparaison des Pères avec ce qu'on savait des philosophes antiques ; mais cette lumière ne parvenait qu'indirectement à la masse lettrée. Voici maintenant que l'œuvre gigantesque d'Aristote, à peine entrevue fragmentairement par les plus doctes maîtres, se reconstruit pièce à pièce, et se lève de toute sa hauteur devant l'Occident étonné : les livres d'Aristote arrivent par les Grecs, par les Arabes, par les Juifs ; les uns sont traduits du grec en latin, les autres, de l'arabe en hébreu, et de l'hébreu en latin ; ils se répandent partout, descendent à la portée de toutes les mains, sinon de toutes les intelligences, et sont commentés publiquement dans toutes les chaires. La révélation de cet immense génie encyclopédique, qui avait embrassé la connaissance humaine tout entière, et présentait des principes et des solutions pour toute chose, fut d'un prodigieux effet : cette autorité étrangère se posa en face de l'autorité de l'Église dans l'ordre scientifique, comme, dans un autre ordre, le droit civil en face du

droit canon : Aristote et le Digeste, c'étaient la Grèce et Rome rentrant par la brèche dans la chrétienté; mais Aristote avait fait un long détour : il avait conquis l'Orient avant l'Occident, et s'était installé dans les chaires de Baghdad, du Kaire et de Cordoue, avant d'entrer glorieusement dans celles de Paris; magnifique pouvoir du génie, qui, tant de siècles après la ruine de la société où il a reçu le jour, ressuscite avec sa pensée immortelle pour conquérir à la fois deux civilisations ennemies, et servir de lien à des races séparées par de telles oppositions de mœurs, de langues et de croyances!

En même temps qu'Aristote triomphait à Paris, sans que l'Église sût encore si elle devait l'accueillir en allié ou en ennemi, le plus audacieux des novateurs formés à l'école des philosophes grecs, Jean Scott, reparaissait sur l'horizon. Une multitude de copies du livre *de la Division de la Nature* se répandaient dans les pays de la langue d'oc, et y propageaient, sur l'Unité universelle, des doctrines suspectes au catholicisme [1]; mais la renaissance de l'antiquité grecque était le moindre péril : auprès d'elle avait surgi une autre antiquité étrange, effrayante, anti-chrétienne, anti-européenne : la doctrine des Deux Principes envahissait, non pas les bancs de l'école, mais le cœur des peuples et des gens de guerre dans de vastes provinces. L'hérésie du douzième siècle a causé de vifs débats, dans les temps modernes, entre les théologiens catholiques et protestants; ces derniers y ont vu surtout une réforme évangélique, mère de celle du seizième siècle; les autres y ont signalé le manichéisme : on a raison des deux côtés; dans ce chaos religieux, comme l'a reconnu l'his-

[1] Guizot, *Hist. de la civilisation en France*, t. II, leçon 5.

torien du manichéisme (Beausobre), se coudoyaient les fils de Manès et les aïeux de Luther. Un historien contemporain, Pierre, moine de Vaux-Cernai, furieux ennemi de l'hérésie, distingue nettement la séparation des hérétiques en deux sectes principales : après avoir exposé les croyances des albigeois ou manichéens, Pierre de Vaux-Cernai ajoute : « Il y avait encore d'autres hérétiques appelés vaudois, du nom d'un certain *Valdus* (Vaud ou Valdo) de Lyon : ceux-ci étaient mauvais, mais bien moins mauvais que les autres ; car ils s'accordaient avec nous en beaucoup de choses, et ne différaient que sur quelques-unes..... Leur erreur consistait principalement en quatre points : en ce qu'ils portaient des sandales à la manière des apôtres ; qu'ils disaient qu'il n'était permis en aucune façon de jurer ou de tuer, et en cela surtout que le premier venu d'entre eux pouvait au besoin, pourvu qu'il portât des sandales, et sans avoir reçu les ordres de la main de l'évêque, consacrer le corps de Jésus Christ. » Ces *sandales,* auxquelles ils attachaient tant d'importance, et qui, suivant quelques auteurs, n'étaient autre chose que des sabots, étaient le signe de la pauvreté volontaire qu'ils s'imposaient, et leur avaient valu le nom *d'ensabottés* (*insabattati*) ou *pauvres de Lyon :* ils niaient radicalement la nécessité de l'intervention du prêtre entre le fidèle et Dieu ; tout chrétien était prêtre à leurs yeux, et ils ne reconnaissaient de règle, dans l'interprétation des livres saints, que l'inspiration individuelle sanctionnée par le consentement commun : chacun commentait et expliquait les Écritures, que les principaux de la secte traduisaient en langue vulgaire et propageaient avec une ardeur extrême. C'était la première protestation qui se fût élevée dans le sein du christianisme contre la séparation des fidèles en

deux classes, l'une faite pour commander et enseigner, l'autre pour obéir et croire. L'idéal des vaudois était l'égalité absolue, l'égalité religieuse et politique, une communauté universelle, une société sans prêtres, sans nobles et sans riches. La venue du Saint-Esprit était leur dogme fondamental : le Paraclet, annoncé par Jésus-Christ, allait réaliser sur la terre les conséquences de l'Évangile. Aux vaudois se rattachaient, plus ou moins directement, toutes les âmes ardentes et mystiques qui avaient puisé dans l'Évangile la réprobation de Rome et de la féodalité, entre autres les sectateurs du martyr Arnaldo de Brescia, bien que cette secte républicaine n'admît pas les principes d'humilité et de passivité *des Pauvres de Lyon.* La *religion du Saint-Esprit* rencontrait une immense sympathie parmi les masses vouées au servage. Il y avait là bien plus que le protestantisme, et, si déréglée que fût la forme de cette insurrection évangélique, si irréalisable que pût être son but à certains égards, on y doit reconnaître une sainte et légitime aspiration vers l'Unité future; ceux-là étaient, même dans leurs erreurs, des enfants de lumière.

Malheureusement pour eux, ils étaient enveloppés et confondus, pour ainsi dire, dans une œuvre de ténèbres : leur église naissante, dont ils essayaient de poser les premières pierres, s'entrevoyait à peine derrière le vieux temple des manichéens, derrière l'église des hommes qui croyaient *à deux dieux, l'un bon, l'autre mauvais; l'un, créateur des choses invisibles et incorruptibles; l'autre, créateur de la terre, des corps et de toutes les choses visibles.* (Baronius, *Annal. ecclésiast.*) Cette idée des Deux Principes fut peut-être la première explication de l'univers qui s'offrit à l'humanité à son premier éveil, lorsque, à peine dégagée des langes de l'animalité, elle se sentait

de toutes parts pressée par le mal, c'est-à-dire par les forces aveugles de la nature qui entravaient son essor ; mais, après le développement victorieux de l'humanité, après que le monde eut répété, de siècle en siècle, les échos de la grande voix partie des bords du Gange : *Il n'y a qu'un Dieu, qui crée l'univers par son Verbe*, voir reparaître le dualisme primitif, c'est comme si l'on voyait renaître, sur la Terre où règne l'espèce humaine, les monstres informes qui furent les premiers essais de la Vie sur le globe, et qui gisent maintenant dans les profondeurs de l'écorce terrestre. Les conséquences du manichéisme n'étaient pas moins funestes pour la société que son principe n'était choquant pour la raison : tout ce qui pouvait paraître contestable ou exagéré dans l'Église chrétienne était non-seulement conservé, mais poussé à l'exagération la plus inouïe, chez ces réformateurs rétrogrades : ils ne se bornaient pas à traiter la chair avec une rigueur outrée, ils l'anathématisaient; ils faisaient plus que dédaigner la vie présente, ils la déclaraient maudite dans son principe et dans ses manifestations; ils condamnaient le culte extérieur, ses pompes, ses cérémonies, ses monuments; ils repoussaient toute union des sexes, et l'on prétendait que les femmes, parmi eux, faisaient périr leurs fruits[1]. *Le grand Satan,* disaient-ils, est l'auteur de ce monde : c'est lui qui est le *Jéhovah* de l'ancien Testament, et qui a donné la loi à Moïse : tous les Pères de l'ancien Testament sont damnés, jusques à Jean-Baptiste, *l'un des majeurs démons et pires diables*. Jésus-Christ toutefois est le bon Esprit, le Verbe du Dieu de lumière ; mais il ne s'est pas incarné, puisque

[1] Assurément les docteurs manichéens ne prêchaient pas l'infanticide; mais le fanatisme et l'ignorance pouvaient se charger de tirer ces conséquences de leur dogme.

la chair est maudite ; il n'a vécu et souffert qu'en apparence ; il n'a revêtu que l'apparence d'un corps humain : il s'est montré pour rappeler les âmes au monde des intelligences ; car les âmes humaines sont des esprits angéliques, qui, bannis du ciel invisible pour leurs fautes, doivent passer successivement dans plusieurs corps terrestres avant de regagner leur céleste demeure [1].

Cependant la matière chargée d'outrages et d'anathèmes se redressait sous le pied qui l'écrasait ; il lui fallait sa part, et les docteurs du manichéisme ne pouvaient se dissimuler l'impossibilité absolue de constituer une société humaine sur de telles bases ; une transaction étrange en était résultée, à savoir le partage de la masse des croyants en deux fractions séparées par une démarcation infiniment plus profonde que celle qui existait dans le catholicisme entre les prêtres et les fidèles. « Quelques-uns des hérétiques, dit leur adversaire Pierre de Vaux-Cernai, s'appelaient *parfaits* ou *bons-hommes* ; les autres se nommaient les *croyants*. Les *parfaits* portaient des vête-

[1] D'après le témoignage de Pierre de Vaux-Cernai, tous ne professaient pas d'une manière absolue le dogme de Manès, les Deux Principes : quelques-uns étaient plutôt gnostiques que manichéens, et croyaient à un Dieu suprême, à une Cause Première, de laquelle étaient émanés le Bien et le Mal, l'esprit de lumière et l'esprit de ténèbres ; Christ et Satan remplaçaient pour eux l'Ormouzd et l'Ahriman de Zoroastre, à qui les gnostiques avaient emprunté le fond de leur théologie. Manès, aux yeux des sectateurs du magisme, n'est qu'un corrupteur des doctrines de Zoroastre ou Zerd-Hischt. Voyez, sur le manichéisme et toutes les sectes qui s'y rattachent, le savant et curieux ouvrage de Beausobre, *Hist. de Manichée et du manichéisme*. Beausobre toutefois étend beaucoup trop loin l'empire du manichéisme ; il veut y envelopper les philosophes grecs, et chercher l'origine des Deux Principes jusque dans l'Inde, dont la civilisation est née au contraire du dogme de l'Unité, qui s'y est développé avec tant de gloire. Voyez aussi Fleury, t. XV et XVI. On n'a aucun monument des albigeois ; on en a des vaudois. Voyez les poésies religieuses vaudoises, publiées dans le tome II du recueil de M. Raynouard : *La nobla Leyçaon, Lo novel Sermon*, etc.

ments noirs, affectaient de garder la chasteté, repoussaient avec horreur l'usage des viandes, des œufs et du fromage; ils voulaient passer pour ne jamais mentir. On qualifiait de *croyants* ceux qui, vivant dans le siècle et ne cherchant pas à imiter la vie des *parfaits*, espéraient pourtant être sauvés *dans la foi de ceux-ci*. Les *croyants* s'adonnaient à l'usure, au brigandage, aux homicides et aux plaisirs de la chair, aux parjures et à tous les vices. Ils péchaient en toute sécurité et licence, parce qu'ils croyaient que, sans restitution du bien mal acquis, sans confession ni pénitence, ils se pouvaient sauver, pourvu qu'à l'article de la mort ils pussent dire un *pater*, et recevoir de leurs docteurs l'imposition des mains. Les hérétiques prenaient parmi les *parfaits* des magistrats qu'ils nommaient diacres et évêques... Ils croyaient que, si quelqu'un des *parfaits* péchait mortellement, en mangeant, par exemple, de quelque aliment défendu, tous ceux qu'il avait *consolés* (c'est-à-dire absous par l'imposition des mains) perdaient le Saint-Esprit, et il fallait les *reconsoler*, et ceux-mêmes qui étaient sauvés, le péché du *consolateur* les faisait tomber du ciel. » Les plus énormes erreurs de l'esprit humain ne sont jamais sans quelque mélange de bien et de vérité. On ne peut nier qu'il n'y eût de la grandeur dans ce dévouement des intelligences supérieures pour la masse des hommes, dans cette solidarité où tous les sacrifices étaient du côté des forts, devenus responsables du sort de leurs frères devant Dieu ; de grandes vertus furent dépensées pour un résultat absurde. Près de cette idée de dévouement, on distingue aussi une idée confuse de progrès dans leur réprobation de l'Ancien-Testament au profit du Nouveau; mais les catastrophes lugubres du monde primitif, les bouleversements de la

nature, la barbarie du *peuple de Dieu* et de l'humanité naissante, leur avaient fait rejeter avec horreur le passé, au lieu d'y voir les germes des siècles meilleurs qui lui avaient succédé : dans le terrible Dieu de Moïse, ils n'avaient pas voulu reconnaître le père du Christ.

Cette exposition des principales doctrines hétérodoxes ne donne qu'une vue bien incomplète de l'état des esprits au commencement du treizième siècle : il faudrait pouvoir décrire tous les rameaux divergents qui sortaient de ce grand arbre de l'hérésie, et suivre dans leurs déviations tous les novateurs qui modifiaient incessamment le fonds des idées hétérodoxes par des variantes aussi illimitées que leur vagabonde imagination ; formidable mélange de tous les éléments contraires! C'était le chaos qui semblait marcher à l'assaut du monde catholique! Les diverses sectes ne s'accordaient que pour maudire Rome, la *caverne de larrons*, la *prostituée de l'Apocalypse*. Les hérésies avaient été constamment en progrès depuis l'avénement de Philippe-Auguste; les rigueurs de ce prince et du comte de Flandre n'avaient point arrêté, au nord de la Loire, l'essor des doctrines proscrites; en 1198, le doyen de la cathédrale de Nevers et l'abbé de Saint-Martin de la même ville furent traduits pour hérésie devant un concile provincial assemblé à Sens; trois ans après, le sire Évraud, bailli du comte de Nevers, fut brûlé vif sur la place publique de la cité qu'il avait longtemps gouvernée (1201). Un concile réuni à Paris l'avait condamné comme *boulgre*, suivant la chronique de Robert d'Auxerre : c'est la première fois qu'on rencontre cette qualification appliquée aux manichéens; on les nommait *Boulgres* ou Bulgares, parce que la Bulgarie passait pour le berceau de leur secte et la résidence de leur pape. Les

vaudois, pendant ce temps, affluaient à Metz et en Lorraine; les hérétiques se propageaient en Italie, jusque dans Rome, jusqu'au pied du Vatican. En 1199, les manichéens d'Orviéto, poussés à bout par la persécution, se révoltèrent et massacrèrent le gouverneur de la ville, catholique ardent et dévoué au pape. Mais ce n'étaient là que des étincelles du grand foyer qui embrasait les provinces de la langue d'oc. La Provence, en comprenant sous ce titre les régions situées entre la Haute-Garonne, les Cévennes, l'Isère, les Alpes et la mer, la Provence ainsi que l'Aquitaine était une terre merveilleusement préparée pour porter les fruits de l'hérésie; par tout ce qu'elle avait de bon et de mauvais, elle était hostile à l'ordre catholique; sa civilisation supérieure, sa liberté d'esprit, sa grande culture intellectuelle, lui rendaient insupportable le despotisme religieux du pape, tandis que la licence de ses mœurs et son amour de l'or, du luxe et des voluptés la soulevaient contre l'austérité chrétienne. Ses relations intimes avec les musulmans et les juifs avaient fait tomber chez elle les préjugés occidentaux, mais pour la livrer, sans défense et sans *criterium,* à l'invasion désordonnée de toutes les idées étrangères; parmi les penseurs, quelques-uns s'en tenaient à l'étude de Jean Scott, d'Aristote et de ses commentateurs arabes, les Avicenne et les Averrhoès; mais la plupart ne restaient pas dans ces limites philosophiques, et se précipitaient, avec une sorte de vertige, dans l'église manichéenne. La foule suivait, soit amour des nouveautés, soit haine contre le clergé; l'hostilité contre les clercs avait précédé et facilité les succès de l'hérésie. Dès le onzième siècle, les sirventes des troubadours défiaient audacieusement les bulles des papes, et les attaquaient de puissance à puissance, peignant à larges traits les vices de la cour

de Rome, les exactions des légats, et poursuivant de leurs railleries les dévots *Romieux,* les *Romipètes,* c'est-à-dire les pèlerins qui portaient leurs oraisons et leurs offrandes aux pieds du pape de Rome. Le clergé provençal avait perdu et mérité de perdre toute considération, toute influence morale : les prélats étaient plus débordés que les seigneurs séculiers ; l'archevêque de Narbonne courait les champs des semaines entières, chassant ou faisant pis encore, avec ses chanoines et ses archidiacres ; il entretenait à sa solde une bande de routiers aragonais, qu'il employait à rançonner le pays ; les autres évêques et abbés aimaient grandement *les femmes blanches, le vin rouge, les beaux habits et les beaux chevaux ; vivant richement, tandis que Dieu a voulu vivre pauvre,* dit un troubadour. Quant au clergé inférieur, les nobles et les bourgeois ne mettant plus leurs enfants dans les ordres, il ne se recrutait que parmi les plus grossiers paysans, et il était si méprisé, qu'on disait communément : « J'aimerais mieux être *capelan* (chapelain) que faire telle ou telle chose, » comme si c'eût été déshonneur qu'être prêtre. Les clercs n'osaient plus se montrer en public sans cacher leurs tonsures, au rapport du chroniqueur Guillaume de Puy-Laurens.

Les mœurs sévères des docteurs hérétiques offraient un contraste frappant avec celles des clercs catholiques; la sainteté obligée des maîtres et la licence permise aux disciples, s'il était vrai qu'on ne réclamât d'eux que la foi sans les œuvres, étaient un double attrait pour la multitude ; le manichéisme était une religion commode et facile pour quiconque n'aspirait pas au rang sublime des *parfaits,* et la noblesse provençale pouvait l'accommoder sans trop de peine avec la frénésie de plaisir dont elle était possédée, et avec la morale des cours d'amour. L'aspect de la so-

ciété languedocienne et provençale était étrange et indéfinissable comme un rêve. A la surface, ce n'était que richesse, industrie et liberté dans les cités; que fêtes, que chansons, que galanteries, qu'élégantes voluptés dans les châteaux. Toute une poétique et originale civilisation s'épanouissait au soleil sur les plages de la Méditerranée; mais cette efflorescence ressemblait à la végétation exubérante qui recouvre les volcans: elle accusait l'excitation des feux intérieurs, qui faisaient parfois de menaçantes explosions; les cris des victimes des routiers éclataient, comme une lugubre dissonance, parmi les chants des troubadours; des passions effrénées couvaient sous les mœurs gracieuses et légères de la noblesse: on a vu l'affreuse vengeance exercée jadis par le vicomte de Beziers sur les bourgeois de sa capitale; tout le monde connaît la tragique aventure du troubadour Cabestaing (*Cabestainh*), reproduite dans le nord sous les noms plus connus du châtelain de Couci et de la dame de Fayel : la morale du sentiment ayant remplacé celle du devoir, les passions froissées et méconnues se vengeaient sans mesure et sans remords. Il y avait souvent de l'ivresse et de la fureur jusque dans le plaisir. Dans la fameuse fête de Beaucaire, où se réunirent une multitude de chevaliers des pays provençaux, d'Aquitaine, d'Aragon et de Catalogne, les princes provençaux semblèrent vouloir rivaliser de faste extravagant avec les despotes asiatiques; le comte de Toulouse gratifia de cent mille sous d'argent le seigneur Raymond d'Agoût, qui les distribua entre tous les chevaliers présents. Bertrand Raimbaud, comte d'Orange, fit labourer tous les environs du château, et y fit semer jusqu'à trente mille sous en deniers. Raymond de Venous fit brûler, par ostentation, trente de ses plus beaux chevaux devant

l'assemblée (*Hist. du Languedoc,* t. III, p. 57.) *Le midi délirait à la veille de sa ruine.* (Michelet.)

Les seigneurs de la langue d'oc quittaient souvent leurs cours d'amour et leurs joyeux *parlements* pour aller ouïr curieusement les prédicateurs hérétiques : « les hérésiarques, disent Puy-Laurens et Pierre de Vaux-Cernai, étaient en si grande révérence, qu'ils avaient des cimetières où ils enterraient publiquement ceux qu'ils avaient pervertis : ils recevaient legs plus abondants que les gens d'Église, et n'étaient astreints ni à guet, ni à gardes, ni à taille. « Toulouse, *qu'on devrait plutôt nommer Toute Dolouse* (toute frauduleuse), Beziers, Albi, Foix, Carcassonne, et leurs territoires, foisonnaient d'hérétiques, et la *contagion* gagnait jusqu'en Gascogne, en Catalogne et en Aragon. Esclarmonde, sœur du comte de Foix, reçut solennellement l'imposition des mains d'un *parfait,* en présence du comte son frère, et cet exemple fut suivi par une foule de nobles et de bourgeois. » L'autre sœur du comte et sa femme étaient vaudoises.

Toulouse était la capitale du manichéisme ; la Septimanie et les seigneuries des Pyrénées étaient ses provinces. Au comte de Toulouse Raymond V, qui invitait naguère les rois de France et d'Angleterre à venir exterminer les hérétiques du midi, avait succédé, en 1194, son fils Raymond VI, qui se montrait bienveillant pour les manichéens, au point de passer pour partager leurs croyances. On lui imputait, à tort ou à raison, toutes sortes de propos hétérodoxes. « Un jour qu'il attendait quelques personnes, et qu'elles ne venaient point, il s'écria : « On voit bien que c'est le diable qui a fait ce monde, puisque rien ne nous arrive à souhait! » Il dit une fois, qu'il aimerait mieux ressembler à un certain hérétique de Castres, à qui l'on avait

coupé les membres et qui traînait une vie misérable, que d'être roi ou empereur. Un autre jour, jouant aux échecs avec un chapelain, il luidit : « Le Dieu de Moïse, en qui vous croyez, ne vous aiderait guère à ce jeu ! » et il ajouta : « Que ce Dieu ne me soit jamais en aide ! » Dans un voyage qu'il fit en Aragon, étant tombé gravement malade, il se fit reconduire en litière à Toulouse; et, comme on lui demandait pourquoi il se faisait transporter en si grande hâte, malgré la gravité de son mal, il répondit qu'il n'y avait pas de *bons hommes* en cette terre, entre les mains desquels il pût mourir... « Je sais, dit-il dans une autre occasion, je sais que je perdrai ma terre pour ces *bons hommes;* eh bien ! la perte de ma terre, et encore celle de la tête, je suis prêt à tout endurer ! » Si Raymond avait *la foi des croyants*, il n'aspirait point à imiter les *œuvres des parfaits;* car sa vie était abandonnée à une licence effrénée ; il divorçait et se remariait à sa fantaisie, au mépris des lois de l'Église, et eut ainsi à la fois jusqu'à trois femmes vivantes : la sœur du vicomte de Beziers, la fille du roi de Chypre et la sœur du roi Richard d'Angleterre ; celle-ci étant morte, il épousa la sœur du roi d'Aragon : ces deux dernières étaient ses cousines à des degrés prohibés. On l'accusait en outre d'inceste avec sa sœur, et d'avoir, *dès son enfance, recherché de préférence les concubines de son père.*

Les hérétiques, bien traités dans le Toulousain, l'Albigeois, le Querci, le Rouergue, l'Agenois, le marquisat de Provence, domaines de Raymond VI, n'avaient pas moins de liberté dans les seigneuries des Pyrénées, ou sur les terres du jeune vicomte de Beziers, Raymond-Roger, successeur du farouche Roger Trencavel à Beziers, à Carcassonne et dans le Rasez. Il n'y avait plus, dans les

pays de la langue d'oc, que les princes de la maison de Barcelonne qui se montrassent zélés catholiques; les états du grand Alfonse II avaient été divisés entre ses deux fils : l'aîné, Pierre II (Pèdre ou Peyre), régnait sur l'Aragon, la Catalogne, le Roussillon, et réunit un peu plus tard, à ce riche héritage, la seigneurie de Montpellier, en épousant la fille du dernier seigneur de cette ville; son frère Alfonse était comte de Provence. Pierre II, peu après son avénement au trône, en 1197, avait ordonné à tous vaudois ou autres hérétiques de vider ses états sous bref délai, à peine de mort et de confiscation : il donnait de grands témoignages de respect et de dévouement au pape, et alla, en 1204, se faire couronner et armer chevalier à Rome, de la main d'Innocent III; il soumit même son royaume à un tribut annuel au profit du saint-siége, ce qui occasionna une vive irritation en Aragon et en Catalogne. Les effets, cependant, répondaient peu aux protestations du roi Pierre II, qui s'occupait beaucoup plus de tensons, de sirventes et de belles dames, que de la poursuite des hérétiques; et l'hérésie en était quitte pour prendre quelques précautions et s'envelopper d'un peu de mystère sur les terres d'Aragon [1].

La crise arrivait donc à son dernier période, et, d'un moment à l'autre, il semblait qu'on dût apprendre l'expulsion des évêques de la province narbonnaise, et l'installation publique des *parfaits* sur les siéges toulousains et septimaniens; mais la réaction aussi s'apprêtait à user des forces immenses qui restaient au catholicisme et qu'il

[1] Sur la situation générale du midi, voyez Fleury, t. XVI, l. 75-76. — Raynouard, *Poésies des troubadours*. — D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, t. III. — Pierre de Vaux-Cernai et Guil. de Puy-Laurens, dans le t. XIX de la collection des *Hist. des Gaules et de la France*.

n'avait pas eu besoin jusqu'alors d'employer dans l'intérieur de la chrétienté : la masse énorme de l'Église orthodoxe s'ébranlait sourdement; la France et l'Allemagne, qui voyaient à chaque instant les doctrines manichéennes éclater dans leur sein comme des incendies allumés par les étincelles jaillissantes du foyer provençal, la France et l'Allemagne s'agitaient en courroux, et menaçaient de loin la terre impie de la langue d'oc : déjà circulait partout cette terrible pensée, que les pires ennemis de la foi n'étaient plus aux rives du Nil et du Jourdain; dans la Provence même, le parti catholique, très-nombreux encore et exaspéré par les progrès et les provocations des hérétiques, appelait l'étranger avec une aveugle furie. A ces éléments de victoire et de vengeance ne manqua pas le génie capable de les coordonner et de les mettre en œuvre : sur la chaire de saint Pierre était assis un de ces hommes dont l'œil d'aigle embrasse d'un regard tous les dangers et toutes les ressources, dont l'âme inflexible ne recule devant aucune nécessité; Innocent III, pareil à l'ange exterminateur, prépara durant dix années l'épouvantable orage qu'il précipita enfin sur les pays provençaux.

Au moment d'entamer ce récit de sang et de ruine, l'esprit s'arrête, saisi d'une profonde tristesse : la sympathie et la pitié qu'on éprouve pour les malheureux Provençaux ne doivent pourtant pas faire illusion sur la situation réelle de la société dans le midi, au commencement du treizième siècle : cette brillante civilisation se fanait déjà comme une plante trop hâtive qui n'a pu mûrir ses fruits; la littérature des troubadours était parvenue au comble de sa gloire, et surpassait incontestablement, sous le rapport de l'art et des grâces du langage, sa rivale de la langue d'oïl; mais elle commençait à offrir le caractère de re-

cherche et de raffinement qui annonce les époques de déclin : la *poésie,* dit M. Michelet, *tournait à la subtilité; l'inspiration, au dogmatisme académique.* Ce n'était pas encore là le plus évident symptôme de la décadence du midi : le vent du doute avait soufflé de trop bonne heure sur la Provence pour qu'elle en pût supporter la redoutable influence : partout régnait l'esprit de dissolution et d'antagonisme ; dans l'ordre politique, la langue d'oc n'avait pu se constituer un centre de nationalité ; Poitiers et Bordeaux étaient tombés sous le joug des *deux rois du nord;* Toulouse et Barcelonne poursuivaient leur vieille querelle ; dans l'ordre religieux, on a vu quel chaos avait succédé à l'unité catholique : la religion nouvelle qui tendait à sortir de ce chaos était à juste titre l'effroi de l'Europe ; elle ne pouvait pas triompher ; le génie de l'Occident repoussait trop invinciblement ces monstrueuses chimères ! mais elle jetait dans la chrétienté un dissolvant aussi corrosif que celui qu'avait jeté dans l'islamisme la secte impie des Ismaélites (*les assassins*).

La victoire de Rome et de la France sur le manichéisme et la Provence était donc dans les plans providentiels ; mais à quel prix, grand Dieu ! Rome et la France devaient-elles vaincre? Ces belles provinces qui avaient donné le signal de la renaissance de la civilisation occidentale, ces intelligentes et fières cités où la liberté avait pris un si noble essor, cette riche littérature, cette société sans préjugés où la bourgeoisie traitait sur le pied de l'égalité avec la noblesse, et rivalisait avec elle dans les cours d'amour et dans les lices de la chevalerie [1], tout allait s'écrouler dans

[1] Les bourgeois de Toulouse et des principales villes languedociennes et provençales étaient fréquemment admis dans l'ordre de chevalerie : les magistratures municipales conféraient la noblesse aux familles qui les exerçaient ; beaucoup de

des flots de sang : les hommes du nord allaient encore une fois déborder sur la Gaule méridionale, écrasant sous les pieds de leurs chevaux de guerre, arts, industrie, poésie et liberté !...

La tempête s'amassa lentement sur l'horizon : Innocent III essaya d'abord d'étouffer l'hérésie par les seules forces du catholicisme provençal. Les *moines blancs,* les moines de Cîteaux (*Cistercienses*), furent les premiers instruments dont il se servit; ce choix même était une menace; les *cisterciens* étaient les prédicateurs ordinaires de la croisade. Innocent III, dès l'année de son avénement (1198), délégua dans tous les diocèses de la langue d'oc deux moines de Cîteaux, les frères Gui et Regnier, avec mission de poursuivre et d'extirper l'hérésie : il manda aux prélats de les seconder de tout leur pouvoir; sa circulaire, adressée aux archevêques de Lyon, de Vienne, d'Embrun, d'Aix, d'Arles, de Narbonne, d'Auch et de Tarragonne, et à tous leurs suffragants, se terminait ainsi : « Nous enjoignons à tous princes, comtes et seigneurs de vos provinces, d'assister nos envoyés contre les hérétiques, de bannir ceux que le frère Regnier aura excommuniés, de confisquer leurs biens, *et d'user envers eux d'une plus grande rigueur*, s'ils persistent à demeurer dans le pays après leur excommunication. Nous avons donné plein pouvoir au frère Regnier de contraindre les seigneurs, soit en les excommuniant eux-mêmes, soit en lançant l'in-

nobles habitaient les villes et se mêlaient aux bourgeois, beaucoup de bourgeois portaient le ceinturon des chevaliers, avaient des armoiries et des panonceaux, et joutaient dans les tournois contre les gentilshommes et les hauts barons. Une grande partie des troubadours sortaient de la condition la plus obscure. Le fameux Bernard de Ventadour, qui fut aimé de la reine Éléonore, était le fils d'un boulanger; Pierre Vidal était fils d'un corroyeur; Péguilain, d'un drapier; Perdigon, d'un pêcheur; Armand de Marcuil était issu de *pauvres gens*. Voyez Raynouard, *Poésies des troubadours*.

terdit sur leurs terres; nous enjoignons aussi à tous les peuples de vos provinces de s'armer contre les hérétiques, lorsque le frère Regnier et le frère Gui les en requerront, et nous accordons, à ceux qui prendront part à cette expédition pour le maintien de la foi, la même indulgence qu'aux pèlerins qui visitent Saint-Pierre de Rome ou Saint-Jacques de Compostelle. » (Innocent III, l. I, ép. 94.)

La mission de Gui et de Regnier n'eut aucun résultat, excepté sur les terres du roi d'Aragon; les autres princes ne proscrivirent pas les hérétiques, et les peuples ne prirent pas les armes : le pape, vers la fin de 1203, nomma deux nouveaux légats, Pierre ou Peyre de Castelnau et Raoul, moines de Cîteaux comme les précédents : ceux-ci commencèrent d'agir avec plus de vigueur, sinon d'efficacité : le pape leur avait donné des pouvoirs extraordinaires, qui allaient jusqu'à suspendre et déposer au besoin les évêques dont la conduite scandaleuse ou l'insouciance aidait les progrès de l'hérésie. Le 13 décembre 1203, Pierre et Raoul assemblèrent les *bayles* (baillis) et *viguiers* (vicaires) du comte de Toulouse, les consuls et notables de cette ville, et, en les menaçant de l'indignation des princes et du pillage de leurs biens, obtinrent d'eux, au nom de toute la cité, le serment de garder la foi catholique et de chasser les *bons-hommes* et albigeois. Mais les Toulousains ne tinrent pas la promesse extorquée à leurs magistrats; les *parfaits* ne quittèrent point Toulouse, et se mirent à prêcher de nuit au lieu de professer leur doctrine en plein jour. Pendant ce temps, les légats frappaient sans ménagements le haut clergé, et travaillaient ouvertement à déposséder tous les prélats tièdes ou corrompus, pour leur substituer des hommes animés d'un zèle impitoyable. Ils entamèrent des infor-

mations contre l'archevêque de Narbonne, déposèrent l'évêque de Viviers, suspendirent l'évêque de Beziers, qui avait refusé d'excommunier les consuls de sa ville épiscopale, *infectés d'hérésie.* Le principal chef des cisterciens, Arnaud Amauri, abbé de Cîteaux, qu'on appelait l'*abbé des abbés*, fut bientôt envoyé à l'aide *de ses fils* Pierre et Raoul: c'était un de ces fléaux de Dieu que la Providence envoie dans les jours de colère; il justifiait à ses propres yeux sa féroce ambition par la sincérité de son fanatisme; cet homme avait, sous sa robe de moine, le génie destructeur des Genserik et des Attila. Il n'eut pas tout de suite en main le glaive exterminateur qu'il était impatient de saisir. Le pape avait inutilement pressé le roi de France et son fils Louis de forcer les barons de la langue d'oc à proscrire les hérétiques; le roi Philippe n'était pas homme à lâcher la Normandie alors à demi conquise pour aller guerroyer au compte de Rome. Les trois délégués du pape s'adjoignirent un auxiliaire digne de s'entendre avec Arnaud Amauri : ils déposèrent l'évêque de Toulouse pour fait de simonie, et firent élire à sa place Foulques ou Folquet, Gênois d'origine, Marseillais de naissance, troubadour converti, qui, après avoir assiégé de ses *cançons* amoureuses la vicomtesse de Marseille, ses deux belles-sœurs, et la dame de Montpellier, après avoir brillé aux cours poétiques et chevaleresques de Poitiers et de Toulouse, s'était enfin jeté dans un couvent de l'ordre de Cîteaux, qu'il édifiait par son ardeur fanatique (février 1206). Folquet ne rencontra chez ses nouvelles ouailles que la plus violente animadversion. Huit années s'étaient écoulées depuis l'envoi des premiers commissaires d'Innocent III, et l'œuvre n'avançait pas. Les pouvoirs laïques ne résistaient pas ouvertement :

Raymond de Toulouse et les autres seigneurs, quand ils étaient trop vivement pressés par les légats, faisaient des protestations d'orthodoxie, juraient même d'expulser les hérétiques; mais ils n'en faisaient rien, et ne prêtaient nullement main-forte aux envoyés de Rome. Les missionnaires, ne pouvant proscrire, tâchaient de persuader et de convertir; mais, « toutes les fois qu'ils arraisonnaient les hérétiques, ceux-ci leur objectaient la mauvaise conduite des clercs, en disant que, si les clercs ne voulaient s'amender, les légats devaient s'abstenir de poursuivre leurs prédications. » Sur ces entrefaites, deux ecclésiastiques castillans, Diego d'Azebez, évêque d'Osma, et Domingo ou Dominique, chanoine de l'église d'Osma, passèrent par le pays, s'en revenant de Rome: ils rencontrèrent, aux environs de Montpellier, Arnaud Amauri, Pierre de Castelnau et Raoul, si dégoûtés de leur mission, qu'ils voulaient y renoncer. Les deux Espagnols ranimèrent la ferveur des légats découragés. « — N'épargnez ni sueurs ni peines, leur dirent-ils, pour répandre avec plus d'ardeur la bonne semence: renoncez à ces somptueux appareils, à ces chevaux caparaçonnés, à ces riches vêtements; fermez la bouche aux méchants, en faisant et enseignant comme le divin maître, en allant pieds nus et *déchaux*, sans or ni argent; imitez la manière des apôtres!

— Oh! ce serait là une grande nouveauté, répliquèrent les légats, et nous ne pouvons prendre sur nous ces choses; mais, si quelque personne de suffisante autorité nous voulait précéder en cette façon, nous l'imiterions de grand cœur. »

Don Diego répondit en renvoyant au delà des monts ses chevaux, ses bagages et ses domestiques, et en com-

mençant sa pieuse campagne, pieds nus et sans autre compagnon que Dominique : les légats reconnurent Diego chef de la mission, et ils se mirent avec lui à prêcher et à disputer contre les *parfaits*, par les villes et par les campagnes, sans souci du gîte ni de la subsistance, bien reçus dans quelques endroits, conspués dans d'autres. Arnaud Amauri amena, peu de temps après, un renfort de douze abbés de l'ordre de Cîteaux ; tout le midi était remué par ces controverses : il y eut à Montréal, dans le diocèse de Carcassonne, une dispute qui dura quinze jours entiers entre les *parfaits* et les missionnaires ; à Pamiers, ce fut aux vaudois que les clercs catholiques eurent affaire. Un peuple immense assistait à ces débats solennels. L'évêque d'Osma, étant mort au bout de peu de mois, eut pour successeur dans la conduite de la mission le Français Gui, abbé de Vaux-Cernai, puis son ancien compagnon, saint Dominique. Ce nom trop fameux n'évoque dans la mémoire populaire que des images de sang et de tortures : un immense anathème pèse sur la tête de ce moine, qui passe pour le génie de l'Inquisition incarné : Dominique pourtant était né avec une âme tendre, avec l'amour de Dieu et des hommes[1] : il s'imagina servir l'humanité en poursuivant sans pitié les *suppôts de l'Enfer qui perdaient tant de milliers d'âmes*, et crut obéir à la voix

[1] Tandis qu'il faisait ses études à Palencia, une grande famine étant survenue, il vendit ses livres pour en donner l'argent aux pauvres. Il voulut un jour se vendre lui-même pour racheter un captif. Voyez sa vie par Jordan, publiée par Bolland, et Fr. Théodore, dans *Surius*, — *Acta SS. Augusti*. Le présent peut aider à comprendre le passé ; la révolution française a offert plus d'un exemple de ces contrastes effrayants entre les caractères et les actes. On connaît les mœurs douces et les vertus privées de plusieurs de ces impitoyables champions de la *Terreur*, qui immolèrent tant de victimes au socialisme politique, comme Dominique, au socialisme religieux.

de Dieu en étouffant les murmures de sa conscience et le cri de ses entrailles. C'est un des plus terribles exemples de l'influence délétère du fanatisme sur les meilleures natures.

Le temps approchait où l'on allait employer d'autres armes que celles de la parole : l'évêque d'Osma était mort en adjurant le Seigneur d'*appesantir sa main* sur les ennemis de la foi : Dominique avait été vingt fois assailli par des crachats et de la boue ; on attachait, par derrière, de la paille à ses vêtements ; l'exaspération croissait de part et d'autre. « L'historien latin de *la Guerre des Albigeois* (Pierre, moine de Vaux-Cernai) rapporte que Pierre de Castelnau s'écriait souvent : — L'affaire de Jésus-Christ ne réussira jamais en ce pays, jusqu'à ce que quelqu'un de nous meure pour la défense de la foi : Dieu veuille que je sois la première victime du persécuteur[1] ! » Ils étaient également prêts à verser leur propre sang et le sang de leurs adversaires. Castelnau fut exaucé !... Il avait entrepris d'obliger le comte de Toulouse à faire la paix avec les seigneurs des Baux et d'autres barons de Provence, contre lesquels Raymond guerroyait, et de l'unir à eux pour exterminer les ennemis de l'Église ; mais Raymond refusa de renoncer aux prétentions qui lui avaient mis les armes

[1] Saint Dominique exprimait le même sentiment avec une exaltation délirante. « Il traversa un jour, en chantant joyeusement, certain lieu où il soupçonnait qu'on lui avait dressé une embuscade... Plus tard les hérétiques, informés de cela, et admirant sa constance inébranlable, lui dirent : — N'as-tu donc aucune peur de la mort ? Qu'aurais-tu fait si nous t'eussions pris ? — Je vous eusse requis, répliqua-t-il, de ne me point mettre à mort soudainement, mais de prolonger mon martyre par la mutilation successive de mes membres ; je vous aurais requis d'étaler à mes yeux les tronçons hachés de mes membres, puis d'arracher mes yeux à leur tour, et de laisser enfin le tronc se rouler dans son sang, jusqu'à ce que j'expirasse, afin de mériter une plus riche couronne de martyre ! » Jordan. *Acta sancti Dominici.*, p. 549.

à la main, et de congédier les bandes de routiers qu'il tenait à sa solde. Pierre de Castelnau excommunia le comte, et Innocent III ratifia la sentence par une lettre violente, où il accabla d'injures et de menaces le comte Raymond, qu'il traitait de *méchant,* d'*insensé,* d'*homme pestilentiel,* etc. (29 mai 1207) (Innocent III, l. X, p. 69.)

Raymond, étourdi par les foudres de Rome, et harcelé par une coalition des barons provençaux, s'effraya, céda, jura d'obéir au pape, et conclut la paix avec ses adversaires; mais il ne se décida pas à spolier ni à brûler ses sujets, qui étaient peut-être ses frères en religion, et, plusieurs mois encore, il éluda les instances des commissaires du pape. Pierre de Castelnau perdit toute mesure: il vint reprocher en face à Raymond son parjure, et l'excommunia de nouveau avec mille imprécations. Raymond, exaspéré, s'emporta à son tour, menaça de mort le légat et ses compagnons, et leur dit qu'il saurait bien les retrouver, s'en allassent-ils par terre ou par eau. L'abbé, les consuls et les bourgeois de Saint-Gilles, où se passa cette scène violente, craignant quelque catastrophe, firent escorter Castelnau jusqu'aux bords du Rhône; mais, le lendemain matin, au moment où le légat allait traverser le fleuve, il se prit de querelle avec un gentilhomme du comte Raymond, qui, tout à coup, soit dans un accès de fureur, soit de dessein prémédité, tira son épée et l'en frappa entre les côtes. Pierre tomba expirant. —Dieu te pardonne! dit-il à son meurtrier en le regardant fixement; quant à moi, je t'ai pardonné (15 janvier 1208).

« Quand le gentilhomme, dit l'historien provençal des *Guerres de Toulouse*, eut *féru* et *perpétré* (frappé et commis) ce meurtre, il s'en alla, et s'enfuit à Beaucaire devers ses parents et amis; car, si le comte *Ramon* (Ray-

mond) l'avait pu avoir et prendre, il en aurait fait faire telle justice et punition, que l'autre légat (Arnaud Amauri) et sa gent en eussent été contents ; car ledit comte *Ramon* fut si courroucé et *marri* dudit meurtre, que jamais il n'avait été tant courroucé pour chose du monde. » De Beaucaire, le meurtrier gagna les montagnes du comté de Foix. Le comte Raymond était probablement plus sincère dans sa douleur que n'avait été le roi d'Angleterre Henri II lors de la mort de Thomas Becket, et l'assassinat de Castelnau devait avoir des conséquences bien autrement désastreuses que celui de l'archevêque anglais. Avant même le *martyre* de Castelnau, dès le 17 novembre 1207, Innocent III avait écrit au roi de France, au duc de Bourgogne, et aux principaux barons de France, pour les exhorter à extirper l'hérésie du midi, et leur offrir les biens des hérétiques avec les indulgences accordées aux pèlerins de la Terre-Sainte (l. x, *epist.* 149). On peut se figurer l'excès de sa fureur lorsqu'il apprit le meurtre de son légat : il poussa un cri de guerre et de vengeance qui retentit dans l'Europe entière; il ordonna que Raymond de Toulouse fût chargé d'anathèmes dans toutes les églises, et adressa à tous les comtes, seigneurs et chevaliers, et généralement à tous les fidèles des provinces méridionales, une bulle terrible contre Raymond, qu'il déclarait l'auteur du meurtre. « *La foi ne doit point être gardée à qui ne la garde point envers Dieu*, écrivait-il : nous déclarons donc déliés de leur foi tous ceux qui sont astreints au comte de Toulouse par serment de *féauté*, société, alliance ou autre, et octroyons à tout catholique, sauf le droit du seigneur suzerain, la liberté de poursuivre la personne dudit comte, d'occuper et de tenir ses terres. — Sus donc, soldats du

Christ! sus donc, recrues intrépides de la milice chrétienne! Que l'universel gémissement de l'Église vous émeuve, et qu'un pieux zèle vous enflamme du désir de venger une si grande injure faite à notre Dieu! Exterminez l'impiété par tous les moyens que Dieu vous aura révélés, étendez le bras au loin, et combattez d'une main vigoureuse les sectateurs de l'hérésie, leur faisant plus rude guerre qu'aux Sarrasins, car ils sont pires. Quant au comte Raymond, lors même qu'il viendrait à rechercher le nom de Dieu, et offrirait de donner satisfaction à nous et à l'Église, ne vous désistez pas pour cela de faire peser sur lui le fardeau d'oppression qu'il s'est attiré : chassez-le, lui et ses fauteurs, de leurs châteaux, et privez-les de leurs terres, afin que des catholiques orthodoxes soient établis dans tous les domaines des hérétiques (10 mars 1208). »

En même temps le pape envoya ses pleins pouvoirs à l'abbé de Cîteaux et à ses religieux pour prêcher la croisade contre *la gent empestée de Provence,* et les innombrables moines des mille ou douze cents couvents cisterciens et bernardins se répandirent comme des essaims de furies vengeresses dans toute la France, l'Allemagne et l'Italie, appelant les populations aux armes.

« Si grand fut le monde qui se croisa, disent les chroniques, que nul homme ne le saurait estimer ni dénombrer, le tout à cause des grands *pardons* (indulgences) et absolutions que le légat avait donnés à ceux qui se croiseraient : entre autres prirent la croix, le duc de Bourgogne (Eudes III) et tous les siens, le comte de Nevers, le comte de Saint-Pol, le comte d'Auxerre, le comte de Genève, le comte de Bar-sur-Seine, le comte de Forez, et Simon, comte de Montfort-l'Amauri, lesquels vinrent vers le légat en grande compagnie, si bien armés et montés

qu'on ne le pourrait dire. » Guillaume, archevêque de Bourges, personnage renommé pour sa sainteté, se croisa aussi, mais il mourut avant l'ouverture de la campagne.

Les *pardons* pontificaux consistaient dans la rémission de tous les péchés commis depuis la naissance du croisé, et dans l'autorisation de ne payer l'intérêt d'aucune dette, l'eût-on promis par serment, pendant la durée de l'entreprise. L'espoir de ne pas payer leurs dettes, et surtout de piller les beaux manoirs et les riches villes de la langue d'oc, était plus que suffisant pour ameuter tous les nobles aventuriers de la chrétienté : qu'on juge de ce que dut soulever le levier du fanatisme ajouté à un si puissant mobile : tout ce que le cœur humain recèle de passions cupides et sanguinaires fut déchaîné avec une épouvantable violence. Avec quelle joie les pèlerins de Palestine n'échangèrent-ils pas les fatigues et les périls presque insurmontables du voyage d'outre-mer contre la nouvelle destination qu'on leur offrait à quelques journées de marche de leur pays ! On ne leur demandait que quarante jours de campagne, à peine le service féodal ordinaire !

« A donc, raconte l'historien provençal des guerres de Toulouse, vinrent au comte *Ramon* les nouvelles de la croisade, de laquelle il fut fort ébahi, et non sans cause. Étant averti que le légat (Arnaud Amauri) avait convoqué un grand concile à Aubenas en Vivarais (pour délibérer sur la croisade), il prit avec lui une noble et belle compagnie, entre autres son neveu le vicomte de Beziers, et partit pour aller démontrer audit concile que, si on voulait le charger dudit meurtre ou d'hérésie, il en était innocent en tout et pour tout. Le légat et le concile lui répondirent qu'ils n'y pouvaient rien faire; mais qu'il fallait qu'il s'en allât à Rome devers le saint-père, s'il se voulait réconcilier

avec l'Église. Le comte *Ramon* fut fort *mal content* de cette réponse. Alors le vicomte de Beziers se prit à dire à son oncle qu'il était d'avis de mander leurs amis, parents et sujets, contre le légat et son *host* (armée), de mettre bonnes garnisons par toutes leurs terres et places, et de se bien garder et défendre, au cas que le légat et son *host* voulussent venir dessus eux. Le comte *Ramon* ne voulut point du tout accéder à cette proposition, et, quittant son neveu, tira droit à Arles. Le vicomte demeura si courroucé de ce refus, qu'il commença de faire la guerre à son oncle. »

Le faible Raymond, saisi de terreur, chargea l'archevêque d'Auch, l'ex-évêque déposé de Toulouse, et quelques autres ecclésiastiques de haut rang, d'aller à Rome porter ses lettres et sa justification, et d'obtenir l'envoi d'un légat moins hostile pour lui que n'était Arnaud Amauri. Le pape en effet nomma légat *à latere* son *notaire* Milon; mais il lui prescrivit secrètement de suivre en tout point les avis de l'abbé de Cîteaux. Innocent III ne voulait pas encore pousser à bout le comte Raymond : « Il vaut mieux, écrivait-il à ses affidés, ne pas s'en prendre d'abord au comte, et attaquer séparément les autres hérétiques ; s'il persévère dans sa méchanceté, on aura plus de facilité à l'attaquer lorsqu'il se trouvera seul et que ses adhérents seront hors d'état de lui fournir aucun secours. » (Innocent III, l. XI, ép. 232.)

Le légat Milon, au lieu de gagner directement la Provence, alla joindre l'abbé de Cîteaux à Auxerre, et se rendit avec lui à Villeneuve-sur-Yonne, dans le diocèse de Sens, où le roi Philippe tenait une conférence solennelle avec ses principaux barons; mais le roi répondit au *nonce* (*nuncius*, messager) du seigneur pape « qu'il avait à ses

flancs deux grands et terribles lions, savoir : Othon, soi-disant empereur [1], et Jehan, roi d'Angleterre, lesquels, d'un et d'autre côté, travaillaient de toutes leurs forces à porter le trouble dans le royaume de France; par ainsi, qu'il ne pouvait sortir dudit royaume, ni lui, ni son fils, et que c'était bien assez pour le présent qu'il donnât licence à ses barons de marcher *en Narbonne* contre les perturbateurs de la foi. » (Petr. Vall. Cern., c. 10.) Des bords de l'Yonne, le légat Milon vint à Montélimart, dans le marquisat de Provence, « et y assembla bon nombre d'archevêques et d'évêques, avec lesquels il convint de la manière de procéder aux affaires de la foi et de la paix, principalement touchant le fait du comte de Toulouse. Après cela, il manda audit comte de venir vers lui en la cité de Valence. Le comte arriva au jour convenu, et promit au légat de faire en toutes choses selon sa volonté. Le légat l'obligea de livrer, pour *pleige* (caution) de sa foi, sept de ses plus forts châteaux à la sainte Église romaine; puis maître Milon et le comte descendirent à la ville de Saint-Gilles, où furent *parfaites* la réconciliation et l'absolution du comte, en la façon suivante. Le comte fut amené nu devant les portes de l'église du bienheureux Gilles, et là, devant plus de vingt archevêques et évêques, il jura, sur le corps du Christ et sur les reliques des saints, d'obéir en tout aux commandements de la sainte Église romaine. Ensuite on lui mit une étole au cou, et le légat, le tirant par cette étole, l'introduisit dans

[1] Le parti d'Othon, malgré l'appui du pape, avait eu longtemps le dessous en Allemagne contre le parti de Philippe de Souabe; mais la mort de ce dernier, arrivée en juin 1208, venait de livrer tout l'Empire à Othon, et la nouvelle situation d'Othon inspirait de grandes inquiétudes à Philippe-Auguste, et de grandes espérances au roi Jean.

l'église en le flagellant. Puis le comte, qui craignait que ses terres ne fussent infestées par les croisés de France, demanda lui-même à poser la croix sur sa poitrine[1]. » Les nouveaux croisés portaient la croix sur la poitrine, pour se distinguer des pèlerins de la Terre-Sainte, qui cousaient la croix sur leur épaule. Les consuls des principales villes de Raymond jurèrent d'abandonner leur comte s'il manquait à ses engagements (18 juin 1209).

Le malheureux comte ne connaissait pas ses implacables ennemis, et ne comprenait pas qu'il venait de renoncer à sa dernière chance de salut, en s'avilissant par cette lâche soumission, au lieu de concerter une résistance désespérée avec son brave neveu de Beziers.

Il avait cédé à la terreur des vastes préparatifs de la croisade. Outre le principal corps d'armée, *français,* normand, champenois et bourguignon, qui se réunissait à Lyon sous le commandement de l'abbé de Cîteaux, l'évêque du Puy et l'archevêque de Bordeaux assemblaient deux autres hordes de croisés, la première, composée de Poitevins, de Berruyers et d'Auvergnats, dans le Velai; et la seconde, formée d'Aquitains et de Gascons, dans l'Agenois; des milliers de méridionaux, d'hommes parlant la langue d'oc, emportés par le fanatisme, s'associaient aux guerriers du nord pour ravager les provinces de la Méditerranée. L'armée de Lyon quitta cette ville, descendit le Rhône jusqu'à Avignon, recevant sur son passage les serments et les protestations amicales des sei-

[1] Petr. Vall. Cernai. c. 12. Le comte, entre autres fautes, se confessa coupable *d'avoir investi des juifs de fonctions publiques.* Il jura d'ôter aux juifs tout maniement d'affaires publiques, de chasser les routiers, aragonais, etc.; de garantir la sûreté des grands chemins, de punir comme hérétiques ceux qui lui seraient dénoncés par les évêques ou les curés. Les consuls d'Avignon et de Montpellier prêtèrent un semblable serment.

gneurs de Valence, de Montélimart, d'Orange, vassaux du comte de Toulouse; elle passa le fleuve et entra en Septimanie dans le courant de juin 1209. Le comte Raymond, la mort dans l'âme, était venu joindre à Valence les bandes furieuses qui allaient désoler sa patrie, et qu'il n'avait pas le courage de combattre. Il n'amenait avec lui que deux chevaliers. « L'abbé de Cîteaux, dit l'histoire des *Guerres de Toulouse*, ordonna à Ramon de le conduire en la terre du vicomte de Beziers, car il la voulait prendre et détruire, parce qu'elle était pleine d'hérétiques et de routiers. Le comte Ramon obéit, ce dont il eut par la suite mauvais *guerdon* et récompense. » L'armée fit halte à Montpellier, commune catholique et vassale du roi d'Aragon. « Là vint bien accompagné, vers le légat, le jeune vicomte de Beziers, lequel représenta qu'il n'avait *coulpe* ni tort envers l'Église, ni n'en voulait avoir, et pria le légat et son conseil de le prendre à merci; car il était serviteur de l'Église, et pour elle voulait vivre et mourir envers et contre tous. Le légat (Arnaud Amauri avait repris son ancien titre, Milon étant mort récemment), le légat lui répondit qu'il ne perdît point ses paroles, et qu'il se défendît du mieux qu'il pourrait et saurait, parce-qu'on ne lui accorderait point de merci. Le jeune vicomte s'en retourna à la ville de Beziers, et réunit les principaux de la commune et les seigneurs des environs : tous furent d'avis que le vicomte mandât au plus vite tous ses parents, alliés ou sujets, afin que chacun vînt bien en point et en armes, pour défendre la terre et vicomté que le légat et son *host* voulaient venir prendre, saisir et piller. Sur le mandement du vicomte, il vint tant de gens au secours de Beziers, que quiconque les voyait disait qu'il y en avait assez pour combattre le monde entier. Le vi-

comte, joyeux et content, mit bonnes et grandes garnisons par toutes ses places et *castels,* donna ordre à toute son affaire en homme sage et vaillant, puis, choisissant les plus vaillantes gens qu'il put, il alla s'établir en la cité de Carcassonne, qui lui sembla la plus forte ville de sa seigneurie ; ce dont furent *très-marris* les gens de Beziers. »

Cependant la grande armée croisée marchait de Montpellier sur Beziers, où les habitants de toutes les petites villes et bourgades du plat-pays s'étaient réfugiés en foule avec leurs familles et leurs richesses. Les chefs des croisés dépêchèrent en avant l'évêque de la cité, Réginald de Montpeyroux, vers ses ouailles. « L'évêque assembla les habitants et autres dans l'église cathédrale de Saint-Nazaire, et, leur représentant le grand péril où ils étaient, il leur conseilla de rendre la ville au légat et de livrer entre ses mains les hérétiques, que lui évêque connaissait bien et avait couchés par écrit ; mais ils refusèrent, et dirent qu'*ils mangeraient plutôt leurs enfants* que de faire telle chose. Le légat, sur cette réponse, jura qu'en Beziers il ne laisserait pas pierre sur pierre, qu'il ferait tout mettre à feu et à sang, tant hommes que femmes et petits enfants, et que pas un seul ne serait pris à merci. » L'armée, grossie par les deux bandes arrivées de l'Agenois et du Velai, lesquelles avaient enlevé plusieurs châteaux-forts et brûlé maints hérétiques sur leur passage, planta autour de Beziers ses tentes et ses pavillons innombrables. Là étaient les archevêques de Sens et de Bordeaux, les évêques d'Autun, du Puy, de Limoges, de Bazas, d'Agde, de Cahors, de Clermont et de Nevers ; le duc Eudes de Bourgogne, Simon, comte de Montfort, le comte de Nevers, et une infinité de seigneurs et de chevaliers de

France, de Lorraine, d'Allemagne, de Bourgogne, de Lombardie, d'Aquitaine, et même de Provence. Le poëme provençal de la croisade prétend que l'on comptait sous l'étendard de la croix vingt mille hommes d'armes, et plus de deux cent mille vilains et paysans, sans les clercs et les bourgeois. « Ceux de Beziers, qui avaient pensé jusque là que tout ce que leur évêque leur était venu dire n'était que fables, commencèrent à se grandement ébahir. Toutefois, quand ils virent que force leur était de se défendre ou de mourir, ils prirent courage entre eux, et s'armèrent du mieux que chacun put; puis ils sortirent pour charger les assiégeants. Adonc l'*host* assiégeante commença de se mouvoir, en telle sorte, qu'elle faisait trembler et frémir la terre. » Les chevaliers croisés n'eurent pas le temps de prendre part au combat; la multitude des *arlots* [1] et gens de pied se précipita si furieusement sur les bourgeois, qu'elle les rejeta dans la ville et y pénétra pêle-mêle avec eux. En peu d'instants, la cité fut inondée par des milliers d'ennemis furieux. « Là eut lieu le plus grand massacre que jamais on eût fait dans tout le monde; car on n'épargna vieux ni jeunes, pas même les enfants qui tettaient! » Les vainqueurs avaient demandé à l'abbé de Cîteaux comment ils distingueraient les hérétiques des fidèles : « Tuez-les tous! répondit Arnaud Amauri, tuez-les tous; Dieu connaîtra les siens [2]!

[1] *Ribauds,* vagabonds, enfants perdus : ils étaient plus de quinze mille sous un chef appelé *le roi des arlots* ou *des truands.* (*Poëme de la Croisade,* § XIX.)

[2] *Cædite eos, novit enim Dominus qui sunt ejus.* — Cæsar. Heisterbach., l. V, c. 21, *in Bibliothecâ Patrum Cistercensium..*—Les croisés agirent presque toujours d'après des principes analogues. A Castres, on prit deux hérétiques, un *parfait* et un *croyant* : le *parfait* demeura inébranlable; le *croyant* protesta qu'il était prêt à se convertir. — Brûlez-les tous deux, dit Simon de Montfort; si celui-ci parle de bonne foi, le feu lui servira pour l'expiation de ses péchés; s'il

« Ceux de la ville se retirèrent, autant qu'ils purent, dans la grande église de Saint-Nazaire; les *capelans* (les chanoines) de cette église firent tinter les cloches *jusqu'à ce que tout le monde fût mort;* il n'y eut ni glas, ni cloches, ni *capelans* revêtus de leurs habits sacerdotaux, qui pussent empêcher que tout fût passé au tranchant de l'épée, et il ne s'en sauva point un seul; ce fut la plus grande pitié que jamais on eût vue ni ouïe. La ville pillée, *ils* y mirent le feu de partout, et tout fut dévasté et brûlé, ainsi qu'on le voit encore maintenant; en sorte qu'il n'y demeura chose vivante. Ce fut là une cruelle vengeance, vu que le vicomte n'était ni des hérétiques ni de leur secte!..... » Le chroniqueur Aubri ou Albéric de Trois-Fontaines prétend que la population égorgée s'élevait à soixante mille personnes, dont sept mille au moins dans la seule église de la Madeleine! Le contemporain Bernard Ithier, de Limoges, porte le nombre des morts à trente-huit mille. Arnaud Amauri en avoue vingt mille dans la lettre où il rend compte au pape de sa victoire. Tel fut le début des champions de la foi (22 juillet 1209).

Les croisés laissèrent derrière eux l'horrible monceau de ruines et de cadavres qui avait été Beziers, et prirent la route de Carcassonne. Un silence de mort régnait devant eux par toute la terre du vicomte Roger. Plus de cent châteaux étaient déserts : la population des châteaux, des bourgs, des villages, s'était enfuie, soit à Carcassonne,

ment, il portera la peine de son imposture. — Le récit du massacre de Beziers est tiré de l'*Historia de los faicts d'armas et guerras de Tolosa*, et du poëme contemporain dont cette histoire en prose n'est qu'une version un peu modifiée. On doit à M. Fauriel la publication du poëme de la *Guerre des Albigeois* (*Cansos de la crozada contr' els ereges d'albeges*), œuvre d'un immense intérêt, composée par un troubadour provençal à mesure des événements, à la lueur des bûchers et au bruit des cités croulantes. L'histoire en prose figure parmi les preuves de D. Vaissette.

soit jusque dans les Cévennes. L'armée campa le 1er août devant Carcassonne, où était pour lors le vicomte, *fort marri et dolent de la ruine dudit Beziers*. Le vicomte monta sur la plus haute tour de Carcassonne avec ses barons et ses *communiers*, « pour voir arriver l'*host* à bannières déployées, menant si grand bruit qu'on eût dit que le monde allait périr et finir. Après qu'ils eurent vu le remuement des croisés qui apprêtaient fagots et fascines pour combler les fossés et donner l'assaut, ils se mirent en belle ordonnance et *saillirent* de la ville sur les ennemis, non comme enfants, mais comme gent vaillante et résolue de se défendre jusqu'à la mort. La mêlée fut sanglante et meurtrière ; on ne savait *qui aurait du meilleur* (qui aurait le dessus), et le vicomte faisait de tels faits d'armes, que, rien qu'à voir son *comportement*, le plus couard prenait courage de frapper et se mettre en avant. On ne cessa de combattre depuis le matin jusqu'à la *vesprée* (jusqu'au soir), et les uns se retirèrent en leur ville, les autres en leur camp, sans qu'on sût *qui avait eu du meilleur*. (*Historia de los faicts d'armas*, etc.) » Du côté des croisés, l'honneur de la journée était resté à Simon de Montfort. Les jours suivants furent encore signalés par de rudes batailles : la vaillance était égale des deux parts, et l'avantage du poste balançait l'avantage du nombre. Carcassonne, placée comme un nid d'aigle au sommet d'une montagne escarpée, dont ses faubourgs couvraient les pentes, était plus forte encore qu'au temps où les rois wisigoths lui confiaient le dépôt de leurs trésors. Le faubourg d'en bas fut promptement emporté et rasé ; mais le second faubourg, bâti sur le penchant de la montagne, résista toute une semaine. Les assiégés l'incendiè-

rent enfin pour empêcher l'ennemi de s'y loger, et s'enfermèrent dans la cité.

Cependant le roi Pierre d'Aragon avait appris avec autant de douleur que d'alarmes l'invasion des Français dans les pays provençaux, l'affreux massacre de Beziers, et la situation critique du jeune vicomte, son neveu et son vassal : il accourut au camp des croisés pour tâcher de ménager un accommodement entre les assiégeants et le vicomte ; le légat et les barons croisés ne refusèrent pas ouvertement la médiation de ce puissant prince, et lui permirent d'entrer dans Carcassonne afin de conférer avec Raymond-Roger. Le vicomte de Beziers accueillit *avec grande chère* le roi son seigneur. « S'il n'y avait que moi et mes gens d'armes, dit-il à Pierre d'Aragon, je vous jure, seigneur, que jamais je ne me rendrais ni au légat ni à ses gens, et me laisserais plutôt ici dedans mourir de *male faim;* mais le peuple qui est ici enfermé, hommes, femmes et enfants, et qui meurt tous les jours par grandes troupes, me contraint de prendre pitié de lui : c'est pourquoi, seigneur, je me remets moi et les miens en vos mains; faites comme pour vous-même. »

Le roi retourna vers le légat et les croisés, et leur demanda leurs conditions de paix. L'abbé de Cîteaux répliqua, au nom de tous, que, pour l'amour de lui Pierre d'Aragon *et de sa Noblesse,* on laisserait sortir le vicomte et douze des siens à son choix, *armes, chevaux et bagues saufs;* mais que, pour le demeurant, les croisés *en voulaient faire à leur plaisir*. Le roi alla porter au vicomte cette proposition, et le prévint que, s'il la refusait, on ne lui en ferait plus d'autre. « Quand le vicomte eut ouï cette réponse, sans prendre ni demander conseil à homme du monde, il dit au roi qu'avant d'acquiescer à ce que le

légat et les seigneurs lui proposaient, il se laisserait écorcher tout vif plutôt que d'abandonner le plus petit et le plus misérable de sa compagnie, car tous étaient en danger à cause de lui. Le roi pour lors *prisa* bien plus le vicomte que s'il eût accepté les conditions, et lui dit de penser à se bien défendre; *car qui bien se défend trouve à la fin bonne composition;* puis il se départit en son royaume, *très-marri* de n'avoir pu amener d'appointement entre le vicomte et ses ennemis. » Le siége continua donc : le manque d'eau tourmentait cruellement la garnison et le peuple de Carcassonne. Cependant la constance des assiégés ne se lassait pas; leur courage et les retranchements presque imprenables de la place avaient triomphé de toutes les attaques à force ouverte. Le légat fit alors une monstrueuse application de la maxime si dangereuse d'Innocent III : *On ne doit point garder la foi à qui ne la garde pas envers Dieu.* Il chargea un gentilhomme de s'introduire en parlementaire dans Carcassonne, et d'insinuer au vicomte que les barons croisés étaient tout prêts à lui accorder une capitulation honorable. « Si les seigneurs et princes, répondit Raymond-Roger, me voulaient donner sûreté pour que je pusse aller parler avec eux, il me semble que nous tomberions aisément d'accord. — Seigneur vicomte, répliqua l'autre, n'ayez crainte ni peur : je vous promets et vous jure, par ma foi de gentilhomme, que, si vous voulez venir au camp et que l'accord ne se conclue point, je vous mènerai et reconduirai sain et sauf, sans nul danger pour votre personne ni votre bien. »

Le loyal jeune homme, sans nul soupçon, sortit de la ville avec cent chevaliers, et s'en alla droit à la tente du légat, où tous les princes et seigneurs s'ébahirent gran-

dement de sa venue. Il exposa très-bien comme quoi ni lui ni les siens n'avaient jamais fait partie de la congrégation des hérétiques, et comme quoi il n'avait aucunement mérité qu'on le ruinât et dépossédât ainsi de ses biens. « Quand il eut fini ses paroles, le légat, tirant à part les princes et seigneurs, lesquels étaient innocents de la trahison et ne la savaient point, convint avec eux que le vicomte demeurerait prisonnier jusqu'à ce que la cité se fût rendue entre leurs mains ; ce dont le vicomte et ses gens qui étaient avec lui furent grandement marris, non sans cause[1]. » L'histoire en prose des *Guerres de Toulouse* dit que, « lorsqu'en la cité on sut la détention du seigneur vicomte, chacun délibéra de laisser la ville et de s'enfuir, ce qui fut fait : tout le monde s'en alla par un conduit souterrain qui aboutissait aux tours de Cabardès, à trois lieues de là, et se dispersa ensuite, qui vers Toulouse, qui vers l'Aragon, qui vers l'Espagne (la Castille), et, le lendemain, les croisés, en entrant dans la cité, ne trouvèrent nulle personne vivante à qui parler, mais seulement de grandes richesses ; ce dont le légat et ses gens furent mal contents, car ils avaient délibéré de faire là comme à Beziers. » (15 août 1209.) Le moine de Vaux-Cernai raconte différemment la prise de la ville : il dit qu'on accorda aux habitants de sortir en abandonnant tous leurs biens. Le *Poëme de la Croisade* s'exprime assez obscurément sur ce sujet, mais semble se rapprocher davantage de Vaux-Cernai. Les croisés se dédommagèrent

[1] Tel est du moins le récit de l'historien des *Guerres de Toulouse*, mais il n'est pas bien sûr que les principaux chefs ou une partie d'entre eux n'aient pas été complices de la perfidie d'Arnaud Amauri. Nous suivons généralement l'histoire provençale en prose et le poëme de la guerre des Albigeois, en les comparant au récit du contemporain Pierre de Vaux-Cernai, vassal et compagnon de Simon de Montfort. Guillaume de Puy-Laurens contient aussi des détails importants.

en pendant ou brûlant comme hérétiques quatre ou cinq cents prisonniers ramassés çà et là dans les campagnes, et plusieurs des chevaliers du vicomte.

L'occupation de Carcassonne et la captivité de Raymond-Roger, qu'on emprisonna dans une tour du château de cette ville, déterminèrent la soumission des forts *castels* de Montréal et de Fanjaux, de la ville de Castres et de la plus grande partie de la terre du vicomte; il fallait maintenant décider des fruits de la victoire; le légat assembla en conseil tous les princes et seigneurs pour aviser à qui seraient données la vicomté de Beziers et ses dépendances. Les chevaliers français étaient moins exercés que les clercs, leurs compagnons de croisade, à étouffer la voix de l'humanité et de la conscience : la plupart avaient hâte de quitter ces lieux souillés de tant de sang innocent. Le duc de Bourgogne refusa l'offre qu'on lui fit de la vicomté, et déclara « qu'il avait bien assez de terres et de seigneuries sans prendre celles-là, ni déshériter le vicomte; car il lui semblait qu'on avait fait assez de mal audit vicomte sans lui ôter son héritage. Les comtes de Nevers et de Saint-Pol imitèrent le duc de Bourgogne; le légat, fort mal content et embarrassé, offrit en dernier lieu la seigneurie à Simon, comte de Montfort, lequel la désirait et la prit, » après s'être fait toutefois beaucoup prier. L'abbé de Cîteaux et six autres commissaires délégués par les chefs de l'armée se jetèrent aux pieds de Montfort pour le forcer d'accepter ce qu'il souhaitait ardemment au fond de l'âme.

Simon de Montfort fut donc mis en possession de la terre et vicomté de Beziers, Carcassonne et Rasez : il se fit prêter serment de *féauté* par tout ce qui restait d'habitants, et s'obligea envers la cour de Rome à un tribut annuel.

Le légat n'avait que trop bien choisi l'homme qu'il destinait à être le chef permanent de la croisade. Personne mieux que Simon n'eût pu être le bras du système dont Innocent III était la tête. Simon était l'héritier de cette maison de Montfort, qui, tenant du roi de France le comté de Montfort-l'Amauri, du roi d'Angleterre le comté d'Évreux, avait joué un grand rôle dans les luttes des deux couronnes ; il avait hérité, en outre, de sa mère, le comté de Leicester en Angleterre : c'était depuis longtemps un vétéran de la croix ; déjà illustré par ses exploits à la Terre-Sainte, il se croisa de nouveau en 1200 avec l'armée qui prit Constantinople ; mais, lorsque ses compagnons se firent, malgré le pape, les instruments de la politique vénitienne, il se sépara d'eux avec éclat, et s'en alla droit en Palestine, sans se soucier qui le suivrait. Cette inflexibilité dans l'obéissance l'avait recommandé à l'attention de Rome, qui sentait le besoin de pareils champions. La *Guerre des Albigeois* révéla tout entier ce redoutable caractère. Il était doué de toutes les qualités militaires et politiques ; prudent et intrépide, prévoyant et sagace dans la conception, persévérant et infatigable dans l'exécution, il joignait la fermeté de l'âme à la vigueur, à la beauté, à l'agilité du corps. Il avait pour tous les croisés, ses compagnons, petits ou grands, cette sollicitude que le dévot a pour ses co-religionnaires, et le capitaine pour ses soldats ; aussi leur inspirait-il un dévouement sans bornes : il exerçait sur ses adversaires eux-mêmes une sorte de fascination ; identifiant son intérêt et sa foi, il puisait dans la conviction de sa fatale mission une force morale terrible ! Étrange moralité, au reste, que celle de ces héros du moyen-âge ! austères jusqu'à l'abstinence, ils avaient horreur du vice et ne reculaient pas devant le crime, ou

plutôt le crime devenait vertu à leurs yeux, s'il servait la cause de la foi.

Le but de l'expédition semblait à peu près atteint : la vicomté de Beziers était conquise : le comte de Toulouse, le roi d'Aragon, le comte de Provence, l'archevêque et le vicomte de Narbonne, avaient rendu contre les hérétiques tous les décrets exigés par le légat. Le comte de Foix, après avoir vu Montfort entrer à Castres, à Albi, à Pamiers, à Mirepoix, se résigna à traiter à son tour. Les princes et barons croisés, qui ne s'étaient engagés que pour une campagne de quarante jours, se crurent plus que quittes de leur vœu, et repartirent successivement avec leurs gens. Le flot qui avait ravagé toute la Septimanie se retira, laissant Simon régner sur des ruines avec une poignée de soldats. Simon, vers l'automne, n'avait plus autour de lui que quelques chevaliers français, vassaux de sa famille ou de celle de sa femme Alix de Montmorenci, et trois ou quatre mille Bourguignons et Allemands. Les Provençaux commencèrent à revenir de leur stupeur; l'exécution des cruels décrets lancés contre les hérétiques fut presque partout entravée par les seigneurs et par les magistrats municipaux; des insurrections éclatèrent en vingt endroits contre le nouveau vicomte de Beziers, dont le roi d'Aragon, suzerain de la vicomté, n'avait pas voulu recevoir l'hommage. L'infortuné Raymond-Roger, qui avait été remis à la garde de son successeur, pouvait redevenir redoutable : les murs épais du donjon de Carcassonne ne suffisaient pas à répondre de lui. Une *dyssenterie*, survenue tout à fait à propos pour Montfort, emporta soudainement l'illustre captif (10 novembre 1209). « Il mourut prisonnier, dit le chroniqueur provençal, dont fut bruit par toute la terre que ledit comte de Mont-

fort l'avait fait mourir.—Aussi loin que s'étende le monde, s'écrie le poëte de la croisade, ne fut meilleur chevalier, ni plus preux, ni plus large et plus courtois. Il fut grandement plaint et pleuré de plusieurs, et ce fut chose fort lamentable et piteuse à voir que la douleur que mena le peuple pour ce que le vicomte était ainsi mort en prison, et de si triste manière. »

Raymond-Roger laissait un fils en bas âge, Trencavel, au nom de qui une partie des braves du pays continuèrent à lutter contre Simon, qui reçut, au printemps de 1210, des renforts suffisants pour se soutenir, mais pas encore pour attaquer Toulouse, but final de ses espérances. Le comte de Toulouse avait promis plus qu'il ne pouvait tenir, en jurant d'exterminer ou de bannir les routiers et les hérétiques, c'est-à-dire ses soldats et la moitié de ses sujets. Trois mois après l'humiliante cérémonie de Saint-Gilles, le comte se retrouva dans les mêmes perplexités qu'auparavant : les légats ayant député vers le comte Raymond et les consuls de Toulouse, pour les sommer d'avoir à leur livrer, *corps et biens*, tous les suspects d'hérésie, les consuls ou capitouls de Toulouse répondirent qu'il n'y avait point d'hérétiques dans leur cité. Le légat Milon, dans un concile tenu à Valence au mois de septembre 1209, excommunia le comte et les magistrats, et jeta l'interdit sur la ville de Toulouse et sur les domaines de Raymond. Le comte, espérant trouver moins de dureté chez le pape que chez ses ministres, se décida à partir pour Rome, avec plusieurs de ses barons et un des consuls excommuniés ; il se rendit d'abord à Paris, obtint une lettre du roi son suzerain pour le Saint-Père, et se présenta à Innocent III devant tout le sacré collége. Les principaux monuments du temps, Pierre de Vaux-

Cernai et les deux histoires provençales, ne sont pas d'accord sur l'accueil que reçut le comte : ce qui est certain, c'est qu'Innocent III releva provisoirement Raymond de la sentence portée contre lui, et le renvoya, pour obtenir son absolution définitive, à un concile que les légats allaient présider à Saint-Gilles sous peu de semaines. Raymond devait s'y purger par serment du crime d'hérésie et du meurtre de Castelnau, et y justifier l'accomplissement de ses promesses.

Peut-être Innocent III avait-il été réellement touché des soumissions et des prières du comte de Toulouse. Les hautes intelligences sont rarement inaccessibles aux sentiments humains, et l'affreuse catastrophe de Beziers avait produit quelque impression sur l'ame du souverain pontife; mais, comme il arrive toujours en de telles circonstances, les subalternes, absorbés par leurs aveugles passions, par leurs intérêts égoïstes, furent plus impitoyables que le chef, et ne lui permirent pas de s'arrêter dans la voie de sang où il avait mis le pied. Le chanoine génois Théodise, successeur du légat Milon, était complétement d'accord avec Montfort et l'abbé de Cîteaux, et *aspirait sur toutes choses à trouver dans le droit quelque prétexte pour refuser au comte l'occasion de se justifier, que le pape lui avait accordée.* Tel est le témoignage du moine de Vaux-Cernai, qui en fait un titre de gloire à Théodise. Lorsque Raymond comparut à Saint-Gilles, Théodise refusa de recevoir ses serments touchant l'hérésie et la mort de Castelnau, parce qu'il n'avait ni détruit les hérétiques toulousains, ni restitué divers droits qu'il avait perçus sur les églises et que Rome qualifiait d'exactions, ni accompli quelques autres conditions secondaires. Les larmes vinrent aux yeux du malheureux comte. *Quelque grand que soit le dé-*

bordement des eaux, dit ironiquement Théodise, *elles n'arriveront pas jusqu'au Seigneur.* Raymond ne remporta, au lieu d'absolution, qu'un nouvel anathème. Il avait eu beau livrer à l'abbé de Cîteaux la citadelle de Toulouse, appelée *le château Narbonnais;* on n'acceptait ses concessions que pour l'écraser plus sûrement. Les légats, suivant l'historien provençal, étaient constamment excités par « le maudit évêque de Toulouse, Folquet, qui ne cessait de chercher la perte de son seigneur, donnant toujours à entendre que tout son pays était plein d'hérétiques, principalement Toulouse. » (Fin septembre 1210.)

Le roi d'Aragon essaya une seconde fois de s'interposer; il reçut l'hommage féodal de Simon, fiança son fils Jacques ou Jayme à la fille de ce seigneur, en même temps qu'il fiançait une de ses sœurs au jeune Raymond, fils du comte de Toulouse. Il accompagna le comte Raymond à Narbonne, puis à Arles, où fut faite, en février 1211, une dernière tentative de paix auprès des légats et des évêques. Le roi et le comte attendirent en plein air, *au froid et au vent,* que les prélats eussent rédigé les conditions qu'ils consentirent à offrir à Raymond : voici les principaux articles de la *charte* que les légats remirent aux mains du comte.

« Premièrement, le comte donnera congé incontinent à tous ceux qui lui sont venus porter aide et secours, ou qui lui en viendraient porter, sans en retenir un tant seulement; *item*, le comte chassera de sa seigneurie tous les juifs, et baillera et livrera entre les mains du légat et du comte de Montfort tous les croyants de l'hérésie qui par eux seront désignés, pour qu'ils en fassent à leur plaisir et volonté, et cela dans le délai d'un an; *item*, par toutes

les terres du comte, aucun homme, noble ou vilain, ne portera d'habillements de prix, mais seulement de grosses *capes* brunes; *item*, tout ce qu'il y a sur sa terre de *castels* et forteresses, il les fera abattre et démolir jusqu'à terre, sans rien laisser; *item*, tout chevalier ou gentilhomme du pays ne pourra demeurer ni habiter dans aucune ville ou place, mais vivra dehors par les champs, comme s'il était vilain ou paysan; *item*, chaque chef de maison paiera par chacun an, au légat, quatre deniers toulousains; *item*, quand le comte de Montfort ira et chevauchera par les terres et pays du comte Raymond, lui ou quelqu'un de ses gens, petit ou grand, on ne leur demandera rien pour les choses qu'ils prendront, ni ne leur contredira si peu que ce soit; *item*, tout cela fait et accompli, le comte Raymond s'en ira outre-mer guerroyer contre les Turcs et infidèles, sans jamais retourner par deçà, que le légat ne le lui ait mandé; *item*, tout cela fait et accompli, il entrera dans l'ordre du Temple ou de Saint-Jean, après quoi, ses terres et seigneuries lui seront rendues; s'il ne fait pas tout cela, on le dépouillera de tout et il ne lui restera rien. »

Le roi et le comte se firent lire la charte par deux fois : — Comte Raymond, dit le roi Pierre, on vous a bien payé! Voilà qui doit être amendé, par le Père Tout-Puissant!

On avait signifié aux deux princes de ne pas quitter Arles sans la permission du concile : ils n'en tinrent compte, remontèrent à cheval et partirent sans réponse ni congé. L'indignation donnait enfin quelque énergie à Raymond VI. Il alla, sa charte à la main, à Toulouse, à Montauban, à Moissac, à Agen, et la fit lire à haute voix sur les places publiques de toutes ses villes. Cheva-

liers et bourgeois s'écrièrent partout que *mieux aimeraient-ils être tous tués ou pris que de souffrir telle chose qui ferait d'eux tous des serfs, des vilains ou des paysans*[1]! La résolution de se défendre jusqu'à l'extrémité fut prise d'une voix unanime : le brave comte de Foix et la plupart des seigneurs des Pyrénées françaises relevèrent l'étendard : le comte de Toulouse pour lors eût donné ses plus beaux domaines pour rendre la vie à son brave neveu de Beziers et à tant de bons chevaliers qu'il avait laissés périr sans secours : son avant-garde, la vicomté de Beziers, était détruite; son arrière-garde, l'Aragon, ne pouvait le secourir, attaquée elle-même par un formidable ennemi. Les princes chrétiens d'Espagne étaient obligés en ce moment de réunir tous leurs efforts pour résister à une effrayante invasion des Maures d'Afrique, espèce de contre-croisade qui vomissait les musulmans par cent mille dans la Péninsule.

Les légats travaillaient activement à réaliser l'arrêt de spoliation lancé contre Raymond à Arles, et confirmé bientôt après par le pape : une multitude de missionnaires, cisterciens et autres, parcouraient de nouveau la chrétienté afin de ranimer le fanatisme de la croisade; l'évêque de Toulouse avait quitté son diocèse pour courir ameuter les populations de la France contre les hérétiques du midi; Simon, dès le printemps de 1211, fut en état d'envahir le pays toulousain. Il avait employé l'année précédente à la conquête des châteaux de la vicomté qui résistaient encore ou qui s'étaient révoltés : sa femme, Alix de Montmorenci, qui ne lui était pas in-

[1] *Cansos de la Crozada. — Historia de las guerras*, etc. Ce passage, entre mille, montre quelle distance existait dans ces contrées entre les paysans et les bourgeois, et quel rapprochement au contraire, entre ceux-ci et les nobles.

férieure en courage et en ambition, et les évêques de Chartres et de Beauvais, lui avaient amené une seconde armée dans l'été de 1210; les docteurs des hérétiques et les plus vaillants chevaliers du Carcassez et du Bedarrez (pays de Beziers) s'étaient réfugiés pêle-mêle dans les forts châteaux de Minerve, de Termes et de Cabaret; Simon assaillit d'abord Minerve, forteresse située sur un rocher escarpé, à l'entrée des Cévennes; les gens de Minerve se défendirent sept semaines avec fureur : le manque d'eau et de vivres les réduisit enfin à capituler; le châtelain de Minerve obtint la vie sauve pour lui et tous les siens, même pour les hérétiques, *tant parfaits que croyants, pourvu que ceux-ci se convertissent à la foi catholique. Un noble homme* de l'armée assiégeante, Robert de Mauvoisin, se récria beaucoup, lorsque Montfort et le légat ratifièrent cette capitulation. — Hé quoi! dit-il, vous voulez sauver les hérétiques, pour la ruine desquels nous nous sommes tous croisés? — Ne crains rien, lui répondit l'abbé de Cîteaux; car je crois que bien peu se convertiront. » En effet, les hérétiques, tant hommes que femmes, repoussèrent tout d'une voix les exhortations de l'abbé de Vaux-Cernai et du comte de Montfort, et, un grand feu ayant été allumé, cent quarante *parfaits* y furent jetés ensemble. « On n'eut pas besoin de les y porter, car tous se précipitèrent d'un cœur allègre dans les flammes. » Les *croyants* terrifiés se convertirent (25 juillet 1210). Le siége de Termes, sur les confins du Roussillon, coûta encore bien plus de sang et de peines aux croisés : Termes résista quatre mois entiers, et fut enfin évacué par sa garnison, *durant une nuit noire :* Montfort ne trouva dans la place que des femmes; il épargna leur vie et leur honneur (fin novembre 1210). Albi et Cabaret

se soumirent à cette nouvelle. Le printemps approchait; de nombreux renforts arrivaient du nord, sous les ordres des évêques de Paris, de Lisieux, de Bayeux, des comtes de Bar, de Dreux, de Ponthieu, d'Auxerre, des sires de Couci, de Mayenne, etc. : Montfort, avant d'attaquer directement le comte Raymond, mit le siége devant Lavaur, forte place située sur l'Agoût, à huit lieues de Toulouse, et appartenant à une dame hérétique, vassale de Raymond. Ce malheureux prince semblait déjà retombé dans ses incertitudes : il avait eu l'incroyable faiblesse de laisser rentrer à Toulouse l'évêque Folquet, de retour de son voyage en France : Folquet reconnut cette tolérance en allumant la guerre civile dans sa cité; ce fougueux prélat, voyant l'impossibilité d'obtenir du comte et des magistrats la destruction des manichéens et des vaudois, avait organisé à Toulouse une grande confrérie dans le but de poursuivre à force ouverte les hérétiques, les usuriers, les routiers et les juifs : la confrérie s'enhardit bientôt à piller et démolir les maisons de ses ennemis; mais *beaucoup de personnes se retranchèrent à l'abri de tours fortifiées;* les zélés catholiques dominaient dans la *cité;* les hérétiques, dans le *bourg,* situé de l'autre côté de la Garonne, où les nobles habitaient en grand nombre; les gens du bourg s'armèrent à leur tour, sous le titre de *Confrérie noire,* contre la bande de Folquet, qu'on appelait la *Confrérie blanche,* et qui avait pris la croix contre ses concitoyens. *On en vint plusieurs fois aux mains, avec armes et bannières, voire souvent à cheval.* Le légat et l'évêque Folquet requirent *les confrères blancs* de porter aide à l'armée qui assiégeait Lavaur. Ils se rassemblèrent, au nombre de cinq mille, sur la place de Mont-Aigon, franchirent les portes de la ville malgré les effort du comte Raymond, et s'en allèrent joindre Montfort. Le timide

Raymond éclata enfin : il chassa de Toulouse l'évêque Folquet, défendit expressément aux Toulousains de porter des vivres au camp des croisés, et laissa l'élite de ses hommes d'armes entrer en campagne sous le commandement du comte de Foix, son allié. Un corps de cinq mille croisés allemands et belges, commandé par le duc d'Autriche et les comtes de Mons et de Juliers, se dirigeait de Carcassonne sur le camp de Montfort : le comte de Foix s'embusqua dans la forêt de Monjoyre, près de Puy-Laurens, et, fondant à l'improviste sur cette colonne ennemie, il la tailla en pièces tout entière. Des milliers de paysans étaient accourus prêter main-forte au comte de Foix. Cette victoire ne sauva pas Lavaur, enlevé d'assaut après qu'une redoutable machine, appelée *la chatte* ou *la gate*, eut fait brèche aux épaisses murailles de cette place[1]. Les croisés y trouvèrent environ quatre cents hérétiques *parfaits*, et les brûlèrent *avec une joie infinie*, dit Pierre de Vaux-Cernai. « Simon de Montfort fit suspendre à la potence le noble et puissant Aimeri (*Aimerigatz*), seigneur de Montréal et de Laurac, qui avait défendu le château, avec maints autres chevaliers ; on en pendit quatre-vingts comme on fait les larrons, et on les exposa sur des fourches, l'un deçà, l'autre delà. Simon fit jeter dans un puits et ensevelir sous des pierres Giraude, dame de Lavaux,

[1] Cette machine était une sorte de *bélier* perfectionné ; elle consistait dans une tour roulante, couverte de peaux de moutons pour la mettre à l'abri du feu, et du flanc de laquelle sortait une énorme poutre mise en mouvement avec des poulies, et armée de crochets de fer. On appelait ces crochets les *griffes de la chatte*. La *chatte* ébranlait et arrachait à la fois les pierres des murailles. Les machines de siége jouent un grand rôle dans la guerre des Albigeois; Simon était très-versé dans toutes les ressources de la science militaire, et venait d'ailleurs d'être rejoint par un très-habile ingénieur, le chanoine Guillaume, archidiacre de Notre-Dame de Paris, qui lui construisit des *engins* formidables.

sœur d'Aimeri et hérétique comme lui, *dont fut grand deuil et pitié, car nul n'était de plus haut baronage ni plus large et de cœur plus généreux que le frère et la sœur* (3 mai 1211). » Les farouches vainqueurs entrèrent enfin dans le domaine immédiat du comte Raymond, brûlant et massacrant tout sur leur passage, et se portèrent sur Toulouse. Les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, et les routiers navarrois au service de Raymond, leur livrèrent un rude combat *dans les jardins qui sont dehors la ville,* et leur tuèrent beaucoup de monde avant que de se renfermer dans la cité et dans le bourg. L'approche du danger avait eu du moins l'heureux résultat de réconcilier les factions qui déchiraient Toulouse : les catholiques toulousains, en voyant de près l'armée des croisés au siége de Lavaur, avaient ouvert les yeux sur l'abîme où leur frénétique évêque entraînait leur patrie : ils ne quittèrent Montfort que pour se réconcilier loyalement avec leurs anciens adversaires de la *Confrérie noire,* et pour se ranger avec eux sous les bannières du comte et des consuls. La *confrérie blanche* ne suivit pas le clergé, lorsque les prêtres, sur l'ordre de l'évêque Folquet, sortirent, pieds nus et processionnellement, de la cité vouée par les légats et par son évêque au sort de Beziers. Dès lors l'expédition était manquée pour cette année-là : l'armée de Montfort, quoique nombreuse, ne suffisait ni à bloquer, ni à emporter d'assaut une ville de cent mille habitants, pleine d'une population belliqueuse, qu'avait renforcée l'élite des chevaliers et des aventuriers du midi. Au bout de quinze jours, la disette, et les violentes sorties des assiégés obligèrent les croisés à plier bagage (fin juin 1211). Ils se vengèrent en détruisant autour de Toulouse les vignes, les arbres et les blés, puis allèrent *com-*

mettre de grands maux et ravages en la comté de Foix, partout où ils passaient ne laissant rien de ce qui était sur terre. Montfort se dirigea ensuite vers le Querci, où la ville de Cahors et son évêque renoncèrent à l'obéissance du comte de Toulouse pour se donner à Simon. Ce fut le dernier succès qu'obtint Montfort dans cette campagne : presque tous les croisés le quittaient à l'expiration de leurs *quarante jours,* et le flot de la croisade tarissait vers l'automne pour ne revenir qu'au printemps ; quelques milliers de gens de guerre demeurèrent toutefois à la solde de Montfort[1].

Le comte de Toulouse et ses alliés mirent à profit l'hiver, qui était la *morte saison* pour Montfort : Raymond assembla une *host merveilleusement grande;* Savari de Mauléon, sénéchal du roi Jean d'Angleterre en Guyenne, joignit le comte de Toulouse à la tête d'un bon nombre d'Aquitains et de Gascons, et la population exaspérée se leva en masse dans tous les domaines toulousains et les seigneuries des Pyrénées. Le comte de Montfort se jeta hardiment dans Castelnaudari, un des moins fortifiés de ses castels, et manda à Bouchard de Montmorenci, sire de Marli, qui commandait à Lavaur, de lui amener le reste de ses troupes avec un grand convoi de vivres préparé à Carcassonne. Le vaillant comte de Foix courut au devant de ce renfort et l'assaillit en un lieu dit Saint-Martin-des-Bordes : le convoi fut enlevé après un terrible choc ; mais, les *routiers d'Espagne* s'étant débandés pour piller, Bouchard et ses compagnons ressaisirent l'avantage ; les chevaliers toulousains accoururent

[1] Un riche marchand de Cahors, Raymond de Salvagnac, était le banquier de la croisade : il avançait à Simon de grandes sommes et recevait en paiement les étoffes, les denrées et toute espèce de butin enlevé dans les places conquises. (*Cansos de la Crozada*, § LXXII.)

à l'aide; Simon s'élança hors des murs de Castelnaudari avec ses hommes d'armes, et l'engagement devint général entre toute la chevalerie des deux partis. Les Méridionaux, malgré leur grande supériorité numérique, eurent le dessous en plaine contre les Français du Nord : la multitude entassée dans le camp toulousain ne prit point de part à ce combat de cavalerie. Le lendemain, le comte Raymond leva ses tentes et se replia vers l'Albigeois, l'Agenois et le Querci, où il recouvra beaucoup de petites villes et de forteresses ; faibles avantages qui ne compensaient pas la triste épreuve de l'infériorité des Méridionaux devant ces hommes de fer qui passaient leur vie à développer leur force et leur adresse par le maniement continuel des armes. La levée en masse du Midi n'avait pu accabler en rase campagne une poignée de chevaliers français.

Simon reprit l'offensive au commencement de 1212, aidé par les archevêques de Reims et de Rouen, les évêques de Laon et de Toul, le prévôt de Cologne, etc., qui amenèrent beaucoup de croisés; il envahit tout l'Agenois, puis les pays de Comminges, de Foix et de Béarn. Il voulait abattre successivement tous les appuis du comte Raymond avant de renouveler contre Toulouse l'attaque qui avait échoué une première fois. Il n'agit pas moins cette année-là par la politique que par les armes, et s'occupa de consolider ses conquêtes en renouvelant la population militaire du pays, et en distribuant à une multitude d'hommes d'armes de la langue d'oïl les fiefs de haubert enlevés aux chevaliers languedociens [1]. Dans un *parlement* qu'il tint à Pamiers, au mois de novembre, avec ses vas-

[1] La plus connue des familles françaises qui s'établirent ainsi dans le Languedoc est celle de Lévis. Gui de Lévis eut la seigneurie de Mirepoix, à laquelle était attachée la dignité de maréchal de la vicomté de Beziers.

saux, il fit décréter que, pendant dix ans, les femmes pourvues de *francs fiefs* (fiefs ne devant que le service militaire) ne pourraient prendre pour maris que des gens de la langue d'oïl. Les nobles et bourgeois indigènes furent contraints d'envoyer des délégués à Pamiers pour sanctionner par leur présence les lois décrétées par les conquérants étrangers. Ces lois ne furent pas toutes également tyranniques : Simon tâcha de regagner le menu peuple en interdisant aux nobles toutes exactions et tailles arbitraires sur leurs paysans et vilains, et en abolissant les péages indûment établis. La noblesse, au contraire, était écrasée : on lui interdisait de relever aucun de ses châteaux démantelés, sans le consentement formel du suzerain Simon. Beaucoup des anciens prélats du pays ne figurèrent pas dans l'assemblée de Pamiers : les instigateurs de la croisade avaient recommencé, contre les évêques tolérants ou scandaleux, ces hostilités qui avaient précédé l'invasion ; mais, cette fois, ce fut à leur profit personnel ; ils traitèrent les seigneuries d'église comme les croisés laïques avaient traité les fiefs militaires ; ils les considérèrent comme leur butin. L'abbé de Cîteaux se fit élire archevêque de Narbonne, et prit arrogamment le titre de duc de Narbonne, annonçant ainsi ses prétentions à la suzeraineté de toute la province, ce qui ne fut pas plus agréable à Montfort qu'au comte Raymond. Ce titre de duc de Narbonne équivalait à celui de marquis de Gothrie. L'abbé de Vaux-Cernai eut l'évêché de Carcassonne : d'autres moines de Cîteaux ne furent pas moins bien pourvus ; l'archidiacre de Paris, l'ingénieur Guillaume, montra presque seul du désintéressement, et refusa l'évêché de Beziers. L'archevêque d'Auch, vassal du roi Jean et ami

du comte Raymond, fut aussi déposé, de même que l'évêque de Rodez.

Les passions cupides des vainqueurs se montraient un peu trop à découvert, et bien des yeux commençaient à se dessiller : le cri d'un peuple entier, déshérité, spolié, décimé, trouvait des échos au dehors, et un grand événement rendait l'espérance aux opprimés. L'obstacle qui avait jusqu'alors empêché le roi d'Aragon de secourir Toulouse, n'existait plus : l'immense horde à la tête de laquelle le khalife d'Afrique et d'Espagne, l'Almohade Mohammed-el-Nasser, s'était précipité sur l'Espagne chrétienne, venait de se briser contre les forces réunies des rois de Castille, d'Aragon et de Navarre. La victoire complète des rois chrétiens, victoire aussi glorieuse pour les Espagnols que celle de Poitiers l'avait été autrefois pour les Franks, permettait désormais au roi d'Aragon d'intervenir efficacement au nord des Pyrénées [1].

[1] L'Espagne, depuis la fin du onzième siècle, avait été le théâtre de guerres gigantesques. Au moment où les Européens prenaient l'offensive contre l'islamisme en Asie, les musulmans d'Afrique la ressaisissaient de leur côté en Espagne : la réunion des Arabes-Espagnols et des Berbères sous la dynastie berbère des Almoravides arracha aux chrétiens d'Espagne la prépondérance que leur avait value le partage du khalifat de Cordoue en plusieurs états indépendants, et, durant tout le douzième siècle, les tribus errantes de l'Afrique septentrionale ne cessèrent de déborder sur l'Espagne par masses presque aussi énormes que celles que versait l'Occident sur la Palestine. Les chrétiens reperdirent l'Estramadure, une grande partie du Portugal et de la Nouvelle-Castille; l'élévation d'une autre dynastie berbère, les Almohades ou *unitaires*, qui eut pour chef un prétendu *medhi* ou prophète, et qui renversa les Almoravides, raviva le fanatisme musulman, et redoubla les périls de l'Espagne chrétienne : la terrible défaite des Castillans à Alarcon en 1195, semblait présager la ruine des royaumes chrétiens; enfin, en 1211, le khalife almohade Mohammed jeta pour ainsi dire l'Afrique tout entière sur l'Espagne. Les historiens espagnols, dont l'exagération habituelle est au reste assez connue, assurent que Mohammed réunit en Andalousie six cent mille combattants. La prodigieuse armée musulmane fut entièrement défaite, le 16 juillet 1212, à la journée de las Navas de Tolosa (royaume de Jaen), par les rois espagnols

Raymond de Toulouse alla trouver le roi Pierre, et remit entre les mains de l'Aragonnais *ses terres, son fils et sa femme,* sœur de Pierre, pour les défendre ou les abandonner à l'usurpateur étranger. Pierre reçut solennellement à Toulouse l'hommage des deux Raymond, le père et le fils, et dépêcha une ambassade à Rome avec des lettres où il dénonçait énergiquement au pape les iniquités de Montfort et des légats, le meurtre du vicomte de Beziers, la spoliation de tant de villes, de châteaux, de particuliers catholiques, la violente invasion des domaines du comte Raymond, qui avait tout perdu, sauf Montauban et Toulouse, quoiqu'il ne demandât qu'à faire la paix avec l'Eglise et même à aller guerroyer contre les infidèles en Palestine ou en Espagne, pourvu qu'on rendît ses seigneuries à son fils. Pierre réclamait pareillement la restitution de toutes les terres enlevées à ses vassaux, les comtes de Foix et de Comminges et le vicomte de Béarn.

Innocent III ne pouvait douter de la foi du roi Pierre, et fut fortement ébranlé, comme l'attestent ses lettres (liv. XV, ép. 212, 213, 214). Il écrivit d'un ton très-sévère à ses légats et à Simon, leur reprocha leurs violences et leur avidité, leur enjoignit de s'entendre avec le roi d'Aragon pour terminer l'affaire de Toulouse, et d'évacuer les terres des vassaux de la couronne d'Aragon : il suspendit même, jusqu'à nouvel ordre, la prédication de la croisade contre les Albigeois (janvier 1213). Cette attitude

qu'avaient renforcés des légions formidables de croisés français. Deux mille chevaliers, dix mille sergents à cheval, et cinquante mille hommes de pied français avaient passé les Pyrénées sous la conduite d'Arnaud Amauri, de l'archevêque de Bordeaux et de l'évêque de Nantes. La journée de las Navas décida des destinées de l'Espagne : les musulmans ne s'en relevèrent jamais.

nouvelle que prenait le pape était bien grave ; elle semblait indiquer l'avénement d'une politique plus chrétienne et plus évangélique. Il n'en fut rien! les agents de la papauté, les chefs et les soldats de la croisade, les évêques intrus de la province narbonnaise, et leurs amis de Gascogne et de Provence, désobéirent audacieusement au souverain pontife, refusèrent d'admettre la justification du comte Raymond et de ses alliés, et récriminèrent auprès d'Innocent III par des épîtres furibondes où ils représentaient la religion comme perdue dans le Midi, si l'on accordait le moindre répit aux Toulousains et à leurs fauteurs. « Armez-vous du zèle de Phinée, seigneur pape, écrivaient les prélats catholiques ; anéantissez Toulouse, cette Sodôme, cette Gomorrhe, avec tous les scélérats qu'elle contient ; que ce tyran, cet hérétique Raymond, ou même son jeune fils, ne puissent plus relever leur tête déjà écrasée à demi ! Écrasez-la-leur plus fortement encore ! »

A la furieuse clameur que poussèrent toutes ces passions et tous ces intérêts conjurés, Innocent III crut s'être trompé et se reprocha son indulgence : il révoqua ce qu'il avait écrit en faveur de Raymond et de ses alliés, et manda à son *cher fils le roi Pierre d'Aragon* de se séparer du *Toulousain* et de ses adhérents ; mais la voix du pontife ne fut point écoutée. Le brillant et chevaleresque *don Peyre* avait le cœur trop généreux pour déserter la cause de ses frères de la langue d'oc ; lorsqu'il eut perdu tout espoir d'un accommodement honorable, il envoya défier Simon, le *renonça* pour son vassal, alla chercher ses barons et ses chevaliers au delà des monts, repassa bientôt les Pyrénées avec un millier de lances catalanes et aragonaises, et vint mettre le siége devant Muret, petite ville située sur la

Garonne, à quatre lieues sud-ouest de Toulouse, et occupée par une garnison de croisés qui exerçait de grands ravages dans le pays. Le comte Raymond venait de rentrer à Toulouse avec les comtes de Foix et de Comminges et le vicomte de Béarn, après avoir enlevé d'assaut le château de Pujols, où soixante chevaliers français furent pendus ou décapités par représailles des cruautés de Montfort : il fit aussitôt armer tous ses gens et crier à son de trompe par la ville, que tout homme eût à s'armer et apprêter pour aller joindre le roi d'Aragon devant Muret. « Tant de gens s'assemblèrent, que personne n'aurait pu compter ni estimer tout ce qui était là réuni, et l'on marcha droit à Muret, où Provençaux, Gascons et Aragonais se festoyèrent grandement les uns les autres (10 septembre 1213). »

Simon apprit à Saverdun l'attaque de Muret : il avait bien moins de gens d'armes que ses ennemis ; la guerre allumée entre la France et l'Angleterre l'avait privé des renforts considérables qu'il attendait du nord ; Louis de France, fils du roi Philippe, qui s'était croisé malgré son père, n'avait pu venir, et Simon n'avait reçu que les évêques d'Orléans et d'Auxerre, avec un petit nombre de chevaliers ; parmi ces chevaliers figurait, à la vérité, le terrible Guillaume des Barres, le Roland du XIIIe siècle, frère utérin de Simon. Avec Montfort était aussi le propre frère du comte Raymond, Baudouin de Toulouse, qui avait abandonné son frère, *parce que celui-ci ne lui donnait pas de terre ni de châteaux pour soutenir l'honneur de son nom.* « Les champions du crucifié, dit Guillaume de Puy-Laurens (c. 21), choisirent pour la bataille le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, qui était proche : ils confessèrent leurs péchés, se fortifièrent par le pain

salutaire de l'autel, et se ceignirent pour le combat. » Simon se dirigea sur Muret à la tête d'environ mille hommes d'armes; sept évêques et un assez grand nombre de missionnaires, de prêtres et de moines, marchaient entre les chevaliers croisés. Tout le monde n'avait pas l'inébranlable confiance de Simon : durant la chevauchée, un clerc appelé dom Maurin essaya de détourner le comte de tenter le combat *avec peu de monde contre une si copieuse multitude d'ennemis.* « Mais le comte, tirant une lettre de son *aumônière* (espèce de bourse de cuir ou d'étoffe qu'on portait à la ceinture) : — Lisez, dit-il, ceci qui m'est tombé entre les mains. » Le prêtre vit que la lettre était adressée par le roi d'Aragon à une noble dame, épouse d'un gentilhomme du diocèse toulousain : le roi disait à cette dame qu'il venait, pour l'amour d'elle seule, chasser les Français de son pays, et lui débitait mille autres choses de ce genre. « Eh bien! répliqua le prêtre après avoir lu, que voulez-vous dire par là? — Ce que je veux dire! s'écria Simon : c'est que je ne dois guère craindre un roi qui marche contre Dieu pour l'amour d'une courtisane (*Pro unâ meretrice*). » (Guil. de Pod. Laurent.)

Les princes ligués, au bruit de la marche de Simon, avaient suspendu l'assaut de Muret : ils laissèrent les Français entrer sans obstacle dans la place, afin de *finir le jeu d'un seul coup.* Simon passa la nuit à réfléchir sur les moyens de vaincre : le roi Pierre passa la nuit dans les bras d'une de ses maîtresses, celle peut-être à laquelle il avait écrit la lettre interceptée par Simon. Le lendemain, au point du jour, les chefs de *l'host provençale s'assemblèrent en parlement dans un pré :* le comte Raymond, qui avait éprouvé à Castelnaudari ce que valait la gendarme-

rie de France, ouvrit l'avis de dresser des barrières autour des tentes et d'attendre l'attaque des Français au lieu de les prévenir. — Quand nous les aurons bien *navrés* à coups d'arbalètes, et qu'ils tourneront la face, nous sortirons et nous pourrons les *déconfire* tous. » Mais les chevaliers d'outre les monts, tout fiers de leurs exploits contre les Maures, traitèrent ce sage conseil de *renardise* (*volpila*); on cria aux armes, on courut sus aux Français qui sortaient de la ville pour tâter l'ennemi, et on les força de repasser les portes; mais, là, les Français firent volte-face et repoussèrent l'assaut de telle vigueur, que les assaillants se lassèrent les premiers et *retournèrent à leurs tentes pour dîner.* Simon aussitôt fit seller tous ses chevaux et assembler tous ses hommes à *la porte de Salas;* là vint l'évêque Folquet, *la mitre en tête et le bois de la vraie croix en main,* et les croisés commencèrent l'un après l'autre à adorer la croix; mais, comme on vit que la cérémonie durerait trop longtemps, l'évêque de Comminges prit la croix des mains de l'évêque de Toulouse, monta sur un tertre, donna la bénédiction à toute l'armée, et promit, au nom de Jésus-Christ, que quiconque mourrait en cette journée irait droit en Paradis, sans passer par le Purgatoire. Puis les gens d'armes se formèrent en trois corps, *en l'honneur de la Sainte-Trinité*, et donnèrent de l'éperon, tandis que le clergé rentrait en ville. Pendant que la lutte s'engageait, les évêques et les clercs, parmi lesquels se trouvait le fameux saint Dominique, retirés dans l'église de Muret, *criaient vers le Seigneur et poussaient au ciel de si grands mugissements, qu'ils semblaient plutôt hurler que prier.*

Les croisés étaient sortis par la porte orientale du château, comme s'ils eussent voulu fuir du côté du Carcas-

sez ; mais tout à coup, d'un mouvement rapide, ils changèrent la direction de leur marche, et revinrent fondre impétueusement sur le camp ennemi. « Les Provençaux, si las qu'ils n'en pouvaient plus, s'étaient mis à manger et à boire sans se garder ni placer des sentinelles nulle part. » Les hommes de Toulouse coururent aux armes et s'élancèrent hors du camp *sans écouter roi ni comte*, et les croisés n'eurent devant eux qu'une masse confuse et tumultueuse au lieu d'une armée alignée en ordre de bataille : « les hommes du comte Simon arrivèrent, disposés en trois corps, selon l'ordre et l'usage de la discipline militaire : les derniers rangs, hâtant leur course, chargèrent en même temps que les premiers, sachant bien que de l'ensemble du choc dépend la victoire, et ils culbutèrent tellement à la première rencontre les cavaliers du comte de Foix, qu'ils les chassèrent devant eux comme le vent fait la poussière ; puis, se tournant du côté où était le roi d'Aragon, dont ils avaient reconnu la bannière, ils se ruèrent sur lui d'une telle violence, que le *heurt* des armes et le bruit des coups retentirent au loin comme si une forêt entière fût tombée sous la hache. » Tout l'effort des croisés était dirigé contre la personne du roi Pierre : le comte Alain de Rouci, le sire Florent de Ville, et plusieurs autres chevaliers français étaient convenus de ne s'attacher qu'à lui seul jusqu'à ce qu'ils l'eussent mis à mort. Pierre d'Aragon avait pressenti cette manœuvre et changé d'armes et de couleurs avec un de ses gens. Alain et Florent se ruèrent à la fois sur le chevalier qui portait l'armure royale, et le désarçonnèrent au premier choc de leurs lances. » — Ce n'est pas le roi! s'écria le comte de Rouci ; ce n'est pas le roi, car il est meilleur chevalier. — Non ; répondit Pierre, ce n'est pas le roi, mais le

voici ! » Et il s'élança sur ses adversaires en poussant son cri d'armes : — *Aragon ! Aragon !* Enveloppé à l'instant avant que les siens le pussent secourir, il tomba presque aussitôt percé de mille coups. *Les autres, qui le virent, s'estimèrent pour perdus ;* un cri lamentable fit retentir toute la plaine : *Le roi Peyre est mort !* Le combat ne fut plus qu'une horrible déroute : *grands et petits*, nobles et bourgeois, se précipitèrent pêle-mêle vers la Garonne ; *là passent qui peuvent ; mais beaucoup restent en deçà, et l'eau qui fait rage en a noyés à foison.* Plus de quinze mille, dit-on, périrent dans les eaux ou sous le fer des vainqueurs (12 septembre)[1].

« Moult fut grand le dommage et le deuil, s'écrie le poëte provençal, quand le roi d'Aragon resta mort et sanglant avec moult d'autres barons : le monde entier en valut moins, et toute la chrétienté en fut abaissée et honnie. » Le farouche Pierre de Vaux-Cernai avoue que le cœur impitoyable de son héros Simon s'attendrit devant le cadavre nu et sanglant du brave roi Pierre. *Simon descendit de cheval et gémit (planctum fecit) sur le corps du défunt.* Il oublia bientôt le vaincu pour ne songer qu'à saisir les fruits de la victoire. Il n'eut pas besoin de livrer de nouveaux combats : la fatale journée de Muret sembla aux Méridionaux le jugement de Dieu, et les armes tombèrent quasi de toutes les mains. Les princes vaincus placèrent leur dernière espérance dans une soumission absolue à l'Église. L'hiver passé, vers le temps où revenait le flot de la croisade, les comtes de Toulouse, de Foix, de Com-

[1] *Cansos de la crozada contr'els éréges d'Albèges.* — *Historia de los grans faicts d'armas et guerras de Tolosa.* — Petr. Val.-Cernai. — Guil. de Pod. Laurent. *Comment. del rey en Jacme,* dans l'*Hist. de Languedoc,* III, 249. — *Litteræ prælatorum qui in exercitu Simonis erant,* etc.

minges, le vicomte de Béarn, et les consuls de Toulouse, au nom de la *communauté*, se remirent, *corps et biens*, à la discrétion du nouveau légat, Pierre de Bénévent. Raymond VI et son fils quittèrent le Château-Narbonnais, leur résidence seigneuriale, pour s'établir dans le logis d'un particulier en attendant la décision du pape et du prochain concile [1]. Douze des vingt-quatre consuls furent livrés en otages, et le féroce Folquet rentra en triomphe à Toulouse avec son clergé. Le poëte de la croisade assure qu'on agita dans le conseil des chefs de l'*host* si l'on ne détruirait pas Toulouse par le fer et le feu; l'évêque Folquet était de cet avis, mais Simon, qui y consentait d'abord, réfléchit *que détruire la ville ne serait pas à son avantage,* et fit décider qu'on se contenterait de combler les fossés, de raser les fortifications, et de désarmer les habitants. Simon, qui comptait se faire adjuger la seigneurie de Toulouse, ne voulut pas détruire son propre bien, et les murs ne furent pas même démolis. Le concile, qui paraissait devoir décider du sort du pays soumis, se réunit à Montpellier en janvier 1215; les archevêques de Narbonne, d'Auch, d'Embrun, d'Arles et d'Aix, y siégèrent avec tous leurs suffragants. Simon essaya de mettre à profit la session du concile pour s'emparer de Montpellier : cette riche et libre cité venait de renoncer à la suzeraineté de la couronne d'Aragon, qui ne pouvait plus la défendre, pour se placer sous la protection du roi de France. Simon, grâce à la connivence du légat, s'introduisit dans la ville avec bon nombre de chevaliers;

[1] Raymond VI, avant de se soumettre, tira cependant une terrible vengeance de son frère Baudouin, qui l'avait trahi pour passer du côté de Montfort : il le fit enlever par surprise dans un *castel* du Querci, et pendre aux branches d'un noyer : le comte de Foix et son fils lui passèrent la corde au cou de leurs propres mains. Petr. Vall.-Cernai.

mais les bourgeois prirent les armes, élevèrent des barricades dans les rues, cernèrent l'église où se tenait le concile, et chassèrent le comte de leurs murs. Simon n'osa se venger par une guerre ouverte contre une cité catholique et vassale du roi de France; mais il fut largement dédommagé de cet échec : le légat et les évêques, à la vérité, n'estimèrent pas leurs pouvoirs suffisants pour disposer définitivement des seigneuries conquises, mais ils en confièrent la garde à Simon, et prièrent le pape *d'établir ledit Simon prince et monarque du pays*. Innocent confirma la possession provisoire à Simon, et différa sa résolution définitive jusqu'au grand concile œcuménique qu'il avait convoqué à Rome pour le mois de novembre 1215; mais le général de l'armée de la Foi ne doutait pas de la bienveillance du concile œcuménique. Simon avait été reçu sans résistance à Toulouse, à Narbonne, à Montauban; il était enfin parvenu au but de ses désirs. Le comte de Montfort régnait sur tout le comté de Toulouse, sur toute la Septimanie et sur la moitié de la Guyenne et de la Gascogne. Tout le Midi faisait silence devant lui, silence de terreur et de mort! Il prépara la réunion du Viennois à ses vastes états, en mariant son fils Amauri à l'héritière du dauphin Guigues VI. Son œuvre était consommée, et ce fut avec inquiétude et non plus avec joie qu'il vit au printemps approcher une nombreuse armée de croisés conduite par le prince Louis de France, qui s'acquittait du vœu fait deux ans auparavant. Simon et le clergé craignirent que le prince ne voulût revenir sur les mesures prises par l'Église au mépris des droits de la suzeraineté royale; mais Louis de France avait le courage d'un soldat sans aucune capacité politique, et ressemblait beaucoup plus à son aïeul Louis VII qu'à son

père : il se paya des raisons de Simon et du cardinal de Bénévent, et repartit paisiblement après avoir passé quarante jours dans la province Narbonnaise, afin de remplir son vœu.

Le concile universel s'ouvrit, le 11 novembre 1215, dans l'église patriarcale de Latran, plus connue sous le nom de basilique de Constantin. Soixante-et-onze archevêques, parmi lesquels figuraient les patriarches latins de Constantinople et de Jérusalem, quatre cent douze évêques et plus de huit cents abbés et prieurs vinrent s'asseoir autour du chef de l'Église, en présence des ambassadeurs de la plupart des princes chrétiens. Le *quatrième concile de Latran* fut la plus imposante assemblée qu'ait jamais réunie le catholicisme du moyen âge, et sa plus fidèle et sa plus complète expression. Le superbe, l'inflexible Innocent III s'était trouvé moins fort qu'il n'avait compté devant le cri du sang et de l'humanité; le doute avait pénétré dans son âme ; il avait senti le besoin de raffermir sa conviction par celle des autres, et d'appeler l'Église entière à partager la solidarité de ses actes. Ce concours ne lui manqua pas : le catholicisme accepta, par l'organe de ses représentants, cette solidarité terrible.

Le concile de Latran, comme avait fait jadis le concile de Nicée contre l'arianisme, débuta par une exposition de la foi catholique, destinée à réfuter implicitement les hérésies du temps présent. « Il n'y a qu'un seul Dieu, qui, dès l'origine des temps, *a fait de rien* les esprits et les corps [1]...

[1] Ceci était dirigé à la fois contre les manichéens et contre Aristote et ses commentateurs arabes et juifs, qui n'admettaient pas que *rien eût été fait de rien*, ne pensaient pas que le monde eût jamais commencé, et croyaient, soit à la dualité de l'Esprit et de la Matière, soit plutôt à l'unité absolue de la Sub-

Il n'y a qu'une Église universelle, *hors de laquelle personne n'est sauvé*... Le corps et le sang de Jésus-Christ sont véritablement contenus au sacrement de l'autel, le pain étant *transsubstancié* au corps et le vin au sang par la puissance divine (le terme de *transsubstantiation* n'avait pas encore été employé jusqu'alors). » Le pape et le concile condamnèrent ensuite collectivement toutes les hérésies, et nominalement une nouvelle secte, qui, dans ces dernières années, s'était formée, non plus en terre suspecte et vouée à l'*erreur* comme la Provence, mais au cœur de l'orthodoxie, au sein des écoles de Paris, parmi les doctes professeurs de l'Université. C'était un rameau de cette religion du Saint-Esprit dont il a été parlé plus haut : les sectaires annonçaient que la Loi du Père, ou autrement la Loi Mosaïque, avait duré jusqu'à l'avénement de Jésus-Christ; que la Loi du Fils avait subsisté douze cents ans depuis l'abrogation de la Loi Mosaïque, et qu'à son tour commençait le règne du Saint-Esprit, la Loi de Grâce et d'Amour; les sacrements n'étaient plus nécessaires; l'amour sanctifiait tout et rendait pur ce qui eût été impur sans lui; il n'existait plus de péchés que les péchés contre la Charité; le corps de Jésus-Christ n'était pas autrement au pain de l'autel qu'en tout autre pain et en tout autre chose; tout chrétien était réellement, et non par figure, membre de Jésus-Christ; ce qui équivalait à dire que l'univers était le corps de Dieu, et que tout homme vivant selon la loi de Dieu faisait partie de l'Unité divine. Ils disaient encore que le paradis et l'enfer n'étaient qu'en nous, selon que nous vivions ou non dans

stance, et ne voyaient dans le monde visible que l'émanation et la manifestation de l'invisible.

la pensée de Dieu[1]. Cette secte fut anathématisée avec toutes les autres, et le principe de la persécution fut solennellement consacré par le concile... « Les hérétiques, disent les canons de Latran, seront abandonnés aux puissances séculières pour recevoir le châtiment convenable : les biens des laïques seront confisqués, et ceux des clercs, dévolus à leurs églises. Les suspects d'hérésie, s'ils ne se justifient convenablement, seront excommuniés, et, s'ils demeurent un an en cet état, condamnés comme hérétiques. — Le seigneur temporel qui, suffisamment admonesté, négligera de purger sa terre d'hérétiques, sera excommunié par le concile provincial, et, s'il ne satisfait dans l'année, le pape déclarera ses vassaux déliés du serment de fidélité, et sa terre dévolue au premier occupant catholique. — Les *croyants,* fauteurs et recéleurs des hérétiques, seront excommuniés, déclarés infâmes, exclus de tous offices, incapables de tester, d'hériter, de porter témoignage, etc. (*frappés de mort civile,* comme nous dirions aujourd'hui). — Quiconque communiquera avec ces excommuniés sera excommunié lui-même. — Quiconque s'attribuera l'autorité de prêcher sans mission sera

[1] Cette secte avait déjà été condamnée par un concile provincial, à Paris, en 1210 : les évêques livrèrent au bras séculier les principaux sectaires ; deux maîtres-ès-arts et plusieurs ecclésiastiques furent brûlés, par sentence de la cour du roi, aux halles de Champeaux (marché des Innocents). Le concile provincial de Paris proscrivit en même temps les livres de la métaphysique d'Aristote, comme la source de cette hérésie, ordonna de les livrer aux flammes, et défendit, sous peine d'excommunication, de les transcrire, de les lire et de les apprendre par cœur. On sursit au jugement des livres de la Physique. Cinq ans après, le cardinal-légat Robert de Courçon réglementa les écoles de Paris par ordre du pape, et autorisa l'enseignement de la Dialectique ou Logique d'Aristote, mais défendit absolument la Métaphysique et la Physique : Rome voulait étouffer les idées du Stagyrite en usurpant ses méthodes ; mais elle n'y réussit qu'à demi, et finit par être obligée de pactiser avec ce redoutable rival.

excommunié. — Chaque évêque visitera au moins une fois l'an la partie de son diocèse qui passera pour recéler des hérétiques; il choisira trois hommes de bonne renommée, ou davantage, et leur fera jurer de lui dénoncer les hérétiques, les gens tenant des conventicules secrets ou menant une vie singulière et différente du commun des fidèles, dès qu'ils en auront connaissance. »

Ce canon est suivi d'un autre qui règle les formes des enquêtes. On doit rendre cette justice au concile de Latran, qu'en créant l'Inquisition il n'organisa pas du moins l'infâme procédure dont le souvenir est identifié avec celui de cette institution sinistre : le concile ordonna que le juge d'Église, en entamant l'information, fît connaître à l'accusé les éléments de l'accusation, et lui communiquât les dépositions et même les noms des témoins. On sait que l'Inquisition fit depuis tout le contraire, et s'appliqua à tenir l'accusé dans l'ignorance la plus complète touchant l'étendue et la nature des chefs d'accusation.

Le concile rendit beaucoup d'autres ordonnances importantes : il s'efforça de rétablir la liberté et la régularité des élections, et décréta qu'elles devraient se faire, ou directement par le scrutin, ou indirectement par le choix de quelques personnes capables auxquelles les autres remettraient leurs pouvoirs. La pluralité des bénéfices avec *charge d'âmes* est défendue. —Tout fidèle est tenu de confesser ses péchés au moins une fois l'an *à son propre prêtre* (à son curé), et de recevoir au moins à Pâques le sacrement de l'Eucharistie, à peine d'être rejeté de l'Église et privé de la sépulture ecclésiastique (ainsi ce *commandement de l'Église* ne date que du concile de 1215). — Les empêchements apportés par les canons aux mariages en-

tre parents sont restreints du septième au quatrième degré (ce fut une tardive satisfaction accordée à la raison publique et à l'ordre social). — La publication des bans de mariage, qui existait déjà en France, est généralisée. — Les bénédictins du Mont-Cassin et ceux de Cluni, tombés dans un grand relâchement, sont soumis à une réforme, sous l'inspection des moines de Cîteaux. — On ne se contenta pas de réformer les anciens ordres monastiques, on en autorisa deux nouveaux qui venaient d'éclore, tellement à propos pour l'Eglise qu'on y crut reconnaître l'inspiration du ciel. Saint Dominique et saint François d'Assise comparurent devant le concile, l'un pour soumettre ses plans au pape et aux évêques, l'autre pour faire ratifier des plans déjà mis à exécution. L'Église avait été ébranlée par la prédication hétérodoxe; Dominique entreprit de la soutenir par la création d'un ordre exclusivement destiné à prêcher la foi catholique, et, sous les auspices de l'évêque Folquet, il jeta les fondements de l'ordre des Prêcheurs dans Toulouse même, la métropole de l'hérésie[1] : l'Église avait été attaquée au nom de l'inspiration mystique et du renoncement évangélique; François d'Assise transporta le mysticisme et la réalisation littérale de la pauvreté et de l'humilité chrétiennes dans le sein de l'Église; il fonda un ordre de moines qui renonçaient absolument, non plus seulement à la propriété individuelle, ainsi que les autres moines, mais à la propriété collective, et faisaient vœu de ne vivre que d'aumônes. Le pape et les évêques, d'abord étonnés de l'espèce de délire qui paraissait dans les actions et dans les

[1] Les Dominicains s'établirent à Paris en 1218, dans une maison de la rue Saint-Jacques, ce qui leur valut le nom de Jacobins, sous lequel ils furent connus dans toute la France.

paroles de François, comprirent bientôt l'utilité de cette issue ouverte aux sentiments exaltés dont les explosions menaçaient incessamment de faire crouler l'édifice catholique, et, assurés du respect de François pour les croyances et la hiérarchie de l'Église, ils permirent à ce chef des religieux mendiants de s'abandonner à tous les écarts de sa brûlante imagination; les sectaires parisiens qu'on venait de condamner avaient affranchi l'amour du devoir; lui, le soumettait au devoir, mais l'affranchissait de la raison: il foulait aux pieds, dans ses égarements mystiques, l'intelligence, la dignité, la volonté humaines; mais bien des erreurs pouvaient être rachetées par sa charité infinie, qui embrassait non-seulement tous les hommes, mais toutes les créatures, mais la nature entière; ce *pauvre insensé* avait compris l'unité de la création en Dieu, avec son cœur, sinon avec sa raison [1]. L'institution de l'ordre des Frères Mineurs (*Minores*, les petits, les *moindres*), ainsi qu'ils se nommèrent eux-mêmes par esprit d'humilité, fit plus pour Rome que les sanglantes victoires des croisés armés par les moines de Cîteaux; elle ramena dans l'Église des milliers d'âmes exal-

[1] C'était le fils d'un colporteur d'Assise en Ombrie: son vrai nom était Jean; mais on l'avait surnommé *Francesco* (le *François* ou le *Français*), à cause de son goût pour la langue française et de la facilité avec laquelle il avait appris à la parler.—Il prêchait les oiseaux dans les bois: «Mes frères les oiseaux, leur disait-il, vous devez grandement louer le Seigneur, qui vous donne ailes et plumes et tout ce qu'il vous faut! — Il admonestait les blés et les vignes, les rochers et les forêts, et toutes les belles choses des champs, et la terre et le feu, et l'air et les vents, et les excitait à l'amour divin.... Il nommait toute créature son frère ou sa sœur.» *Vita S. Francisci*, ap. Bolland. *Acta SS. octobr.*, t. II. La charité des Franciscains fit contrepoids au zèle sanguinaire des Dominicains, qui ne tardèrent pas à devenir les pourvoyeurs et les suppôts de l'Inquisition. — Annoncez la paix à tous, disait François à ses disciples, car plusieurs vous paraissent être les membres du diable, qui seront un jour membres de J.-C.» Il refusa de fondre son ordre avec celui de Dominique, qui lui en avait fait la proposition.

tées qui cherchaient auprès des sectaires un aliment à leurs ardeurs. L'institut de saint François s'ouvrit aux femmes par la fondation des sœurs de Sainte-Claire (*Santa-Chiara*), puis aux laïques, par l'établissement du Tiers-Ordre, congrégation à laquelle s'affilièrent une multitude de personnes qui fraternisaient avec les Franciscains sans quitter le monde et sans renoncer à leurs biens.

Le concile de Latran eut à faire une solennelle application des principes qu'il venait de poser touchant la spoliation des hérétiques et fauteurs d'hérésie : les princes *faydits* (déshérités, spoliés) étaient accourus demander justice et réparation au nom d'un peuple entier livré à la fureur du glaive ; les deux comtes de Toulouse, le père et son jeune fils, récemment revenu de la cour de son oncle le roi d'Angleterre, où son père l'avait envoyé pour le mettre à l'abri de la tempête, les comtes de Foix et de Comminges, et bien d'autres nobles hommes de Provence et de Gascogne, se présentèrent à la barre du concile, étalant leurs misères et les iniquités de leurs tyrans à la vue des pères de la chrétienté : vainqueurs et vaincus, oppresseurs et opprimés, étaient là en présence ; un long frémissement parcourut l'assemblée, lorsque le comte de Foix reprocha en face à l'évêque Folquet d'avoir fait perdre *la vie, le corps et l'âme* à plus de dix mille de ses ouailles, et lorsqu'un chevalier de la vicomté requit merci pour le fils du vicomte de Beziers, *fidèle chrétien, tué par les croisés et par Simon de Montfort,* et ajourna le pape au jour du jugement, *s'il ne rendait à l'enfant sa terre.* La Provence entière élevait sa voix accusatrice contre l'évêque de Toulouse. — « Cet évêque, s'écriait l'archidiacre de Lyon, fait vivre dans le deuil plus de cinq cent mille

hommes, *dont l'âme pleure et dont le corps saigne!...* » Mais cette émotion fut passagère ; en vain plusieurs prélats réclamèrent-ils les droits de la charité et de la justice ; en vain le pape lui-même s'attendrit-il à l'aspect du jeune Raymond de Toulouse, cet héritier de tant de seigneuries, qui n'avait plus autant de terre qu'il en *eût pu franchir d'un saut,* les passions qui avaient enfanté la croisade et les intérêts qui s'appuyaient sur ces passions l'emportèrent : on ne voulut pas déposséder le héros de la foi ni ses compagnons de victoire, et tout l'héritage de la maison de Toulouse fut dévolu à Simon de Montfort, sauf le marquisat de Provence : Innocent III n'avait pu se décider à dépouiller entièrement le fils de Raymond VI, et avait arrêté que les terres à l'est du Rhône seraient séquestrées et remises plus tard au jeune comte, *s'il s'en rendait digne.* Il fut arrêté que le comte de Foix et ses voisins des Pyrénées recouvreraient leurs fiefs, en rendant hommage à Montfort [1], ce qui ne s'effectua point.

Ainsi finit la première période de la guerre des Albigeois. Au printemps de l'année suivante (avril 1216), Simon de Montfort se rendit en France près du roi, son seigneur, pour lui demander l'investiture du comté de Toulouse et du duché de Narbonne : dans chaque ville, *châtel* ou bourg qu'il traversait, le clergé et le peuple sortaient en procession à sa rencontre, poussant de longues acclamations, et criant : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur!* On s'estimait heureux de pouvoir toucher le bout de ses vêtements (Guillelm. Armoric.). Dans tous les pays de la langue d'oïl, ce Simon, si exécré des Méridionaux,

[1] Voy. l'analyse des canons du concile dans Fleury, t. XVI, l. 77, et les débats relatifs aux affaires du Midi dans le poëme de la croisade, § 145-152. Le récit ou plutôt le drame du poëte provençal est admirable de mouvement et d'éloquence.

était considéré comme un David, un Judas Machabée, envoyé de Dieu pour raffermir la foi catholique. Le roi Philippe n'avait vu volontiers ni les empiètements de l'Église sur ses droits suzerains, ni la prodigieuse fortune du chef de la dangereuse et turbulente famille des Montfort; néanmoins il ne laissa rien paraître de son mécontentement ni de sa défiance, et il fit *grande chère* à l'heureux Simon, qui reprit le chemin de ses états aussitôt après que le roi eut reçu son hommage. Il n'y fut pas accueilli comme dans la France du nord : la désolation de ces contrées, naguère si florissantes, était inexprimable : des campagnes désertes, des ruines noircies par les flammes, des castels écroulés et vides, des villes saccagées et dépeuplées, tel était le triste spectacle qu'offrait presque partout la terre de la langue d'oc. Çà et là on rencontrait, mornes, abattus, montés sur de méchants roussins de paysans, ces châtelains, ces chevaliers, ces consuls qui brillaient naguère dans les tournois et les cours d'amour. Maintenant ils ne pouvaient demeurer dans leur patrie esclave, ni passer sur les terres qu'ils avaient autrefois possédées, à moins de se soumettre à n'entrer jamais dans une place murée, à ne jamais chevaucher un destrier de combat. Encore la résidence n'était-elle octroyée qu'aux catholiques avérés, qui n'avaient point encouru d'excommunication. Les voix joyeuses et brillantes des troubadours avaient fait silence, ou, si elles s'élevaient parfois encore, c'était pour murmurer des chants pleins de regrets amers et d'une douleur profonde. « Ah! s'écrie l'un d'eux, Toulouse et Provence, et la terre d'Agen, Beziers et Carcassonne, *quelles je vous vis, et quelles je vous vois!* » La Gaule méridionale ne répara jamais les désastres de la Guerre des Albigeois : de nobles efforts furent ten-

tés avec un succès momentané pour délivrer la Septimanie, le Toulousain et la Gascogne de leurs oppresseurs; la Provence proprement dite garda quelque temps encore son indépendance; mais la nationalité de la race provençale était frappée au cœur : sa féconde littérature ne devait pas survivre à sa liberté; sa langue même, si élégante, si harmonieuse, la langue poétique de l'Europe au moyen âge, devait s'éteindre peu à peu avec les lumineux foyers littéraires qui l'alimentaient, et ne laisser après elle que d'incultes et grossiers patois abandonnés aux classes inférieures de nos populations méridionales.

(1206-1214.) Tandis que la Provence agonisait dans les flots de son sang, la France royale s'affermissait dans sa nouvelle grandeur. Le gouvernement de Philippe-Auguste se montrait d'année en année plus fort et plus intelligent; l'action du roi ne s'exerçait plus seulement sur les domaines royaux; Philippe groupait autour de lui les grands vassaux dans de fréquents *parlements*, où les débats politiques s'entremêlaient aux fêtes chevaleresques, et travaillait, non sans succès, à imprimer une certaine unité au grand corps de la nation française : diverses mesures législatives, adoptées dans ces assemblées, furent appliquées sur les terres de tous les seigneurs qui avaient pris part aux délibérations. La monarchie féodale se substituait ainsi réellement à l'espèce de vague fédération dont les rois du temps passé n'avaient été longtemps que les chefs titulaires. On trouve, dans le recueil des Ordonnances des rois de France (t. 1, p. 29-59), quelques monuments de ces assemblées législatives : l'un de ces actes, *convenu à l'unanimité* entre le roi, le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Boulogne, de Saint-Pol, le sire de Dampierre, etc., défend les sous-inféodations, qui je-

taient beaucoup de confusion dans les grandes seigneuries, et statue que, lorsqu'un fief sera aliéné ou partagé entre plusieurs personnes, l'acquéreur ou les co-partageants le tiendront tous directement du suzerain. Un autre acte plus important a pour but d'arrêter les usurpations des juges ecclésiastiques qui tâchaient d'attirer par-devant eux toutes les causes féodales, sous prétexte que, tout vassal étant lié à son sire par un serment, tout procès entre eux supposait un parjure, crime dont il n'appartenait qu'à l'Église de connaître. Le roi et ses vassaux s'engagèrent à ne jamais laisser porter de questions de fiefs devant les tribunaux d'Église. En même temps qu'il réprimait les prétentions des clercs, Philippe les contraignait rigoureusement à remplir leurs devoirs féodaux; il saisit les revenus des évêques d'Orléans et d'Auxerre, qui n'avaient voulu marcher au ban royal, ni par eux-mêmes, ni par leurs avoués, et prétendaient qu'ils ne devaient envoyer leurs hommes à l'armée que lorsque le roi y était en personne. Les deux prélats furent obligés de se soumettre et de payer l'amende.

Philippe employait les loisirs de la paix à se mettre en état de ne pas craindre la guerre : il continuait à fortifier le territoire, œuvre commencée dès les premières années de son règne. « En l'année 1211, le roi Philippe fit clore de murs la cité de Paris en la partie du midi jusqu'à la Seine, si largement qu'on enferma dans les murailles les champs et les vignes; puis il commanda qu'on fît maisons et habitations partout, et qu'on les louât aux gens pour *manoir* (demeure), jusqu'à ce que toute la cité fût pleine jusqu'aux murs [1]. Il fit aussi ceindre et renforcer les au-

[1] Chaque toise du mur coûta 100 sous parisis (120 francs); chaque porte ou

tres cités et châteaux de grandes tours bien défendables, et, quoiqu'il pût par droit faire tours, murs et fossés sur la terre d'autrui pour le commun profit du royaume, il fit *loyale* compensation de son bien propre à tous ceux dont il prenait les terres pour ses cités et châteaux renforcer (Guillelm. Armoric.). » Que ce fût *loyauté* ou politique, c'était une chose bien nouvelle que ce respect de la propriété chez les princes.

A l'époque où Philippe acheva l'enceinte de Paris, il n'y avait guère de chance que la capitale et les autres villes françaises eussent de longtemps à faire l'épreuve de leurs nouvelles fortifications. Ce n'était pas la France, mais ses adversaires qui se tenaient péniblement sur la défensive. Le roi avait eu quelque inquiétude, lorsque le meurtre de son allié Philippe de Souabe, tombé victime d'une vengeance particulière, eut donné le sceptre de la Teutonie à Othon de Brunswick, en 1208 ; Othon et son oncle Jean d'Angleterre, faisant assaut de forfanterie, ne projetaient rien moins que de réduire le roi de France à la possession de Paris, d'Orléans et d'Étampes, comme au temps du bon roi Robert (Math. Paris.). Ce beau plan n'eût pas été facile à réaliser, mais Jean et Othon furent obligés d'en suspendre l'exécution, et eurent bientôt assez à faire de se défendre eux-mêmes. Othon, s'étant rendu en Italie dans l'été de 1209 pour recevoir la couronne impériale des mains du pape, voulut enlever la Pouille au jeune Frédéric de Hohenstauffen, roi de Sicile, vassal du Saint-Siége, et refusa d'accomplir la promesse qu'il avait faite au pape de mettre le Saint-Siége en possession de la Toscane et des autres domaines autrefois légués à Saint-

portail flanqué de tourelles, 120 livres (2880 francs). *Mém. de l'Acad. des inscriptions*, t. 32, p. 801.

Pierre par la célèbre comtesse Mathilde, l'amie de Grégoire VII. A peine empereur, Othon se brouilla donc mortellement avec le souverain pontife, qui, depuis dix ans, s'était donné tant de mouvement pour l'élever au trône impérial. C'était dans la force des choses; Othon n'eût pu rester fidèle au pape qu'en sacrifiant les intérêts de l'Empire. Le pape et l'empereur étaient ennemis nés! Cette rupture coûta cher à Othon. Innocent III lança l'anathême sur sa tête, délia ses sujets du serment de fidélité, et, d'accord avec le roi de France, lui suscita un redoutable concurrent dans la personne même du jeune prince qu'il avait voulu dépouiller; Frédéric de Sicile, petit-fils du grand Frédéric Barberousse, fut proclamé empereur à la fin de 1211, par le parti gibelin, que de singulières vicissitudes politiques rendaient, pour la première fois et pour un moment, l'allié de la papauté. L'autre ennemi de Philippe-Auguste, le roi Jean, était depuis longtemps déjà aux prises avec la cour de Rome: le motif de la querelle était le choix d'un archevêque de Canterbury, qu'Innocent III avait fait élire et que Jean croyait son ennemi personnel et refusait de recevoir. L'Angleterre fut frappée d'interdit, ainsi que l'avait été naguère la France; Jean n'avait pas tort dans le fond: l'archevêque de Canterbury, le chef de l'église anglicane, le gardien des libertés du pays de Kent, était un si haut personnage, qu'abandonner son élection au Saint-Siége, c'était quasi, pour le roi, accepter un rival de la main du pape. Mais les brutalités de Jean tournèrent tous les esprits en faveur de Rome: il chassait les évêques, obligeait les prêtres à officier sous peine de mort, arrachait aux barons leurs enfants afin de lui servir d'otages contre le mécontentement public, et prenait prétexte des signes mêmes de ce mécontentement

pour redoubler d'extorsions et de violences : détesté de la noblesse et du peuple, il ne s'entourait que de bandits sans nom, sans foi et sans loi, et semblait le roi des routiers ; il soldait ces mercenaires, non plus pour combattre et vaincre à leur tête comme son frère Richard, le lâche ne savait qu'assassiner! mais pour rançonner et tourmenter les sujets que lui avaient laissés ses ignominieuses défaites. C'était le gouvernement le plus avilissant et le plus hideux qu'on se puisse imaginer. Une révolution devenait imminente en Angleterre, et le pape, vers la fin de 1211, résolut d'en précipiter l'issue. Il traita Jean comme Othon, et le déclara déchu du trône, à la grande joie de Philippe-Auguste, qui suivait avec une espérance croissante la marche des événements d'Angleterre. Une entreprise plus vaste que toutes celles que Philippe avait menées à fin préoccupait sa pensée.

Le lundi saint, 8 avril 1213, le roi de France convoqua dans la ville de Soissons un nombreux parlement, auquel assistèrent le duc de Bourgogne, les comtes de Dreux et de Nemours, cousins du roi [1], les comtes de Nevers, de Bar, de Vendôme ; la comtesse de Champagne, tutrice de son fils, qui fut depuis le célèbre Thibaud de Champagne ; les sires de Bourbon et de Beaujeu, le seigneur Savari de Mauléon, naguère sénéchal du roi Jean en Guyenne, et le duc de Brabant, qui était étranger au royaume, mais qui avait épousé une fille de Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie : le roi annonça aux sei-

[1] Le comte de Nemours, Pierre de Courtenai, était fils d'un fils de Louis-le-Gros : le second fils de l'autre cousin-germain du roi, Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, venait d'épouser la jeune duchesse de Bretagne, Alix, sœur du malheureux Arthur. La Bretagne passa ainsi des mains des Plantagenêts dans celles des Capétiens.

gneurs assemblés, que, d'après le mandement du pape et l'invitation de beaucoup de barons anglais, il allait passer le détroit pour détrôner le tyran excommunié *Jehan-Sans-Terre.* Innocent III avait en effet mandé à Philippe qu'il eût à se charger, *pour la rémission de ses péchés,* du châtiment du roi Jean : il lui avait transféré la souveraineté de l'Angleterre pour lui et ses successeurs à perpétuité, et avait expédié en France des bulles octroyant les priviléges des croisés à quiconque s'armerait contre Jean Plantagenêt. Tous les barons promirent au roi leur concours, sauf Ferrand, comte de Flandre, qui se retira en disant « qu'il ne passerait point en Angleterre, parceque messire *Loys,* fils du roi, lui retenait contre tout droit ses châteaux d'Aire et de Saint-Omer, et que d'ailleurs la guerre projetée était injuste. » Le roi, transporté de colère, jura, *par tous les saints de France,* que Ferrand paierait chèrement sa défection, *et que la France deviendrait flamande, ou la Flandre, française.* Don Ferrand ou Fernand, prince de Portugal, était devenu comte de Flandre en recevant du roi la main de la comtesse Jeanne, fille de ce fameux Baudouin qui avait conquis le trône de Constantinople, et qui, après un règne de quelques mois, avait, disait-on, cruellement péri dans une guerre contre les Bulgares. Le prince Louis de France avait profité de ce mariage pour se faire rendre les villes d'Aire et de Saint-Omer, héritage de sa mère, que la maison de Flandre lui avait enlevé. Ferrand, oubliant ce qu'il devait au roi, se laissa entraîner dans une alliance clandestine avec Jean-Sans-Terre et l'empereur Othon, par les conseils de Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, ennemi mortel de Philippe. La marche ascensionnelle de la royauté, qui broyait tout ce qui lui faisait obstacle, excitait d'impla-

cables haines. Le roi avait mis à profit les querelles des comtes d'Auvergne et de Boulogne avec les évêques de Clermont et de Beauvais, pour saisir les fiefs de ces deux comtes; Renaud de Dammartin, hors d'état de résister, avait renoncé à ses cinq comtés de France (Boulogne, Dammartin, et trois comtés en Normandie) pour se faire *l'homme du roi Jehan*, et ne respirait que vengeance.

Le roi, gardant de son côté grande rancune à Ferrand, somma tous les ducs, comtes et barons, chevaliers et servants d'armes du royaume, de se rendre à Rouen, dans l'octave de Pâques, avec leurs armes et leurs chevaux de guerre: il fit assembler une multitude infinie de navires et de barques qu'on chargea de munitions de tout genre. Les préparatifs de défense du roi Jean répondaient à la grandeur du péril : Jean réunit jusqu'à soixante mille combattants à Douvres pour repousser l'invasion, et sa flotte était supérieure en nombre à la flotte française; mais il n'ignorait pas la haine que lui portaient ses sujets, et il soupçonnait les complots qu'on tramait au sein même de son armée. A peine se fiait-il aux routiers qu'il engraissait des dépouilles de son peuple : son neveu Othon, vivement pressé par les forces supérieures du parti gibelin, ne le pouvait secourir; ne sachant à qui avoir recours, il s'avisa, dit-on, d'expédier une ambassade secrète à Mohammed-el-Nasser, *émir-al-mouménim* ou chef suprême des musulmans d'Espagne et d'Afrique, pour lui offrir d'embrasser l'islamisme et de se reconnaître son vassal, si Mohammed consentait à l'aider contre le roi de France. Le monarque maure reçut cette proposition étrange avec plus de dédain encore que de surprise, et déclara qu'il ne se souciait aucunement de Jean et ne le voulait point honorer de son alliance (Math. Paris, p. 169).

Les angoisses de Jean étaient au comble, lorsque deux chevaliers du Temple se présentèrent tout à coup à lui, et lui annoncèrent que Pandolfe, légat du pape, qui se trouvait au camp des Français, souhaitait l'entretenir. Jean chargea les Templiers de repasser aussitôt la mer pour amener le légat à Douvres. Pandolfe révéla nettement à Jean tout ce qu'il ne faisait que soupçonner. — Presque tous les grands d'Angleterre, lui dit-il, ont envoyé au roi Philippe des chartes par lesquelles ils lui jurent *féauté* et obéissance : ils t'abandonneront avant le combat. Hâte-toi, pendant que tu le peux encore, de recouvrer par ta soumission le royaume dont tu as été privé pour ta *révolte*.

Innocent, au moment même où il invitait Philippe à la conquête de l'Angleterre, avait remis secrètement à son légat un projet de paix avec Jean : le roi d'Angleterre, *ému jusque dans la moëlle de ses os*, accepta toutes les conditions que Pandolfe lui imposait pour prix de sa réconciliation avec l'Église. Il jura de déférer aux ordres du pape et du légat sur tous les points qui avaient motivé son excommunication, et de réintégrer dans leurs bénéfices, avec une énorme indemnité, les prélats et les clercs qu'il avait dépouillés et bannis ; il renonça à toute intervention dans les élections ecclésiastiques ; enfin, il signa une charte qui constatait l'éclatant triomphe de la politique papale. « Désirant nous humilier, y disait-il, et attirer sur nous la miséricorde de Dieu et de la sainte Église, notre mère, que nous avons grièvement offensée, nous conférons et concédons, librement et de l'aveu de nos barons, à Dieu et à ses apôtres Pierre et Paul, à la sainte Église romaine, au pape Innocent et à ses successeurs catholiques, tout le royaume d'Angleterre et tout le royaume d'Irlande, avec

tous leurs droits et dépendances, et, recevant lesdits royaumes comme feudataire dudit seigneur pape et de la sainte Église romaine, nous jurons, pour nous et nos héritiers, *féauté* et hommage-lige audit seigneur pape : de plus, nous nous engageons à payer à l'Église romaine mille marcs sterling par an. » Puis Jean s'agenouilla, et, mettant ses mains entre celles du légat, prononça la formule de l'hommage féodal (15 mai 1213).

Aucune humiliation ne fut épargnée au roi d'Angleterre : le légat foula aux pieds l'argent déposé devant lui pour la première année du tribut ; ce mépris de pure forme n'empêcha pas Pandolfe d'emporter force *sterlings* d'Angleterre : la cour de Rome ramassa précieusement ce qu'elle affectait de fouler aux pieds [1]. Pandolfe retourna de Douvres vers le roi de France, et lui signifia qu'il eût à se désister de son entreprise, « parce qu'il ne pouvait plus, sans offenser le souverain pontife, envahir la terre d'un roi qui avait satisfait à Dieu et à la sainte Église. Le roi Philippe entra en grand'*ire :* il dit que c'était à l'invitation du seigneur pape qu'il avait préparé son expédition, et qu'elle lui avait déjà coûté plus de soixante mille livres d'argent (environ un million quatre cent quarante mille francs), en achats de vaisseaux, de munitions et d'armes. » Il avait été en effet cruellement joué par la cour de Rome, qui s'était servi de lui comme d'un épouvantail pour réduire Jean à merci.

Philippe n'eût peut-être point eu égard aux injonctions du légat, si celui-ci n'eût trouvé moyen de détourner sa colère sur le comte de Flandre, contre lequel Philippe conservait un vif ressentiment. L'invasion du plus riche

[1] Math. Paris. — Henric. Knyghton. — Guillelm. Armoric.

comté du royaume suffisait amplement à indemniser le roi de ses dépenses, et l'espoir de piller ces opulents et fiers bourgeois de Flandre, que les nobles-hommes haïssaient d'instinct, entraîna sans peine la chevalerie française. Le clergé n'aimait pas davantage la bourgeoisie flamande, qui tolérait volontiers les hérétiques, et qui n'accordait guère d'influence aux prélats [1].

La flotte française, commandée par Savari de Mauléon, partit donc de l'embouchure de la Seine pour les côtes de Flandre, et vint assaillir et enlever Gravelines presque sans résistance, pendant que le roi en personne envahissait les terres flamandes, « avec ses bandes nombreuses, qui se répandirent de toutes parts, couvrant la terre et ravageant tout à la manière des sauterelles. » — Cassel, Ypres, Bruges, ouvrirent leurs portes, livrèrent des otages, et le roi marcha sur Gand, pour *rabattre l'orgueil des Gantois, et les forcer de plier enfin leurs têtes sous le joug des rois;* mais, tandis qu'il préparait ses *engins* de guerre contre les *superbes murailles* de cette ville, de mauvaises nouvelles lui arrivèrent. La flotte, suivant son ordre, avait jeté l'ancre près de Dam, au nord de Bruges: Dam était le port de Bruges et le grand entrepôt du commerce de la Flandre avec l'Angleterre. « Là se trouvaient dit Guillaume-le-Breton (*Philippid.* l. IX), des richesses venues de toutes les parties du monde, lingots d'or et d'argent non travaillés, étoffes de Syrie, soies de la *Séricane* (la Chine), tissus des îles de la Grèce, pelleteries hongroises, *graines* qui produisent la teinture écarlate

[1] La commune de Gand avait stipulé, en 1193, dans ses priviléges, qu'elle destituerait ses curés et chapelains à volonté, et que nul de ses bourgeois ne pourrait être cité devant aucun tribunal ecclésiastique hors de la ville. Michelet, d'après Oudegherst.

(*cochenilles*), radeaux chargés des vins de Gascogne et de La Rochelle, fer, métaux, draps de Lincoln, et mille autres marchandises. » Tant de trésors tentèrent la cupidité des équipages français, que commandaient le Poitevin Savari de Mauléon et le routier gallois Cadoc : Dam fut donc mis à sac, en dépit d'une capitulation qui garantissait la vie et les biens des habitants. La plupart des matelots avaient déserté leurs navires pour prendre part au butin, lorsque arrivèrent cinq cents bâtiments anglais envoyés au secours de la Flandre. Guillaume-Longue-Épée, comte de Salisbury, frère bâtard du roi Jean, et Renaud, comte de Boulogne, qui dirigeaient cette armée navale, assaillirent aussitôt la flotte de Philippe et lui enlevèrent trois cents transports chargés de blé, de vin, de farine, d'armes et même d'objets plus précieux. Ils brûlèrent encore cent autres navires après s'être emparés de leur cargaison, et bloquèrent le reste dans le port de Dam, tandis que les populations de la Flandre maritime se levaient en masse, à l'appel de leur comte, pour attaquer la ville occupée par une garnison française. Philippe dépêcha en toute hâte cinq cents chevaliers commandés par son cousin Pierre de Dreux, duc de Bretagne, suivit Pierre de très-près avec toutes ses forces, et repoussa les milices flamandes : mais il ne réussit pas à sauver sa flotte ; il ne put qu'achever de la détruire lui-même, afin que ses débris ne tombassent pas aux mains de l'ennemi : tous les bâtiments qui s'étaient réfugiés dans le port de Dam furent livrés aux flammes, après qu'on en eut retiré les chargements.

Philippe vengea le désastre de sa flotte sur les cités flamandes, réduisit Dam en cendres, força Bruges et Ypres à racheter leurs otages au prix de trente mille marcs

d'argent, obtint une forte rançon de Gand même, qui consentit à acheter sa retraite, mit garnison dans Oudenarde, dans Courtrai, dans Douai[1] et dans Lille; puis il reprit le chemin de la France; le temps du service militaire était expiré, et les barons voulaient retourner passer l'hiver chez eux. Mais à peine le roi s'était éloigné, que le comte Ferrand, qui s'était retiré au delà de l'Escaut, rentra dans l'intérieur de la Flandre avec un corps de troupes fourni par son allié le comte Wilhelm de Hollande, et s'avança jusqu'à Lille. Les Lillois se soulevèrent aussitôt et refoulèrent leur garnison dans le château de leur ville. Au premier bruit de cette révolte, le roi Philippe quitta son château de Vincennes, et, convoquant l'élite de ses hommes d'armes, raccourut sur les terres de Flandre. Lille, assaillie à la faveur d'un brouillard épais, fut emportée par escalade, brûlée *avec ses maisons flanquées de tours et pleines de marchandises*, et tous ceux des habitants qui ne purent s'échapper à travers les marais voisins furent massacrés ou vendus comme serfs. Philippe se *départit* ensuite, après avoir ruiné Lille de fond en comble et démantelé Cassel. Il ne s'était pas conduit de la sorte en Normandie; mais ses grands desseins avortés le remplissaient d'une fureur sourde; les obstacles et les revers le rendaient implacable.

Le sac de Dam et de Lille excita parmi les belliqueuses populations flamandes un ressentiment terrible qui se propagea bien au delà des limites de la Flandre : ce puissant comté, quoique dépendant nominalement du royaume de France, était plus lié d'habitudes et d'intérêts avec les Pays-Bas impériaux qu'avec la France, et l'invasion

[1] Il confirma les coutumes de Douai après avoir pris possession de cette ville.

de la Flandre avait remué profondément toutes ces contrées, depuis l'Escaut jusqu'au Rhin et à la Moselle. Les grands barons belges et lorrains voyaient avec autant d'inquiétude que de colère le roi de France tourner sa redoutable ambition vers le nord : accoutumés à une indépendance presque complète sous la suzeraineté des empereurs, ils ne se souciaient nullement de renouer les antiques liens du *Lotherrègne* avec la France romane, et s'alarmaient sérieusement des desseins que la renommée prêtait à Philippe. On disait que le roi de France voulait relever l'Empire de Charlemagne au profit de son fils, qui descendait du grand empereur des Franks par les femmes. Les commentaires que faisaient sur cette illustre origine les poëtes et les clercs de la cour de Philippe-Auguste motivaient l'irritation et les craintes des seigneurs du nord : peut-être un vague instinct avertissait-il en effet Philippe que la France devait avoir les limites de la vieille Gaule ; mais cet instinct ne se formula jamais en projets, qui eussent été irréalisables.

Quoi qu'il en soit, l'expédition de Flandre détermina contre le roi de France une formidable réaction : les comtes de Boulogne et de Salisbury passèrent l'hiver à parcourir les deux Lorraines et les bords du Rhin, et à échauffer les têtes des turbulents barons de ces provinces. Renaud de Boulogne, *homme aussi subtil de la parole que vaillant de la main*, devint l'âme de la coalition ; il semblait le génie de la féodalité appelant tous ses enfants aux armes. Après s'être assuré de la noblesse belge, il alla trouver en Saxe l'empereur Othon, alors presque réduit, par son rival Frédéric, allié de Philippe, à la possession de ses domaines héréditaires de Brunswick et de Saxe. « Si l'on ne *réfrène* l'ambition de Philippe, dit-il

à l'empereur, vous serez bientôt sans domaines comme moi. Il est aisé de l'arrêter; mais il se faut liguer de bonne foi : Jehan d'Angleterre fournira de l'argent; les chevaliers d'Allemagne sont rudes jouteurs; nous aurons les communes de Flandre, et même tous les seigneurs *malcontents* de France. — Eh bien! beau cousin, répondit Othon, comptez sur moi : d'ici à trois mois je serai en Flandre à la tête de tous les hommes que je pourrai réunir; et, s'il plaît à Dieu, j'en aurai bien cent mille. »

Othon ne rassembla certes pas cent mille hommes; néanmoins, grâce au subside de quarante mille marcs d'argent que lui expédia le roi d'Angleterre, il leva pour la guerre de France plus de soldats qu'il n'eût pu faire pour son propre compte en Allemagne; il se rendit en Flandre au commencement de 1214, et toutes les dispositions de la campagne qui allait s'ouvrir furent arrêtées dans un *parlement* présidé par l'empereur, à Bruges. Tous les grands de l'ancien Lotherrègne y figurèrent auprès d'Othon et du comte de Salisbury, représentant le roi d'Angleterre; on y vit Ferrand de Portugal, comte de Flandre et de Hainaut, l'ex-comte de Boulogne, le duc de Limbourg, les comtes de Hollande, de Luxembourg, de Namur, etc.; les ducs de Brabant et de Lorraine, renonçant à l'alliance du roi Philippe, vinrent donner leur adhésion à la ligue. Hugues de Boves, fameux chef de routiers, se mit avec ses bandes à la disposition des coalisés. Il fut résolu que l'armée belge et teutonique, conduite par Othon, attaquerait la France par la Flandre et le Hainaut, tandis que le roi Jean descendrait en Poitou *pour reconquérir son héritage*. L'enthousiasme était universel parmi la chevalerie belge et lorraine; elle ne parlait de rien moins que de conquêter toute la terre du

roi Philippe. Quant aux Flamands, leur soif de vengeance, s'il en faut croire les écrivains du temps, était encore excitée par une prédiction qu'un nécromant renommé avait faite à la vieille comtesse Mathilde ou *Mahaut*, belle-mère du comte Ferrand. « On combattra, avait dit le magicien; le roi sera renversé en la bataille et foulé aux pieds des chevaux, et pourtant n'aura pas sépulture, et Ferrand sera reçu à Paris en grande procession après la bataille. » La prédiction a bien l'air d'avoir été faite ou au moins remaniée après coup.

Philippe voyait approcher l'orage, sans craindre, mais sans se dissimuler le péril; il savait que les mobiles populations de l'ouest s'apprêtaient à saluer le retour de Jean comme elles avaient salué son expulsion; que la Normandie s'agitait sous le joug; enfin, que, dans l'intérieur même de la France, plus d'un haut-feudataire regardait la cause des coalisés comme celle de tout le baronnage. Philippe, par l'énergie de son attitude et la célérité de ses préparatifs, s'efforça de rassurer les fidèles, de décider les incertains, et d'intimider les malveillants. Il ne réussit pas quant à l'ouest, et fut prévenu de ce côté par Jean, qui déploya une activité inaccoutumée, et qui débarqua, dès la mi-février, à La Rochelle, avec une assez belle armée. A cette nouvelle, le roi se hâta de convoquer le ban des provinces de la Loire et d'expédier son fils au-devant du roi d'Angleterre. Le prince Louis se mit en marche avec huit cents chevaliers, deux mille sergents à cheval, et sept mille hommes de pied fournis par Orléans, Tours, Bourges, et les autres villes des deux rives de la Loire; mais, avant que Louis eût pu entrer en campagne, le roi Jean se rendit maître du Poitou presque entier : les Lusignan, autrefois ses ennemis les plus acharnés,

Savari de Mauléon, qui l'avait récemment abandonné pour passer du côté de Philippe, le vicomte de Thouars, et presque toute la noblesse de ces cantons, se rangèrent sous sa bannière. Il entra à leur tête dans Angers, se saisit de plusieurs forteresses de la Basse-Loire, et voulut s'emparer de Nantes; mais il fut vigoureusement repoussé par le duc de Bretagne, Pierre Mauclerc, qui s'était jeté dans cette ville : il se rabattit sur la Roche-aux-Moines, fort château qui commandait la route de Nantes à Angers, et assiégea cette forteresse. Ce fut là que le prince Louis le rencontra : au bruit de l'approche des Français, le roi Jean leva son camp ; Louis de France, reconnaissant l'infériorité de ses forces, ordonna un mouvement de retraite; mais ce n'était pas pour marcher à l'ennemi que le roi Jean avait plié ses tentes, et les deux armées firent plusieurs lieues en se tournant le dos. Louis, averti que Jean se retirait de son côté et repassait la Loire, rebroussa chemin et s'élança à la poursuite des Anglo-Poitevins ; ceux-ci, auxquels leur chef n'inspirait ni estime ni confiance, et qui étaient déjà divisés entre eux, se débandèrent de toutes parts. Jean traversa la Loire sur une barque pour fuir plus vite ; « il perdit une grande partie de ses gens, qui, en la fuite, furent occis et noyés : il abandonna pierriers et mangonneaux, tentes, vaisselle, et tout ce qu'il avait apporté, chevaucha dix-huit milles en cette journée, et depuis ne retourna onc en lieu où il *cuidât* (crût) que messire Loys fût ou dût venir. » Presque toutes les places qu'il avait occupées furent recouvrées et démantelées, ou munies de garnisons françaises.

Le roi d'Angleterre, réfugié dans les murs de Parthenai, ne reparut plus devant Louis, et la campagne fut presque terminée dans l'ouest avant qu'elle commençât

dans le nord. La guerre eut aux bords de l'Escaut un caractère bien autrement imposant et grandiose que sur les rives de la Loire. Philippe, dans le nord, avait devancé ses rivaux et convoqué *tous ses fieffés* (feudataires) *et toutes ses communes*, avant que la lourde machine de la coalition eût pu se mettre en mouvement. Le rendez-vous général de la chevalerie et des milices françaises avait été assigné au *châtel* de Péronne : le tocsin bondissait dans les beffrois de toutes les communes, et chaque ville, chaque bourgade, chaque manoir se hâtait d'envoyer son contingent à l'armée chargée de sauver le territoire des calamités d'une sanglante invasion ; la chevalerie ne montrait pas moins de zèle que le menu peuple, et le haut baronnage même, dans la vieille France, contre l'attente des ennemis, était emporté par ce vigoureux mouvement de nationalité[1]. Une semblable démonstration, au temps de Louis-le-Gros, avait suffi pour faire reculer l'empereur Henri V ; mais cette fois les choses étaient trop avancées, et la confiance des agresseurs était trop grande à la vue de leur *host*, si nombreux, qu'on eût cru *que toute la terre dût crouler dessous eux* (Chronique de Reims.). C'était à Valenciennes, *en la terre au comte Ferrand,* qu'Othon avait

[1] On sait par Guil.-le-Breton les noms de seize des communes qui joignirent le roi et figurèrent dans la grande bataille : ce sont Arras, Hesdin, Montreuil-sur-mer, Amiens, Corbie, Montdidier, Roye, Noyon, Beauvais, Compiègne, Soissons, Vesli ou Vailli-sur Aisne, Crespi-en-Laonnois, Crandelain, Bruyères, Cernai. On ne saurait douter qu'Abbeville, Péronne, Saint-Quentin, Laon, Senlis, Paris surtout et les grandes villes de la Champagne, n'eussent aussi fait marcher leurs milices. M. de Sismondi et M. Michelet nous paraissent avoir diminué au delà de toute mesure la force numérique des deux armées en la rabaissant à quinze ou vingt mille hommes de chaque côté. Il n'est nullement probable que *la plus grande partie de la chevalerie eût suivi le prince Louis* (Sismondi) ; Philippe-Auguste regardait l'attaque d'Othon comme bien autrement dangereuse que celle du lâche roi Jean, et ne se fût pas dégarni du côté le plus vulnérable.

mandé ses *hosts* : là vinrent successivement les lourds gens d'armes de la Saxe et du Brunswick, les communes de Flandre et de Brabant, avec leurs épais bataillons hérissés de piques, la chevalerie des deux Lorraines, et toute la pauvre et guerrière noblesse de la Hollande et des provinces du Rhin, avide de piller le plantureux pays de France, et les routiers endurcis aux armes que conduisait Hugues de Boves, et les chevaliers et les archers anglais débarqués avec le comte de Salisbury. L'empereur et ses barons étaient si assurés de vaincre qu'ils se partageaient d'avance les fruits de la victoire : ce n'était plus pour réprimer l'ambition de Philippe qu'ils tiraient l'épée, mais pour traiter le royaume de France comme les Normands avaient traité l'Angleterre. L'empereur Othon devait hériter de la suzeraineté capétienne sur toute la France, et voulait Orléans, Chartres et Étampes ; le Vermandois devait appartenir au comte de Boulogne ; Paris et l'Ile-de-France, au comte de Flandre, et Hugues de Boves voulait Amiens (*Chronique de Reims*). Chacun réclamait sa part. On eût épargné le baronnage français ; on lui eût même rendu la plénitude de sa liberté féodale; mais malheur aux clercs et aux moines, *tant choyés du roi Philippe!* on se proposait de partager aux vassaux et vavassaux *les bénéfices de ces gens qui vivent à rien faire, ne festoyant que Bacchus et Vénus, et engraissant leurs panses dans la crapule.*

Philippe n'attendit pas l'attaque, et épargna à ses sujets le fléau de la guerre en transportant hardiment les hostilités en Flandre : « Le lendemain de la Madeleine (25 juillet), dit Guillaume le-Breton, le roi *se mut* (se mit en mouvement) de Péronne, entra à grand'force en la terre à Ferrand, *ardant* (brûlant) *et dégâtant tout royalement à dextre*

et à senestre (à droite et à gauche), » sans que l'armée ennemie, qui n'était pas encore au complet, essayât de l'arrêter; puis il vint asseoir ses tentes sous les remparts de sa cité de Tournai, coupant ainsi les communications de l'ennemi avec les grandes villes de Flandre. Othon leva son camp de Valenciennes, et s'avança *jusqu'à un châtel qui est appelé Mortagne,* à six milles de Tournai. Les deux armées restèrent quelque temps à deux lieues l'une de l'autre, hésitant à prendre l'offensive. « Le roi, dit Guillaume-le-Breton, proposa d'aller attaquer les ennemis; mais les barons l'en déconseillèrent pour ce que les avenues étaient étroites et difficiles jusqu'à eux : il fut donc ordonné qu'on retournerait en arrière, et qu'on entrerait par autre plus pleine voie en la contrée de Hainaut; mais autrement advint qu'on ne s'était proposé, car Othon se mut en cette même matinée (27 août) du châtel de Mortagne, et chevaucha tant comme il put après le roi *à batailles ordonnées* (en ordre de bataille). » Tandis que les Français se retiraient ainsi devant l'ennemi sans le savoir, et défilaient par la route de Lille, le vicomte de Melun, et Guérin, frère profès de l'hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, récemment élu évêque de Senlis, *homme de bon conseil et de grande vaillance,* s'écartant du gros de l'armée avec trois mille sergents à cheval et arbalétriers, s'en allèrent au hasard devers Othon, et, du haut d'un tertre, découvrirent les *batailles* de l'empereur. Guérin, laissant ses compagnons, courut aussitôt prévenir le roi et les barons que l'ennemi avançait *hâtivement,* tout prêt à combattre, et qu'il avait vu les chevaux *couverts* (caparaçonnés), les bannières déployées, les sergents et les gens de pied *au front devant, ce qui est certain signe de bataille.* « Quand le roi ouït cela, il ordonna que l'on s'arrêtât, et manda les barons pour

prendre leur conseil : ils ne s'accordèrent point à la bataille, et voulurent que l'on continuât le chemin. On chevaucha donc jusqu'à un petit pont nommé le pont de Bovines, entre le lieu dit Sanghin et la *ville* de Cisoing (Ce pont traverse une petite rivière qui se jette dans la Lys). Déjà était outre ce pont la plus grande partie de l'*host :* le roi n'avait point encore passé; mais il s'était désarmé, et se reposait un peu sous l'ombrage d'un frêne, proche une petite chapelle dédiée à monseigneur saint Pierre, lorsqu'arrivèrent des messagers de la *dernière bataille* (l'arrière-garde), criant à merveilleux cris que l'ennemi venait, que le vicomte de Melun était en grand péril avec ses cavaliers et arbalétriers, et ne pourrait longtemps soutenir la hardiesse et *forcenerie* des hommes d'Othon.

« Le roi, après une brève oraison à notre Seigneur, se fit armer hâtivement, *saillit* sur son destrier en aussi grande *liesse* (joie) que s'il dût aller à une noce ou à une fête, et lors commença-t-on à crier parmi les champs : « Aux armes, barons; aux armes! » Trompes et *buccines* (clairons) commencèrent à bondir, et les *batailles* à retourner, qui avaient déjà passé le pont, et fut rappelée l'oriflamme de Saint-Denis, que l'on a coutume de porter par-devant toutes les autres au front de la bataille. Mais, comme elle tardait, on ne l'attendit pas, et le roi partit à grande course de cheval, et se plaça à la première ligne, séparé des ennemis par une petite élévation de terrain.

« Quand Othon et les siens virent que le roi s'était retourné, ce qui les étonna fort, ils se replièrent sur la droite et s'étendirent vers l'ouest; ils couvraient la partie la plus élevée de la plaine, en telle manière qu'ils eurent *droitement* aux yeux la lueur du soleil, qui fut plus chaud et plus ardent en cette journée qu'il n'avait été devant. Le roi dé-

ploya ses chevaliers au midi de la plaine, avec le soleil à dos, sur une ligne de mille quarante pas de long, à peu près égale à celle de l'ennemi; autour de lui étaient côte à côte Guillaume des Barres, la fleur des chevaliers, Barthélemi de Roye, Pierre de Mauvoisin, Guillaume de Garlande, Henri, comte de Bar, et nombre d'autres preud'hommes, *pour son corps garder* : à la droite du champ, étaient Eudes, duc de Bourgogne, Mathieu, sire de Montmorenci, le comte de Beaumont, le comte de Saint-Pol (Gaucher de Châtillon), le vicomte de Melun, et l'évêque Guérin de Senlis, qui *ordonna les batailles* (rangea les bataillons). « — Seigneurs chevaliers, criait le bon évêque, le champ est grand : élargissez vos rangs, que l'ennemi ne vous *enclave!* Ordonnez-vous en telle sorte que vous puissiez combattre tous ensemble et tous d'un même front! » En face, on apercevait Othon au milieu de sa gent, avec son aigle dorée, perchée sur un dragon qui tournait devers les Français une gueule béante comme s'il voulait tout manger. » Othon, en guise d'étendard impérial, avait arboré une aigle de bronze doré, tenant un dragon dans ses serres, sur un grand char imité du *Carroccio* des républiques italiennes. Au moment d'en venir aux mains, le roi parla simplement et en peu de mots aux barons et à l'armée :—En Dieu, dit-il, est tout notre espoir et notre confiance. Le roi Othon et tous les siens sont excommuniés par notre seigneur le pape; ils sont les ennemis de la sainte Église et les destructeurs de ses biens; leur solde est le fruit des larmes des pauvres, du pillage des clercs et des églises. Mais nous, quoique pécheurs, nous sommes unis à l'Église de Dieu, et défendons, selon notre pouvoir, les libertés du clergé. Ayons donc courage et foi au Dieu miséricordieux qui nous

donnera victoire sur nos ennemis et les siens. » — Quand le roi eut dit ces choses, les chevaliers demandèrent sa bénédiction, et, élevant la main, il pria Dieu de les bénir tous ; puis les trompettes sonnèrent..... [1] »

[1] La courte, mais caractéristique harangue de Philippe nous a été conservée par son chapelain Guillaume, dit le Breton ou l'Armoricain, qui resta derrière le roi, à peu de distance, durant toute la bataille, chantant des psaumes avec un autre clerc et contemplant les grands faits d'armes des guerriers, pour les célébrer ensuite dans ses vers, comme un barde de l'ancienne Gaule. Une chronique de la seconde moitié du treizième siècle, la *Chronique de Reims*, récemment publiée par M. L. Pâris, bibliothécaire de la ville de Reims, raconte que le roi, le matin, s'était fait chanter messe par l'évêque de Tournai en la chapelle Saint-Pierre près le pont de Bouvines, et, après la messe, avait mangé une soupe au pain et au vin avec messire Enguerrand de Couci, le comte de Saint-Pol, le comte de Sancerre, et *moult* d'autres barons, en *remembrance des douze apôtres qui avec notre Seigneur burent et mangèrent*.—S'il y a nul de vous qui pense *mauvaiseté* et tricherie, s'était écrié le roi, qu'il ne s'approche mie ! — Tous les barons s'approchèrent avec si grand'presse, qu'ils ne purent tous advenir jusqu'au hanap (jusqu à la coupe du roi). Le roi, *moult liés* (très-réjoui), leur dit : —Seigneurs, vous êtes tous mes hommes, et je suis votre sire,... et vous ai moult aimés, et ne vous fis onc tort ni déraison, ains (mais) vous ai toujours menés par droit. Pour ce, si prie à vous tous que vous gardiez hui (aujourd'hui) mon corps et mon honneur et le vôtre. Et, si vous voyez que la couronne soit mieux employée en l'un de vous qu'en moi, je m'y octroie volontiers et le veux de bon cœur. « Quand les barons l'ouïrent parler, si commencèrent à pleurer de pitié et dirent : —Sire, pour Dieu merci, nous ne voulons roi sinon vous ! Or chevauchez hardiment contre vos ennemis, et nous sommes tous appareillés (prêts) de mourir avec vous !»

Ce passage très-curieux renferme, dans sa simplicité primitive, une tradition qui a joui d'une popularité immense jusqu'à nos jours, et qui se trouve reproduite dans mille monuments d'art et de littérature sous une forme théâtrale et déclamatoire. Il y a loin du récit de la chronique rémoise à la scène absurde de l'abbé Velly, qui représente Philippe-Auguste déposant *une couronne d'or sur l'autel où l'on célébrait la messe pour l'armée*, et proposant aux soldats d'adjuger la couronne au plus digne, si l'on croyait quelqu'un plus capable que lui de la porter. L'impossibilité d'une pareille cérémonie, au moment où l'armée en marche est soudainement attaquée par l'ennemi, se démontre assez d'elle-même. Quant aux paroles du roi telles que les rapporte la chronique de Reims, nous ne discuterons pas leur vraisemblance; nous nous bornerons à observer que le témoignage de Guillaume-le-Breton est d'une valeur incomparablement supérieure à tout autre, et que cet écrivain, qui ne quitta pas le roi de toute la journée, n'eût pas manqué de raconter et de célébrer un trait si fort à la louange de son héros, si ce

Ce furent les vassaux de l'abbé de Saint-Médard de Soissons qui eurent la gloire d'engager la grande bataille : cent cinquante sergents à cheval du Soissonnais, tous roturiers, chargèrent audacieusement les chevaliers de Flandre, qui se trouvaient vis-à-vis d'eux; ces braves gens furent repoussés et démontés, mais les chevaliers bourguignons et champenois, avec une partie des *Français*, s'élancèrent à la rencontre des Flamands, et en un instant l'aile droite des Français et la gauche des coalisés furent aux prises : l'ordre de bataille fut rompu; les rangs se mêlèrent en un effroyable tourbillon d'hommes et de chevaux, se heurtant, se renversant, s'écrasant parmi des flots de poussière. Au milieu des cris de carnage et de mort, un jeune chevalier flamand s'avisa de crier : « Souvenez-vous de vos dames! » comme s'il se fût trouvé dans un joyeux tournoi. Le duc de Bourgogne eut son cheval tué sous lui, et eût péri si ses gens ne l'eussent secouru à temps; le comte de Saint-Pol fit des exploits presque incroyables : en butte aux soupçons du roi, qui se défiait d'une bonne partie des barons, il avait déclaré *qu'on verrait bien en ce jour qui serait traître.* Enveloppé par les ennemis, il fut frappé à la fois de douze lances, sans qu'aucune le pût blesser, grâce à la bonté de ses armes. « Enfin, après trois heures et plus, tout le faix de la bataille tourna sur Ferrand et les siens : le comte de Flandre fut abattu à terre, blessé et navré de mainte grande plaie, pris et lié avec maints de ses che-

trait eût été réel. — La chronique de Reims est du reste un monument de beaucoup d'intérêt, moins pour les faits historiques, qui y sont presque toujours gravement altérés, que pour les traditions et les sentiments populaires qui y sont vivement et fidèlement exprimés. C'est le plus ancien monument où se trouve la touchante histoire du trouvère Blondel ou Blondiaus de Nesle, et de son dévouement pour Richard-Cœur-de-Lion.

valiers, et tous ceux de son parti qui combattaient en cet endroit du champ, s'enfuirent, ou furent morts, sinon prisonniers.

« Durant cette rude mêlée étaient revenues en toute hâte les légions des communes, qui se trouvaient bien au delà du pont de Bovines. Toutes ces milices, et spécialement les communes de Corbie, d'Amiens, d'Arras, de Beauvais et de Compiègne, raccoururent lorsque l'action commençait, avec l'enseigne Saint-Denis au milieu d'elles, là où elles voyaient l'enseigne royale d'azur semée de fleurs-de-lis d'or, que portait un fort chevalier appelé Gales (ou Galon) de Montigni; elles outrepassèrent *toutes les batailles* (les escadrons) des chevaliers, et se mirent devant le roi contre Othon et sa *bataille. Quand Othon vit telles gens, si n'en fut moult joyeux.* Cependant les hommes d'armes *thiois* (*teutschs*, teutons), gens de grande prouesse, chargèrent avec furie les légions des communes, les poussèrent rudement, les rompirent, sans leur faire lâcher pied, et percèrent au travers, de telle sorte qu'ils approchèrent bien près de *la bataille* du roi. Guillaume des Barres et tous les preud'hommes qui gardaient le corps du roi, voyant qu'Othon et ses *Thiois* tendaient à venir droit à Philippe et ne *quéraient* que sa personne, se mirent devant, et laissèrent le roi derrière leur dos; mais, pendant qu'ils combattaient Othon et ses chevaliers, les gens de pied *thiois,* qui avaient poussé de l'avant, cernèrent soudainement le roi, et le trébuchèrent jus à terre de son cheval avec des lances et des crocs de fer; et, sans son excellente armure, ils l'eussent là *occis* sur l'instant. Quelques chevaliers demeurés avec lui, et Galon de Montigny, qui élevait et agitait son enseigne tant qu'il pouvait pour appeler secours, assommèrent et

occirent tous ces sergents à pied, et remirent le roi sur un destrier. » Au même moment arrivèrent à l'aide les gens des communes et Guillaume des Barres : le sire des Barres tenait Othon par son heaume, et *lui donnait grands et pesants coups,* lorsqu'il avait ouï crier : *Aux Barres ! aux Barres ! secours au roi !* et il était accouru, *faisant si grand'place à l'entour, que l'on y pouvoit mener un char à quatre roues, tant il éparpilloit et abattoit de gens devant lui.* La chevalerie du roi et celle d'Othon se mêlèrent de nouveau, avec *un merveilleux abattis d'hommes et de chevaux.* « Les Français se battirent si fortement et si longuement, qu'ils repoussèrent toute la *bataille* d'Othon, et vinrent jusqu'à lui, si près, que Pierre de Mauvoisin prit le destrier de l'empereur par le frein, et le *cuida* (crut) tirer hors de la presse. La multitude des *Thiois* qui se serraient encore alentour ayant empêché Mauvoisin d'exécuter son dessein, un autre homme d'armes français voulut donner un grand coup de coutelas à Othon ; mais le cheval de l'empereur releva la tête, et reçut à travers l'œil, et jusqu'en la cervelle, l'estocade destinée à son maître. Le destrier, forcené de douleur, emporta Othon hors de la mêlée, et tomba mort à quelque distance. On amena un cheval frais à l'empereur ; mais Othon, remonté en selle, ne retourna point au combat, comme avait fait le roi Philippe : il se mit à fuir, au contraire, du plus vite qu'il put, abandonnant son aigle et son char impérial, et *ne pouvant plus endurer la vertu des chevaliers de France.* En cette heure qu'Othon s'enfuyait, était la bataille merveilleusement aigre et fervente de part et d'autre. » Les gens de Belgique et de Saxe tentèrent encore de terribles charges après le honteux départ de leur chef ; mais les Français firent successivement prisonniers les comtes de Teck-

lenbourg et de Dortmund, les seigneurs d'Ostemale et de Randerode, les plus renommés champions des *Thiois*. Les rangs du parti d'Othon commencèrent à s'éclaircir : le duc de Brabant, le duc de Limbourg, seigneur des vaillants *combatteurs* des Ardennes, le chef des routiers, Hugues de Boves, s'enfuirent, puis *les autres, après eux, par cinquantaine, par quarantaine et par troupes de divers nombres*. Le char sur quoi *séait* l'étendard impérial fut *dépiécé*, le dragon fut brisé, et l'aigle d'or, ayant les ailes arrachées et rompues, fut déposée aux pieds du roi.

L'aile droite des coalisés, où était Renaud de Boulogne avec les Anglais et bon nombre de routiers du Brabant, soutint quelque temps encore l'effort des vainqueurs. Renaud de Boulogne *bataílloit si durement, que nul ne le pouvoit vaincre ni surmonter,* et, partout où apparaissait son heaume surmonté d'une double aigrette en fanons de baleine, s'ouvrait un large espace vide dans la mêlée la plus épaisse. Les Anglais avaient d'abord vivement assailli les gens de Dreux, du Perche, du Ponthieu et du Vimeux, et les avaient fait plier : à ce spectacle, le bouillant évêque de Beauvais, frère du comte de Dreux, ne pouvant contenir son ardeur, se précipita parmi les combattants une masse d'armes à la main, poussa droit au comte de Salisbury, général des Anglais, le terrassa d'un coup sur la tête, puis en renversa bien d'autres avec la même massue, recommandant aux chevaliers qui l'entouraient de dire que c'étaient eux qui avaient fait *ce grand abattis, de peur qu'on ne l'accusât d'avoir commis une œuvre illicite pour un prêtre*[1]. Les Anglais fu-

[1] C'était ce même Philippe de Dreux, que Richard-Cœur-de-Lion avait pris autrefois dans un combat : le belliqueux prélat se servait d'une masse d'armes au

rent bientôt en pleine déroute; mais le comte Renaud continua de se défendre héroïquement. Avant la bataille, il avait juré, ainsi que l'empereur et le comte de Flandre, de ne s'attacher qu'à la personne du roi, afin de l'*occire :* seul des trois, il était arrivé jusqu'à Philippe; mais, quand il se trouva près de lui, il eut horreur de tuer *son droit seigneur, comme aucuns le croient,* et ce fut alors qu'il se détourna contre l'aile gauche des Français. Il avait disposé une troupe de sergents à pied en un double cercle hérissé de longues piques : c'était de ce fort qu'il s'élançait sans cesse pour promener la mort parmi les Français; puis il s'y réfugiait quand il était trop pressé ou qu'il voulait reprendre haleine, et la cavalerie qui le poursuivait venait se briser contre un rempart de fer. Enfin le roi Philippe lança contre les sergents du comte de Boulogne trois mille piquiers français, qui les enfoncèrent et les dispersèrent. Renaud se rua en désespéré au milieu des escadrons du roi; son cheval, blessé à mort, s'abattit sur lui; un homme des communes lui arracha son heaume, *lui fit moult grande plaie à la tête avec un couteau, et lui eût bouté le coutel parmi le ventre,* sans ses *chausses* de fer fortement cousues à son haubert. Par bonheur pour Renaud, survint Guérin, l'évêque de Senlis, à qui le comte se rendit, *le priant qu'il lui fît donner la vie tant seulement.*

Après que toute la chevalerie ennemie fut tuée, prisonnière ou en fuite, sept cents fantassins brabançons restèrent les derniers sur le champ de bataille, *comme gens grandement preux et hardis :* le sire de Saint-Valeri et les hommes du Vimeux, au nombre de cinquante cheva-

lieu d'épée, de peur de transgresser les canons qui défendaient aux clercs de *verser le sang* : il se contentait d'assommer les ennemis au lieu de les pourfendre.

liers et deux mille hommes de pied, *déconfirent* ces Brabançons, et les tuèrent ou prirent tous. Ce fut la fin de cette grande journée, dont le souvenir est demeuré à juste titre si national et si populaire. Le peuple, représenté par les milices communales, venait de faire son apparition avec éclat sur le champ de bataille : son début avait été le salut de la France[1]. « Le soir, le roi manda par-devant lui tous les nobles hommes qui avaient été pris en la bataille ; il y avait cinq comtes : Ferrand de Flandre, Renaud de Boulogne, Guillaume de Salisbury, Othon de Tecklenbourg et Conrad de Dortmund ; et vingt-cinq seigneurs de si grand'noblesse, que chacun d'eux portait sa propre bannière au combat ; sans les autres de moindre dignité[2]. Le roi leur donna à tous la vie, quoique tous ceux qui étaient de son royaume et ses hommes-liges, lesquels avaient fait tout leur pouvoir pour l'occire, fussent coupables et dignes de perdre leurs *chiefs* (têtes) selon les lois et coutumes du pays : ils furent enchaînés et chargés en charrettes, pour mener aux prisons en divers lieux. La vieille comtesse *Mahaut* de Flandre avait fait remplir quatre charretées de cordes, et les avait envoyées en l'*host*

[1] Ce récit est presque entièrement tiré de la chronique en prose de Guillaume-le-Breton (*Gesta Philip. August.*), comparée avec les l. X et XI de sa *Philippide*. La narration si vivante, si colorée, si exacte, de Guillaume, ne méritait pas d'être traitée avec tant de sévérité par M. Michelet, qui ne veut y voir qu'un calque servile des batailles de l'Énéide. Si les tableaux du poëme latin ont une forme un peu trop classique, on ne saurait faire le même reproche à la chronique en prose.

[2] Le droit de *lever bannière* et le titre de *banneret* n'étaient point héréditaires : la condition requise était de pouvoir réunir et équiper au moins cinquante hommes d'armes. On appelait *bacheliers* ou *bas-chevaliers* les chevaliers qui n'étaient pas assez riches ou assez puissants pour *lever bannière ;* ils n'arboraient au bout de leur lance qu'un *panonceau* fendu en queue d'hirondelle, au lieu de la bannière carrée des bannerets. — Aux cinq comtes prisonniers cités plus haut, l'Art de vérifier les dates ajoute le comte de Hollande.

après Ferrand, pour faire liens à lier les Français quand ils seraient *déconfits*. Ferrand comptait prendre pour lui la ville de Paris; Renaud de Boulogne, Péronne et tout le Vermandois : ils eurent, de fait, l'un Paris, l'autre Péronne, mais à leur honte et confusion. » Le roi Philippe envoya Renaud à Péronne, où il fut enchaîné dans une *très-dure* prison, avec des chaînes de fer si courtes, qu'*il pouvait faire à peine un demi-pas;* quant à Ferrand, le roi le traîna enchaîné à sa suite.

« Qui pourrait dire la très-grand'joie et la très-grand'-fête que tout le peuple fit au roi, alors qu'il s'en retourna en France après la victoire! Les clercs chantaient par les églises doux chants en louanges de notre Seigneur; les cloches sonnaient à carillon par les abbayes et par les églises; les moûtiers étaient solennellement ornés dedans et dehors de draps de soie; les rues et les maisons des bonnes villes étaient vêtues et parées de courtines et de riches *garniments;* les voies et les chemins étaient jonchés de rameaux d'arbres verts et de fleurs nouvelles; tout le peuple, petits et grands, hommes et femmes, *vieils* et jeunes, accourait à grande compagnie aux carrefours des chemins; les vilains et les moissonneurs s'assemblaient, leurs râteaux et leurs faucilles sur le col (car c'était au temps de la récolte des blés), pour voir Ferrand en liens, lequel ils redoutaient un peu avant en armes. Les vilains, les vieilles et les enfants n'avaient pas honte de le moquer et *gaber* sur l'*équivocation* de son nom (on nommait *ferrands* les chevaux bais). Comme deux chevaux de la couleur qui vaut à un cheval le nom de *ferrand* portaient le comte de Flandre en une litière, les *gabeurs* lui criaient, pour reproche, que deux *ferrands* emportaient un troisième *ferrand,* et que Ferrand était *enferré*,

lui qui devant était si fringant, que de trépigner et de se cabrer contre son seigneur. Telle joie fit-on au roi, et à Ferrand telle honte, jusques à tant qu'ils arrivassent à Paris. Les bourgeois et la multitude des écoliers de l'Université allèrent à la rencontre du roi, et montrèrent par leurs actions la grande joie de leurs cœurs; car ils firent une fête sans égale, et, si ne leur suffisait pas le jour, ils festoyaient la nuit à grands luminaires, si bien que la nuit était aussi en lumière que le jour; les écoliers surtout dépensèrent moult en festins et bombances, et dura la fête sept jours et sept nuits. » Pendant ces réjouissances, les milices communales, qui s'étaient si bien comportées dans la bataille, vinrent en pompe remettre leurs prisonniers au prévôt de Paris : plus de cent chevaliers étaient tombés entre leurs mains, sans les *petites gens*. Le roi leur en donna une partie pour les mettre à rançon: il enferma le reste au Grand et au Petit Châtelets de Paris. « Ferrand fut emprisonné en une nouvelle tour forte et haute au dehors des murs, laquelle est appelée *la Tour du Louvre*. Après quoi, en mémoire et *remembrance* des grandes victoires que Dieu avait données en même temps, au père contre l'empereur, et au fils contre le roi Jehan d'Angleterre, Philippe fonda, près de la cité de Senlis, une abbaye dite *de la Victoire,* sous l'invocation de saint Victor de Paris[1]. »

La *liesse* universelle causée dans le royaume de France par la journée de Bovines atteste assez et la grandeur du péril et la nationalité du triomphe. Toutes les classes de la nation, même le clergé, avaient eu leurs représentants

[1] Guillelm. Armoric., *de Gestis Philippi. — Philippidos. — Chronique de Saint-Denis.* — Rad. de Coggeshal. — *Annal. Waverleiens. — Chronic. Turon., etc.*

sur le champ de bataille, et prirent part à l'exaltation de la victoire. Les clercs célébraient l'unité de l'Église sauvée des mains d'un empereur excommunié et de barons avides d'usurper les bénéfices ecclésiastiques; les bourgeois, les vilains, et jusqu'aux pauvres serfs de campagne, se réjouissaient d'être délivrés de l'invasion des farouches *Thiois*. Presque toute la chevalerie avait les mêmes sentiments; le haut baronnage seul ne partageait pas franchement la joie commune, car c'était sa cause, celle de l'indépendance féodale, qui avait succombé à Bovines; c'était la royauté qui devait recueillir tous les fruits de la victoire nationale. Fondée par la patience, par le temps, par la lente et mystérieuse force des choses, la royauté venait de se transfigurer et de s'affermir par un baptême de gloire[2].

[1] Tandis que l'élite de la noblesse et de la bourgeoisie était allée combattre ou l'empereur Othon en Flandre, ou le roi d'Angleterre en Anjou, un violent mouvement politique et religieux avait éclaté parmi les serfs et les vilains des provinces centrales. Des milliers de *pastoureaux* (pâtres) se révoltèrent contre les seigneurs, s'armèrent de fourches, de faux, de bâtons, forcèrent plusieurs manoirs, pillèrent les *moûtiers*, et parcoururent ainsi tout le Berri, proclamant l'égalité universelle, à l'exemple des *Confrères de la paix,* qui avaient *mené si rude guerre* contre les *cottereaux* trente ans auparavant: mais cette fois, c'était au nom d'une religion nouvelle que marchait l'insurrection; c'était l'avénement prochain du Saint-Esprit qui allait fonder l'Égalité sur la terre! La noblesse attaquée courut aux armes: les villes restèrent neutres devant cette révolte de paysans, et les malheureux champions du Saint-Esprit furent écrasés ou dispersés par la gendarmerie couverte de fer qu'ils affrontaient demi-nus.

La délirante exaltation religieuse qui fermentait dans la jeunesse avait produit l'année précédente un autre événement beaucoup plus extraordinaire, *une erreur inouïe dans les siècles,* dit le chroniqueur Mathieu Paris. Un certain jeune *gars*, errant par les villes et les châteaux du royaume de France, comme s'il eût été envoyé de Dieu, chantait en langue française: « Seigneur Jésus-Christ, rends-nous ta sainte croix! » avec beaucoup d'autres choses; et, quand les autres enfants de son âge le voyaient et l'entendaient, ils le suivaient en foule, abandonnant leurs pères et leurs mères, leurs nourrices et tous leurs amis, sans que rien les pût retenir; ils suivirent tous leur chef devers la Méditerranée, marchant en

(1214-1217.) Cette disposition du baronnage ne fut probablement pas étrangère à la modération inattendue que témoigna Philippe au milieu de sa splendeur : il vieillissait, plus par les fatigues que par l'âge ; il borna ses désirs aux vastes et durables avantages qu'il avait obtenus, et voulut sans doute calmer autour de lui les inquiétudes et les passions, pour se faire une vieillesse glorieuse et tranquille ; il ne chercha pas même à expulser le roi Jean du Poitou et de la Saintonge, et lui vendit 60,000 marcs une trêve de cinq ans. On rentra de part et d'autre dans les limites antérieures à l'invasion de Jean. Les comtes de Flandre et de Boulogne n'en furent pas quittes pour si peu : le roi fit prononcer par la cour des pairs la confiscation de leurs seigneuries, ne voulut jamais relâcher Renaud, et assura à sa famille la possession de Boulogne et de Calais en mariant Philippe, son fils légitime, avec la fille de Renaud. Il fut moins inflexible à l'égard de la Flandre : ne jugeant pas possible de réunir au domaine royal ce puissant comté sans soulever de nouvelles tempêtes, il consentit d'*ouïr en parlement* la comtesse Jeanne et les députés des villes de Flandre, et accorda main-levée de la confiscation, moyennant toutefois la dure condition que tous les châteaux, les forteresses et les cités de Flan-

une procession innombrable et chantant comme leur maître, qui était porté sur un char *moult* bien orné, et entouré d'uue garde d'enfants en armes. *Par les machinations de l'antique ennemi du genre humain,* ils périrent tous ou sur terre ou sur mer. »Bernard, fils de Gui, le biographe d'Innocent III, assure qu'il y eut jusques à quatre-vingt-dix mille enfants qui s'attroupèrent ainsi pour aller recouvrer la croix du Seigneur, comme ils disaient. Un grand nombre moururent de misère et de fatigue sur les grands chemins ; les autres s'embarquèrent, partie à Marseille, partie à Brindes, après avoir traversé l'Italie. La plupart furent submergés par les tempêtes avec les embarcations sur lesquelles ils s'étaient entassés : ceux qui survécurent, arrivés en Orient, furent vendus comme esclaves aux musulmans par les marchands italiens et provençaux qui s'étaient chargés de les conduire.

dre et de Hainaut seraient démantelés et mis hors de défense, aux propres frais des habitants ; il consentit à mettre à rançon le comte Ferrand et tous les autres prisonniers ; mais la dure et arrogante comtesse Jeanne, qui n'aimait pas son mari, et qui se trouvait fort aise de gouverner seule durant l'absence de Ferrand, ne réclama pas l'exécution de la parole royale, et ne se soucia nullement de s'apauvrir pour délivrer son mari. Le comte Ferrand languit plus de douze années dans les fers. (Oudegherst, *Chron. de Flandre*, c. 105-106.) Son allié Othon, à qui le désastre de Bovines avait porté le dernier coup, ne pouvait plus rien pour lui ; Othon était allé ensevelir au fond du Hartz sa douleur et son impuissance ; il y végéta obscurément trois ou quatre ans encore, et ne reparut plus sur la scène du monde.

Mais ce ne fut ni en Allemagne, ni même en France, que se manifestèrent les plus grands résultats de la défaite des coalisés : les désastres de Jean et de ses alliés amenèrent, ou du moins accélérèrent au delà du Pas-de-Calais des événements qui ont exercé sur les destinées de l'Angleterre une influence irrévocable. La conquête normande avait donné à ce pays une organisation à part entre les peuples soumis au règne féodal : la royauté, depuis Guillaume-le-Conquérant, y avait été bien plus forte, plus active, plus gouvernante que partout ailleurs ; tant qu'avait subsisté, dans sa vivacité première, l'hostilité réciproque des Normands et des Saxons, des vainqueurs et des vaincus, la nécessité avait serré les barons anglo-normands autour de leurs rois ; mais, les haines s'épuisant avec le temps, cette nécessité s'était affaiblie tandis que le despotisme royal allait au contraire croissant. La capacité politique de Henri II, les qualités chevaleresques

de Richard-Cœur-de-Lion, avaient longtemps arrêté l'explosion du sourd mécontentement des barons; mais Jean lassa enfin leur patience : ils avaient bien pu se résigner à la brillante tyrannie du Cœur-de-Lion et de son père, mais non pas à l'ignominieuse domination d'un tyran inepte et *couard,* qui n'avait d'audace que pour outrager des femmes, et pour piller des sujets désarmés. La facilité des conquêtes de Philippe-Auguste tint en partie aux soulèvements des seigneurs anglais contre Jean et au peu de concours qu'ils lui prêtèrent pour la défense ou la *recouvrance* des provinces continentales. L'hommage humiliant que Jean rendit au pape porta au comble le mépris qu'inspirait ce prince; l'archevêque Étienne Langton, qu'Innocent III l'avait forcé d'installer à Canterbury, se mit à la tête du parti puissant qui avait résolu d'arracher au roi le pouvoir arbitraire; Langton fouilla le passé afin d'y trouver des armes contre la tyrannie, et exhuma tout à coup une vieille charte par laquelle le roi Henri *Beauclerc* (Henri Ier), lors de son avénement au trône, avait promis de corriger les abus introduits sous son prédécesseur Guillaume-le-Roux [1]. Ce n'est pas sans

[1] A la mort d'un prélat, le roi envahissait le plus qu'il pouvait des biens de l'église qu'avait régie le défunt. A la mort d'un vassal de la couronne, l'héritier légitime était forcé de racheter son fief un prix arbitraire au lieu de payer un simple droit de *relief* (droit de mutation). Lorsqu'un vassal du roi voulait marier sa fille ou sa sœur, il était obligé d'acheter le consentement du roi. Le roi remariait les veuves contre leur volonté, afin de donner à ses créatures, avec leur main, les fiefs qui leur appartenaient. Le roi prenait dans les villes et comtés des droits de monnayage arbitraires. Il cassait les testaments ou ne les confirmait qu'à prix d'argent, mettait des impôts sur les fiefs de haubert, qui ne lui devaient que le service militaire, etc. Tous ces abus non-seulement n'avaient pas cessé depuis la charte qui en promettait le redressement, mais ils s'étaient accrus et multipliés sous Henri II et ses fils. Voyez le traité *de l'Origine du système représentatif en Angleterre,* par M. Guizot, à la suite de ses *Essais sur l'histoire de France.*

raison que les Anglais témoignent un pieux respect à ce vieux diplôme ; il fut le fondement et le point de départ de leur constitution. Le 20 novembre 1214, au retour de Jean de sa malheureuse campagne d'Anjou, les hauts-barons anglo-normands jurèrent entre les mains de Langton le rétablissement de la charte de Henri Ier, et la ruine des mauvaises coutumes proscrites par cette charte ; puis ils appelèrent aux armes leurs vassaux et les petits nobles et les francs-tenanciers relevant immédiatement du roi, et signifièrent leur requête à Jean. Afin d'entraîner la population saxonne, ils réclamaient en même temps l'exécution *des bonnes lois du roi Édward,* qui avaient été maintenues, au moins en droit, par Guillaume-le-Conquérant. Dans cet appel des barons à la petite noblesse et au peuple, était en germe la future grandeur de l'Angleterre. Jean refusa de renoncer au despotisme, et s'écria qu'il aimerait mieux abdiquer sa couronne. Les barons abjurèrent leurs serments de fidélité, élurent un chef militaire sous le titre de *maréchal de l'armée de Dieu et de la sainte Église,* et entrèrent dans Londres bannières déployées : la désertion fut si générale autour de Jean, qu'il se trouva seul avec sept chevaliers. Il céda ; il signa, le 19 juin 1215, les articles que lui avaient signifiés les seigneurs ligués : c'est là la fameuse GRANDE-CHARTE ; la Grande-Charte sanctionnait les libertés du clergé, garantissait les barons contre le despotisme royal, les arrière-vassaux contre le despotisme des barons, interdisait au roi de lever aucun escuage (impôt de guerre) ou aide sans l'aveu du *commun conseil du royaume* (l'assemblée générale des vassaux de la couronne), ordonnait que la *cour des plaids communs* (la cour suprême de justice) se tînt en lieu fixe et ne suivît plus la personne du roi, réglait la tenue des assises des

comtés ou tribunaux secondaires, défendait d'arrêter, bannir, emprisonner ou déposséder aucun homme libre sans le jugement de ses pairs, et protégeait les bourgeois, les marchands nationaux et étrangers, et les vilains, contre toute exaction et *maltôte* (*malè tolta,* argent levé injustement), etc. Pour la première fois apparaissait au moyen âge l'imposant spectacle d'une nation réunissant ses classes diverses et travaillant en corps à substituer le règne du droit au despotisme du fait.

Les barons anglais ne jouirent pas en paix de leur victoire : Jean n'avait cédé qu'à la force; il se sauva dans l'île de Wight, s'y cantonna comme un chef de pirates, appela à son aide tous les routiers, tous les soldats mercenaires du continent, leur promit les biens des *rebelles,* et réclama l'assistance du pape, son *seigneur suzerain.* Innocent III répondit par un bref qui déclarait la Grande-Charte illicite et inique, la cassait et l'annulait, et défendait, sous peine d'anathème, au roi de l'observer, aux barons d'en réclamer l'observation (24 août 1215). Ainsi, la papauté, par l'organe de son plus illustre représentant, abdiquait déjà le patronage populaire auquel elle avait paru un moment aspirer ; elle permettait la tyrannie aux rois, pourvu que ces tyrans fussent les esclaves de Rome : ainsi, dès l'origine de la Grande-Charte, commençait cette lutte contre Rome qui a été le plus fort lien de la constitution anglaise, et germait cette immense haine nationale qu'on voit poindre avec tant d'énergie dans l'histoire de Mathieu Pâris, le grand chroniqueur anglais du treizième siècle. Les foudres terribles d'Innocent III s'émoussèrent contre la résolution des insurgés, animés par la conscience de leur droit et par le concours d'une grande partie du clergé anglais, qui désobéit géné-

reusement à Rome, et n'observa pas l'interdit; mais les armes des routiers firent plus que les anathèmes du pape: à l'appel du roi Jean, tous les aventuriers de la Gaule s'étaient rassemblés autour de Hugues de Boves, l'un des vaincus de Bovines; quarante mille mercenaires brabançons, flamands, normands, poitevins, gascons, basques, s'embarquèrent pour aller se partager l'Angleterre; une violente tempête assaillit dans la Manche cette grande flotte de brigands, et engloutit Hugues de Boves avec plusieurs milliers de ses compagnons; les autres prirent terre, et Jean et son frère, le comte de Salisbury, entamèrent, à la tête de ces intrépides et féroces soldats, une guerre d'extermination contre les barons et contre tout le peuple; mais les barons étaient résolus à tout plutôt que de reprendre le joug de leur infâme roi, et, vers la fin de l'année 1215, le comte de Winchester et le *maréchal de l'armée de Dieu,* Robert, fils de Wautier (Fitz-Walter), arrivèrent à Paris avec des lettres scellées du grand sceau des barons, et offrirent la couronne d'Angleterre au prince Louis de France, dont la femme, Blanche de Castille, était la petite-fille de Henri II.

Cette offre magnifique couronnait dignement la carrière de Philippe-Auguste : l'âge avait refroidi son ardeur et son ambition; la réunion des deux couronnes sur la tête de son fils éblouit toutefois son orgueil de père et de conquérant, et il vit son fils accepter avec une joie mêlée de quelque crainte. Il se fit livrer vingt-cinq otages en garantie de la fidélité des Anglais à Louis, et laissa celui-ci expédier sur-le-champ outre-mer dix barons avec force chevaliers et servants d'armes. Les seigneurs français furent reçus à bras ouverts dans Londres,

et annoncèrent la prochaine arrivée du prince en personne (février 1216).

Mais le pape, qui avait pris parti si vivement pour Jean contre les barons anglais, n'était pas plus disposé à souffrir la spoliation de son vassal par les Français : comme Louis se disposait à partir, arriva à la cour de France le cardinal-légat Gualo, qui présenta au roi Philippe des lettres par lesquelles Innocent III le priait d'empêcher que son fils Louis n'envahît le royaume d'Angleterre, ou n'inquiétât en aucune sorte le roi des Anglais, vassal et homme-lige de la sainte Église romaine. « Le royaume d'Angleterre, répondit Philippe, n'a jamais été ni ne sera le patrimoine de saint Pierre : aucun roi ne peut donner son royaume, ni le rendre tributaire sans l'aveu de ses barons. » Les seigneurs présents appuyèrent le dire du roi par un cri unanime (Mathieu Pâris). Philippe, avec son habileté ordinaire, évita néanmoins de s'engager dans une lutte directe et personnelle avec le pape, et renvoya l'affaire à la cour des pairs. Louis y fit soutenir ses droits par un chevalier qu'il avait choisi pour avocat. — « J'ai toujours été fidèlement dévoué au seigneur pape et à l'Église romaine, avait-il ajouté, et jamais, par mon conseil ou par mon aide, mon fils Loys ne portera préjudice à ladite Église ; mais, s'il revendique quelque droit sur le royaume d'Angleterre, il doit être entendu, et obtenir ce qui lui appartient. » La cour des pairs s'assembla donc le lendemain à Melun, en présence du légat. Les raisons de Louis, si bonnes qu'elles fussent, ne pouvaient arrêter le cardinal Gualo, qui avait des instructions positives : il défendit au prince, sous peine d'excommunication, de passer en Angleterre, et au roi Philippe d'aider son fils dans cette entreprise. « Loys, les larmes aux yeux, dit

alors à son père : — Seigneur, quoique je sois votre homme-lige pour les fiefs que vous m'avez donnés en ce pays de France, il ne vous appartient pas de rien statuer touchant le royaume d'Angleterre. Je vous prie donc de ne point empêcher mon projet, parce que je combattrai jusqu'à la mort, s'il le faut, pour l'héritage de mon épouse. » Le roi, voyant la constance et l'angoisse de son fils, ne le retint pas davantage; et, sans l'encourager ouvertement, il lui donna sa bénédiction et le laissa *se départir* (Mathieu Pâris).

Louis, esprit faible et borné, ne puisait pas cette résolution dans son propre fonds; il était poussé *par sa dame Blanche,* femme d'un caractère héroïque, qui le forçait à être ambitieux malgré lui et à braver les anathèmes pontificaux qu'il redoutait; mais il craignait encore plus sa femme que le pape. Il alla s'embarquer à Calais, avec un grand nombre de comtes, de barons, de chevaliers et de sergents d'armes, décidés à encourir les excommunications papales, qui commençaient à perdre leur efficacité à force d'avoir été prodiguées. Quatre cents bâtiments de transport et quatre-vingts *coques*, navires pontés et à voiles, jetèrent une belle armée française sur la côte d'Angleterre (21 mai 1216). Le roi Jean, qui était à Douvres avec tous ses routiers, tourna le dos, et s'enfuit sans combat comme à la Roche-aux-Moines. Louis marcha droit à Londres, y reçut l'hommage des barons et des bourgeois, et jura sur l'Évangile *de garder leurs bonnes lois,* et de leur restituer leurs patrimoines confisqués par Jean. L'excommunication que le cardinal Gualo, selon sa menace, lança contre Louis et ses adhérents, et dans laquelle il comprit le roi Philippe, comme ayant aidé son fils, produisit peu d'impression; Louis en appela au pape, et poursuivit, en at-

tendant, le cours de ses succès. Toutes les provinces du sud et de l'est se déclarèrent pour lui, tandis qu'Alexandre, roi d'Écosse, son allié, envahissait le nord. Les villes qui refusaient de reconnaître le nouveau roi étaient saccagées ou rudement rançonnées soit par la chevalerie française et anglaise, soit par les *borderers* et les montagnards écossais. La plupart des routiers brabançons, normands, etc., que Jean avait enrôlés, passèrent du côté de Louis, ainsi que les seigneurs jusqu'alors fidèles à Jean : Salisbury lui-même abandonna son frère.

Le désespoir inspira quelque énergie à Jean, qui se voyait bien près d'être de fait comme de nom *Jehan Sans-Terre*. Rassemblant le peu de chevaliers encore attachés à sa cause, et les réunissant aux aventuriers gascons et poitevins, que commandait le volage Savari de Mauléon, il rentra dans l'Angleterre orientale, fit lever le siége de Windsor au comte de Nevers, principal lieutenant de Louis, et se mit à ravager les provinces de Norfolk et de Suffolk ; mais, tandis qu'il traversait une petite rivière près de son embouchure, le flux de la marée et les sables mouvants engloutirent tous les chariots et les chevaux qui portaient le trésor royal, les vases précieux et toutes les richesses que Jean aimait chèrement et conduisait toujours avec lui. « Le roi fut saisi d'une telle tristesse par la perte de ces objets, qu'il en tomba gravement malade, et fut obligé de s'arrêter la nuit suivante dans l'abbaye de Swines-Head. Là, sa pernicieuse gloutonnerie accrut la violence de son mal, et sa fièvre s'enflamma promptement, parce qu'il s'était gorgé outre mesure de pêches et de cidre doux (Matth. Pâris.—Rad. Coggeshal.). « Il reprit cependant sa route, mais il n'alla pas loin, et il expira au bout de trois jours, à Newark-Castle, en désignant son fils aîné

Henri pour son successeur au trône d'Angleterre (19 octobre 1216). On lui fit, comme à son frère Richard, plusieurs épitaphes; mais elles n'exprimèrent pas la même diversité d'opinions. On voit dans celle-ci quels sentiments le monarque défunt inspirait à tout le monde :

« De même que l'Angleterre reste encore salie des souillures de *Jehan*,

« Par *Jehan* est souillée la sordide *géhenne* (l'enfer) elle-même.

Le protecteur de Jean, le pape Innocent III, qui n'avait pas craint d'accepter la solidarité des justes haines qu'inspirait le tyran d'Angleterre, était mort trois mois avant lui, le 16 juillet. Ce redoutable génie laissait une mémoire à la fois éclatante et sombre, une mémoire contestée, orageuse comme la situation de l'Église, pour laquelle Innocent avait remporté de ces victoires qui laissent une blessure incurable au flanc du vainqueur. La double mort d'Innocent et de Jean-sans-Terre semblait devoir assurer l'établissement de Louis sur le trône anglo-normand. Le résultat fut tout opposé : le fils aîné de Jean, Henri Plantagenêt, enfant de dix ans, n'avait point hérité de l'horreur qu'on portait à son père; sa faiblesse et son abandon en faisaient au contraire le roi le plus commode pour les partisans des libertés publiques, tandis que Louis aliénait déjà ses nouveaux sujets par une conduite imprudente et peu mesurée. Jean s'était toujours entouré de Gascons et de Poitevins; Louis favorisait exclusivement ses Français, et leur donnait le gouvernement des châteaux, des villes, des comtés, au préjudice des indigènes, qui l'avaient appelé au trône. Les Français et les Anglais étaient en querelle continuelle; les Français disaient à leurs alliés que, puisqu'ils avaient trahi *le roi*

Jehan, ils trahiraient sans doute aussi *le roi Loys,* et ces reproches accréditaient le bruit habilement répandu, que Louis et ses barons d'outre-mer avaient juré entre eux d'*occire* ou de dépouiller tous les seigneurs anglais. Durant tout l'hiver de 1216 à 1217, les défections journalières grossirent le nombre des *fauteurs* du jeune Henri, qui avait été couronné à Glocester dix jours après la mort de son père. Le nouveau pape, Honorius ou Honoré III, qui venait de succéder à Innocent III, embrassa chaleureusement la cause de l'héritier des Plantagenêts, et menaça de renouveler de sa propre bouche l'excommunication fulminée par le légat Gualo, si Louis ne quittait immédiatement l'Angleterre. Louis, inquiet, et voulant aller lui-même en France chercher un renfort d'argent et de soldats, conclut avec ses adversaires une trève de quarante jours, durant le carême de 1217; « mais le roi Philippe, en homme très-chrétien, ne voulut point communiquer, même de parole, avec son fils excommunié. » Philippe commençait à mal augurer de l'entreprise de Louis, et ne voulait pas se compromettre. Il fournit cependant sous main quelques secours à son fils; mais Louis, de retour en Angleterre, trouva ses affaires bien empirées : pendant son absence, presque tous les grands barons s'étaient tournés vers Henri III, *leur droit sire;* la commune de Londres seule montra un attachement obstiné au prince français, et Louis envoya la milice de Londres avec six cents chevaliers français et quelques anglais pour combattre, dans le comté de Lincoln, les partisans de Henri III. L'armée franco-anglaise fut surprise dans Lincoln même et mise en pleine déroute (19 mai 1217), après la mort du comte de Perche, son général, et Louis se vit bientôt resserré dans Londres par les vainqueurs.

Le roi Philippe, quoique très-affligé des revers de son fils, n'osa point l'aider ouvertement, de peur de se brouiller avec le pape ; mais il laissa sa bru, Blanche de Castille, rassembler en hâte des troupes nombreuses pour les envoyer à Louis [1]. Trois cents chevaliers et une foule de sergents d'armes, ayant à leur tête Robert de Courtenai, seigneur de race capétienne, s'embarquèrent sur quatre-vingts gros vaisseaux et beaucoup de petits, que gouvernait Eustache-le-Moine, Anglais de naissance et religieux défroqué, qui, par une succession d'aventures aussi romanesques qu'extraordinaires, était devenu un célèbre pirate. Les marins des *cinq ports* (Douvres, Sandwich, Romney, Hastings et Hythe), qui avaient dès ce temps-là une haute renommée, vinrent à la rencontre de la flotte française avec une quarantaine de navires, qui portaient, outre les matelots, l'élite des chevaliers anglais. La victoire ne fut pas longtemps douteuse : la supériorité du nombre ne fut d'aucun secours aux Fran-

[1] La Chronique de Reims, que nous avons déjà citée à l'occasion de la bataille de Bovines, raconte à ce propos un trait de Blanche de Castille, où cette altière et courageuse princesse se révèle tout entière. « Comme messire *Loeys* eut *dépendu* (dépensé) tout le sien et lui faillit argent, si mandat à son père que il lui aidât et lui envoyât deniers. Et le roi dit, par la lance Saint-Jacques, qu'il n'en feroit néant, ni pour lui ne seroit excommunié. Quand madame Blance sut, si vint au roi et lui dit : — Comment, sire, laisserez-vous donc votre fils mourir *en étranges terres* (en terres étrangères)? Sire, pour Dieu, il doit être héritier après vous! envoyez-lui au moins les issues (les revenus) de son patrimoine. — Certes, Blance, dit le roi, je n'en ferai néant. — Non, sire! dit la dame. — Non, voir (Non, vrai), dit le roi. — Eh bien, je sais, dit la dame, que j'en ferai! — Qu'en ferez-vous donc? dit le roi. — Par la benoîte mère de Dieu, j'ai beaux enfants de mon seigneur, je les mettrai en gages, et bien trouverai qui me prêtera sur eux.» Adonc se partit du roi aussi comme *desvée* (exaspérée). Et quand le roi la vit ainsi aller, si cuida (crut) qu'elle dît vérité ; si la fit rappeler et dit : — Blance, je vous donnerai de mon trésor tout comme vous voudrez, et en faites ce que vous voulez... Mais sachez de voir (de vrai) que je ne lui enverrai rien. — Sire, dit madame Blance ; vous dites bien. » Et lors fut délégué grand trésor à madame Blance, et elle l'envoya à son seigneur, et il renforça sa guerre. »

çais : inhabiles aux manœuvres maritimes et assaillis par des marins éprouvés, ils résistèrent en vain avec intrépidité; les galères anglaises, armées d'éperons de fer à la manière des anciens, trouaient les nefs d'Eustache-le-Moine et les coulaient bas; les *balistes,* machines à lancer des traits, dont les Anglais avaient garni le pont de leurs vaisseaux, criblaient de dards les Français, qui, dénués de semblables *engins* et aveuglés par la chauxvive qu'on leur jetait du haut des hunes ennemies, étaient taillés en pièces presque sans pouvoir se défendre lorsqu'on en venait à l'abordage. Robert de Courtenai et Eustache-le-Moine furent pris; le moine défroqué fut *décollé,* comme traître, par ses compatriotes vainqueurs, et tous ceux des vaisseaux français qui échappèrent aux Anglais furent obligés de chercher un refuge sur les côtes de France (27 août 1217). Robert devint en 1219, empereur de Constanttnople.

Louis, « voyant qu'il n'avait plus de secours à attendre ni par terre ni par mer, » se décida enfin à traiter avec le légat Gualo et Guillaume, grand-maréchal d'Angleterre, qui le tenait assiégé dans Londres. Louis jura de quitter l'Angleterre avec tous ses Français, de n'y jamais revenir en ennemi, et d'engager de tout son pouvoir le roi son père à restituer au roi Henri tous ses droits sur les pays d'outre-mer. Il rendit l'original de la grande charte, qui était tombé entre ses mains. Le petit roi Henri III, le légat et le grand-maréchal, jurèrent à leur tour de rendre aux barons anglais et à tous autres les droits, héritages et libertés à cause desquels la discorde était née entre le roi *Jehan* et ses hommes, de ne rechercher ni tourmenter quiconque avait suivi le parti de Louis, d'amnistier la cité de Londres tout entière, et de rendre sans

rançon tous les gens de guerre pris à Lincoln et dans la bataille navale (11 septembre 1217). Les clercs seuls furent exceptés de l'amnistie et obligés de payer de grosses amendes au pape, pour n'avoir pas observé l'interdit (Matth. Pâris. — Rad. Coggeshale. — Ann. Waverleï.).

Louis, relevé de son excommunication, regagna tristement les côtes de France, ayant, dans l'espace de quinze mois, conquis par les fautes d'un autre, puis perdu par ses propres fautes, le beau royaume d'Angleterre. Eût-il été, au reste, plus prudent et plus habile, que l'inévitable réaction nationale qui l'expulsa n'eût pas moins éclaté tôt ou tard.

L'œuvre politique de Philippe-Auguste était trop bien consolidée pour que les revers de son fils pussent la compromettre : l'expédition d'Angleterre n'avait été qu'un brillant épisode en dehors de cette œuvre ; les dernières années de Philippe furent paisibles et respectées ; l'Angleterre était tout occupée à se refaire du règne calamiteux de Jean ; l'Empire obéissait à Frédéric II, allié de Philippe ; la papauté était réconciliée avec la maison de France, et le baronage semblait s'habituer à la monarchie nouvelle. Une des grandes familles du royaume, la maison de Chartres, s'éteignit en 1218, dans la personne du jeune comte Thibaud VI. Ce prince eut ses deux sœurs pour héritières, et le comté de Chartres passa par mariage au comte de Beaumont-sur-Oise ; le comté de Blois, au comte de Saint-Pol, de la maison de Châtillon sur-Marne. Chartres fut plus tard réunie à Blois entre les mains d'un Châtillon. Le roi profita de ce partage pour acquérir des héritiers le comté de Clermont en Beauvaisis. Une violente guerre civile éclata peu de temps après en Bretagne. La duchesse Alix *étant allée de vie*

à trépas, son mari, Pierre de Dreux, dit *Mauclerc* (mauvais clerc)[1], continua de gouverner le pays et de porter le titre de duc, comme *bail* et tuteur de son fils *Jehan, le vrai duc;* mais ses efforts pour étendre le pouvoir ducal lui aliénèrent d'une part le clergé, de l'autre les grandes familles basses-bretonnes, habituées à une indépendance presque absolue vis-à-vis de leurs ducs, qu'elles ne regardaient guère que comme les premiers des comtes ou des tierns du pays. L'évêque de Nantes, secondé par ses confrères de la province de Tours, excommunia le duc; les vicomtes de Léonnais, que Mauclerc avait dépouillés de leurs seigneuries, soulevèrent contre lui les Rohan, les Avaugour, les seigneurs du Trégorrois, toute la Basse-Bretagne, tandis qu'Amauri de Craon, sénéchal d'Anjou, entrait dans la Haute-Bretagne avec les comtes de Nevers et de Vendôme, et une foule d'hommes d'armes manceaux, angevins, normands, tourangeaux et berruyers. La noblesse et les communes de la Haute-Bretagne soutinrent le duc, qui avait travaillé avec succès à s'attacher les bourgeois et les paysans par diverses exemptions et priviléges : Pierre réussit à détacher de la coalition le vicomte de Rohan et l'évêque de Nantes, puis marcha au-devant du sire de Craon. Un sanglant combat se livra près de Châteaubriand; Pierre Mauclerc défit complétement ses adversaires, fit prisonniers le sire de Craon et le comte de Vendôme, et força les vicomtes de Léonnais *à accepter enfin une bonne paix au lieu d'une rude guerre* (1222). L'inertie de Philippe-Auguste durant cette lutte entre son sénéchal et son parent Mauclerc at-

[1] Parce qu'il employait contre le clergé les connaissances qu'il avait acquises dans les écoles de Paris : on l'avait d'abord destiné à l'Église, et il avait étudié comme clerc.

testait l'affaiblissement moral et physique du grand roi de France, qui ne quittait plus guère la tour du Louvre, le palais de la Cité, ou le manoir de Paci-sur-Eure, habitation d'où il avait longtemps surveillé la Normandie. Philippe vivait désormais plus habituellement avec les gens d'église qu'avec les gens de guerre[1]. Il ne prit pas non plus part à la guerre qui désolait la Champagne : Érard de Brienne, sire de Rameru, mari d'une tante du jeune comte Thibaud IV, revendiquait le comté au nom de sa femme, et l'on se battit plusieurs années en Champagne et en Brie. Le roi n'intervint pas dans la querelle, qui se termina à l'avantage de Thibaud, fils de ce Thibaud III qui était mort en 1201, au moment de partir avec Baudouin de Flandre pour la croisade (1221).

Les guerres de Bretagne et de Champagne étaient peu de chose auprès des furieuses luttes qui avaient recommencé dans le midi, vers l'époque du départ de Louis de France pour l'Angleterre. La Provence était bientôt sortie de la stupeur où l'avait plongée le désastre de Muret, et, au moment même où Simon de Montfort allait en France rendre au roi son suzerain l'hommage féodal de Toulouse et de Narbonne, l'héritier légitime des régions conquises rentrait en Provence pour recouvrer ses domaines et délivrer sa patrie. Le poëte de la croisade raconte qu'après la séparation du concile de Latran, le jeune Raymond VII alla prendre congé d'Innocent III, et en reçut très-bon accueil et force conseils paternels. « Je fais garder pour toi, dit le pape, le Venaissin, Argens et Beaucaire, dont tu

[1] Le roi faisait force donations aux *moûtiers* et aux prélats : il gratifia l'évêque de Paris de la suzeraineté des Halles-Champeaux, et l'abbaye de Saint-Denis de maints priviléges et redevances. — Sur la guerre de Bretagne, voyez Guillelm. Armoric. — Chronic. Turonic.

pourras te contenter; et le comte de Montfort aura la seigneurie du reste, jusqu'à ce que l'Église ait vu si elle doit te rétablir. — Seigneur, dit l'enfant, il m'est dur d'ouïr parler de partage avec Simon... Et, puisque je vois que tout se décide par la guerre, je ne veux demander autre chose, sinon que tu me laisses reconquérir ma terre, si je le puis. » L'*apostoile* le regarda et jeta un soupir; puis il le baisa, et le bénit, et lui dit : « Prends garde à ce que tu feras! Tout ce qui est obscurci reprendra sa splendeur : que Dieu Jésus-Christ te laisse bien commencer et bien finir! » Peut-être le poëte provençal se fait-il illusion sur la bonne volonté du pape; peut-être Innocent était-il réellement mal disposé pour Montfort. Il se passait alors dans la Septimanie des choses qui affaiblissaient singulièrement la force morale de la croisade. Simon et Arnaud-Amauri s'étaient brouillés mortellement à propos du duché de Narbonne, que l'un et l'autre s'attribuaient : Simon était entré de vive force dans Narbonne, et avait démantelé cette ville, qui favorisait Arnaud contre lui, et Arnaud s'était vengé en excommuniant Simon [1].

Innocent ne vécut pas assez pour confirmer ou pour démentir les espérances probablement exagérées que le parti national languedocien avait mises en lui. Le jeune Raymond, en le quittant, était retourné trouver son père à Gênes; les deux comtes se rendirent de Gênes à Marseille au printemps de 1216. Les habitants de la Provence proprement dite, contenus par leur clergé et par la puissante famille des Baux, ennemie des princes toulousains, étaient restés neutres jusqu'alors dans la guerre de Toulouse, et le vieux Raymond n'avait tiré aucune assistance

[1] *Hist. de Languedoc*, l. XXII, c. 101, etc.

de ses seigneuries d'outre-Rhône; mais la fermentation avait été croissant, et l'arrivée de Raymond VII, jeune homme de dix-huit ans, plein de beauté, de grâce et de courage, fit éclater une explosion patriotique dans toute la contrée. La république de Marseille, qui n'avait jamais relevé de la maison de Toulouse, présenta ses clefs *en grand honneur et joie* aux deux comtes, et leur offrit les bras de ses enfants pour la cause du pays. De là, les comtes furent mandés à Avignon par les *meilleurs* de la ville, qui se donnèrent à eux corps et biens, et qui leur livrèrent la cité en jurant de les aider à recouvrer leurs terres ou de mourir avec eux. Ce n'étaient par la ville que cris de *Toulouse, Toulouse, pour le père et le fils! Joie et victoire! Dieu est avec nous*. Les communes de Tarascon, Peyrelade, l'Isle, les seigneurs de Cavaillon, de Die, tout le Venaissin, tout le Marquisat, suivirent le mouvement. Le poëte provençal prétend que mille chevaliers *vaillants et accomplis, et cent mille autres hommes,* se confédérèrent pour le rétablissement des comtes. Les vassaux du comte de Provence accouraient de toutes parts se joindre à ceux des Raymond[1]. Le vieux Raymond s'embarqua pour Barcelonne, et alla *querir* du renfort chez ses alliés, les *riches-hommes* d'Aragon et de Catalogne, et le jeune Raymond, après avoir repoussé la faction des Baux, qui avait armé contre lui Orange, Nîmes et quelque chevalerie, entama la grande guerre contre Simon de Montfort : tous les chevaliers *faydits* (proscrits) sortirent des bois et des montagnes pour joindre Raymond VII aux bords du Rhône. Le jeune

[1] Le comté de Provence et le royaume d'Aragon étaient alors entre les mains de deux enfants, Raymond-Béranger IV, fils du comte Alfonse II, mort en 1209, et Jayme, fils du roi Pierre, tué à Muret.

comte passa le fleuve à Tarascon, entra sans coup férir dans la ville de Beaucaire, qui n'est séparée de Tarascon que par la largeur du Rhône, et mit le siége devant le château, occupé par le sénéchal et par les meilleurs chevaliers de Montfort. Simon était depuis peu revenu de France : à la nouvelle du péril où était son sénéchal, il rassembla à la hâte tout le reste de ses hommes, marcha droit à Beaucaire, et assiégea dans la ville les Provençaux qui assiégeaient le château. Il se fit là de merveilleux faits d'armes; on se battit de part et d'autre comme si de la possession de Beaucaire eût dépendu le sort de toute la Provence[1]. Simon et ses compagnons se surpassèrent eux-mêmes; mais leurs adversaires, maîtres de tout le cours du Rhône, et bien *remparés* derrière les murs de Beaucaire, se renforçaient chaque jour; l'abondance régnait dans la ville, la faim désolait le château; l'armée de secours eut le dessous dans plusieurs sorties sanglantes, et Simon ne put sauver son sénéchal et ses soldats qu'en les autorisant à capituler et à sortir du château sans chevaux, sans harnais et sans armes. L'étendard de Montfort, la terrible *bannière au lion*, recula pour la première fois, et Simon reprit à grandes journées le chemin de Toulouse, après avoir conclu une trève avec le jeune Raymond : il craignait de perdre plus que Beaucaire. Il avait reçu avis que les Toulousains se disposaient à livrer leur ville au vieux Raymond VI, qui arrivait dans le comté de Comminges avec des troupes catalanes et aragonaises. Le vieux comte se retira devant Montfort, et les Toulousains, effrayés de l'approche de Simon, envoyèrent vers lui *les plus gens de bien* de leur cité pour le prier de

[1] Les Provençaux se servirent du *feu grégeois* contre le château de Beaucaire.

ne point venir en ennemi contre eux avec son *host,* et pour lui représenter que, détruire la ville, ce serait perdre son propre bien. Gui de Montfort, frère de Simon, et les autres barons de l'armée, conseillèrent à Montfort de *recevoir à merci* les Toulousains, et d'exiger d'eux seulement beaucoup d'argent pour soutenir la guerre, sans les emprisonner ni leur faire de violence; mais l'évêque Folquet fut d'avis contraire. — Une fois en la cité, dit-il, il ne faut épargner biens ni gens, mais prendre tout ce qui se trouvera; et sachez, seigneur comte, que si vous ne faites ainsi, vous aurez à vous en repentir. » Le comte, suivant l'avis du *traître évêque,* commença par arrêter les députés toulousains; puis Folquet, entrant dans la ville, persuada au peuple de sortir au devant de son seigneur, afin d'apaiser le courroux de celui-ci. « Le pauvre peuple, se fiant aux paroles de l'évêque, passa donc les portes en grande multitude; et, à mesure que les gens de Toulouse se rendaient auprès du comte, Simon les faisait prendre et lier. » Quelques-uns de ceux qu'on avait voulu enchaîner ainsi parvinrent à s'échapper, et avertirent la foule qui les suivait du sort de leurs compagnons. Le peuple, saisi de fureur, rentra aussitôt dans Toulouse : il y retrouva l'avant-garde du comte, qui, introduite par l'évêque Folquet, avait commencé à piller les maisons et à violer les femmes. En un moment le peuple fut sous les armes; chacun se mit à élever devant sa maison des barricades de bancs, de coffres, de poutres, de tonneaux; on fit pleuvoir sur les gens d'armes une grêle de pierres, de briques et de barres de fer. Gui de Montfort, le frère de Simon, fut rudement repoussé avec ses hommes, et l'évêque lui-même, assailli par ses ouailles, eût été la victime de leur juste fureur, s'il ne fût parvenu à se sau-

ver au *Château-Narbonnais* (palais des comtes de Toulouse). Simon accourut à l'aide avec toute l'armée, se saisit de plusieurs postes avantageux, et ordonna de mettre le feu partout; mais les Toulousains réussirent à éteindre les flammes, repoussèrent, avec un grand carnage de part et d'autre, deux attaques successives dirigées contre eux par le comte en personne, et, après tout un jour de combats, refoulèrent Simon et ses troupes dans le Château-Narbonnais, tandis que le détachement de Gui de Montfort était bloqué dans l'hôtel du comte de Comminges.

Quand le comte et l'évêque virent qu'ils ne viendraient point à bout des Toulousains par les armes, *Folquet imagina de nouveau une grande et perverse trahison.* Il envoya l'abbé de Saint-Cernin proposer aux citoyens de se remettre à sa merci, leur garantissant, au nom de Dieu, de l'*apostoile* et de tout le clergé, qu'ils ne perdraient ni corps, ni biens, ni liberté; mais que, s'ils refusaient, les otages pris par Simon seraient *occis de male mort.* Les Toulousains ne connaissaient que trop la perfidie de l'évêque; ils ne purent croire pourtant que Folquet osât transgresser les terribles serments qu'il leur faisait, *de par Dieu, la Vierge Marie et le corps du Sauveur,* et n'eurent pas le courage de livrer à la mort quatre-vingts ou cent des notables de la cité, que Simon gardait au Château-Narbonnais. Les députés de la *communauté,* chevaliers et bourgeois, allèrent donc trouver le comte et l'évêque hors de Toulouse, à Villeneuve. Simon commença par se faire rendre tous ses prisonniers, puis il envoya les députés rejoindre les premiers otages au Château-Narbonnais, et fit saisir dans leurs maisons tous les *meilleurs de la ville*, jusqu'au nombre de deux mille, les ré-

unit au marché des bœufs (*la Boaria*), et là les força de déclarer qu'ils renonçaient à la garantie de l'évêque. Tous ceux des principaux bourgeois qui ne purent s'échapper de Toulouse dans le premier tumulte furent emmenés captifs, *dispersés en terres étrangères*, et entassés au fond de cachots où un grand nombre d'entre eux périrent de douleur et de misère, sans qu'on prît la peine de *séparer les morts des vivants*. La ville fut forcée de livrer ses armes et de se racheter d'une entière extermination par une énorme rançon de trente mille marcs d'argent. Les tours et les murailles de la cité, les maisons flanquées de tourelles (*domus turrales*), et tous les lieux susceptibles de défense dans l'intérieur de la ville, sauf les églises, furent abattus à ras de terre. *Riches et merveilleux palais, somptueux bâtiments, tours antiques et constructions nouvelles,* s'écroulèrent sous le marteau des démolisseurs. Simon avait ordonné la levée en masse des artisans dans tout le pays pour détruire l'*honneur* de Toulouse (octobre-novembre 1216). (*Cansos de la Crozada.*)

Le désastre de Toulouse rendit un moment la prépondérance à Simon : l'on avait recommencé à prêcher la croisade en France ; au printemps de 1217, l'archevêque de Bourges et l'évêque de Clermont amenèrent de nombreux croisés, à l'aide desquels Montfort obtint quelques avantages sur le comte de Foix, puis reporta la guerre aux bords du Rhône, passa ce fleuve, et envahit le Valentinois, Die, Crest, enfin une grande partie du marquisat de Provence. Mais, tandis que Montfort guerroyait sur la rive gauche du Rhône, la malheureuse Toulouse réussit enfin à briser le joug de sa tyrannie. Le vieux Raymond VI, le comte de Comminges, et le fils du comte de Foix, marchant sur cette ville et culbutant un corps de

troupes françaises qui essaya de les arrêter, profitèrent d'un brouillard épais pour entrer dans la cité ouverte de toutes parts, trompettes sonnantes, enseignes déployées : le peuple, qui était prévenu, se leva en masse aux cris de : *Vive le comte Raymond!* s'arma de pierres, de bâtons, de couteaux, courut sus aux gens de Simon, et tua tous ceux qui ne purent gagner le Château-Narbonnais, où se trouvait la comtesse de Montfort (13 septembre 1217). Le comte Gui, frère de Simon, accourut de Carcassonne avec tout ce qu'il y avait d'*hommes du Nord* dans le pays : les Toulousains avaient à la hâte creusé des fossés et planté des palissades pour suppléer à leurs murailles ruinées; Gui de Montfort et ses soldats forcèrent cette faible barrière, et pénétrèrent dans la ville, mais pour en ressortir bientôt *à grand'perte et honniment*. Le comte Simon, apprenant la défaite de son frère, et le danger de sa femme, assiégée dans le Château-Narbonnais, quitta le marquisat de Provence, repassa le Rhône, et marcha droit à Toulouse, avec le légat Bertrand, qui ne parlait que d'anéantir la ville et ses habitants. Tous les méridionaux enrôlés par force sous les drapeaux de Simon désertèrent successivement en chemin; les Toulousains, au contraire, avaient reçu force secours de l'Albigeois, du Querci, de l'Agenois et des Pyrénées. Simon tenta de reprendre la ville par un vigoureux assaut, avant que les Toulousains eussent pu relever leurs murailles; mais, à la première attaque, le comte Gui de Montfort tomba percé d'un trait d'arbalète parti de la main du comte de Comminges; un fils de Simon, que celui-ci avait fait comte de Bigorre, fut aussi grièvement blessé, et les assaillants furent repoussés de telle sorte, que Simon renonça à emporter Toulouse de vive force. Il entreprit de la bloquer en établissant sur les

deux rives de la Garonne deux camps retranchés, *deux villes* contre la ville du comte Raymond, et il jura, *par le saint chrême dont il avait été baptisé, de tenir Toulouse assiégée jusqu'à ce qu'il eût victoire sur elle ou y perdît la vie* (fin septembre). La victoire paraissait de moins en moins probable : l'arrivée du comte de Foix avec *une grande compagnie* de Navarrois, d'Aragonais et de Catalans, obligea Simon de lever précipitamment le siége de la rive gauche, *du côté de Gascogne ;* tandis que les gens de Montfort couraient vers les barques qui devaient les transporter de l'autre côté de la Garonne, les Toulousains et leurs alliés firent sur eux une furieuse sortie; le désordre fut si grand, que Simon tomba dans l'eau et ne fut sauvé qu'à grand'peine par un de ses compagnons : son bon cheval se noya, et la riche couverture du destrier de Simon fut reportée au comte de Foix. Montfort courut jusqu'à Muret, y repassa le fleuve, et parvint enfin à regagner le camp de la rive droite, mais en laissant bon nombre des siens gisant sur les bords de la Garonne ou flottant morts au fil de l'eau. Il tint néanmoins son serment : il resta devant Toulouse tout l'hiver, dans celui de ses deux camps où il avait concentré toutes ses troupes, pendant que sa femme, l'évêque Folquet et Jacques de Vitri, l'un des historiens des croisades, allaient parcourir la France et chercher partout des auxiliaires. Ils en ramenèrent plusieurs milliers : le comte de Soissons et une foule de chevaliers arrivèrent du nord ; le second camp fut rétabli, et la prise et le sac de Montauban, qui s'était révolté contre Simon, ranima un peu les soldats de Montfort; mais l'audace et l'espoir de leurs adversaires ne faisaient que s'accroître : les Toulousains, qui avaient relevé toutes leurs fortifications, étaient plus assié-

geants qu'assiégés : non-seulement ils battaient incessamment de leurs *engins* le Château-Narbonnais, mais ils prenaient presque toujours l'offensive contre le camp de Simon. Le jeune comte Raymond VII était venu les joindre à la tête de ses Provençaux, et, le jour de son arrivée, on avait vu tomber du haut d'une tour l'étendard au lion, sinistre présage pour les étrangers : ce siége homérique, signalé par cent terribles combats, se prolongeait depuis neuf mois entiers. Simon succombait à la tâche qu'il s'était imposée; le découragement s'emparait enfin de cette âme inébranlable. « Malade de fatigue et d'ennui, ruiné par tant de dépenses, il n'avait plus son ancienne ardeur, et le légat l'aiguillonnait sans relâche et le taxait d'insouciance et de paresse..... Simon priait parfois le Seigneur de lui donner la paix de la mort (Guillelm. de Pod.-Laurent.). » Simon, ayant échoué dans tous ses efforts pour se rendre maître du cours de la rivière et affamer la ville, était revenu à la force ouverte, et avait mis sa dernière espérance dans une énorme *gate* ou *chatte* de bois doublée en fer, qui devait renfermer dans ses flancs l'élite des hommes d'armes français, et renverser les murs nouvellement rebâtis par les Toulousains. La *gate* fut donc poussée jusqu'au bord du fossé; mais, un matin, avant qu'on eût pu mettre en œuvre cette redoutable machine, les gens de Toulouse sortirent en masse pour s'en emparer, et commencèrent à faire un grand carnage des soldats qui gardaient la *gate :* Simon entendait la messe lorsqu'on accourut lui porter cette nouvelle; il ne voulut point quitter *les divins mystères :* un second messager arriva un instant après, en criant : — Hâtez-vous! hâtez-vous, seigneur! vos hommes ne peuvent plus tenir! — Je ne quitterai point, répéta Simon, que je n'aie vu mon

Sauveur! » Puis, quand le prêtre éleva l'hostie, il fléchit le genou et tendit les mains au ciel, en s'écriant : *Maintenant, Seigneur, congédiez en paix votre serviteur, selon votre parole!* » Il monta à cheval, courut avec toute l'armée vers le lieu du combat, culbuta les Toulousains du premier choc, et les rechassa jusque dans leurs fossés. Les assiégés reprirent promptement courage, et revinrent vaillamment à la charge, sous la protection des archers et des machines de guerre, qui, du haut des remparts, faisaient pleuvoir une grêle de traits et de pierres sur les pèlerins. Gui de Montfort et son cheval roulèrent l'un sur l'autre percés de deux flèches : à l'aspect de son frère étendu sanglant à terre, le comte Simon descendit de cheval, disant amèrement : « Beau frère, Dieu nous a pris en *ire* (en courroux). » « Tandis qu'il converse et se lamente avec lui, voici qu'il y avait dans la ville un pierrier sous un sorbier, près de Saint-Cernin, et les femmes, et les filles, et les épouses de ceux de la ville le bandèrent et tirèrent, et *la pierre vint tout droit où il fallait* (*e venc tot dreit la peira lai on era mestiers*). Elle frappa le comte sur son heaume d'acier, si fort qu'elle lui écrasa les yeux et la cervelle, et le front et la mâchoire lui partirent en quartiers, et il chut en terre mort [1] (25 juin 1218). »

« Quand ceux de la ville surent que le comte Simon était mort, ils furent si joyeux que jamais on n'avait vu telle joie. Les cloches et beffrois sonnèrent à grands carillons; les ménétriers parcoururent la ville par grosses troupes, en jouant de leurs instruments, et tous, grands et petits, sortirent et allèrent faire de la *gate* un feu que rien n'éteignit, puis coururent rendre grâces à Dieu dans

[1] *Cansos de la crozada*, § 205. — *Historia de las guerras de Tolosa.*—Petr. Vall. Cernai. — Guil. de Pod. Laurent.

les églises de ce qu'il les avait délivrés du comte de Montfort. » Les croisés, consternés, levèrent le siége de l'autre côté de l'eau, et se rassemblèrent tous dans le principal camp, où ils restèrent plusieurs jours immobiles; tout à coup ils s'élancèrent impétueusement hors de leurs pavillons, et tentèrent une attaque désespérée contre la ville; mais ils furent repoussés et menés battant jusqu'à leurs lignes. Toute chance de succès était perdue sans ressource : ces hommes intrépides ne pouvaient pourtant se décider à abandonner la conquête de Toulouse et la vengeance de leur chef; ils avaient proclamé Amauri comte de Toulouse et vicomte de Beziers, à la place de son père; ils ne décampèrent que le 25 juillet, un mois après la mort de Simon; le Château-Narbonnais fut évacué en même temps, et les Français s'éloignèrent enfin, emportant pour *tout butin* le corps de Simon, qu'ils ensevelirent à Carcassonne, dans le moûtier de Saint-Nazaire. « Son épitaphe dit qu'il est saint et martyr, et qu'il ressuscitera en joie merveilleuse, et héritera du royaume du ciel. Mais moi, j'ai ouï dire que, si, pour occire les hommes et répandre le sang; si, pour perdre les âmes et se complaire aux meurtres, et pour croire les mauvais conseils et pour allumer les incendies; si, pour détruire les barons et honnir *parage* (détruire l'honneur), pour ravir les terres et soutenir orgueil; si, pour attiser le mal et éteindre le bien; si, pour occire les femmes et massacrer les enfants, un homme peut en ce monde conquérir Jésus-Christ, celui-là doit porter la couronne et resplendir au ciel. » Telle est l'oraison funèbre que fait à Simon de Montfort le poëte provençal au nom de tous les hommes de la langue d'oc!

La mort de Simon fut le signal d'un vaste soulèvement contre les étrangers. Le Querci, l'Agénois, le Rouergue,

le Condomois, l'Armagnac, le Nîmois, s'insurgèrent à l'appel du jeune Raymond, et les garnisons d'hommes du Nord furent chassées ou exterminées dans une foule de places fortes : la Provence proprement dite reprit les armes ; Guilhem, prince d'Orange, chef de la maison des Baux, fut massacré par le peuple d'Avignon, et ses partisans furent poursuivis partout comme ennemis de la patrie et alliés des tyrans étrangers : la puissance des Montfort s'écroula aussi vite qu'elle s'était élevée, et la ruine de la domination *française* dans le midi sembla bientôt assurée. Mais Rome n'était pas lasse de persécuter la maison de Toulouse : Honorius III n'avait point hérité du retour de bienveillance qu'Innocent III avait montré sur la fin de sa vie aux princes toulousains ; Honorius crut voir dans la chute des Montfort la restauration de l'hérésie en vain noyée dans des torrents de sang ; il embrassa avec ardeur la cause du fils de Simon, pressa instamment le roi de France de marcher contre *les hérétiques provençaux,* et ordonna d'employer à assister Amauri de Montfort la moitié d'un *vingtième* levé sur les biens du clergé français pour les besoins de la guerre sainte, qui se poursuivait alors, non plus en Palestine, mais en Égypte.

Le roi Philippe ne se croisa pas, mais il ne voulut pas se brouiller avec le pontife romain, et il laissa partir son fils Louis, avec le duc de Bretagne, le sénéchal d'Anjou, le comte de Saint-Pol, trente autres comtes, plus de vingt évêques, de six cents chevaliers et de dix mille archers. Louis, au printemps de 1219, joignit Amauri de Montfort devant Marmande en Agénois, qu'assiégeait ce seigneur. La garnison, trop faible pour résister *au fils du roi de France,* demanda et obtint une capitulation ; mais lorsque le comte d'Astarac, qui commandait la place, se fut remis en

la foi du prince avec ses gens, l'évêque de Saintes et d'autres prélats réclamèrent le comte *pour qu'il fût brûlé ou pendu,* et la ville *pour qu'elle fût livrée au glaive et à la mort, parce qu'elle était pleine d'hérétiques.* Le vaillant comte de Saint-Pol, le héros de Bovines, et l'archevêque d'Auch, s'opposèrent à cette infâme trahison, et sauvèrent le comte et les chevaliers captifs[1]; mais pendant ce temps la multitude des croisés, excitée par les prêtres et les moines, se rua de toutes parts dans la ville et fit une horrible boucherie de la population entière : ce fut la répétition des scènes de Beziers; cinq mille personnes, hommes, femmes et enfants, furent passées au tranchant du glaive.

Le fils du roi et le comte Amauri prirent ensemble la route de Toulouse : on était prêt à les bien recevoir. Tandis que les croisés égorgeaient à Marmande une population sans défense, Raymond VII et le comte de Foix avaient écrasé à Baziéges les principaux lieutenants d'Amauri; puis ils étaient revenus s'enfermer dans Toulouse, où l'on avait appris en même temps le massacre et la victoire. Plus de mille chevaliers accoururent de tous les pays de la langue d'oc pour répondre au ban de guerre du comte Raymond : les braves bourgeois toulousains garnirent leurs tours, leurs murailles et leurs barbacanes de pierriers, de *trébuchets,* de *calabres* et de mangonneaux ; *damoiseaux et damoiselles, garçons et filles et petits enfants, travaillèrent à l'envi aux clôtures et aux fossés, aux ponts et aux remparts;* puis on attendit de pied ferme les ennemis, qui avaient juré, à l'instigation du légat Bertrand, de démolir la ville et de tuer tous les habitants, pour venger Simon, *le Ma-*

[1] Le poëte provençal représente *le fils du roi,* pendant cette délibération, *accoudé sur un coussin, et jouant avec son gant cousu d'or, sans rien dire.* On ne saurait peindre plus énergiquement la nullité de Louis.

chabée, le héros de Dieu. Le siége commença le 16 juin 1219, un an écoulé depuis la mort du comte Simon : après six semaines de combats sans résultats, la plupart des croisés, ayant dépassé leurs quarante jours de pèlerinage, et découragés par la vaillante résistance de *ceux de dedans,* refusèrent absolument de poursuivre l'entreprise. Le prince Louis, forcé de lever le siége, brûla ses machines de guerre, « et s'en alla comme il était venu, à sa grande confusion et dommage (1er août 1219). »

L'issue de cette campagne, si glorieuse pour les Toulousains, donna au parti national languedocien une supériorité décidée : Amauri perdit Montauban, Castelnaudari, presque tout l'Albigeois, le Toulousain et le Bédarrez : la bannière des Montfort cessa de flotter sur les ruines de l'infortunée ville de Beziers, et fut remplacée par l'étendard des Trencavel ; le fils encore enfant du vicomte Raymond-Roger rentra dans la seigneurie paternelle, sous la tutelle du comte de Foix. Amauri réunit tout ce qui lui restait de forces pour reprendre Castelnaudari : il s'obstina huit mois entiers au blocus de cette place, y vit périr à ses côtés son frère Gui, comte de Bigorre, ses plus braves soldats, et fut enfin contraint de se retirer à Carcassonne, seule ville importante qui, avec Agde et Narbonne, lui restât de toutes les conquêtes des croisés (mars 1221). En vain le légat Bertrand fonda-t-il à Carcassonne, sous les auspices du Saint-Père, l'*ordre de la sainte Foi de Jésus-Christ,* espèce de milice religieuse analogue à l'ancienne *compagnie blanche* de l'évêque Folquet ; en vain les moines et les prêtres tentèrent-ils de propager parmi les catholiques français et provençaux cette institution, dont le but était « d'aider et secourir le comte Amauri de Montfort et ses hoirs, pour la défense de sa personne et de ses

domaines; de s'engager à découvrir et à détruire les hérétiques, les rebelles à l'Église, et tous autres, chrétiens ou infidèles, qui guerroieraient contre ledit comte. » Tous les *Provençaux*, quelle que fût leur croyance, manifestaient la même horreur contre Montfort, et la prédication de la croisade albigeoise ne trouvait plus que tiédeur en France, où les esprits étaient beaucoup plus remués par ce qui se passait au *pays de Babylone*[1] (1220 à 1222).

Amauri, profondément découragé et se sentant hors d'état de jamais recouvrer les conquêtes de son père, se décida enfin à envoyer les évêques de Nîmes et de Beziers à Philippe-Auguste, pour lui offrir la cession de tous les domaines octroyés au comte Simon par le concile de Latran; le pape écrivit au roi à ce sujet, et lui enjoignit d'accepter, *et pour sa gloire et pour son salut* (14 mai 1222). Philippe prétexta l'expiration prochaine des trêves avec le jeune roi d'Angleterre, et n'accepta point: las et *recru* de corps et d'esprit, il n'aspirait plus qu'à mourir en paix. Guillaume de Puy-Laurens prétend que le roi ajouta à son refus ces paroles prophétiques: « Je sais qu'après

[1] L'Égypte. Les chrétiens appelaient le Kaire *Babylone*. L'invasion de l'Égypte, but primitif de l'expédition franco-italienne, détournée en 1204 par les Vénitiens sur Constantinople, avait été effectuée, en 1218, par une croisade qu'Innocent III avait organisée avant de mourir, et qui fut conduite par un légat du pape et par Jean, comte de Brienne en Champagne, qui avait hérité du titre de roi de Jérusalem, en épousant la fille du marquis de Montferrat. Les croisés prirent Damiette, pénétrèrent jusqu'aux portes du Kaire, et se maintinrent trois ans dans le Delta; mais les divisions de Jean de Brienne et de l'arrogant légat Pélage leur firent perdre le fruit de leurs succès, et ils finirent par être trop heureux de pouvoir évacuer l'Égypte par une capitulation très-désavantageuse, après avoir, peu de temps auparavant, refusé l'échange de Damiette pour Jérusalem. Les archevêques de Reims et de Bordeaux, les évêques de Limoges et d'Angers, les comtes de la Marche et de Bar, et une infinité d'autres grands personnages, avaient pris part à cette expédition, et y périrent pour la plupart.

ma mort les clercs besogneront de tout leur pouvoir pour que mon fils Loys se mêle des affaires des Albigeois ; mais, attendu qu'il est faible et de débile santé, il ne pourra supporter cette fatigue : il mourra bientôt, et alors le royaume restera aux mains d'une femme et de jeunes enfants, si bien qu'il ne chômera de dangers! »

Amauri, tant que vécut le roi Philippe, fut donc réduit à conserver, malgré lui, ses titres et les débris de sa puissance, et à disputer péniblement ses dernières forteresses contre Raymond VII et Roger-Bernard, comte de Foix, qui venaient de succéder tous deux à leurs pères. Le vieux Raymond VI avait été frappé de mort subite (août 1222), et, quoiqu'il fût mort catholiquement entre les bras de l'abbé de Saint-Cernin et sous le manteau des chevaliers de Saint-Jean, comme il était encore sous le poids de l'excommunication, il ne fut point enseveli, et son corps, privé de sépulture, fut gardé dans la maison des frères hospitaliers de Saint-Jean, à Toulouse. Il y resta trois cents ans dans un coffre de bois.

Un meilleur avenir semblait poindre pour le Midi, et le nouveau comte de Toulouse, le jeune héros qui avait reconquis si glorieusement son héritage, semblait réservé à de plus heureux destins que son père. Malheureusement pour la terre de la langue d'oc, l'hérésie reparut avec l'indépendance nationale : le manichéisme, qu'on avait cru dévoré par la flamme des bûchers, commençait à renaître de ses cendres. Ceux des *parfaits* qui avaient pu échapper à la rage des croisés s'étaient dispersés et cachés dans tous les coins de l'Europe, surtout dans les pays slaves du Danube, centre et point de départ de leur religion. A la nouvelle de la chute des Montfort, ils crurent les jours de la persécution finis, et reprirent de toutes parts

le chemin de la Provence ; un de leurs principaux docteurs, Barthélemi, de Carcassonne, revint, dit-on, des confins de la Bulgarie, de la Dalmatie et de la Croatie, où demeurait le pape des manichéens, avec le titre de vicaire de ce mystérieux pontife, et *de serviteur des serviteurs de la sainte Foi*, et se mit en devoir de réorganiser les églises manichéennes de la langue d'oc. Guillabert de Castres, autre chef de la doctrine, secondait Barthélemi, et ordonna un *évêque de Rasez* dans une assemblée d'une centaine de *parfaits*, tenue au lieu dit Pieussan [1]. Malgré le mystère dont s'enveloppèrent les manichéens, le clergé catholique et surtout les Frères Prêcheurs, que n'avait pas refroidis la mort récente de leur fondateur Dominique [2], avaient trop bien organisé l'espionnage pour n'être pas au courant de tous les mouvements de leurs adversaires : Rome s'émut de nouveau, et réitéra ses efforts auprès du roi avec un mélange de supplications et de colère. Le légat du pape en France, le cardinal Conrad, ex-abbé de Cîteaux, convoqua à Sens un concile gallican, par une circulaire où il exagérait avec intention le péril, afin de réveiller le fanatisme français. Philippe ne pouvait se dispenser d'assister à ce concile, qui devait se réunir en juillet 1223, et l'on espérait bien profiter de l'occasion pour entraîner le roi à prendre la croix.

Mais Philippe était dans l'impossibilité matérielle de répondre aux désirs de la cour de Rome : depuis l'été de 1222, ce prince, miné par une fièvre lente, sentait ses forces se retirer de lui peu à peu : il avait fait son testa-

[1] *Hist. de Languedoc,* l. XXIII, ch. 57. — Math. Paris., *ad ann.* 1223.

[2] Saint Dominique avait, en 1220, interdit à son ordre le droit de propriété, à l'exemple de l'ordre de Saint-François. Les dominicains devinrent *moines mendiants*, comme les franciscains.

ment au château de Saint-Germain-en-Laye, dès le mois de septembre 1222. Ce testament, publié avec la chronique de Guillaume-le-Breton, dans le recueil des historiens des Gaules, est un curieux monument historique: l'énorme trésor amassé par Philippe atteste l'administration économe de ce prince et l'accroissement de la richesse publique, qui avait augmenté à ce point le revenu du prince[1], sans que les progrès de l'industrie et du bien-être national fussent arrêtés dans leur essor : en même temps, l'emploi que Philippe destine à son trésor fait voir combien cet habile politique, à l'approche de sa fin, était retombé sous l'influence des gens d'église ; il laissait à ses *amés et féaux* exécuteurs testamentaires, Guérin, évêque de Senlis, Barthélemi de Roye, chambrier (ou chambellan) de France, et frère Aymar, trésorier du Temple, cinquante mille livres *parisis* (1,200;000 francs), pour faire, *suivant le discernement que Dieu leur a donné,* restitution de tout ce qu'il aurait perçu, extorqué ou retenu injustement. Il léguait ensuite l'énorme somme de cent cinquante-sept mille cinq cents marcs d'argent (7,560,000 francs) au roi titulaire de Jérusalem, Jean de Brienne, et aux deux ordres du Temple et de l'Hôpital, pour qu'ils entretinssent trois cents chevaliers de plus pendant trois campagnes contre les Sarrasins, et pussent reprendre vi-

[1] Au commencement du règne de Philippe-Auguste, suivant un état dressé quelques années après son avénement, le domaine royal ne rapportait que 7197 livres 15 sous de revenu, c'est-à-dire 145,958 francs. Le marc valait 2 livres parisis, la livre parisis valait 20 sous parisis, et pesait 4 onces, poids de 24 de nos francs. Le sou parisis valait donc 1 franc 20 centimes. Le sou *tournois* (monnaie de Tours, non moins usitée que la monnaie de Paris) ne valait que 1 franc. La valeur relative des monnaies était infiniment plus considérable, à cause du bas prix des denrées et des marchandises. On voit dans le testament du roi que 240 livres parisis (5760 fr.) suffisaient à l'entretien de vingt prêtres. C'était 288 fr. par tête.

vement les hostilités outre-mer. Il donnait vingt et un mille livres *parisis* aux pauvres, aux orphelins, aux veuves et aux lépreux de Paris; dix mille livres à sa femme Ingeburge, dix mille livres à son fils puîné Philippe, deux mille à ses serviteurs, et toutes ses couronnes d'or avec leurs joyaux, ses croix d'or, toutes ses pierres précieuses, à l'abbaye de Saint-Denis, afin que vingt moines célébrassent la messe chaque jour à perpétuité, pour le salut de son âme; plus, à l'Hôtel-Dieu de Paris, vingt sous *parisis* (24 francs) par jour, à percevoir sur la prévôté de Paris. Le reste des immenses richesses amassées par Philippe durant quarante ans de prospérité devait appartenir à son successeur, Louis, huitième du nom.

Il ne s'agissait dans ce testament que du partage du fisc royal, que les rois regardaient comme leur propriété personnelle, et non du partage des domaines de la couronne; Louis-le-Gros, avec son sens droit et la conscience de ses devoirs de roi, avait fondé à cet égard la politique de la royauté, en n'octroyant à ses fils puînés que de faibles apanages qui les mirent au rang des barons du second ordre; Louis VII n'eût sans doute pas eu assez de fermeté pour suivre cet exemple; mais le ciel heureusement ne lui avait donné qu'un fils. Ce fils n'était pas homme à abandonner la trace de son aïeul, dont il avait continué la mission avec une si grande supériorité de bonheur et de génie. Philippe-Auguste ne détacha du domaine que le petit comté de Clermont en Beauvaisis, pour son second fils Philippe, qu'il avait investi des fiefs du malheureux comte Renaud de Boulogne, toujours captif à Péronne.

Cependant la forte constitution du roi lutta encore plus de dix mois contre la fièvre qui le consumait. Il avait fini

par être ébranlé par les instances des prêtres, touchant l'*affaire des Albigeois ;* il avait ajouté à son testament un legs de 20,000 livres à Amauri de Montfort, *pour l'aider à l'extirpation de l'hérésie,* et parut désirer vivement d'assister au concile, que le cardinal Conrad, à sa prière, transféra de Sens à Paris. Le roi, contre l'avis des médecins, partit de Paci-sur-Eure pour Paris ; mais il ne revit pas la tour du Louvre. La fièvre redoublant le força de s'arrêter à Mantes, et il expira dans cette ville le 14 juillet 1223, à l'âge de cinquante-huit ans, après en avoir régné quarante-trois. « Ainsi mourut Philippe, roi des Français, homme très-prudent et de grand sens, dit le poëte chroniqueur, homme renommé par sa vaillance, magnifique en actions, victorieux dans ses guerres, et glorifié par maints triomphes : il élargit merveilleusement les droits de la couronne et la puissance du royaume des Français, et enrichit fort le fisc royal ; il combattit virilement et *déconfit* beaucoup de princes illustres par leurs terres, leurs soldats, leurs armes et leurs richesses, qui avaient fortement assailli son royaume et sa personne, et il fut un grand protecteur des églises. »

Le roi Philippe fut inhumé à Saint-Denis, ainsi qu'il l'avait désiré ; le légat Conrad et l'archevêque de Reims, Guillaume de Joinville, qui portait aussi le titre de légat, chantèrent ensemble la messe des funérailles à deux autels différents, tandis que l'archevêque de Sens et vingt et un autres évêques, avec tous les clercs et les moines, leur répondaient en chœur comme à un seul officiant ; puis on descendit dans les caveaux de Saint-Denis les restes de Philippe-Auguste. — L'œuvre du conquérant de la Normandie et du vainqueur de Bovines ne fut pas ensevelie avec lui dans la tombe.

LOUIS VIII, DIT LE LION OU LE COEUR DE LION.

(1223-1226.)

L'héritier de Philippe-Auguste, âgé de trente-six ans lorsqu'il monta sur le trône, était le premier roi capétien qui n'eût point été associé à la couronne du vivant de son prédécesseur : la royauté était désormais trop bien assise pour avoir besoin de cette garantie, et l'origine carolingienne de Louis VIII prêtait une nouvelle force à la dynastie dans l'opinion populaire. « Par le roi Loys, disent les chroniques, le royaume retourna en la lignée de l'empereur Charlemagne, dont ledit roi tirait son origine par sa mère. »

Louis VIII se fit sacrer à Reims, le 6 août, avec sa femme Blanche de Castille, *en présence des princes du royaume,* parmi lesquels figurèrent Amauri de Montfort et Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem, qui, après son expulsion d'Égypte, était passé en Occident pour exciter les princes et les peuples à une nouvelle croisade. Le roi et la reine revinrent de Reims à Paris, où leur entrée fut accueillie avec cette joie populaire qui salue toujours l'aurore des nouveaux règnes : les trouvères coururent Paris en chantant des *lais* en l'honneur du roi *Loys,* les jongleurs, en *sonnant* de la vielle et du tambourin, et les bourgeois offrirent au roi un *hanap* (coupe) magnifique. (Nicolaüs de Braia, *Carmen de Gestis Lud. VIII.*) Louis

donna la liberté à un certain nombre de serfs, et gracia tous les prisonniers, hormis les *félons* détenus dans les geôles pour avoir pris les armes contre le feu roi Philippe. Les nobles-hommes, d'accord avec le roi, s'octroyèrent à eux-mêmes une grâce d'une autre nature, à l'occasion de l'avénement royal : les seigneurs décrétèrent, en parlement général, une ordonnance portant abolition des intérêts de toutes sommes dues aux juifs, et accordant trois termes fort éloignés pour le remboursement du capital. Cet édit devait bénéficier presque exclusivement aux nobles, toujours obérés par leurs profusions et par leur ignorance administrative et économique (*Ordonnances des rois,* t. I, p. 47). Vers le même temps, un arrêt rendu par le roi *en sa cour* régularisa le droit des grands officiers de la couronne, le chancelier, le bouteillier, le *chambrier,* le connétable, le maréchal, etc., à siéger dans les procès intentés aux pairs du royaume. L'institution de la *cour des pairs* avait menti à son titre dès le premier jour où elle avait commencé de fonctionner, et ce tribunal n'avait jamais été et ne fut jamais exclusivement composé des vrais pairs du roi, des grands vassaux relevant immédiatement de la couronne [1].

A peine Louis VIII était-il assis sur le trône, que la cour de Rome réitéra près de lui les obsessions qui avaient échoué à l'égard de son père. Le pape l'exhorta d'*offrir à Dieu les prémices de son règne,* en acceptant les offres

[1] En théorie, la cour des pairs se composait de douze pairs, six laïques et six ecclésiastiques; les ecclésiastiques étaient l'archevêque-comte de Reims et les évêques-comtes de Laon, de Noyon, de Beauvais, de Châlons et de Langres. Ces évêques étaient les seuls qui tinssent les comtés de leurs villes en fiefs de la couronne, et qui exerçassent les fonctions de comtes. Les évêques de Soissons et d'Amiens relevaient aussi directement du roi, mais ils n'étaient pas comtes de leurs cités.

d'Amauri de Montfort, et en se chargeant de détruire l'hérésie albigeoise. Louis, soit ambition, soit dévotion, n'y était que trop disposé. Il s'était empressé d'acquitter le legs fait par son père à Amauri, qui s'était rendu au concile de Paris, et avait engagé ce seigneur à retourner guerroyer contre Raymond VII, et à rompre toutes négociations avec les Provençaux La reprise des hostilités[1] réussit fort mal à Amauri : ce comte, à son retour, trouva Carcassonne étroitement resserrée par les comtes de Toulouse et de Foix, et par le jeune vicomte Trencavel. Amauri était parvenu à rassembler bon nombre d'hommes d'armes et de routiers, à l'aide des dix mille marcs qu'il avait reçus du roi Louis : il débarrassa Carcassonne et tenta de ressaisir l'offensive ; mais ses mercenaires le quittèrent dès que son argent fut épuisé : tous les Français établis en *terre provençale,* renonçant aux biens mal acquis qu'ils ne pouvaient plus défendre, partirent les uns après les autres malgré les promesses et les supplications de leur chef, et Amauri, abandonné dans Carcassonne avec vingt chevaliers, fut enfin obligé de capituler. Le 14 janvier 1224, il signa un traité par lequel il restituait Carcassonne et les forteresses de Minerve et de Penne-d'Agénois aux héritiers de leurs anciens seigneurs, stipulait un armistice de six mois pour Narbonne et Agde, et s'engageait à employer son intervention afin de récon-

[1] Il avait été un moment question de terminer la querelle par le mariage de Raymond avec une sœur d'Amauri. Pendant les pourparlers, le comte Raymond eut l'imprudence d'aller visiter Montfort dans Carcassonne, et de se remettre ainsi à la discrétion de son ennemi. Amauri fut plus fidèle aux principes de l'honneur chevaleresque qu'à ceux du fanatisme catholique, et n'abusa pas de la loyale confiance du comte de Toulouse. Le traité de mariage cependant ne put se conclure : il y avait entre les deux maisons un fleuve de sang qu'on ne pouvait franchir. Guil. de Pod. Laurent., c. 34.

cilier Raymond VII et ses alliés avec l'Église et le roi de France. Le lendemain, il reprit la route de France avec le faible reste des oppresseurs du Midi : la domination des Montfort avait pesé quatorze années sur la terre de la langue d'oc; elle y laissait d'ineffaçables vestiges, des ruines que nulle main ne devait relever. Les sombres présages d'une nouvelle tempête ne permirent pas aux Provençaux de s'abandonner aux joies de la délivrance.

Le mois suivant, Amauri céda, par acte authentique, à Louis, roi des Français, et à ses *hoirs,* les priviléges et dons accordés par l'Église romaine au feu comte Simon, *de pieuse mémoire,* sur le comté de Toulouse et les *autres pays albigeois* (*partes albigenses*). Le roi subordonna son acceptation au succès de négociations qu'il avait entamées avec le pape, et promit en récompense au comte de Montfort la survivance du connétable Mathieu de Montmorenci[1]. Il paraît qu'Amauri de Montfort ne tint pas ses engagements avec les princes provençaux, et ne tenta nul effort pour dissuader Louis de ses projets contre eux. Le fameux archevêque de Narbonne, Arnaud Amauri, et les prélats du Languedoc les plus compromis par leurs cruautés, s'étaient retirés dans la ville neutre de Montpellier, et avaient écrit au roi pour le conjurer de ne pas souffrir que l'*esprit immonde relevât sa puissance dans la province narbonnaise,* et d'employer la force qu'il tenait de Dieu à conquérir une terre offerte par l'Église. Louis n'avait pas besoin d'excitations étrangères : les prières de

[1] La charge de connétable commençait à acquérir beaucoup d'importance. Philippe-Auguste ayant supprimé la grande-sénéchaussée, trop dangereuse pour le trône, le connétable, jadis simple inspecteur des haras, avait hérité de la suprématie que le grand-sénéchal exerçait sur toutes les forces militaires de la couronne. Dreux de Melle et Mathieu de Montmorenci, émules de Guillaume des Barres, portèrent haut la gloire de la connétablie.

Raymond VII, ses protestations, ses requêtes d'être admis à l'hommage-lige du roi, ne changèrent pas les intentions de Louis VIII, qui pressa le pape d'octroyer indulgences plénières à quiconque prendrait la croix contre les Toulousains, et d'excommunier tous les barons ou autres qui refuseraient de suivre leur royal suzerain *en Albigeois*, « les barons étant tenus par le serment féodal de servir le roi contre tous les assaillants du royaume, et le royaume n'ayant pires assaillants que les hérétiques. » Louis demandait en outre qu'une bulle papale déclarât Raymond VII, le jeune Trencavel et tous leurs adhérents, à tout jamais exclus de leurs domaines, lesquels appartiendraient au roi de France et aux siens à perpétuité ; et il voulait que l'Église lui garantît la prorogation de la trève avec l'Angleterre pendant dix ans. Le roi ne doutait pas qu'Honorius III n'accédât sur-le-champ à ces propositions ; cependant, par une péripétie fort inattendue, ce fut le bras du Saint-Père qui détourna l'orage prêt à fondre sur la tête des seigneurs provençaux.

Le jeune comte Raymond, catholique sincère, à ce qu'on peut présumer, mais élevé dans l'horreur des persécutions qui avaient désolé sa patrie, n'avait pu, durant plusieurs années, se décider à livrer ses sujets aux inquisiteurs et aux bourreaux. Les vastes préparatifs de Louis VIII lui firent juger qu'il était perdu s'il ne parvenait à désarmer Rome ; il se résigna, il offrit toutes les soumissions que pouvait réclamer l'Église, et promit de laisser fonctionner l'Inquisition dans tous ses domaines, et de lui prêter main-forte afin de *purger sa terre d'hérétiques*. Honorius III, en tout autre moment, ne se fût pas laissé toucher ; mais il était alors absorbé par l'espérance de reconquérir Jérusalem et la Terre-Sainte. Frédéric II,

empereur d'Occident et roi de Pouille et de Sicile, fiancé à l'héritière du royaume de Jérusalem, préparait, dans ses ports calabrois et siciliens, un puissant armement contre les infidèles pour recouvrer l'héritage de sa femme. Honorius, loin de favoriser la croisade albigeoise, qui eût empêché les Français de prendre part à l'expédition d'Orient, suspendit les indulgences accordées à ceux qui se croisaient contre les hérétiques, signifia par son légat cette suspension au concile convoqué à Paris par le roi, au commencement de mai 1224, et pria Louis de se contenter de surveiller l'exécution des promesses de Raymond.

Louis, ainsi arrêté court au moment d'entrer en campagne, montra beaucoup de ressentiment de la défection du pape. « Puisque le seigneur pape, dit-il, ne juge pas à propos de nous accorder les demandes raisonnables que nous lui avons faites touchant *l'affaire d'Albigeois,* nous protestons, devant tous les prélats et barons de France, que nous n'en sommes plus chargés, et nous signifions au cardinal légat (Conrad, évêque de Porto) qu'il n'ait plus à nous en parler à l'avenir! » Le roi n'osa poursuivre son entreprise sans l'appui du souverain pontife; mais il ne voulut point avoir fait en vain de si grands apprêts de guerre, et il tourna contre un autre ennemi les forces destinées à écraser Raymond de Toulouse.

Après son élévation au trône, Louis avait reçu des ambassadeurs de la part du roi anglais Henri III, « lesquels l'avaient instamment prié de restituer la Normandie et les autres terres d'outre-mer, suivant le serment qu'il avait fait à son départ d'Angleterre. Mais Loys répondit qu'il possédait à juste titre la Normandie et les autres terres, comme il était prêt à le prouver devant la cour des

pairs, attendu que le roi des Anglais avait violé les conditions du traité de paix, en ne rendant pas les prisonniers de Lincoln sans rançon, en faisant pendre un des principaux citoyens de Londres, partisan du roi Loys, et en foulant aux pieds les libertés d'Angleterre. » Cependant la trève qui existait entre les deux couronnes n'avait point été rompue, et, comme elle expirait à Pâques 1224, Louis, tout entier à ses projets contre le midi, négociait même le renouvellement de cette trève pour dix ans. Henri III, ou plutôt ses conseillers, dont les violences avaient excité de grands troubles en Angleterre, désiraient vivement éviter une guerre contre la France; mais Louis, une fois l'expédition de *Provence* avortée, rompit brusquement avec le roi anglais, repoussa la médiation du légat, et résolut de compléter les conquêtes de son père. La vigueur avec laquelle fut menée l'entreprise doit probablement être attribuée en grande partie aux conseils d'une femme, de la reine Blanche. « Le roi assembla toute sa gent à Tours, le lendemain de la fête Saint-Jehan-Baptiste, *se mut* delà avec douze cents chevaliers et autres personnes convenables à batailles, » et entra sur les terres d'Aimeri, vicomte de Thouars, chef du parti anglais dans ces parages. Le vicomte obtint une trève d'un an, à condition que si, dans ce délai, il n'était pas secouru par le roi Henri, il se reconnaîtrait homme-lige du roi Louis. Du pays de Thouars, Louis marcha sur le fort *châtel* de Niort, où s'était enfermé Savari de Mauléon, sénéchal d'Aquitaine pour le roi anglais (5 juillet). « La place fut si bien battue d'engins et de pierriers que ceux qui étaient dedans la rendirent sous condition de se pouvoir retirer à La Rochelle. » Le roi prit ensuite Saint-Jean-d'Angéli, puis *se tourna* vers La Rochelle, et l'as-

saillit avec impétuosité dès le 15 juillet; mais la défense fut bien plus sérieuse qu'à Niort; et Savari de Mauléon, avec deux cents chevaliers *souldoyers* (mercenaires), force sergents et les bourgeois de la ville, résista de grand courage au roi. Les principales communes de l'Aquitaine et de la Gascogne anglaises avaient envoyé des renforts aux Rochelois, et l'on semblait des deux côtés juger la destinée des possessions anglaises du continent attachée à cette importante ville maritime.

L'Angleterre cependant ne fit rien pour conserver La Rochelle : toutes les forces du roi Henri III étaient occupées contre ses barons, soulevés par de téméraires violations de la Grande Charte : le péril des provinces d'outremer ne rapprocha pas les partis; les barons anglo-normands se souciaient peu que leur roi gardât ou perdît des possessions que leur instinct national leur faisait considérer comme tout-à-fait étrangères à l'Angleterre. Peut-être même souhaitaient-ils être séparés de ces Poitevins et de ces Gascons qui servaient presque toujours d'instruments à la tyrannie royale contre eux. Savari avait dépêché bâtiment sur bâtiment pour demander en Angleterre des soldats et de l'argent : on ne lui envoya point de soldats; il espérait au moins qu'on lui fournirait les moyens de payer ses mercenaires; Hubert du Bourg, *chef-justice* (chancelier) et premier ministre de Henri III, lui expédia en effet des coffres fort lourds; « mais, lorsqu'on ouvrit ces *huches,* on n'y trouva, au lieu d'argent, que des pierres et de l'ordure. Alors tous les chevaliers entrèrent en telle colère, qu'ils ne voulurent plus défendre la ville, et la rendirent au roi Louis, moyennant bonne somme et munificence de sa part (5 août 1224).—La Rochelle, dit un chroniqueur anglais, est un port au pays poitevin, où les

rois des Anglais et leurs hommes d'armes avaient coutume de prendre terre, et maintenant cette voie leur est fermée par les complots tramés contre les rois par leurs propres barons. »

La chute de La Rochelle détermina la soumission immédiate des communes et des seigneurs de la Saintonge, de l'Angoumois, du Limousin, du Périgord et de la moitié du Bordelais : les Français n'eurent qu'à recueillir partout des serments d'allégeance, et ne s'arrêtèrent qu'aux rives de la Garonne, vis-à-vis de Bordeaux, que son archevêque parvint à maintenir dans l'obéissance du roi anglais. La Rochelle et les autres villes conservèrent tous leurs priviléges et libertés. En moins de quatre mois, Louis VIII avait enlevé à l'héritier des Plantagenêts tout ce qui lui restait en Gaule, à l'exception de la Gascogne. Il était difficile d'obtenir de plus brillants résultats en moins de temps et avec moins de peine.

Les barons d'Angleterre, qui n'avaient pas voulu aider leur roi à défendre ses terres d'Aquitaine, consentirent à l'aider à les recouvrer, moyennant une nouvelle confirmation de la Grande Charte; ils accordèrent à Henri III un subside considérable, et ce prince put expédier son frère Richard à Bordeaux avec un corps d'armée, vers la Pâques de 1225. Richard, qui portait les titres de comte de Poitou et de Cornouailles, et son oncle, le comte de Salisbury, rallièrent à eux, de gré ou de force, les barons de Gascogne, et mirent le siége devant La Réole, qu'occupaient les gens du roi Louis. Mais ce prince dépêcha en Guyenne son maréchal avec bon nombre de chevaliers, de sergents et de *souldoyers*, que joignirent le comte de la Marche[1] et beaucoup d'autres barons poite-

[1] Ce comte était cependant le beau-père du roi d'Angleterre; il avait épousé

vins et aquitains; les Anglais ne reprirent ni La Réole ni aucune autre place au nord de la Garonne. Les Français, de leur côté, ne passèrent pas le fleuve; les vues de Louis VIII étaient changées; il paraissait disposé à laisser à Henri III la Gascogne, ce dernier débris de la puissance des Plantagenêts, pour pouvoir porter ailleurs ses armes et retourner à ses projets antérieurs. La guerre d'Aquitaine n'avait été qu'une diversion pour lui, et aux premiers mots des agents de Rome touchant les *droits de Montfort,* il avait renoncé bien vite à sa résolution de ne *plus rien ouïr sur l'affaire des Albigeois*[1].

la veuve de Jean-sans-Terre, Isabelle d'Angoulême, qui lui avait été autrefois fiancée, et que Jean lui avait ravie.

[1] Entre les deux campagnes de 1224 et 1225 avait eu lieu en Flandre un incident fort extraordinaire, qui préoccupa l'attention publique plus vivement encore que les conquêtes de Louis. Le fameux comte Baudouin, devenu empereur de Constantinople en 1204, avait disparu, peu de mois après, à la suite d'une bataille désastreuse contre les Bulgares. On tenait pour constant que ce prince, tombé au pouvoir du farouche Joannice, roi de Bulgarie, avait terminé sa vie dans des supplices affreux. Mais voici qu'au mois d'avril 1225 apparut en Flandre un vieillard qui déclara qu'il était le comte Baudouin, échappé par miracle de la *chartre* (prison) où les Bulgares l'avaient retenu vingt années. « Plusieurs gens, grands et petits, de la comté de Flandre, voyant qu'il ressemblait merveilleusement audit comte, le reçurent pour leur seigneur, et, pour ce qu'ils avaient en haine la comtesse Jehanne, fille dudit comte Baudouin, ils la rejetèrent, et lui *tollirent* presque toute la comté de Flandre. La comtesse, bien *déconfortée*, vint au roi de France Loys, et le pria pour Dieu qu'il eût pitié d'elle. Le roi se rendit à Péronne *à grand planté* (avec un grand nombre) de barons et de chevaliers, et manda là celui qui disait être le comte Baudouin, lui donnant un sauf-conduit pour qu'il pût *montrer ses réponses* contre la comtesse. Celui-ci, qui bien croyait avoir gagné la comté, vint à Péronne accompagné d'une grande foison de gens, et fit contenance moult grande et moult orgueilleuse. Le roi lui demanda moult de choses, et spécialement où il avait fait hommage au défunt roi Philippe, et où il avait fait chevalier ledit feu roi. Le soi-disant comte se troubla et ne voulut point répondre. Le roi courroucé lui commanda de vider dedans trois jours sa terre et son royaume. L'autre retourna au plus tôt à Valenciennes, et là fut délaissé de tous ceux qui le suivaient. Quand il se vit seul et *congédié du règne*, il se déguisa en marchand, et se cacha dans la terre de Bourgogne;

Ce n'était point par esprit de justice et de charité qu'Honorius III avait protégé le comte de Toulouse, mais seulement pour ne pas compromettre le succès de la croisade d'Orient. Diverses circonstances ayant obligé l'empereur Frédéric II de différer de deux ans son voyage d'outre-mer, le pape résolut d'employer ce délai à en finir pour toujours avec Toulouse : les progrès des hérétiques en Lombardie contribuèrent à rendre Honorius implacable. Tout en arrêtant les coups du roi de France, le pape avait traîné de délai en délai, avec une insigne perfidie, la réconciliation définitive des princes languedociens à l'Église : Raymond VII eut beau signer et confirmer par serment toutes ses promesses et ses satisfactions, en son nom et au nom de ses alliés ; on trouva prétexte sur prétexte pour différer la conclusion. Ce ne fut point à Rome qu'elle eut lieu ; un concile du royaume de France fut convoqué à Bourges au mois de novembre 1225, sous la présidence du cardinal-légat Romain de Saint-Ange[1]. Raymond de Toulouse et Amauri de Mont-

mais il y fut pris par un chevalier qui le trouva et le ramena à la comtesse de Flandre. Quand la comtesse le tint, elle le fit jeter en *chartre;* puis ses gens prirent le faux comte, lui firent souffrir divers tourments, et enfin le pendirent comme menteur et damné. De cette exécution procéda entre le peuple un merveilleux murmure, chacun disant et soutenant que la comtesse avait fait pendre son père; et fut cette persuasion grandement enracinée aux cœurs de la multitude. » *Chronique de Saint-Denis.*—Oudegherst, *Chron. et Ann. de Flandre. Gesta Ludovici VIII.* Il est toujours resté un terrible doute sur cette catastrophe. La comtesse Jeanne, qui laissait son mari languir depuis onze ans dans les cachots du roi de France, sans vouloir payer sa rançon, passait pour capable de tous les crimes. Cependant plusieurs chroniques du temps affirment que le prétendu Baudouin était un pauvre homme nommé Bertrand, natif de Reims, ou, suivant d'autres, de Rais en Bourgogne.

[1] Ce légat faillit être assommé à Paris par les écoliers pour avoir pris parti contre l'Université dans une querelle de priviléges entre les écoles et le chapitre de la cathédrale. Le roi fut obligé de dépêcher à la hâte son prévôt avec force chevaliers

fort furent sommés de comparaître en présence du roi, des archevêques de Lyon, de Reims, de Rouen, de Bourges, de Tours et d'Auch (l'archevêque de Narbonne, Arnaud-Amauri, venait de mourir), de plus de cent évêques et de cent cinquante abbés et prieurs. Le comte Raymond renouvela toutes ses offres. Amauri réclama les droits octroyés à son père par le concile de Latran et par le roi Philippe, et somma son rival de subir le jugement de la cour des pairs. « Que le roi reçoive d'abord mon hommage, répliqua Raymond, et je suis prêt à subir ce jugement; autrement je craindrais que les pairs ne me tinssent pas pour un des leurs. »

L'affaire ne fut point déférée au tribunal des pairs : le légat interdit toute discussion publique, enjoignit aux prélats de donner leur avis par écrit, avec excommunication contre quiconque en romprait le secret, et se chargea de communiquer les résolutions du concile au roi. Le comte de Toulouse repartit sans connaître officiellement la sentence : ce silence même ne présageait que trop le sort qu'on lui réservait. Le légat venait de déclarer au roi, d'après les avis des pères du concile, « que Raymond ne devait point être absous en raison de ses offres; que le roi des Français seul serait chargé par l'Église de cette affaire, personne ne pouvant, aussi bien que lui, purger la terre de la scélératesse des hérétiques, et qu'en dédommagement des dépenses du roi, la dîme de tous les revenus

et sergents pour délivrer le cardinal Romain, assiégé dans sa maison. Le pape, à cette occasion, promulgua une constitution qui déclarait criminel de lèse-majesté quiconque ferait violence à un cardinal. Les enfants du coupable devaient être exclus à perpétuité de toute dignité ecclésiastique ou séculière. Les princes et magistrats qui ne feraient pas exécuter cette constitution seraient excommuniés eux-mêmes.

ecclésiastiques lui serait octroyée pour cinq années (jusqu'à concurrence de cinquante mille marcs par an), si l'expédition se prolongeait durant cet espace de temps. »

Une nouvelle assemblée de prélats et de barons fut réunie à Paris deux mois après (28 janvier 1226). Le cardinal de Saint-Ange excommunia Raymond de Toulouse et ses adhérents, les déclara hérétiques condamnés, et adjugea leurs domaines au roi de France et à ses héritiers, en vertu de la renonciation d'Amauri de Montfort, qui reçut la charge de connétable de France ; puis le légat expédia des Prêcheurs dans *toute la Gaule* pour exciter les peuples à se croiser contre le Toulousain et ses fauteurs. Vingt-cinq hauts barons, parmi lesquels se trouvaient le duc de Bretagne, le comte de Boulogne, frère du roi, les comtes de Dreux, de Chartres, de Saint-Pol et de Vendôme, les sires de Courtenai, de Montmorenci, de Couci et de Nesle, s'engagèrent par lettres-patentes à aider le roi de tout leur pouvoir *dans l'affaire des Albigeois :* « le 30 janvier, une grande multitude de clercs et de laïques prirent donc la croix par crainte du roi des Français et pour obtenir la faveur du légat plutôt que pour l'amour de la justice : car beaucoup estimaient abusif d'aller assaillir un fidèle chrétien. Personne n'ignorait qu'au concile de Bourges, Raymond avait instamment prié le légat de venir, dans chacune de ses cités, s'enquérir de la foi de chacun des habitants, et avait promis de faire bonne justice de quiconque manifesterait des opinions contraires au dogme catholique : il avait offert de subir lui-même l'examen de sa foi ; mais le légat avait méprisé cela, ne voulant point recevoir en grâce le comte, tout catholique qu'il fût, à moins qu'il ne renonçât à son héritage pour lui et ses hoirs (Math. Pâris.) »

Le rendez-vous général des croisés fut fixé à Bourges pour le quatrième dimanche après Pâques. Tandis que les vastes apprêts du roi de France portaient d'avance la terreur dans le malheureux pays dont il menaçait la liberté reconquise au prix de tant de sang et de larmes, le cardinal-légat préparait les voies aux armes royales par ses intrigues, et détachait successivement du comte Raymond les alliés sur l'appui desquels il aurait dû compter. Le roi d'Angleterre fut menacé d'excommunication s'il ne s'abstenait de toutes hostilités envers Louis VIII pendant la guerre d'Albigeois : Henri III, qui avait promis d'assister Raymond, hésitait à obéir, et avait grande envie de tenter une diversion par la Gascogne; on dit que les prédictions d'un savant *astronome* appelé Guillaume de Pierrepont, qui lui annonça que Louis ou ne reviendrait pas vivant de la terre de Languedoc ou *ne s'en départirait qu'à grand'perte et déshonneur,* contribuèrent à déterminer le roi anglais à demeurer neutre. Le comte de la Marche et d'Angoulême, beau-père du roi Henri III, avait demandé pour son fils une fille du comte de Toulouse; il renvoya la jeune princesse à son père. Le roi Jayme d'Aragon, fils du roi Pierre tué à Muret, le comte de Roussillon, son vassal, et jusqu'à Raymond-Bérenger, comte de Provence et de Forcalquier, chef de la branche cadette de la maison de Barcelonne, cédèrent l'un après l'autre aux menaces de la cour de Rome, et abandonnèrent leurs parents, leurs alliés naturels; la maison royale d'Aragon abaissait son étendard devant l'oriflamme de France, et abdiquait ainsi la domination des terres provençales. Raymond de Toulouse resta assailli par l'un de ses deux suzerains, délaissé par l'autre, seul avec le comte de Foix et le jeune vicomte de Beziers.

L'armée qui s'assemblait à Bourges *pour exterminer l'hérésie,* était incomparablement plus nombreuse que celle qui s'était levée pour sauver la France à Bovines : le catholicisme était un levier bien plus puissant encore que la nationalité. Quand on sut en Provence que le roi Louis et tous ses grands se mettaient en marche avec cinquante mille cavaliers [1], tant chevaliers qu'écuyers et sergents, sans compter la foule innombrable des gens de pied, quand le bruit se répandit que le roi de France avait résolu *de détruire de fond en comble la terre du comte Raymond avec tous ses habitants,* une terreur inexprimable se répandit dans tous les cantons des deux rives du Rhône : la résistance sembla impossible. Seigneurs et communes se hâtèrent d'envoyer au roi députations sur députations, pour se remettre à sa merci et à celle de l'Église : les villes les plus attachées à la cause toulousaine, les vassaux les plus fidèles des princes excommuniés, protestèrent de leur soumission aux décrets du concile. Avignon même, qui s'était dévouée si généreusement à Raymond VII, qui avait partagé ses périls et son excommunication depuis dix ans, courba la tête devant l'orage, députa ses *podestats* vers le roi, et lui offrit le passage par le fameux pont d'Avignon, pour lui, le légat, les prélats et cent chevaliers, avec promesse de fournir des vivres à un prix équitable à l'armée, qui passerait le Rhône audessus de la ville.

L'armée croisée s'était dirigée de Bourges sur Lyon, et descendit la vallée du Rhône jusqu'auprès d'Avignon. Le marquisat de Provence s'était soumis sans coup férir. Les

[1] C'est Mathieu Paris qui porte la cavalerie croisée à cinquante mille hommes. Voyez pour tout le siége d'Avignon, Mathieu Paris, et la chronique de Tours, dans le t. XVIII des *Hist. des Gaules et de la France.* — Voyez aussi *Gesta Lud. VIII, ibid.*

Avignonnais, quels que fussent leurs sentiments secrets, laissèrent le comte de Blois (Gautier d'Avesnes), qui commandait une avant-garde de trois mille hommes, franchir le fleuve sur un pont de bois construit hors la ville, un peu au dessus du grand pont de pierre qui joint la cité à la *Ville-Neuve* ou faubourg d'outre-Rhône; mais le roi, parvenu en vue des murailles, signifia aux podestats et aux consuls qu'il entendait passer le Rhône sur le grand pont d'Avignon, et traverser la ville la lance sur la cuisse, à la tête de son armée (6 juin 1226). Les magistrats refusèrent, fermèrent les portes, garnirent les remparts et se préparèrent à la résistance, aimant mieux périr les armes à la main avec tous leurs concitoyens, que de livrer leur cité à la disposition du légat et de la multitude ameutée par les indulgences du pape; ils savaient trop bien comment les envoyés de Rome gardaient la foi promise aux excommuniés.

Le roi, transporté de fureur, jura qu'il ne s'en irait point qu'il n'eût pris la ville, et fit dresser ses pierriers, ses balistes, ses mangonneaux, ses *chats*. Le légat enjoignit solennellement au roi et aux croisés de *purger Avignon d'hérétiques*, et le siége fut entamé le 10 juin; mais la noble cité, bien munie de vivres et d'*engins* de guerre, bien défendue par ses hautes tours, sa double enceinte de murailles, ses larges fossés pleins d'eau vive, sa forte citadelle, et surtout par le courage de ses citoyens et des chevaliers enfermés avec eux dans les remparts, *rendit coup pour coup aux aggresseurs, et fit moult grand mal aux hommes de France.*

L'énergie des Avignonnais ne se communiqua point au reste des populations provençales : l'esprit mobile et impressionable des Méridionaux était tellement frappé d'effroi, que la plupart des villes et des châteaux de la Septi-

manie et du comté de Provence reçurent les garnisons du roi Louis : Saint-Gilles, Beaucaire, Nîmes, Castres, Albi, et, de l'autre côté du fleuve, Orange, Tarascon, Arles, se soumirent; la république de Marseille elle-même renia la cause nationale, et les habitants de Carcassonne, à peine de retour dans leur cité, d'où ils s'étaient autrefois échappés en masse pour éviter un massacre général, n'osèrent résister aux étrangers, bien que le comte de Foix occupât leur citadelle. Les comtes de Provence et de Comminges, suivis d'une foule d'autres seigneurs, se rendirent au camp du roi de France, le comte de Provence pour promettre assistance fidèle, les autres pour transporter au roi Louis l'hommage-lige qu'ils devaient au comte de Toulouse. Au milieu de cette défection universelle, quand toutes les bouches juraient *féauté* au conquérant, tous les cœurs appartenaient encore au brave Raymond VII, et ses moindres succès réjouissaient dans l'âme les gens qui semblaient le plus empressés de s'unir à ses ennemis. La résistance des assiégés, dirigée par Guilhem-Raymond et Raymond-Réal, *podestats* de la cité et *bayles* (baillis) du comte de Toulouse, redoublait de vigueur au lieu de s'affaiblir : le comte Raymond, qui la secondait en habile homme de guerre, avait *gâté*, avant l'arrivée des croisés, tous les environs d'Avignon, emmené au loin tout ce qui était doué de vie, tant hommes qu'animaux, et labouré les prairies pour que les chevaux des ennemis n'y trouvassent point de pâture. Les fourrages apportés par les Français et ceux qu'ils faisaient venir par le Rhône étant épuisés, il fallut tenter de périlleuses excursions à des distances considérables pour renouveler les provisions, et Raymond, qui tenait la campagne avec tous les chevaliers dévoués à sa fortune,

fondait sans cesse à l'improviste sur les fourrageurs qui s'écartaient du camp. La famine et la mortalité se mirent dans la multitude dénuée de ressources que le fanatisme ou l'espoir du pillage avait attirée à la suite des gens d'armes ; bientôt tous les alentours des campements furent jonchés de cadavres d'hommes et de chevaux, « et, de ces corps épars dans la plaine, s'élevaient, avec un affreux bourdonnement, des essaims de grosses mouches noires, qui venaient, jusque sous les tentes et les pavillons des princes, infecter les plats et les *hanaps*, et apporter aux vivants la peste engendrée par les morts en putréfaction. » Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, fils d'un des héros de Bovines, l'évêque de Limoges, deux cents barons ou chevaliers bannerets, et vingt mille croisés, périrent, le plus grand nombre par les maladies, les autres dans les combats. Les sorties des Avignonnais étaient si violentes, que les croisés creusèrent un très-grand fossé entre leurs quartiers et la ville, pour se retrancher comme s'ils eussent été eux-mêmes assiégés. Les croisés avaient tenté en vain une attaque furieuse contre Avignon par le pont de bois, qui communiquait à l'île sur laquelle s'appuie le fameux pont de pierre. Le pont s'écroula sous le poids de la masse qui s'y était précipitée, et une multitude d'assaillants furent engloutis dans les flots impétueux du Rhône.

Bientôt une nouvelle cause se joignit à l'épidémie et aux combats pour éclaircir les rangs de l'*host* : le roi n'avait droit d'exiger de ses feudataires, et le légat de ses croisés, qu'un service de quarante jours. Plusieurs des grands barons, qui voyaient avec alarme les domaines toulousains passer aux mains du roi, déjà beaucoup trop puissant à leur gré, résolurent de ne pas faire plus que

leur strict devoir : le jeune Thibaud IV, comte de Champagne, à qui ses poésies ont valu une renommée si populaire entre les trouvères de la langue d'oïl, et qui ressemblait beaucoup par son caractère et ses goûts à ces Méridionaux qu'il combattait, s'entendit avec le duc de Bretagne et le comte de la Marche, et alla demander son congé au roi : Louis lui refusa la permission de partir; Thibaud s'en passa, et partit après une violente querelle avec le roi, dont il brava les menaces.

Les forces du roi cependant n'étaient encore que trop considérables pour la cause de Raymond et des Avignonnais : depuis trois mois, le siége était planté devant les murs d'Avignon, et le roi s'opiniâtrait à tenir son serment, quoi qu'il dût en coûter. Les ressources des assiégés s'épuisèrent enfin ; on leur fit espérer un traitement modéré ; ils consentirent à capituler. La chronique de Tours dit qu'ils s'en remirent à l'arbitrage du légat pour les conditions, espérant l'adoucir par cette confiance; mais les conditions furent rigoureuses : les Avignonnais furent obligés de livrer trois cents otages et de payer une forte amende : les fossés furent comblés, les remparts furent abattus, les maisons fortifiées de tourelles (*domus turrales*), qui étaient au nombre de trois cents, furent démolies, et les routiers français et flamands au service de la commune et du comte Raymond furent tous mis à mort (12 septembre). Le roi et le légat eussent été peut-être plus impitoyables encore sans la considération de l'empereur Frédéric, de qui relevaient Avignon et la Provence, et qui ne voyait pas volontiers l'invasion de ce pays par le roi de France.

Louis VIII, après cette victoire si chèrement achetée, passa le Rhône et parcourut toute la Septimanie sans trou-

ver d'ennemis à combattre ni d'hérétiques à brûler, à l'exception d'un pauvre vieillard appelé Isarn, ancien prédicateur *parfait*, qui fut arraché de sa retraite et brûlé vif à Narbonne. Le comte Raymond était dans les murs de Toulouse, et tous les hérétiques avaient quitté le pays. Le roi s'avança ainsi jusques à quatre lieues de Toulouse; mais il ne pouvait entreprendre cette année-là le siége de cette grande ville, et il termina la campagne au mois d'octobre, après avoir reçu à Pamiers le serment de tous les évêques de la province narbonnaise. Il préposa au gouvernement du pays conquis un guerrier de renom, Imbert ou Humbert de Beaujeu, sous le titre de sénéchal, et reprit la route de France avec ses barons et ses évêques, comptant revenir prendre Toulouse au printemps prochain.

Vaine espérance! des germes de mort étaient dans son sein : les fatigues du siége d'Avignon, la fièvre, les chaleurs brûlantes du ciel provençal, avaient miné sa frêle constitution; il vit mourir auprès de lui, chemin faisant, l'archevêque de Reims, Philippe de Courtenai, comte de Namur, et le sire de Marli, des suites du mal contracté devant Avignon. Son tour vint bientôt; arrivé à Montpensier en Auvergne, il se sentit très-malade et ne put aller plus loin; en quelques jours, il fut réduit à l'extrémité. Réunissant autour de son lit les principaux prélats et barons qui l'accompagnaient, il leur fit jurer de rendre hommage après son décès à son fils aîné Louis, âgé de douze ans, de le faire couronner le plustôt possible, et ajouta, dit-on, qu'il confiait à la reine Blanche de Castille la tutelle de cet enfant, qui devait être saint Louis.

Louis VIII vécut encore cinq jours, et trépassa le 8 novembre 1226. *Ce fut*, dit Mathieu Pâris, *un prince fort*

dissemblable à son père[1]. Mathieu Pâris ajoute que Louis VIII mourut, non point de la fièvre, mais du poison que lui avait fait prendre le comte de Champagne [2], *qui aimait la reine Blanche d'un amour charnel et illicite,* et qui avait d'ailleurs à craindre la vengeance du roi pour sa conduite devant Avignon. La conduite que tint depuis le comte Thibaud ne laisse pas de doute sur ses sentiments pour Blanche, et, quoique Blanche eût au moins trente-huit ans, et Thibaud, à peine vingt-six à cette époque, les grâces et l'esprit de la reine, la beauté qu'elle conserva jusque dans un âge avancé, suffisent bien à expliquer une passion attestée par les chansons amoureuses de cet illustre trouvère; mais tout ce qu'on sait du caractère de Thibaud repousse l'odieuse imputation d'empoisonnement, qui fut propagée avec acharnement, dans un intérêt politique, par les ennemis communs de la reine et du comte de Champagne.

Ce n'est pas sans raison que Mathieu Pâris représente le roi Louis comme *très-dissemblable à son père ;* Louis ne

[1] Le surnom de *Lion,* que quelques historiens lui attribuèrent après sa mort, a une origine assez singulière; ce n'était pas qu'on eût cru retrouver le moins du monde en lui un nouveau Richard-Cœur-de-Lion; mais on s'avisa de lui appliquer une prophétie de Merlin, qui se rapportait à cette année, et suivant laquelle le *lion pacifique devait mourir au ventre du mont.* On prétendit que le *lion pacifique* désignait Louis, et que *Montpensier* était la *panse* ou le *ventre du mont. Gesta Ludovic.* VIII. Dans les *Hist. des Gaules et de la France,* t. XVIII.

[2] Guillaume de Puy-Laurens attribue à la mort du roi une tout autre cause, et raconte à ce sujet une étrange anecdote : « La maladie du roi, à ce qu'on disait, pouvait être guérie par le commerce d'une femme ; ce que sachant le noble homme Archambaud de Bourbon, qui était en la compagnie du roi, il fit chercher une belle et noble pucelle, et lui enseigna comme quoi elle s'offrirait au roi et lui dirait comme quoi elle venait à lui non par concupiscence, mais pour porter secours à son infirmité. Il la fit donc introduire dans le lit du roi pendant que celui-ci dormait ; et, quand le roi s'éveilla, elle parla comme on le lui avait montré ; mais le roi la remercia et dit que, pour raison que ce fût, il ne consentirait de pécher mortellement... Et il fit appeler Archambaud, et lui manda de marier convenablement la fille. » Ce trait, s'il est vrai, est digne du père de saint Louis.

l'avait que trop prouvé par son testament rédigé dès le mois de juin 1225 : abandonnant la trace de Louis-le-Gros et de Philippe-Auguste pour reprendre celle des anciens rois barbares, il avait légué à ses fils puînés, non point des apanages, mais des provinces entières : au second, Robert, l'Artois ; au troisième, Alphonse, le Poitou et l'Auvergne ; au quatrième, Charles, l'Anjou et le Maine, démembrant ainsi le beau royaume formé par les conquêtes de son père, et donnant à ses successeurs le funeste exemple de reconstruire d'une main la grande vassalité en l'abattant de l'autre[1].

LOUIS IX, DIT SAINT LOUIS.

(1226-1270.)

(1226-1251.) Le court règne de Louis VIII n'avait été que la continuation et l'appendice du règne de Philippe-Auguste. Le grand roi Philippe avait laissé la royauté dans une situation si prospère que son faible successeur n'avait eu, pour ainsi dire, qu'à déployer l'oriflamme et à lâcher la bride à son cheval de guerre, pour ajouter

[1] Après avoir foulé aux pieds l'intérêt de l'état au profit de trois de ses fils, il violait les droits de la nature au détriment du dernier, appelé Jean, et ordonnait que cet enfant fût voué à la cléricature, bon gré mal gré. Jean mourut en bas âge. — Par les diverses donations mentionnées au testament, on apprend qu'il y avait en ce temps-là dans le royaume deux cents *hôtels-Dieu*, deux mille maisons de lépreux ou *ladreries*, quatre-vingts couvents de l'ordre de Cîteaux, dont vingt de femmes, soixante couvents de l'ordre de Prémontré, et quarante de l'ordre de Saint-Victor.

province sur province aux conquêtes paternelles. La mort de Louis VIII ne dépouillait pas la royauté de cette force et de cette grandeur ; mais elle en remettait le dépôt dans des mains qui pouvaient difficilement en faire usage, rendait au contraire la liberté et les moyens d'agir aux forces ennemies que la royauté avait domptées sans les anéantir, et aggravait ainsi le péril d'une crise politique qui était imminente au moment où mourut Louis VIII. On peut douter que ce prince, s'il eût vécu, eût exécuté ses projets contre Toulouse au printemps de 1227 : sa querelle avec le comte de Champagne eût certainement fait éclater une explosion dans le haut baronnage, et, cette fois, les princes appartenant aux branches cadettes de la maison royale n'eussent pas tous, comme en 1214, combattu pour la couronne : leur royale origine ne les empêchait pas de sentir l'identité de leurs intérêts avec ceux des autres barons, et déjà l'habile et courageux Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, avait conclu un traité secret avec le roi d'Angleterre en octobre 1225 (V. Rymer, t. I, p. 283) ; les grandes maisons des pays poitevins recommençaient aussi à négocier outre-mer. C'était en présence de cette situation alarmante que le sceptre venait d'échoir à un enfant de douze ans, sous la tutelle très-contestable d'une femme étrangère, qui ne comptait pas un parent, pas un appui naturel parmi les princes du royaume.

Mais cette femme était Blanche de Castille : cette femme, la plus grande qui eût porté la couronne en Gaule depuis sa compatriote Brunehilde, était digne de régir et de défendre l'héritage de Philippe-Auguste; c'était une organisation d'une merveilleuse puissance ; elle avait la soif et le génie du pouvoir au même degré que Philippe lui-même,

possédait la force, le courage, la persévérance, toutes les vertus viriles, sans rien perdre de l'adresse ni des grâces insinuantes de son sexe ; elle puisait, soit dans l'indépendance de son caractère, soit dans la supériorité de son esprit, la ferme volonté de maintenir la dignité du trône de son fils contre les prétentions de Rome et du clergé, et elle inculqua au jeune roi, touchant cette matière, des convictions qui exercèrent une heureuse influence sur les destins de notre patrie, en même temps qu'elle encourageait la piété exaltée et profonde qui se manifestait déjà chez Louis IX, et élevait ses enfants dans les principes de la morale la plus austère [1] ; moins sévère toutefois pour son propre compte, si l'on en doit croire des chroniqueurs suivant lesquels sa sévérité de principes n'aurait pas empêché des fautes, qui auraient moins été de tendres faiblesses que des calculs politiques. Quoi qu'il en soit, cette fière et impérieuse créature subjuguait les cœurs plus qu'elle ne les attirait ; mais les affections qu'elle imposait étaient inaltérables : elle rencontra une fidélité constante chez les hommes qui se dévouèrent à elle, amis ou amants ; elle fut aimée autant que crainte du roi son fils, qu'elle éleva avec une inflexible sévérité [2] et qu'elle retint sous sa domination despotique tant qu'elle vécut ; elle-même, au reste, savait aimer violemment, ardemment ;

[1] Ce fils que j'aime sur toutes les créatures mortelles, s'il était malade à la mort, et qu'il pût être sauvé en péchant une seule fois avec une femme qui ne fût pas sienne, plutôt le laisserais-je mourir qu'offenser son créateur par un seul péché mortel. » Louis pratiqua les maximes de sa mère plus exactement peut être qu'elle-même.

[2] Ses enfants étaient soumis au dur régime des écoles, et *les maîtres du roi le battaient aucunes fois pour lui enseigner chose de discipline*, raconte le confesseur de la reine Marguerite, femme de saint Louis. Ces brutales coutumes de l'enseignement du moyen-âge disparurent promptement du palais des rois, mais se sont perpétuées dans les collèges, bien qu'en s'affaiblissant, jusqu'à la révolution.

mais l'abnégation lui était impossible : elle portait dans ses affections la personnalité excessive qui marquait tous ses actes ; elle avait l'égoïsme qui s'associe trop souvent, chez ces puissantes natures, à l'extrême énergie de la vie individuelle. On cite d'elle un trait assez singulier à cet égard : tandis qu'elle nourrissait son fils aîné, une dame de la cour ayant donné à téter à l'enfant, elle mit les doigts dans la bouche du petit prince pour le forcer de rendre le lait de l'étrangère : plus tard, elle fut jalouse de la femme de son fils, comme elle l'avait été de cette nourrice d'un moment. On ne pouvait aimer ni haïr Blanche à demi ; ses qualités devenaient vices par leur excès, son énergie tournait à l'obstination et à l'emportement, sa fermeté, à la tyrannie ; mais ses défauts mêmes imposaient : c'était l'exagération de la force.

Blanche jugea l'état des choses d'un coup d'œil ferme et sûr : la moitié des grands barons remuaient déjà ; les autres, ceux qui avaient reçu les derniers soupirs de Louis VIII, pouvaient être retenus par un sentiment d'honneur et de loyauté féodale ; les villes du domaine et des seigneuries ecclésiastiques, qui avaient tant gagné à l'ordre établi par Philippe-Auguste, et que la journée de Bovines avait élevées au rang de puissance militaire, étaient prêtes à tout pour repousser la réaction des grands vassaux ; mais le frère du feu roi, Philippe, comte de Boulogne, pouvait diviser le parti royal en disputant la tutelle de Louis IX à la reine-mère. C'était un jeune homme ignorant et grossier, comme l'indique son surnom de *hurepel* (rude peau), trop médiocre pour être capable d'une ambition soutenue : Blanche le gagna en lui accordant des déférences et une importance apparente qui suffisaient à son amour-propre ; elle s'assura en même temps

d'un auxiliaire plus intelligent et plus actif dans la personne du légat Romain de Saint-Ange, et s'empara si bien de ce prélat spirituel, adroit et remuant, qu'il parut désormais plus dévoué à la reine qu'au pape même, et que le public expliqua son dévouement par des relations intimes, sur lesquelles Mathieu Pâris (p. 309), s'exprime en termes d'une crudité tout à fait brutale. L'Anglais Mathieu Pâris, est à la vérité, assez malveillant pour la maison de France. Blanche comptait probablement aussi séparer sans trop de peine le comte Thibaud des ennemis de la royauté, et peut-être déjà Thibaud, avant la mort de son mari, l'avait-il choisie pour *dame de ses pensées,* à la manière des troubadours provençaux. Blanche, aussitôt après avoir reçu la nouvelle de la mort de Louis VIII, commença par publier une lettre de l'archevêque de Sens et de l'évêque de Beauvais, laquelle attestait que le roi mourant avait déféré la tutelle à la reine[1], puis elle hâta le sacre de son fils. « Les seigneurs qui avaient juré à Louis VIII expirant de garder *féauté* à son héritier, savoir : les archevêques de Bourges et de Sens, les évêques de Beauvais, de Noyon et de Chartres, le comte Philippe de Boulogne, le comte de Blois, Enguerrand, sire de Couci, Archambaud, sire de Bourbon, Jehan de Nesle et Étienne de Sancerre, tous de concert avec la reine Blanche, invitèrent les archevêques, évêques, prélats et grands du royaume, à venir au couronnement de Loys, fils du roi défunt, laquelle cérémonie devait avoir lieu à Reims le dimanche avant la Saint-André (29 novembre). Mais presque tous les barons demandèrent qu'avant le terme fixé, selon la coutume de France[2], les captifs détenus aux geôles royales fussent dé-

[1] Michelet, d'après les archives du royaume.

[2] Les rois avaient coutume de signaler leur avénement par une amnistie.

livrés, et surtout Ferrand, comte de Flandre, et Renaud, comte de Boulogne, qui, contrairement aux libertés du royaume, étaient enchaînés depuis douze ans dans une dure prison. Quelques-uns d'entre eux sollicitèrent en outre la restitution de leurs terres, qu'avaient depuis longtemps retenues *contre justice* les rois Philippe et Loys. Ils ajoutaient, de plus, que nul du royaume des Français ne devait être privé de quelqu'un de ses droits, *fors* par jugement de ses pairs; ni nul, être contraint par la force des armes, sans avoir été sommé un an d'avance. Ils déclarèrent que, toutes ces choses une fois amendées à leur gré, ils viendraient sans délai au couronnement (Math. Pâris). » Mais la reine et son fidèle conseiller, le légat, ne virent, dans cette espèce de manifeste, qu'une raison de presser le sacre du jeune roi, et l'on ne retarda pas la cérémonie d'un seul jour; la plupart des prélats s'étaient rendus à Reims; la duchesse régente de Bourgogne y avait amené son fils, le duc Hugues IV, enfant de quatorze ans; le comte de Boulogne, la comtesse Jeanne de Flandre, les comtes de Dreux, de Bar et de Blois, les chefs de la maison de Couci, s'étaient rassemblés autour de la reine Blanche, et, en présence de cette assemblée brillante, mais très-incomplète, où figurait aussi Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem, Louis IX reçut l'onction sacrée des mains de l'évêque de Soissons, premier suffragant du siége de Reims, qui était alors vacant, et *furent faits les hommages au roi et à la reine, tant comme elle tiendrait la baillie*, dit la chronique de Reims; cependant le nom de Blanche ne figura jamais sur les chartes et diplômes, qui furent dès lors souscrits au nom du roi.

Le comte de Champagne s'était présenté avec une grande suite pour assister au sacre; mais le comte de

Boulogne, qui le haïssait et le jalousait singulièrement, lui avait fait fermer les portes par les gens de la commune de Reims, et l'on n'avait laissé entrer que sa mère, la comtesse douairière de Champagne. Cet affront rejeta Thibaud sous l'influence du redoutable Mauclerc, chef des mécontents.

Blanche voulut donner quelque satisfaction aux seigneurs : elle rendit la liberté au comte Ferrand de Flandre, ce dont la comtesse *Jehanne* ne fut sans doute pas fort réjouie, et lui remit la moitié de la rançon autrefois convenue, acceptant le château de Douai comme garantie du paiement du reste; mais elle refusa de délivrer pareillement Renaud de Dammartin, l'ancien comte de Boulogne, qui eût rallié autour de lui tous les ennemis de la couronne et eût commencé par revendiquer les seigneuries que détenait Philippe-Hurepel. On dit que l'infortuné Renaud, perdant l'espoir de recouvrer jamais la liberté, se donna la mort dans sa prison. La délivrance de Ferrand n'apaisa pas les seigneurs. Les nouvelles les plus alarmantes arrivaient de l'ouest; Pierre Mauclerc et ses Bretons donnaient la main aux Lusignan, aux Thouars, à Savari de Mauléon, à la plupart des seigneurs aquitains, qui n'aspiraient qu'à rentrer sous la royauté nominale des Plantagenêts. Ils avaient tous promis assistance à Richard de Cornouaille, duc de Guyenne et frère du roi Henri III, et la mère de Henri et de Richard, l'altière Isabelle d'Angoulême, qui, après la mort du roi Jean, était retournée dans les bras du comte de la Marche, son premier fiancé, dirigeait la coalition de l'ouest dans les intérêts du roi d'Angleterre. « Le roi des Anglais, connaissant les dispositions des seigneurs français, avait envoyé outre-mer l'archevêque d'York et Phi-

lippe d'Aubenay, chevalier, avec d'autres députés, vers les grands de Normandie, d'Anjou, de Bretagne et de Poitou, *qui eussent dû lui être soumis selon le droit*, leur faisant de grandes promesses, et les priant de le recevoir dignement, parce qu'il avait l'intention de venir vers eux. » Le danger ne semblait donc pas moins imminent au nord qu'au midi de la Loire : le comte de Champagne et ses alliés armaient aussi dans leurs domaines, et la noblesse normande montrait les dispositions les plus inquiétantes.

La reine agit avec vigueur et promptitude : elle convoqua le ban royal à Tours, et se dirigea vers cette ville dès le mois de février 1227, avec son fils, le légat et les comtes de Boulogne et de Dreux : la désobéissance des seigneurs au ban du roi devait être le signal de la guerre civile; le comte Thibaud partit de Champagne comme pour joindre ses alliés en Poitou; mais tout à coup il gagna Tours au lieu de Thouars où était le rendez-vous des rebelles, et vint offrir son hommage au jeune roi, *qui l'accueillit avec une merveilleuse gracieuseté* (20 février 1227). Sans doute quelques messages secrets de la reine Blanche avaient amené cette péripétie inattendue, et Thibaud sacrifiait ses intérêts politiques à son amour [1].

[1] C'est ici qu'il faudrait donc placer certain passage bien de la chronique de Saint-Denis, que cette chronique rejette, avec fort peu de vraisemblance, jusqu'à l'année 1234. Blanche faisant des reproches au comte sur ce qu'il avait pris parti avec les rebelles : — Par ma foi, madame, dit-il, mon cœur et toute ma terre sont à votre commandement; il n'est rien qui vous puisse plaire que je ne fasse volontiers, et jamais, s'il plaît à Dieu, contre vous ni les vôtres n'irai !» —D'illec se partit tout pensif, et lui venoit souvent en mémoire le doux regard de la *roine* et sa belle contenance : alors entroit en son cœur la douceur amoureuse : mais, quand il lui souvenoit qu'elle étoit si haute dame et de si bonne renommée, se muoit sa douce pensée en grand'tristesse. Et, pour ce que *parfondes* (profondes) pensées engendrent mélancolie, si lui fut *loué* (conseillé) par aucuns

La défection de Thibaud dérangea tous les projets des barons : la discorde éclata entre eux et le duc Richard de Guyenne, qui les avait rejoints à Thouars à la tête des troupes anglaises et gasconnes ; beaucoup de seigneurs se rendirent successivement auprès du roi : le duc de Bretagne et le comte de la Marche eux-mêmes, sommés par deux fois de comparaître au *parlement* royal, vinrent enfin au château de Vendôme, renoncèrent à leur alliance avec Henri III, et prêtèrent à Louis IX le serment d'allégeance (16 mars 1227).

Ils renouèrent leurs trames au moment et au lieu même où ils semblaient venir les abjurer ; en promettant *féauté* à Louis IX, ils ne l'avaient point promise à sa mère, et Blanche, en regagnant le comte Thibaud, s'était aliéné le comte de Boulogne, qui s'estima joué par sa belle-sœur, accrédita dès lors avec acharnement tous les bruits injurieux répandus contre cette princesse, et se mit à la tête des *mal-contents*. Ceux-ci choisirent le comte Philippe pour leur *chevetaine* (capitaine), se proposèrent dès-lors, non plus de guerroyer contre la couronne avec l'aide du roi des Anglais, mais d'enlever le jeune roi à sa mère, et de le remettre à la garde de Philippe, qui le gouvernerait suivant l'intérêt du *baronnage*[1].

sages hommes qu'il s'étudiât en biaux sons de vielle et en doux chants *délitables* (délectables). Si fit, entre lui et Gastes Brûlé, les plus belles chansons qui onc furent ouïes, et les fit écrire en sa salle à Provins et en celle de Troyes. » Gastes, ou Gace Brûlé, était un célèbre trouvère champenois.

[1] Quelques monuments de ce siècle, entre autres la chronique de Reims, rapportent que les grands promirent la couronne au comte de Boulogne, puis au sire Enguerrand de Couci; mais cette tradition ne paraît reposer que sur les bruits qui couraient alors parmi le peuple des villes, et rien n'indique que les barons aient jamais pensé sérieusement à détrôner saint Louis. C'est cet Enguerrand de Couci qui bâtit ou du moins acheva le fameux château de Couci, dont les ruines majestueuses font encore aujourd'hui l'admiration des voyageurs.

Vers le mois de décembre, ils se réunirent soudain avec bon nombre d'hommes d'armes entre Paris et Orléans, afin de tenter un coup de main sur cette dernière ville où se trouvaient Louis IX et la reine Blanche. Le jeune roi et sa mère, avertis du complot par Thibaud, partirent en hâte pour Paris ; mais, arrivés à Montlhéri, il n'osèrent passer outre, car les barons étaient à Corbeil *en grande force*, et la cour n'avait que très-peu de chevaliers à sa disposition : la reine ne perdit pas la tête, dépêcha en toute hâte des messagers à Paris pour appeler les bourgeois aux armes et les conjurer de sauver le roi des mains des seigneurs. La population se leva en masse au bruit du tocsin, et déborda à grands flots sur la route d'Orléans par les portes d'Enfer et Saint-Jacques. Louis IX, bien des années après, aimait à raconter comme quoi « depuis Mont-le-héri jusques à Paris, le chemin était plein de gens à armes et sans armes, serrés côte à côte, lesquels criaient tous à haute voix à Notre Seigneur qu'il donnât au roi bonne vie et prospérité, et le voulût bien garder contre tous ses ennemis ! » Les seigneurs, qui s'étaient préparés à un coup de main et non à une bataille, reculèrent devant cette grande manifestation populaire, et laissèrent Blanche rentrer triomphalement au Louvre, escortée par des milliers de bourgeois, d'artisans et d'écoliers (voyez Joinville). (Fin 1227).

L'amour de Thibaud et la fidélité des Parisiens sauvèrent ainsi Blanche de la haine des barons ; l'affection du légat, quelle que fût la nature de cette affection, contribua à garantir la reine et son fils du mauvais vouloir de la cour de Rome, qui commençait à trouver la royauté française trop forte, et qui eût bien souhaité que les Plantagenêts, vassaux du saint-siége, pussent recouvrer les

provinces de la Gaule occidentale. Les troubles continuels de l'Angleterre, et le caractère faible et inerte de Henri III, empêchèrent que rien de sérieux ne fût tenté à cet égard.

Cependant Pierre Mauclerc, du fond de la Bretagne, continuait à braver la reine et à se conduire en souverain indépendant : Blanche résolut de prendre l'offensive contre lui et convoqua le ban royal dans cette intention au printemps de 1228. Les grands barons ne refusèrent point de se rendre à l'armée ; mais, ainsi qu'ils l'avaient promis d'avance à Mauclerc, ils n'amenèrent chacun que deux chevaliers, « afin que plus aisément le comte Pierre pût vaincre le roi Loys et sa mère. » Blanche, qui avait assigné le rendez-vous à tous les *fieffés* sur la frontière de Bretagne, ne s'était point attendue à un complot de cette nature, et se trouva tout à coup presque sans armée en présence de Mauclerc, qui accourait avec des forces considérables. Le jeune roi et sa mère étaient dans la situation la plus critique, lorsque, *comme par permission divine,* le comte Thibaud de Champagne arriva suivi de trois cents chevaliers *moult bien en point.* On peut juger s'il fut bien accueilli de madame Blanche. Louis et Blanche se retirèrent sans obstacle du mauvais pas où ils s'étaient engagés, et les armées se séparèrent sans combat; Mauclerc aima mieux recourir aux négociations qu'aux armes pour détacher Thibaud des intérêts de la reine, et il lui offrit la main de sa fille Yolande de Bretagne, qui avait chance d'hériter du duché à cause de la mauvaise santé du fils de Pierre. L'amour parut un moment vaincu par la raison d'état : Thibaud accepta, et il fut convenu qu'on amènerait la damoiselle au comte de Champagne en un monastère de l'ordre des Frères Prêcheurs à Valserre *lez* (près) Château-Thierri ; mais, comme le comte allait

partir de Château-Thierri pour épouser la damoiselle de Bretagne, on lui présenta une lettre de par le roi, conçue en ces termes : « Sire Thibaud de Champagne, j'ai ouï que vous avez promis de prendre à femme la fille au comte *Perron* (Pierre) de Bretagne : pourtant je vous mande que, *si cher qu'avez tout tant que vous aimez au royaume de France,* vous ne fassiez pas cela. *La raison pourquoi, vous savez bien :*..... jamais je n'ai trouvé qui pire m'ait voulu faire que ledit comte (Joinville). »

Quand le comte Thibaud eut pris connaissance du message de Blanche, il rentra dans Château-Thierri, et laissa Pierre de Bretagne se morfondre à Valserre avec sa fille et ses amis. Le duc Pierre, transporté de fureur, retourna dans ses domaines, munit ses forteresses, et renoua ses intelligences avec le roi d'Angleterre. La reine reprit les hostilités contre lui en plein hiver, et, accompagnée de Thibaud et des autres barons, mit le siége devant le château de Bellesme dans le Perche, que Mauclerc tenait en fief de la couronne. Le duc renonça à son hommage envers Louis IX, et défia personnellement le roi (janvier 1229). Il y avait longtemps qu'on n'avait vu un si éclatant exemple de la rupture du lien féodal. Le château de Bellesme succomba; mais, aussitôt les quarante jours du service féodal expiré, les barons quittèrent tous à la fois le camp royal à la tête de leurs vassaux, et, traversant l'Ile-de-France, allèrent fondre sur la Champagne et sur la Brie, en criant qu'ils voulaient prendre vengeance de la mort du roi Louis VIII. Ce n'était pas le prétendu empoisonnement de Louis VIII, mais la protection accordée à Louis IX, qu'ils voulaient punir. Les comtes de Boulogne et de Bar, les sires de Châtillon et de Couci, et beaucoup d'autres barons, envahirent du côté du nord les terres de

Thibaud, pendant que le jeune duc de Bourgogne, qui venait d'épouser une nièce de Mauclerc, secondait l'invasion du côté du midi avec le comte de Forez. Partout où ils passaient, ils livraient aux flammes villes et villages, châteaux et communes. La plupart des nobles vassaux du comte de Champagne chancelaient dans leur foi; mais les communes se battirent avec fureur pour leur comte, qui n'était pas moins aimé du peuple que des lettrés et des trouvères.

La Champagne était un pays de démocratie, et les comtes, protecteurs zélés du commerce, de l'industrie et des grandes routes, étaient mal vus des autres grands barons, *parce qu'ils se fiaient plus à leurs bourgeois et à leurs paysans qu'à leurs chevaliers* (Alberic. Trium Fontium). Thibaud cependant, assailli de toutes parts, fut obligé de sacrifier plusieurs de ses villes, entre autres Épernai, Vertus et Sézanne, et de les incendier lui-même, *afin que ses ennemis ne les trouvassent garnies et ne s'en servissent contre lui.* Il concentra la résistance dans Troyes, Provins et Meaux. Les bourgeois de Troyes, renforcés par les hommes d'armes du sire de Joinville, sénéchal du comté, père du célèbre historien de ce nom, repoussèrent vigoureusement les attaques du duc de Bourgogne et de ses alliés, et la reine put secourir à temps son bon ami Thibaud. « Le comte, voyant croître *la tyrannie* des barons, avait envoyé en toute hâte des députés à son seigneur le roi Loys, pour lui dénoncer les maux que faisaient les barons de France, et le prier de venir défendre la terre de Champagne, que lesdits barons n'avaient envahie qu'en haine dudit seigneur roi. Le roi, estimant que la même foi qui lie le vassal au seigneur lie pareillement le seigneur au vassal, s'empressa de porter assis-

tance au comte de Champagne, et manda aux barons, par lettres-patentes, qu'ils eussent à cesser leurs attaques contre Thibaud; puis il marcha droit à eux avec sa gendarmerie. Les barons mandèrent alors au roi, par prière et requête, que, s'il lui plaisait de se tirer arrière, ils iraient combattre le comte de Champagne et le duc de Lorraine, son allié, avec trois cents chevaliers de moins que n'en auraient lesdits comte et duc; mais le roi répondit que à ses yeux ne se combattrait-on jamais sans que son corps ne fût avec. (Joinville.) » Louis, ou plutôt Blanche, ne voulut consentir à aucun pourparler tant que les confédérés n'eurent pas évacué totalement la Champagne; les forces réunies de la couronne, de Thibaud et du duc de Lorraine, imposèrent aux seigneurs ligués, qu'un reste de scrupule féodal faisait hésiter, d'ailleurs, à entrer en lutte directe contre leur suzerain; ils reculèrent peu à peu devant le jeune roi, et sortirent de la province.

Les barons de Guyenne, de Poitou et même de Normandie, n'eussent point cédé aux mêmes scrupules que ceux de France : dans leur soif d'agitation et de changement, ils maudissaient les délais du roi d'Angleterre, qui depuis deux ans et plus annonçait toujours sa venue, et ne paraissait point; ils lui envoyèrent plusieurs députés, entre autres l'archevêque de Bordeaux et Pierre Mauclerc lui-même. Henri III convoqua enfin son armée à Portsmouth pour la Saint-Michel de l'an 1229; mais Blanche avait, dit-on, gagné à prix d'or Hubert du Bourg, *chef-justice* (chancelier) et favori du monarque anglais, et Hubert, chargé des préparatifs de l'expédition, ne rassembla dans la rade de Portsmouth qu'un nombre de bâtiments tout à fait insuffisant pour transporter l'armée anglaise. Henri, dans un premier moment de fureur, appela Hu-

bert du Bourg *faux et mauvais traître*, et tira son épée pour le tuer, ce qu'il eût fait sans Pierre Mauclerc; mais, une fois cet emportement passé, le faible Henri retomba sous l'empire de Hubert. (Matth. Pâris). « Enfin, pendant les fêtes de Pâques de l'année 1230, Henri *ordonna* près de Reading une grande armée composée partie de milices féodales, partie de soldats mercenaires venus de divers pays; puis, s'embarquant avec eux, il prit terre à Saint-Malo en Bretagne le troisième jour de mai. Le comte de Bretagne l'accueillit par de grands honneurs, lui livra ses villes et ses châteaux; et les nobles bretons, à l'exception du sire de Vitré et de quelques autres, rendirent hommage au roi d'Angleterre et lui jurèrent *féauté*. »

A la nouvelle du débarquement du roi des Anglais, Blanche convoqua le ban royal de France à Angers, et mit le jeune roi Louis à la tête de l'armée; on entra sur-le-champ en Bretagne, et on emporta Ancenis presque sous les yeux du roi Henri, qui venait d'arriver à Nantes avec toute sa chevalerie: un héraut fut envoyé à Nantes pour sommer Pierre Mauclerc de comparaître à Ancenis par-devant ses pairs; le duc fut jugé par contumace, et déclaré déchu de ses fiefs, par une *cour* composée de l'archevêque de Sens, des évêques de Paris et de Chartres, des comtes Ferrand de Flandre et Thibaud de Champagne, des comtes de Nevers, de Blois, de Chartres, de Montfort (Amauri), de Vendôme, des sires de Couci, de Montmorenci, etc. La plupart des seigneurs qui prononcèrent la sentence n'étaient que des arrière-vassaux de la couronne; mais Mauclerc ne pouvait s'en plaindre, puisque lui-même ne comptait pas entre les douze pairs. Mauclerc, quoiqu'une partie des barons bretons eussent passé du côté des Français, s'émut peu de la sentence

portée contre lui ; il savait trop que ceux-là mêmes qui venaient d'apposer leurs sceaux au bas de son arrêt allaient en rendre l'exécution impossible.

« La plupart des grands de la Gaule, le duc de Bourgogne, les comtes de Boulogne, de Dreux, de Mâcon, de Saint-Pol, de Bar, les sires de Couci, de Courtenai, et bien d'autres, étaient encore de connivence avec le roi d'Angleterre et le *comte* de Bretagne : lorsqu'ils eurent accompli leurs quarante jours de service dans l'Anjou et au siége d'Ancenis, ils s'en retournèrent tous sans que le roi les pût retenir, et s'en allèrent envahir de nouveau la terre du comte de Champagne, qu'ils dépeuplèrent par le fer et le feu. Le comte Thibaud vint à leur rencontre au bord de la Marne avec beaucoup d'hommes de guerre, et leur livra bataille; mais il fut vaincu : deux cents de ses chevaliers demeurèrent prisonniers, et treize furent tués. Le comte s'enfuit presque seul, et fut poursuivi l'épée dans les reins jusqu'aux portes de Paris ; puis ses ennemis, rentrant en Champagne, la ravagèrent tout entière, brûlant les villes et les villages, rasant les murs des châteaux et des communes, arrachant les vignes et les arbres fruitiers, et ne respectant rien dans les églises. Les grands agissaient ainsi envers le comte, parce qu'ils l'accusaient de trahison et de lèse-majesté, et prétendaient qu'il avait mis à mort par poison et maléfice son seigneur le roi Loys au siége d'Avignon. Plusieurs fois ils avaient déposé leur plainte à cet égard devant la cour du jeune roi Loys IX, et avaient voulu convaincre le comte par l'épreuve du duel ; mais la reine, par qui se décidaient toutes les affaires du royaume, avait refusé de les écouter ; c'est pourquoi, renonçant à leur foi envers le jeune roi et sa mère, ils troublaient l'état les armes à la main ; car ils s'indignaient

d'obéir à une dame et souveraine, qui avait, assuraient-ils, franchi les bornes de la pudeur convenable à une veuve, en s'abandonnant tour à tour au comte Thibaud et au légat romain (Math. Pàris). »

Les barons, au fond de l'âme, se souciaient fort peu de la mort de Louis VIII et de la pudeur de Blanche; ce n'étaient pas ses faiblesses privées, mais ses vertus politiques qu'ils poursuivaient en elle; mais il fallait un prétexte pour agir sur l'imagination populaire. Les bruits répandus contre Thibaud se propageaient partout[1] : on accusait hautement la reine de *préférer à tout autre homme celui qui lui avait mourdri* (fait mourir) *son mari* (Chron. de Reims). Blanche avait grand besoin de tout son courage; forcée de raccourir à Paris et de laisser le champ libre dans l'ouest aux Anglais et à Mauclerc, elle ne voyait autour d'elle qu'ennemis et que périls : elle fit sentir à Thibaud la nécessité d'apaiser l'orage en courbant la tête devant lui, et d'accorder quelque satisfaction à l'orgueil des coalisés.

« Dans le courant du mois de septembre, le roi des Français et la reine sa mère eurent une conférence avec les grands du royaume; on y traita de la paix, à condition que le comte de Champagne, cause principale

[1] La chronique métrique de saint Magloire raconte que Thibaud se déguisa en *ribaud* pour écouter ce qu'on disait de lui par le pays :

> Tuit (tous) le retraient (l'accusent) de traïson,
> Petits et grands, mauvais et bons.....
> Lors dit li quens (le comte).....
> N'ai nul ami, ce m'est avis,
> Ne je n'ai en nuli (en aucun) fiance
> For qu'en la *roïne* de France.
> ....
> Celle li fut loyale amie;
> Bien montra que ne le hait mie...
> Maintes paroles en dit-an,
> Comme d'Iseult et de Tristan.

de cette discorde, prendrait la croix et irait à la Terre-Sainte, avec cent chevaliers, combattre les ennemis du *crucifié;* puis le roi des Français et sa mère, touchant les saints Évangiles, jurèrent qu'ils rendraient son droit à chacun et justice à tous, selon les bonnes coutumes de France. » Ces conventions étaient assez vagues. Quelles étaient ces *bonnes coutumes?* on ne les avait pas réunies en une grande charte. L'époque du pèlerinage imposé à Thibaud n'était pas fixée : il ne partit que bien des années après.

Pendant que la France se déchirait de ses propres mains, le roi d'Angleterre avait eu tout l'été pour agir sans périls et sans obstacles; heureusement pour la France, la conduite de Henri fut telle, que l'ineptie la plus stupide chez lui, la trahison la plus impudente chez son favori, suffisent à peine à la rendre compréhensible; Hubert du Bourg fit autant à lui seul pour Blanche et son fils, que tous les barons ligués avaient fait pour Henri III. La noblesse normande appelait le roi anglais à grands cris : non-seulement Henri n'entra point en Normandie, mais il refusa d'y envoyer deux cents chevaliers à la tête desquels un baron normand, Foulques Resnel, s'engageait à soulever toute la province ; au lieu de passer en Normandie, Henri tourna vers le Poitou, ce mobile pays dont la possession était éternellement précaire; Savari de Mauléon, le vicomte de Thouars et le sire de Lusignan joignirent ses étendards ; mais son beau-père, le comte de la Marche, resta immobile dans les places fortes de la Marche et de l'Angoumois ; les portes de Saintes furent refusées au roi Henri, qui retourna sur ses pas, assiégea et prit Mirebeau, et, satisfait de ce grand exploit, ramena son armée à Nantes, sans avoir attaqué Poitiers, Niort

ni la Rochelle. Il passa le reste de la saison à Nantes, *ne faisant rien que consumer des trésors inestimables en festins et bombances :* tous ses comtes et ses barons, voyant que Hubert du Bourg ne leur permettait pas de guerroyer, imitaient le roi, *banquetant à la mode anglaise, et vivaient parmi les pots, comme s'ils eussent fêté Noël chaque jour* (Math. Pâris). Après avoir mené cette vie jusqu'au mois d'octobre, le roi Henri se rembarqua avec ceux de ses hommes d'armes qu'avaient épargnés les maladies, fruits de leurs débauches : il laissa seulement à Pierre Mauclerc cinq cents chevaliers et mille sergents soldés, sous les ordres des comtes de Chester et d'Albemarle, et de Guillaume-le-Maréchal. Le duc Pierre et le comte de Chester prirent les châteaux de Vitré et de Fougères, dont les seigneurs étaient du parti français, et quelques forteresses de l'Anjou ; mais l'armée royale française reparut sur la frontière de Bretagne au mois de mai 1231 ; Blanche, réconciliée avec son beau-frère de Boulogne et avec les autres barons, espérait enfin se venger de Mauclerc : le duc Pierre se défendit avec autant de valeur que d'intelligence ; aidé par le comte de Chester, il attira les troupes royales dans une embuscade, leur enleva tous leurs bagages, leurs machines de guerre, et une grande partie de leurs chevaux. La reine jugea trop difficile d'accabler Mauclerc, et comprit la nécessité d'une transaction : on convint d'une trêve de trois ans; chacun resta en possession de ce qu'il occupait, avec amnistie des deux côtés pour les arrière-vassaux : le comte de la Marche fut compris dans la trêve parmi les hommes du roi de France, et il fut convenu que Henri III lui rendrait l'île d'Oleron qu'il lui avait donnée en fief. Ce puissant comte dominait

ainsi des sources de la Creuse jusqu'à l'embouchure de la Charente (juin 1231).

Ce fut la fin des troubles de la minorité de Louis IX. Les seigneurs avaient échoué dans leurs efforts pour *fouler et jeter hors l'étrangère,* comme ils disaient, alors que le fils de l'*étrangère* n'était qu'un enfant des affections duquel on n'avait point à tenir compte ; maintenant l'enfant, devenu jeune homme, ne manifestait de volonté que pour conserver l'exercice du pouvoir à sa mère. Les prétextes de rébellion manquaient dorénavant, et le pays se reposa de quatre ans de désordres.

(1227-1239.) Durant ces stériles agitations, un événement de la plus haute importance pour l'avenir de la France venait de fixer les destinées du midi. Blanche n'avait pas concentré toute son attention ni toute son intelligence sur la défense de son gouvernement ; au milieu de tous ses embarras, elle n'avait pas perdu de vue l'entreprise que son mari avait laissée incomplète, la conquête des domaines toulousains. Sa persévérance lui fit recueillir le fruit de tant d'exploits et de crimes auxquels elle était étrangère. Les hommes du midi, découragés, épuisés par leurs longues misères, avaient d'abord peu profité de la mort de Louis VIII et des premiers troubles qui la suivirent. La prise du château de Haute-Rive, unique avantage que remporta Raymond de Toulouse dans le courant de l'année 1227, fut balancée par la perte du château de Becède, où l'archevêque de Narbonne et Folquet de Toulouse, que les Languedociens appelaient *l'évêque des diables,* réunis au sénéchal français Imbert ou Humbert de Beaujeu, trouvèrent un certain nombre d'hérétiques, qu'ils livrèrent aux flammes. Un concile provincial, tenu à Narbonne en mars 1227, avait pris di-

verses mesures pour l'application des décrets les plus rigoureux du concile de Latran : il avait enjoint aux évêques d'établir en chaque paroisse des *témoins synodaux,* c'est-à-dire des espions de l'Inquisition ; il avait défendu aux notaires de recevoir aucun testament sans la présence du curé ou d'un vicaire, afin de s'assurer de la foi du mourant; enfin il avait prescrit aux juifs de porter sur la poitrine, comme une distinction infamante, la figure d'une roue. Cependant la prolongation des troubles de France rendit l'espoir aux Toulousains, et la campagne de 1228 s'ouvrit heureusement pour Raymond VII : il recouvra Castel-Sarrasin et plusieurs autres châteaux; Gui de Montfort, frère de Simon, fut tué dans un de ces siéges. La reine Blanche et le légat, inquiets des progrès de Raymond, réchauffèrent en *France* le zèle de la croisade, et Humbert de Beaujeu reçut un renfort considérable de pèlerins guerriers. « Les Français, raconte Mathieu Pâris, apprenant que le comte Raymond était à Castel-Sarrasin, résolurent d'aller l'y assiéger; mais Raymond de Toulouse, averti de leur venue, se mit en embuscade, avec ses hommes d'armes, dans une forêt par laquelle ils devaient passer. Les Français, attaqués à l'improviste, furent défaits après un rude combat; beaucoup d'entre eux périrent, et cinq cents chevaliers et deux mille servants d'armes restèrent prisonniers (ce nombre est, sans aucun doute, extrêmement exagéré). » Le comte de Toulouse, aigri par le malheur, exaspéré par la guerre inique qui désolait sa patrie, souilla barbarement sa victoire : il fit mutiler tous les sergents captifs, crever les yeux à ceux-ci, couper le nez et les oreilles à ceux-là, trancher les mains et les pieds aux autres, et les renvoya ainsi à Imbert de Beaujeu; il jeta les chevaliers au fond

des cachots. L'horrible guerre des Albigeois n'avait offert que trop d'exemples de pareilles cruautés, mais jamais sur une si grande échelle. C'était ainsi que les Provençaux répondaient aux exploits des égorgeurs de l'Inquisition.

Cette odieuse boucherie fut fatale à Raymond et aux Toulousains. Le comte avait cru arrêter par la terreur la recrudescence de la croisade ; il ne fit que donner un nouvel aliment au fanatisme : les archevêques de Bordeaux et d'Auch, primats de Guyenne et de Gascogne, amenèrent à Humbert de Beaujeu une multitude de croisés altérés de vengeance. L'armée *catholique* marcha sur Toulouse, et, sans se hasarder à attaquer de vive force l'héroïque cité qui avait brisé les dents au lion de Montfort, elle commença d'exécuter un projet suggéré à Beaujeu par l'évêque Folquet pour abattre l'*orgueil des Toulousains* (juin 1228). Les riches campagnes qui environnent Toulouse étaient parsemées de *bastides* (*villas,* maisons des champs) fortifiées, de tours et de châtelets, qui protégeaient les approches de la cité : les croisés assirent leur camp assez loin de Toulouse ; chaque matin, dès l'aurore, après avoir *ouï* la messe, ils prenaient un léger repas ; puis la multitude des *bourdonniers*, armés de pics, de faux, de pioches de fer, précédés d'arbalétriers et de balistes, suivis de bataillons prêts au combat, s'avançaient jusqu'aux vignobles les plus voisins de la ville ; là, faisant volte-face et tournant le dos à Toulouse, ils revenaient vers le camp en coupant les blés et les arbres, en arrachant les ceps, en démolissant les bastides et les tours. Ils changèrent plusieurs fois l'assiette de leurs campements, et *besognèrent* ainsi durant trois mois consécutifs tout autour de la ville ; *après quoi l'œuvre fut quasi entièrement achevée.* Les environs de

Toulouse, naguère si riants et si fertiles, n'offraient plus que l'aspect du plus affreux désert, d'un désert fait de main d'homme (Guil. de Puy-Laurens). Cette atroce dévastation, qui mettait le comble à dix-sept ans de calamités, et qui n'avait pu être imaginée que par l'infernal génie de Folquet, plongea les Toulousains et leur comte dans une stupeur profonde. Le courage de Raymond et de ses compagnons d'armes était à bout. Qu'avait-il servi d'exterminer le terrible Simon, si d'autres ennemis renaissaient sans cesse de ses cendres? Fallait-il donc combattre jusqu'à ce qu'il ne restât plus une pierre debout ni un homme vivant du Rhône aux Pyrénées?... La reine Blanche et le légat, avertis de l'abattement des Toulousains, jugèrent le moment favorable pour en finir, et ils envoyèrent l'abbé de Grandselve offrir la paix au comte et à la cité de Toulouse. Raymond accepta la médiation de l'abbé de Grandselve et du comte Thibaud de Champagne, qui n'avait jamais partagé l'acharnement impitoyable du baronnage français, et il leur donna ses pleins-pouvoirs (décembre 1228); puis, au mois de mars 1229, il partit avec l'archevêque de Narbonne, les évêques de toute la province et les capitouls de Toulouse, pour Meaux, une des cités de Thibaud, où l'attendaient le légat et les prélats de France.

Après qu'on eut arrêté les conventions de paix, l'assemblée se transféra à Paris, afin de faire ratifier le traité par le jeune roi. Le Jeudi-Saint 12 avril 1229, le roi, le comte Raymond, le légat et les prélats se rendirent au parvis Notre-Dame, devant le grand portail de la cathédrale, et là, lecture fut faite de la pacification, que le comte jura d'observer en tout point. « Les clauses en étaient telles, dit Guillaume de Puy-Laurens, que chacune eût

suffi à elle seule en guise de rançon, pour le cas où le roi eût pris le comte prisonnier en un champ de bataille; encore le comte eût-il paru bien grièvement rançonné. » Raymond promettait : 1° de poursuivre, sur ses terres et celles des siens, les hérétiques *parfaits,* leurs *croyants*, fauteurs et recéleurs, sans épargner ses proches, ses vassaux, ses parents ni ses amis, et de payer deux marcs d'argent à quiconque arrêterait un hérétique ; 2° de garder et faire garder par ses *bayles* (baillis) les sentences d'excommunication, et de confisquer les biens de ceux qui demeureraient un an excommuniés, pour les forcer à rentrer dans le sein de l'Église ; 3° de n'instituer aucun *bayle* ni *viguier* (bailli ni vicaire) qui ne fût catholique, et d'exclure des fonctions publiques les juifs et les suspects d'hérésie ; 4° de prendre la croix des mains du légat, et d'aller servir outre-mer cinq années contre les Sarrasins. « Le roi, faisait-on dire ensuite au comte, me voulant prendre à merci, donnera en mariage ma fille, *que je lui remettrai,* à l'un de ses frères : il me laissera tout le diocèse de Toulouse; mais, après ma mort, Toulouse et son diocèse appartiendront au frère du roi qui aura épousé ma fille, et à leurs enfants, à l'exclusion de mes autres héritiers; et, si ma fille meurt sans postérité, lesdites possessions appartiendront au roi et à ses successeurs. Le roi me laissera l'Agénois, le Rouergue, la partie de l'Albigeois qui est au nord du Tarn, et le Querci, sauf la ville de Cahors. Si je meurs sans autres enfants nés d'un légitime mariage, tous ces pays appartiendront à ma fille, qui épousera l'un des frères du roi, et à leurs héritiers. Je cède au roi et à ses *hoirs,* à perpétuité, tous mes autres pays et domaines situés en deçà du Rhône, dans le royaume de France; quant aux pays et domaines que j'ai au delà

du Rhône, dans l'Empire (le marquisat de Provence), je les cède à perpétuité à l'Église romaine entre les mains du légat (de cette donation procéda le droit des papes sur le Venaissin). Je détruirai à ras-terre les murs de la ville de Toulouse et comblerai ses fossés; il en sera fait de même de trente autres villes et châteaux (Montauban, Castelnaudari, Castel-Sarrasin, Agen, Condom, Moissac, Lavaur, Gaillac, Puylaurens, etc., etc.). Pour l'exécution de ces articles, je remettrai aux mains du roi le Château-Narbonnais (citadelle de Toulouse et palais des comtes), et neuf autres forteresses, qu'il gardera dix ans durant. » Raymond s'obligeait enfin de payer 10,000 marcs d'argent en quatre ans aux églises et aux clercs, spécialement aux abbayes de l'ordre de Cîteaux, pour les dommages qu'elles avaient essuyés durant la guerre; de payer 10,000 autres marcs au roi pour relever les fortifications des places cédées, et d'entretenir à ses frais, pendant dix ans, deux maîtres en théologie, deux *décrétistes* ou maîtres en droit canonique, six maîtres ès-arts, et deux régents de grammaire, lesquels professeraient ces diverses sciences à Toulouse (*Hist. du Languedoc,* l. XXIV, c. 46)[1].

Quand Raymond eut prêté serment d'observer ce traité désastreux, il fut introduit dans l'église de Notre-Dame. « Ce fut pitié, dit Puy-Laurens, que de voir un si grand homme, lequel si longtemps avait résisté à tant et de si grandes nations, conduit jusqu'à l'autel, nu en chemise, bras découverts et pieds *déchaux.* » Là, le légat lui octroya enfin l'absolution qu'il achetait si cher, et le réconcilia

[1] Telle fut l'origine de l'Université de Toulouse, instituée dans le but de donner à l'étude des lettres en *Provence* une direction catholique : c'était la lourde scolastique du nord qu'on intrônisait sur le cadavre de la littérature nationale du midi. L'Université de Toulouse obtint les mêmes privilèges que celle de Paris.

avec l'Église; puis Raymond rendit hommage au roi pour les domaines qui lui restaient. Le traité de Meaux réunissait immédiatement à la couronne toute l'ancienne Septimanie ou duché de Narbonne, comprenant les comtés de Narbonne, Agde, Nîmes, Melgueil ou Maguelonne, Uzès et Viviers, plus le Gévaudan : Raymond abandonnait le jeune Trencavel, et la maison de Beziers était irrévocablement déshéritée de toutes ses seigneuries [1] ; le comté de Toulouse était assuré, sinon à la couronne, du moins à la maison royale, avec chance d'y réunir plus tard la moitié orientale de la Guyenne.

Ainsi se préparait graduellement l'unité de la France, ce grand œuvre cimenté par tant de sang et de larmes, et opéré par tant d'hommes ignorants du but auquel servaient leurs exploits, leurs vertus et leurs crimes. La France royale atteignait enfin les deux mers : elle touchait à la Manche et au Grand-Océan par la Normandie et le Poitou ; la province de Narbonne lui donnait trente lieues de côtes sur la Méditerranée.

Les nouvelles acquisitions de la couronne, d'abord administrées par un seul sénéchal, furent divisées en deux sénéchaussées, celles de Beaucaire et de Carcassonne. Ces deux sénéchaussées, avec le comté de Toulouse, formèrent ce qu'on nomma plus tard la province de *Languedoc*, tandis que la dénomination de *Provence* resta spécialement attachée au pays d'outre-Rhône. Le nom de Languedoc ne fut pas en usage, avec ce sens précis, avant le commencement du quatorzième siècle.

Raymond VII, ne pouvant se décider à présider en personne à la destruction des remparts qui avaient été

[1] Trencavel le *faydit* se retira à la cour d'Aragon : le comte de Foix obtint merci en se soumettant à toutes les exigences de l'Église.

naguère témoins de sa gloire, se constitua volontairement prisonnier à la tour du Louvre, jusqu'à ce que sa fille *Jehanne,* âgée de neuf ans, et ses châteaux, eussent été livrés aux commissaires royaux. Jeanne de Toulouse fut sur-le-champ fiancée à Alphonse de France, le troisième fils de Louis VIII. La première conquête du Languedoc par les croisés avait été territoriale, à peu près comme celle de l'Angleterre par les Normands; la seconde conquête ne fut que politique, et ceux des Languedociens qui avaient recouvré leurs propriétés ne les perdirent point une seconde fois [1] : le traité de Meaux aggrava néanmoins au delà de toute mesure les calamités de ce malheureux pays. Le Languedoc était désormais livré sans défense à la tyrannie catholique, dont la royauté française se faisait l'instrument par nécessité et par conviction. Dès le mois d'avril 1229, un édit royal ordonna l'application la plus sévère des canons du concile de Latran dans la partie du Languedoc réunie à la couronne. Tout homme qui aurait recélé, défendu ou favorisé en quelque manière les hérétiques, ne devait être apte ni à porter témoignage, ni à posséder une dignité quelconque, ni à tester, ni à recevoir de succession. Tous ses biens meubles et immeubles devaient être confisqués sans jamais retourner à ses héritiers (Ordonnances des rois, t. I, p. 50). Le légat Romain de Saint-Ange vint en personne, six mois après, présider un concile à Toulouse pour organiser partout l'Inquisition (novembre 1229). Le concile de Toulouse, composé de tous les évêques des provinces de Narbonne, Auch et Bordeaux, arrêta que les évêques députeraient dans

[1] Quelques maisons françaises restèrent cependant fixées dans le pays : Philippe de Montfort, fils de Gui et neveu de Simon, garda la seigneurie de Castres et de la partie de l'Albigeois au midi du Tarn; les Lévis conservèrent Mirepoix.

chaque paroisse un prêtre et deux ou trois laïques, lesquels jureraient d'y rechercher soigneusement les hérétiques et leurs fauteurs. « Ils doivent visiter, dit le premier canon du concile, chaque maison de la paroisse, les souterrains, les appentis, les retraites sous les toits, et toutes les *caches,* que nous ordonnons de détruire partout; s'ils y trouvent des hérétiques ou aucuns de leurs fauteurs et recéleurs, qu'ils fassent en sorte de les empêcher de s'enfuir, et les dénoncent en toute hâte à l'archevêque, à l'évêque, au seigneur ou à son *bayle.* Les seigneurs, de leur côté, feront aussi fouiller les villages, les *mesnils* (maisons isolées), les bois. Si quelqu'un est convaincu d'avoir permis à un hérétique de demeurer sur sa terre, il perdra sa terre, et sa personne sera en la main de son seigneur pour en faire justice. Le bailli (ou *bayle*) qui ne sera pas très-soigneux de rechercher les hérétiques dans son bailliage, perdra ses biens. La maison où l'on aura trouvé un hérétique sera abattue, et la place, confisquée. On écrira, dans chaque paroisse, les noms de tous les habitants; et tous les hommes depuis quatorze ans, les femmes depuis douze, jureront, devant l'évêque ou ses délégués, de renoncer à toute hérésie et de dénoncer les hérétiques[1]. Ce serment sera renouvelé tous les deux ans. Quiconque ne le prêtera pas sera réputé suspect d'hérésie. — Quiconque ne se confessera et ne communiera pas au moins

[1] On ne croirait pas qu'il eût été possible d'imaginer quelque chose de plus monstrueux que de dresser des enfants de douze et de quatorze ans à l'office de pourvoyeurs des bourreaux; l'empereur Frédéric II avait cependant trouvé moyen d'enchérir encore : dans un édit rédigé sous son nom en 1224 par son chancelier Pierre des Vignes, il avait décrété que les enfants des hérétiques, jusqu'à la seconde génération, seraient privés de tous bénéfices temporels et de tous offices publics, *à moins qu'ils ne se rendissent dénonciateurs de leurs pères.* Voyez Fleury, t. XVI, p. 524.

trois fois l'an sera réputé suspect (on sait que tout suspect était réputé coupable s'il ne parvenait à se justifier dans l'année). — Les hérétiques convertis de leur propre mouvement seront libres, mais ils porteront sur leurs habits, en signe de repentir, deux croix de couleur diverse, l'une à droite, l'autre à gauche; les hérétiques convertis par la crainte de la mort ou par d'autres motifs intéressés seront enfermés sous la garde de l'évêque. — *Il est expressément défendu aux laïques d'avoir les livres de l'Ancien et du Nouveau Testaments,* excepté le Psautier, le Bréviaire ou les Heures de la bienheureuse Marie, *pourvu encore que lesdits livres ne soient point traduits en langue vulgaire.* »

C'était la première fois qu'un concile prohibait les livres saints : c'était creuser plus profondément l'abîme qui séparait le clergé de la masse des chrétiens, c'était attribuer au prêtre seul le droit de la méditation et de la science, au laïque l'ignorance et la foi aveugle. Un jour devait venir, où le fils déshérité réclamerait sa part de l'héritage du père commun, et demanderait compte au jaloux détenteur de ce qu'il avait fait du trésor de lumière !....

Le malheureux comte de Toulouse, revenu de France, ses principaux barons, les consuls ou capitouls de la ville et du faubourg de Toulouse, avaient assisté au concile, et furent contraints de sanctionner l'établissement du tribunal de sang, que Folquet, l'*évêque des diables*, allait présider dans le diocèse de Toulouse. Les terribles décrets du concile de Latran semblèrent trop modérés encore; ils laissaient quelques garanties, quelques moyens de défense aux accusés : on dérogea, pour le crime d'hérésie, aux règles générales de la procédure établies par le concile œcuménique. L'Inquisition victorieuse s'installa dans Tou-

louse, et l'absence de défenseurs, d'avocats, le secret des débats, le secret gardé aux délateurs, le refus de confrontation des témoins avec les accusés, furent les bases des opérations inquisitoriales. Tout ce que la délation a de plus lâche et de plus infâme, tout ce que l'art de trouver des coupables peut inventer de ruses, de subtilités captieuses, de tortures morales et physiques pour contraindre un accusé à trahir ses amis et lui-même, fut réduit en principes et rédigé sous forme d'instruction à l'usage des inquisiteurs. On a conservé ces monuments, qui semblent inspirés par le génie des Tibère et des Domitien [1]. On y

[1] Ces pièces, dont l'authenticité ne comporte aucun doute, ont été publiées par les bénédictins Martenne et Durand, dans le t. V de leur *Thesaurus Anecdotorum* : elles sont intitulées, *Doctrine de la manière de procéder contre les hérétiques*, et *Traité de l'hérésie des Pauvres de Lyon*. Voici quelle était cette *manière de procéder* : on obligeait l'accusé ou le suspect à jurer qu'il dirait pleinement tout ce qu'il savait sur le crime d'hérésie et de vaudoisie, *tant sur soi que sur les autres, tant sur les vivants que sur les morts*. S'il niait, ou s'il célait quelque chose de ce qu'on voulait savoir, on le jetait au fond d'un cachot, et alors commençait l'application d'un système savamment combiné pour briser le corps et dégrader l'âme : la torture proprement dite n'était point encore en usage au treizième siècle; mais on savait y suppléer. « Qu'on lui donne à entendre qu'on a des témoins contre lui, et que, s'il est une fois convaincu par des témoins, on ne lui fera aucune miséricorde, mais on le livrera à la mort; qu'en même temps on *retranche sa nourriture*, car cette crainte et cette souffrance contribueront à l'abattre.... Que nul ne l'approche, si ce n'est de temps à autre *deux fidèles adroits*, qui l'avertissent avec précaution, *et comme s'ils avaient compassion de lui*, de se garantir de la mort, de confesser ses erreurs, et qui lui promettent que, s'il le fait, *il pourra échapper et n'être point brûlé*, car la crainte de la mort et l'espoir de la vie amollissent quelquefois un cœur qu'on n'aurait pu attendrir d'aucune autre manière. Qu'on lui parle d'une manière encourageante, en lui disant : *Ne craignez point de confesser si vous avez ajouté foi à ces hommes* (aux hérétiques), *parce qu'ils vous semblaient gens de bien*, etc. : *autant en pourrait arriver à de plus sages que vous, qui y seraient également trompés*. S'il commence à s'amollir et à convenir qu'il a en effet ouï parler ces docteurs touchant l'Évangile ou les Épîtres, il lui faut demander avec précaution si ces docteurs croyaient telle ou telle chose... Et si, lui, regarde leur doctrine comme bonne et vraie.... s'il en convient, il confesse par là

reconnaît la source impure de tout ce qu'il y eut d'odieux et d'inhumain dans notre vieux droit criminel. Des tribunaux ecclésiastiques, cette ténébreuse procédure se glissa dans les tribunaux laïques, et y remplaça la grossière, mais loyale jurisprudence, que la féodalité avait héritée des Germains. Les légistes monarchiques, qui, avant la fin du XIII[e] siècle, remplacèrent presque universellement les nobles féodaux sur les bancs des assises, puisè-

son hérésie.... Si vous lui demandiez brusquement ces choses, il ne répondrait pas, car il jugerait que vous le voulez surprendre afin de l'accuser ensuite comme hérétique.... Ce n'est que par subtilité qu'on peut prendre ces renards subtils.... Quand un hérétique ne confesse pas pleinement ses erreurs, ou n'accuse pas ses complices, il faut lui dire pour l'effrayer : — *Fort bien, nous voyons ce qui en est. Songe à ton âme, et renie pleinement l'hérésie, car tu vas mourir, et il ne te reste qu'à recevoir en bonne pénitence tout ce qui t'adviendra.* Et si alors il dit : — *Puisque je dois mourir, j'aime mieux mourir dans ma foi que dans la foi de l'Église !* alors on est assuré que sa repentance était feinte, et il peut être livré à la justice (*Thesaur. Anecdot.* t. V, p. 1793).

Quand un certain nombre d'hérétiques avaient confessé leur crime, on procédait au *sermon* (à l'*auto-da-fé* ou *acte de foi*, comme on dit plus tard en Espagne et en Portugal) : les inquisiteurs qui avaient instruit l'affaire convoquaient le conseil de l'Inquisition, composé des évêques ou de leurs vicaires, de moines dominicains (auxquels on ajouta ensuite des franciscains), et de docteurs en droit canon. Les inquisiteurs soumettaient au conseil un extrait de la confession de chaque accusé, en supprimant son nom; sur quoi les conseillers prononçaient. Les peines étaient de trois sortes : 1° une pénitence arbitraire à la discrétion des inquisiteurs; 2° l'emprisonnement perpétuel; 3° la *remise au bras séculier*, c'est-à-dire la mort; l'Inquisition ne pouvait prononcer elle-même la peine capitale à cause des canons qui défendaient aux gens d'église de participer aux jugements entraînant la mort; mais elle éludait les canons en forçant le pouvoir séculier à prononcer la sentence à sa place. Les seigneurs ou les magistrats qui n'eussent point envoyé au bûcher les condamnés *remis au bras séculier* eussent été sur le champ excommuniés et déclarés fauteurs d'hérésie. Les *relaps*, c'est-à-dire les hérétiques retombés dans l'hérésie après l'avoir abjurée, et les *impénitents*, étaient de droit livrés au bras séculier : la peine la plus grave de ceux qui n'avaient commis qu'une première faute, et qui se convertissaient, était d'être *emmurés* en prison perpétuelle. *Doctrina de modo procedendi*, etc. *Thesaur. anecdot.*, t. V, p. 1795. Sismondi, *Hist. des Français*, t. VII, p. 76-84. Voyez aussi la lettre de l'évêque de Tournai, légat du pape, aux inquisiteurs; dans les *Preuves de l'Hist. de Languedoc*, n° 214, p. 371.

rent à pleines mains dans l'arsenal de tyrannie que les gens d'église avaient forgé dans un autre but. Il a fallu le XVIII[e] siècle et la Révolution pour arracher la justice de l'antre ténébreux où on la retenait captive, et pour la ramener au grand jour sous le regard protecteur de la conscience publique.

Tous les fléaux étaient réunis pour désoler les régions provençales : tandis que la terreur catholique écrasait sous son joug de fer les peuples de la rive droite du Rhône, le comté de Provence, qui avait peu souffert des guerres religieuses, était en proie à une guerre civile très-acharnée. Le comte Raymond-Bérenger, parvenu à l'âge d'homme, voulait réduire sous son pouvoir les républiques de Marseille, d'Arles et de Nice, qui s'étaient soustraites complétement à sa suzeraineté, avaient remplacé ses viguiers et ses bayles par des *podestats* électifs, et prétendaient ne relever que de l'empereur. Nice fut forcée de se rendre malgré l'assistance des Génois (9 novembre 1229) ; mais la grande cité de Marseille se défendit vaillamment, et appela à son aide le comte de Toulouse. Raymond VII, heureux sans doute de pouvoir effacer par quelques faits d'armes la honte du fatal traité de Meaux, passa le Rhône avec la chevalerie toulousaine, et fit lever le siége de Marseille : cette cité, qui lui avait montré jadis tant d'affection pendant les prospérités de sa jeunesse, se *donna* à lui par reconnaissance, et, sans renoncer à ses libertés, reçut dans son sein un *viguier* ou vicaire du comte Raymond (novembre 1230). Tarascon et plusieurs autres places secouèrent aussi la suzeraineté de Raymond-Bérenger pour adopter celle du comte de Toulouse, et la lutte se prolongea bien des années entre le comte de Provence et les villes libres soutenues par le comte

de Toulouse; Avignon était aussi de la ligue républicaine.

Les succès éphémères que pouvait obtenir Raymond VII en Provence ne le relevaient pas de son irrémédiable abaissement. Le libérateur de Marseille était esclave dans Toulouse ; sa capitale était démantelée ; les soldats du roi de France tenaient garnison dans le palais de ses aïeux, et le plus implacable des persécuteurs de son père et des siens régnait plus que lui sur les domaines qu'on lui avait laissés comme par une insultante pitié. La mort de Folquet (Noël 1231) ne donna point de relâche au comte ni à ses sujets : l'*évêque des diables* fut remplacé sur le siége de Toulouse par un de ces dominicains qui l'avaient si bien secondé dans son œuvre d'extermination [1], et le comte, tourmenté, menacé par le nouvel évêque et par le légat, fut obligé d'aller à Melun trouver le roi, et de donner de nouvelles garanties *aux défenseurs de la foi catholique*.

Le sort de Raymond VII était digne de pitié : s'il voulait chercher un instant dans le repos l'oubli de ses malheurs, s'il négligeait de prêter main-forte à la *milice de la foi*, le féroce Folquet et ses acolytes s'écriaient aussitôt que le comte *devenait paresseux et lâche en l'œuvre de Dieu, qu'il allait retomber en son péché*, et Raymond, pour éviter une nouvelle excommunication, était contraint de s'associer à des actes qu'il abhorrait au fond de l'âme. Son obéissance fut récompensée par la restitution du marquisat de Provence, dont le pape Grégoire IX le réinvestit en 1234. Le souverain pontife lui avait, en outre, accordé

[1] Folquet avait été l'ami intime de saint Dominique, et le premier patron et bienfaiteur de l'ordre, qu'il appuya de ses efforts au concile de Latran. Il établit les premiers Frères Prêcheurs à Toulouse, dans une maison qui appartenait à son église.

de longs délais pour le pèlerinage d'outre-mer auquel il s'était engagé, et finit par l'en dispenser.

Les populations toulousaines ne profitèrent pas de l'adoucissement du sort de leur prince. Grégoire IX rendit au contraire l'inquisition plus formidable, en la confiant spécialement, par une bulle publiée en avril 1233, aux Frères Prêcheurs ou dominicains, dont l'ordre était si bien organisé pour cette destination : l'Inquisition et l'ordre de Saint-Dominique ne furent plus séparés désormais jusqu'à ce que le *tribunal de la foi* s'écroulât sous les anathèmes de l'humanité et de la philosophie. Deux dominicains reçurent les pouvoirs inquisitoriaux dans chaque cité. L'épiscopat, au reste, continuait à rivaliser de zèle impitoyable avec les Prêcheurs : le concile provincial de Nîmes (1235) autorisa le premier venu à arrêter tout suspect d'hérésie pour le livrer à l'évêque. Le concile de Narbonne, tenu en 1235 par les archevêques de Narbonne, d'Aix et d'Arles, promulgua, sur la demande des dominicains inquisiteurs, un règlement où l'on remarque les passages suivants : « Les hérétiques qui se sont rendus en quelque manière indignes d'indulgence, et qui toutefois se soumettent à l'Église, doivent être *enmurés* à toujours ; mais, *comme le nombre en est si grand, qu'il est impossible de bâtir des prisons* pour tous, vous pourrez au besoin vous dispenser de les enfermer jusqu'à ce que le seigneur pape en soit plus amplement informé. Quant aux rebelles qui refusent d'entrer ou de demeurer en prison, ou d'accomplir quelque autre pénitence, vous *les abandonnerez au juge séculier* sans les ouïr davantage, et vous traiterez de même les relaps. » Ainsi la moindre tentative pour échapper à la captivité était punie de mort. « Aucun homme suspect, ajoute-t-on, ne peut être dispensé de

la prison à cause de sa femme, quelque jeune qu'elle soit; aucune femme, à cause de son mari; ni les parents, à cause de leurs enfants; ni les enfants, à cause de leurs parents; ni qui que ce soit, enfin, à cause de ceux auxquels il est nécessaire : nul ne doit être exempté de la prison pour sa faiblesse, sa vieillesse, ou autres raisons semblables.... A cause de l'énormité de ce crime (l'hérésie), on doit admettre, pour convaincre les accusés, le témoignage des malfaiteurs, des *infâmes*, et de tous ceux qui ne déposent point en justice.... Celui qui continue de nier, lorsqu'il y a preuve suffisante contre lui par témoins ou autrement, doit être réputé sans hésitation hérétique et impénitent, quoi qu'il fasse d'ailleurs pour montrer qu'il est converti. — *Gardez-vous, par la volonté prudente du siége apostolique, de révéler les noms des témoins.* Ceci indique avec précision l'époque de l'établissement de la procédure secrète, par ordre du pape, contrairement aux canons de Latran [1].

Avec une telle législation, confiée à de tels interprètes, pas un citoyen n'était assuré de sa liberté ni de sa vie, si bon catholique qu'il pût être; mais on avait trop présumé de la patience des *Languedociens* : leurs revers ne les avaient point assez complétement écrasés pour les réduire à subir sans résistance cette épouvantable tyrannie; plus d'un délateur, plus d'un pourvoyeur de *sermons* fut trouvé percé de coups de poignard près des cendres fumantes du bûcher qui avait dévoré ses victimes. Aux vengeances privées succédèrent les insurrections populaires; elles éclatèrent d'abord dans la partie du Languedoc soumise aux Français : le faubourg de Narbonne s'était sou-

[1] Voyez Labb., *Concil. general.*, t. XI, p. 488-501; — et Fleury, *Hist. ecclésiastique*, t. XVII, l. 80, § 26-51.

levé dès le mois de mars 1234 contre le prieur des Frères Prêcheurs de cette ville, qui avait voulu arrêter et emprisonner un des plus considérables d'entre les bourgeois. L'archevêque et le vicomte de Narbonne intervinrent en vain : ils furent chassés tous deux du faubourg ; les gens du faubourg bravèrent une sentence d'excommunication fulminée par l'archevêque, se battirent avec les habitants de la ville proprement dite, qui s'étaient déclarés en faveur de ce prélat, et invoquèrent l'assistance de la commune de Nîmes. « Les inquisiteurs, écrivirent les consuls du bourg de Narbonne aux consuls de Nîmes, ne songent qu'à s'emparer du bien des riches, hérétiques ou non : ils ont fait mourir diverses personnes en prison sans aucune sentence ! » Une insurrection violente eut lieu aussi à Albi ; mais c'était surtout à Toulouse que sévissait le sanglant tribunal : quarante dominicains, dont le *viguier* du comte était forcé d'exécuter les sentences, faisaient planer incessamment la terreur et la mort sur cette malheureuse ville ; la tombe même n'était point un asile contre leurs fureurs : quand ils ne trouvaient plus de vivants à brûler, ils déterraient les morts et faisaient traîner sur la claie par les rues leurs ossements ou leurs corps putréfiés pour les envoyer au bûcher. L'indignation publique se manifesta enfin, non point par une émeute comme à Narbonne et à Albi, mais par l'intervention régulière des capitouls, qui enjoignirent aux inquisiteurs et à tous les Frères Prêcheurs de quitter la ville, *si mieux n'aimaient cesser toutes poursuites et procédures*. Les deux inquisiteurs, Guillaume Arnaud et Pierre Cellani, et les trente-huit autres dominicains du couvent de Toulouse sortirent processionnellement de la ville avec l'évêque, qui avait été de leur ordre, et tous les chapelains ou prêtres

paroissiaux ; quelques jours après, une sentence d'excommunication fut lancée contre Toulouse (10 novembre 1235), enveloppant dans l'anathème le comte Raymond, quoiqu'il fût absent. Raymond, n'osant avouer la conduite énergique des Toulousains, rappela les inquisiteurs, et ne réussit à faire lever l'excommunication qu'après avoir longtemps négocié. Cependant il paraît que la cour de Rome comprit le danger de pousser au désespoir les populations languedociennes ; car, en 1237, l'archevêque de Vienne, légat du pape, adoucit un peu la cruauté des procédures, adjoignit pour collègue aux dominicains, dans chaque ville, un Frère Mineur (ou franciscain), *lequel devait tempérer leur rigueur par sa mansuétude ;* puis un ordre de la cour de Rome, obtenu à force d'instances et peut-être à force d'argent par les magistrats municipaux, suspendit pour quelque temps l'inquisition à Toulouse [1].

Si la terre de Languedoc se soulevait encore contre les délégués de la papauté, ce n'était plus guère que par haine d'une insupportable tyrannie : tous les grands foyers d'hérésie en Provence avaient été éteints dans des flots de sang, et c'était à peine si un petit nombre de manichéens subsistaient encore dans quelques retraites sauvages des Cévennes ou des Pyrénées, tandis que quelques congrégations de vaudois avaient trouvé un refuge au fond des vallées alpestres les plus ignorées, sur les confins du Piémont et du Dauphiné, où elles demeurèrent profondément oubliées pendant trois siècles. La joie du triomphe de Rome n'était pourtant pas sans mélange. On avait coupé le grand arbre de l'hérésie ; mais ses reje-

[1] *Histoire de Languedoc,* l. XXV. — Martenne, *Thesaur. anecdot.*, t. 1, p. 992. — Raynald., *Annal. ecclesiast.*

sons sortaient de terre en vingt endroits, et repoussaient avec une rapidité menaçante. Le pape Grégoire IX découvrit avec effroi de nombreux sectaires dans Rome même; puis il apprit que l'hérésie s'était répandue dans le nord de l'Allemagne, et que des cantons entiers de la Basse-Saxe et de la Frise orientale refusaient de payer les dîmes et chassaient les prêtres et les moines. En 1233, le pape fit prêcher en Allemagne et en Belgique la croisade contre ces hérétiques, qu'on appelait *Stadingen*, du nom d'un district du Bas-Wéser: le duc de Brabant, le comte de Hollande et les prélats du nord de l'Allemagne se mirent à la tête des croisés; une grande multitude d'hérétiques furent brûlés vifs; le gros des *Stadingues*, retranchés dans les marais du Bas-Wéser, soutinrent le choc de l'armée croisée, et se firent massacrer en combattant avec un courage intrépide. Ces paysans germains, à demi sauvages, mêlaient à des idées manichéennes des restes de vieilles superstitions teutoniques. Les Prêcheurs et leurs rivaux les Mineurs [1] découvrirent et livrèrent au supplice, en 1236, force *Patérins et Bulgares* dans la Flandre et le nord de la France. Un Frère Prêcheur, appelé Robert et surnommé le Boulgre ou le Bulgare, parce qu'il avait lui-même partagé l'hérésie qu'il poursuivait et même figuré entre les *parfaits,* devint surtout le fléau de ses anciens co-religionnaires : il se vantait que, dans le cours de deux ou trois mois, cinquante de ces malheureux, par son seul ministère, avaient été brûlés ou ensevelis vivants; on le nomma *le Marteau des hérétiques.* « Enve-

[1] On regrette de voir les franciscains associés à la barbare mission des moines de saint Dominique : ils étaient déjà bien loin de la douceur évangélique de leur maître. Leur rôle était, il est vrai, moins actif que celui des inquisiteurs dominicains.

loppant les innocents et les simples dans le supplice des coupables, il abusa tellement de son pouvoir, qu'il finit par être condamné à une prison perpétuelle (Matth. Pâris). » Le pape même le révoqua et le laissa condamner. La Champagne avait eu son tour : en 1239, il y eut sur le Mont-Aimé, près de Vertus, une effroyable exécution. Cent quatre-vingt-trois manichéens y furent brûlés vifs en présence de Henri de Braine, archevêque de Reims, qui avait poursuivi ces malheureux avec acharnement, et du comte Thibaud de Champagne, qui regrettait sans doute au fond de l'âme de ne pouvoir les sauver. On a de lui une chanson contre les *Papelards*, qui indique ses secrets sentiments sur le fanatisme de son temps. Dix-sept évêques et près de cent mille personnes assistèrent à cet affreux spectacle. Un seul *parfait* se trouvait entre les cent quatre-vingt-trois victimes : tout le troupeau, hommes et femmes, se fit absoudre par le pasteur au pied du bûcher, et mourut héroïquement (Raguet, Annal. ecclés. de Châlons).

(1229-1256.) Les hérésies n'avaient pas reparu au grand jour dans Paris, depuis la persécution qui avait eu lieu au sein de l'Université, et Paris n'eut point à souffrir des fureurs de Robert-le-Boulgre ni de ses acolytes; mais les écoles et la ville, de 1229 à 1250, avaient été livrées à de violents troubles pour des motifs d'une tout autre nature. Les grandes écoles privilégiées étaient à la fois, pour les cités qui les possédaient, une source de prospérité et une occasion de désordre; la juxta-position de deux populations aussi diverses, aussi opposées de mœurs et d'habitudes que les bourgeois et les écoliers, amenait de fréquentes rixes, qui grandissaient parfois jusqu'à la guerre civile. Une dispute de cabaret bouleversa Paris pendant deux ans.

« Le dimanche gras de l'an 1229, quelques écoliers, s'étant pris de querelle avec un cabaretier du faubourg Saint-Marceau, furent rudement battus par les gens du voisinage, accourus au secours du cabaretier; les écoliers, rentrant en ville avec leurs vêtements déchirés, appelèrent leurs camarades à la vengeance : le lendemain, ils revinrent en force, armés d'épées et de bâtons; ils envahirent violemment le logis du cabaretier, brisèrent tous les pots, répandirent le vin sur le pavé; puis, courant par les rues du bourg Saint-Marcel, ils assaillirent et laissèrent pour morts tous ceux qu'ils rencontrèrent, hommes ou femmes. Le prieur du *moûtier* de Saint-Marcel, qui était seigneur du bourg, à la nouvelle de l'injure faite à ses vassaux, qu'il était tenu de protéger, porta plainte au légat Romain et à l'évêque de Paris, qui prièrent la reine de ne pas laisser impunie une telle offense. La reine Blanche, avec l'emportement irréfléchi des femmes, commanda au prévôt de Paris, et à des routiers qu'elle tenait à sa solde, de prendre les armes et d'aller châtier sur-le-champ les auteurs de cette violence, sans faire merci à aucun. Les routiers, trop enclins d'eux-mêmes à toute espèce de cruauté, sortirent de la ville et trouvèrent hors des murs beaucoup d'écoliers, jouant paisiblement, lesquels n'avaient pas pris part à la faute de leurs compagnons; car les auteurs du tumulte appartenaient à ce pays voisin de la Flandre qu'on nomme vulgairement Picardie [1]. Les *souldoyers*, bien que les clercs fussent dés-

[1] Math. Pâris. — Le seul écrivain qui ait mentionné le nom de *Picardie* avant Mathieu Pâris, est Nicolas de Brai, dans son poëme des *Gestes de Louis VIII*. Il nous a été impossible de découvrir l'origine de ce nom, qui apparaît tout à coup sans tradition, sans précédent, qui n'est ni ethnographique ni géographique. Nous n'avons rien trouvé de satisfaisant ni dans les ouvrages publiés sur les cités et les cantons divers de cette grande province, ni dans les manuscrits du bénédictin

armés et inoffensifs, tuèrent les uns, blessèrent et dépouillèrent les autres : parmi les morts, on releva deux écoliers riches et de grande considération, l'un Normand, l'autre Flamand. Dès que *cette énorme iniquité* fut parvenue aux oreilles des maîtres de l'Université, ils suspendirent à l'instant leurs leçons et *disputations*, et s'assemblèrent tous pour demander justice à la reine et au légat; mais ni la reine, ni le légat, ni l'évêque de Paris, ne leur voulurent rendre justice. Alors il se fit une dispersion universelle des maîtres et des écoliers : on vit cesser à la fois les enseignements des doctes hommes et l'affluence studieuse des disciples; en sorte qu'il ne resta pas un seul maître de renom en la cité, et la cité demeura privée de la *clergie* qui fait sa gloire. Les clercs sortirent de Paris, cette nourrice de philosophie et de sapience, en maudissant le légat Romain, la superbe reine, et *leur honteuse connivence*, et la plupart d'entre eux choisirent la cité d'Angers pour métropole de toute doctrine; » d'autres s'en allèrent à Toulouse, à Orléans, à Reims, et jusqu'en Espagne, en Italie, et en Angleterre, où le roi Henri III leur offrit de grands avantages (Math. Pâris. — Du Boulay. — Hist. de l'Université, t. III, p. 134).

La dissolution de l'Université de Paris émut toute l'Europe : le pape Grégoire IX embrassa la querelle des clercs parisiens, blâma sévèrement l'évêque Guillaume de n'avoir pas soutenu l'Université, et adressa de vives remontrances au jeune roi [1]. Cette intervention fut efficace : le

D. Grenier, qui avait rassemblé les matériaux d'une histoire générale de Picardie, ni enfin dans Ducange. C'est là une des grandes singularités de l'histoire de France.

[1] On lit dans sa lettre au roi ce passage curieux : — « Le royaume de France se distingue depuis longtemps par les trois vertus qu'on attribue par appropriation aux trois personnes de la sainte Trinité, savoir : *la puissance*, *la sagesse* et *la bonté*. Il est puissant par la valeur de sa noblesse, sage par la science du clergé,

roi Louis et sa mère craignirent que « science et savoir, *ces trésors du salut,* ne quittassent le royaume de France et ne retournassent *ès pays étrangers*, d'où ils étaient venus ; car l'étude des lettres et de philosophie était venue d'Athènes à Rome, et de Rome en France, avec les honneurs et le rang de chevalerie, par les soins de l'empereur Charlemagne. Le roi manda donc aux clercs de revenir à Paris, les reçut avec grande clémence, et leur fit faire prompte réparation de tous les torts qu'ils avaient soufferts de la part des bourgeois (Guil. de Nangis, *Chroniq.*)[1] »

bon par la clémence des princes... » Il poursuit en invitant le roi à ne pas retrancher de cette Trinité sociale la *vertu du milieu,* la sagesse, sans laquelle les deux autres ne peuvent subsister.

[1] Le chroniqueur Guillaume de Nangis, en louant fort le roi d'avoir remis *la clergie* en honneur, ajoute à son récit le commentaire le plus singulier : « Si un trésor aussi précieux que celui de *sapience*, qui prime tous les autres, eût été enlevé au royaume, le lis, emblème des rois de France, et qu'ils peignent à trois feuilles sur leurs armes et leurs bannières, eût été grandement défiguré : les deux plus basses feuilles, en effet, signifient sapience et chevalerie, et gardent et défendent la troisième feuille, laquelle est la foi et se trouve plus haut placée entre les deux autres ; car foi est gouvernée et réglée par sapience, et défendue par chevalerie. Tant que ces trois feuilles demeureront, dans le royaume de France, unies en paix, force et bon ordre, le royaume subsistera ; mais, si on les sépare, ou si on les arrache du royaume, le royaume divisé sera désolé et tombera. » — Le sens symbolique que Nangis veut donner à la fleur de lis s'accorde avec le passage de la lettre du pape que nous avons cité plus haut. La fleur de lis serait, selon Nangis, un symbole trinitaire, en identifiant la foi à l'amour. Peut-être n'est-ce là qu'une invention de ce goût d'allégorie et d'abstraction qui régnait dans les écoles, et qui ne tarda pas à envahir la littérature : cependant il y a sur ce sujet une observation intéressante à faire : le fleuron trifolié, que nous appelons fleur de lis, qui semble la représentation de l'iris plutôt que du lis proprement dit, et qui se rencontre dans l'ornementisme de bien des peuples divers, apparaît pour la première fois parmi les monuments de la symbolique Égypte, où toute forme est le voile d'une idée : on le voit figurer sur le front de ces sphinx qui sont la personnification du grand problème de l'essence des choses. Quelque tradition de cette mystérieuse signification primitive serait-elle passée de l'Égypte dans l'Empire chrétien d'Orient, qui employa souvent la fleur de lis dans son architecture byzantine ; puis de l'Empire byzantin dans l'Empire frank ? C'est chose bien douteuse, et l'on ne trouve aucune trace de ce sens symbolique avant le treizième siè-

Ainsi les bons bourgeois payèrent les *méfaits* des routiers de la reine, et les vrais coupables restèrent impunis. Le pape fit, pour ainsi dire, la clôture de cette grave affaire par la publication d'une nouvelle bulle sur les priviléges et les règlements de l'Université : la bulle commence par le plus magnifique éloge de Paris: « Paris, la mère des sciences, est une autre Cariath-Sepher, la ville des lettres; c'est le laboratoire où la sagesse met en œuvre les métaux tirés de ses mines d'or et d'argent, dont elle compose les ornements de l'Église, et le fer dont elle forge ses armes. » — On remarque dans la bulle la confirmation du droit qu'a l'Université de suspendre ses leçons, si on lui fait quelque insulte notable sans lui en donner satisfaction dans les quinze jours. — Le pape renouvelle la défense de se servir des livres de la physique d'Aristote, mais seulement *jusqu'à ce qu'ils aient été examinés et purgés de tout soupçon d'erreur*. L'heure du pacte entre Rome et le Stagyrite approche.

Les docteurs de l'Université trouvèrent, en rentrant à Paris, une école rivale élevée en face de leurs écoles : les Frères Prêcheurs avaient profité de la circonstance pour ériger, dans leur maison de la rue Saint-Jacques, un enseignement qui jeta bientôt un éclat extraordinaire : les passions ardentes sous l'empire desquelles s'était formé et se maintenait l'ordre de Saint-Dominique étaient également propres à enfanter de grandes choses et de grands crimes.

cle. Ce qui est certain, c'est que la fleur de lis n'était point un emblème national chez les anciens Franks, et que là n'est point son origine. Les descendants de Charlemagne, entre autres Karle-le-Chauve, en ornèrent parfois leurs sceptres et leurs diadèmes; les premiers Capétiens en firent autant; mais elle ne devint l'emblème de la royauté française qu'à l'époque où s'établit universellement et se régularisa l'usage des armoiries, c'est-à-dire à la fin du onzième siècle.

Les scènes de désordre qui avaient eu de si graves conséquences à Paris se renouvelaient fréquemment dans toutes les villes d'Université ; Orléans eut son tour : « En l'année 1256, vers les fêtes de la Pentecôte, il s'éleva une dissension lamentable en la cité d'Orléans entre les clercs des écoles de la cathédrale et les citoyens, à l'occasion d'une fille de joie, et le tumulte grossit tellement, que les bourgeois *occirent* beaucoup d'écoliers, égorgeant les uns, jetant les autres dans la Loire, et forçant le demeurant à se cacher dans les vignes et les cavernes obscures hors de la ville, pour sauver leur vie : là moururent plusieurs jeunes hommes de sang illustre, un neveu du comte de Champagne, roi de Navarre, un neveu du comte de la Marche, et deux proches parents du *comte* de Bretagne et d'Archambaud de Bourbon. L'évêque, à cette nouvelle, excommunia les *malfaiteurs,* et quitta la ville, après l'avoir mise en interdit : les grands barons dont les parents avaient été tués accoururent sans délai, entrèrent hostilement dans la cité et livrèrent nombre de citoyens au tranchant du glaive, sans aucun jugement ; et ces troubles ne cessèrent point jusqu'à ce que les ordres prudents du roi eussent amené les deux partis à une composition (Math. Pâris). »

Avant même que la querelle de la reine avec l'Université fût apaisée, d'autres débats avaient commencé à s'élever entre Blanche et les évêques des provinces du Nord ; ces débats, qui acquirent une certaine gravité vers 1232, marquent la seconde période du gouvernement de Blanche, comme la lutte contre les barons avait caractérisé la première. L'archevêque de Rouen jeta l'interdit sur son diocèse, et le roi, ou plutôt la reine-mère, saisit les revenus de l'archevêque, le tout parce que ce prélat pré-

tendait n'avoir d'autre juge que le pape, et ne pas rendre compte de ses actes à la cour du roi ni à l'*échiquier* ou assises générales du duché de Normandie. La querelle qui éclata ensuite à Beauvais eut une source tout opposée, à savoir : la marche envahissante de l'autorité royale dans les cités épiscopales. En 1252, à propos de l'élection d'un maire, de violentes dissensions ayant éclaté à Beauvais entre les riches commerçants (les *changeurs,* les banquiers) et les gens de métiers, le roi intervint, et imposa à la ville pour mayeur un nommé Robert de Moret, bourgeois de Senlis et étranger à Beauvais, ce qui était contraire à tous les usages des communes. La haute bourgeoisie et le corps municipal se soumirent; le menu peuple se souleva, maltraita et chassa le maire intrus : une vingtaine de personnes notables périrent dans l'émeute. L'évêque était absent; il rentra dans la ville sur ces entrefaites : à défaut de la juridiction communale, suspendue de fait par les troubles, les auteurs de ces excès ne devaient être justiciables que de ce prélat, leur suzerain; mais la régente et ses officiers ne voulurent tenir compte ni des droits de l'évêque ni de ceux de la commune; Blanche envoya le jeune roi en personne à Beauvais, *avec grande foison d'hommes d'armes,* et l'on chassa de la ville jusqu'à quinze cents citoyens, on démolit les maisons des chefs de l'émeute, on imposa de fortes amendes aux autres, et les gens du roi voulurent exiger de l'évêque lui-même un *droit de gîte* considérable. L'évêque demanda un délai pour délibérer s'il paierait; les officiers royaux saisirent aussitôt ses domaines et occupèrent militairement son palais; l'évêque s'en alla à Noyon porter plainte à un concile provincial qui s'y tenait en ce moment; l'archevêque de Reims, Henri de

Braine, et ses suffragants, sommèrent le roi de rendre la liberté aux prisonniers et aux bannis, et de restituer à l'évêque de Beauvais les biens de son église. Sur le refus du roi, l'interdit fut lancé sur toute la province ecclésiastique de Reims. Mais un incident tout à fait nouveau paralysa les efforts du concile : les chapitres des cathédrales qui vivaient généralement assez mal avec les évêques, refusèrent d'observer l'interdit, et contraignirent les évêques à le révoquer (juin 1235).

Cette affaire avait causé beaucoup d'agitation dans toutes les communes qui relevaient des évêques et des chapitres, et les villes tâchèrent de profiter de la circonstance pour accroître leurs franchises aux dépens du clergé. A Noyon, à Soissons, il y eut de fréquentes émeutes : à Reims, l'émeute devint guerre civile ; les bourgeois prirent parti pour le roi contre leur archevêque : le prévôt de la cathédrale fut banni par les magistrats, et les bourgeois mirent le siége devant le château de *Porte-Mars,* forteresse épiscopale située à l'entrée de la ville, et qu'on nommait ainsi parce qu'on y avait enclavé un arc-de-triomphe autrefois consacré au dieu Mars. Cette belle ruine romaine existe encore, bien que mutilée par le temps et par les hommes. Les bourgeois étaient si animés contre Henri de Braine, prélat d'humeur violente et tyrannique, qu'ils construisirent des ouvrages de siége autour du château épiscopal avec les pavés des rues, avec les tombes des cimetières, avec les pierres préparées pour la construction de la cathédrale, que commençaient de réédifier en ce moment les deux grands architectes Libergier et Robert de Couci. L'archevêque et le chapitre réunis portèrent plainte au pape, qui prononça la nullité de la charte de commune, tandis que l'archevêque excommuniait

les bourgeois en masse; ceux-ci répondirent en chassant les chanoines et en pillant leurs maisons. Le pape alors renouvela de sa propre main la sentence d'excommunication, par laquelle tous débiteurs et dépositaires obligés envers les citoyens de Reims étaient sommés de ne pas payer leurs dettes ni restituer leurs dépôts. Les évêques réunis à Saint-Quentin en concile provincial sommèrent le roi de prêter à leur métropolitain le secours du *bras séculier* contre ses vassaux rebelles, sans faire aucune enquête sur ce sujet, et sans que l'archevêque eût à répondre en la cour du roi aux accusations que les bourgeois portaient de leur côté contre lui. C'était nier radicalement les droits de la suzeraineté. La couronne fut vivement soutenue en cette occasion par le baronnage; le plus puissant auxiliaire de la royauté était peut-être la malveillance réciproque des seigneurs clercs et des seigneurs laïques. Les ducs de Bourgogne et de Bretagne, le comte de La Marche, le connétable Amauri de Montfort, et vingt-quatre autres *grands sires,* écrivirent au pape pour réclamer contre les entreprises des prélats, *qui ne voulaient plus répondre, pour leur temporel, en la cour du roi ni des autres seigneurs, comme ils avaient fait sous les rois précédents* (septembre 1235). Le roi, en même temps, publia une ordonnance portant que ses vassaux et ceux des seigneurs ne seraient plus tenus de comparaître devant les tribunaux ecclésiastiques (en causes civiles), et que les seigneurs clercs et leurs hommes seraient tenus au contraire, en toutes causes civiles, de subir le jugement du roi et des barons. La lutte semblait s'engager de la manière la plus grave; déjà les évêques avaient lancé l'interdit sur le domaine royal dans la province de Reims, et l'on ne pouvait espérer que le pape déférât aux repré-

sentations des seigneurs laïques. Mais Louis IX, qui venait d'atteindre sa majorité et qui commençait à se mêler un peu plus des affaires, montra des dispositions conciliantes; il ne céda pas sur le fond des choses : il fit une enquête sur les événements de Reims, et les jugea en suzerain; mais il donna gain de cause à l'archevêque contre les bourgeois, et Henri de Braine, abandonnant le principe en faveur du résultat immédiat, acquiesça au jugement; les Rémois furent condamnés à réparer à leurs frais le château de Porte-Mars et les maisons des chanoines, à raser leurs ouvrages de siége, à payer 10,000 livres parisis d'indemnité à l'évêque, et à subir diverses restrictions à leurs priviléges (janvier-février 1236). La rigueur avee laquelle l'archevêque voulut procéder à la levée de l'indemnité excita dans Reims de nouveaux troubles, qui se prolongèrent jusqu'à la mort du prélat (1240). Les derniers termes de l'indemnité ne furent pas payés, et la remuante commune de Reims reprit sur le clergé des avantages que lui enleva encore plus tard une seconde décision royale[1].

(1232-1236.) L'histoire des grandes seigneuries est faiblement liée à celle du domaine royal pendant cet intervalle. Le comte de Champagne, malgré sa passion pour la reine, avait épousé la fille du seigneur de Bourbon, et fiancé sa propre fille, enfant encore, au fils de Pierre Mauclerc, se rapprochant ainsi du plus opiniâtre adversaire de sa *dame*. Mais Thibaud avait besoin de se concilier le redoutable Mauclerc dans un moment où ses intérêts se compliquaient singulièrement : il briguait l'héritage du roi de Navarre, don Sanche-le-Fort, son

[1] Voyez Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, lettre XXI. — Fleury, *Hist. ecclésiast.*, l. 80. § XVI, XVII, LII, LIV.

oncle maternel, et se voyait disputer son propre bien par sa tante Alix de Champagne, reine de Chypre, fille de ce comte Henri de Champagne qui avait été un des quatre maris d'Isabelle de Jérusalem. C'était l'implacable comte de Boulogne, Philippe-Hurepel, qui avait excité Alix à cette tardive revendication ; la cour de Rome évoqua l'affaire, parce que la légitimité de la naissance d'Alix était contestée, et qu'une question canonique préjudicielle se trouvait ainsi soulevée. Hurepel eût vendu ses propres seigneuries pour ruiner l'objet de sa brutale haine et gagner à prix d'or la vénale cour de Rome; mais il mourut au mois de février 1234. On ne manqua pas de crier que Thibaud avait empoisonné les deux frères l'un après l'autre, et la reine Blanche ne fut pas épargnée. Aucun historien ne cite la moindre circonstance à l'appui de ces vagues imputations. La mort de Hurepel fut, à la vérité, très-avantageuse à Thibaut : Alix, ayant perdu son soutien, consentit à transiger, et abandonna ses prétentions, moyennant une rente annuelle de 2,000 livres parisis (48,000 fr.). Thibaud, à son tour, ayant grand besoin d'argent pour ses affaires de Navarre, céda à la couronne de France, au prix de 40,000 liv. tournois (800,000 fr.) une fois payées, sa suzeraineté sur les comtés de Blois, de Chartres et de Sancerre et sur la vicomté de Châteaudun, qui relevaient du comté de Champagne; puis il prit avec tous ses feudataires le chemin de la Navarre. Le roi don Sanche était mort dans le courant d'avril; Thibaud fut couronné à Pampelune en mai 1234, et reconnu de toute la Navarre, sans opposition de la part du roi Jayme d'Aragon, qui prétendait aussi à l'héritage, mais qui était alors absorbé par d'importantes entreprises contre les Maures. L'élévation du comte de Champagne au trône de

Navarre resserra les liens de la France avec les régions d'outre-Pyrénées, mais n'ajouta guère à la puissance réelle de Thibaud : ses deux états étaient trop éloignés l'un de l'autre pour avoir des intérêts communs et pour se prêter un mutuel appui.

Tandis que Thibaud se faisait joyeusement couronner au delà des monts, d'autres fêtes avaient lieu à la cour de France. Le jeune roi Louis atteignait sa vingtième année, et Blanche songeait depuis quelque temps à le marier, pour le préserver des passions et des écarts de son âge, non moins que pour lui préparer de nouvelles relations politiques. Louis, de son côté, désirait une épouse, non par *concupiscence*, mais afin d'avoir des enfants qui portassent après lui la couronne. Blanche demanda donc pour lui la main de Marguerite de Provence, une des quatre filles de Raymond-Bérenger, comte de Provence, enfant de douze ans, « laquelle était belle de visage, plus belle de foi, élevée dans les bonnes mœurs et la crainte du Seigneur. » Le comte de Provence n'avait point d'enfant mâle, ce qui pouvait ouvrir la voie à de nouveaux projets d'agrandissement[1]. L'archevêque de Sens et le sire de Nesle, ambassadeurs de France, allèrent chercher Marguerite à la cour de son père, et la ramenèrent à Sens, où le mariage fut célébré le 27 mai 1234 : il ne fut toutefois consommé que longtemps après, l'épousée n'étant

[1] Les deux jeunes gens étant cousins au quatrième degré, le pape accorda une dispense. Un système de dispenses arbitraires tendait à remplacer l'espèce de fanatisme inflexible avec lequel les chefs de l'Église repoussaient et brisaient jadis les alliances entre parents. On accorda ou on refusa dorénavant les dispenses au gré des convenances politiques ou pécuniaires du moment, système moins fatal que l'autre à l'ordre matériel de la société, mais plus funeste à la morale publique. Plus tard, les dispenses, universellement tarifées, ont fini par n'être plus qu'une formalité fiscale.

pas nubile ; et la reine Marguerite ne mit au monde son premier-né qu'en 1240.

Marguerite, dont la douceur et la timidité cachaient une âme dévouée et courageuse, eut beaucoup à souffrir du caractère impérieux et jaloux de sa belle-mère, qui, tout le reste de sa vie, continua de gouverner le royaume et la famille royale [1].

Le roi n'avait pas tardé à quitter sa jeune épouse pour marcher en Bretagne : la trève avec Henri III et Mauclerc expirait en juillet 1234. Louis IX entra avec une armée sur les terres de Mauclerc ; le duc Pierre, qui entendait admirablement la guerre à la manière bretonne, la guerre d'embuscades et de marais, enleva une partie des bagages et des chevaux de l'armée royale ; mais le succès ne l'éblouit pas, et, se sentant près d'être accablé, il demanda une suspension d'armes jusqu'à la Toussaint, promettant

[1] Gaufred. de Belloloco, confesseur de saint Louis, *Vita Ludovici IX*. — « La roine-mère faisoit à la roine Marguerite de grandes rudesses : elle ne vouloit souffrir que le roi hantât la roine sa femme, ni demeurât en sa compagnie ; et, quand le roi chevauchoit aucunes fois par son royaume avec les deux roines, communément la roine Blanche faisoit séparer le roi de la roine Marguerite, et ils n'étoient jamais logés ensemblement. Et advint une fois, qu'eux étant à Pontoise, le roi étoit logé au-dessus du logis de la roine sa femme, et avoit instruit ses huissiers de salle en telle façon, que, quand il étoit avec ladite roine, et que madame Blanche vouloit venir en la chambre du roi ou en celle de la roine, les huissiers battoient les chiens afin de les faire crier ; et, quand le roi entendoit cela, il se *mussoit* (se cachait) de sa mère.

« Celui jour, la reine Blanche trouva en la chambre de madame Marguerite le roi son mari, qui l'étoit venu voir, pour ce qu'elle étoit en grand péril de mort, à cause qu'elle étoit blessée d'un enfant qu'elle avoit eu : le roi Loys étoit caché derrière la roine, de peur que sa mère ne le vît ; mais elle l'aperçut bien, et le vint prendre par la main, lui disant : « Venez-vous-en, car vous ne faites rien ici. » Et elle le sortit hors de la chambre. Quand la roine vit que la roine Blanche la séparoit de son mari, elle s'écria à haute voix : « Hélas ! ne me laisserez-vous voir mon seigneur ni en la vie ni à la mort ? » Et ce disant elle se pâma, et *cuidoit*-on qu'elle fût morte ; et le roi, qui ainsi le croyoit, retourna la voir subitement, et la fit revenir de pamoison. » Joinville.

de redevenir l'*homme* du roi Louis, si Henri ne le secourait pas auparavant. Henri était aux prises avec ses sujets : prélats et barons anglais s'étaient ligués contre les favoris poitevins auxquels l'imprudent et inepte monarque donnait l'Angleterre à dévorer; Henri ne put rien pour Mauclerc, qui rendit son hommage-lige au roi de France, lui livra trois châteaux en Bretagne, et renonça aux fiefs qu'il possédait hors de ce duché (novembre 1234). Mathieu Pâris prétend que le duc fut obligé de se présenter au roi pieds nus et la corde au cou, et que Louis l'appela *mauvais traître.* Mauclerc tâcha de se venger en excitant Thibaud contre le roi, et en le poussant à réclamer la suzeraineté de Blois, qu'il avait récemment vendue à la couronne. Thibaud arma; le roi marcha contre lui; la reine Blanche s'interposa, et Thibaud se rendit à la cour pour faire sa paix : il y fut accueilli par un affront qui eût pu avoir de graves suites; le jeune Robert, comte d'Artois, un des frères de Louis IX, avait hérité de la haine du comte de Boulogne contre Thibaud; au moment où le roi de Navarre *entroit en la salle,* Robert lui fit jeter un fromage mou à la figure. « Le roi (de Navarre) s'en alla devant la roine (Blanche), tout *embroijé* (barbouillé), et lui dit qu'ainsi l'avait-on *atourné* (arrangé) *en son conduit* (malgré son sauf-conduit)..... La reine commanda que *cius* (celui) fust pris qui *çou* (cela) lui avait fait, et qu'on le mist en castelet (en prison).... Sitôt que le *quens* (le comte) d'Artois le sut, si le fit délivrer; et *toutes voies* (toutefois) la reine li fist sa paix. (Chroniq. de Reims, 1235.) »

Une nouvelle trève avec l'Angleterre fut conclue peu de temps après pour cinq ans (janvier 1236), et le départ des principaux seigneurs pour la croisade garantit plus encore que cette trève la tranquillité du royaume.

(1227-1241.) La vie nationale recommençait à s'épancher au dehors, et la chevalerie sortait de France par toutes les frontières pour aller prendre part aux événements qui remuaient l'Europe méridionale, tandis que la France rentrait en repos. Les chrétiens d'Espagne recueillaient en ce moment les fruits un peu tardifs de la grande victoire de Las-Navas ; le roi de Léon conquérait l'Estremadoure ; le roi d'Aragon descendait dans les îles Baléares, prenait Majorque, envahissait Valence et tout son territoire ; le roi de Castille entrait victorieux dans Cordoue, la cité sainte des musulmans d'Espagne, et plantait la croix sur la chaire des commandeurs des croyants, dans la grande mosquée de Cordoue (1230-1239). La moitié de l'armée qui fit la conquête de Majorque et de Valence était *provençale :* non-seulement les gens de Montpellier et du Roussillon, sujets du roi Jayme, mais une multitude de guerriers des deux rives du Rhône, surtout ces *faydits*, que les fureurs de la guerre albigeoise et les impitoyables arrêts de l'Église avaient spoliés de leurs biens, se joignirent aux Aragonnais, et allèrent traiter les riches villes maures comme la croisade avait traité leurs propres cités languedociennes. L'Aragon se dédommagea largement des pertes qu'il avait faites au nord des Pyrénées; Montpellier salua de ses acclamations, en 1231, le jeune vainqueur qu'elle avait vu naître, et qui relevait avec tant de gloire sa maison frappée d'un coup si terrible à Muret.

Pendant que les méridionaux guerroyaient en Espagne, les chevaliers français du nord s'apprêtaient en foule à prendre la route de l'Orient; les uns pour ressaisir l'offensive à la Terre-Sainte contre les musulmans, les autres pour défendre, contre les Grecs, l'Empire *franc*

de Constantinople, presque réduit à sa capitale par le soulèvement de la plupart de ses provinces. Mais la vieille querelle de l'Empire et de la papauté, se renouvelant avec une effroyable violence, entrava et désorganisa la croisade : Frédéric II, comme Othon, avait été le nourrisson, le protégé du saint-siége; comme Othon, il en devint l'adversaire; c'était chose inévitable; l'empereur, quel qu'il fût, était l'ennemi né du pape, puisque les deux pouvoirs étaient, sous le rapport politique, la négation l'un de l'autre. Mais cette lutte inévitable reçut du caractère de Frédéric et des circonstances où se trouvait la papauté, quelque chose de plus furieux, de plus implacable peut-être, qu'aux temps mêmes de Grégoire VII et de Henri IV; jusqu'alors, les empereurs les plus hostiles au saint-siége avaient été aussi orthodoxes que les papes, et le fonds de la religion ne s'était jamais trouvé compromis dans ces débats purement politiques et disciplinaires; mais, maintenant, les atteintes mêmes qu'avait subies le dogme, l'ébranlement des esprits, fournissaient une arme nouvelle à la papauté; l'ennemi du saint-siége allait être nécessairement un impie, un ennemi de la foi : cette arme se fût émoussée contre un prince pieux et orthodoxe; il se trouva qu'elle était de moins mauvais aloi contre Frédéric II. Allemand par son père, Sicilien par sa mère, élevé en Sicile au milieu des Italiens, des Grecs, des Juifs, des Arabes, des hommes de toute race et de toute religion, initié aux connaissances et aux idées de tous ces peuples divers, Frédéric avait succombé à une épreuve trop forte pour les hommes de ce siècle; il avait puisé dans la comparaison de tant de croyances opposées, non point une croyance plus haute et plus compréhensive, mais la négation de toute croyance, de toute loi morale et religieuse, et il ap-

pliquait son scepticisme dans ses actes avec une effrayante logique. Bon capitaine, d'ailleurs, administrateur habile, intelligence féconde et variée, il surpassait en mépris de l'humanité les fanatiques les plus farouches, et sa froide cruauté allait au delà de leur furie. Tant qu'il eut besoin du pape, il promulgua contre les hérétiques des ordonnances atroces; il excitait les enfants à dénoncer leurs pères, il enjoignait d'arracher la langue aux hérétiques graciés par l'inquisition, *afin qu'ils ne puissent plus séduire personne* (voyez Fleury, l. LXXX). Une fois brouillé avec le saint-siége, il se montra envers les partisans du pape tel qu'il avait été envers les hérétiques. Il inspirait tant d'épouvante à ses voisins les Guelfes d'Italie, que certains d'entre eux le prenaient sérieusement pour l'*Ante-Christ;* mais, à distance, les sentiments étaient bien partagés à son égard, et l'impopularité croissante de la cour de Rome faisait qu'en France et en Angleterre, bien des gens refusaient obstinément de croire les accusations du saint-siége. La lutte d'ailleurs avait été engagée par le pape avec une violence maladroite et sans occasion légitime : le premier grief du saint-siége était la réunion du royaume de Pouille et de Sicile à l'Empire, malgré les promesses de Frédéric; le second fut la prise de possession des débris du royaume de Jérusalem par ce prince, au détriment de son beau-père Jean de Brienne. Jean n'avait régné en Palestine que comme tuteur de sa fille, et Frédéric était dans son droit en reprenant le bien de sa femme : le pape n'éclata pas encore sur ce point. On a vu que Frédéric s'était engagé à conduire une armée croisée outre-mer, en 1224; il avait obtenu un délai expirant en septembre 1227, et, à cette dernière époque, une multitude de croisés s'étaient réunis en Pouille pour s'embarquer sur une flotte sicilienne à Brindes. Une

épidémie se mit dans l'armée, des milliers de croisés périrent, et l'empereur lui-même, attaqué de la maladie, et inquiet d'ailleurs de quelques troubles qui avaient lieu en Sicile, suspendit son départ. Aussitôt, Grégoire IX, sans explication, sans délai, lança contre lui les foudres de l'excommunication, puis signifia à Frédéric défense de s'embarquer jusqu'à ce qu'il eût été absous. L'empereur n'en tint compte et s'embarqua au mois de juin suivant (1228); mais il laissa la guerre derrière lui, et ne rencontra que des rebelles outre-mer. Le pape avait mandé au patriarche de Jérusalem et aux grands-maîtres des ordres militaires, de refuser toute obéissance au monarque excommunié : les chevaliers du Temple et de l'Hôpital, s'il faut en croire Mathieu Pâris, allèrent jusqu'à offrir secrètement au sultan d'Égypte de lui livrer l'empereur ; le sultan Malek-el-Kamel eut horreur de cette perfidie, et en avertit Frédéric, qui redoubla de haine et de violence contre les moines-soldats et contre tous les gens d'église : l'empereur et le sultan devinrent au contraire les meilleurs amis du monde, et l'on apprit tout à coup avec étonnement la conclusion d'un traité, par lequel Malek-el-Kamel restituait à l'empereur l'héritage de sa femme, à savoir : Jérusalem, Bethléem, Nazareth, Sidon ou Seïd, Thoron, etc. Seulement les musulmans conservaient la mosquée bâtie sur l'emplacement du temple de Salomon, avec le droit d'habiter et de visiter librement Jérusalem, et d'y être jugés par des juges de leur religion : cette restitution était accompagnée d'une trêve de dix ans. La *recouvrance* de Jérusalem, qu'on devait sans doute aux dangers qui menaçaient dès lors l'islamisme du côté de la Tartarie, eût dû être accueillie avec joie et reconnaissance; bien loin de là, le patriarche et les che-

valiers de Saint-Jean et du Temple crièrent à la trahison[1], et Frédéric fut réduit à prendre de sa propre main la couronne de Godefroi dans l'église du Saint-Sépulcre, faute d'un prélat qui voulût lui conférer l'onction royale (18 mars 1229).

Frédéric s'embarqua presque aussitôt pour l'Italie, où une guerre sanglante avait éclaté dès son départ : le vieux Jean de Brienne, irrité que son gendre lui eût ôté l'usufruit du royaume de Jérusalem, s'était mis à la tête des légions papales et avait attiré beaucoup de Français sous ses étendards, tandis que le duc de Spolète, lieutenant de l'empereur, marchait contre les soldats pontificaux à la tête d'une armée en grande partie composée de Sarrasins, colonisés par Frédéric à Nocera en Campanie : c'étaient les soldats favoris de l'empereur et ceux auxquels il se fiait le plus. Le pape appelait toute la chrétienté à son aide ; il voulut exiger la dîme de tous les biens meubles de *ses vassaux* les Anglais ; les clercs payèrent en murmurant, mais les laïques refusèrent. Le retour de Frédéric enleva bientôt au souverain pontife les avantages obtenus en l'absence de l'empereur : Jean de Brienne, ne pouvant soutenir le choc, quitta la place et s'en alla à Constantinople, où on l'appelait pour l'associer à l'Empire, comme *bail* et tuteur du jeune Baudouin II, troisième empereur de la maison de Courtenai, qui avait succédé à la maison de Hainaut sur le trône byzantin en 1216. La paix se fit, au mois d'août 1230, entre le pape et Frédéric, et l'empereur fut relevé des censures pontificales ; mais cette paix ne fut, à proprement dire, qu'une

[1] Leur seule objection sérieuse reposait sur ce que la principauté d'Antioche avec Tripoli et ses autres dépendances n'était pas comprise dans la trêve, Frédéric n'ayant traité que pour le royaume de Jérusalem.

suspension d'armes, durant laquelle on ne cessa de se haïr et de se nuire réciproquement. Les Lombards étaient en armes contre l'empereur, les Romains, contre le pape, et l'Italie était toujours en feu. La trève conclue par Frédéric avec les musulmans, expirait en 1239 : dès 1235, le pape chargea les Frères Prêcheurs et Mineurs de prêcher la croisade, afin qu'on pût se préparer à l'avance, et sans doute aussi afin d'avoir par ce moyen beaucoup d'argent à sa disposition; car les prédicateurs étaient autorisés à commuer le vœu des croisés en *aumône pécuniaire*, « et ils amassèrent à cette occasion de grandes sommes dont on ne voyait pas l'emploi ; ce qui refroidit beaucoup la dévotion du peuple pour cette entreprise (Fleury, l. LXXX, § 4). » Cependant une foule de chevaliers français prirent la croix, à l'exemple des plus grands barons du royaume, du jeune duc de Bourgogne Hugues IV, du roi Thibaud de Navarre, des comtes de Montfort (Amauri), de Mâcon, de Forez, de Bar, de Vendôme, et enfin, de Pierre Mauclerc, qui touchait au terme de son gouvernement, n'ayant régi la Bretagne qu'au nom de son fils Jean, le *vrai duc*, lequel devint majeur en 1237. On fut bien étonné d'apprendre que le pape conférait d'avance le commandement de la croisade à ce grand ennemi des clercs. La croisade s'annonça, comme il était trop souvent arrivé, par une explosion de fanatisme contre les juifs : dans l'ouest surtout, ces malheureux furent poursuivis avec un acharnement impitoyable. Les croisés brûlaient les livres des juifs, pillaient leurs maisons, massacraient hommes, femmes et enfants. Plus de deux mille cinq cents *hébrieux* furent égorgés dans la Guyenne, le Poitou, l'Anjou et la Bretagne. Le pape intervint, et publia une bulle pour arrêter ces atrocités.

Il était plus facile d'assassiner des gens désarmés, que de relever la puissance des Latins en Orient, croulante de jour en jour malgré la *recouvrance* de Jérusalem. C'était moins encore la Palestine que Constantinople, qui réclamait le secours des guerriers d'Occident. Les populations grecques, un moment étourdies par la chute de la cité impériale, avaient depuis longtemps repris courage et relevé l'étendard sous des chefs de leur race. Trois princes grecs régnaient sous le titre d'empereurs à Nicée, à Trébisonde et à Thessalonique : l'Asie-Mineure, une partie de la Thrace, la Macédoine, l'Épire, avaient secoué le joug des *Francs*, auxquels il ne restait plus guère que les murs de Byzance et les seigneuries de la Grèce méridionale. Encore la défense de Constantinople devenait-elle de jour en jour plus difficile : Jean de Brienne était mort à la peine en 1237, pendant que son pupille, le jeune Baudouin de Courtenai, passait en Occident pour implorer le secours des peuples latins. Grégoire IX l'aida de tout son pouvoir, lui accorda une grande partie des deniers qui venaient d'être levés sur les églises pour la croisade, le recommanda vivement aux rois de France et d'Angleterre, qui lui firent de riches présents, et eût volontiers dirigé la croisade vers Constantinople, plutôt que vers la Palestine, si les seigneurs croisés s'y fussent prêtés. Les principaux barons ne voulurent pas renoncer au voyage de la Terre-Sainte; mais beaucoup de chevaliers s'enrôlèrent au service de Baudouin, qui fit argent de tout, afin de se former une petite armée en France; il avait eu par héritage le comté de Namur; il l'engagea au roi Louis IX, moyennant cinquante mille livres parisis (1,200,000 francs); il ne tira pas moins de parti d'une propriété d'un tout autre genre, à savoir : la couronne

d'épines qui avait ceint le front du Christ durant la passion; cette vénérable relique faisait partie du trésor de Sainte-Sophie de Constantinople, et les officiers qui commandaient pour Baudouin dans cette capitale, réduits au dernier dénuement, venaient d'être réduits à mettre la *sainte couronne* en gage entre les mains de *riches hommes* vénitiens et génois : Baudouin connaissait la dévotion exaltée de Louis IX, et sa passion pour les reliques; il savait quelle douleur Louis avait ressentie récemment de la perte d'un *très-saint clou du Seigneur,* que l'on conservait à Saint-Denis et qui avait disparu par accident [1]. Baudouin offrit donc la *sainte couronne* au roi; par malheur, l'authenticité de ce précieux monument de la Passion était fort contestable; l'église de Saint-Denis prétendait déjà posséder en son trésor ladite couronne, laquelle avait fait depuis longtemps force miracles en France. Le roi Louis accueillit toutefois avec joie l'offre de l'empereur Baudouin, pensant que, lorsqu'il aurait les deux couronnes, il serait du moins assuré de tenir la véritable : il eût refusé d'*acheter* la relique, de peur de tomber par le trafic d'une chose sainte dans le péché de *simonie:* il eut recours à une naïve capitulation de conscience, il *accepta la couronne gratuitement* de l'amitié de Baudouin, *et donna* ensuite, *gratuitement* aussi, à ce prince, l'argent nécessaire pour rembourser les prêteurs gênois et vénitiens, plus dix mille livres tournois (200,000 francs); puis il dépêcha deux dominicains *quérir* la sainte relique à Constantinople. Le roi et ses frères, *au milieu des transports joyeux du clergé et du*

[1] « Le pieux jeune roi Loys s'écria, dit-on, que, plutôt que de perdre ce clou qui avait attaché à la croix le corps divin du Seigneur, il eût mieux aimé voir la plus belle part de son royaume abîmée sous la terre. » (*Chronique de Saint-Denis.*)

peuple, allèrent recevoir la sainte couronne au couvent des Frères Mineurs du bois de Vincennes, et la rapportèrent solennellement à Notre-Dame de Paris, puis de cette cathédrale à la chapelle royale de Saint-Nicolas, dans le palais de la Cité. Deux ans après (en 1241), Louis IX acquit pareillement de Baudouin « une portion très-considérable de la sainte croix, le fer de la lance dont fut percé le corps du Seigneur, et l'éponge qu'on présenta au Christ trempée de vinaigre. Ce fut le vendredi devant Pâques, jour auquel Notre Seigneur Jésus-Christ fut attaché à la croix pour la rédemption du monde, que cette même croix fut apportée à Paris. Un échafaud avait été construit près de l'église Saint-Antoine (dans le faubourg); le roi y monta avec les deux reines, sa mère et sa femme, ses frères et les principaux prélats et barons; et là, en présence d'un peuple innombrable qui regardait ce glorieux spectacle dans la joie de son cœur, le roi Loys éleva la croix vers le ciel, tandis que les prélats criaient d'une voix retentissante : Voilà la croix du Seigneur! Puis, quand tous eurent adoré dévotement le bois de la passion, le roi, nu-pieds, vêtu de laine, sans ceinture, le *chef* découvert, et purifié par un jeûne de trois jours, porta la croix devers la ville de Paris jusqu'à l'église cathédrale de Notre-Dame, plusieurs nobles hommes lui soutenant les bras afin qu'il ne tombât point de fatigue avec son précieux fardeau; ses frères et les deux reines le suivirent, aussi à pied, et portant la couronne d'épines, dont la divine miséricorde avait gratifié le royaume de France l'année précédente. De la cathédrale, au carillon de toutes les cloches et au chant des psaumes, le roi et la procession s'en allèrent au palais de la Cité. Le roi ordonna aussitôt que l'on commençât de bâtir, non loin de son palais, une chapelle d'une mer-

veilleuse beauté, digne de contenir de si grands trésors. » (Guil. de Nangis. *Chronic.* — *Gesta Lud.* IX.) Telle est l'origine de la *Sainte-Chapelle*, monument qui justifie bien les éloges du chroniqueur ; c'est le seul édifice à peu près intact qui nous reste de l'illustre architecte Pierre de Montreuil, qui avait enrichi Paris de tant de gracieux chefs-d'œuvre, aujourd'hui balayés par la main des révolutions.

Baudouin était reparti dans le courant de 1239, accompagné de Thomas de Marle, frère du sire de Couci ; de Humbert de Beaujeu, naguère sénéchal du roi en Languedoc, et de sept cents chevaliers français ; mais les épées de ces auxiliaires et les livres *tournois* du roi *Loys* ne rétablirent que pour un moment les affaires de l'empereur latin : après quelques avantages partiels, Baudouin fut bientôt réduit de nouveau à se défendre dans les murs de Constantinople contre le sage et courageux empereur de Nicée, Jean Vatacès. Vers ce même temps, la véritable armée croisée, celle de Palestine, s'était rassemblée à Lyon pour aller s'embarquer en Italie ; elle eut encore moins de succès que l'*host* de Constantinople : elle ne rencontra qu'obstacles et que mauvais vouloir là où elle devait trouver appui et direction : le pape, qui venait d'excommunier de nouveau l'empereur, et qui projetait d'ameuter toute la chrétienté contre Frédéric, signifia aux croisés de suspendre leur départ, et essaya de décider les grands barons à tourner leurs armes contre l'empereur ; celui-ci, de son côté, craignant que les croisés, à l'instigation du pape, ne commissent de graves désordres sur les terres impériales et siciliennes, ne voulut pas leur permettre de traverser l'Italie en corps d'armée, et leur interdit le passage dans ses états. L'expédition fut toute dé-

sorganisée par l'indigne conduite du saint-père : une foule de croisés retournèrent chez eux en maudissant la cour de Rome : les barons toutefois nolisèrent des bâtiments à Marseille et en Pouille, et firent voile pour la Palestine, sans écouter les agents du pape. Une anarchie complète régnait dans la Judée chrétienne, que se disputaient le lieutenant de Frédéric II, les partisans de la reine de Chypre, prétendante au trône de Jérusalem, et les ordres rivaux du Temple et de l'Hôpital. Les croisés, sans se soucier aucunement de ces querelles, ne songèrent qu'à gagner les indulgences en versant le sang des *païens*. L'ancien duc de Bretagne, Pierre Mauclerc, entama la campagne par un heureux coup de main aux portes de Gaza; mais, peu de jours après, les autres barons, jaloux de ses exploits, ayant attaqué de leur côté sans se concerter avec lui, furent surpris et battus, aussi aux environs de Gaza, par les troupes du sultan de Damas : le comte de Bar fut tué ; Amauri de Montfort fut fait prisonnier, et le duc de Bourgogne fut obligé de fuir de toute la vitesse de son cheval. On conclut une trêve, et ceux des barons qui avaient échappé à la mort ou à la captivité se rembarquèrent le 26 septembre 1240, après une expédition tout à fait sans fruit pour la chrétienté. Le roi Thibaud, le duc de Bourgogne, Pierre Mauclerc et leurs compagnons quittèrent si précipitamment la Palestine, qu'ils laissèrent au pouvoir des *infidèles* Amauri de Montfort et plus de soixante autres chevaliers. Richard Plantagenêt, comte de Cornouailles, qui arriva en Syrie avec les croisés anglais en octobre 1240, au moment où les autres s'en allaient, fut plus généreux, travailla avec zèle à la rédemption des captifs, et en fit la condition d'une trêve qu'il conclut avec le sultan d'Egypte.

Des motifs bien graves empêchaient les musulmans de poursuivre leurs succès contre les chrétiens d'Asie, et d'achever la ruine du royaume de Jérusalem ; leurs dissensions intestines n'en étaient qu'une cause secondaire : les Arabes et les Turks, dans les intervalles de leurs luttes civiles et de leurs combats contre les chrétiens, tournaient leurs yeux avec épouvante vers un nouvel ennemi qui menaçait d'anéantir l'islamisme et de changer l'Asie en désert ; leur terreur était si grande, qu'ils eussent fait les derniers sacrifices pour se rapprocher des chrétiens et obtenir leur assistance.

On vit tout à coup avec étonnement arriver à la cour de France une grande ambassade de la part des rois sarrasins *et surtout du vieil de la Montagne* (le cheik des ismaéliens du Mont-Liban), lesquels racontèrent qu'une *race d'hommes monstrueuse et inhumaine avait fait irruption des monts du Nord,* envahi et dépeuplé les plus belles contrées de la Haute-Asie, et traiterait bientôt de même l'Europe, si les chrétiens ne s'unissaient aux musulmans pour opposer une digue à cet effroyable torrent. « Le chef de ces barbares, appelé Kan (Khacan), se dit l'envoyé du Dieu très-haut, chargé de dompter les nations qui lui sont rebelles. Ces hommes ont des têtes énormes et disproportionnées ; ils dévorent crues les chairs des animaux et même celles des hommes ; adroits à tirer de l'arc, et hardis nautonniers, ils portent avec eux des barques de cuir, sur lesquelles ils passent tous les fleuves ; impies et sauvages, ils parlent une langue inconnue à tous les autres peuples ; leurs chevaux, qui se nourrissent de feuilles et d'écorces d'arbres, sont si rapides, qu'ils franchissent en un jour le chemin que les chevaux d'Europe font en trois. Venus de la plage boréale (septentrionale), des monta-

gnes Caspiennes, et d'autres monts plus lointains, et appelés Tartares du nom du fleuve Tar, ils sont en si grand nombre, qu'ils semblent menacer le genre humain de destruction. (Math. Pâris.) — Si vous ne prêtez assistance aux musulmans pour repousser ces terribles ennemis, disaient les ambassadeurs infidèles, soyez sûrs qu'ils envahiront aussi tout l'Occident. »

Les nouvelles de l'Europe orientale ne confirmaient que trop ces paroles des émirs arabes. Un nouvel Attila, le formidable Djinghiz-Kan, s'était élancé du fond des steppes de l'Asie centrale, à la tête des immenses hordes mongoliques : le vieil empire de la Chine, l'antique et vénérable civilisation indienne, s'étaient écroulés au premier choc des Mongols ; les grandes villes des Boùkharies, du Kharizme, de la Perse orientale, n'étaient plus que de vastes nécropoles où les cadavres gisaient par cent mille. L'effroyable incendie allait de l'est à l'ouest, dévorant tout sur son passage ; déjà Moscow et Kiew étaient en cendres, et les fils de Djinghiz, suivant la trace de leur père, débordaient maintenant sur l'Asie occidentale et l'est de l'Europe : leur gauche menaçait Bagdad et la Syrie ; leur droite broyait la Russie et tout le reste des peuples slaves; la Pologne et la Hongrie étaient envahies dès 1238; l'effroi était si grand sur les côtes de la Baltique et de la mer du Nord, que les pêcheurs du Gothland et de la Frise ne vinrent pas, comme de coutume, pêcher le hareng sur les côtes d'Angleterre : l'Angleterre et la France ne comprenaient point encore néanmoins toute la grandeur du péril. Un des envoyés musulmans, étant allé de Paris à Londres demander des secours au roi d'Angleterre, fut assez mal accueilli dans le conseil de Henri III. — Laissons ces chiens se dévorer les uns les autres, dit

l'évêque de Winchester (en parlant des musulmans et des Mongols), afin qu'ils périssent plus tôt : quand ils seront tous morts, le monde entier sera soumis à l'Église catholique, et il ne restera plus qu'un seul pasteur et une seule bergerie. » L'évêque de Winchester ignorait sans doute qu'à l'heure où il parlait, toute l'Europe orientale était en proie aux Tartares : mais, lorsqu'on sut que les Mongols, vainqueurs du roi de Hongrie, envahissaient la Bohême et la Moravie pour pénétrer dans le cœur de l'Allemagne ; lorsque les voix suppliantes des princes germains, du duc de Saxe, de l'archevêque de Cologne, vinrent coup sur coup réveiller les cours de France et d'Angleterre, une anxiété universelle s'empara des esprits, et une lettre de l'empereur Frédéric, adressée à tous les rois chrétiens pour les engager à s'unir contre l'ennemi de la chrétienté, mit le comble aux angoisses publiques. Ce monarque faisait le plus sinistre tableau des dévastations et des cruautés inouïes de ces hordes tartares. « Levez-vous, s'écriait-il en terminant sa lettre, Germanie fougueuse et bouillante sous les armes ; France, mère et nourrice d'une vaillante chevalerie ; guerrière et audacieuse Espagne ; Angleterre, féconde en hommes de vertu et protégée par tes flottes ; Allemagne (Souabe), remplie d'impétueux gens d'armes ; Danemark aux hardis nautonniers ; indomptable Italie, corsaires invincibles des mers de Grèce et de Toscane, Irlande ensanglantée, agile Galles, Écosse marécageuse, Norwége glacée ! Que toute noble et fameuse région qui gît sous l'hémisphère occidental envoie sa milice choisie sous la bannière de la croix, redoutée non-seulement des hommes rebelles, mais des démons eux-mêmes, afin que les Tartares ne se glorifient point d'avoir impunément

parcouru tant de provinces, vaincu tant de peuples, commis tant de forfaits (3 juillet 1241). »

« Quand la reine Blanche, mère du roi des Français, matrone vénérable et chère à Dieu, ne douta plus, en lisant ces lettres, du fléau formidable qui menaçait les peuples, elle poussa de profonds soupirs et éclata en longs sanglots. — Que faire, dit-elle au roi, mon très-cher fils, en présence des lugubres événements dont la rumeur parcourt nos frontières? Hélas! la venue des Tartares nous promet à nous tous et à la sainte Église une ruine lamentable! — Ma mère, répondit-il d'une voix dolente, mais inspirée, qu'une consolation divine relève notre courage! si ces Tartares viennent sur nous, ou nous les rejetterons dans le *Tartare* (l'enfer) d'où ils sont sortis, ou ils nous enverront tous au ciel! »

« Cette belle et louable parole ranima et fortifia non-seulement la noblesse française, mais les peuples des pays voisins (Math. Pâris). »

Il n'y eut cependant pas de croisade en France contre les Mongols : une victoire remportée sur eux par les Allemands aux bords du Danube arrêta leur marche triomphale, et leurs hordes, qui s'étaient avancées jusqu'au centre de l'Europe, furent bientôt rappelées en Orient par les révolutions de l'Asie.

Tandis que la chrétienté se voyait sur le point d'être engloutie par des flots de barbares, le pontife de Rome, insensible aux périls publics, sourd aux cris de détresse des nations, s'abandonnait, avec un emportement frénétique, à sa haine contre Frédéric II, qu'il excommunia pour la seconde fois le dimanche des Rameaux de l'an 1239, en le déclarant déchu de la dignité impériale, et déliant ses sujets du serment de fidélité. « Aussi, dit

Mathieu Pâris, la renommée du seigneur pape et son autorité subirent ruine et dommage : il s'éleva un grand scandale, et les hommes prudents et saints commencèrent à craindre grandement pour l'honneur de l'Église, dudit pape et du clergé, et à trembler que le Seigneur, dans sa souveraine colère, ne frappât son peuple d'une plaie incurable. »

Le vrai motif politique de la fureur de Grégoire IX, c'étaient les efforts de Frédéric pour soumettre l'Italie, non plus à une simple vassalité, mais à une sujétion effective envers l'Empire; efforts dont la courageuse ligue des villes lombardes empêcha le succès beaucoup plus que les anathèmes pontificaux. Frédéric venait de faire un de ses fils naturels, Hentz ou Enzio, roi de l'île de Sardaigne, que le pape prétendait être du domaine de l'Église. Grégoire accumula tous ses griefs dans la bulle d'excommunication, et termina en accusant Frédéric d'avoir de mauvais *sentiments sur la foi catholique.* Frédéric répliqua vivement, et appela de la sentence du pape à un concile : Grégoire, alors, riposta par une autre lettre publique, où il précisait ses imputations, et accusait Frédéric d'avoir dit que le *monde avait été trompé par trois imposteurs, Moïse, Jésus et Mahomet* [1], et d'avoir nié l'incarnation du Verbe et les autres mystères. Frédéric affecta une extrême indignation, se défendit par la profession de foi la plus orthodoxe, et soutint avec une violence inouïe la guerre implacable que lui déclarait le pape ; il condamna au feu toute personne

[1] Il paraît qu'un livre écrit sur cette donnée et sous ce titre, *de tribus Impostoribus,* fut réellement mis en circulation au treizième siècle, et attribué à Frédéric par ses ennemis. Ce livre n'a jamais été retrouvé. Voyez Raynald. *Annal. ecclesiast.* —Math. Pâris, et les lettres de Pierre des Vignes, chancelier de Frédéric II. (*Petri de Vineis Epist.,* p. 206.)

qui apporterait ou publierait dans ses états la bulle d'excommunication : les moyens employés étaient aussi odieux d'une part que de l'autre ; mais les torts de l'agression retombèrent sur le pape, et l'opinion de la chrétienté était contre lui.

Grégoire IX n'en poursuivit pas moins sa vengeance, et envoya offrir à Robert, comte d'Artois, frère de Louis IX, la couronne impériale. La missive du pape au roi et au comte Robert fut lue dans un parlement des barons de France : le moment était peu favorable, et le baronnage était très-mal disposé pour la cour de Rome et même pour tout le clergé, dont les prétentions arrogantes irritaient vivement les hommes d'épée. Quant au jeune roi Louis, son sens droit et son esprit d'équité l'empêchèrent de se laisser aveugler par la dévotion. — Par quelle audace téméraire, s'écrièrent les seigneurs, le pape a-t-il osé déshériter et détrôner un si grand prince, qui n'a point de supérieur ni d'égal parmi les chrétiens ? Si l'empereur *Ferri* avait mérité d'être déposé, *un concile seul pouvait le juger*.... Si le pape réussissait à vaincre l'empereur par notre aide, ou par l'aide de qui que ce fût, il foulerait aux pieds tous les princes du monde ! »

On n'en était certes pas encore venu à nier qu'un souverain pût et dût être déposé pour hérésie ; mais on déniait à la volonté arbitraire du pape un droit qui ne paraissait appartenir qu'au corps entier de l'Église.

Le roi et les barons de France, *pour ne pas paraître mépriser entièrement* les paroles du pape, envoyèrent des ambassadeurs à Frédéric afin de s'enquérir de sa foi : Frédéric leva les mains au ciel, et protesta de son orthodoxie *avec de grands gémissements* : le roi Louis n'en demanda pas plus, empêcha son frère d'accepter la couronne impériale,

et le pape ne reçut aucun secours de la chevalerie française et presque aucun du clergé ; mais il exerça d'effroyables exactions sur le clergé d'Angleterre, en vertu de sa suzeraineté et de la servile connivence du roi Henri III (1240.) (Math. Paris). Grégoire convoqua , pour le printemps de 1241 , le concile général auquel Frédéric lui-même en avait appelé : l'empereur alors ne voulut plus du concile , déclara qu'il ne soumettrait pas les intérêts de l'Empire aux évêques, et leur interdit la route de Rome.

Cependant une grande partie des prélats français, anglais et espagnols crurent devoir braver tous les périls pour obéir au pape, se rendirent par terre à Gênes, et s'embarquèrent pour Ostie ; mais la flotte génoise qui les portait fut attaquée et battue par une flotte sicilienne et pisanne qu'avait envoyée Frédéric (13 mai 1241) ; les archevêques de Rouen , de Bordeaux, d'Auch et de Besançon , les évêques de Carcassonne , d'Agde, de Nîmes, les abbés de Cluni , de Cîteaux et de Clairvaux , tombèrent au pouvoir des *Gibelins,* qui les traitèrent fort rudement ; le roi Louis obtint cependant leur liberté en menaçant Frédéric de se déclarer contre lui ; mais le concile n'eut pas lieu , et Grégoire IX mourut le 21 août 1241 , presque centenaire, sans avoir pu satisfaire ses passions, que l'âge avait rendues plus opiniâtres au lieu de les amortir. On lui donna un successeur qui mourut au bout de seize jours , puis le saint-siége demeura vacant près de deux années , avant que le sacré collége pût s'accorder sur l'élection d'un pape. Le pontificat d'Innocent IV (Fieschi ou Fiesque de Lavagna) sortit enfin de ce laborieux enfantement , et ce nouveau pape, fort supérieur en capacité à Grégoire IX , mais aussi passionné que lui , recommença contre l'em-

pereur une lutte où la victoire même devait être bien funeste à la papauté (24 juin 1245).

(1240-1244.) La France royale était donc demeurée neutre dans cette querelle; mais le midi avait pris part aux discordes de l'Italie: les malheureux Languedociens avaient relevé la tête au bruit des discordes du pape et de l'empereur, et le comte de Toulouse, ses sujets et les villes libres de Provence, avaient embrassé avec ardeur la cause de l'ennemi de Rome, tandis que le comte de Provence, le rival de Raymond VII, le persécuteur des communes, se déclarait pour le Saint-Père : Frédéric II mit le comte de Provence au ban de l'empire, et investit Raymond VII du comté de Forcalquier, canton septentrional de la Provence proprement dite, compris entre la Durance et le Marquisat. La république d'Arles venait d'être obligée de capituler en 1239, et de se soumettre à Raymond-Bérenger : Raymond VII mit le siége devant Arles avec l'aide des Marseillais, battit les Français de la sénéchaussée de Carcassonne, qui, sans l'ordre du roi, avaient voulu secourir le comte de Provence, beau-père de Louis IX; mais il ne parvint pas à chasser d'Arles la garnison de Raymond-Bérenger. Tous les pays provençaux s'agitaient : un mouvement national avait éclaté contre la domination française dans l'ancienne vicomté de Beziers. Le vicomte Trencavel, si cruellement dépouillé de l'héritage de ses pères, revint tout à coup d'Aragon, à la tête d'une multitude de *faydits* illustrés par leurs récents exploits contre les Maures. Beaucoup de villes et de châteaux se révoltèrent aussitôt en sa faveur : l'archevêque de Narbonne et l'évêque de Toulouse accoururent s'enfermer dans Carcassonne pour garder au roi de France cette importante cité : une conspiration livra le faubourg à Trencavel, et

le jeune vicomte entreprit le siége de la ville; mais l'approche de Jean de Beaumont, *chambrier* du roi de France, à la tête de troupes nombreuses, força Trencavel à s'éloigner de Carcassonne. Le comte se retira au château de Montréal, et, après s'y être quelque temps défendu, il fut contraint de capituler et de retourner en Catalogne avec tous ses chevaliers. Un passage assez vague du chroniqueur Nangis laisse entendre que le départ de Trencavel fut suivi d'une réaction sanglante contre les Languedociens, qui avaient secondé ce chef déshérité. Le comte de Toulouse avait secrètement favorisé l'entreprise de Trencavel; il n'osa toutefois secourir le vicomte *faydit*, et, craignant d'attirer de nouveau sur sa tête les foudres de l'Église et les armes du roi de France, il courut protester de sa foi auprès de Louis IX, renonça au parti impérial, jura même d'aider l'Église romaine contre le *soi-disant empereur*, et fit la paix avec le comte de Provence (mars 1241).

Les protestations de Raymond VII au roi Louis n'étaient pas et ne pouvaient être sincères : le comte voyait avec une profonde douleur sa maison prête à finir avec lui, et son héritage destiné à la maison de France; il ne pouvait renoncer à l'espoir de déchirer le fatal traité de Meaux, et ne voyait qu'un ennemi dans son gendre et son futur successeur Alphonse, second frère du roi de France : il ne put se décider à assister à la grande cour plénière que le roi tint sur ces entrefaites à Saumur, afin d'y armer chevalier Alphonse, qui atteignait sa vingt-deuxième année, et de l'investir solennellement du Poitou et de la suzeraineté de l'Auvergne, légués à ce jeune prince par Louis VIII. Joinville fait une brillante description de cette cour, *la mieux aournée* (la mieux ornée) *qui onc eût été vue*, et pré-

tend qu'il y eut bien trois mille chevaliers. Le roi se transporta ensuite de Saumur à Poitiers avec son frère, qui devait recevoir, dans ce chef-lieu du Poitou, le serment de tous les feudataires du comté : le vieux comte de la Marche et tous les autres barons des pays poitevins avaient assisté aux fêtes de Saumur, et le roi ne s'attendait à aucune opposition de leur part; cependant l'installation d'un prince français à Poitiers causait à ces seigneurs beaucoup d'inquiétude et de chagrin : depuis près de trente-cinq ans que le Poitou et ses dépendances avaient été conquis par Philippe-Auguste, aucun traité définitif n'avait réglé la possession française et les anciens droits anglais; encore en ce moment, le comte Richard de Cornouailles, frère de Henri III, portait le titre de comte de Poitou. Les barons du pays avaient trouvé leur compte jusqu'alors dans cette situation incertaine, qui leur permettait de se maintenir à peu près indépendants entre les deux couronnes : une explosion inopinée eut lieu; ils quittèrent tous la cour et allèrent se grouper au château de Lusignan, autour du comte de la Marche, qu'excitait sa femme, l'ancienne reine d'Angleterre, Isabelle d'Angoulême : le comte, *bien qu'il eût mangé à la table du roi à Saumur,* prit l'attitude la plus hostile, et une petite armée se rassembla en quelques jours à Lusignan. Le roi Louis, qui n'avait plus avec lui que sa maison ordinaire, *eût bien voulu être arrivé à Paris,* dit Joinville; mais il n'osa partir, sans *qu'il fût accordé* au comte de la Marche. Les rebelles ne voulaient pas agir sans s'être assuré des alliés au dehors : le comte de la Marche consentit donc à prendre des engagements qu'il était décidé d'avance à ne pas remplir; le comte Hugues n'était que l'instrument de sa femme; l'altière Isabelle, veuve et mère de rois,

nourrissait une jalousie extrême contre Blanche de Castille ; elle était résolue à tout plutôt que de rester vassale d'une simple comtesse : animée à la fois par son orgueil et par l'intérêt de ses fils du premier lit, les princes anglais, elle travailla avec adresse et succès à aigrir tous les esprits alarmés de l'extension de la puissance française, et, durant l'automne de 1241, elle parvint à ourdir secrètement, contre le roi Louis, une coalition entre les rois d'Angleterre, d'Aragon, de Castille, de Navarre, les comtes de Toulouse et de la Marche, Trencavel *le déshérité,* et les principaux barons de Poitou et d'Aquitaine. Le roi de Castille, saint Ferdinand, le conquérant de Cordoue et de Séville, n'avait pourtant aucun sujet de plainte contre la France.

Le nouveau comte de Poitiers ne soupçonnait rien de la ligue tramée autour de lui, et s'attendait à recevoir l'hommage que Hugues de la Marche avait promis de lui rendre lors des fêtes de Noël. Le comte Hugues, sa femme et tous les siens arrivèrent en effet à Poitiers à l'époque convenue. « La nuit qui précéda le jour où il devait jurer féauté au comte Alphonse, Hugues-le-Brun tint conseil avec sa femme Isabelle, et le lendemain matin il vint vers Alphonse, et lui dit en face : — Lorsque j'ai promis de te faire hommage, j'étais circonvenu et abusé ; j'ai changé d'intention, et je te jure et te proteste que jamais je ne contracterai ni n'observerai de pacte d'allégeance avec toi contre la justice, car c'est injustement que tu t'es fait investir du comté de mon beau-fils, le comte Richard, tandis qu'il servait Dieu fidèlement en Palestine. »

« Et aussitôt, gonflé d'orgueil et la menace à la bouche, il se retira, lui et sa femme, au milieu d'une troupe de gens d'armes et d'arbalétriers poitevins qui l'attendaient

l'arbalète tendue; puis, *boutant* le feu au logis où il avait été hébergé, il monta sur un grand cheval de bataille, et sortit à toute bride de Poitiers (25 décembre 1241). (Math. Pâris.) »

Une violente colère succéda promptement à la première stupeur d'Alphonse : il manda sans délai au roi son frère l'outrage qu'il avait reçu. Louis convoqua par un édit la chevalerie de France, ordonna aux milices communales de préparer des armes et des vivres pour le besoin, et se mit en marche, dès le mois d'avril, avec quatre mille chevaliers et vingt mille écuyers, sergents d'armes, archers et arbalétriers, que suivaient mille chariots chargés de tentes, de machines, d'armes et de munitions. L'aspect de ce formidable armement dut commencer à dissiper les illusions du comte Hugues, qui s'était figuré que les mécontents d'Aquitaine et des anciennes provinces normandes suffiraient à abattre le roi de France : Hugues avait écrit à son beau-fils, Henri III, qu'il ne lui demandait que de l'argent, et que, pour les soldats, il en trouverait plus qu'il n'en fallait. Au reste, Hugues de la Marche eût-il demandé une grande armée à Henri III, celui-ci n'eût pu la lui amener : la meilleure partie de la noblesse anglaise refusa de suivre le roi outre-mer, et Henri s'embarqua à Portsmouth le 15 mars, accompagné seulement de son frère Richard, récemment revenu de Palestine, de sept comtes et de trois cents chevaliers; docile aux conseils de son beau-père, il emportait sur son navire trente tonneaux remplis de livres sterling pour solder le zèle de ses amis de France.

Lorsque le roi Henri débarqua à Royan, près de l'embouchure de la Gironde, la guerre était déjà commencée dans le Bas-Poitou. Personne n'avait remué au nord de

la Loire : le comte de la Marche et ses adhérents, incapables de tenir la campagne contre la puissante armée du roi de France , avaient jeté des garnisons dans tous leurs châteaux ; le roi Louis enleva rapidement plusieurs de ces forteresses ; Fontenai l'arrêta davantage ; le comte Alphonse de Poitiers y fut blessé au pied d'un trait d'arbalète. Louis IX était encore devant Fontenai, lorsqu'il reçut des députés de Henri III, qui lui faisait reproche d'avoir rompu la trève renouvelée entre les deux couronnes en 1236. Louis répondit qu'il n'enfreignait point la trève en châtiant un vassal rebelle , et qu'il était tout disposé à conserver des relations pacifiques avec le roi d'Angleterre. Mathieu Pâris prétend même que Louis offrit à Henri la restitution d'une partie du Poitou et de la Normandie pour obtenir un traité de paix définitif. Le caractère scrupuleux et timoré de Louis , dont la conscience était souvent troublée par des doutes sur la légitimité des conquêtes de Philippe-Auguste , donne à cette assertion quelque vraisemblance ; les Anglais prétendaient d'ailleurs que Louis VIII, en quittant Londres après son règne éphémère , avait promis de rendre à Henri III le patrimoine des Plantagenêt , et l'on croyait généralement à la réalité de cette assertion , dont il ne reste trace dans aucun acte authentique.

« Les envoyés , ajoute le chroniqueur , ayant ouï les paroles du roi Loys , reportèrent fidèlement au roi d'Angleterre ce qu'ils avaient vu et entendu ; mais le roi Henri ne voulut tenir compte en aucune façon de la bonne volonté de Loys , ni des offres glorieuses que ce prince lui faisait ; car les faux et traîtres Poitevins le détournaient du droit sens et lui fermaient les yeux sur l'intérêt de sa grandeur , en assurant que, par leur secours ,

il obtiendrait de vive force ce que le roi des Français lui offrait, et bien autre chose encore. Henri envoya donc précipitamment quelques chevaliers hospitaliers défier le roi de France, pour avoir attaqué le comte de la Marche que Henri nommait son père. « Quand le roi des Français eut vu cela, il se repentit d'avoir présenté au roi des Anglais de si humbles conditions de paix. « — Je ne le crains pas, lui ni les siens, dit-il; seulement le serment de mon père m'inquiète. « — N'ayez point d'appréhension à cet égard, sire roi, répliqua l'un de ses barons; car le roi des Anglais a violé le premier sa promesse, et vous êtes quitte de celle de votre père. »

Le roi pressa le siége de Fontenai avec une nouvelle vigueur, emporta ce château au bout de quinze jours, et y fit prisonnier un fils naturel du comte de la Marche, avec quarante et un chevaliers, quatre-vingts servants d'armes, et beaucoup d'autres personnes de moindre condition. « Quand on présenta au roi le fils du comte et le reste des captifs, nombre de voix demandèrent qu'on les pendît à l'instant; mais le roi, devenant lui-même l'avocat du fils du comte, répondit : « — Ils ne méritent point la mort, lui pour avoir obéi jusqu'à la mort aux ordres de son père, ses compagnons pour avoir fidèlement servi leur sire. — Et il les envoya prisonniers à Paris, sans les maltraiter aucunement. » Louis ne punit, pour ainsi dire, que les murs qui lui avaient résisté; il fit démanteler et raser Fontenai, qui a conservé le surnom de Fontenai *l'abattu* (à deux lieues de Niort).

Louis s'empara encore de plusieurs autres châteaux appartenant au comte de la Marche et à ses alliés, rasa les plus faibles, munit les meilleurs de garnisons françaises, et, après avoir subjugué toute la contrée au nord de la

Charente, il assit son camp dans les belles prairies qui avoisinent la ville de Taillebourg, avec l'intention de passer, sur le pont de cette ville, *la profonde et inguéable Charente*. La noblesse et les communes d'Aquitaine avaient fait un grand effort. Seize cents chevaliers, vingt mille hommes de pied et sept cents arbalétriers, s'étaient réunis à Saintes sous les bannières du roi des Anglais, et, à la nouvelle de l'approche des Français, vinrent, du château de Tonnai-Charente, planter leurs tentes dans les prés de la rive méridionale, au lieu où aboutit le pont de Taillebourg; le lendemain matin, ils aperçurent en face d'eux, à l'autre bord de la Charente, l'oriflamme du roi des Français, les étendards de ses bannerets, et la multitude de leurs pavillons *pareils à une grande et populeuse cité*. Les forces des Français étaient bien supérieures encore à celles qu'avaient pu rassembler les gens d'Aquitaine, et le roi Henri, saisi de peur, demanda au comte de la Marche où étaient les milliers d'auxiliaires angevins et normands qu'on lui avait promis; où étaient le roi de Navarre et les autres rois espagnols, qui, suivant les lettres-patentes du comte Hugues, devaient opérer leur jonction avec les Anglais. Le comte de la Marche déclara qu'il n'avait point écrit de telles lettres. — Par la gorge de Dieu, s'écria-t-il, c'est votre mère, ma femme, qui vous a leurré ainsi à mon insu! » Une vive querelle s'engagea entre le roi, son beau-père et les barons aquitains. Pendant ce temps, les Français avançaient et attaquaient le pont: « le comte Richard, frère du roi Henri se désarma, et, prenant un bâton à la main, il traversa le pont et se fit conduire devant le comte d'Artois, frère de Loys IX, pour traiter de paix ou de trêve. »

Il était temps: « les François, poursuit Joinville, s'é-

toient pris moult périlleusement à passer, les uns par-dessus le pont, les autres par bateaux, et avoient commencé à courir sur les Anglois ; et tantôt y eut de grands coups donnés. Quoi voyant le bon roi, il se va, en grand péril, mettre parmi les autres ; et y étoit le péril moult grand, car, pour un homme que le roi avoit quand il fut passé, les Anglois en avoient bien cent. Mais, ce nonobstant, quand les Anglois virent le roi passé, tous se commencèrent à effrayer..... » Cinq cents servants d'armes français, avec des *balistiers* (gens qui manœuvraient les *balistes*) et beaucoup de piétons, joignirent bientôt Louis IX, *et le roi Henri se voyoit en grand péril d'être fait prisonnier,* lorsque le comte Richard se présenta en parlementaire. Le combat cessa à l'aspect de Richard : il était aussi aimé et aussi estimé que son frère était méprisé, et maints barons français le nommaient leur libérateur, *pour ce qu'il les avoit tirés des mains des Sarrasins en la Terre-Sainte;* il fut accueilli très-honorablement, mais il n'obtint qu'à grand'peine une trève jusqu'au lendemain, encore fut-ce à sa considération personnelle et à cause du saint jour du dimanche. — Sire comte, sire comte, lui dit le roi Loys, je vous ai accordé trève pour ce jour et la nuit d'après, afin que vous délibériez à loisir sur ce qui convient à votre sûreté : car la nuit porte conseil. » Quand le comte fut de retour près du roi Henri, il lui dit à l'oreille : « — Vite, vite, délogeons de ce lieu, ou nous allons être pris. » Ils mangèrent donc à la hâte : chacun rassembla ses bagages sans perdre de temps, et, dès qu'il fit nuit, le roi d'Angleterre se départit honteusement, et, *en fuyant, n'épargna pas ses éperons;* toute son armée le suivit, non sans une grande perte d'hommes et de chevaux ; car beaucoup de gens d'armes désertèrent,

et force *destriers* demeurèrent fourbus. Quant au roi, emporté par un cheval très-rapide, il ne cessa de lui lâcher la bride jusqu'à ce qu'il eut gagné Saintes. »

L'armée fançaise passa la Charente le lendemain, et se mit à la poursuite du roi d'Angleterre, dont les troupes s'étaient ralliées tant bien que mal sous les murs de Saintes. « Quand le comte de la Marche sut que les fourrageurs français apparaissaient en vue du camp, décidé à perdre la vie ou à reconquérir sa renommée, il s'arma, ainsi que ses trois fils et d'autres chevaliers, puis il courut sus aux ennemis. On commença pour lors à crier de terrible façon : « Aux armes! aux armes! » et d'un côté : « Royaux! Royaux (cri d'armes des rois d'Angleterre, qui avait remplacé l'ancien *Diex aïe!* des Normands)! » de l'autre : « Montjoie! Montjoie! » Le comte de Boulogne [1] arriva sur-le-champ avec ses hommes d'armes au secours des fourrageurs : un rude conflit s'engagea, et le châtelain de Saintes, qui portait la bannière du comte de la Marche, fut tué des premiers. Le cri de la bataille monta jusqu'à Saintes vers le roi d'Angleterre; le roi de France *advint* aussi : les deux armées s'ébranlèrent en masse, et une mêlée universelle commença parmi les vignes et les étroits sentiers qui sont aux abords de Saintes. » Les Anglo-Aquitains se battirent vaillamment, pour effacer l'ignominie de leur fuite nocturne, et Mathieu Pâris prétend que la victoire leur fût restée s'ils eussent été en même nombre que les Français. Il est probable, au contraire, que les inégalités du terrain prolongèrent seules une résistance qui eût été moins obstinée en rase cam-

[1] Gaucher de Châtillon, sire de Montigni, qui avait épousé la fille de Philippe-Hurepel.

pagne; la déroute fut enfin complète; le roi Henri, le comte Richard, le comte de la Marche, se réfugièrent dans le plus grand désordre derrière les murs de Saintes, avec les débris de leur armée.

« L'*host* du roi des Français s'accroissant journellement comme un lac gonflé par les torrents, le comte de la Marche commença de craindre avec angoisse; car on lui avait pris la plupart de ses châteaux, avec un de ses fils et plus de deux cents de ses chevaliers; et il commença de chercher dans son esprit les moyens d'être reçu en grâce par son seigneur le roi Louis, qu'il avait tant offensé : il députa donc en secret vers son allié le comte de Bretagne (Pierre Mauclerc), *comme un traître vers un traître,* en le priant de ménager sa réconciliation avec le roi. Tandis que s'entamait cette négociation clandestine, le roi Henri était toujours à Saintes, regardant cette ville comme un asile sûr pour lui; mais voici qu'arriva tout haletant un certain chevalier du royaume des Français, lequel avait été délivré en Terre-Sainte par le comte Richard, et il annonça confidentiellement audit comte que le roi des Français et son conseil avaient arrêté de venir soudainement bloquer le roi Henri et les siens dans Saintes, et d'appeler devant cette cité toutes les forces des communes et du baronnage français, afin de pousser le siége jusqu'à ce que tous les Anglais fussent pris avec leur roi, et emmenés garrottés à Paris : il ajouta que le comte de la Marche trahissait le roi Henri, et qu'il n'y avait rien de mieux à attendre des autres seigneurs poitevins. A peine avait-il fini de parler, qu'un autre messager accourut, dépêché vers Henri par ses frères utérins, les fils du comte de la Marche, lequel confirma le dire du noble Français, et ajouta que les bourgeois de Saintes étaient aussi d'ac-

cord avec le roi de France. Le roi des Anglais, qui était à table, se leva sur-le-champ, commanda de *bouter* le feu à la ville, ordre que ses hommes d'armes ne prirent pas le temps d'exécuter; puis, montant à cheval, il s'enfuit *à grand renfort d'éperons,* sans se soucier beaucoup de savoir qui le suivait, et courut ainsi jusqu'à Blaye. Les chevaliers partirent après lui sur leurs meilleurs chevaux, et, après les chevaliers, la multitude de gens de pied, qui tombaient d'inanition çà et là durant cette longue route de quarante à cinquante milles anglais (il y a plus de seize lieues de Saintes à Blaye). Le chemin était tellement jonché d'hommes et de chevaux épuisés et mourants, de chariots dételés, de meubles brisés, que c'était à en pleurer de pitié (Mathieu Pâris.—Guil. de Nangis) (28 juillet). »

Louis IX entra le lendemain dans Saintes, où les bourgeois lui firent grand'fête, et, quelques jours après, le comte de la Marche *vint en suppliant vers le roi,* avec sa femme et ses trois fils, abandonna tout le territoire que Louis lui avait enlevé, en faveur du comte de Poitou, auquel il rendit l'hommage-lige, et livra trois des châteaux qui lui restaient pour gage de sa fidélité : il s'engagea en outre à se joindre aux troupes royales contre le comte de Toulouse, avec deux cents chevaliers[1]. La soumission du vieux comte Hugues entraîna celle des autres seigneurs de la maison de Lusignan, du vicomte de Thouars, des seigneurs de Pons, de Rancogne, et de tous les barons du Poitou, de l'Angoumois et de la Saintonge. Au

[1] Guillaume de Nangis (*Annal.* et *Gestes de Louis IX*) prétend qu'Isabelle d'Angoulême, pendant le cours de la guerre, avait voulu faire empoisonner le roi Louis et ses frères. La conduite du roi ne confirme pas ce récit ; il n'y eut du moins aucune procédure à cet égard.

milieu de la défection universelle des Poitevins, un seul baron se montra fidèle au roi Henri : ce fut un nommé Hertaud, à qui Henri avait confié le fort *castel* de Mirambeau. « Lorsque Hertaud, dit Mathieu Pâris, comprit qu'il ne saurait résister à l'attaque des Français sans être soutenu par le roi d'Angleterre, il laissa le château aux mains de ses compagnons, et s'en alla trouver Henri à Blaye. — Hélas! sire, lui dit-il avec des larmes et des sanglots, *Votre Excellence* voit que la fortune nous est contraire en toutes choses. Que dois-je donc faire? Me pouvez-vous délivrer du siége, si je viens à être assiégé? ou bien faut-il que je subisse misérablement, comme mes voisins, cet intolérable joug des *Français,* que mes aïeux ont toujours repoussé? » Le roi d'Angleterre lui répondit d'un air abattu : — Tu vois, Hertaud, quelles sont mes ressources : elles suffisent à peine à ma propre défense. Sur qui donc se faut-il fier? Voici que le comte de la Marche, que j'honorais comme mon père, vous a donné à tous l'exemple de fausser sa foi envers moi. Tu as seul honorablement agi en me consultant sur ta position : si tu tiens quelque chose de moi, je t'en fais don de ma bonne volonté; prends librement la résolution qui te conviendra. « Hertaud se sépara donc tristement de son seigneur, et vint trouver le roi des Français, les cheveux en désordre et les yeux rouges de pleurs. — Sire roi, lui dit-il, l'*ire* de Dieu m'oblige, bien malgré moi, de me réfugier en l'asile de votre miséricorde. Je suis abandonné à moi-même. Que votre excellence royale reçoive donc mon *castel et ma compagnie.* — Ami, répondit le roi de France d'un visage serein, je sais pourquoi tu es allé auprès de ton seigneur le roi des Anglais, et quelles paroles tu lui as portées : tu t'es loyalement conduit. Je te reçois

de bon cœur, avec ce qui t'appartient : le sein de la miséricorde se doit ouvrir à de pareilles actions. » Hertaud remit donc Mirambeau aux mains du roi de France, qui, après avoir reçu son serment de fidélité, lui octroya aussitôt le château en fief, avec toute confiance. Le roi soumit ensuite, tant à lui qu'à son frère le comte de Poitou, le pays entier jusqu'à la Gironde. Quand le roi Henri et le comte Richard, qui étaient à Blaye, apprirent que les Français s'avançaient contre eux, ils se retirèrent en hâte à Bordeaux (15 août 1242) (Mathieu Pâris). »

Henri III, délaissé par les gens de Poitou et de Guyenne, chercha des auxiliaires parmi les populations belliqueuses de la Gascogne méridionale, et attira sous son étendard, par l'appât des sterlings d'Angleterre, les barons des Landes et des Pyrénées occidentales : c'était là une faible ressource pour résister aux Français, qui, animés par leurs succès, se proposaient d'attaquer le roi d'Angleterre jusque dans Bordeaux, et *de poursuivre diligemment la guerre jusqu'à son entière extinction.* » L'assistance des rois espagnols pouvait seule changer la fortune des armes : le comte de Toulouse, après avoir remporté d'assez grands avantages en Languedoc, était venu à Bordeaux renouveler son pacte avec Henri III, et lui annoncer de nombreux secours d'outre les monts ; mais ces secours ne parurent pas : le roi de Navarre ne se décida pas à tirer l'épée contre les fils de celle qui avait été sa *dame bien-aimée ;* les rois de Castille et d'Aragon, absorbés par leur glorieuse guerre contre les Maures, ne tinrent pas des engagements pris avec un peu de légèreté, et ne quittèrent pas leurs vrais intérêts et leurs légitimes ambitions pour se mêler à une querelle étrangère aux destins de leur péninsule. La campagne de 1242 eût vu les Plantagenêts expulsés de leurs

dernières possessions continentales, si un auxiliaire inattendu, le climat, n'eût combattu en leur faveur : le soleil du Midi sévit impitoyablement sur les hommes du Nord, parmi les marais malsains du Bas-Poitou et de l'Aunis et les landes brûlantes du Bordelais. « Les gens du pays avaient bouché les puits, troublé et même, dit-on, empoisonné les ruisseaux et les sources, labouré les prés et les pâturages, enlevé toutes les récoltes ; en sorte qu'hommes et chevaux moururent à foison. Quatre-vingts chevaliers bannerets y trépassèrent, avec beaucoup d'hommes d'armes et jusqu'à vingt mille hommes de pied. Le roi de France étant tombé gravement malade, une frayeur pleine d'angoisse s'empara des Français, et ils craignirent de perdre soudainement leur roi comme ils avaient perdu son père après le siége d'Avignon ; car c'était un jeune homme frêle et délicat (Math. Pâris. — Guil. de Nangis). »

Les Français entamèrent donc avec l'ennemi des négociations, dont les premières ouvertures furent accueillies avidement par Henri III. Louis IX, épuisé par la fièvre, retourna en *France* sans attendre la conclusion du traité, et il y eut encore quelques hostilités pendant l'hiver ; enfin une nouvelle trêve de cinq ans fut signée le 7 avril 1243. Elle laissait les Français en possession de toute l'Aquitaine jusqu'à la Gironde, et Henri cédait de plus à Louis IX l'île de Ré, et s'engageait au paiement annuel de mille livres sterling. Henri III ne quitta Bordeaux qu'après avoir tari en fêtes et bombances avec ses Gascons les trente tonneaux d'argent qu'il avait apportés d'Angleterre, et qui lui avaient fait si peu d'honneur et de profit ; il ne retourna qu'au mois de septembre à Portsmouth, où il débarqua aussi triomphalement que s'il eût conquis toute la France.

Tandis que l'entreprise du roi Henri échouait si honteusement en Saintonge, les malheureuses populations du Languedoc tentaient un dernier effort contre la domination étrangère et contre la tyrannie des inquisiteurs, qui avaient recommencé leurs sanglantes procédures. Les comtes de Foix, d'Armagnac, de Comminges, de Rodez, etc., réunirent leurs soldats aux milices toulousaines. Trencavel-le-Déshérité arriva par le Roussillon avec ses *faydits,* et une scène de terribles représailles donna le signal des hostilités. L'inquisiteur Guillaume Arnaud, qui avait commis naguère tant de cruautés à Toulouse, avait établi le tribunal inquisitorial du diocèse toulousain au château d'Avignonnet, non loin de Saint-Papoul. Le *bayle* qui commandait à Avignonnet pour le comte Raymond y appela secrètement des *hérétiques albigeois,* qui avaient trouvé un refuge au *castel* inaccessible de Montségur, et les introduisit dans la place. Guillaume Arnaud, trois autres dominicains, deux franciscains et sept *nonces* ou familiers du *saint-office,* parmi lesquels se trouvait un archidiacre de Toulouse, furent massacrés à coups de hache par ces proscrits, dont ils avaient envoyé au bûcher les amis et les parents (28 mai 1242). Peu de jours après, le comte de Toulouse et ses alliés entrèrent sur le territoire cédé à la couronne par le traité de 1229 : Albi, Minerve, le Nîmois, le Rasez, s'insurgèrent aussitôt : le vicomte de Narbonne livra sa cité à Raymond VII, et l'archevêque de Narbonne s'enfuit à Beziers, d'où il lança une sentence d'excommunication contre Raymond et ses adhérents (21 juillet). Là s'arrêtèrent les progrès de Raymond et de Trencavel : le bruit de la défaite de Henri III devant Saintes et de la marche des Français sur la Gironde, jeta bientôt l'incertitude et la crainte dans tous les esprits :

chacun commença d'envisager avec effroi les conséquences du massacre d'Avignonnet, sous les auspices duquel s'était ouverte la campagne. Ce fut alors que Raymond VII se rendit à Bordeaux, pour tâcher de resserrer les nœuds de la coalition; mais il revint avec moins d'espoir qu'il n'en avait en partant : tout lui manquait à la fois, du côté de l'Aquitaine et du côté de l'Espagne. Bientôt on sut qu'un concile gallican, tenu à Paris, avait décrété la levée d'un vingtième de tous les revenus ecclésiastiques pour subvenir aux frais d'une nouvelle croisade contre les Albigeois, et que deux corps d'armée commandés, le premier par Pierre Mauclerc, l'ancien duc de Bretagne, et par le comte de la Marche; le second, par le connétable Humbert de Beaujeu et l'évêque de Clermont, marchaient vers le pays toulousain. Ces nouvelles entraînèrent d'importantes défections. Le comte de Foix, fils et successeur du plus fidèle ami de Raymond VII, renonçant à la suzeraineté du comte de Toulouse, se déclara vassal immédiat du roi : le découragement était universel; Raymond pria l'évêque de Toulouse de traiter en son nom avec le roi, et, n'ayant pas obtenu les conditions qu'il demandait, il se mit à la merci de Louis IX avec les alliés qui lui restaient, promettant, si le roi le recevait en grâce, d'exterminer les hérétiques et de punir les assassins des inquisiteurs (20 octobre). Louis IX montra dans sa victoire la modération et la générosité dont il ne se départait jamais : il n'abusa pas du malheur du comte, qui, d'ailleurs, avait su gagner la toute-puissante protection de la reine Blanche, sa parente par alliance, et il laissa à Raymond VII les domaines qui lui avaient été garantis par le traité de Meaux en 1229, reprenant seulement Narbonne, Albi, et les autres places des sénéchaussées de Carcas-

sonne et de Beaucaire. Raymond alla renouveler son hommage entre les mains du roi, à Lorris en Gâtinais, et jura de faire prêter serment de *féauté* au roi, en présence des commissaires royaux, par tous les barons, châtelains, chevaliers, *vavassors* (arrière-vassaux) et bourgeois des bonnes villes, depuis l'âge de quinze ans et au-dessus, dans toute l'étendue de *sa comté* (janvier 1243).

La campagne de 1242 avait terminé la longue lutte des rois contre les grands vassaux, commencée un siècle et demi auparavant par Louis-le-Gros. Le triomphe de la monarchie féodale était complet, et la suzeraineté royale étendait désormais le bras depuis l'Escaut et la Meuse jusqu'au Rhône et aux Pyrénées. Ce grand changement politique devait nécessairement amener d'autres changements non moins considérables dans la législation : l'esprit d'ordre et d'unité allait poursuivre sur ce terrain le combat déjà entamé par Philippe-Auguste contre le génie anarchique de la féodalité : une des coutumes féodales les plus enracinées fut renversée sans résistance par Louis IX, à savoir : la liberté qu'avait tout noble homme de tenir des fiefs de divers seigneurs ; Louis ne l'attaqua pas en principe, ni d'une manière générale, mais seulement dans son application la plus choquante.

« Le roi des Français, dit Mathieu Pâris, ayant convoqué à Paris tous les gens de deçà la mer, les Normands surtout, qui avaient des terres chez les Anglais, leur parla ainsi : — Comme nul ne peut bien servir à la fois deux maîtres, il faut que tous ceux de mon royaume qui ont des terres en Angleterre choisissent entre moi et le roi des Anglais, et soient tout entiers à l'un de nous deux. » C'est pourquoi plusieurs de ceux qui tenaient des fiefs en Angleterre y renoncèrent pour garder leurs possessions

de France, et d'autres prirent le parti contraire. Le roi des Anglais, à cette nouvelle, commanda qu'on mît hors des fiefs d'Angleterre tous les hommes de France; ce qui parut un grand abus, parce qu'il ne leur laissa point la liberté de choisir leur suzerain comme avait fait l'autre roi. Néanmoins Louis de France, encore affaibli par les suites de la maladie qui l'avait atteint en Guyenne, préféra dissimuler plutôt que de recommencer la guerre à cause de cela. »

La grande lutte féodale et la guerre des Albigeois finirent en même temps et du même coup : le comte Raymond obtint merci du pape comme du roi, et rentra même en faveur à la cour de Rome par le zèle avec lequel il s'entremit pour pacifier l'empereur avec le nouveau pape Innocent IV; mais les populations languedociennes ne furent pas graciées comme leur chef : les Frères Prêcheurs courbèrent toutes les têtes sous leur terrible ministère; la terreur et la délation s'assirent de nouveau à tous les foyers. — Vous enjoindrez, dirent les évêques méridionaux aux inquisiteurs, dans un concile tenu à Narbonne au commencement de 1244, vous enjoindrez aux hérétiques ou à leurs fauteurs, qui, étant venus s'accuser de leur propre bouche, n'ont pas été mis en prison, de porter des croix jaunes sur leurs habits, de se présenter tous les dimanches à leur curé pendant la messe, entre l'épître et l'évangile, ayant une partie de leur corps nue, et tenant une poignée de verges à la main pour recevoir la discipline : ces pénitents feront la même cérémonie à toutes les processions solennelles, et, tous les premiers dimanches du mois, ils visiteront, en se fouettant à coups de verges, toutes les maisons de la ville où ils ont fréquenté les hérétiques. On construira des prisons pour

y renfermer à perpétuité ceux qui se sont convertis (après avoir été arrêtés). *Comme il y a des villes où le nombre de ceux qui doivent être renfermés dans une prison perpétuelle est trop grand, en sorte qu'on ne trouve pas assez de pierre et de ciment pour construire des prisons,* nous conseillons aux inquisiteurs d'attendre là-dessus les ordres du seigneur pape. » Les hérétiques possédaient encore dans la terre de Languedoc un asile où ils avaient été jusqu'alors à l'abri de leurs bourreaux : c'était le château de Montségur (*Mons-Securus*), dans les gorges des Pyrénées, sur un rocher presque inaccessible, à l'extrémité méridionale du Toulousain, sur les confins du Rasez et du comté de Foix. Là s'étaient retirés les seigneurs *faydits* de Mirepoix et de Peyrèle, beaucoup d'autres vaillants chevaliers dépouillés de leurs domaines, et environ deux cents *hérétiques vêtus,* c'est-à-dire déclarés publiquement hérétiques, avec leur évêque Bertrand-Martin. Du haut de cette aire de vautours, les chevaliers déshérités s'élançaient sans cesse dans la plaine et harcelaient de leurs attaques désespérées les maîtres étrangers et les tyrans sacrés qui les avaient proscrits. Durant l'absence du comte Raymond, l'archevêque de Narbonne, l'évêque d'Albi et le sénéchal français de Carcassonne résolurent de détruire *ce public refuge de tous les malfaiteurs, de tous les ennemis de Dieu, cette synagogue de Satan,* et ils vinrent l'assaillir avec des troupes nombreuses. Les assiégés firent une héroïque résistance, jusqu'à ce qu'une bande de montagnards, animés par le fanatisme, eurent escaladé de nuit les rocs inabordables qui protégeaient et dominaient le château. La garnison se rendit alors, en stipulant la vie sauve pour les hérétiques qui consentiraient à se convertir. Les *Albigeois,* hommes et femmes, refusèrent tous

tant qu'ils étaient; *on les enferma dans une clôture faite de pals et de pieux,* et on les brûla tous, avec leur évêque et la noble damoiselle Esclarmonde de Peyrèle, fille d'un des seigneurs de Montségur (mars 1244) (Guil. de Puy-Laurens, ch. 46). Tel fut le dernier épisode de la Guerre des Albigeois, après trente-cinq ans d'effroyables calamités. Les *parfaits* avaient tous péri : la foi des *croyants* n'avait pu résister à de si horribles épreuves, et le nombre des manichéens diminua si rapidement, qu'au rapport de l'inquisiteur Reynier, hérétique converti lui-même, il ne se trouvait plus guère, en 1250, que deux cents *impénitents* dans tout le Toulousain, l'Albigeois et l'Agénois [1]. D'autres subsistaient encore en plus grand nombre dans le nord de l'Italie; mais ces dernières étincelles d'un foyer qui avait menacé d'embraser l'Europe, s'éteignirent pour ne plus se rallumer; l'antique erreur des Deux Principes disparut pour toujours d'entre les religions humaines, et Manès mourut tout entier, tandis que la pensée d'Arnaldo et de Pierre Valdo, s'échappant pleine de vie des flammes du bûcher, s'incarnait de nouveau dans le sein des générations, fermentait durant deux siècles et demi, éclatant en France avec les Pastoureaux, en Angleterre avec Wicleff, en Bohême avec les Hussites, jusqu'au jour où, transformée et armée d'une puissance invincible par le génie de Luther, elle arracha à l'église romaine la moitié de l'Occident.

(1244-1248.) A l'époque où est parvenue cette histoire (1244), ces temps étaient encore cachés dans les profondeurs de l'avenir, et la victoire du dogme catho-

[1] *Summa fratris Reineri, de Catharis, ap.* Martenne, *Thesaur. Anecdot.*, t. VI, p. 1767.

lique paraissait complète ; mais l'insoluble débat du temporel et du spirituel, un instant suspendu par la mort de Grégoire IX, renaissait avec une nouvelle force sous Innocent IV, et l'autorité morale et sociale de la papauté allait décroissant parmi ces tempêtes. La chrétienté avait espéré un moment le rétablissement de la paix dans l'Église, et un projet de traité fut arrêté entre les commissaires du pape et ceux de l'empereur : Raymond de Toulouse était un de ces derniers ; Frédéric, qui paraissait désirer sincèrement la paix, afin de pouvoir diriger les efforts de la chrétienté vers l'Orient, offrit à Innocent IV la restitution des places conquises sur l'état de l'Église et sur ses alliés, la mise en liberté des prisonniers guelfes, et une satisfaction équitable pour tous les griefs du saint-père : il ne réclamait en échange que la levée de son excommunication, et s'en rapportait pour ses propres griefs à l'équité du pape et des cardinaux. Tout semblait terminé, et Frédéric croyait n'avoir plus qu'à aller recevoir l'absolution apostolique à Rome. L'orgueil ou la mauvaise foi d'Innocent IV fit avorter cette paix tant désirée : il refusa d'absoudre l'empereur avant que celui-ci eût rendu les places et les prisonniers. Frédéric crut voir un piége dans cette prétention, et craignit de demeurer excommunié s'il se dessaisissait ainsi de ses garanties : il refusa à son tour. Le pape s'y attendait bien, et avait pris ses mesures en conséquence. Il rompit les négociations, s'embarqua soudain à Civita-Vecchia sur une escadre génoise qu'il avait mandée en secret, et alla descendre à Gênes, cité où dominait sa famille, les puissants Fiesques, et qui lui était toute dévouée (juillet 1244). Innocent ne comptait pourtant pas rester à Gênes ni soutenir la lutte avec le seul concours des Guelfes italiens : il espérait soulever

contre Frédéric les rois d'Occident, surtout le roi de France, et il attendait seulement à Gênes le résultat d'une scène qu'il avait préparée d'accord avec les moines de Cîteaux pour entraîner le dévot Louis IX.

Il savait que le roi devait visiter l'abbaye de Cîteaux à l'époque du chapitre général de la saint Michel 1244 (fin septembre); il avait écrit à l'abbé en conséquence.

Lorsque Louis IX, accompagné de sa mère, de ses frères, du duc de Bourgogne et d'autres grands, approcha de l'église du monastère, on vit sortir processionnellement du porche tous les abbés des divers couvents de l'ordre et les moines de la communauté-mère, au nombre de cinq cents, et toute cette pieuse cohorte s'agenouilla devant le roi, en le conjurant, avec larmes et gémissements, d'octroyer assistance au père des fidèles persécuté par un fils de Satan et de le recevoir dans son royaume, comme autrefois Louis VII avait reçu Alexandre III. Le bon roi, tout ému, se mit aussi à genoux; mais il ne céda point entièrement à sa première impression, et répondit, avec mesure et prudence, « qu'il défendrait l'Église, autant qu'il serait juste et convenable, contre toute injure de la part de l'empereur, et qu'il recevrait le pape dans ses états, *si c'était l'avis du conseil de ses grands, qu'aucun roi de France ne peut négliger* (Math. Pâris). »

L'avis des barons ne fut pas du tout favorable; ils déclarèrent nettement qu'ils ne souffriraient pas que le pape vînt s'établir à Reims, suivant son désir : c'était un hôte beaucoup trop coûteux à leur avis, sans parler des dangers politiques de sa présence.

La cour d'Aragon ne se soucia pas davantage de recevoir le saint-père, et le roi d'Angleterre, sollicité par quel-

ques cardinaux d'appeler Innocent à Londres, en fut détourné par *de sages hommes;* « qui lui représentèrent que c'était déjà trop que d'être infectés des usures et des simonies des Romains [1], sans que le pape vînt lui-même piller les biens de l'église et du royaume (Fleury, l. LXXXIII, c.17). » Innocent ne renonça cependant pas à ses espérances, et choisit son poste et son asile avec une grande habileté ; il se rendit par la Savoie à Lyon, vers le milieu de décembre. Cette grande cité, à l'exception des faubourgs de la rive droite de la Saône, relevait nominativement de l'Empire; mais l'archevêque et le chapitre tenaient pour la cause papale, et les bourgeois avaient beaucoup plus de sympathie pour les villes libres de Lombardie, alliées du pape, que pour les gibelins de l'empereur : les clercs et les bourgeois de Lyon étaient habitués à faire trève à leurs querelles toutes les fois qu'il s'agissait de se liguer contre l'autorité impériale; ils l'avaient réduite à néant. Lyon était donc un excellent centre d'opérations pour le pape, qui n'avait rien à craindre, dans aucun cas, sur cette extrême frontière du royaume de France. Mais ses instances et ses intrigues devaient être inutiles auprès de Louis IX, et les funestes événements d'Asie aliénèrent plus profondément encore de la papauté l'opinion publique. Pendant que les passions égoïstes du saint-siége empêchaient le secours de la Terre-Sainte, Jérusalem était noyée au sang des chrétiens. Le contre-coup des conquêtes mongoles écrasait en

[1] Le pape traitait pour ainsi dire l'église anglicane comme son bien et sa ferme; il s'arrogeait continuellement la nomination aux bénéfices, et envoyait par centaines des cadets de familles romaines faire fortune aux dépens des Anglais. Ces étrangers percevaient les fruits de leurs bénéfices, sans en remplir les devoirs, et laissaient à l'abandon leurs ouailles, dont ils ignoraient la langue. Voy. les plaintes amères du saint évêque de Lincoln, Robert-Grosse-Tête, contre la cour de Rome, dans Mathieu Pâris et dans Fleury, l. LXXXIII, v. 43.

ce moment la Palestine : les Mongols ayant renversé l'Empire des sultans Kharizmiens, qui avaient enlevé la Perse aux Turks Seldjoukiens, les Kharizmiens émigrèrent en masse devant les Mongols victorieux. Le sultan d'Égypte, en guerre avec le sultan de Damas, invita cette nation errante à envahir la Syrie : les Kharizmiens pénétrèrent dans la Judée, vers la fin de l'été de 1244, entrèrent sans aucune résistance dans Jérusalem, qui était ouverte et démantelée par suite des dernières guerres, massacrèrent dans les églises tous ceux des habitants chrétiens qui n'avaient pas pris la fuite, profanèrent et bouleversèrent tous les lieux saints. En vain l'horreur qu'inspiraient les ravages de ces barbares réconcilia-t-elle les chrétiens et les musulmans de Syrie : en vain la croix et le croissant s'unirent-ils dans les mêmes rangs ; l'armée coalisée fut écrasée à Gaza par les Kharizmiens, qu'avaient renforcés les soldats du sultan d'Égypte (17 octobre). Près de cinq cents chevaliers du Temple et de l'Hôpital restèrent sur le champ de bataille, et la plupart des barons d'outre-mer furent tués ou pris. Acre, Tyr et tout le reste de la Palestine chrétienne, semblaient perdus à moins d'un puissant secours immédiat.

La nouvelle de la ruine des saints lieux produisit sans doute un effet terrible sur l'âme exaltée de Louis IX; mais, avant même que de connaître cette catastrophe, ce prince avait pris une grande résolution sur les affaires d'Orient, qui avaient toujours occupé puissamment sa pensée. La santé de Louis IX avait toujours été chancelante depuis sa campagne d'Aquitaine; il tomba très-gravement malade au château de Pontoise, vers le 10 décembre 1244 : la dyssenterie qui le tourmentait l'affaiblit bientôt à tel point qu'on craignit pour sa vie ; l'alarme se répandit par-

mi le peuple et le clergé; dans toutes les églises, les châsses des saintes reliques furent découvertes, et les corps des bienheureux furent placés sur les autels, « afin que le peuple, dit Nangis, qui n'a pas accoutumé de les voir hors des caveaux, priât plus dévotement Notre Seigneur pour le roi. » Le mal s'accrut avec une rapidité effrayante. « Louis demeura quelques jours dans une léthargie semblable à la mort, et l'une des dames qui le gardoient, croyant qu'il fût hors de ce monde, lui vouloit tirer le drap sur le visage, et disoit qu'il étoit trépassé; mais, de l'autre part du lit, ainsi que Dieu voulut, il y eut une autre dame qui ne permit pas qu'ainsi fût couvert le visage, ni que le roi fût ensépulturé; mais elle disoit toujours qu'il avoit encore l'âme au corps. Pendant que duroit le discord de ces deux dames touchant le bon roi, Notre Seigneur opéra en lui : il soupira, retira à lui, puis étendit ses bras et ses jambes, et, d'une voix creuse et sourde, comme s'il fût ressuscité du sépulcre, il dit : — Celui qui se lève d'en haut m'a visité par la grâce de Dieu, et m'a rappelé d'entre les morts! » Et il requit qu'on lui apportât la croix, ce qui fut fait. Quand la bonne dame sa mère sut qu'il avoit recouvré la parole, elle en eut une telle joie, que plus grande n'étoit possible; mais quand elle le vit avec la croix sur la poitrine, ainsi que lui-même le conta, elle fut aussi transie que si elle l'eût vu mort (Joinville). »

Cette *prise de croix* n'avait pas été l'inspiration d'un cerveau exalté par la maladie; elle était depuis longtemps dans la pensée de Louis IX. Son aïeul, Philippe-Auguste, n'avait vu autrefois dans la croisade qu'un embarras, qu'une trêve forcée aux entreprises politiques; pour Louis IX, au contraire, c'étaient les événements intérieurs

qui étaient des obstacles et des entraves ; il avait en horreur les guerres entre chrétiens, si avantageuses qu'elles pussent être à sa couronne; il eût voulu effacer le souvenir des victoires qu'on l'avait forcé de remporter, et ne voyait le véritable *honneur de chevalerie* que dans *la guerre du Seigneur.* Qu'on juge s'il dut être affermi dans sa résolution par les nouvelles lamentables de Jérusalem ! La perte de son royaume, la ruine de son peuple, qu'il aimait pourtant d'une ardente charité, eût moins déchiré son âme que la profanation du Saint-Sépulcre et du Calvaire. Sa santé, qui ne se rétablit que très-lentement, et surtout les troubles de la chrétienté, le retinrent cependant assez longtemps encore en France, et ce dut être pour lui une chose bien douloureuse que de rencontrer les plus grands obstacles à la ligue chrétienne qu'il rêvait, dans le chef même de la chrétienté. Innocent IV avait convoqué à Lyon, pour la Saint-Jean d'été de 1245, un concile œcuménique, afin de délibérer, annonçait-il, sur l'état de la Terre-Sainte, sur les invasions des Tartares, qui reparaissaient en Hongrie, et sur le différend qui existait entre le saint-siége et *le chef de l'Empire romain.* Le moyen d'apaiser ce *différend* n'était sans doute pas de redoubler d'acharnement contre l'empereur, ainsi que faisait le pape. « En l'année 1245, raconte Mathieu Pâris, vers la Quadragésime, le seigneur pape fit excommunier de nouveau l'empereur par toute la terre de France : l'ordre de publier cette excommunication fut envoyé par les *ordinaires* (les évêques) à tous les curés des paroisses. Un certain prêtre de la ville de Paris, en ayant reçu l'injonction, monta en chaire devant toute sa paroisse assemblée, car c'était jour de fête, et dit : — Oyez, vous tous. On m'a commandé de porter une sentence solennelle d'ex-

communication, cloches sonnantes et cierges allumés, contre l'empereur *Ferri* (Frédéric) : j'en ignore le motif; mais je n'ignore pas le grave différend et l'implacable haine qui existe entre ledit empereur et le seigneur pape; je sais aussi que l'un des deux fait injustice à l'autre : mais, lequel des deux, je n'en sais rien. J'excommunie donc, autant que j'ai de puissance, celui des deux qui fait injustice à l'autre, et j'absous celui qui souffre cette injustice, si dommageable à toute la chrétienté.

« Cette parole, dite en *gaussant*, à la manière des Français, passa par des milliers de bouches, et fut tant et si bien répétée, qu'elle parvint jusqu'à l'empereur, qui récompensa grandement le bon prêtre : le seigneur pape, au contraire, le châtia pour la légèreté de son propos. »

Le concile de Lyon, en dépit de son titre, ne fut rien moins qu'universel : la plupart des prélats teutons, ceux d'entre les italiens qui tenant pour le parti gibelin ou impérial, et la majorité des évêques anglais, irrités des exactions continuelles du pape, s'abstinrent, sous divers prétextes, d'assister à cette assemblée, où siégèrent environ cent quarante archevêques et évêques, sans les procureurs de plusieurs prélats absents et les délégués des chapitres. L'empereur français d'Orient, Baudouin II, qui était venu derechef réclamer des secours contre les Grecs, était présent, ainsi que les comtes de Toulouse, de Provence et quelques autres seigneurs. La conduite de l'empereur ne fut ni logique ni prudente : il détourna les prélats qui penchaient en sa faveur de se rendre au concile, et cependant il reconnut l'autorité de cette assemblée en y envoyant des ambassadeurs. Il fit offrir au pape de ramener par la force des armes l'*Empire de Romanie* (l'Empire d'Orient) sous l'obéissance du saint-siége, et d'aller en personne

affranchir la Terre-Sainte; le pape répondit qu'on ne pouvait se fier à ses offres. L'ambassadeur de Frédéric proposa que les rois de France et d'Angleterre s'en rendissent garants : le pape refusa. L'ambassadeur demanda qu'on suspendît au moins la décision, jusqu'à ce que Frédéric eût pu se rendre à Lyon : le pape s'écria qu'il se retirerait si Frédéric paraissait. Les envoyés de France et d'Angleterre intervinrent alors, et, malgré le pape, obtinrent un délai de douze jours, afin que Frédéric, qui s'était avancé jusqu'à Turin, pût arriver à Lyon.

Mais Frédéric, augurant mal de l'issue des débats, hésita, ne comparut pas, et Innocent prononça solennellement, en présence du concile, la sentence de déposition de l'empereur (17 juillet 1245). Innocent avait atteint son but en donnant à sa haine la sanction du concile : l'assemblée fut dissoute, aussitôt que le plus grand nombre des prélats eurent scellé de leurs sceaux la sentence d'excommunication. A la vérité, avant de se séparer, l'assemblée exhorta les princes et les peuples à défendre la Terre-Sainte, interdit, à peine d'*excommunication*, toute guerre entre chrétiens pendant quatre ans, toutes joutes et tournois pendant trois ans, afin que les fidèles ne fussent point détournés de la guerre sainte, et décréta des impôts sur le clergé pour le secours de la Palestine et de Constantinople. Mais le public ne fut rien moins qu'édifié de cette mesure, attendu que ces levées d'argent étaient perçues par les agents de la cour de Rome, et passaient pour être généralement détournées de leur destination. Les plaintes que les envoyés anglais portèrent au concile contre la fiscalité romaine causèrent une prodigieuse rumeur : ils déclarèrent que les Italiens tiraient annuellement d'Angleterre plus de soixante mille marcs d'argent (1,440,000 francs).

Tous ces scandales agissaient singulièrement sur les esprits ; les gens les moins habitués à réfléchir étaient soulevés par la violence haineuse et l'insatiable cupidité que la cour de Rome manifestait avec tant d'audace : chacun était entraîné à comparer les vertus évangéliques du roi de France, d'un laïque, d'un homme de guerre, avec les mœurs anti-chrétiennes des chefs de l'Église ; la sainteté, l'autorité morale, se trouvaient ainsi déplacées, et le roi de France gagnait peu à peu dans l'opinion de l'Europe tout ce que perdait le pape : la sainteté de Louis IX faisait autant pour la grandeur de la royauté française que la politique de Philippe-Auguste.

La maison de France accroissait de jour en jour sa puissance, sous un prince qui était le moins ambitieux des hommes : il est vrai que la reine Blanche avait de l'ambition pour ses fils ; en 1245, la royauté mit le pied en Bourgogne par l'acquisition du comté de Mâcon. A peine Louis IX eut-il acheté ce fief, qu'une heureuse alliance livra, non à la couronne, mais à la famille royale, une des plus belles régions de la Gaule. Raymond-Béren-ger IV, dernier comte de Provence de la maison de Barcelonne, mourut sans héritier mâle, le 19 août 1245 [1] : il laissait quatre filles, dont l'aînée était mariée au roi de France, la seconde, au roi d'Angleterre, la troisième, au comte Richard de Cornouailles : dès l'an 1238, Raymond-Bérenger, quoique jeune encore, avait été poussé par son ministre, le célèbre Roméo ou Romieu de Villeneuve, à prendre ses mesures pour le cas où il n'aurait pas d'enfant mâle ; Romieu voulait éviter à tout prix le morcellement du comté de Provence, et il avait décidé

[1] C'est lui qui bâtit dans une gorge des Alpes la ville de Barcelonnette (*la petite Barcelonne*).

le comte à léguer tout son domaine à sa plus jeune fille Béatrix, en la chargeant de payer dix mille marcs à chacune de ses sœurs. Ce testament, approuvé par les délégués de la noblesse et des villes provençales, était, du reste, suivant la chronique de Reims, conforme à la coutume du pays; car *telle est la coutume que li daerains* (dernier) *enfant a tout, s'il n'y a hoir mâle.*

Ce n'était rien que de régler la succession, si l'on ne réglait aussi le mariage de l'héritière, dont la main allait être briguée par plusieurs illustres rivaux. Raymond-Bérenger eut à cet égard une grande pensée : il projeta de réunir les maisons de Toulouse et de Barcelonne, en mariant Béatrix au comte Raymond VII, son ancien ennemi, avec qui il se réconcilia au concile de Lyon. Innocent IV, comme s'il eût voulu réparer les maux causés par ses prédécesseurs aux pays de la langue d'oc, donna les mains à ce projet avec tant de vivacité, que les deux comtes ne songèrent pas à s'assurer de lui en demandant sur-le-champ la dispense nécessaire de parenté, négligence qui coûta cher à Raymond VII. Le comte de Provence mourut aussitôt après son retour du concile : les prélats, les seigneurs et les députés des communes s'assemblèrent sur-le-champ à Aix, et rendirent hommage à la comtesse Béatrix. Raymond VII se hâta d'écrire au pape pour le prier de lui expédier la dispense, et accourut à Aix, auprès de la belle héritière de Provence; mais, au lieu d'amener ses hommes d'armes et de provoquer une démonstration populaire à Marseille et dans les autres communes qui lui étaient si affectionnées, il vint avec une simple escorte d'honneur, d'après le conseil de Romieu de Villeneuve, qui lui avait fait craindre d'effaroucher, par un appareil militaire, la susceptibilité du

parlement provençal réuni à Aix. Raymond ne prévoyait aucun obstacle : le roi d'Aragon, qui prétendait secrètement à Béatrix pour son fils, ne manifestait pas ouvertement ses intentions ; rien ne transpirait non plus des vues de la cour de France. Cependant les semaines, les mois mêmes s'écoulaient, et la dispense pontificale n'arrivait pas. Après des délais réitérés et prolongés sous les plus vains prétextes, le pape refusa définitivement, et le comte Raymond fut réveillé comme par un coup de foudre en voyant pénétrer en Provence cinq cents chevaliers français conduits par Charles de France, comte d'Anjou et du Maine, le plus jeune des frères de Louis IX. Romieu de Villeneuve s'était joué cruellement du comte de Toulouse : tandis qu'il l'entretenait dans une trompeuse sécurité, il avait négocié avec la reine Blanche et le roi Louis, et engagé les principaux barons provençaux dans les intérêts de la cour de France, qui voulait donner le prince Charles pour époux à Béatrix. Dans une conférence à Cluni, vers la fin de novembre, Louis IX et la reine Blanche, de leur côté, avaient changé les dispositions du pape et obtenu la promesse de refuser la dispense au comte Raymond. Toutes les villes et forteresses baissèrent leurs ponts-levis devant Charles d'Anjou ; et Raymond VII, qui n'était venu que pour *noces et non pour batailles,* n'essaya pas de soutenir une lutte inégale ; il repassa tristement le Rhône, et laissa son jeune rival épouser la comtesse de Provence, du consentement du *parlement* d'Aix (31 janvier 1246). Romieu de Villeneuve, homme d'une haute intelligence, ne s'était pas laissé prendre à l'idée de la réunion de toute la Provence sous un seul chef, idée si séduisante pour le sentiment national des méridionaux ; il avait pressenti, sous ces décevantes apparences, un avenir de guerres intermi-

nables qui eussent mis le comté de Provence au niveau des malheureux pays de la rive droite du Rhône. Raymond VII, une fois marié à Béatrix, ayant des enfants de cette princesse, n'eût pas manqué de déchirer le traité de Meaux et de renouveler contre la France une lutte désespérée, aux dépens des ressources de ses nouveaux domaines. Le ministre provençal crut éviter de grands maux à son pays, en cédant à la force invincible qui poussait le midi sous la domination française : il crut faire assez que de conserver au comté de Provence son indépendance provinciale sous un prince français. Il eût hésité davantage s'il eût pu connaître à l'avance le caractère dur, avide et cruel de Charles d'Anjou, qui faisait avec le roi son frère un si étrange contraste. Si sages que pussent être les motifs politiques de Romieu, l'assujettissement de la Provence au frère de Louis IX fut profondément impopulaire ; les troubadours surtout, constants dans leur aversion pour tout ce qui venait du nord, firent entendre d'énergiques accents et des plaintes amères. « Au lieu d'un brave *seignor,* s'écrie l'un d'eux, les Provençaux vont donc avoir un *sire !* On ne leur laissera plus bâtir tours ni *castels ;* ils n'oseront plus porter la lance ni l'écu devant les Français. Puissions-nous tous mourir avant que de tomber en semblable état ! Provence n'est plus *Proensa* (prouesse), mais *Faillensa* (défaillance, défaut de courage), puisqu'elle souffre telle chose [1]. » — « Les clercs, dit un autre, par allusion à la conduite du pape, les *faux* clercs toujours sont en aide aux Français, *et leur sont pierres à aiguiser leurs épées.* » Les Provençaux, soit nobles, soit bourgeois, se soumirent toutefois sans résistance au mari de leur comtesse :

[1] Voy. Raynouard, *Poésies des Troubadours.* Ce jeu de mots roule sur le double sens de *proensa*, qui, dans la langue d'oc, signifiait à la fois Provence et prouesse.

la masse de la population se trouva sujette du prince capétien avant d'avoir pu prendre un parti, et, durant plusieurs années, rien ne manifesta l'antipathie publique pour le comte étranger[1].

Le mariage de Charles n'avait pas détourné un instant l'esprit de Louis IX du pèlerinage d'Orient. Le 16 octobre 1245, toute la noblesse française fut convoquée en parlement à Paris : là se croisèrent, à l'imitation du roi, son frère Robert, comte d'Artois; les ducs de Bourgogne et de Brabant; Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, qui avait succédé à sa sœur Jeanne, et deux de ses fils; Pierre Mauclerc, avec son fils Jean, duc de Bretagne; le vieux comte de la Marche; Hugues de Châtillon, comte de Blois et de Saint-Pol; les comtes de Bar, de Soissons, de Dreux, de Rethel; le comte Jean de Montfort; le sire de Courtenai; les archevêques de Reims, de Tours, de Sens et de Bourges; les évêques de Beauvais, de Laon et d'Orléans, et bien d'autres barons et prélats. Louis IX ne trouva pas encore leur nombre suffisant, et *prit d'une singulière façon*, dit Joinville, *l'office de prédicateur et procureur de la croisade*. Suivant un vieil usage, le roi et tous les grands, le jour de Noël, donnaient des habits pour étrennes aux gentilshommes attachés à leurs services; *c'est pourquoi Noël étoit dit le jour des robes neuves*. La Noël était une des occasions où les rois tenaient chacun an cour plénière, et où les seigneurs affluaient autour du souverain. Le roi, ayant donc fait préparer une grande quantité de cottes et de chaperons neufs, invita tous les grands officiers de la couronne, les gentilshommes de la

[1] Bouche, *Hist de Provence*, t. II, p. 242-264. — Vaissette, *Hist. de Languedoc*, l. XXV, c. 91-92. — G. de Pod. Laurent., c. 47. — Math. Pâris. — Guil. de Nangis.

maison royale et les barons réunis à la cour, d'assister à une messe avant l'aurore dans la Sainte-Chapelle du Palais, qui était à peine achevée. Les nobles hommes, en entrant au Palais, revêtirent les habits qui leur furent offerts, et se rendirent à la Sainte-Chapelle avec le roi. Quand les premiers rayons du jour se glissèrent à travers les vitraux peints, chacun vit avec étonnement le signe de la croix sur l'épaule de son voisin; car le bon roi avait fait coudre des croix en cachette sur tous les chaperons. « Ne voulant point déposer ces croix, ce qui n'eût été ni décent ni honorable, ils rirent jusqu'aux larmes, disant que le seigneur roi allait à la chasse aux pèlerins, et qu'il avait trouvé une nouvelle manière d'enlacer les hommes (Joinville). »

Le roi s'occupa ensuite de mettre son royaume à l'abri de tout péril extérieur pendant son absence : il renouvela avec le roi d'Angleterre la trève qu'il eût désiré convertir en une paix définitive ; il eût même volontiers acheté la renonciation de Henri III à toute prétention sur les anciens états normands et angevins, par la restitution du Poitou et de l'Aquitaine septentrionale ; mais Henri, avec un ridicule entêtement, ne voulut point renoncer à *ses justes droits,* qu'il était incapable de reconquérir par les armes, et ne consentit qu'à la prolongation de la trève.

Le roi de France n'avait que deux pensées au monde, la pacification de la chrétienté, et la délivrance des saints lieux : c'est quelque chose de touchant et de sublime que le contraste de cette âme si pure, si sereine, si exclusivement dévouée à la religion du devoir, avec les passions égoïstes et forcenées qui se débattaient autour d'elle sans pouvoir la troubler ni la souiller. Dans la conférence de

Cluni, le pape irrité que Henri III, jusqu'alors son esclave docile, eût osé appuyer les plaintes des Anglais contre la rapacité romaine, avait proposé à Louis IX d'envahir l'Angleterre : Louis refusa avec indignation [1], et loin de s'associer aux vengeances du pape, il le pressa de se réconcilier avec Frédéric, qui sollicitait de nouveau la médiation française (fin novembre 1245). (Math. Pâris). Louis demanda une seconde entrevue au saint-père, à Cluni, pour la Pâques de 1246, et y arriva chargé des pleins-pouvoirs de Frédéric : ce prince, fatigué d'une lutte toujours renaissante, et craignant de succomber à la fin sous les vastes conspirations que le saint-siége fomentait en Allemagne et en Sicile, offrait d'aller passer le reste de ses jours à la Terre-Sainte, pourvu que le pape lui donnât l'absolution et couronnât empereur son fils Conrad. Louis communiqua au pape les propositions de Frédéric. — Il a déjà promis tout cela, ou mieux encore, répliqua le saint-père, et, au lieu d'exécuter ses promesses, il n'a fait que passer à des transgressions plus criminelles. » Le bon roi insista. — N'est-il pas écrit en l'Évangile que le sein de la miséricorde se doit ouvrir *sept fois septante fois* à qui demande merci ? D'ailleurs, si l'empereur reste excommunié, et que nous autres croisés du Christ ne puissions communiquer avec lui ni les siens, où trouverons-nous des avitaillements, où nous abriterons-nous dans la tempête, puisque les ports de la Calabre et de la Sicile, et ceux mêmes de la Terre-Sainte, sont à l'empereur? » — « Mais le seigneur pape réfuta le

[1] Le pape, ne trouvant point d'aide pour détrôner Henri III, se raccommoda avec lui aux dépens des libertés anglaises, et, afin que Henri lui permît de continuer ses exactions, il annula solennellement toutes les chartes et priviléges octroyés par le roi d'Angleterre à son peuple. Les Anglais en tinrent peu de compte.

roi, la tête droite et rejetée en arrière, et Louis IX se retira, indigné d'avoir trouvé si peu d'humilité dans celui qui s'intitulait *le serviteur des serviteurs de Dieu* (Math. Pâris). »

Le pape n'avait accepté la conférence que pour la forme : il venait d'exhorter les *électeurs du saint empire* à élire *roi des romains* le landgrave Henri de Thuringe, et de charger les Prêcheurs et les Mineurs de prêcher la croisade contre Frédéric en faveur de Henri, qui fut élu roi à Wurtzbourg le 17 mai 1246, par les archevêques de Mayence et de Cologne et par quelques seigneurs laïques. L'argent du pape donna d'abord l'avantage au roi *des prêtres,* ainsi qu'on appelait Henri ; mais Conrad, fils de Frédéric, le défit complétement au moment où il s'apprêtait à aller recevoir la couronne à Aix-la-Chapelle : Henri en mourut de chagrin (mars 1247). Ce revers ne fit que redoubler la fureur d'Innocent IV, qui bouleversait l'Europe pour susciter des ennemis à Frédéric, et qui eût appelé les Tartares eux-mêmes au cœur de la chrétienté, s'il eût cru pouvoir se servir d'eux contre l'empereur. Quelles que fussent les opinions particulières de Frédéric, ce prince ne cessait de protester publiquement de son attachement aux dogmes de la foi, ce qui lui coûtait peu, car il était sceptique et non point hérétique ; aucun acte officiel de sa part n'autorisait à le condamner pour hérésie, et l'opinion générale en France ne voyait dans la querelle du pape et de l'empereur qu'une lutte purement politique : toute la chevalerie était contre le pape et contre les clercs, qui prenaient le parti du souverain pontife, et qui, à son exemple, ne cessaient d'empiéter sur les juridictions féodales et sur tous les droits des laïques. L'irritation de la noblesse produisit une redou-

table explosion : la plupart des grands barons de France se réunirent au mois de novembre 1246, et signèrent un pacte d'association et de défense mutuelle contre le despotisme ecclésiastique.

« Les clercs, disent-ils dans cet acte, les clercs, après nous avoir premièrement déçus par une feinte humilité, s'élèvent maintenant contre nous avec la *cautelle* des renards, et s'enflent d'orgueil, sans songer que c'est par la guerre et par le sang des nôtres que, sous *Karlemaigne* (Charlemagne) et autres, le royaume de France a été converti de l'erreur des gentils à la foi catholique : ils empiètent tellement sur la juridiction des princes séculiers, qu'aujourd'hui les fils des serfs, dès qu'ils sont clercs, jugent selon leurs lois les hommes libres et les fils des hommes libres, quoiqu'ils dussent bien plutôt être jugés eux-mêmes par nous, selon les lois des anciens conquérants de la Gaule, pour ne point déroger, par de nouveaux *établissements,* aux coutumes de nos ancêtres. C'est pourquoi, nous tous, les grands du royaume, après avoir considéré mûrement que le royaume n'a point été acquis *par le droit écrit,* ni par l'arrogance des clercs, mais par les sueurs des guerriers, nous arrêtons et sanctionnons tous par serment le décret suivant, à savoir : que nul clerc ou laïque ne pourra citer un autre particulier devant *les ordinaires* (les évêques) ni leurs délégués, sinon pour hérésie, usure, ou différend concernant le sacrement de mariage. Les transgresseurs de cette loi seront punis par la confiscation de tous leurs biens et la mutilation d'un membre, le tout afin que notre juridiction soit ressuscitée, que les clercs enrichis par notre apauvrissement retournent à l'état de la primitive Église, qu'ils nous laissent la vie active, comme il est convenable, et

que, vivant dans la contemplation, ils nous fassent revoir enfin les miracles qui depuis longtemps ont disparu de ce monde [1]. »

Les confédérés élurent quatre chefs : Hugues IV, duc de Bourgogne ; Pierre Mauclerc, ex-duc de Bretagne ; Hugues de Châtillon, comte de Blois et de Saint-Pol, et Hugues de Lusignan, comte d'Angoulême (fils du vieux comte de la Marche) ; ils les chargèrent de veiller aux intérêts communs, et de prendre les mesures nécessaires, jusqu'à ordonner des levées d'hommes et d'argent inclusivement. Il fut convenu que, si quelqu'un de la compagnie était excommunié à tort, ce que décideraient les chefs élus, il ne céderait point à l'*excommuniement,* et serait secouru de tous ses compagnons.

Innocent IV répondit au manifeste des barons par une lettre vigoureuse adressée au clergé de France, dans laquelle il déclarait que l'Église, loin d'empiéter sur les juridictions laïques, n'usait pas même de tous ses droits, attendu que Charlemagne avait autorisé les plaideurs dans toutes les causes possibles à appeler des tribunaux civils en la cour de l'évêque. Le fait était vrai (v. t. II, p. 489) ; et il faut avouer que le Saint-Père était plus versé dans l'histoire de France que nos barons, qui s'imaginaient que la Gaule avait été conquise par Charlemagne sur les

[1] Cet acte curieux nous a été conservé en français par Mathieu Pâris, et en latin par un autre historien anglais, Mathieu de Westminster : sans Mathieu Pâris, moine de Saint-Alban en Angleterre, homme très-versé dans la politique du temps, nous connaîtrions bien mal nos propres annales sous le règne de saint Louis ; car les admirables mémoires de Joinville ne forment point un corps d'histoire et ne s'étendent que sur certaines parties de la vie du roi, et le principal chroniqueur français de ce siècle, Guillaume de Nangis, écrit en homme à la fois mal informé et tout à fait incapable de pénétrer les causes des événements et de lier les faits entre eux.

païens et sarrasins. Le pape ne se contenta pas de ce débat historique : il enjoignit à son légat en France, l'évêque de Tusculum, d'excommunier tous les membres de l'association anti-cléricale, et déclara que quiconque persévérerait dans cette alliance impie serait, ainsi que ses héritiers à perpétuité, incapable d'être admis aux fonctions et aux *bénéfices* ecclésiastiques ; mais, tandis qu'il menaçait la confédération en général, il employait en particulier auprès de chacun des confédérés tous les ressorts de la politique romaine, achetant leur défection au prix de ces prébendes et de ces bénéfices qu'il annonçait vouloir leur interdire à jamais. La féodalité avait trop d'individualisme, trop peu de cohésion, pour résister avec succès à une pareille tactique, et la bruyante ligue des seigneurs eut peu de résultat, soit par la défection de ses soutiens, soit à cause de leur départ pour la croisade (Raynald. *Annal. ecclesiast. ad an* 1247.). Le roi était resté neutre durant cette levée de boucliers, n'approuvant ni les usurpations des clercs, ni la forme violente des réclamations féodales, et ne se rendant pas compte que le combat se livrait à son profit : la féodalité s'était trompée d'ennemi ; ce n'était pas le *droit écrit* de la papauté, le *droit canon,* qui devait briser le droit féodal ; c'était l'ancien *droit romain* des empereurs ressuscité pour servir d'arme à la royauté.

Le roi Louis poursuivait ses préparatifs de départ à travers toutes ces querelles : c'est surtout à son désir d'assurer ses communications avec la Terre-Sainte qu'on doit attribuer les grands travaux qu'il avait ordonnés depuis assez longtemps à Aigues-Mortes, dans la sénéchaussée de Beaucaire, « lieu ainsi nommé (*aquæ mortuæ,* eaux-mortes) à cause des marais et des eaux croupissantes qui

sont aux environs. » Il y avait fait creuser un port et tracer l'enceinte d'une ville, afin d'avoir une station maritime à lui sur la Méditerranée. Les nouvelles possessions de la couronne, sur une étendue de trente lieues de côtes, ne renfermaient pas un seul abri pour les navires : Narbonne ne communiquait plus avec la mer depuis des siècles, et Agde ne pouvait passer pour un port, quoique les petits bâtiments remontassent par l'embouchure de l'Hérault jusqu'à cette ville. Aigues-Mortes paraissait le lieu le plus favorable : port et cité furent achevés en 1247, et le roi, pour peupler sa *Ville-Neuve,* accorda de grands priviléges et franchises à quiconque s'y établirait : il exempta les habitants de *tailles et de quêtes* à toujours, et leur concéda le droit de nommer des consuls, qui administreraient la *commune* de concert avec un viguier et un juge choisis par le roi. L'extrême insalubrité de ce canton marécageux contraria les vues de Louis IX, qui avait espéré procurer de grands avantages à ses sujets du midi par la création d'un port : la population de la ville ne fut jamais nombreuse ; le port, sans cesse engravé par les sables, a fini par être tout à fait abandonné ; la mer a perdu sans cesse du terrain sur cette plage, et la ville est aujourd'hui à une lieue du port (Ordon. des rois, t. IV, p. 41. — Hist. du Languedoc, l. XXV). Le Languedoc se résignait enfin à son sort : les derniers germes de rebellion et de guerre furent étouffés par la réconciliation définitive du comte Raymond avec la cour de France ; le comte de Toulouse, découragé par la ruine de ses projets sur la Provence, se décida à accompagner le roi en Palestine. Louis lui avança une somme considérable pour les frais du pèlerinage, et lui promit la restitution viagère du duché de Narbonne (mars 1247). Vers le même temps,

Louis reçut en grâce les chevaliers et les bourgeois de la sénéchaussée de Carcassonne, qui avaient été proscrits comme partisans de Trencavel, et leur fit rendre leurs biens. Trencavel, qui vivait obscurément à la cour du roi d'Aragon, perdant tout espoir de jamais recouvrer sa seigneurie, renonça à ses droits sur Beziers, Carcassonne et toutes les possessions de ses aïeux dans le duché de Narbonne et le pays albigeois, moyennant une rente de cinq cents livres (12,000 fr.); puis il s'engagea de suivre Louis IX outre-mer avec cinq chevaliers et cinq arbalétriers. Dix hommes de guerre et cinq cents livres de rente, voilà tout ce qui restait au descendant de la maison la plus puissante et la plus illustre du Languedoc après celle de Toulouse. Cette transaction, qui mettait fin aux longues protestations des vaincus, soulagea les scrupules de Louis IX, qui, malgré l'autorité de l'Église, devait être parfois assiégé de terribles doutes sur la légitimité de la sanglante conquête du midi. Le bon roi venait de charger les Frères Mineurs et Prêcheurs, ainsi que les baillis royaux, de faire une enquête dans tout le royaume pour découvrir s'il y avait eu quelque extorsion, quelque prise d'argent ou de vivres, indûment faite par les officiers et les collecteurs de la couronne, ainsi qu'il arrivait souvent, et pour réparer intégralement, avant de partir, les iniquités commises. Richard, comte de Cornouailles, qui se trouvait alors en France, ayant réclamé, au nom des Plantagenêts, contre la *grande iniquité de Philippe-Auguste,* Louis se montra encore très-ému et ébranlé à ce sujet, et il fallut, pour le calmer, que les évêques normands protestassent de la légitimité de la confiscation qui avait réuni la Normandie à la France.

Le grand *passage* avait été définitivement fixé, dans un

parlement général, à la Saint-Jean d'été de 1248 : Louis hâtait de tous ses vœux le jour du départ; sa mère et ses amis voyaient au contraire approcher ce moment avec une angoisse croissante; ils craignaient à la fois et pour le royaume et pour le roi, dont la santé était bien fragile. « Le seigneur roi des Français fut vivement entrepris et circonvenu par ses grands, qui le voulaient décider à quitter le dessein d'aller outre-mer : Blanche, sa mère, et l'évêque de Paris, sachant la faiblesse de son corps, insistaient plus que tous les autres. — Sire, mon roi, disait l'évêque, rappelez-vous qu'au moment où vous avez fait subitement un vœu de telle importance, vous étiez malade, et, pour vrai dire, hors de votre sens; le délire était en votre cerveau; c'est pourquoi les paroles que vous avez proférées ne vous engagent point, et le seigneur pape vous relèvera volontiers de ce serment, comme l'exige le salut du royaume et votre propre santé. Voulez-vous donc laisser derrière vous et les Poitevins félons et mal soumis, et l'insidieux roi des Anglais, et les Albigeois chancelants dans la foi, et la lutte mortelle du pape et de Frédéric? Nous voulez-vous laisser en proie à tant de périls? — Très-cher fils, reprenait la reine Blanche, souviens-toi combien il est agréable à Dieu qu'un fils obéisse à sa mère! Reste : la Terre-Sainte n'en souffrira point de détriment; tu y enverras autant ou plus de guerriers que si tu y allais en personne. »

« Le roi sembla ému. — Vous assurez, répliqua-t-il, que le trouble de mes sens a seul été cause que j'ai pris la croix? Voici donc que je la dépose comme vous le souhaitez et le conseillez. » Et, portant la main à son épaule, il arracha le signe du Christ. A la vue de cette action, tous les assistants se félicitèrent avec une joie inef-

fable. Mais soudain le roi, changeant de visage et de discours, leur dit : — Mes amis, maintenant je ne suis plus sans doute malade ni hors de sens. Je requiers donc qu'on me rende ma croix. *Celui qui n'ignore nulle chose* sait qu'aucune nourriture n'entrera dans ma bouche jusqu'à ce que la croix soit replacée sur mon épaule. — C'est le doigt de Dieu, s'écrièrent tous les assistants; ne nous opposons plus à sa volonté (Mathieu Pâris). »

Tandis que la France, sur les pas de son chef, se préparait, avec un dévouement si généreux, à porter seule le faix des intérêts chrétiens en Orient, le vicaire du Christ excitait les restes des Latins orientaux à s'entre-déchirer, poussait le roi de Chipre (de la maison de Lusignan) à disputer Acre et Tyr aux lieutenants de l'empereur, offrait la couronne impériale à tous les princes teutons et scandinaves, et eût volontiers ordonné aux croisés français de laisser là Jérusalem et l'Égypte pour tourner leurs armes contre Frédéric : il n'osa point, certain d'être désobéi; mais il fit prêcher partout la croisade contre l'empereur, et dispensa du pèlerinage d'Orient tout croisé qui *combattrait pour l'Église* en Allemagne ou en Italie : il enleva ainsi à Louis IX l'appui de presque toute la chevalerie belge et lorraine, qui embrassa la cause du jeune comte Wilhelm de Hollande, proclamé roi des Romains par la faction papale, en remplacement du landgrave de Thuringe. Innocent IV fit plus : ses immenses exactions sur les églises d'Allemagne et d'Angleterre ne suffisant pas à alimenter les moyens de corruption qui lui réussissaient mieux que les anathèmes, il vendit son indulgence aux hérétiques, et commua en amendes pécuniaires les peines corporelles prononcées par l'Inquisition, à savoir : l'emprisonnement,

le fouet, l'obligation de porter des signes infamants, etc. Le fanatisme religieux lui-même le cédait à la haine politique, et le midi dut aux mauvaises passions du pape l'adoucissement de ses maux.

Le roi Louis, cependant, avait enfin terminé ses apprêts. Avant que de se mettre en chemin, « il manda à Paris tous les barons de France, et leur fit rendre foi et hommage, et jurer qu'ils garderaient loyauté à ses enfants, si aucune *male chose* (malheur) advenait à sa personne au saint voyage d'outre-mer. » Le vendredi d'après la Pentecôte, 12 juin 1248, Louis IX alla prendre à Saint-Denis, de la main d'un légat, l'oriflamme, le bourdon et la pannetière. Il repassa ensuite par Paris, accompagné par de longues processions de clercs, de moines et de peuple, jusqu'à l'abbaye Saint-Antoine hors les murs; puis il se dirigea vers le sud-est avec les reines Blanche et Marguerite, les comtes Robert d'Artois et Charles d'Anjou et leurs femmes, et un nombreux cortége. « Depuis ce jour, disent Nangis et Joinville, il ne voulut plus vêtir robe d'écarlate, ni d'hermine, ni de *vair*[1]; plutôt il *vêtait* robe de camelot de couleur noire ou *perse* (bleu foncé), et il n'eut plus d'éperons d'or, d'étriers ni de selle dorés; mais ne voulut user désormais que de simples choses *blanches* (d'acier) pour ses harnachements. »

Louis IX et sa mère se séparèrent à Cluni : l'un s'achemina vers Aigues-Mortes, l'autre retourna à Paris prendre le gouvernement de l'état durant l'absence de son fils : ils ne devaient plus se revoir! La reine Marguerite, les comtes d'Artois et d'Anjou, avec *leurs dames*, et le légat Eudes de Châteauroux, évêque de Tusculum, suivirent le roi;

[1] *Varium, varié:* fourrure précieuse où l'on mélangeait le poil de l'hermine avec celui du petit-gris.

Alphonse, comte de Poitou, resta en France, près de sa mère, jusqu'à l'année suivante : on convint qu'il partirait au printemps de 1249 avec ses vassaux et ceux des croisés qui n'étaient pas prêts à la *première départie.*

Louis IX se rendit de Cluni à Lyon, afin de tenter un dernier effort pour réconcilier le pape et Frédéric; mais Innocent fut aussi inflexible que de coutume, tout en exprimant beaucoup d'affection pour le roi, et en promettant de *défendre le royaume de France contre tous ses ennemis durant l'absence du seigneur roi.* Louis se confessa à lui, reçut l'absolution et la bénédiction papale, et continua sa route le long de la rive gauche du Rhône. Il prit en passant et rasa un château nommé la Roche-Gluy, « pour ce que Roger, seigneur du castel, pillait et détroussait tous les marchands et pèlerins qui cheminaient par là ; » mais il ne voulut point commettre d'hostilités contre Avignon, quoique son passage près de cette ville eût été signalé par des rixes violentes entre ses hommes d'armes et les bourgeois : les Français ayant traité les Avignonnais de félons et d'empoisonneurs, « comme ayant mis à mort par maléfice le feu roi Loys huitième, » les citadins, irrités, attaquèrent et tuèrent plusieurs des croisés. Louis IX repoussa les instances de ses barons, qui le pressaient d'assiéger la ville et de venger son père, et déclara qu'il ne voulait venger d'autres injures que celles de Jésus-Christ. Il traversa paisiblement le Rhône, et arriva enfin à Aigues-Mortes, où s'étaient rassemblés isolément une foule de gens de guerre. Louis ne voulut en recevoir qu'une partie à sa solde, et congédia un millier d'arbalétriers, ainsi qu'un très-grand nombre de chevaliers et de sergents d'armes qui avaient compté faire la campagne d'Orient aux frais du roi (Math. Pâris). Louis IX,

au lieu de rassembler tous les croisés en un seul corps, n'avait conduit à Aigues-Mortes que les gentilshommes attachés à sa personne et quelques-uns de ses vassaux, laissant la plupart des barons s'apprêter et s'embarquer comme bon leur semblerait; seulement il avait désigné l'île de Chypre pour rendez-vous général. La guerre intestine qui bouleversait la chrétienté empêcha le roi et ses compagnons de suivre la route de terre à travers l'Italie jusqu'en Calabre, ainsi qu'ils l'eussent souhaité. Tous les partisans et les sujets fidèles de Frédéric étaient excommuniés et déclarés fauteurs d'hérésie, et le pape avait interdit toute communication avec eux. Louis, quoique réputant cette sentence injuste, ne voulait pas se brouiller avec le pape, et avait renoncé à traverser les états de Frédéric, malgré les offres de service que lui faisait ce prince. On craignit de retrouver les mêmes embarras à la Terre-Sainte, où les lieutenants de Frédéric étaient en lutte permanente avec les chevaliers du Temple et de l'Hôpital, dévoués à la cause papale; on évita ces difficultés en décidant de descendre en Égypte, résolution qu'on eût probablement prise dans tous les cas. Les places de la côte de Palestine n'étaient plus sérieusement menacées en ce moment : les hordes kharizmiennes, qui avaient saccagé Jérusalem, avaient été décimées par la famine et les maladies au milieu des ruines faites par leurs mains; les populations indigènes avaient fini par les chasser ou les détruire, et les débris de Jérusalem, avec Damas et l'intérieur de la Palestine, étaient retombés sous la domination du sultan du Kaire. En Égypte seulement se pouvaient porter les grands coups : le Kaire était devenu le centre de l'islamisme; un puissant instinct recommençait d'ailleurs à pousser les Occidentaux vers la terre du Nil, cette porte

de l'Inde, cette mystérieuse intermédiaire des trois parties de l'ancien monde.

Ce fut le 28 août 1248 que Louis IX mit à la voile. Il avait compté emmener avec lui le comte de Toulouse; mais Raymond VII, circonstance assez bizarre, au lieu de noliser des bâtiments à Marseille ou à Gènes, s'était fait équiper un grand vaisseau sur les côtes de Bretagne : ce navire, qui devait faire le tour de l'Espagne, n'arriva pas à temps, et le roi partit sans le comte, avec trente-huit gros vaisseaux, outre les petits bâtiments de transport[1].

(1248-1254.) La navigation de Louis IX fut heureuse et rapide : la flotte royale arriva dès le 17 septembre à Limisso, dans l'île de Chypre, où régnait alors Henri de Lusignan, parent du vieux comte de la Marche, qui était au nombre des croisés. Louis IX avait fait préparer en Chypre, longtemps à l'avance, d'immenses approvisionnements. « Les tonneaux de vin, rangés les uns sur les autres parmi les champs, sembloient de grandes maisons à qui les voyoit de loin; et pareillement les froments, orges et autres blés, entassés à monceaux, sembloient de loin des montagnes (Joinville). » Louis avait porté plus loin la prévoyance : il avait fait charger sur ses navires une grande quantité de charrues, de fourches, de houes, de bèches, apparemment pour que le menu-peuple d'entre les croisés pût cultiver le beau pays d'Égypte, si les habitants s'enfuyaient au désert et abandonnaient leur patrie

[1] Les *nefs* destinées à porter les *destriers* des hommes d'armes se nommaient *palandres* ou *huissières*, parce qu'elles avaient un *huis* ou porte pratiqué dans le flanc : c'était une espèce de plancher qui s'abaissait pour faire entrer les chevaux, et qu'on refermait et *étoupait* (calfeutrait) *comme un tonneau de vin, pour ce que, quand le navire est en mer, toute cette porte est sous l'eau* (Joinville).

aux chrétiens (Math. Pâris). Des pontons pour franchir les canaux du Nil eussent été plus essentiels que des outils de labourage!

Le roi, malgré son impatience, fut retenu en Chypre par la manière dont l'expédition avait été concertée : les barons, embarqués les uns à Marseille, les autres à Gènes, les autres à Pise, ne gagnèrent que successivement le lieu du rendez-vous, et à peine l'armée se trouva-t-elle au complet à la fin de l'automne. Il fallut se décider à hiverner dans l'île; le roi s'établit à Nicosie, capitale de la Chypre, et la mauvaise saison se passa en négociations avec les divers princes chrétiens de l'Orient. Louis IX réconcilia le prince d'Antioche et le roi d'Arménie, qui se faisaient la guerre depuis longtemps, et envoya cinq cents arbalétriers au prince d'Antioche pour l'aider contre le sultan turk de Konieh, son voisin. L'impératrice de Constantinople, femme de Baudouin II, que les Grecs pressaient vivement dans la ville impériale, et qui était réduit à la dernière indigence, vint trouver le roi de France à Nicosie pour solliciter ses secours. La pauvre impératrïce Marie, fille de Jean de Brienne, n'*avoit plus*, dit Joinville, *que la chape dont elle étoit vêtue et un surcot pour changer*. Il fallut que le sire de Joinville lui fît présent d'une robe, afin qu'elle se présentât convenablement au roi. Louis la reçut fort bien, mais ne voulut pas détourner la croisade de son but en faveur de Baudouin. On promit de secourir Constantinople après l'entreprise d'Égypte finie. Louis reçut une autre ambassade bien plus extraordinaire : elle lui était députée par le chef de ces barbares qui avaient répandu naguère l'épouvante en Europe. Ercalthaï, principal lieutenant de Gaïouk ou Khiocaï, khacan des Mongols, proposait

aux croisés, de la part de son maître, un pacte d'alliance contre les musulmans. Le monarque tartare montrait, assurait-on, beaucoup de bienveillance aux chrétiens; il était fils d'une chrétienne, et les envoyés, qui étaient des chrétiens de la Mésopotamie ou de l'Arménie, prétendaient que Gaïouk et Ercalthaï avaient tous deux reçu le baptême. « Le roi Loys, plein de joie, espérant attirer le roi de Tartarie et sa gent à notre foi et créance, envoya audit roi, par trois Frères Prêcheurs qui entendoient le langage sarrasin, une belle et riche tente d'écarlate fine, faite en forme de chapelle, sur laquelle étoient représentés l'Annonciation de la vierge Marie, mère de Dieu, et tous les autres points de la foi (Joinville, Guillaume de Nangis, etc.). » Cependant ces relations n'eurent pas les résultats qu'en attendait Louis IX : la nation des Mongols n'embrassa point le christianisme, et les événements de la Haute-Asie empêchèrent sans doute la puissante diversion que le khacan promettait contre Bagdad et Damas [1]. Le séjour beaucoup trop prolongé de l'île de Chypre, climat malsain pour les Occidentaux, fut fatal à l'armée. Les comtes de Montfort (Jean, fils d'Amauri), de Vendôme et de Dreux, les sires de Melle, des Barres, de Bourbon, l'évêque de Beauvais, et deux cent quarante chevaliers, furent enlevés par une épidémie, et mou-

[1] Les relations entre l'Europe occidentale et la Grande Tartarie eurent cependant quelques suites; plusieurs grands voyages furent entrepris, dans l'intérêt de la foi, par ordre soit du pape soit de saint Louis; des régions inconnues à l'antiquité grecque et romaine furent révélées à l'Occident, et les missionnaires franciscains et dominicains pénétrèrent jusqu'aux frontières de la Chine par les régions glacées de l'Asie septentrionale. Des idées nouvelles sur l'étendue et la configuration de la terre commencèrent à surgir des récits de ces hardis voyageurs, qui racontaient avoir marché durant une année entière à travers des pays inconnus, *en faisant dix lieues par jour*, avant de parvenir à la résidence du grand Khan. Le plus célèbre de ces voyages fut celui du cordelier Rubruquis.

rurent ainsi presque en vue de la Terre-Sainte, sans avoir encore tiré l'épée du fourreau. Les vastes approvisionnements préparés par le roi s'épuisaient, et l'on fut fort heureux de l'assistance de l'excommunié Frédéric, qui mit les blés de la Sicile à la disposition de Louis IX. Huit mois s'étaient écoulés depuis le débarquement du roi à Limisso; l'on n'avait pas même pu remettre à la voile vers Pâques, ainsi qu'on l'avait projeté : les barons n'avaient frêté des navires que jusqu'en Chypre; les négociations avec les Génois, les Vénitiens et les Pisans, pour obtenir à prix d'argent des moyens de transport, retardèrent le rembarquement de l'expédition jusqu'à la mi-mai 1249.

« Quand tous les navires furent prêts et chargés de vivres, le roi, la reine et toute notre gent, raconte Joinville, montèrent chacun en sa nef, et, le vendredi devant la Pentecôte, le roi fit crier et publier que tous tirassent après lui le lendemain, et qu'on allât droit en Égypte. » La flotte appareilla donc le samedi : toute la mer, à perte de vue, était couverte de voiles tendues au vent : il y avait là dix-huit cents vaisseaux, tant grands que petits, lesquels portaient au moins deux mille huit cents chevaliers, sans les sergents d'armes, archers, arbalétriers et piétons. Le roi de Chypre et ses chevaliers s'étaient joints à l'*host* de France. On côtoya d'abord les rivages de Chypre : le lendemain dimanche, jour de la Pentecôte, le roi et les barons qui voguaient de conserve avec la nef royale, au moment de doubler la pointe de Limisso et de prendre le large, descendirent à terre pour *ouïr messe ; mais là fut grande déconvenue :* car, de deux mille huit cents chevaliers, il ne s'en rencontra plus à terre autour du roi que sept cents; *un vent horrible, venu de devers*

l'Égypte, avait dispersé les vaisseaux qui portaient le reste de la chevalerie, *et les jeta en Acre et en autres pays étrangers et lointains, et le roi ne les revit de longtemps.* On repartit le lundi suivant, non sans tristesse; car on croyait le *demeurant* des croisés mort ou en grand péril. La flotte rallia chemin faisant le duc de Bourgogne et le prince de Morée et d'Achaïe, Guillaume de Villehardouin, le seul de tous les seigneurs latins de l'Empire d'Orient qui eût conservé sa seigneurie malgré les Grecs; ce fut seulement le jeudi 3 juin au soir qu'on aperçut Damiette et la terre d'Égypte. Il avait été convenu de descendre à Damiette et non pas à Alexandrie.

« Sur la rive de la mer étoit en bataille *toute la puissance* du souldan, qui étoient très-belles gens à regarder : le souldan portoit des armes de fin or si reluisant, que, quand le soleil les frappoit, il sembloit que le souldan fût lui-même le soleil[1]. Le tumulte que menoient les Sarrasins avec leurs cors et leurs *nacaires* (timbales), étoit une épouvantable chose à ouïr. » Les barons, trouvant l'ennemi sur ses gardes, opinaient pour qu'on attendît les bâtiments écartés par l'ouragan, d'autant que le tiers de l'armée n'était pas réuni; mais le roi repoussa cet avis plus imprudent que la descente, si périlleuse qu'elle fût; car il n'y avait là aucune rade où s'abriter, et une nouvelle tempête pouvait d'un instant à l'autre éparpiller le reste des vaisseaux; on résolut donc de débarquer le lendemain. Comme les bas-fonds empêchaient les gros vaisseaux d'aborder, les hommes d'armes descendirent dans des galères, dans des barques : beaucoup d'entre eux, à l'approche du bord, se jetèrent à l'eau tout armés pour

[1] C'est l'émir Fakhr-Eddin, général de Nedjm-Eddin, que Joinville prend ici pour le *souldan* lui-même.

courir à l'ennemi. Le sire de Joinville, le sire Baudouin de Reims, et Jean d'Ibelin, comte de Jaffa, baron latin de la Palestine, prirent terre les premiers; puis les chevaliers de la galère où était l'oriflamme. « Quand le bon roi Loys vit l'*enseigne saint Denis* (l'oriflamme) à terre, il n'attendit pas que son vaisseau fût près du rivage : il se jeta en la mer, et fut dans l'eau jusqu'aux épaules, puis il s'en alla aux païens l'écu au col, le heaume en tête et le glaive au poing. » A mesure que les Français débarquaient, ils se serraient côte à côte, fichaient dans le sable la pointe de leurs écus triangulaires ou arrondis du haut et aigus par le bas, et plantaient également en terre le fût de leurs lances, la pointe tournée vers l'ennemi. La cavalerie turke et arabe, et surtout les *mamlouks bahrites* (*esclaves de la mer*), troupe d'élite, composée d'esclaves turks et comans que le sultan avait comblés de faveurs et chargés de la garde de sa personne, tentèrent en vain plusieurs charges impétueuses contre ces lignes hérissées de fer : ils tournèrent bride chaque fois, repoussés avec grande perte. C'était la première fois, depuis l'origine de la chevalerie, que la noblesse française combattait à pied; ce coup d'essai fut une victoire ; les musulmans, découragés par la mort du gouverneur de Damiette et de deux autres émirs, et par l'opiniâtre courage des chrétiens, évacuèrent la plage et se retirèrent dans la ville, après avoir député successivement trois messagers vers leur sultan Malek-al-Saleh Nedjm-Eddin, qu'une grave maladie retenait à quelque distance du champ de bataille (4 juin). Fakhr-Eddin, émir des mamlouks et commandant en chef de l'armée, ne recevant pas de réponse, crut que le sultan avait rendu le dernier soupir, et, songeant plutôt à profiter de cette mort supposée qu'à défendre

l'Égypte, il prit en toute hâte le chemin du Kaire avec ses troupes, sans même détruire le pont de bateaux qui menait, de l'île du Nil où étaient descendus les Français, dans la ville située sur l'autre bord du bras oriental du fleuve. Les galères égyptiennes, de leur côté, s'étaient retirées devant les galères *franques,* et leur avaient abandonné l'entrée du Nil (5 juin). Les habitants de Damiette, saisis d'une terreur panique en se voyant ainsi délaissés, ne se crurent plus en sûreté derrière leurs murailles et leurs tours massives ; emportant à la hâte leurs effets les plus précieux, et mettant le feu aux bazars où étaient les marchandises et les denrées, ils quittèrent la ville en foule pendant la nuit du samedi 5 au dimanche 6 juin. « Nos gens, qui aperçurent cela, s'émurent tantôt et coururent vers la cité ensemble, et entrèrent dedans sur un pont de bateaux que les Sarrasins avoient laissé assez entier, hors une rupture qui fut tôt *appareillée* (*réparée*). » (Joinville.) Quand on sut au camp des chrétiens cette heureuse nouvelle, le roi et ses chevaliers furent *moult* ébahis et reconnaissants envers Dieu : *on chanta le* Te Deum *tout au long;* puis le roi Louis, le roi de Chypre, le légat du pape et le patriarche de Jérusalem, montèrent à cheval *avec toute leur gent,* et allèrent loger dans la cité, où les avant-coureurs français avaient déjà éteint l'incendie. Les croisés s'émerveillaient d'avoir pénétré sans coup férir dans une ville si forte, qu'elle avait autrefois arrêté Jean de Brienne quinze mois devant ses remparts, et *qu'ils n'eussent jamais pu l'avoir, sinon par famine.* On ordonna d'apporter au logis du légat le riche butin fait à Damiette, afin que les parts fussent distribuées également entre tous; mais on n'obéit pas exactement à cet ordre, et chacun garda la meilleure part de ce qu'il avait pris : ce qui fut

remis chez le légat ne fut pas estimé plus de 6,000 livres. Le roi lui-même, de l'avis du patriarche de Jérusalem, avait retenu tous les froments, orges, riz et autres denrées, afin que la ville et l'armée ne demeurassent point *dégarnies* de munitions : cette sage mesure rendit beaucoup de gens très-*mal-contents, pour ce que le roi avoit dérogé aux bonnes anciennes coutumes des guerres d'Orient,* suivant lesquelles un tiers seulement de tout le butin trouvé dans une ville ennemie appartenait au roi ou au *chevetaine* de l'armée, tandis que les deux autres tiers devaient être le partage du reste des croisés.

La campagne s'était ouverte sous les plus brillants auspices ; tout conspirait en faveur des conquérants ; et la crise politique qui accompagnait les derniers instants du sultan d'Egypte, et la stupéfaction des musulmans épouvantés de la chute presque miraculeuse de Damiette, et la saison même ! C'était l'époque des plus basses eaux du Nil : le fleuve ne recommence à croître qu'au solstice d'été (le 21 juin), et monte lentement jusqu'à l'équinoxe (21 septembre), jour où l'on ouvre avec solennité les digues du Kaire. Louis IX eût pu arriver facilement le 12 juin à Mansourah, ville située à dix lieues de Damiette, et sur laquelle s'était repliée l'armée musulmane : le plus grand désordre régnait dans cette armée ; le vieux sultan venait de se relever de son lit de douleur pour ordonner la mort des chefs qui avaient évacué Damiette, et ne s'était arrêté que devant la puissance et le crédit de Fakhr-Eddin ; les musulmans eussent été infailliblement battus une seconde fois ; Louis eût traversé à pied sec le canal d'Aschmoum, qui protége Mansourah, eût passé sur le ventre à l'ennemi, pris Mansourah, et fût arrivé aux portes du

Kaire dès la fin de juin. [1] Le destin de la guerre eût peut-être été fixé en trois semaines. Il n'en fut point ainsi : depuis Charlemagne, qui avait si bien connu le prix du temps à la guerre, les héros du moyen âge semblaient l'avoir oublié ; ils savaient gagner une bataille, conduire un siége, mais ils ne savaient pas faire la grande guerre. Le roi et ses barons, tout enivrés de leurs premiers succès, perdirent d'abord un certain nombre de jours à attendre que les vaisseaux écartés par la tempête de la Pentecôte eussent gagné Damiette, afin de réunir toutes leurs forces pour *agir plus vaillantement;* puis, dès qu'ils virent croître quelque peu le fleuve, ils s'effrayèrent; ils se souvinrent que Jean de Brienne, trente ans auparavant, avait été désastreusement surpris par l'inondation ; ils ne surent pas calculer les huit ou dix semaines qui leur restaient, et résolurent de camper auprès de Damiette jusqu'à ce que la saison de la crue, puis de la retraite des eaux se fût écoulée ; ce qui devait les mener jusqu'au milieu de novembre, et donnait cinq mois de répit à leurs ennemis. Les vagues notions qu'ils avaient sur les phénomènes locaux leur furent plus funestes que n'eût été l'ignorance complète du climat. Ce long séjour épuisa les ressources pécuniaires du baronnage, ainsi que les fruits du sac de Damiette, et démoralisa complétement l'armée : le camp tout entier semblait changé en un immense *lupanar*, et *les femmes folles de leurs corps* tenaient leurs *bordiaux* (mauvais lieux) jusqu'à un jet de pierre de la tente du roi. Les musulmans avaient repris courage ; l'émir Fakhr-Eddin, laissant le sultan Nedjm-Eddin traîner dans les souffrances sa lente agonie, s'était rapproché des chré-

[1] Voyez les notes et mélanges de Napoléon, publiés par le général Montholon, t. I, p. 82, et Gourgaud, Mémoires de Napoléon, t. II, p. 205.

tiens, qu'il harcelait incessamment sans jamais accepter de combat sérieux. Les Bédouins venaient la nuit jusque dans le camp, couper des têtes qui leur étaient payées un besant d'or, ou enlever des hommes isolés qu'on menait ensuite prisonniers au Kaire pour réconforter le peuple *par l'aspect de captifs chrétiens.* Enfin, le 20 novembre 1249, après l'arrivée d'Alphonse de Poitou, qui amenait l'arrière-ban de France, *on se départit pour aller en Babylone* (au Kaire), contre l'avis de Pierre Mauclerc et de quelques autres barons, qui voulaient qu'on allât d'abord se saisir du *bon port d'Alexandrie.* Les croisés laissèrent la reine Marguerite et les autres dames avec une bonne garnison à Damiette, et se dirigèrent sur Mansourah, que nos chroniqueurs appellent *la Massoure.*

Les chances de succès avaient bien diminué : la mort du sultan, qui expira enfin le 26 novembre, ne faisait que concentrer la direction de la résistance entre les mains de l'habile et courageux Fakhr-Eddin, qui s'était entendu avec la sultane favorite pour cacher provisoirement cette mort. Une puissante armée de Mamlouks, de Turks, d'Arabes, secondée par des nuées de Bédouins, s'était reformée sous les ordres de Fakhr-Eddin ; il eût fallu des prodiges d'intelligence, de vigueur et de célérité pour regagner les avantages qu'on avait laissé perdre à plaisir ; mais il n'y eut de prodigieux dans la conduite des chrétiens que leurs fautes. Leur façon d'agir devient inexplicable depuis leur départ de Damiette : Louis IX ne semble plus faire aucun usage de ce sens droit et lucide, qui, dans tout le reste de sa vie, s'allia si bien chez lui à l'exaltation mystique. On a vu que, dans les commencements de l'expédition, ce prince n'avait nullement négligé les précautions de la prudence humaine, et n'avait point paru

croire qu'on dût s'abandonner aveuglément à la grâce divine, ni que le ciel fût obligé d'opérer des miracles à chaque pas pour ses champions ; mais, à dater du départ de Damiette, on ne rencontre plus, chez lui et chez les siens, qu'incertitude, lenteur, imprévoyance : presque au sortir de la ville, le passage leur fut barré par un des canaux du Nil ; ils n'avaient pas songé aux moyens d'établir promptement des ponts, dans un pays sillonné en tous sens par des cours d'eau ! Au lieu de pont, ils pratiquèrent une chaussée au point de dérivation du Nil dans le canal, et passèrent ainsi ; puis ils consumèrent trois ou quatre semaines à escarmoucher avec les Sarrasins, dans l'intervalle de dix lieues qui sépare Damiette de Mansourah, et ne parvinrent guère avant le 20 décembre à la jonction du canal d'Achmoum avec le Nil, vis-à-vis de Mansourah ; malgré la largeur et la profondeur de ce grand cours d'eau, ils eurent recours à l'expédient qu'ils avaient déjà employé : l'entreprise était très-chanceuse par elle-même ; les Sarrasins, campés à l'autre rive, la rendirent impossible. A mesure que la chaussée avançait, les *Infidèles* creusaient à l'autre bord de grandes cavités où affluait l'eau refoulée par les travaux des chrétiens. Le canal regagnait d'un côté ce qu'il avait perdu de l'autre, et *les musulmans défaisaient ainsi en un jour ce que les autres faisaient en trois semaines.*

Fakhr-Eddin ne se contenta pas de ces moyens de défense, et prit vivement l'offensive ; il envoya une partie de sa cavalerie passer le Nil entre Damiette et Mansourah, pour attaquer les chrétiens à dos : le camp du roi fut assailli à l'improviste, et l'on ne repoussa pas les Sarrasins sans grande effusion de sang ; Charles d'Anjou, frère du roi, acquit un haut renom en cette journée. Il y eut dès-lors,

sur la rive du canal où étaient les Français, de sanglantes et journalières escarmouches, tandis que le gros de l'armée égyptienne, établi sur le bord opposé, guerroyait avec des *engins* de toute sorte contre les chrétiens, qui s'opiniâtraient à la construction de leur chaussée. Les croisés ne manquaient pas de mangonneaux, de pierriers ni de balistes pour répondre aux machines de leurs ennemis; mais les Sarrasins amenèrent bientôt un nouvel *engin*, *terrible à mal faire*, et contre lequel les *carreaux* de bois, les pierres et les dards devenaient inutiles; c'était le célèbre *feu grégeois*, emprunté par les Arabes aux Grecs ou *Grégeois*, comme disaient nos Français. « Le feu grégeois, dit Joinville, faisoit tel bruit à venir, qu'on eût dit que ce fût foudre qui tombât du ciel : aussi gros qu'un petit tonneau, et traînant après lui une longue queue de flamme, il sembloit un grand dragon volant par l'air, et jetoit si grande clarté la nuit, qu'il faisoit aussi clair dedans notre *host* qu'en plein jour. » Ce feu, qu'on lançait soit avec un pierrier, soit avec une grande arbalète, et qu'on n'éteignait qu'avec du sable ou du vinaigre, consumait les machines, les tentes, les grands châteaux de bois ou *chats-châtels* élevés pour protéger les campements et les travaux de la chaussée; son aspect étrange, les douleurs que causaient ses atteintes, répandaient une terreur extrême, quoiqu'il fût moins meurtrier que les *engins* avec lesquels on lançait d'énormes pierres et des quartiers de rochers. « Toutes les fois que le bon roi oyoit qu'ils jetoient ainsi le feu, il se jetoit à terre et tendoit les mains, la face levée au ciel, et disoit en pleurant à grandes larmes : — Biau sire Dieu Jésus-Christ, gardez-moi et toute ma gent (Joinville). »

Après cinquante jours de fatigues et de dangers, le roi

et les barons reconnurent enfin la folie de leur dessein, et abandonnèrent les terrassements auxquels ils avaient épuisé leurs hommes. Ils allaient être obligés de reculer vers Damiette, dans l'impossibilité de se porter en avant, lorsqu'un Bédouin vint trouver Humbert de Beaujeu, connétable de France, et lui fit connaître à prix d'or un endroit où le canal d'Achmoum était guéable. Le roi et les seigneurs, bien joyeux, résolurent de passer le canal à l'aube du lendemain, jour de mardi-gras (8 février 1250), avec la meilleure part de la chevalerie, et de laisser seulement à la garde du camp le duc de Bourgogne, le roi de Chypre et les barons de la Palestine. La chevalerie sortit donc des retranchements à la pointe du jour : le grand-maître du Temple et ses chevaliers formaient l'avant-garde; la seconde était menée par le comte d'Artois et le comte de Salisbury, qui avait joint les Français avec beaucoup d'hommes d'armes anglais; puis venaient le roi et les autres princes, chacun à la tête de son escadron. Les Templiers s'arrêtèrent, comme il avait été ordonné, après avoir franchi le canal, afin de protéger le passage du reste de l'armée : le comte de Salisbury les eût imités; mais Robert d'Artois et ses gens, dès qu'ils eurent gagné l'autre bord et qu'ils virent fuir à toute bride devant eux un détachement de trois cents cavaliers sarrasins, ne voulurent pas observer les ordres du roi ni écouter les représentations du grand-maître du Temple : le comte Robert, homme violent et emporté, ne répondit au grand-maître que par des injures. — Les Templiers et les Hospitaliers sont des traîtres, s'écria-t-il; ils ont trahi Frédéric, ils ont pris alliance avec les Sarrasins, et ne veulent pas que l'Orient devienne chrétien, afin de demeurer toujours nécessaires à la chrétienté (Mathieu Pâris)! »

Salisbury eut sa part d'invectives, et Robert s'élança avec frénésie à la poursuite des escadrons sarrasins ; un vieux chevalier sourd, Foucaud de Melle, plus furieux encore que lui, tenait la bride de son destrier et l'entraînait au galop, criant à tue-tête : « Ores à eux ! ores à eux ! » sans rien entendre.

Les chevaliers du Temple, exaspérés par les reproches de Robert, ne purent souffrir qu'il les devançât ainsi, et *piquèrent des éperons tant qu'ils purent ;* les deux premiers corps de l'armée coururent ventre à terre jusqu'au camp des musulmans, y entrèrent pêle-mêle avec les Sarrasins qu'ils poursuivaient, surprirent Fakhr-Eddin au sortir du bain, le tuèrent, lui et bien d'autres, poussèrent jusqu'à la ville de Mansourah, enfoncèrent une des portes, et traversèrent toute la ville en vainqueurs *jusques aux champs du côté de Babylone.* Les musulmans revinrent bientôt de leur première surprise, et se rallièrent autour des intrépides mamlouks et de leur chef Bibars-el-Bondokdari. Quand les chevaliers chrétiens voulurent retourner sur leurs pas, ils trouvèrent les rues étroites de la ville fermées par des barricades, et les terrasses des maisons garnies de milliers d'ennemis qui les accablèrent *à grande force de traits et d'artillerie* [1]. Ils firent en vain des efforts héroïques pour se frayer un passage jusqu'à la porte par laquelle ils étaient entrés : ils tombèrent criblés de flèches, écrasés avec leurs chevaux par les pierres et les poutres qu'on jetait sur eux du haut des toits ; Robert, comte d'Artois [2], Guillaume, comte de Salisbury, Raoul, sire

[1] Joinville. — Artillerie se prend dans les auteurs de ce temps pour toute espèce de projectiles.

[2] Sa femme, Mahaut de Brabant, était enceinte d'un fils, qui naquit sept mois après la mort de son père, et qui succéda au comté d'Artois.

de Couci (fils du célèbre Enguerrand III), trois cents chevaliers français, presque tous les croisés anglais, et deux cent quatre-vingts chevaliers du Temple, jonchèrent de leurs cadavres les rues de Mansourah. Le grand-maître des Templiers, Guillaume de Sonnac, échappa presque seul, avec un œil crevé.

Le roi et le gros de l'armée n'avaient pu porter secours à tant de braves gens, qui périssaient victimes de la témérité de Robert d'Artois : une nuée de musulmans s'étaient précipités de toutes parts sur les escadrons francs, à mesure que ceux-ci se formaient à l'autre bord du canal ; les infidèles, au lieu d'escarmoucher comme de coutume à coups d'arcs et d'arbalètes, ou de faire volte-face lorsque leur première charge n'enfonçait pas l'ennemi, soutinrent *le choc des masses d'armes et des épées* avec une audace et un acharnement extraordinaires ; les diverses *batailles* des chrétiens furent séparées les unes des autres par les mouvements rapides des infidèles, très-supérieurs en nombre, et ce fut par toute la plaine une mêlée universelle. Le roi fit merveille de sa personne, *se boutant partout où il voyait ses gens en détresse, et donnant grands et prodigieux coups de masse et d'épée*[1]. Sur le soir, enfin, les escadrons francs parvinrent à se dégager et à se réunir au bord du canal, dans le camp musulman, qui avait été évacué par l'ennemi parmi les évolutions de la bataille : il fallut en chasser les Bédouins, qui s'y étaient abattus comme une volée d'oiseaux de proie, et qui pillaient les

[1] « *Onques* (jamais), dit Joinville, *si bel homme armé ne vis : il paroissoit par-dessus tous depuis les épaules.* Son heaume, qui étoit doré, et moult bel, avoit-il sur la tête, et une épée d'Allemagne en sa main. » L'épée d'Allemagne était cet énorme sabre à lame large, plate et flexible, qu'on ne pouvait manier qu'à deux mains ; l'épée française était *courte* et *roide*. Voyez le poëte Guillaume Guyart ; dans la *Branche aux royaux lignages, passim.*

tentes des Turks et Sarrasins comme ils eussent fait de celles des chrétiens. Les *engins* à lancer *le feu grégeois* et les autres machines de guerre, qui avaient tant *grevé* les Francs, se trouvaient en leur pouvoir ; mais ce succès était cruellement acheté. Outre les morts illustres qu'on pleurait, outre les vides énormes qu'on apercevait dans tous les rangs, la plupart des barons et des chevaliers survivants étaient blessés et presque hors d'état de soutenir un nouveau combat, et cependant on savait que l'ennemi, encouragé par la mort du comte d'Artois, qui avait été pris pour le roi à cause de sa riche cotte d'armes, s'apprêtait à venir chercher les chrétiens dans les retranchements que ceux-ci lui avaient enlevés.

La nuit même de la grande bataille, un corps de Sarrasins s'introduisit dans le camp par surprise, et faillit reprendre les *engins :* on se reposa de part et d'autre durant les deux jours suivants; mais, le troisième jour, *premier vendredi de carême,* on vit se mettre en mouvement *toute la puissance* des *infidèles.* Bibars-el-Bondokdari et les autres émirs, qui avaient hérité du pouvoir de Fakhr-Eddin, déployèrent autour des lignes chrétiennes une nombreuse infanterie, et quatre mille cavaliers mamlouks et autres, qui resplendissaient au soleil avec leurs armures dorées sur lesquelles étaient peints des roses, des oiseaux, des griffons ou d'autres figures fantastiques ; tandis que des bandes irrégulières de Bédouins s'efforçaient de couper les communications de l'armée chrétienne avec la réserve restée dans l'ancien camp, à l'autre bord du canal, sous les ordres du duc de Bourgogne.

Sur le midi, El-Bondokdari fit sonner les *nacaires* (timbales) et les tambours *très-impétueusement*, et l'assaut gé-

néral commença avec furie : les musulmans *vinrent aux chrétiens en manière de jeu d'échecs ;* cavaliers et fantassins étaient mêlés ensemble ; les fantassins lançaient le feu grégeois sur les chrétiens avec des arbalètes, et les cavaliers fondaient le sabre au poing sur les rangs ébranlés par cette manœuvre imprévue. Les Latins encore capables de manier les armes s'étaient divisés en faibles bataillons ou *batailles*, pour défendre la vaste enceinte du campement qu'ils occupaient : chacun de ces corps, attaqué par des forces considérables, se vit bientôt dans le plus grand péril ; beaucoup de chevaliers et d'hommes d'armes étaient démontés et se battaient sans heaume et sans haubert, *ne les pouvant supporter pour les plaies et contusions qu'ils avoient reçues en la journée du mardi-gras*. La *bataille* du comte Charles d'Anjou fut promptement *déconfite,* et ce comte allait périr comme Robert d'Artois, si le roi son frère ne se fût élancé parmi les musulmans, pour le tirer de leurs mains. Louis IX *porta et endura maints coups,* et son cheval eut toute la crinière brûlée par le feu grégeois ; mais il sauva le comte Charles. Les palissades et les fossés du camp n'avaient point arrêté les infidèles. On était partout aux prises dans son enceinte, et les chrétiens ne pouvaient plus attendre leur salut que de leurs épées. Le grand-maître du Temple fut tué avec tous ceux de ses chevaliers qui avaient survécu au désastre de Mansourah. La *bataille* du comte Alphonse de Poitou, toute composée de gens de pied, fut aussi défaite, et déjà les Sarrasins avaient fait le comte prisonnier, lorsque *les bouchers, et autres hommes et femmes qui vendoient les vivres et denrées en l'host,* coururent sus, avec de grands cris, aux païens qui emmenaient le frère du roi, et par leur aide il recouvra la liberté. Les autres bataillons français, à la tête desquels

étaient les seigneurs de Châtillon, de Mauvoisin, de Brancion, de Joinville, Guillaume de Dampierre, fils et héritier présomptif de la comtesse Marguerite de Flandre, etc., et *la bataille* des barons d'*outre-mer,* ou de Palestine et de Chypre, malgré la grêle de traits et la pluie de feu grégeois qui ne cessaient de les accabler, tinrent ferme durant tout le jour contre les assauts furieux des musulmans. El-Bondokdari se décida enfin à commander la retraite. L'avantage était encore resté aux chrétiens, puisqu'ils gardèrent leur position sur les deux bords du canal, et assurèrent les communications entre leurs deux camps, par un pont de bateaux sur le canal d'Achmoum ; mais tout espoir de conquête était perdu pour eux, et le seul fruit qu'ils pussent espérer de ces deux sanglantes journées était de pouvoir opérer leur retraite sur Damiette : une troisième victoire de cette espèce les eût anéantis. L'aveuglement, le vertige du roi et des barons fut inconcevable : comptant apparemment sur des miracles pour assurer leur salut et leur triomphe, ils demeurèrent immobiles sous leurs tentes, et attendirent que les blessés et les malades fussent rétablis, afin de poursuivre l'expédition. Non-seulement les malades ne recouvrèrent pas la santé, mais une affreuse épidémie frappa presque tout ce qui avait résisté aux fatigues de la guerre et au fer de l'ennemi. Les milliers de cadavres jetés dans le canal après les deux batailles de Mansourah étaient remontés sur l'eau au bout de quelques jours, et, *descendant en aval du fleuve* jusqu'au pont qui joignait les deux camps, ils vinrent s'amonceler contre ce pont en telle quantité, qu'ils couvraient la rivière durant l'espace d'un jet de pierre. Le roi paya cent *hommes de travail* pour séparer les corps des Sarrasins et des chrétiens; on jetait les circoncis de

l'autre côté du pont, et ils *dévaloient* jusqu'en la mer, tandis qu'on inhumait soigneusement les *fidèles* en de grandes fosses. L'infection de tant de corps putréfiés, la nourriture malsaine des croisés, qui s'obstinèrent dévotement à observer le jeûne du carême, et qui, pendant toute la sainte quarantaine, ne vécurent guère que de barbots du Nil, *poisson glouton et repu de corps morts,* la mauvaise qualité des eaux, répandirent dans l'armée non-seulement la peste, mais d'autres étranges et cruelles maladies. « La chair des jambes se désséchoit jusqu'à l'os, dit Joinville; la peau devenoit noire, tannée et couleur de terre, à la ressemblance d'une vieille *houze* (botte); la chair d'entre les gencives nous pourrissoit, et, sitôt qu'on se prenoit à saigner du nez, on étoit bien certain d'être mort *de brief* (sous peu). *Pour mieux nous guérir,* les Sarrasins peu après nous affamèrent. » Une disette forcée succéda à l'abstinence volontaire du carême. Les musulmans avaient traîné, à force de bras, plusieurs galères armées jusqu'à une lieue au-dessous des campements *latins* du côté de Damiette, et, là, les avaient remises à flot sur le Nil ; ils interceptèrent ainsi toutes les galères et les barques qui apportaient des provisions à l'armée chrétienne, s'emparèrent des *nefs* et tuèrent les équipages. Plus de quatre-vingts bâtiments avait déjà subi le même sort, sans que les croisés soupçonnassent la cause de la disette où les laissaient leurs frères de la garnison de Damiette. Il fallut, pour les en instruire, qu'une galère flamande, échappée à grand'peine aux ennemis, parvînt jusqu'au pont du canal d'Achmoum. Ce ne fut qu'après Pâques, vers la fin de mars, que le roi et les barons comprirent enfin le péril de leur situation, et renoncèrent à

tout espoir de conquête. Ils essayèrent de traiter avec le sultan Malek-al-Moadham-Touran-Schah, fils de Nedjm-Eddin, qui était arrivé de Damas pour s'asseoir sur le trône de son père. Louis IX proposa à Touran-Schah Damiette en échange de Jérusalem : pour garantie de la reddition de Damiette, si le sultan laissait les chrétiens regagner cette ville sans obstacle, on lui offrit en otage le comte de Poitiers ou le comte d'Anjou ; mais le sultan ne voulut accepter d'autre otage que le roi lui-même.

« Mieux vaut que les *Turks* nous tuent tous que de mériter le reproche d'avoir *baillé* notre roi en gage ! » s'écria le sire Geoffroi de Sargines.

Et les négociations furent rompues.

On commença donc la retraite lorsqu'elle était devenue impossible, et l'on fit passer les bagages et harnais, puis l'*host* entier, du camp qui était devant Mansourah, dans le camp de l'autre rive. Durant cette opération, les Sarrasins assaillirent vigoureusement l'arrière-garde, commandée par Gauthier de Châtillon, et l'eussent exterminée, si le vaillant comte d'Anjou n'eût repassé le pont avec une troupe d'élite pour aller *recourre* l'arrière-garde et *l'amener à sauveté* par delà le pont. Dans la nuit du 5 avril, tout l'*host*, qui semblait plutôt un cortége de deuil qu'une armée, se trouvant à l'autre bord du canal, le roi commanda aux mariniers des galères chrétiennes, qui étaient encore assemblées en assez grand nombre au confluent du canal et du fleuve, d'apprêter leurs *nefs* pour recueillir tous les malades et les conduire par eau à Damiette; quant à lui, quoique souffrant du scorbut et d'un forte dyssenterie, il resta à terre et refusa de quitter ceux des hommes d'armes qui pouvaient encore marcher

ou chevaucher [1]. Il avait enjoint à ses *maîtres-d'œuvres et ingénieurs* de couper les cordes du pont de bateaux : dans la confusion générale, cet ordre ne fut pas suivi, et les Sarrasins, franchissant rapidement le pont, arrivèrent *au beau milieu de l'host* avant que les malades fussent embarqués, et, fondant sur ces malheureux incapables de résistance, ils en firent un effroyable carnage. Les mariniers, épouvantés, levèrent l'ancre aussitôt et descendirent le Nil à force de rames, avec le petit nombre de blessés et de *souffreteux* qu'on avait placés les premiers sur les navires. Leur fuite ne les sauva pas : à la pointe du jour, ils se trouvèrent face à face avec les galères du sultan, qui leur barraient le passage : *les Sarrasins leur tirèrent telle foison de traits avec feu grégeois, qu'il sembloit que les étoiles tombassent du ciel,* puis ils vinrent à l'abordage. Ce ne fut point un combat, mais un massacre et un pillage universels : on ne voyait au loin sur tout le lit du fleuve, que navires échoués et vides, *chrétiens tués et jetés en l'eau,* et musulmans tirant joyeusement hors des nefs captives *les coffrets et les harnois qu'ils avoient gagnés.* Les infidèles n'accordèrent la vie qu'au sire de Joinville et à quelques autres nobles hommes dont ils espéraient tirer de grosses rançons.

Pendant ce temps, le roi et les gens d'armes valides ou à peu près cheminaient le long du fleuve : le roi, cou-

[1] « Ce prince généreux, dit l'historien arabe Aboul-Mahassen, eût pu échapper aux mains des Égyptiens, soit à cheval, soit dans un bateau ; mais il ne voulut jamais abandonner ses compagnons d'armes. » — Gui de Châtel-Porcean (Château-Porcien), évêque de Soissons, quand il vit qu'on s'en revenoit vers Damiette, aima mieux demeurer avec Dieu que de s'en retourner ainsi, et s'alla jeter lui seul parmi les Turcs, comme s'il les eût voulu combattre lui seul; mais bientôt ils l'envoyèrent à Dieu, et le mirent en la compagnie des martyrs ; car ils le tuèrent en peu d'heures. » (Joinville).

vert seulement d'une robe de soie, et montant un petit palefroi *pour sa grande foiblesse*, se tenait en la *bataille* du sire Gauthier de Châtillon, qui faisait l'arrière-garde, et, toutes les fois que les Sarrasins l'approchaient, messire Geoffroi de Sargines, qui ne le quittait pas, le défendait à grands coups d'estoc et de taille, avec un tel courage, que la force de ce bon chevalier paraissait doublée. Quand on eut atteint le premier village, appelé Kiarceh, on fut obligé de descendre le roi de cheval, et de le coucher dans une maison, la tête sur le giron d'une bourgeoise de Paris, qui se trouvait là entre les croisés : le roi était si mal, *qu'on croyoit le voir passer le pas de la mort, et n'espéroit-on point que jamais il pût passer ce jour-là sans mourir.* Les Sarrasins entrèrent à l'instant même dans le village. Le sire Philippe de Montfort, qui avait été chargé précédemment des négociations près de Touran-Schah, reconnut parmi les infidèles un émir avec lequel il avait eu alors des pourparlers : de l'aveu du roi, il alla trouver ce chef ennemi, et lui demanda un armistice aux conditions que le sultan avait exigées naguère, à savoir, probablement, que le roi resterait en otage. L'émir y consentait, lorsqu'un huissier du roi, épouvanté de voir les *païens* si proches, se mit à crier à haute voix : — Seigneurs chevaliers, rendez-vous tous! le roi vous le mande par moi : ne le faites point tuer! » Les chevaliers crurent cet homme, et rendirent leurs armes, à l'exception du valeureux sire Gautier de Châtillon, qui venait de recevoir le coup mortel en combattant désespérément. Quand l'émir vit que les Sarrasins emmenaient prisonniers les gens du roi, il dit à Philippe de Montfort : — Je ne vous puis plus assurer la trêve ; vous voyez bien que tous vos gens sont déjà pris! »

Il fallut donc que le roi se remît à la merci des *païens ;* les escadrons qui précédaient le sien ne tardèrent pas à être à leur tour pris ou taillés en pièces, et les deux frères de Louis IX et tous les autres barons furent ramenés dans le village où Louis gisait captif (6 avril).

La reddition du roi ne termina point les horreurs de cette nuit fatale ni du jour qui la suivit. Les Sarrasins mirent à mort presque tous les malades qu'ils avaient épargnés dans la première fureur de l'action, et ce fut moins par vengeance et par fanatisme que par crainte de gagner la contagion de ces infortunés; épargnant seulement les seigneurs, les *riches hommes,* et les jeunes gens les plus valides, ils offrirent aux autres prisonniers le choix entre l'apostasie et le martyre. La vertu de beaucoup de croisés faillit devant les cimeterres des musulmans, et ils dirent qu'ils consentaient *à entrer en mahommerie :* ceux qui refusèrent de *se renier* eurent *incontinent* la tête coupée.

Le sultan Touran-Schah n'avait garde de traiter de la sorte le roi de France ni les hauts barons, qu'il avait envoyés à Mansourah : il ne voulait ni les tuer, ni les retenir longuement en captivité, mais au contraire en tirer promptement la meilleure rançon possible, de peur qu'ils ne lui mourussent entre les mains. Il fit les premières ouvertures à ce sujet, et commença par demander que ses prisonniers lui livrassent, pour se racheter, quelques-uns des châteaux et villes encore occupés par les chrétiens dans la Terre-Sainte. Les princes croisés répliquèrent que, ces places appartenant, les unes à l'empereur *Ferri* (Frédéric), comme roi de Jérusalem, les autres aux ordres du Temple et de l'Hôpital, ils n'avaient pas droit d'en disposer. Le sultan et ses émirs se montrèrent d'abord très-irrités de cette réponse, et menacèrent même

de mettre le roi aux *bernicles* (ou *ceps*, sorte de torture fort douloureuse) : *le roi dit qu'il étoit leur prisonnier, et qu'ils pouvoient faire de lui à leur vouloir* (Joinville). Sa fermeté leur imposa, et Touran-Schah se rabattit sur la restitution de Damiette et le paiement d'un million de bezants d'or [1], équivalant à 500,000 livres parisis, ou 250,000 marcs (12 millions). Louis ne se récria point sur l'énormité de la somme, et dit qu'il rendrait Damiette pour la rançon de son corps, et paierait, pour celle de ses gens, les *dix cent mille* besants, parce qu'un roi de France ne se rachetait point à prix de deniers. — Par la loi du prophète, s'écria le sultan, franc et libéral est le Franc, qui ne barguigne point sur une si grande somme! Qu'on lui aille dire que je lui remets deux cent mille bezants sur sa rançon, et qu'il n'en paiera que huit cent mille!

On convint ensuite de la manière dont s'opéreraient, d'un côté, la remise de Damiette et celle de l'argent aux mains de Touran-Schah, de l'autre, la délivrance des illustres captifs : une trève de dix ans fut arrêtée entre les chrétiens et les musulmans d'Égypte et de Syrie ; puis quatre galères du sultan descendirent le Nil, ramenant vers Damiette les barons et le roi Louis, qui était entré en convalescence, grâce aux soins des médecins arabes, alors les plus habiles du monde. Les *nefs* s'arrêtèrent à trois lieues de Damiette, à Fariskouhr, où le sultan s'était fait construire un pavillon magnifique dans une île du Nil : le traité devait être exécuté le surlendemain (3 mai), lorsqu'une sanglante catastrophe apporta aux captifs de nouvelles alarmes et de nouveaux dangers. Les

[1] *Bezant* vient de *byzantin*, monnaie byzantine, monnaie des empereurs de Constantinople ; les bezants dont il s'agit ici sont des *bezants sarrasinois*, c'est-à-dire des monnaies arabes frappées à l'imitation du bezant de Constantinople.

mamlouks bahrites, exaspérés de l'ingratitude de Touran-Schah, qui réservait toutes ses grâces pour des favoris syriens au détriment des vainqueurs de l'armée chrétienne, et qui projetait de détruire les mamlouks, assaillirent tout à coup ce monarque, au moment où il était à table : Touran-Schah, blessé d'un coup de sabre par le chef des mamlouks, Bibars-el-Bondokdari, s'enfuit dans une tour de bois voisine de sa tente; les mamlouks jetèrent le feu grégeois sur la tour; le malheureux prince, près d'être atteint par les flammes, voulut se jeter de sa tour dans le Nil : il tomba pour ainsi dire sur la pointe des sabres de ses assassins, qui achevèrent de l'égorger dans le fleuve même, près de la galère où était le roi [1].

Les prisonniers chrétiens, à la vue de ce terrible spectacle, se croyaient tous perdus : les meurtriers montèrent sur les galères, le sabre nu au poing et la hache pendue au cou, et descendirent les *Francs* à fond de cale avec de grandes menaces; un des assassins, qui avait fendu la poitrine au sultan *et lui avoit tiré le cœur du ventre*, s'avança vers le roi, sa main tout ensanglantée, et lui demanda : — Que me donneras-tu pour avoir occis ton ennemi, qui t'eût fait mourir s'il eût vécu? — *A quoi le bon roi Loys ne répondit un seul mot.* Les craintes des croisés ne se réalisèrent pas : les émirs qui s'étaient emparés du pouvoir ratifièrent les conventions arrêtées avec le sultan [2], et jurèrent de mettre en liberté le roi et

[1] Ce fut le dernier sultan de la dynastie kourde des Ayoubites, fondée par le grand Salah-Eddin. Il eut pour successeur la sultane Chedjer-el-Eddour, veuve de son père, et, pour la première fois, le nom d'une femme fut gravé sur les monnaies musulmanes. Le génie politique de Chedjer-el Eddour avait vaincu les préjugés de l'islam.

[2] Le ferme courage du roi, sa constance dans le malheur avaient vivement frappé les musulmans, qui regardent la résignation comme la première des ver-

les barons, après qu'on leur aurait livré Damiette et payé quatre cent mille bezants d'or, le reste de la rançon devant être acquitté lorsque le roi serait à Saint-Jean-d'Acre. Messire Geoffroi de Sargines fut donc envoyé à Damiette vers la reine Marguerite, qui était restée dans cette ville durant toute la guerre avec les autres nobles dames croisées, afin de remettre la place aux Sarrasins, et de demander les quatre cent mille bezants à la reine, qui gardait le trésor royal (6 mai). Geoffroi fit embarquer la reine avec Jeanne de Toulouse, comtesse de Poitiers, Béatrix de Provence, comtesse d'Anjou, les autres dames et la garnison; puis il ouvrit les portes de la ville aux musulmans, qui devaient retenir les malades, les *engins*, les armes et les *chairs salées*, comme garantie du paiement de la seconde moitié de la rançon. Ces conventions furent fort mal tenues : les Sarrasins, à peine entrés dans la ville, *commencèrent à boire des vins qu'ils y trouvèrent* : saisis d'une ivresse furieuse, ils tuèrent les malades, mirent en pièces les *engins*, et entassèrent tous ces débris, mêlés aux approvisionnements, en un énorme monceau auquel ils *boutèrent* le feu, qui brûla trois jours entiers.

Tandis qu'on rendait Damiette, le roi et les barons étaient encore sur les galères égyptiennes, dans le Nil : au lieu de les remettre en liberté au point du jour, les émirs délibérèrent jusqu'au soir s'ils ne les feraient point

tus.: Joinville rapporte que : « on dit au roi que les *admiraulx* (les émirs) avoient eu grande envie, et par conseil, de le faire souldan de Babylone.... Et il ne tint sinon (cela ne tint qu'à ce) que les admiraulx disoient entre eux, que le roi étoit le plus fier chrétien qu'ils eussent jamais connu...et que, si fesoient souldan de lui, il les occiroit tous, ou ils deviendroient chrétiens (ou les forcerait à devenir chrétiens).» Il n'est pas impossible que cette étrange idée ait passé par la tête de quelques-uns des mamlouks, soldats sans patrie, sans famille, sans préjugés nationaux.

mourir, puisque Damiette leur était rendue. Il y eut un moment de *grand deuil et désolation* parmi les captifs : ce fut lorsque leurs galères levèrent l'ancre et retournèrent du côté de *Babylone* l'espace d'une grande lieue. Enfin, vers le soleil couchant, les émirs, s'accordant à une résolution plus loyale, ou plutôt craignant de perdre l'autre moitié de la rançon, envoyèrent aux galères l'ordre de revenir à Damiette, et les prisonniers délivrés purent passer des navires musulmans sur les vaisseaux italiens qui étaient dans la rade de Damiette. Le comte de Poitiers resta en otage jusqu'à ce que les quatre cent mille bezants eussent été soldés : ce paiement occupa les deux journées suivantes. Soixante mille bezants manquaient pour compléter la somme ; le maréchal et un commandeur de l'ordre du Temple, compagnons de captivité du roi, avaient seuls les moyens de suppléer au défaut du trésor royal : comme ils refusaient d'ouvrir leurs coffres, le sire de Joinville, de l'aveu du roi, s'élança sur une de leurs galères, la hache au poing, pour enfoncer leurs *bahuts* : ils cédèrent alors d'assez mauvaise grâce. Le roi ayant appris qu'on avait trompé les Sarrasins de dix mille livres, *se courrouça moult âprement*, et envoya aussitôt messire Philippe de Montfort réparer cette fourberie ; après quoi le comte de Poitiers fut remis en liberté, et le roi, ses deux frères, le sire de Joinville et quelques autres barons, mirent à la voile pour Saint-Jean-d'Acre ; car ils ne voulaient point retourner en Europe sans avoir vu la Terre-Sainte (8 mai 1250).

Guillaume, héritier de Flandre, l'ex-duc de Bretagne Pierre Mauclerc, le comte de Soissons, et bien d'autres, au contraire, quittèrent si précipitamment cette terre de malheur, qu'ils ne voulurent pas même attendre la fin

du paiement et la libération du comte de Poitiers. Pierre Mauclerc ne revit pas la France ; il mourut dans le trajet : le vieux comte de la Marche l'avait précédé ; il était mort à Damiette peu de jours après l'entrée des Français dans cette ville.

Le roi avait pensé joindre en mer les navires qui portaient la reine et les princesses ; mais il ne retrouva Marguerite qu'à Saint-Jean-d'Acre, où il débarqua le 14 mai. « La bonne dame reine, dit Joinville, avoit eu sa grande part dans nos misères à tous. Elle étoit enceinte depuis le commencement de la guerre. Trois jours avant qu'elle accouchât, lui vinrent les nouvelles que le bon roi son époux étoit pris ; de quoi elle fut si troublée, que, dans son sommeil, il lui sembloit que toute la chambre fût pleine de Sarrasins pour l'*occire*, et toujours s'écrioit : A l'aide ! à l'aide ! Elle faisoit veiller toute la nuit au pied de son lit un chevalier vieil et ancien, de l'âge de quatre-vingts ans et plus. Avant que d'accoucher, elle fit vider sa chambre des personnes qui y étaient, fors du vieux chevalier, et se jeta à genoux devant lui, et lui requit un don. Et le chevalier le lui octroya d'avance par serment. Et la reine lui dit : « — Sire chevalier, je vous requiers, sur la foi que vous m'avez donnée, que si les Sarrasins prennent cette ville, vous me coupiez la tête avant qu'ils me puissent prendre. » Et le chevalier lui répondit que très-volontiers il le feroit, et qu'il avoit eu déjà la pensée d'ainsi faire, si le cas y échéoit.

« Il ne tarda guère que la reine accouchât d'un fils, qui eut nom *Jehan*, et fut surnommé Tristan, pour ce qu'il étoit né en tristesse et douleur. Et le propre jour qu'elle accoucha, on lui dit que les mariniers de Pise, de Gênes, et le peuple des communes qui gardoit la ville,

s'en vouloient fuir et laisser le roi en captivité. Elle manda les principaux devant elle, et les pria pour Dieu de ne pas causer la perte du roi. — Ayez pitié du moins, leur dit-elle, de cette pauvre chétive dame qui gît en ce lieu, et veuillez attendre tant seulement qu'elle soit relevée de couches! — Las! madame, ce n'est chose possible, répondirent-ils; car nous mourons tous de faim en la ville et sur nos vaisseaux.» Alors la reine ordonna qu'on achetât toutes les viandes qui se pourroient trouver, et nourrit tout ce peuple aux dépens du roi.» L'énergique résolution de Marguerite sauva Louis IX et les barons, que l'évacuation prématurée de Damiette et l'éloignement des navires eussent perdus sans ressource.

Ainsi se termina cette expédition qui avait moissonné la fleur de la chevalerie française, et dévoré des sommes immenses levées sur le clergé et sur toutes les classes du peuple. De deux mille huit cents chevaliers qui étaient partis de Chypre avec le roi de France, il n'en restait pas cent autour de lui après quelques semaines de séjour à Saint-Jean-d'Acre [1].

La reine Blanche, dès qu'elle sut le roi en liberté, lui écrivit pour le presser instamment de revenir en France; d'un autre côté, les chrétiens de Palestine supplièrent Louis de ne pas s'en aller, disant que, *s'il s'en alloit,*

[1] Sur la croisade de saint Louis, voyez Joinville, et les extraits des historiens arabes, Makrisi, Djemal-Eddin, Aboul-Feda et Ishaki, publiés à la suite de Joinville. Voyez aussi Guill. de Nangis, version latine et version française. — Math. Pâris, et les *addit. ad* Math. Pâris. — Michaud, *Hist. des croisades,* et les extraits des historiens arabes, publiés par M. Reynaud, à la suite de l'*Hist. des croisades.* Djemal-Eddin assure que le roi des Francs avoua à un émir égyptien qu'il avait en abordant à Damiette neuf mille cinq cents cavaliers et cent trente mille hommes d'infanterie, y compris les artisans et les valets. Le nombre des gens de pied doit être exagéré.

leur terre seroit perdue et détruite, et qu'ils s'en iroient tous après lui. Dans la consternation où les avait jetés le résultat de la campagne d'Égypte, le moindre effort des musulmans eût suffi en effet pour les écraser, si Louis les eût abandonnés immédiatement. Le roi Louis, ému de grande perplexité, prit conseil de ses barons : la plupart furent d'avis qu'il fallait retourner en France, tant pour mettre le royaume en état de défense contre le roi d'Angleterre, que pour rassembler des gens d'armes et des deniers, afin de revenir plus tard prendre vengeance des Sarrasins. Le légat se montrait des plus empressés de partir. Le comte de Jaffa et le sire de Joinville supplièrent le roi de demeurer, parce que c'était le seul moyen de délivrer nombre de chevaliers et autres chrétiens qui étaient encore aux mains des infidèles. Les émirs égyptiens n'avaient rendu jusque-là que quatre cents prisonniers, sur plus de douze mille qui leur restaient. Le roi remit à huit jours sa décision. « Quand les seigneurs retournèrent vers lui, il commença par se signer du signe de la croix, ce qu'il disoit communément que sa mère lui avoit appris de faire avant de dire une seule parole ; puis il annonça que son intention étoit de demeurer en Terre-Sainte : « parceque, dit-il, si je m'en vais, le royaume de Jérusalem sera perdu, tandis que, si je demeure, madame la reine ma mère a bien assez de gens pour défendre le royaume de France, qui n'en sera pas plus en péril pour cela. » Il donna ensuite congé à ses deux frères et aux autres barons qui ne voulurent point rester avec lui, prit à sa solde un certain nombre de chevaliers et de sergents, et s'occupa de réorganiser les moyens de défense des Latins d'Asie, qui depuis longtemps ne possédaient plus rien dans l'intérieur des terres, mais avaient

conservé, grâce aux secours continuels de l'Europe, presque toutes les places maritimes, Saint-Jean-d'Acre, Tyr, Jaffa, Sajecte (Sidon), Césarée, Ascalon, en Palestine, Antioche, Beyruth, Tortose, Laodicée, Tripoli, dans la Syrie proprement dite. Louis IX répara ou reconstruisit les fortifications des villes de Palestine, et intervint dans le gouvernement de la principauté d'Antioche, qui appartenait toujours à des princes issus de la maison de Poitiers : les divisions des musulmans lui permirent de vaquer assez paisiblement à ces travaux, qui épuisèrent son trésor particulier, fruit de plusieurs années de royales économies, et il crut avoir assuré, pour quelque temps, le salut des débris de la Syrie chrétienne. Le royaume de Damas, uni à celui du Kaire sous Nedjm-Eddin et Touran-Schah, n'avait pas voulu se soumettre à la sultane Chedjer-el-Eddour ni aux chefs des mamlouks, et s'était donné au sultan d'Halep : une guerre acharnée s'ensuivit ; les deux partis recherchèrent l'alliance du roi des *Francs*, et Louis, en accueillant les avances des émirs mamlouks, obtint d'eux, outre la restitution de deux cents chevaliers et de grande quantité de menu peuple, *qui étaient encore ès-prisons des Sarrasins*, la liberté d'un grand nombre d'enfants chrétiens pris en maintes circonstances et circoncis par les musulmans, et même la remise de la moitié de la rançon encore due, que la conduite des musulmans à Damiette l'autorisait à refuser. Les émirs lui renvoyèrent toutes les têtes des chrétiens morts qu'ils avaient exposées entre les créneaux des murs du Kaire, et lui firent présent d'un éléphant. Ce fut une grande consolation pour le roi et ses compagnons d'armes, que d'avoir ainsi tiré leurs frères d'esclavage et sauvé l'honneur du nom chrétien après un si grand revers.

Le bon roi resta outre-mer quatre années entières après sa délivrance, sans jamais voir la ville sainte ni les lieux glorifiés par la vie et la mort du Christ : le sultan de Damas et d'Halep lui eût accordé facilement une trève avec licence d'aller en toute sûreté à Jérusalem ; mais les barons de Palestine empêchèrent Louis de mettre à profit le bon vouloir du prince musulman, « parce que, dirent-ils, le roi Loys étant le plus grand roi des chrétiens, s'il accomplit son pèlerinage en Hiérusalem sans la délivrer des mains des ennemis de Dieu, tous les autres rois à l'avenir estimeront suffisant de faire leur pèlerinage comme aura fait le roi de France. » Louis ne se rendit à leurs conseils qu'avec une douleur infinie : il ne se consola jamais de n'avoir pu visiter le Saint-Sépulcre ni le Calvaire, et en garda tout le reste de sa vie une mélancolie profonde. Ce n'était pas qu'il fût bien difficile de pénétrer de vive force jusqu'à Jérusalem, mais il eût été impossible de se maintenir huit jours dans cette ville démantelée, dépeuplée, et séparée des places chrétiennes de la côte par un pays entièrement ruiné depuis l'invasion des Sarrasins. Il eût fallu une grande armée, des approvisionnements immenses, pour occuper tous les points intermédiaires, et attendre que les champs abandonnés fussent remis en culture. Louis IX eût tout sacrifié afin d'atteindre ce but : on assure qu'il offrit au roi Henri d'Angleterre la restitution de la Normandie et du Poitou, à condition que ce monarque le viendrait joindre en Orient avec une armée ; le mécontentement général excité en France par le bruit de ce projet obligea le roi d'y renoncer. Louis s'abusait assurément sur ses véritables devoirs ; mais son erreur même était d'une grande âme : s'il immolait l'intérêt de son royaume, c'était à un intérêt plus général, à celui de

la chrétienté; il se trompait seulement sur la limite respective de son double devoir de chef d'une nation et de membre de la république chrétienne.

(1248-1251.) La longue absence du roi fut moins préjudiciable à la France qu'on ne l'eût pu craindre, grâce à l'administration ferme et intelligente de la reine Blanche. La portion la plus remuante de la nation avait suivi Louis IX, et les deux premières années du voyage du roi s'écoulèrent paisiblement. Blanche, comme avait fait son fils, évita de prendre part dans la guerre de l'Empire et de la papauté. Un grand événement donna une face nouvelle à cette guerre : ce fut la mort de Frédéric II. L'empereur fut emporté par une dyssenterie à Ferentino, dans la Capitanate, le 13 décembre 1250, à l'âge de cinquante-six ans.

Il parut mourir chrétiennement ; il se fit absoudre par l'archevêque de Palerme, institua pour son principal héritier son fils aîné Conrad, roi des Romains et de Jérusalem, le chargea d'employer 100,000 écus d'or au recouvrement de la Terre-Sainte, après qu'il se serait réconcilié à l'Église, légua le royaume de Sicile à son autre fils Henri, les duchés d'Autriche et de Souabe à son petit-fils Frédéric, le comté de Catane à son autre petit-fils Conradin (*Corradino*), fils de Conrad, et la principauté de Tarente à son bâtard Mainfroi ou Manfred.

La mort de Frédéric n'apaisa point la haine forcenée d'Innocent IV. Le pape continua de poursuivre l'empereur dans la personne de tous les siens. Il expédia sur-le-champ deux lettres, l'une aux Siciliens, l'autre aux Allemands, pour les exhorter à rejeter d'eux la race maudite de Frédéric. — Sa mort est comme un vent qui vous apporte une douce rosée! écrit-il dans sa lettre aux

prélats et aux barons des Deux-Siciles. Et il se hâta de quitter Lyon, afin de repasser les Alpes et de reprendre l'offensive en Italie contre la famille des Hohenstauffen, privée de son redoutable chef. A peine le pape était-il reparti pour Rome, que les Dominicains et les Franciscains, sa fidèle milice, se mirent à parcourir en tous sens la France et la Belgique, prêchant la croisade contre le roi des Romains Conrad, et exhortant les fidèles à porter assistance au comte Wilhelm de Hollande, qu'Innocent IV et quelques princes allemands avaient proclamé empereur. Les indulgences promises à quiconque s'armerait contre Conrad étaient plus considérables que celles accordées aux croisés d'Orient; elles s'étendaient au père et à la mère du croisé!

« Et, dans ces jours-là, dit Mathieu Pâris, le seigneur roi des Français, ayant dépensé tout son argent, éprouvant une grande tribulation et une grande pénurie de toutes choses dans Césarée, écrivit à sa mère, à ses frères et à ses fidèles une lettre *moult* lamentable, demandant, au nom de l'Église pour laquelle il souffrait tant de misères, qu'on lui envoyât des secours prompts et efficaces. Alors la noble dame Blanche, qui tenait virilement les rênes du royaume, convoqua tous les grands, et, quand ils furent réunis, ils commencèrent à murmurer avec grande colère, disant : — Tandis que le seigneur pape suscite de nouveau les chrétiens contre les chrétiens, et fait prêcher la croisade contre des gens soumis à Dieu, afin d'accroître son domaine, il est cause qu'on laisse dans l'oubli notre sire le roi de France, qui supporte tant d'affronts et de douleurs pour la foi du Christ. » Blanche, partageant leur juste indignation, commanda qu'on saisît tous les biens de ceux qui se croiseraient

contre Conrad, en disant : — Que ceux qui veulent combattre pour le pape, vivent aux dépens du pape ; qu'ils s'en aillent et ne reviennent plus ! » Et tous les hauts-barons agirent comme la reine, chacun sur ses terres, et ils gourmandèrent grièvement les Prêcheurs et les Mineurs qui avaient montré grand zèle pour la croisade du pape.

La fermentation qui se manifestait parmi la noblesse contre le pape et les clercs, et qui avait produit des actes politiques d'une nature si grave, existait aussi dans le reste du peuple, et redoublait de violence à mesure qu'on descendait dans les couches les plus profondes de la société. Purement politique chez les gentilshommes, elle devenait mystique chez les serfs. Cette papauté, cette puissance ecclésiastique, qui prêchait la haine et la vengeance au lieu de la charité, qui arrachait au pauvre le pain de ses sueurs, au lieu de nourrir sa misère, qui tuait au lieu de bénir, semblait aux populations des campagnes l'église de Satan plutôt que l'église de Jésus [1]. L'attente

[1] La dureté avec laquelle les ecclésiastiques traitaient souvent leurs *hommes de corps et de poëste* (*de potestate*, sous puissance), ne justifiait que trop l'aversion des serfs pour ces maîtres impitoyables. Un historien de saint Louis a rapporté à ce sujet une anecdote qui honore autant la mémoire de la reine Blanche qu'elle couvre d'infamie le chapitre de Notre-Dame de Paris. Les habitants de Châtenai, serfs du chapitre de la cathédrale, n'ayant pu acquitter quelques tailles imposées par leurs seigneurs, les chanoines firent saisir tous les hommes adultes du village par des archers, et les jetèrent au fond de leur prison seigneuriale, située proche le cloître Notre-Dame ; plusieurs de ces malheureux moururent au bout de quelques jours, soit par l'excès du méphitisme des cachots, soit même par défaut de nourriture. La reine, informée de cet acte de cruauté, pria les chanoines d'accepter sa caution pour ces pauvres gens, et de les relâcher provisoirement : les chanoines répondirent que nul n'avait à s'ingérer de leur conduite envers leurs sujets, qu'ils avaient droit de les faire mourir si bon leur semblait ; et, non contents de cette bravade, ils envoyèrent arrêter les femmes et les enfants des serfs de Châtenai, et les entassèrent dans les cachots où languissaient leurs maris et

du Saint-Esprit et de la religion d'égalité se réveilla avec une force nouvelle : la seule puissance du siècle qui fût exempte de la réprobation générale aux yeux du pauvre peuple, c'était le roi Louis; ils sentaient en lui l'esprit de charité mort chez le pape de Rome; ils s'attachaient à lui, en raison même de l'abandon où le laissait la cour pontificale; ils voyaient dans le saint roi l'instrument futur du Saint-Esprit. Une explosion terrible eut lieu après la Pâques de 1251 : elle ébranla la France entière de l'Escaut à la Garonne. Elle éclata d'abord dans le nord, parmi les bergers, les plus disposés, entre tous les hommes des champs, par leurs habitudes inactives et solitaires, à tous les genres d'exaltation contemplative, de rêverie et de superstition [1]. Ce mouvement commença sur plusieurs points à la fois : Guillaume de Nangis l'indique dans sa *Chronique* et dans les *Gestes de Louis IX ;* les autres chroniqueurs, avec moins de vraisemblance, attribuent exclusivement la *levée* des *pastoureaux* à un person-

leurs pères. Un grand nombre de ces nouvelles victimes trouvèrent la mort dans le gouffre infect où on les avait plongées. Dès que Blanche, déjà irritée de la réponse des chanoines, eut appris cette nouvelle atrocité, elle marcha elle-même avec ses hommes d'armes droit à la prison du chapitre, et, repoussant avec mépris les chanoines et leurs menaces d'excommunication, elle porta de sa propre main le premier coup aux portes de la geôle, et les fit enfoncer en sa présence. Une foule d'hommes, de femmes et d'enfants, pâles et défigurés, se traînèrent hors de cet antre jusqu'aux pieds de la reine, et la supplièrent de les prendre sous sa sauvegarde, de peur que le chapitre ne se vengeât plus tard sur eux de l'affront fait en leur faveur à la juridiction canonicale. La reine força les chanoines d'affranchir les habitants de Châtenai, moyennant une redevance annuelle, et ces pauvres gens, de serfs de corps et de glèbe devenus vilains libres, échappèrent ainsi pour toujours à la tyrannie de leurs anciens maîtres (1252).

Voyez Filleau de la Chaise, *Hist. de saint Louis*, d'après des manuscrits qui n'ont point été publiés depuis et qui nous sont inconnus.

[1] Dans nos campagnes, les bergers ont toujours eu un certain renom de sorcellerie.

nage mystérieux, qui ne fit sans doute que concentrer et organiser l'insurrection, et dont les plans et le but réels sont demeurés un problème.

« Un inconnu, racontent les chroniqueurs, un vieil homme, à grande barbe, au visage maigre et pâle, qui parlait avec une égale facilité le latin, le français et l'allemand, se mit à errer çà et là par les campagnes, prêchant sans l'autorisation du pape ni le patronage d'aucun prélat, et assurant que la bienheureuse Marie, mère du Seigneur, lui était apparue entourée d'une troupe d'anges, et lui avait donné mission d'assembler les pasteurs de brebis ou d'autres animaux. — Le Ciel, disait-il, accorde à l'humble simplicité des *pastoureaux* ce qu'il a refusé à l'orgueil des chevaliers, à savoir de délivrer la Terre-Sainte et de venger le bon roi Loys des infidèles. » Ses paroles étaient corroborées par sa haute éloquence et par la vue de sa main toujours fermée, dans laquelle il prétendait avoir une cédule contenant les instructions de la Sainte-Vierge. Les pâtres, sitôt qu'ils entendaient sa voix, laissaient là leurs troupeaux, leurs étables, leurs écuries, et le suivaient, sans consulter parents ni maîtres, et sans songer le moins du monde aux moyens de subsister. Le maître et ses pastoureaux parcoururent d'abord la Flandre et la Picardie, attirant à eux les plus simples du peuple, comme l'aimant attire le fer : ils étaient déjà plus de trente mille lorsqu'ils vinrent en la cité d'Amiens, où les bourgeois les reçurent à grand'fête, et s'agenouillèrent devant *le Maître aux pastoureaux,* comme devant un très-saint homme. Ils se dirigèrent de là sur *la France* (l'Ile-de-France), se grossissant toujours de pâtres, d'enfants, de laboureurs, qui, saisis d'une sorte de vertige, accouraient les joindre à mesure qu'ils s'a-

vançaient parmi les champs. Quand ils traversaient les villes et les cités, ils défilaient comme une armée sous des chefs et des capitaines, élevant en l'air des massues, des haches et d'autres ustensiles de guerre, se rendant si terribles à tous, qu'il n'était ni prévôt ni bailli pour oser les contredire. Beaucoup de gens d'ailleurs leur accordaient faveur et assistance, disant que Dieu choisit souventes fois les humbles pour confondre les forts, et que ceux qui se glorifient eux-mêmes ne plaisent point au Tout-Puissant ; c'est pourquoi Blanche, reine et régente des Français, espérant que ces *pastoureaux* recouvreraient la Terre-Sainte et secourraient son fils, les avait en sa grâce et protection. Les *pastoureaux* se multiplièrent donc merveilleusement jusqu'au nombre de cent mille et plus : sur l'étendard de leur *maître* était figuré un agneau portant la bannière de la croix ; l'agneau en signe d'innocence et d'humilité, la bannière et la croix en signe de victoire ; ils eurent bientôt jusqu'à cinq cents autres enseignes semblables. Sur certains de leurs étendards étaient peints la Vierge Marie et les anges apparaissant au maître des pastoureaux. De toutes parts affluaient vers eux les bannis, les proscrits, les excommuniés, les larrons, toutes gens qu'en France on nomme communément *ribauds*. Armés d'épées, de haches à deux tranchants, d'épieux, de dagues et de couteaux, les pastoureaux semblaient désormais les adorateurs de Mars plutôt que ceux du Christ.

» Quand le *Maître* et ses principaux acolytes se virent en si grand état, ils commencèrent à dévier de la foi dans leurs prédications, à célébrer des mariages, tout laïques qu'ils fussent, et non-seulement à distribuer des croix à tout venant, mais à donner l'absolution des péchés à

quiconque recevait ces croix. Et, lorsque le chef suprême des pastoureaux prêchait, entouré d'une foule de gens armés, il gourmandait et condamnait tous les ordres monastiques, surtout les Frères Prêcheurs et Mineurs, les traitant de vagabonds et d'hypocrites; il reprochait aux moines de Cîteaux (ou moines blancs) leur passion avaricieuse pour les troupeaux et les terres, aux moines noirs (les moines de Cluni et les autres anciens bénédictins) leur gloutonnerie et leur orgueil; il appelait les chanoines des mondains et des dévorateurs de viandes, et accusait les évêques et leurs *officiaux* de ne songer qu'à la chasse, aux écus et aux plaisirs de tout genre. Quant à la cour de Rome, il la couvrait d'opprobres qu'on n'oserait redire, en sorte que lui et les siens se montraient à découvert hérétiques et schismatiques.

« Or le peuple écoutait et applaudissait ces déclamations en haine et en mépris du clergé, *ce qui était fort dangereux :* il estimait le Maître doué du don des miracles, et croyait que les mets et les vins que consommaient les pastoureaux augmentaient au lieu de diminuer. Les clercs furent moult dolents de voir le peuple tomber en si grande erreur, et l'en voulurent détourner; mais par là ils se rendirent tellement odieux aux pastoureaux et aux peuples, que beaucoup d'ecclésiastiques qu'on rencontra par les champs furent mis à mort. Ainsi alla le Maître, avec tous les siens, par la contrée jusqu'à Paris. La reine Blanche, sachant leur venue, commanda que nul ne fût si hardi que de s'opposer à eux; car elle pensait comme les autres que ce fussent bonnes gens envoyés de par notre Seigneur : elle fit venir le Grand-Maître devant elle, et lui demanda comment il avait nom : il lui répondit qu'on l'appelait le *Maître de Hongrie;* la reine

l'honora grandement et lui donna grands dons. Le Maître monta pour lors en tel orgueil, qu'il se revêtit comme prêtre en l'Église Saint-Eustache de Paris, et prêcha la mître en tête comme un évêque, et se fit moult honorer et servir, et *fit eau bénite* à la manière d'un évêque. Les autres pastoureaux se répandirent parmi Paris et occirent tous les clercs qu'ils y trouvèrent, et on ferma les portes du Petit-Pont, de crainte qu'ils ne tuassent aussi les écoliers qui étaient venus de diverses contrées pour étudier en l'Université.

« Quand ils eurent ainsi passé par la ville de Paris, ils pensèrent n'avoir plus rien à redouter nulle part, et se vantèrent d'être les plus gens de bien du monde, puisqu'à Paris, *où est la source de toute sapience*, personne ne les avait contredits en quoi que ce fût. Au sortir de Paris, le Maître les divisa en trois corps; car ils étaient tant, qu'ils ne trouvaient point de ville qui les pût héberger ni soutenir, et tous se dirigèrent vers le midi. Le jour de saint Barnabé (11 juin), les pastoureaux entrèrent à Orléans, malgré l'évêque et tout le clergé, mais du plein consentement des citoyens. Quand le Maître de Hongrie eut annoncé qu'il prêcherait comme un puissant prophète, les peuples vinrent à lui en multitude infinie; mais l'évêque de la ville défendit, sous peine d'excommunication, à tous les clercs, d'écouter ces discours ou de suivre les pastoureaux, assurant que ce n'étaient que souricières du diable; quant aux laïques, ils n'eussent respecté ni les défenses ni l'autorité épiscopale. Les clercs les plus sages obéirent, et se renfermèrent soigneusement en leurs logis; mais quelques clercs des écoles ne se purent retenir d'aller voir et entendre cette étrange nouveauté; car c'était chose inouïe qu'un laïque, un homme du peuple,

qui plus est, osât ainsi prêcher audacieusement en public, malgré l'évêque, dans une ville où florissait une docte Université, et attirât à lui les oreilles et les cœurs de tant de gens. Le Maître, étant monté en chaire, commença de mugir des erreurs qu'on ne saurait répéter; mais voici qu'un des écoliers, qui se tenaient à distance, s'approchant soudain avec témérité, éclata en ces mots : — Méchant hérétique, ennemi de la vérité, tu en as menti par ta tête, et tu déçois les innocents par tes fausses et trompeuses harangues! » A peine avait-il dit, qu'un de ces vagabonds s'élança sur cet écolier, et lui fendit la tête avec une hache à bec (hache terminée d'un côté par une pointe aiguë, au lieu d'être à double tranchant). Aussitôt s'éleva un grand tumulte : les pastoureaux en armes coururent sus aux clercs désarmés, brisèrent leurs portes et leurs fenêtres, se saisirent de leurs livres les plus précieux, qu'ils brûlèrent, et tuèrent ou jetèrent à la Loire plusieurs d'entre eux, sans opposition ou plutôt avec l'assistance du peuple de la ville. Vingt-cinq clercs au moins périrent ainsi misérablement, sans parler de ceux qui furent blessés ou pillés; et, quand les pastoureaux furent partis, l'évêque, *de peur d'être comparé à un chien qui n'ose aboyer,* mit la ville en interdit, parce que les citoyens, autorisant et secondant ces *précurseurs de l'Ante-Christ,* s'étaient rendus coupables et infâmes. »

Suivant le récit de Guillaume de Nangis (*Chroniq.*), qui diffère de celui de Mathieu Pâris, les troubles d'Orléans n'auraient point eu le caractère d'un massacre, mais bien d'une lutte sanglante entre les pastoureaux et les écoliers.

« Les cris et les plaintes de l'évêque montèrent jusqu'aux oreilles de madame Blanche, des grands et des prélats. — Le Seigneur le sait, dit alors modestement la

reine ; j'espérais que ces gens-là recouvreraient toute la Terre-Sainte en simplicité et sainteté; mais, puisque ce sont des imposteurs, qu'ils soient excommuniés, pourchassés et détruits! » Tous ces *jongleurs* furent donc excommuniés; mais, avant que la sentence eût été publiée, ils arrivèrent à Bourges, dont les portes leur furent ouvertes par les citoyens, en dépit de l'archevêque ; et le plus grand nombre entrèrent dans la cité, tandis que le reste demeurait au dehors parmi les clôtures des vignes. Le grand chef de ces séducteurs pénétra d'abord dans les synagogues des juifs, détruisit leurs livres et les dépouilla induement de leurs biens; puis, comme il avait promis de faire en public un sermon et des miracles surprenants, une grande foule de peuple se rassembla de toutes parts, afin d'ouïr ce qui n'avait point été entendu depuis des siècles, et de voir ce qui n'avait point été vu. Mais on trouva qu'il ne remplissait pas sa promesse, et que les miracles annoncés n'étaient que fourberies. Un bourreau, aposté parmi le peuple, frappa le Maître sur la tête, d'une hache à deux tranchants, lui fit sauter la cervelle et l'envoya en enfer. Au même instant, le bailli royal de Bourges et ses hommes d'armes fondirent sur les *ribauds* qui escortaient le Maître de Hongrie, les dispersèrent, jetèrent dans un carrefour le cadavre du Maître, *pour qu'il fût déchiré par les chiens*, et proclamèrent l'excommunication fulminée contre les pastoureaux et contre leurs fauteurs et auditeurs. Le principal corps des pastoureaux, terrifié par le *trépassement* de son chef, s'éparpilla sans résistance, et ils furent massacrés çà et là, *comme des chiens enragés*, par les chevaliers et les gens d'armes (Math. Pâris)[1]. »

[1] Selon Nangis, le Maître ne fut pas tué dans la cathédrale de Bourges, mais hors la ville, après qu'il en fut sorti avec ses gens. Nangis dit que ce furent les

Une seconde bande de pastoureaux s'étant dirigée sur Bordeaux, Simon de Montfort, comte de Leicester (dernier fils du fameux Simon), qui commandait en Gascogne pour le roi d'Angleterre, leur fit fermer les portes de la ville, et leur signifia de se retirer au plus vite, sinon qu'il les irait décapiter tous, avec l'aide de sa chevalerie et des milices communales. *Ils s'enfuirent donc comme ils purent, et souffrirent de grandes misères :* leur chef ayant voulu s'embarquer et quitter le pays, les matelots de sa nef le reconnurent pour le compagnon du Hongrois tué à Bourges ; alors ils lui lièrent les pieds et les mains, et le précipitèrent dans la Gironde. D'autres pastoureaux, qui étaient déjà parvenus à Marseille, n'eurent pas un meilleur sort. Partout « les meneurs furent suspendus aux fourches patibulaires, et le commun peuple, obligé de s'en retourner pauvre et mendiant. »

Les bruits les plus étranges s'accréditèrent sur le compte du Maître de Hongrie et de ses lieutenants. C'était, disait-on, un apostat de l'ordre de Cîteaux : il avait renié Jésus-Christ dès sa jeunesse, *et puisé les pernicieuses pratiques de la magie au puits empesté de Tolède* (dans l'Université arabe de cette ville); on assurait que c'était lui qui, encore adolescent, avait jadis (en 1215) fasciné tant de milliers d'enfants qui le suivirent en chantant jusqu'à la mer. On ajoutait qu'il avait promis au *souldan de Babyloine* de lui mener une multitude infinie de chrétiens pour qu'il en fît ses esclaves, et qu'ainsi la France, veuve à la fois de son peuple et de son roi, fût plus facilement ouverte

gens de Bourges qui le tuèrent. Le fanatisme sauvage des serfs et les déprédations des bandits qui s'étaient joints à cette étrange croisade devaient commencer à effrayer les gens des villes. — La chronique de Saint-Denis prétend que le Maître de Hongrie parvint à s'enfuir, et qu'il fut pris et pendu à Marseille.

aux Sarrasins. Des lettres trouvées sur celui des chefs de la rébellion qui fut noyé dans la Gironde donnaient, disait-on, la preuve du fait. Le clergé imagina probablement ces contes bizarres, afin de montrer la main de Satan dans la séduction qui avait entraîné tant de milliers d'hommes, et de dépopulariser la mémoire de ce redoutable inconnu, qui avait porté de si rudes coups à l'Église : le Maître de Hongrie ne fut certainement pas un émissaire de l'islamisme, mais la circonstance de cette cédule qu'il prétendait avoir reçue de la sainte Vierge ne permet pas de le considérer comme un simple sectaire, un visionnaire enthousiaste. S'il croyait à sa mission, il choisissait du moins ses moyens d'action sans beaucoup de scrupule; son vrai caractère est resté un mystère impénétrable : on pourrait voir, sans trop d'invraisemblance, chez cet homme venu *de Hongrie*, un chef de manichéens, un *Bulgare* de génie, qui avait tenté de venger ses frères et sa religion en soulevant le peuple contre le clergé catholique. Il échoua, mais après avoir fait trembler toute la hiérarchie ecclésiastique, et la grandeur des alarmes qu'il inspira aux clercs est assez attestée par les paroles du grave historien Mathieu Pâris. « Jamais, au jugement des hommes sages, depuis le temps de Mahomet, il n'a surgi un si dangereux fléau dans l'église du Christ [1]. »

La malheureuse issue de l'insurrection des *pastoureaux* agit fortement sur l'imagination du menu peuple, et garantit pour assez longtemps le clergé des mouvements populaires; mais le péril n'était que déplacé pour Rome : le libre mysticisme, comprimé dans les classes populaires, où il avait fait explosion avec un emportement si sauvage,

[1] Math. Pâris. — Guill. de Nangis, *Gestes de Louis IX*, et *Chron.* — Chron. de Saint-Denis.

reparut sous une forme plus épurée et plus savante au cœur même de l'Église, au cœur de ces ordres mendiants, qui étaient la milice dévouée de la papauté contre l'hérésie. « Le pape, dit M. Michelet, n'avait vaincu le mysticisme indépendant qu'en ouvrant lui-même de grandes écoles de mysticisme.... C'était entreprendre la chose difficile et contradictoire entre toutes, vouloir régler l'inspiration, déterminer l'illumination, constituer le délire.... » La papauté n'avait réussi qu'à demi; les disciples du grand mystique, de François d'Assise, s'élancèrent bientôt hors de la voie d'obéissance et d'humilité où il s'était maintenu jusqu'à sa mort; et, tandis que les uns, abdiquant le renoncement et l'humilité du maître, se faisaient les agents et les complices des exactions papales, et envahissaient avec arrogance tous les droits du clergé séculier, beaucoup d'autres, et des meilleurs et des plus purs, rejetaient au fond de leur cœur le présent tout entier, les évêques, le pape, l'Église actuelle, et guidés par leur général, Jean de Parme, entraient à pleines voiles dans la *religion du Saint-Esprit,* et attendaient la prochaine régénération du monde et le règne de la perfection sur la terre.

(1249-1262.) Pendant que ces vagues, mais puissantes aspirations vers l'avenir, passionnaient tour à tour les instincts des masses et l'intelligence des âmes d'élite, le fantôme du passé, le vieux manichéisme se débattait encore au milieu des flammes et ne pouvait se résoudre à mourir : quatre-vingts *croyants* furent brûlés vifs à Agen dans l'été de 1249, en présence et par les ordres du comte de Toulouse. Raymond VII, abattu par ses longues infortunes, n'avait plus rien du héros de Beaucaire et de Toulouse, et ne savait plus porter dignement son mal-

heur; depuis la ruine de ses dernières espérances en 1242, toujours tremblant devant la cour de Rome et l'Inquisition, il ne leur refusait plus aucun gage de son obéissance ; il excitait même leurs rigueurs pour faire preuve de zèle. La cruelle exécution d'Agen est le dernier acte que l'histoire mentionne de lui ; triste fin d'une carrière ouverte sous de plus nobles auspices! Il espérait sans doute que son ardeur orthodoxe lui vaudrait la dispense des engagements qu'il avait pris l'année précédente avec Louis IX, touchant le voyage d'outre-mer : cette dispense eût été inutile ; une maladie mortelle était dans son sein, et il expira le 27 septembre 1249, à Milhaud en Rouergue, à l'âge de cinquante-deux ans. Si peu glorieux qu'eussent été ses derniers jours, sa mort causa un deuil universel dans tous les pays de la langue d'oc ; partout où passa son corps, à Albi, à Gaillac, à Rabasteins, à Toulouse, les peuples se lamentaient et pleuraient leur seigneur *naturel,* parce qu'il était le dernier de sa race, et qu'avec lui finissait à jamais l'indépendance languedocienne. La race de Frédelo avait régné quatre cents ans à Toulouse.

Les Toulousains n'opposèrent aucune résistance aux commissaires français que la reine Blanche envoya prendre possession de leur patrie au nom d'Alphonse de Poitiers et de Jeanne de Toulouse, sa femme. L'héritage entier de Raymond était échu à la comtesse Jeanne, car Raymond n'avait laissé aucun autre enfant. Alphonse et Jeanne, à leur retour de la croisade, en octobre 1250, reçurent l'hommage de la commune de Toulouse, des autres villes et des barons et châtelains du pays toulousain, du Querci, du Rouergue, de l'Agénois, du Venaissin et du reste du marquisat de Provence ; ils firent casser indûment le testament de Raymond VII, pour ne point

acquitter les legs considérables qui s'y trouvaient consignés ; puis, allant s'établir au château de Vincennes, dont Louis IX avait fait présent à son frère, ils abandonnèrent leurs domaines à des sénéchaux, et ne s'occupèrent plus de leurs sujets que pour porter atteinte aux libertés communales échappées à tant de tempêtes. Toutefois Alphonse, avant de quitter le Languedoc, avait aidé son frère Charles, comte d'Anjou et de Provence, dans une affaire qui concernait leurs intérêts communs.

La Provence n'était pas épuisée, comme le Languedoc, par quarante ans de calamités : aussi n'avait-elle subi, pour ainsi dire, que par surprise, la domination du comte Charles. Lorsque ce prince fut parti pour l'Orient avec le roi Louis, une vive agitation se manifesta dans le pays. « Que ne commence-t-on, chantèrent les troubadours, que ne commence-t-on vite le jeu où maint heaume sera fendu, et maint haubert démaillé ? » La captivité du roi Louis et de ses frères, qui causa tant de deuil et de consternation dans le royaume de France, excita des sentiments bien opposés parmi les Provençaux : Marseille, Aix, Arles, Nice, Avignon, espérant être délivrées de Charles d'Anjou, rompirent toute subordination vis-à-vis des gouverneurs du comté de Provence, et jetèrent, à ce qu'on assure, les fondements d'une confédération républicaine sur le modèle de la ligue lombarde. La nouvelle du retour de leur comte ne les engagea point à se soumettre ; mais leur résistance fut mal concertée et inégale. Avignon, qui relevait à la fois du comté et du marquisat de Provence, se voyant attaquée par Charles et Alphonse réunis, demanda la paix, et reçut dans son sein un viguier et deux assesseurs nommés par les deux comtes, en conservant ses priviléges, tels que l'exemption de tailles

et de péages, le droit de guerre, excepté contre les deux princes ses seigneurs, etc. (10 mai 1251). Charles d'Anjou assaillit ensuite la république arlésienne, saccagea son territoire, et s'apprêtait à mettre le siége devant la cité, si elle n'eût consenti à reconnaître sa suzeraineté, sauf réserve des franchises et priviléges communaux : le serment d'un prince du caractère de Charles était une faible garantie (30 avril 1252)! Les autres villes suivirent l'exemple d'Avignon et d'Arles; Marseille, la plus puissante et la plus populeuse des cités provençales, reconnut aussi de nouveau, après quelques hostilités, la suzeraineté du comte Charles, mais à condition de continuer à se gouverner elle-même sous cette seigneurie nominale. Charles, retenu alors par une guerre à laquelle il s'était mêlé dans le nord de la France, accepta provisoirement cet accommodement; mais, en 1256, ses officiers ayant essayé d'agir arbitrairement à Marseille comme dans le reste du pays, furent chassés ou mis à mort au milieu d'une insurrection populaire : Marseille reprit les armes, entraîna dans ses intérêts une partie de la noblesse provençale, choisit pour capitaine le comte Boniface de Castellane, vaillant chevalier et *trobador* renommé, qui était seigneur d'un des plus forts châteaux de la Provence, et s'apprêta dès lors à une défense désespérée. Charles d'Anjou, résolu de dompter à tout prix les Marseillais, rassembla de toutes parts des troupes françaises, et commença par attaquer le château de Castellane, où étaient accourus les plus braves des chevaliers provençaux. Après une vigoureuse résistance, le manoir du comte Boniface, *fortement ébranlé par les coups des engins de guerre*, fut obligé de se rendre; les autres forteresses des barons rebelles tombèrent successivement devant Char-

les, en qui les méridionaux effrayés croyaient voir renaître le génie guerrier et la cruauté de Simon de Montfort. Charles, maître de toutes les forteresses d'où Marseille eût pu tirer quelque secours, put alors réunir contre cette ville toutes ses forces, et sans doute aussi celles de son frère Alphonse et des sénéchaux royaux du midi.

On connaît peu les détails de la lutte suprême que soutint la liberté provençale (de 1257 à 1262). Marseille méritait d'avoir, comme Toulouse, un historien de ses exploits et de ses malheurs : le chroniqueur Nangis, partisan du vainqueur, raconte en quelques lignes la catastrophe de la dernière des républiques méridionales. « Les Marseillais, accablés par les horreurs d'un long siége, épuisés par la famine, furent forcés de se remettre à la merci du comte Charles. De peur que mauvais exemple ne fût donné, si une telle présomption demeurait sans châtiment, le comte Charles fit décapiter publiquement, au milieu de la cité, tous ceux qui avaient excité le peuple à la rébellion : il se saisit de toute la terre de Boniface, qu'il chassa de la Provence. » Un autre historien dit même que Boniface de Castellane périt aussi par la main du bourreau.

La chute de Marseille ferme la grande et triste période ouverte cinquante ans auparavant par la première croisade contre les Albigeois. Avec Boniface de Castellane expirèrent ces générations de poëtes guerriers qui avaient fait longtemps la gloire de la langue d'oc : que restait-il à chanter aux troubadours, ces fougueux ennemis du pape, des clercs et des hommes du Nord? La source de l'inspiration était tarie, maintenant que les hommes de la langue d'oïl régnaient à Poitiers, à Toulouse, à Marseille, et que les bûchers de l'Inquisition répondaient aux satiri-

ques *sirventes*. L'art éclatant des *trobaïres*, la *gaie science* (*gay saber*), qui avait rempli de si nobles joies le cœur des amants et des guerriers, fut précipité dans une rapide décadence : la civilisation provençale perdit son lustre et son *parage*, et, lorsque, dans le siècle suivant, Toulouse accueillit cette célèbre institution des *jeux floraux* dont les vestiges ont subsisté jusqu'à nos jours; lorsqu'au quinzième siècle, le *bon roi René* ressuscita dans Aix les traditions et les formes de l'ancienne littérature, ce ne furent plus là que de pâles et vaines images d'un passé à jamais perdu : la poésie provençale ne devait plus sortir de sa tombe ; mais elle n'y était pas descendue tout entière ; elle avait enfanté en mourant quelque chose de plus grand qu'elle-même ; elle avait donné la vie à la poésie italienne, et à peine les derniers troubadours avaient-ils disparu de l'horizon, qu'on y vit surgir l'astre qui absorba dans sa lumière immense tous les rayons de l'inspiration du moyen-âge, et que Dante Alighieri parut!

(1242-1256.) Les troubles violents de la Flandre, en détournant l'attention et les armes de l'ambitieux et l'avide Charles d'Anjou, avaient retardé de quelques années le désastre de Marseille : déjà, de 1242 à 1244, les cinq fils de la comtesse Marguerite de Flandre, nés de deux pères différents, s'étaient disputé par avance l'héritage de leur mère, qui avait pris parti pour les Dampierre, enfants du second lit, contre les d'Avesne, enfants du premier lit. Louis IX, choisi pour arbitre, les avait réconciliés en assignant le comté de Flandre à la branche de Dampierre, et le comté de Hainaut à la branche d'Avesne, qui était entachée de bâtardise, Marguerite n'ayant point été légitimement mariée au sire d'Avesne. Guillaume, l'aîné des Dampierre, qui portait

à la croisade le titre de comte de Flandre, étant mort à son retour, en 1250, la querelle se renouvela durant le séjour de Louis IX en Palestine : Jean, l'aîné des d'Avesne, réclama de nouveau l'héritage de Flandre, et invoqua le secours de son beau-frère Guillaume ou Wilhem, comte de Hollande, proclamé *roi des Romains* par le parti papal en Allemagne. La comtesse Marguerite et les Dampierre appelèrent à leur aide Charles d'Anjou, en lui promettant le Hainaut pour salaire. Charles accourut avec une multitude d'hommes d'armes, et s'empara de Valenciennes, capitale du Hainaut, malgré la résistance des bourgeois. Une rude guerre désola tous les Pays-Bas pendant trois années : les deux Dampierre furent battus et pris par leurs rivaux à la bataille de Walcheren, mais Charles d'Anjou se maintint en possession du Hainaut, jusqu'à ce que *le saint roi Loys, fils de la paix et de la concorde*, eût amené les deux partis à un accommodement peu différent du premier (en 1256). Charles d'Anjou rendit le Hainaut aux d'Avesne, *moyennant une forte somme d'argent.*

(1251-1255). L'histoire de la seule province du continent qui restât aux Plantagenêts est peu liée à celle de la France, durant cette période : vers le temps où les *pastoureaux* de France furent si mal accueillis devant Bordeaux, la Gascogne, tourmentée tour à tour par la tyrannie et par l'anarchie, était en proie à de grandes agitations : ce pays, si indocile à toute espèce de joug, avait à subir, de la part des baillis du roi d'Angleterre, des exactions que n'eussent pas endurées les hommes les plus paisibles. « Les injustices, les outrages, les tyrannies de vos baillis, écrivaient l'archevêque et le clergé de Bordeaux au roi Henri III, ne se peuvent rapporter à *votre su-*

blimité sans amertume de cœur..... Parmi les prêtres et les religieux, les paysans, les pauvres et les orphelins, les uns sont mis à mort, les autres, frappés de verges ou retenus dans les prisons; d'autres, par la saisie de leurs personnes et de leurs biens, sont forcés de se racheter à prix d'argent..... On trouverait à peine une paroisse dans laquelle il restât encore le tiers des habitants, le reste étant mort de faim et de misère, ou ayant été forcé de s'enfuir sur un sol étranger. »

Les Gascons n'obtinrent aucune justice de Henri III, trop faible pour exercer la tyrannie par lui-même, mais trop entêté et trop opiniâtre pour écouter les plaintes du peuple contre les gens qui le tyrannisaient en son nom: les Gascons s'insurgèrent, et Henri dépêcha contre eux Simon de Montfort, comte de Leicester, guerrier aussi farouche et aussi intrépide que son père[1]. Simon fit prisonnier le seigneur d'Albret, contraignit le vicomte de Béarn à demander une trêve, et réduisit les populations gasconnes. Simon abusa si cruellement de sa victoire, que Henri, craignant enfin les conséquences de l'exaspération de la Gascogne, y envoya son jeune fils Édouard avec le titre de gouverneur d'Aquitaine, pour tâcher de calmer les esprits; mais il n'était plus temps. La révolte redevenait générale : Gaston de Béarn et beaucoup d'autres seigneurs avaient offert au roi de Castille de reconnaître sa suzeraineté ; La Réole, Saint-Émilion et plusieurs châteaux avaient déjà reçu garnison espagnole. Henri se décida enfin à passer lui-même en Aquitaine, et,

[1] Simon, comte de Leicester, était le dernier fils du fameux Simon : à l'époque où les seigneurs qui tenaient des fiefs des rois de France et d'Angleterre, furent obligés de choisir entre les deux suzerains (en 1242), Simon avait opté pour l'Angleterre, tandis que les autres Montfort demeuraient français.

s'embarquant à Portsmouth, le 6 août 1253, avec une nombreuse armée, il vint descendre à Bordeaux, reprit La Réole et les autres places fortes, fit la paix avec le roi de Castille, et détermina les Gascons à rentrer *sous sa seigneurie,* par le rappel de Simon de Montfort et par des mesures plus modérées et plus raisonnables qu'on ne pouvait l'attendre de son caractère.

(1253-1268.) Tandis que la Gascogne se soumettait péniblement à la déplorable administration de Henri III, la France voyait avec regret les rênes de l'état échapper à la main mourante d'une femme qui les avait dirigées avec la force et l'habileté d'un grand roi. La reine Blanche, qui avait conservé jusqu'à sa soixante-cinquième année toute sa vigueur d'esprit et de corps, tomba soudain gravement malade à Melun : elle se fit reporter à Paris, demanda le voile à l'abbesse de Maubuisson, de l'ordre de Cîteaux, demande qui, chez elle, annonçait la conscience de sa fin prochaine, et mourut peu de jours après, le 1er décembre 1253 [1].

« Le roi Loys étant encore absent, ses frères, les comtes Al-

[1] Le dernier acte du gouvernement de Blanche fut l'exécution d'un ordre envoyé de Palestine par son fils, lequel prescrivait l'expulsion générale des juifs et la confiscation de leurs biens-fonds. En 1248, avant de partir, Louis IX, à la requête du pape, avait fait enlever, des mains des rabbins juifs, tous les exemplaires du Talmud qu'on put saisir, afin de détruire ce curieux et singulier recueil de traditions apocryphes que les Hébreux vénéraient à l'égal du livre de la loi. On n'y réussit pas, et on n'y pouvait réussir. Après les livres, Louis frappa les hommes, excité, dit-on, par un propos tenu par des Sarrasins, qui reprochaient aux chrétiens *de ne point aimer leur Seigneur, puisqu'ils souffraient ses meurtriers au milieu d'eux* (Math. Pâris. — Math. de Westminster). L'exploitation de la banque et de l'usure passa des juifs à une classe de banquiers appelés *cahorsins*, parceque les habitants de Cahors s'étaient les premiers entre les chrétiens adonnés au commerce de banque pour le service de la cour de Rome (Sismondi, t. VII, p. 493.). On a vu que, durant la guerre des Albigeois, Simon de Montfort avait un riche bourgeois de Cahors pour banquier.

phonse et Charles, furent chargés de la garde du royaume : car Loys et Philippe, fils du roi, n'étaient pas encore d'âge à pouvoir ou à savoir mettre la main aux choses sérieuses. Cependant que le roi demeurait à Jaffa pour relever les murs de cette ville, il commença de s'y répandre un bruit lugubre touchant la mort de la pieuse dame reine Blanche. Le seigneur Eudes (de Châteauroux), évêque de Tusculum et légat du saint-siége, ayant été informé de cette mort un des premiers, prit avec lui l'archevêque de Tyr, *qui tenait alors le sceau du roi,* et le confesseur dudit roi ; puis, venant vers Loys, il lui dit qu'il le voulait secrètement entretenir. Le roi, voyant le visage grave du légat, comprit qu'on avait quelque chose de triste à lui apprendre : il alla donc de chambre en chambre jusque dans sa chapelle, et, fermant les portes, il s'assit devant l'autel, et les trois prélats avec lui. Alors le légat énuméra au roi tous les bienfaits qu'il avait reçus de la bonté divine depuis son plus jeune âge, et surtout la grâce que Dieu lui avait faite en lui donnant une mère qui l'avait nourri si pieusement, élevé si catholiquement, et qui avait régi son royaume avec tant de prudence et de fidélité : après un moment de silence, il ajouta en sanglotant le récit de la mort si regrettable de ladite reine. Alors le roi, gémissant à haute voix et fondant en larmes, fléchit les genoux devant l'autel, et, joignant les mains, dit : « — Grâces te soient rendues, Seigneur Dieu, à toi qui m'as donné une si excellente dame et mère pour le temps qu'il t'a plu, et qui maintenant viens de la retirer à toi selon ton bon plaisir! »

« Après que le légat eut prononcé une courte *recommandation* pour l'âme de la défunte, le roi voulut demeurer seul avec son confesseur : ils restèrent quelque temps dans une pieuse méditation entrecoupée de soupirs, et chan-

tèrent l'office des morts ensemble (Mathieu Pâris. — Guil. de Nangis). » Quand la première douleur du bon roi fut un peu apaisée, il commença de songer à son royaume, *qui n'était pas trop bien assuré* sous la garde de ses frères; car le comte Alphonse était retenu en son lit par une paralysie, et Charles ne se souciait de nulle autre chose que de son propre agrandissement. Louis comprit qu'il fallait partir sans plus de délai, et les barons de la Terre-Sainte eux-mêmes reconnurent la nécessité de ce départ. Le roi, la reine, le petit Jean Tristan, leur fils, né à Damiette, et deux autres de leurs enfants, le sire de Joinville et le reste des croisés français, se rembarquèrent donc à Saint-Jean-d'Acre sur quatorze vaisseaux et galères, peu de jours après la Pâques de l'an 1254. En longeant l'île de Chypre, la grande galère du roi toucha sur un banc de sable, et le choc *emporta bien trois toises de la quille.* Les matelots et les passagers conseillèrent à Louis IX de passer sur un autre navire, parce qu'il n'était pas certain que la galère, quoique remise à flot, pût tenir la mer sans péril jusqu'en France; mais le roi refusa de suivre cet avis. — Si je descends de la nef, dit-il, cinq ou six cents personnes qui sont céans, et aiment autant leurs corps comme je fais le mien, n'oseront rester après moi, descendront en l'île de Chypre, et jamais n'auront plus espoir ni moyen de retourner en leur pays. J'aime mieux mettre moi, la reine et mes enfants en danger, et en la main de Dieu, que de faire un tel dommage à si grand peuple (Joinville). »

Il est difficile de rencontrer dans l'histoire quelque chose de plus admirable que cette profession d'égalité des hommes faite par un roi au péril de sa vie. C'était la première fois qu'un prince du moyen âge comprenait ainsi l'Évan-

gile : Louis était arrivé par la charité jusqu'à l'égalité.

Louis IX ne fut point victime de son généreux dévouement : la galère essuya une tempête sans sombrer, et arriva au port d'Hières, en Provence, après dix semaines d'une traversée laborieuse. Louis voulait absolument continuer de côtoyer la Provence, pour aller débarquer à Aigues-Mortes *sur sa terre ;* mais Joinville et ses autres conseillers obtinrent qu'il ne se remettrait pas *en péril de mer,* puisqu'il en était hors, et on prit terre à Hières, *ce dont la reine fut moult joyeuse.*

Le roi se dirigea sur le Rhône en passant par Aix ; il rétablit à Nîmes et à Narbonne le consulat, qui avait été aboli par son frère Alphonse et par ses sénéchaux, et rendit, à Beaucaire, une ordonnance remarquable, à l'occasion des plaintes que lui portèrent les Languedociens, sujets de la couronne, contre les mesures arbitraires des sénéchaux français. « Nous défendons expressément à nos sénéchaux, y est-il dit, d'empêcher les habitants de Beaucaire de porter où ils voudront leurs blés, leurs vins et autres denrées, pour les vendre, à condition qu'ils ne fournissent ni armes ni vivres aux Sarrasins, tant que les chrétiens seront en guerre avec ceux-ci, ni à aucuns de nos autres ennemis. S'il arrivait cependant quelque cas urgent, pour lequel il convînt de défendre de porter les denrées hors du pays, le sénéchal assemblera un conseil *non suspect* auquel assisteront *plusieurs des prélats, des barons et des bourgeois des bonnes villes,* de l'avis desquels le sénéchal fera cette défense, et, une fois faite, il ne la pourra révoquer sans un semblable conseil. Tant que durera cette défense, il n'en pourra dispenser personne par faveur. Tout ce que dessus s'étendra aux sénéchaussées

de Beaucaire et de Carcassonne[1]. » On peut faire remonter à cette ordonnance les *états provinciaux de Languedoc :* l'histoire des pays provençaux, du temps de leur indépendance, nous a offert plusieurs exemples d'assemblées où les délégués des villes étaient appelés à délibérer régulièrement avec ceux de la noblesse et du clergé ; c'était un fait tout simple dans les mœurs politiques du midi, et ce fait persista, et même se régularisa sous la domination des rois. La Normandie connaissait aussi les assemblées provinciales ; mais l'ancienne France royale était moins avancée d'un degré dans la civilisation politique : chaque commune y bornait ses vues à l'horizon de sa banlieue, et la bourgeoisie ne s'élevait point encore à la conception d'intérêts plus complexes et plus généraux : la couronne traitait isolément avec chaque ville pour les questions d'impôts et de franchises. Cependant quelques symptômes annonçaient que cet état de choses ne tarderait pas à se modifier par l'intervention de la couronne elle-même, qui sentait le besoin de nouveaux moyens d'action : saint Louis appelait parfois à sa cour les maires et échevins des communes françaises ; il était réservé à son petit-fils, Philippe-le-Bel, de faire davantage.

Louis IX regagna l'ancienne France par les Cévennes et l'Auvergne ; il arriva le 5 septembre à Vincennes, et fit son entrée à Paris en grande pompe, le 7, après plus de six années d'absence. Mais ceux qui s'empressèrent autour de lui reconnurent bientôt « qu'il portait sur son visage l'empreinte d'un profond chagrin ; qu'il ne riait jamais ; que les instruments de musique ou les discours joyeux ne lui procuraient aucun plaisir ; que l'aspect de la pa-

[1] En 1269, fut tenue, en vertu de cette ordonnance, une assemblée où figurèrent les consuls de vingt-sept villes et bourgs des deux sénéchaussées.

trie, les hommages et les salutations de ses sujets, venant à sa rencontre et lui apportant des présents, ne l'engageaient point à relever ses yeux, toujours fixés vers la terre, ni à interrompre ses soupirs; car, en repassant dans son esprit sa captivité, il se reprochait la confusion où la chrétienté avait été plongée à cause de lui (Math. Pâris). »

Louis imputait à ses péchés les désastres de la croisade, et se croyait coupable parce qu'il avait été malheureux. Le désordre universel où il retrouva la chrétienté était bien fait pour redoubler sa tristesse : il portait dans son âme un pur idéal de paix, de justice et de charité, et le monde réel ne lui offrait que discordes, qu'iniquités, qu'implacables haines : au dehors de son royaume, l'Angleterre flottant de l'anarchie à la tyrannie, l'Italie et l'Allemagne déchirées par une interminable lutte, l'Empire et la papauté se débattant dans des flots de sang; au dedans, tous les maux résultant du régime féodal, de la violence et du déréglement des mœurs, et, à côté de ces misères sociales, des troubles intellectuels et religieux divisant les écoles parisiennes et armant les théologiens les uns contre les autres, l'Université aux prises avec les ordres mendiants, la guerre, non plus entre les orthodoxes et les hérétiques, mais dans le sein même de l'orthodoxie! Avec quelle joie Louis IX eût donné sa vie pour racheter l'Europe de tant de maux et rendre la paix à l'Église! Mais, hélas! son pouvoir était loin d'égaler ses désirs, et les passions déchaînées étaient moins disposées que jamais à écouter la voix de l'homme qui était alors sur la terre le seul et véritable représentant de l'esprit évangélique. Le fort de la guerre s'était transporté en Italie : le fils aîné de Frédéric, le roi des Romains Conrad, avait

laissé le champ libre en Allemagne à son compétiteur, Wilhelm de Hollande, pour défendre les Deux-Siciles contre le pape. Conrad venait de mourir à vingt-six ans, le 21 mai 1254 : il ne restait plus que deux princes du sang de Frédéric II, Corradino ou le petit Conrad, fils de Conrad, enfant de deux ans, qu'on élevait dans le domaine patrimonial de sa famille, en Souabe, et Manfred ou Mainfroi, prince de Tarente, fils naturel de Frédéric II. Innocent IV voulut profiter de la mort de Conrad pour réunir à l'état de l'Église le royaume des Deux-Siciles : ce vieux pontife entra lui-même dans Naples à la tête de ses hommes d'armes, et fut accueilli avec transport par les Guelfes de la Pouille et de la Campanie, descendants des conquérants de race normande dépossédés par les Hohenstauffen ; mais les Allemands, établis depuis la conquête tudesque, et les Sarrasins, que Frédéric II avait colonisés par milliers en Campanie et en Sicile, accoururent à la voix de Manfred, et Innocent IV, après avoir vu ses troupes battues à plusieurs reprises, mourut à Naples le 7 décembre 1254 [1]. Son successeur, Alexandre IV, ne put empêcher les Gibelins de reconquérir tout le royaume des Deux-Siciles, dont Manfred se mit en possession. — Wilhelm de Hollande survécut peu à son rival Conrad : il fut tué, en février 1256, dans un combat contre les Frisons, voisins et ennemis de ses sujets les Hollandais. La lutte des papes et de la maison de Hohenstauffen se concentra entièrement en Italie ; les princes allemands, las de s'entrebattre pour Rome et pour l'Empire, ne songèrent plus qu'à se rendre le plus indépendants possible, chacun chez soi : ils se divisèrent, il est

[1] Ce fut lui qui fit adopter aux cardinaux le chapeau rouge.

vrai, sur l'élection d'un empereur; mais, chaque parti ayant choisi avec intention un prince étranger sans crédit personnel en Allemagne, Richard Plantagenêt, comte de Cornouailles, et Alphonse *le Sage* ou *le Savant*, roi de Castille (fondateur de l'Université de Salamanque), se décorèrent en vain tous deux du titre de *roi des Romains*, et ne furent pas plus obéis l'un que l'autre : le long interrègne de l'Empire ôta pour bien des années à la *Teutonie* toute influence dans les affaires de la chrétienté. Le pape ne prit point parti entre les deux concurrents à l'Empire. Les hostilités continuèrent dans l'Italie méridionale entre Manfred et la cour de Rome, qui soutenait la guerre avec l'argent des Anglais : Alexandre IV avait offert le trône de Sicile à Henri III, pour son second fils Edmond, encore enfant, et s'en faisait un nouveau prétexte pour dévorer l'Angleterre.

Louis IX avait dû renoncer à toute intervention dans la querelle du saint-siége et des Hohenstauffen : obligé d'abandonner l'espoir de rétablir la paix générale, il se dédommageait en écartant du moins de son royaume toute cause de guerre, en se réconciliant avec ses rivaux politiques, et en s'assurant l'amitié de ceux qui eussent pu devenir ses adversaires. Il serra les liens d'une étroite alliance avec la maison de Champagne, par le mariage de sa fille Isabelle avec le jeune Thibaud II, roi de Navarre et comte de Champagne, qui avait succédé, en 1253, à son père, le célèbre Thibaud. Le sire de Joinville, sénéchal de Champagne et grand ami de saint Louis, à la solde de qui il était resté quatre ans en Terre-Sainte, fut l'entremetteur de ce mariage (avril 1255).

Le roi entama ensuite des négociations avec les rois d'Angleterre et d'Aragon, pour terminer par des trans-

actions définitives les différends qui existaient entre les trois couronnes. Beaucoup de fiefs, dans le Languedoc, l'Auvergne, et tous les cantons voisins, relevaient encore du roi d'Aragon depuis que ce prince avait perdu la suzeraineté de la vicomté de Beziers : ses droits s'entre-croisaient avec ceux du roi de France, et pouvaient devenir à chaque instant des occasions de guerre : le roi Jayme d'Aragon consentit à résigner tous ces droits, soit établis, soit contestés, en réservant seulement sa seigneurie de Montpellier, pour laquelle il se reconnut feudataire de la couronne de France. Louis, de son côté, renonça solennellement à l'ancienne suzeraineté des rois franks sur la *Marche d'Espagne* (la Catalogne) et sur le Roussillon, suzeraineté que la maison de Barcelonne ne reconnaissait plus depuis assez longtemps. Ce traité fut signé à Corbeil le 11 mai 1258, et corroboré plus tard (en 1262) par le mariage de Philippe, fils de Louis IX, avec Isabelle, fille du roi d'Aragon.

L'année suivante, Louis IX mit fin, par un traité moins généralement approuvé, aux plaintes et aux réclamations perpétuelles du roi d'Angleterre relativement à *la grande injustice du roi Philippe-Auguste.* Henri III, absorbé par ses querelles continuelles avec ses sujets, était incapable de soutenir ses prétentions par les armes; cependant Louis IX lui restitua le Périgord, le Limousin, et une partie de la Saintonge, avec la suzeraineté sur l'Angoumois et la réversibilité de l'Agénois et du Querci, moyennant quoi Henri renonça à tous ses droits sur la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou, et le reste de la Saintonge (20 mai 1259).

Louis agit en cette circonstance contre l'avis de tous ses conseillers. « Je sais bien, répondit-il à leurs repré-

sentations, que je ne suis tenu à rien rendre au roi d'Angleterre; mais je le fais pour nourrir et entretenir amour, paix et union, entre mes enfants et ceux du roi Henri, lesquels sont cousins-germains (Henri III avait épousé une sœur de la reine Marguerite), et, en ce faisant, je pense que je ferai moult bonne œuvre ; car, en premier lieu, je conquerrai la paix, et, après, je ferai le roi Henri mon *homme de foi,* ce qu'il n'est pas encore, car il n'est point encore entré en mon hommage (*Joinville*). » Le bon roi ne pensait pas que l'intérêt légitime de la puissance nationale était bien autrement essentiel que le bon cousinage de ses fils et des fils de Henri III, et il ne soupçonnait pas le moins du monde que ce pût être chose contraire au droit et à la raison que de disposer ainsi de provinces entières sans l'aveu de leurs habitants. Dans le droit féodal, la plus matérialiste des législations humaines, les hommes n'étaient que l'appendice de la terre : la terre possédait l'homme au lieu d'en être possédée, et l'entraînait dans son destin; le saint roi Louis, qui combattit si vivement le droit féodal dans ses applications les plus contraires à l'Évangile, en subissait encore les principes fondamentaux. Les populations qu'il rejeta sous le détestable gouvernement de Henri III lui en surent fort mauvais gré, et, plus tard, lorsqu'il fut canonisé, se refusèrent à célébrer sa fête. Cependant la conduite de Louis IX envers le roi d'Angleterre fut loin de lui nuire généralement dans l'esprit de ses contemporains. Les principes du véritable droit des nations étant universellement ignorés, Louis parut avoir sacrifié l'intérêt à la justice, ainsi qu'il le croyait lui-même; on le vénéra pour cet acte de désintéressement, comme pour sa charitable intervention dans tous les démêlés des petits princes qui avoisinaient le domaine

royal ; il faisait partout régner la paix autour de lui, réconciliait le duc de Bretagne avec son beau-frère le roi de Navarre, le comte de Chalon avec son fils le comte de Bourgogne (de Franche-Comté), le comte de Luxembourg avec le comte de Bar ; les Bourguignons et Lorrains, et autres gens qui n'étaient pas ses vassaux, *l'aimoient tant pour la grand'peine qu'il prenoit à les mettre d'accord, qu'ils venoient plaider devant lui les discords qu'ils avoient les uns vers les autres* (Joinville).

Mais, tandis qu'il rétablissait ainsi la concorde au-dehors, Paris était livré sous ses yeux à des dissensions qui devaient le préoccuper plus puissamment encore que les querelles des barons ; car le sujet du combat était d'un ordre plus élevé, et les combattants, plus opiniâtres. Les théologiens étaient bien plus difficiles à *appointer* que les gens de guerre ! Les deux partis qui divisaient le monde théologique avaient pris pour champ de bataille les écoles de Paris, ce centre illustre de l'intelligence européenne ; ces deux partis étaient le clergé séculier, qui avait sa plus haute expression dans les docteurs de l'Université, et le clergé régulier, ou plutôt les ordres mendiants, car les anciens ordres religieux, débordés, étouffés par les disciples de François et de Dominique, se réfugiaient avec effroi derrière le parti séculier. On ne saurait donner une idée de la terrible puissance d'expansion qu'avait déployée depuis quarante ans le nouveau monachisme : par les commissions papales, il envahissait la prédication, l'administration des sacrements, la direction de la conscience des princes et des peuples, toutes les fonctions des ordinaires et des curés ; par la création des tiers-ordres, il s'affiliait directement la masse de la société laïque, et les prêtres paroissiaux craignaient de se voir bientôt seuls dans

leurs églises désertes aux jours des fêtes solennelles, tandis que la foule s'entassait dans les somptueuses basiliques élevées pour les Mendiants : *N'ayant rien, ils possèdent tout!* s'écriait le chancelier de Frédéric II, Pierre des Vignes, dans une lettre plaintive adressée à ce prince au nom du clergé séculier (Petri de Vineis epist. 57). L'ancienne discipline des diocèses, si profondément ébranlée de longue date par les papes, était enfin complétement renversée. Les Mendiants avaient voulu avoir l'enseignement de la doctrine comme la conduite pratique des âmes, et l'Université de Paris avait été envahie à son tour dès l'an 1250; à la faveur des troubles universitaires, les dominicains avaient érigé une école de théologie dans leur couvent de la rue Saint-Jacques; les franciscains en établirent aussi une aux *Cordeliers* (on nomma ainsi les franciscains à cause de la corde dont ils se ceignaient les reins); puis les dominicains en fondèrent chez eux une seconde. Depuis Abeilard et Saint-Bernard, on n'avait rien vu de comparable au mouvement intellectuel qui jaillit de ces ardents foyers : le mysticisme prit chez les Mineurs un essor d'une audace et d'une vigueur prodigieuses, et l'ordre de Dominique sembla purifier au feu de la science et du génie le sang dont il était souillé. On vit accourir aux écoles des Mendiants de Paris, comme maîtres ou comme élèves, les plus grands esprits qu'il y eût alors en Europe. C'étaient le franciscain anglais Alexandre de Halès, l'auteur de la plus ancienne Somme théologique, ou Traité général de Théologie, qu'ait produit la scolastique, et le dominicain allemand Albert-le-Grand, dont la renommée mystérieuse et presque magique s'est vaguement conservée jusqu'à nous dans la mé-

moire du peuple [1], espèce de Faust orthodoxe, cerveau infatigable qui absorba toutes les connaissances réelles ou imaginaires que possédait alors le monde, logicien, physicien, métaphysicien, alchimiste, astrologue, théologien, qui associa le philosophe de Stagyre à saint Dominique, et fut, pour ainsi dire, le principal négociateur du pacte d'Aristote avec Rome : c'était l'Italien Jean de Parme, ce novateur enthousiaste qui allait bientôt ébranler l'Église; c'étaient ses compatriotes Thomas d'Aquin et Bonaventure, qui devaient la raffermir; c'étaient enfin notre Vincent de Beauvais et l'Anglais Roger Bacon, les deux encyclopédistes du treizième siècle, qui résumèrent cette science du moyen âge dans laquelle existait en germe, quoi qu'on en dise, la grandeur scientifique des temps modernes. Qu'était-ce, pour résister à de tels rivaux, que le spirituel et savant Guillaume de Saint-Amour et les autres universitaires ? La logique de l'école avait fort à faire contre l'inspiration soutenue par la science. Et, d'ailleurs, un Mendiant, Thomas d'Aquin, devint bientôt le premier logicien du monde.

Les séculiers soutinrent toutefois le choc : sur les douze chaires de théologie de l'Université, déjà six étaient au pouvoir des moines, sans compter les trois que tenaient les chanoines réguliers de Notre-Dame : les séculiers reprirent l'offensive; l'Université somma les docteurs réguliers de jurer l'observation de ses statuts, et voulut enlever aux dominicains une de leurs deux chaires : les Prêcheurs résistèrent : l'Université les excommunia et les rejeta de son sein; les Prêcheurs en appelèrent au pape, qui déclara tous les docteurs séculiers suspendus

[1] Il a donné son nom à la place *Maubert*, à Paris. Place *Maubert*, pour place *Maître-Albert*.

de leurs fonctions[1] (1254). L'Université adressa une grande lettre à tous les prélats : l'*école de Paris*, disait-elle, *est le fondement de l'Église ; si l'on ébranle le fondement, l'édifice sera en danger de crouler*. C'étaient là de redoutables paroles pour Rome, quoique ceux qui les proféraient fussent loin d'en tirer toutes les conséquences. Innocent IV voulut désintéresser la masse du clergé de cette querelle, et, par une bulle du 21 novembre 1254, il interdit aux Mendiants d'empiéter dorénavant sur les droits des évêques et des curés ; mais Innocent IV mourut quinze jours après, et le premier acte de son successeur Alexandre IV fut de révoquer la bulle du 21 novembre : Alexandre IV ordonna ensuite la réintégration des Prêcheurs dans le corps universitaire, et chargea les évêques d'Auxerre et d'Orléans de faire exécuter sa volonté (avril 1255). L'Université refusa d'obéir : les délégués du pape excommunièrent l'Université. Les docteurs et les écoliers réunis déclarèrent la société universitaire dissoute, abdiquèrent leurs priviléges et déclarèrent chaque école indépendante : le pape ne vit dans cet acte qu'un subterfuge pour éviter de recevoir les docteurs mendiants, et maintint sa sentence. Les deux partis acceptèrent néanmoins pour arbitres les archevêques de Bourges, de Reims, de Sens et de Rouen, qui décidèrent que les Mendiants n'auraient que deux écoles, et demeureraient séparés du corps des maîtres et écoliers séculiers (mars 1256). Le pape cassa la sentence arbitrale, et déposa de toutes fonctions et bénéfices maître Guillaume de Saint-Amour et les trois autres principaux docteurs de l'Université : les docteurs condamnés furent soutenus ouvertement par leur corps, et sous main par les évêques ; le roi, qui était du tiers-ordre des franciscains, tenait pour les Mendiants ; le peuple

de Paris penchait pour les docteurs, si l'on en peut juger par les poésies du trouvère Rutebeuf, qui exprime généralement avec énergie les sentiments populaires, et qui reproche si vivement au roi sa connivence avec les persécuteurs de *maître Guillaume*. La lutte se prolongea quatre années encore, jusqu'en 1260, que l'Université réintégra enfin les Prêcheurs dans son sein, en leur assignant le dernier rang après les Mineurs et les autres moines [1].

Si cette grande guerre scolastique n'eût été allumée qu'entre les intérêts de deux corporations rivales, elle mériterait peu d'arrêter l'attention de l'historien ; mais les opinions n'y étaient pas moins engagées que les intérêts, et l'extrême exaltation de la lutte était entretenue par des passions plus générales et plus sérieuses que l'esprit de corps. Les Mendiants traitaient leurs adversaires de schismatiques qui niaient l'autorité souveraine du pape ; les universitaires répondaient par une accusation d'hérésie, dans laquelle ils s'efforçaient d'envelopper les Mendiants en masse. Une vaste explosion d'idées hétérodoxes avait eu lieu, en effet, dans l'ordre de Saint-François : en 1254, avait commencé à circuler ostensiblement dans les écoles de Paris un livre intitulé *Introduction à l'Évangile éternel*, que la voix publique attribuait à Jean de Parme, général des franciscains : l'*Évangile éternel*, c'était l'Évangile de cette religion du Saint-Esprit qu'on traînait depuis tant d'années sur les mêmes bûchers que

[1] Voyez les poésies de Rutebeuf, récemment publiées par M. A. Jubinal. — Le roi, bien qu'il eût pris parti pour les moines contre les séculiers, n'en était pas moins favorable à l'Université en général : ce fut avant la fin des troubles qu'il aida son chapelain Robert de Sorbonne à fonder, près des ruines de l'antique palais romain des Thermes, le collége de Sorbonne, pour les *povres estudiants en divinité* (en théologie) : ce collége devint plus tard le quartier général de la théologie en France.

le manichéisme, et qui venait maintenant planter son étendard au milieu des milices papales. Nous n'avons plus ce livre extraordinaire ni les autres œuvres de la secte qui le produisit ; mais les extraits cités par les écrivains ecclésiastiques suffisent pour en reconstruire les audacieuses théories. « Le Père éternel, disaient Jean de Parme et ses adhérents, a opéré parmi les hommes depuis la création jusqu'à la venue du Christ; après le Père a régné le Fils : l'empire du Fils finira en l'année 1260 après sa venue sur la terre, et le règne du Saint-Esprit et de l'Évangile éternel commencera pour durer jusqu'à la consommation des siècles. Le temps de l'Ancien-Testament a été celui de la chair, du mariage, de la vie laïque. Sous le Nouveau-Testament, les hommes, commençant de recevoir la grâce, ont vécu entre la chair et l'esprit; c'était le temps du clergé et du pape, à qui n'a point été confié le sens spirituel, mais seulement le sens littéral de l'Écriture : on ne pouvait atteindre la perfection avec l'évangile de Jésus-Christ; mais avec le Saint-Esprit règnera la vérité sans voiles, sans signes, sans sacrements; les hommes vivront dans la grâce et la contemplation absolues ; la vie active deviendra inutile ; l'ordre clérical périra et sera remplacé *par ceux qui vont pieds nus et les reins ceints d'une corde* (les Mendiants). Le nouvel Évangile sera aussi supérieur à l'ancien que le soleil est supérieur à la lune [1]. »

[1] Le messie du nouvel Évangile était un abbé Joachim de Flore, illuminé, visionnaire et prophète, mort dans la Calabre en 1202. Suivant l'Introduction à l'Évangile éternel, l'homme vêtu de lin (Joachim, qui était moine blanc, ou cistercien), l'ange à la faux aiguë (Dominique) et l'ange ayant le signe du Dieu vivant (François d'Assise) doivent être, au commencement du troisième état du monde, ce qu'ont été, au commencement du premier, Abraham, Isaac et Jacob, et, au commencement du second, Zacharie, Jean-Baptiste, et Jésus-Christ en tant qu'homme. Jean de Parme dit encore que les Grecs marchent plus selon l'Esprit que les Latins, sans doute parce que les gens d'église chez eux ne sont pas sci-

On croit entrevoir ici la révélation confuse du dogme du progrès universel apparaissant pour la première fois à l'esprit de l'homme; mais sous quelle forme étrange cette grande idée entrait-elle dans le monde! la terre changée en un immense couvent, la destruction de l'individualité par l'abolition de la propriété et de la famille, la destruction de l'action et de la vie elle-même par l'absorption dans la contemplation et l'extase, l'unité dans l'immobilité; c'était se rejeter dans le sein de l'infini au lieu de développer progressivement la vie sur la terre suivant les plans de la Providence, et courir au même abîme que les manichéens, en imposant aux élus une chimérique perfection spirituelle [1].

L'Université se fit de cette doctrine une arme redoutable : elle déféra en cour de Rome *l'Introduction à l'Évangile éternel*, et Guillaume de Saint-Amour riposta contre Jean de Parme par le livre des *Périls des derniers temps*, où il signalait les moines mendiants comme les hommes de danger prédits par saint Paul; il déclarait qu'il n'y avait de mission légitime dans l'Église que celle des évêques et des curés, et que tous ceux qui prêchaient

gneurs temporels et ne font pas la guerre; — et que les juifs seront sauvés, sans quitter le judaïsme. Voyez Fleuri, l. LXXXIII, c. 55, LXXXIV, *passim*, et LXXXV, c. 2. — Bulæus, *Histoire de l'Université*, t. III. — Matth. Pâris, *ad annum* 1256, etc. — Eccard., *Hist. medii ævi*, II, 849.

[1] Ce n'était pas là l'unique erreur de ces sectaires : leur dogme fondamental lui-même, le remplacement de la Religion du Fils ou du Verbe par la Religion du Saint-Esprit, reposait sur l'ignorance de la métaphysique générale des religions : cette Loi du Saint-Esprit ou de l'Amour à laquelle ils aspiraient, elle n'était point à venir, elle était venue; c'était le christianisme lui-même; la doctrine du Verbe n'est que le point de départ du christianisme; le grand principe de l'Évangile, c'est la Charité, c'est l'Amour. S'il était une doctrine à laquelle on pût appliquer spécialement le nom de Religion du Verbe ou de l'Intelligence, ce serait le brahmanisme, où apparaît pour la première fois le dogme de l'absolu engendrant son Verbe.

sans mission étaient de faux prédicateurs, *quand même ils feraient des miracles.* Le pape, disait-il, porterait atteinte aux droits de ses frères les évêques, en donnant la liberté de prêcher à une multitude indéfinie de personnes, qui seraient comme autant d'*évêques universaux.* La perfection, suivant Guillaume, consistait à suivre Jésus-Christ en l'imitant dans la pratique des bonnes œuvres, c'est-à-dire en travaillant et non en mendiant; aussi Guillaume défendait-il avec énergie la cause de la vie active. La conduite de la cour de Rome fut singulièrement remarquable en cette circonstance; elle reçut cette double atteinte avec des sentiments très-divers: le livre de Saint-Amour ne lui inspira que de la colère; elle frappa d'anathème, comme *inique, criminel et exécrable,* cet ouvrage qui ne faisait guère que réclamer, avec des formes un peu âpres, le rétablissement de l'antique discipline hiérarchique. Quant au livre de Jean de Parme, Rome le reçut avec un effroi qui se traduisit, non point en mesures de violence, mais au contraire en efforts pour étouffer à tout prix, et le moins bruyamment possible, ces terribles nouveautés: le pape garda des ménagements extraordinaires envers les franciscains, invita Jean de Parme à se démettre volontairement du généralat, lui permit de désigner lui-même son remplaçant, qui fut le célèbre Bonaventure, et donna le moins de publicité possible à la condamnation de son livre. L'affaire cependant avait fait trop de bruit; il fallut juger Jean de Parme: Jean et deux autres des principaux membres de l'ordre furent condamnés à la prison perpétuelle; mais le cardinal Ottoboni de Fiesque, depuis pape sous le nom d'Adrien V, se déclara caution de Jean de Parme, et l'auteur de l'*Introduction à l'Évangile éternel,* traité avec autant d'égards qu'autrefois Abeilard, eut le choix de la retraite où

il passa le reste de ses jours. Rome recueillit le fruit de cette modération inaccoutumée : les mystiques ne furent point exaltés par la persécution, et la plupart d'entre eux, quoique les idées de l'*Évangile éternel* continuassent longtemps à fermenter çà et là après la fatale année 1260, furent ramenés sous la souveraineté spirituelle du pape par les deux hommes de génie qui prirent sur ces entrefaites la direction des deux ordres mendiants, le dominicain Thomas d'Aquin et le franciscain Bonaventure : ces deux illustres penseurs semblèrent se partager, dans leur œuvre théologique, les deux grands éléments de l'âme humaine, le sentiment et l'intelligence. On les a nommés, avec assez de justesse, le Bossuet et le Fénelon du XIII[e] siècle ; ils contribuèrent, à des degrés inégaux, à ramener pour un temps dans les limites du catholicisme l'esprit humain, fatigué de tant d'élans impuissants et de vagues et fougueuses aspirations. Pendant que le tendre et poétique Bonaventure détournait de la redoutable voie du Saint-Esprit le flot du mysticisme, pour le rappeler à la tradition de saint François, au culte extatique de la Vierge et de l'Enfant Jésus, le sévère logicien Thomas d'Aquin s'efforçait de tracer autour de la raison un cercle infranchissable. Pierre Lombard avait cru jadis trancher toutes les contestations religieuses et métaphysiques, en cousant bout à bout les sentences des Pères : cette compilation, seule base de l'enseignement durant un siècle, ne suffisait plus à l'activité intellectuelle des écoles ; Thomas, suivant la trace de son maître Albert-le-Grand et du franciscain Alexandre de Halès, et réalisant avec un immense succès ce que Halès avait tenté, réunit et traita dogmatiquement, en un vaste corps d'ouvrage, toutes les questions de la théologie, avec le secours de la dialectique d'Aristote : ce

livre, que les écoles catholiques ont toujours considéré comme un véritable code de théologie, fait une large part au libre-arbitre : l'Église tendait à s'écarter de saint Augustin pour se rapprocher de l'école de Lérins ; l'Église s'effrayait de la grâce absolue que proclamaient les mystiques; elle y sentait la ruine de son gouvernement et de sa hiérarchie ; elle sentait que « si l'on n'admet la liberté, l'homme est incapable d'obéissance ; il n'y a plus de gouvernement possible (Michelet). » C'était au profit du saint-siége que Thomas et son école admettaient la liberté humaine, c'est-à-dire la liberté d'obéir : Thomas, Bonaventure, Alexandre de Halès, Vincent de Beauvais, sont tous pour la doctrine qualifiée plus tard d'ultramontanisme, à savoir : la *monarchie* catholique, la suprématie des papes sur les conciles.

« Le colossal monument élevé par Thomas, » dit l'historien qu'on vient de citer, « ravit le siècle en admiration. » Albert-le-Grand s'écria que *le frère Thomas avait mis fin à tous travaux* (de théologie) *jusqu'à la fin du monde*. On crut que le dernier mot de toute science était trouvé : Thomas avait fixé le sens des livres saints et des choses du salut; pour la connaissance de la nature, n'avait-on pas l'infaillible Aristote, qui avait enfin triomphé des répugnances de Rome, et que les docteurs de Cologne proclamaient *le précurseur du Christ dans les choses naturelles, ainsi que Jean-Baptiste dans les choses de la grâce ?* L'homme n'avait plus à réfléchir sur Dieu et sur lui-même, ni à observer au-dehors de lui... Hélas! le Grand Albert se trompait : l'homme n'était point arrivé au terme de ce long voyage qui ne finira qu'avec l'humanité même! Le monde ne s'arrêta point dans sa marche éternelle, et bien courte fut sa halte entre les barrières plantées par la main

puissante de Thomas avec l'aide du Stagyrite [1] ! L'œuvre du *docteur angélique* a eu le sort de toutes les œuvres humaines ; mais on n'ôtera pas du moins à Thomas la gloire d'avoir été le consolateur de bien des âmes troublées, en fixant leurs doutes et en dissipant les nuages de leur intelligence. Saint Louis lui-même, l'homme de la foi par excellence, s'estima souvent heureux de pouvoir s'appuyer sur une telle colonne contre les attaques du doute [2], et bénit Dieu d'avoir envoyé ce grand docteur pour raffermir l'Église ébranlée : saint Louis n'avait point échappé aux angoisses qui tourmentaient alors les âmes religieuses, et il est probable que ses propres anxiétés et celles qu'il voyait autour de lui avaient beaucoup influé sur ses dispositions vis-à-vis des hérétiques et de tous les ennemis de la foi : envers eux seuls il s'écartait de sa modération et de sa douceur habituelles ; l'antipathie qu'il ressentait contre eux était mêlée de terreur, et tous les moyens lui semblaient bons pour se préserver lui-même et préserver ses peuples du contact de ces *émissaires de l'enfer*. On sait sa

[1] Un passage très-curieux de la *théologie* de saint Thomas fait connaître quel était alors le sentiment de l'Église sur un point capital de l'astronomie et de la philosophie naturelle : Thomas déclare impossible qu'il y ait un autre monde que la terre. « S'il en pouvait exister un second, il faudrait de toute nécessité en admettre d'autres encore jusqu'à l'infini, ce qui paraît contraire à la vérité et à la révélation. » *Theologiæ pars* I, *quæstio* 67. Ainsi la vie universelle (les anges à part) passait encore pour concentrée sur notre globe. — Au moment même où Thomas et tout le clergé après lui proclamaient l'immobilité, soit au nom de la révélation, soit au nom d'Aristote, Roger Bacon protestait déjà au nom de l'avenir et du progrès indéfini, quittait Aristote pour l'étude directe de la nature, et posait pour principe de toute science humaine l'examen et l'observation combinés avec la tradition. Le monde n'entendit point alors cette grande voix, ce cri prématuré de la philosophie ; mais la protestation de Bacon ne fut pas perdue.

[2] Voyez les belles pages de M. Michelet sur saint Thomas et saint Louis, *Hist. de France*, t. II, p. 626-637. M. Michelet est le premier de nos historiens qui ait compris l'état intellectuel et moral de la chrétienté au treizième siècle.

fameuse maxime sur les discussions théologiques : — Nul, s'il n'est grand clerc et théologien parfait, ne doit disputer contre les juifs et hérétiques; mais doit le laïque, quand il entend médire de la foi chrétienne, défendre la chose, non pas seulement de paroles, mais à bonne épée tranchant, et en frapper les médisants et mécréants à travers le corps, tant comme elle y pourra entrer (Joinville). » Saint Louis fut donc conséquent avec lui-même en favorisant l'Inquisition, dont il fit donner l'office par tout le royaume au provincial des frères Prêcheurs et au gardien des Mineurs de Paris (décembre 1255); mais sa logique orthodoxe, si impitoyable qu'elle fût, n'eût sans doute pas empêché son cœur de se soulever ni ses entrailles de s'émouvoir s'il eût été initié au détail de la procédure inquisitoriale.

Au reste, quand Louis IX n'eût pas craint pour lui-même la contagion du doute et de l'erreur, il ne se fût pas moins cru obligé d'en préserver ses sujets, et d'employer sa puissance temporelle au châtiment des prédicateurs d'hérésie. Il avait reçu de Dieu le glaive de la justice pour punir les crimes, et qu'étaient à ses yeux les crimes qui s'attaquent à la vie ou aux propriétés auprès du crime qui perd les âmes! Telle était la conclusion que le moyen âge tirait du dogme de l'éternité des peines : toute erreur sur le dogme menant à la damnation éternelle, il n'était pas de trop rigoureux supplices pour l'homme qui travaillait à la perte des âmes chrétiennes; et, quant à ceux qu'il avait séduits, ils devaient partager sa punition dans ce monde et dans l'autre s'ils ne saisissaient l'instant suprême pour se repentir. Si les vrais principes de la justice et du droit social eussent été mieux définis, Louis IX eût compris que les châtiments corporels nécessaires peut-

être pour la répression des passions brutales, ne peuvent rien contre la révolte de l'intelligence ; il eût compris que le droit le plus extrême d'une société fondée sur l'unité de croyance se borne à exclure de son sein celui de ses membres qui attaque théoriquement la base de l'ordre social ; que la société, enfin, doit se défendre, se garantir et non se venger. Au temps de saint Louis, la justice, au contraire, n'était encore que la vengeance : l'esprit de l'Ancien-Testament et l'esprit de la vieille barbarie germanique prévalaient encore à cet égard sur l'esprit de l'Évangile ; tout le droit féodal reposait sur ce principe, et Louis IX, tout en abjurant les sentiments de vengeance personnelle, défendus par la prière quotidienne du chrétien, estimait de son devoir de venger la société et Dieu même. Delà ses poursuites impitoyables, non pas seulement contre les hérétiques, mais contre les blasphémateurs, contre les juifs, contre les filles de joie, contre les usuriers, contre tous les pécheurs, enfin, qui transgressaient la loi de Dieu ou les canons de l'Église. Les rigueurs de Louis IX nous paraissent outrées, souvent même radicalement injustes et contraires à toutes les notions de bonne administration et d'économie politique [1] ; mais il faut le juger sur ses

[1] L'ordonnance de 1254 prescrit que toutes les *ribaudes* ou *filles folles de leur corps* soient *boutées* hors tant des champs comme des villes, et dépouillées de leurs biens, *voire* de leurs habits, jusques à la cotte et au pelisson (surtout de fourrure). — La même ordonnance modifiait l'arrêt de bannissement porté contre les juifs l'année précédente, leur permettait de rester dans le royaume, mais en les attachant à la glèbe et leur interdisant *toute usure*, c'est à dire tout prêt à intérêt, conformément à la doctrine de l'église, qui, sur ce point comme sur bien d'autres, était en réaction outrée contre les vices et les abus de la civilisation antique. *L'usure* passa des juifs aux banquiers cahorsins et lombards : les usuriers chrétiens furent frappés après les usuriers juifs ; en 1256, cent cinquante banquiers, tous appartenant à la ville d'Asti, furent arrêtés, expulsés de France, et tous leurs capitaux, confisqués, jusqu'à concurrence de 800,000 livres (Sis-

croyances et non sur les nôtres. Quoiqu'on pense du fonds même de ses idées, quoiqu'on puisse lui contester, avec raison, à quelques égards, l'intelligence de l'Évangile, c'est assurément un des plus nobles spectacles de l'histoire, que de voir ce grand homme poursuivre avec une si complète abnégation personnelle et une persévérance si inébranlable la réalisation de l'idéal qu'il portait dans son âme, le règne du Christ sur la terre; son salut éternel et le salut de son peuple, la suppression de tout ce qui était contraire à la loi divine, la suppression du péché, tel était le but dont rien ne le fit dévier un instant. Il fut dans sa vie publique le roi juste de l'Écriture, dans sa vie privée le chevalier ascète, le héros chrétien, tel que l'avaient rêvé les romanciers du Saint-Graal. Les principes de sa vie publique se résument dans les belles paroles qu'il adressa à son fils aîné Louis, dans un moment où il se croyait en danger de mort :—Beau fils, je te prie que tu te fasses aimer du peuple de ton royaume; car, *voirement*, je pré-

mondi, t. VIII, p. 26). En 1268, le roi chassa tous les banquiers et changeurs lombards et cahorsins que n'avait pas arrêtés l'exemple des Astesans. Mais, le prêt à intérêt étant la base des rapports du capitaliste avec le travailleur, rapports sans lesquels il n'y avait ni commerce ni industrie possibles, la force des choses l'emporta sur les préjugés, et l'usure, la banque et le change, qu'on enveloppait dans la même proscription, survécurent à tous les édits et à toutes les persécutions qui avaient été religieuses sous saint Louis, qui furent fiscales sous ses successeurs. —Ce fut surtout contre les blasphémateurs que s'acharna Louis IX : « Une fois il advint que le roi, chevauchant parmi Paris, ouit et entendit un homme qui jura vilainement Dieu; en fut le roi moult courroucé en son cœur, et commanda qu'il fût pris et le fit *signer* (marquer) d'un fer chaud parmi le nez et les lèvres, afin qu'il eût perdurable mémoire de son péché, et que les autres redoutassent de jurer vilainement le nom de leur Créateur. Moult de gens murmurant pour cela encontre le roi, il dit : — Je voudrois être ainsi *signé* d'un fer chaud comme cet homme, et que jamais vilains serments ne fussent jurés en mon royaume. » Saint Louis alla si loin dans la répression de ce genre de délits, que le pape Clément IV, homme assez éclairé, se crut obligé de modérer ce zèle excessif en engageant le roi à substituer les amendes aux châtiments corporels.

férerois qu'un Écossois vînt d'Écosse ou quelque autre lointain étranger, qui gouvernât le royaume bien et *loyaument,* que si tu le gouvernois mal en point et en reproches[1]. »

Quant aux habitudes intérieures du saint roi, elles nous paraissent quelque peu étranges : Geoffroi de Beaulieu, confesseur du roi, et le confesseur de la reine Marguerite, nous ont laissé des biographies de Louis IX, où ils décrivent complaisamment toutes les pieuses pratiques auxquelles se livrait ce prince. Un moine n'eût pu avoir une dévotion plus minutieuse : si ces narrateurs n'exagèrent pas, on comprend difficilement comment Louis IX trouvait encore assez de temps pour veiller aux affaires de son royaume. « Le *benoît* roi, raconte Geoffroi de Beaulieu, disoit ses *heures canonicales* à grand'dévotion et à droites heures, sans les avancer, ni retarder, autant qu'il pouvoit; et, lors même qu'il chevauchoit, il faisoit dire les heures canoniques à haute voix et à *note* (en plain-chant) par ses chapelains à cheval, comme s'ils eussent été en l'église. Il se relevoit trois fois par nuit pour prier, à minuit, à matines et à primes, et ce faisoit-il même les nuits qu'il étoit avec la reine sa femme. Il communioit au moins six fois tous les ans, et alloit recevoir son Sauveur par très-grand'piété; car auparavant il lavoit ses mains et sa bouche, ôtoit son chaperon et sa coiffe, et, une fois entré au chœur de l'église, il n'alloit pas sur ses pieds jusqu'à l'autel, mais y alloit à genoux. Quand il avoit soupé, il faisoit chanter complies, et puis alloit

[1] Cette scène touchante se passa à Fontainebleau, séjour solitaire dont Louis aimait les sites mélancoliques et sauvages. Le père ne mourut pas ; ce fut l'enfant qui mourut peu de temps après (en 1259), à l'âge de seize ans; cette mort fut une des plus grandes douleurs de la vie de Louis IX.

en sa chambre et faisoit asseoir ses enfants devant lui, et leur montroit bons exemples des princes anciens qui avoient été déçus par convoitise, orgueil ou luxure, et qui par tels vices avoient perdu leurs royaumes et leurs seigneuries. Il faisoit porter à ses enfants chapeaux de roses ou d'autres fleurs le vendredi, en *remembrance* de la sainte couronne dont Jésus-Christ fut couronné le jour de la sainte Passion. » Louis poussait au dernier degré le système de mortification et de pénitence; il s'abstenait de tout commerce charnel avec la reine pendant l'Avent, le Carême, les vigiles de grandes fêtes, etc.; il trempait toujours son vin et les *brouets trop délicats qu'on lui présentait, de peur de se délecter de la saveur de cette viande ;* non-seulement il se refusait les jouissances les plus innocentes, mais il recherchait la douleur physique comme une expiation de ses péchés. « Il avcit trois *cordelettes* jointes ensemble, longues de près d'un pied et demi, ayant chacune quatre ou cinq nœuds, et, tous les jours de vendredi, plus les lundis et les mercredis de Carême, il cherchoit moult bien en sa chambre, par tous les angles, pour que nul n'y demeurât; puis il fermoit l'*huis*, et demeuroit *enclos* avec frère Geoffroi de Beaulieu, son confesseur, de l'ordre des Prêcheurs, et ils restoient longuement ensemble, et contoient les chambellans que, lors le benoît roi se confessoit au frère, ledit frère le *disciplinoit* desdites cordelettes. »

Cette dévotion monacale, qui valait un si haut renom au roi parmi les dominicains et les franciscains, n'était point également admirée de tout le monde. Le confesseur de la rene raconte « qu'une femme, qui avoit nom Sarrette, et qui plaidoit en la cour du roi, lui dit un jour : « Fi! fi! devrois-tu être roi de France? Moult mieux seroit

qu'un autre fût roi que toi ; car tu es roi tant seulement des frères Mineurs, des frères Prêcheurs, des prêtres et des clercs. Grand dommage est que tu sois roi de France, et c'est grand'merveille que tu n'es *bouté* hors du royaume. » Les sergens du benoît roi la vouloient battre et mettre dehors ; mais Loys défendit qu'ils la touchassent, et lui répondit en souriant : — Certes, tu dis vrai, je ne suis digne d'être roi, et, s'il avoit plu à notre Seigneur, mieux eût valu qu'un autre fût roi, qui mieux sût gouverner le royaume. » Et il commanda à l'un de ses chambellans de donner de l'argent à cette femme.

Les historiens modernes, sans aller aussi loin que Sarrette, et sans prétendre que Louis IX ait été indigne de régner, ont regretté qu'il ait gâté ses vertus royales par ce mélange de superstition monastique : on ne doit pas scinder de la sorte une existence où tout se lie et s'enchaîne rigoureusement ; il n'y a point là de petitesse ni de faiblesse d'esprit ; il n'y a que de la logique : il croyait à la vertu de la mortification, de l'immolation des sens, et il agissait en conséquence. Ce peut être le côté de son caractère qu'on apprécie et qu'on approuve le moins ; mais on ne saurait séparer ce côté de tous les autres. On se ferait toutefois une idée bien fausse de Louis IX, si on se le représentait comme un homme d'une dévotion triste et sombre : Joinville nous le montre partout au contraire d'un commerce facile et agréable, plein d'abandon et de bonhomie, aimant peu, à la vérité, le faste des cours, mais s'entourant volontiers d'un petit nombre d'amis, gens de bien et *bons prud'hommes*, et se plaisant fort à *deviser* familièrement avec eux [1]. Louis, si dur

[1] Il aimait à lire avec ses amis des passages de l'Écriture et des Pères, qu'il traduisait de vive voix en français pour ceux des assistants qui ne savaient pas le

envers lui-même, était envers les autres d'une douceur et d'une patience admirables, comme l'attestent l'anecdote de Sarrette et beaucoup d'autres faits analogues. Sa charité n'avait pas de bornes : « partout où il alloit en son royaume, il visitoit les pauvres églises, les *maladeries* et les hôpitaux, et s'enquéroit des pauvres gentilshommes, des pauvres femmes veuves, des pauvres filles à marier, et leur faisoit largement donner de ses deniers, et aux pauvres mendiants faisoit donner à boire et à manger, et maintes fois lui-même leur coupoit du pain et leur versoit à boire; il avoit toujours communément cent vingt pauvres qui étoient repus chaque jour en sa maison, quelque part qu'il fût : il leur faisoit distribuer de ses propres viandes, et, aux vigiles des quatre grandes fêtes annuelles, il les servoit avant de boire ou de manger. Aucuns de ses familiers murmuroient parfois de ce qu'il faisoit si grands dons et aumônes, et disoient qu'il y dépensoit moult; mais le bon roi répon-

latin : il était fort lettré, et, piqué d'émulation par ce qu'il avait ouï dire outre-mer du zèle de quelques grands princes musulmans pour les sciences, il s'était mis à faire transcrire tous les livres qu'on pouvait trouver dans les maisons religieuses, surtout les ouvrages des Pères, afin de se former une bibliothèque, qu'il logea dans le trésor de la Sainte-Chapelle : ce fut le premier essai de la *Bibliothèque Royale*. Saint Louis rassembla ainsi mille à onze cents volumes, presque tous copiés à ses frais, car il préférait faire écrire les livres à neuf que de se les faire donner par les couvents, *afin de multiplier les livres* et de répandre ainsi l'instruction. Il usait de sa bibliothèque avec la plus grande libéralité, et mettait ses livres à la discrétion de tous les lettrés. Ce fut à l'aide de tous ces livres et des encouragements de Louis IX que le dominicain Vincent de Beauvais, précepteur des enfants du roi, exécuta son encyclopédie du treizième siècle, intitulée le *Grand Miroir* ou la *Bibliothèque du Monde*, précieux monument analogue et parallèle au *Grand OEuvre* (*Opus Majus*) de Roger Bacon. Vincent est dominé par le principe d'autorité en toutes choses, et l'esprit d'examen, de critique et de découverte n'est point éveillé chez lui comme chez son illustre rival Bacon. Sur la Bibliothèque de saint Louis, voyez sa Vie par son confesseur Geoffroi de Beaulieu.

doit qu'il aimoit mieux dépenser moult en aumônes qu'en bombances et vanités. »

Il fonda plusieurs grands hôpitaux, entre autres les Quinze-Vingts de Paris, pour trois cents aveugles et davantage, et établit aussi des maisons religieuses pour retirer les filles de mauvaise vie, dont il proscrivait la profession.

Mais c'est surtout dans l'application de ses principes à l'administration de la justice qu'il importe de suivre le saint roi : ses fondations de bienfaisance, ses encouragements aux lettres et aux arts, ont servi assurément l'humanité et la civilisation ; mais ses réformes judiciaires ont exercé une bien autre influence ; par elles il fit, il commença du moins toute une révolution sans le savoir ni le vouloir. Il ne travailla pas sciemment à détruire le pouvoir des seigneurs au profit de la royauté, car les droits des seigneurs étaient réputés légaux, et Louis respectait partout et toujours les droits d'autrui ; seulement il pensait que tous les droits humains doivent céder au droit d'en haut, et il croyait que son devoir de roi était de mettre les lois humaines d'accord avec la loi divine ; il se fût fait scrupule du moindre empiétement dans son intérêt personnel, mais il jugeait tout permis pour la destruction des coutumes *qui offensaient Dieu*, soit que ces coutumes fussent féodales ou cléricales, qu'elles vinssent de Rome ou de la Germanie. Il ne pensait guère, en attaquant les abus de la jurisprudence féodale ou ecclésiastique, qu'il préparait à la France un gouvernement presque absolu, et, s'il l'eût pu prévoir, il eût reculé devant une telle responsabilité.

Aussi les *Établissements* de Louis IX n'eussent-ils point eu un pareil résultat, si les choses n'eussent été mûres, et

si ce grand prince n'eût trouvé autour de lui des instruments tout formés, des instruments intelligents, ayant plus conscience de l'œuvre que la main même qui les employait, et disposés à aller plus loin et ailleurs qu'elle ne les voulait conduire. Ces instruments de l'œuvre monarchique furent les légistes, avocats et juges, cette classe si puissante dans la vieille civilisation romaine, qui avait péri dans les invasions barbares, et qui, ressuscitée depuis un siècle avec l'étude du droit romain lui-même, aspirait déjà à reprendre dans la nouvelle société la place qu'elle avait eue dans l'ancienne. Cette place était occupée, d'un côté, par les gentilshommes, de l'autre, par les gens d'église : les légistes tâchèrent donc de miner à la fois l'Église et la noblesse, en identifiant leur cause à celle de la royauté; ils entreprirent de combattre et l'indépendance féodale, et l'autorité papale, c'est-à-dire l'unité ecclésiastique, par l'autorité royale, par l'unité laïque. Cette nouvelle classe sociale entra dans le monde en déchirant le sein de sa mère; car tous les jurisconsultes, de même que tous les lettrés, étaient membres de l'Église et avaient reçu au moins les ordres inférieurs, afin de jouir des priviléges ecclésiastiques. Les papes ne s'abusaient pas sur le péril : dès l'an 1219, Honorius III avait défendu l'enseignement public du droit civil à Paris; en 1254, Innocent IV renouvela cette défense et l'étendit au reste de la France proprement dite, à l'Angleterre, à l'Espagne, etc.; « attendu que, dans lesdits royaumes, les causes des laïques sont jugées d'après les coutumes locales et non d'après les lois des empereurs; que, quant aux causes ecclésiastiques, les canons suffisent. » Innocent donnait pour motif le faste scandaleux des avocats et l'abandon où les étudiants laissaient la philosophie et la théologie,

afin de se livrer à une étude plus lucrative ; il blâmait vivement les prélats de leur préférence presque universelle pour les professeurs en droit et les avocats, lorsqu'il s'agissait de conférer des bénéfices (Fleury, t. XVII, p. 536). Le pape eut beau faire : on ne cessa pas d'étudier le droit civil, quoiqu'on ne l'enseignât pas publiquement à Paris, et les jurisconsultes ne cessèrent de croître en considération et en puissance ; ils pénétraient également dans les tribunaux clercs et dans les tribunaux laïques : quoi qu'en dît le saint-père, la connaissance du droit romain, de la *raison écrite,* était fort utile parmi les interminables litiges auxquels donnait lieu l'humeur processive du clergé. Quant aux vieux tribunaux féodaux, aux plaids seigneuriaux, aux cours des pairs, tout cela tendait à la décadence : les relations sociales se compliquaient ; les intérêts civils engendraient des contestations plus complexes, et, à mesure que la justice devenait ainsi plus difficile à rendre, les gentilshommes, les pairs du comté ou de la baronnie, qui eussent dû siéger autour du seigneur ou de son bailli, étaient de plus en plus difficiles à rassembler ; les cours des pairs s'annulaient par les mêmes causes que les anciens *malls* franks, à savoir : l'isolement volontaire, l'individualisme, l'inégalité réelle qui prévalait sur l'égalité légale des pairs. Par un remarquable contraste, le corps féodal se dissolvait en France, au moment où il s'organisait avec tant de force et d'intelligence en Angleterre. Les seigneurs qui tenaient les assises contribuaient à cette décadence tout autant que leurs assesseurs, que leurs pairs ; sans cesse occupés de croisades, d'expéditions lointaines, ils avaient toujours moins de temps à employer aux fonctions judiciaires, et moins de disposition à remplir cette partie de leurs droits et de leur de-

voirs[1] : les seigneurs chargeaient quelque vieux gentilhomme, leur parent ou leur vassal, de tenir les assises à leur place, sous le titre de bailli, et le bailli, à son tour, se déchargeait volontiers, sur des gens spécialement voués à la jurisprudence, du souci de se faire une opinion; les légistes rédigeaient les arrêts, le bailli les prononçait, à moins qu'il ne tranchât la question de son chef en ordonnant le duel entre les parties, ce qui avait l'avantage de rendre inutile la science des gens de loi. Mais Louis IX travailla bientôt à dépouiller l'ignorance nobiliaire de cette commode ressource.

Si les légistes s'introduisaient dans les cours de justice des barons, à plus forte raison affluaient-ils auprès du roi et de sa cour suprême : les mêmes phénomènes s'y reproduisirent sur une plus grande échelle, avec cette différence que Louis n'appelait pas les gens de loi par insouciance et par ennui, mais par un zèle éclairé pour la justice et par le besoin réfléchi de recourir aux lumières d'hommes spéciaux. Le bon roi avait attiré à lui les personnages les plus distingués par leurs talents ou leurs vertus dans toutes les conditions, seigneurs et gens d'église, juristes, érudits et théologiens : le sire de Joinville, le sire de Nesle, le comte de Soissons (Jean de Nesle), les théologiens Thomas d'Aquin et Robert de Sorbonne, les jurisconsultes Pierre de Fontaine, Geoffroi de Villette, Philippe de Beaumanoir[2], Gui Fulcodi de Saint-Gilles,

[1] Cette négligence est attestée par les appels *pour défaute de droit*, par lesquels le vassal dont on ne jugeait pas le procès appelait de son seigneur au suzerain de son seigneur.

[2] Beaumanoir et Fontaine ont laissé deux monuments du plus haut intérêt pour l'histoire du droit français : l'ouvrage de Fontaine, intitulé : *le Conseil à mon ami*, ou *le Livre la roine*, est le plus ancien livre de pratique qui ait été écrit en français : « Son ouvrage, dit Montesquieu, est le résultat de l'ancienne jurispru-

qui entra peu après dans les dignités ecclésiastiques et parvint à la papauté, vivaient familièrement tous ensemble dans le palais et même à la table de Louis IX : le roi fit asseoir les légistes tout naturellement au dessous des officiers de la couronne, dans les plaids ordinaires où se jugeaient les différends des personnes attachées à la maison royale, puis les fit passer sur les bancs des grandes assises qui décidaient les affaires importantes du domaine de la couronne, et qui provenaient de l'ancien *plaid* du duché de France. Les grandes assises durent bientôt aux réformes de saint Louis des attributions beaucoup plus vastes, étendirent leur pouvoir au delà des bornes du domaine royal, et absorbèrent enfin dans leur sein la cour des pairs du roi. La cour des pairs, qui n'avait jamais été, à proprement dire, qu'une théorie, n'était plus en réalité qu'une grande assemblée des barons convoqués au gré de la couronne, sans trop tenir compte de leur position dans la hiérarchie féodale : les travaux réformateurs du roi, la sévérité et la régularité qu'il introduisait dans l'administration de la justice, amenaient de très-fréquentes convocations de cette assemblée, qui avait à statuer sur toutes les questions extérieures au domaine royal, et concernant l'ensemble des relations féodales : les seigneurs aimaient à siéger près du roi aux cours plénières de Noël, de Pâques et de la Pentecôte; mais ils n'étaient aucunement

dence française, des Établissements de saint Louis et de la loi romaine. Beaumanoir fit peu d'usage de la loi romaine, mais il concilia l'ancienne jurisprudence française avec les règlements de saint Louis... Beaumanoir est la lumière de ce temps-là, et une grande lumière... (*Esprit des Lois*, t. III, l. XXVIII, c. 38 et 45). » Beaumanoir rédigea sa célèbre coutume de Beauvaisis quelques années après la mort de saint Louis. Beaumanoir, bailli de Senlis, avait eu surtout en vue le comté de Clermont en Beauvaisis, et Fontaine, le Vermandois, sa patrie. Il était bailli de Vermandois en 1253, et passa ensuite au parlement de Paris.

disposés à employer la moitié de l'année en *jugeries* et en voyages pour aller juger; la plupart ne se rendirent plus à la cour des pairs; de simples chevaliers, quelque peu lettrés, et des légistes désignés sous le titre de *conseillers clercs,* les mêmes qui figuraient aux assises du roi, remplirent les places vides, et les grandes assises du domaine et la cour des pairs se confondirent en une assemblée presque permanente à la suite du roi : un nom nouveau désigna cette nouveauté; ce fut le nom de *parlement,* qui jusqu'alors s'était appliqué vaguement à toute espèce de conférence et d'assemblée politique[1] : la cour suprême du roi devint le *parlement* par excellence. La plupart des seigneurs n'y siégèrent plus que dans les occasions extraordinaires, et alors même ils se trouvèrent presque toujours dominés et entraînés par les membres habituels du *parlement,* bien autrement versés qu'eux dans l'art de diriger les délibérations d'une grande assemblée.

Cette révolution, l'une des plus considérables de notre histoire, qui constitua, sous la protection de la couronne, une redoutable aristocratie judiciaire en face des deux aristocraties féodale et sacerdotale, et qui engendra ainsi un état social tout à fait nouveau; ce grand changement qui eut des conséquences si durables, s'opéra par degrés, presque insensiblement, presque

[1] Il est remarquable que ce fut vers le même temps que ce mot vague de *parlement* se fixa aussi en Angleterre sur une grande institution : en Angleterre, il désigna l'assemblée nationale qui entra en participation du pouvoir avec la royauté; en France, il désigna la haute cour de justice qui travailla à absorber toutes les forces du pays dans la royauté. Le sort des deux nations était pour longtemps contenu dans ces deux sens divers d'un même mot. Le plus ancien registre des arrêts du parlement de France commence à l'année 1255 : il est connu sous le titre des *Olim;* ce sont des copies écrites et réunies par Jean de Montluc, greffier du parlement sous Philippe-le-Bel. Ce curieux recueil est sous presse et ne tardera pas à être publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique.

à l'insu des contemporains : il se développa peu à peu avec les mesures réformatrices de Louis IX, qui ne l'avait ni prévu ni désiré. Le bon roi avait mis la main à l'œuvre dès son retour de Palestine : le signal des réformes fut une ordonnance du mois de décembre 1254, par laquelle le roi prescrivit que tous les baillis, prévôts, maires, juges, receveurs et autres officiers, jurassent en pleine *assise,* devant tous clercs et laïques, de faire droit et justice à chacun sans acception de personnes ni violation des us et coutumes, et de n'accepter aucun présent de leurs justiciables. L'ordonnance défendit, en outre, aux baillis, prévôts et autres officiers royaux, d'acheter des propriétés ès-lieux dont ils avaient la justice en main, sans la permission expresse du roi, ainsi que de marier leurs enfants ou proches parents à quelqu'un de leurs administrés; de prendre et de retenir aucun prisonnier pour dettes, hormis pour celles envers le roi, ni pour l'accusation d'aucun crime ou délit, *fors* l'énormité du cas et l'aveu de l'accusé, ou des présomptions très-graves contre lui. « Nulle personne honnête et de bonne renommée, quoique pauvre, ne sera soumise aux *tourments* ou à la *question* sur la déposition d'un seul témoin ; nulle amende ne sera levée par les baillis sans avoir été prononcée en jugement public par le conseil de gens de bien (les conseillers jugeurs ou assesseurs, représentant les pairs). Les baillis, prévôts ou autres officiers, ne pourront revendre leurs charges à leurs fils, frères, neveux, parents ou domestiques, ni à autres personnes, sans notre congé; ils ne pourront fatiguer les sujets par déplacements déraisonnables, mais les ouïront, dans les causes civiles et criminelles, là où ils ont coutume d'être ouïs. Les baillis et autres devront prendre des chevaux à loyer, lorsque besoin sera, et, si les chevaux de louage

ne suffisent pour le service du roi, lesdits officiers prendront les chevaux des gens riches, et non point ceux des pauvres gens ni des marchands et voyageurs ; il ne sera levé aucune exaction, pillerie, taille, ni coutume nouvelle ; enfin, les baillis, sénéchaux, etc., après leur sortie de charge, demeureront, ou du moins laisseront pour eux suffisant procureur durant cinquante jours, afin de répondre aux plaintes qui seraient portées contre eux par-devant ceux qui seront chargés de recevoir lesdites plaintes. » Cette dernière disposition était tirée des lois romaines. Les officiers royaux étaient déclarés passibles, tant en leurs biens qu'en leurs personnes, des malversations qu'ils commettraient (Ordon. des rois de France, t. I, p. 65.—Joinville).

« Par les Établissements ci-dessus, dit Joinville, le roi amenda grandement son royaume, et tellement que chacun vivoit en paix et tranquillité. Au temps passé, l'office de la prévôté de Paris [1], pour ne parler du demeurant, se vendoit au plus offrant parmi les bourgeois ou autres, et les acheteurs dudit office soutenaient en leurs outrages et déportements leurs enfants et leurs neveux, dont il advenoit plusieurs pilleries et *maléfices*. Pour cette chose, le menu peuple étoit trop foulé, et ne pouvoit avoir droit des riches hommes, àcause des grands présents et dons qu'ils faisoient au prévôt. Par les grands parjures et ra-

[1] Le prévôt royal exerçait la *haute justice* sur tous les crimes dans la partie de Paris qui appartenait directement au roi : seulement sur *le rapt et le meurtre* (l'assassinat) dans les quartiers qui relevaient de l'évêque et des autres seigneurs ecclésiastiques, et tout le pays de Parisis, appelé *prévôté* et *vicomté de Paris*, était du ressort du prévôt royal. La *petite justice* avait été concédée à la *hanse parisienne* ou *compagnie de la marchandise de l'eau*, c'est-à-dire du transit de la Seine, puissante association qui avait le monopole de la rivière, et qui formait presque à elle seule le corps municipal : elle était gouvernée par un chef électif, le prévôt desmarchands, qui était comme le maire de Paris. Le prévôt avait sous lui des échevins.

pines qui étoient faits en la prévôté, le menu peuple n'osoit demeurer en la terre du roi, et s'en alloit ès autres seigneuries (c'est-à-dire dans les quartiers relevant des seigneurs d'église); et ladite terre étoit si *vague* (dépeuplée), que, quand le prévôt de Paris tenoit ses plaids, il y venoit si peu de gens, que le prévôt se levoit parfois de son siége sans avoir ouï nul plaideur. Avec cela il y avoit tant de malfaiteurs et de larrons à Paris et au dehors, que tout le pays en étoit plein. Le roi, sachant toute la vérité, ne voulut plus que la prévôté de Paris fût vendue, mais donna bons et grands gages à ceux qui dorénavant la tiendroient, et il s'enquit par tout le pays là où il trouveroit quelque grand sage homme qui fût bon justicier, et qui punît étroitement les criminels, sans avoir égard au riche plus qu'au pauvre. Et lui fut amené un qu'on appeloit Étienne Boileau (Boislève ou Boiliaue), auquel il donna ledit office; lequel Étienne s'y comporta si bien, que désormais n'y eut plus larron ni meurtrier qui osât demeurer à Paris, que tantôt il ne fût pris, pendu ou puni selon son méfait. Icelui Étienne fit pendre son filleul, pour ce qu'il ne se pouvoit retenir d'*embler* (de voler), et son compère, pour ce qu'il renioit une somme d'argent confiée à sa garde (vers 1258). » L'impunité des malfaiteurs et la partialité des magistrats étaient alors les plus terribles des fléaux pour la masse populaire, et les classes laborieuses et paisibles saluèrent de leurs bénédictions cette justice rigoureuse et impartiale. « Si belle chose ne s'étoit vue depuis le grand roi *Karlemaigne.* »

Le mal était néanmoins trop profond, les habitudes d'arbitraire et de violence étaient trop enracinées, pour qu'une simple ordonnance et le changement de quelques officiers y portassent facilement remède. L'édit du roi proclamait

plutôt des principes équitables qu'il n'en assurait l'application. Louis, effrayé des obstacles qu'il rencontrait dès ses premiers pas dans la carrière des améliorations, et craignant pour son âme s'il ne parvenait à remplir dans toute leur étendue ses devoirs de roi, eut un moment la pensée d'abdiquer la couronne et de se retirer dans un cloître. Les dominicains le poussaient dans cette direction; mais la reine Marguerite, le comte Charles d'Anjou et le jeune prince Louis, qui vivait encore à cette époque, réussirent à détourner ce malheur par leurs vives instances près du roi et leurs menaces contre les Prêcheurs. Louis comprit qu'il avait autre chose à faire dans le monde. Son découragement n'avait été que passager, et il continua son entreprise avec une persévérance que rien n'ébranla plus; « et finalement, dit Joinville, par laps de temps, le royaume de France se multiplia et amenda tellement, pour la bonne justice et droiture qui y régnoit, que le domaine, censifs, rentes et revenus du royaume, croissoient d'an en an de moitié. » Louis avait eu recours au seul expédient efficace pour maintenir ses officiers dans le devoir : il avait ressuscité les *missi dominici* de Charlemagne, et envoyait fréquemment ses conseillers les plus affidés, gentilshommes, clercs ou moines, parcourir les bailliages et sénéchaussées, pour amender les méfaits des juges et le tenir au courant de l'état du pays. De tous les usages féodaux, les plus *déplaisants à Dieu* étaient, aux yeux de Louis IX, la guerre privée et le combat judiciaire. Le droit de guerre privée, en vertu duquel le plus petit gentilhomme pouvait se faire justice les armes à la main, et promener dans le pays le meurtre et l'incendie, ce droit était la négation même du droit et de la civilisation. Ce monstrueux débris de

la vie sauvage des forêts germaniques était également en horreur aux théologiens et aux légistes, représentants du christianisme et de la société antique. La barbarie de l'application ajoutait encore à l'absurdité du principe. « Il y avoit, dit le célèbre jurisconsulte Beaumanoir (*Coutumes de Beauvaisis*, c. 60), une si mauvaise coutume dans le royaume de France, que, quand advenoit aucun accident de mort, de blessure ou de batterie, celui à qui l'injure avoit été faite, ou ses parents, alloient trouver quelque parent des auteurs de l'injure, lequel demeuroit loin du lieu où elle avoit été commise, et ne savoit rien du fait, et, sitôt qu'ils le rencontroient, ils le tuoient, blessoient ou battoient, bien qu'il ignorât souvent que ceux de son lignage leur eussent fait injure. » La noblesse française du XIIIe siècle en était encore, à cet égard, aux brutales habitudes des Franks de la conquête. C'était là le plus criant de tous les abus féodaux, et Louis IX tâcha d'y remédier avant d'attaquer radicalement le droit de guerre privée : dès l'année 1245, il avait promulgué à Pontoise une ordonnance qui établissait une trêve de quarante jours entre la famille de l'offenseur et celle de l'offensé, à partir du jour de l'offense, afin que la vengeance ne pût frapper en trahison une tête innocente. Pendant cette trêve, dite *la Quarantaine le Roi*, la guerre ne pouvait être que personnelle entre l'agresseur et son ennemi, si ce dernier voulait absolument poursuivre son droit par l'épée et non par-devant justice (Ordonn. des rois, t. I, p. 56).

D'après les paroles de Beaumanoir, il paraît que l'idée de la *Quarantaine le Roi* n'appartenait pas à Louis IX, et que Philippe-Auguste avait déjà rendu à cet égard une ordonnance, qui, apparemment, avait cessé d'être ob-

servée depuis les troubles de la régence de Blanche.

Bientôt Louis alla plus loin : il accorda, à celui des deux guerroyants qui se sentirait le plus faible, la faculté d'arrêter les hostilités, pourvu qu'il remît le différend à la justice de son suzerain, et requît *assurement* (assurance) de son adversaire, lequel ne devait alors lui causer aucun tort dans sa personne ni dans ses biens, *jusqu'à la décision de justice : l'assurement* ne pouvait être refusé, et son infraction était réputée crime de haute trahison et punie de la potence. Enfin, en janvier 1257, Louis IX attaqua en face l'usage pernicieux qu'il voulait anéantir, et défendit sur ses terres, par un édit rendu à Saint-Germain-en-Laye, *toutes guerres, incendies, perturbations et troubles apportés au labourage :* un diplôme inséré dans le tome I du recueil des Ordonnances royales, p. 84, atteste que le roi entendait que son édit fût obéi dans les domaines des seigneurs d'église : il eût bien voulu l'introduire sur les terres des grands laïques ; mais la tentative était trop radicale et prématurée. L'ordonnance de janvier 1257 ne fut pas mieux respectée, même dans le domaine royal, qu'autrefois *la paix de Dieu* et *la trève de Dieu :* la force des mœurs la fit tomber en désuétude, et, un siècle après, les rois étaient encore réduits à tenir la main à l'observation de la *Quarantaine le Roi ;* mais le précédent établi par saint Louis ne fut pas perdu pour l'avenir.

Louis IX s'en prit ensuite au duel judiciaire, *par lequel il estimoit qu'on tentât criminellement Dieu.* La guerre privée était la force individuelle abandonnée à elle-même sans règle et sans frein ; le duel était la force appelée régulièrement et légalement dans le sanctuaire de la justice, pour décider les contestations civiles ou criminelles à la pointe du glaive. Les preuves admises alors dans les

tribunaux, au rapport de Beaumanoir (*Coutume de Beauvaisis*), étaient de huit sortes : l'aveu du *défendeur* (de l'accusé), les lettres écrites de sa main, les témoins, les registres des cours, l'exposition des faits par le demandeur, lorsque le défendeur ne la contredisait point, l'évidence palpable ou flagrant délit, les présomptions, et enfin *le gage de bataille,* ainsi appelé parce que celle des deux parties qui requérait le duel déposait un gage devant les juges, coutume originaire de l'antique Germanie. Les autres sortes de jugements de Dieu, les épreuves par le feu, par l'eau, etc., avaient disparu peu à peu sous la réprobation de l'Église, qui les avait longtemps encouragées et consacrées ; mais le *jugement de Dieu par l'épée* était bien plus enraciné, et tranchait peut-être encore la moitié des procès entre nobles, et bon nombre de procès soit entre vilains, soit entre nobles et vilains, car il ne faut pas croire que le duel fût le privilége de la noblesse ; le vilain libre, le roturier n'eût pas été admis à croiser la lance contre le noble dans une *joute courtoise,* mais il pouvait l'être à combattre judiciairement ce même noble, lorsque l'un des deux accusait l'autre de crime capital. Seulement le vilain n'avait pas droit de se servir des armes réservées aux gentilshommes, il n'avait ni glaive, ni haubert, ni heaume, ni chausses de mailles, et ne portait que l'armure assignée aux champions de profession qui se battaient pour de l'argent, c'est-à-dire une cotte de cuir, des étoupes aux jambes, un bouclier de cuir ou de bois, et un bâton ou massue sans nœuds et sans pointes, ce qui donnait grand avantage à l'adversaire noble qu'il avait provoqué. Si c'était le noble qui avait porté le défi, il était obligé de combattre avec les mêmes armes que le vilain (voyez Ducange, art. *Duellum et Campio.*)

Louis IX, en 1260, défendit, dans le domaine royal, *les batailles par-devant justice, mettant en leur place la preuve par témoins, sans ôter les autres bonnes et loyales preuves usitées en cours laïques.* Sur huit espèces de preuves usitées, le roi n'en supprimait qu'une seule; mais, comme les gentilshommes en appelaient d'habitude à celle-là précisément, c'était toute une révolution dans le système judiciaire. La procédure avait été jusque là fort simple : quand il n'y avait ni flagrant délit, ni preuves écrites, ni témoignages positifs et incontestés, les barons et les chevaliers qui composaient les cours seigneuriales ou royales ordonnaient le combat, ou du moins l'octroyaient sans difficulté aux parties, et tout l'office des juges consistait alors à veiller à ce que l'affaire se passât loyalement, *avec armes égales et Dieu pour tous deux* (la condition des armes égales n'était pas toujours respectée à l'égard des roturiers, comme on vient de le voir). L'abrogation de cette manière commode de procéder amena l'établissement de nouvelles formes complexes et difficiles : discussion des témoignages à charge et à décharge, plaidoyers, débats, dépositions écrites [1], etc. Les barons, habitués à livrer au hasard du duel la décision de tout procès qu'un bon sens vulgaire et inculte ne pouvait décider au premier aspect, s'égaraient dans ce dédale de la jurisprudence ro-

[1] Les dépositions écrites, coutume qui présente les inconvénients les plus graves, auxquels a remédié notre législation actuelle, avaient été empruntées au droit canonique. — Il ne faut pas croire que saint Louis ait réussi à extirper entièrement le duel judiciaire, même dans le domaine royal : ses successeurs, comme on le verra, furent obligés de revenir sur cette interdiction absolue et d'autoriser le combat judiciaire dans certains cas; mais ce qui avait été la règle ne fut plus que l'exception. Les seigneurs d'église, pas plus que les laïques, ne consentirent à l'abrogation du duel dans leurs domaines : on cite plusieurs exemples remarquables de leur résistance aux efforts de saint Louis. Voyez Ducange, art. *Duellum*, et Lachaise, *Hist. de saint Louis*.

maine où les légistes les poussaient en toute occasion; un excès de raffinement, et, il faut le dire, de chicane, succédait tout à coup à un excès de simplicité et de grossièreté : les légistes n'épargnaient rien pour rendre la procédure inintelligible aux seigneurs, et ceux-ci, fatigués, ennuyés de fonctions qu'ils se sentaient incapables de remplir, cédèrent la place à ces gens de loi qui n'avaient été d'abord que leurs humbles assesseurs; ils ne prévoyaient pas qu'ils donnaient ainsi à la royauté d'actifs et rusés auxiliaires, à eux-mêmes des rivaux dangereux. Le jugement par les pairs, le principe du jury, si complétement réalisé par les institutions féodales parmi la noblesse, périt ainsi dans la France féodale, comme il avait péri une première fois au sein de la barbarie franke. Il ne devait renaître qu'au grand jour où fut proclamée l'égalité de tous devant la loi.

Si saint Louis empêchait les parties de se battre entre elles, à plus forte raison devait-il les empêcher de se battre avec les témoins ou avec leurs juges : dans la France septentrionale et dans beaucoup d'autres pays, l'accusé pouvait *reprocher* les témoins, c'est-à-dire les provoquer et les accuser de faux témoignage, et, s'il était condamné, il avait droit de *fausser jugement*, c'est-à-dire d'accuser son juge de fausseté et déloyauté, et de le défier au combat, appelant ainsi de sa décision *au jugement de Dieu par l'épée*. Un article de l'ordonnance du roi contre les duels prohiba cette étrange forme d'appel, et ordonna que, lorsque le condamné *fausserait jugement*, la cause serait rapportée en la cour du roi, qui jugerait en dernier ressort. Cet article, comme le reste de l'édit, ne concernait naturellement que le domaine royal; mais les légistes qui siégeaient dans les cours baroniales, trahissant la cause de leurs sei-

gneurs pour celle de la couronne, travaillèrent avec ardeur et succès à faire admettre l'appel en cour du roi dans toutes les seigneuries. Les appels et les *cas royaux* devinrent les armes les plus efficaces du pouvoir royal et du corps judiciaire. Les baillis royaux avaient établi en principe que toutes les causes qui intéressaient directement ou indirectement la couronne, et qu'ils nommaient *cas royaux*, ne pouvaient ressortir des justices seigneuriales et devaient être déférées à la cour suprême du roi. On ne s'en tint pas là, et, par les *Établissements* de Louis IX, il fut statué que tout homme libre avait droit, quoique vassal d'un baron, de choisir le bailli royal pour juge, et de porter plainte à la cour du roi contre son suzerain, sans tenir compte de la hiérarchie des juridictions féodales. Louis ne voyait là que l'application d'un principe d'équité, à savoir : que nul ne peut être juge dans sa propre cause; mais les légistes ne cachaient plus leurs doctrines, et invoquaient ouvertement l'autorité du Digeste pour renverser les coutumes de la féodalité.

Dès lors on put dire qu'il y avait encore en France des grands seigneurs, mais qu'il n'y avait plus de princes souverains. Un fait assez célèbre, arrivé en 1259, atteste à la fois l'abaissement des plus puissants barons vis-à-vis de la couronne et la sévère équité de saint Louis.

« En l'abbaye du bois Saint-Nicolas de Laon demeuroient trois nobles enfants, venus de Flandre pour apprendre le françois. *Iceux* enfants allèrent par le bois de La Haye avec arcs et *sagettes* (flèches) pour prendre des *counins* (lapins, *cuniculi*). Comme ils chassoient leur proie qu'ils avoient fait lever du bois de l'abbaye, ils entrèrent au bois de messire Enguerrand de Couci : ils furent pris aussitôt et retenus par les forestiers dudit sire, et,

quand Enguerrand sut le fait, lui qui étoit cruel et sans pitié, fit tantôt pendre les enfants, qui sans malice étoient, et ne savoient pas la coutume ni le langage du pays. L'abbé de Saint-Nicolas, qui avoit les enfants en garde, et monseigneur Gilles-le-Brun, sire de Trazegnies, connétable de France, à qui l'un d'eux étoit apparenté, requirent au roi de France qu'il leur fît droit du seigneur de Couci. Le sire de Couci vint à Paris, se présenta devant le roi, et dit qu'il ne devoit pas répondre de ce fait devant le roi, mais devant les pairs de France, selon la coutume de baronnie. » Sa réclamation ne fut point écoutée : on le considéra, non comme grand baron relevant immédiatement de la couronne, mais comme vassal du domaine royal et justiciable des grandes assises du roi. « Le roi le fit prendre par sergents d'armes, et le fit mettre en la tour du Louvre en prison fermée. L'intention du roi étoit de faire droit jugement, et de le punir de telle mort comme il avoit fait mourir les enfants. Quand les barons de France surent l'intention du roi, ils furent moult dolents : ils conseillèrent au seigneur de Couci qu'il n'attendît pas jugement, mais se mît du tout en la merci du roi. Les barons prièrent le roi moult doucement qu'il eût pitié de messire Enguerrand, et qu'il le punît par telle amende qu'il voudroit. A la parfin le roi se fléchit à leurs humbles paroles et prières, et consentit que le sire de Couci rachetât sa vie. Si fut l'amende jugée à dix mille livres parisis, et, en plus, il dut demeurer outre-mer par l'espace de trois ans, pour aider à défendre la Sainte-Terre contre les Sarrasins, à ses propres dépens, et dut établir deux chapelles où l'on feroit le service de sainte Église pour l'âme des trois enfants et pour toutes âmes. » Enguerrand fut en outre privé du droit de haute justice et du droit de

garenne en toutes ses terres (Guill. de Nangis. — Math. Westmonst).

Tous les seigneurs n'avaient pas prié le roi si *doucement* que le dit Guillaume de Nangis : un certain Jean Thourot, irrité de la rigueur que déployait Louis, s'écria ironiquement : « Si j'étois le roi, j'aurois fait pendre tous les barons; car, le premier pas fait, le second ne coûte plus guère. — Comment, Jehan ! répondit le roi, vous dites que je devrois faire pendre mes barons ; certainement, je ne les ferai pas pendre, mais je les châtierai s'ils méfont. »

Rien n'est plus caractéristique chez saint Louis que ce mélange de fermeté inébranlable et de bonhomie qui apparaît dans tous ses actes. Il ne se contentait pas d'élaborer les mesures législatives avec ses conseillers, et de présider les assises où se traitaient les grandes affaires, les affaires politiques. Il croyait de son devoir de rendre quotidiennement la justice en personne, assis devant la porte de son palais, comme faisaient, dans la Bible, son livre chéri, les rois et les juges d'Israël. « Lorsque le sire de Nesle, le bon comte de Soissons, moi et autres des siens amis, raconte Joinville, avions été le matin à la messe, il falloit que nous allassions ouïr les *plaids de la porte;* puis le bon roi nous envoyoit quérir, et nous demandoit s'il y avoit quelques gens qu'on ne pût dépêcher sans lui. S'il y en avoit, nous le lui disions : il les envoyoit quérir, et les contentoit, et les mettoit en raison et droiture. Maintes fois, après qu'il avoit ouï messe en été, il s'alloit ébattre au bois de Vincennes et s'asseyoit au pied d'un chêne, et nous faisoit tous seoir auprès de lui. Ceux qui avoient affaire à lui venoient lui parler, sans qu'aucun huissier ni autre leur donnât empêchement, et il leur demandoit hautement de sa propre bouche s'il y avoit nul qui

eût *partie* (procès); et, quand il y en avoit aucun, il leur disoit : « Amis, taisez-vous, et on vous expédiera l'un après l'autre. » Puis, souventes fois, il appeloit monseigneur Pierre de Fontaine et monseigneur Geoffroi de Villette, et il leur disoit : « Expédiez-moi ces *parties*. » D'autres fois, venoit au jardin du palais de Paris, vêtu d'une cotte de camelot, d'un surcot de tiretaine sans manches, et d'un manteau de *cendal* (taffetas) noir par-dessus, et faisoit là étendre des tapis pour nous asseoir auprès de lui, et là faisoit expédier son peuple diligemment, comme j'ai devant dit du bois de Vincennes. »

Les mesures législatives de Louis IX ont été réunies, probablement peu de temps après sa mort, en un recueil divisé en deux livres, et connu sous le titre d'*Établissements de saint Louis;* c'est le premier corps de lois qui ait paru en France depuis les Capitulaires des rois de la seconde race. Ce recueil n'est rien moins qu'un code complet : on n'y trouve pas plus de classification ni de division des matières que dans les Capitulaires et les anciennes lois barbares : les articles sur les lois civiles, sur les lois criminelles, sur la procédure, y sont entremêlés sans aucun ordre ; l'esprit général qui y règne est de renforcer l'élément romain qui subsistait dans les diverses coutumes, et d'affaiblir l'élément féodal : les règles relatives à la transmission des fiefs ne sont pas changées ; le fils aîné du gentilhomme continue d'hériter du principal manoir de la famille, des deux tiers des biens immeubles, et de tous les biens meubles, sauf le paiement des dettes de son père [1]; on n'avait point osé toucher à cette arche sainte de la

[1] C'était là du moins la coutume la plus générale. — Le droit d'aînesse n'était pas universel dans la féodalité : en Bretagne, c'était le dernier né qui avait la plus forte part ; en Champagne, les partages étaient égaux chez les familles nobles comme chez les roturiers.

famille féodale ; mais l'égalité des partages est généralisée pour tous les biens des bourgeois et des vilains, conformément au droit naturel et au droit romain. La minorité du noble finit à vingt et un ans ; celle du roturier, à vingt-cinq seulement ; la tutelle du noble appartient à son suzerain ; celle du roturier, à son plus proche parent ; le noble ne peut disposer par testament ou contrat de mariage que du tiers de ses biens ; le roturier peut disposer de moitié. La législation civile est constamment différente pour les nobles et les non nobles, comme elle l'était jadis pour les Barbares et les Romains.

Les dispositions de procédure, relatives soit aux nouvelles formes qui remplacent le duel, soit à la compétence des tribunaux, etc., ont une grande analogie avec la procédure des tribunaux ecclésiastiques ; elles ont même tendance à la subtilité et à la chicane, et l'on y pressent déjà les abus qui doivent remplacer ceux de la féodalité. La partie pénale des Établissements est très-sévère, ainsi que l'exigeait impérieusement le désordre où était la société, et que le souhaitait le peuple lui-même. Les Établissements punissent du gibet le *meurtre* (l'assassinat prémédité), l'homicide simple, l'incendie, le rapt, la trahison, le vol de grand chemin, le vol domestique, le vol d'un cheval ou d'une jument, le vol simple avec récidive, l'accusation calomnieuse d'un crime capital, le bris de prison, etc. L'hérésie et l'infanticide sont punis du feu ; le vol simple, de la perte d'une oreille ; le vol dans une église et la fabrication de la fausse monnaie, de la perte des yeux. En cas d'accusation de crime capital, l'accusateur et l'accusé doivent être également emprisonnés et traités absolument de la même manière. — On ne peut mettre l'accusé à la torture que sur la déposition

de deux témoins au moins. — On communique tous les actes de la procédure à l'accusé. La conservation de la torture dans les Établissements de saint Louis cause une impression pénible ; l'autorité des précédents et les conseils de ses légistes l'empêchèrent sans doute de juger cette question avec son bon sens et son humanité accoutumés.

Un des plus grands obstacles à la bonne administration de la justice, c'étaient les priviléges judiciaires des ecclésiastiques, qui avaient pu être utiles dans les temps de barbarie, mais qui n'étaient plus qu'une occasion d'odieux scandales depuis que le pouvoir civil recommençait à comprendre sa mission. Le bon roi, malgré son attachement pour les prêtres et les moines, s'indignait de voir les membres du clergé commettre audacieusement toutes sortes de délits et de crimes, avec la certitude de ne pas être réprimés par les magistrats civils, et de trouver une protection partiale chez les tribunaux d'Église, leurs seuls juges. Louis IX ne voulut point attenter de son chef aux immunités cléricales, et sollicita le pape Alexandre IV d'autoriser quelque restriction dans l'intérêt de la religion même. Les scandales étaient si énormes, qu'Alexandre IV ne crut pas pouvoir rejeter entièrement les désirs du roi : il déclara, en janvier 1260, que les juges royaux n'encourraient plus l'excommunication en arrêtant les prêtres notoirement coupables de crimes capitaux, à condition qu'ils les tinssent à la disposition des tribunaux ecclésiastiques. Le pape permit ensuite aux juges royaux de connaître des crimes commis par des prêtres mariés, après les avoir fait dégrader par l'autorité compétente ; puis il déclara que les clercs qui exerçaient les professions industrielles ne jouiraient plus du bénéfice de *clergie*. Il y avait en effet un grand nombre de gens qui,

entrant dans le grand corps ecclésiastique sans jamais dépasser les degrés inférieurs de sa hiérarchie, et sans renoncer au siècle ni au mariage, participaient aux priviléges cléricaux, bien qu'ils pratiquassent toutes sortes de métiers. Les concessions du saint-père n'étaient pas bien considérables; mais les légistes ne devaient pas se faire faute de les commenter et de les étendre : la royauté avait désormais à ses ordres une milice aussi active, aussi rusée, aussi persévérante que le clergé lui-même, du sein duquel elle était sortie. Rome ne devait pas tarder à reconnaître à ses dépens que les temps étaient changés.

La société laïque commençait à s'irriter grandement et de la licence des clercs et de leur despotisme : la terrible imputation d'hérésie conservait tout son effet, et toutes les têtes se courbaient encore devant l'Inquisition ; mais, hors le cas d'hérésie, les laïques étaient décidés à ne plus souffrir les violences du clergé, ni l'abus monstrueux qu'il faisait des canons du concile de Latran relatifs à l'excommunication. L'on ne pouvait avoir la plus légère contestation avec les gens d'église sans être exposé à se voir excommunié, et il ne s'agissait pas seulement d'être banni des lieux saints et exclu de tous les actes civils pour lesquels le concours du clergé était nécessaire : le tribunal ecclésiastique qui avait prononcé la sentence requérait, en vertu des canons de Latran, l'assistance du bras séculier contre l'excommunié; l'officier laïque, s'il refusait son ministère, était frappé lui-même d'excommunication. La conséquence de cet intolérable état de choses avait été une réaction générale, et une désobéissance universelle aux sentences de l'Église. « Tous les prélats de France s'assemblèrent à Paris pour parler au bon saint Loys; l'évêque Gui d'Auxerre, par

le congé de tous les autres, commença à dire au roi : — Sire..... vous laissez perdre toute la chrétienté : elle se perd entre vos mains. » Adonc le bon roi fit le signe de la croix, et dit : — Évêque, or me dites comme il se fait, et par quelle raison. — Sire, fit l'évêque, c'est parce qu'on ne tient plus compte des excommuniés : aujourd'hui, on aime mieux mourir tout excommunié que de se faire absoudre, et ne veut nul faire satisfaction à l'Église. Pourtant, sire, vous requièrent tous les prélats ci-présents qu'il vous plaise commander à tous vos baillis, prévôts et autres, que où il sera trouvé quelqu'un en votre royaume qui aura été an et jour excommunié, ils le contraignent à se faire absoudre par la prise de ses biens. » — Et le saint homme répondit que très-volontiers le commanderoit faire de ceux qu'on trouveroit *torçonniers* (ayant fait tort) à l'Église. — Et l'évêque dit qu'il ne leur appartenoit (au roi et aux laïques) à connoître de leurs causes. — Et répondit le bon roi qu'il ne le feroit autrement, et que ce seroit contre Dieu et raison qu'il fît contraindre à soi faire absoudre ceux à qui les clercs feroient tort (Joinville. — Vers 1265). »

Ceci est de la plus haute portée : saint Louis, le type de l'orthodoxie, en était venu à s'ériger en juge de la légitimité des sentences lancées par les évêques, à faire réviser ces sentences, du moins quant à leurs effets temporels, par la raison et l'équité des magistrats laïques, et à prendre ainsi à rebours les Établissements de Charlemagne. La suprématie ecclésiastique, édifiée par un héros, s'écroulait sous les coups d'un saint ! L'appel des sentences ecclésiastiques, soit au concile, soit à la cour du roi, l'*appel comme d'abus*, avec lequel les parlements ont renversé l'infaillibilité papale et constitué le GALLICANISME, était en germe

dans la réponse de Louis IX : on le vit bientôt éclore tout armé du sein de la fameuse *Pragmatique-Sanction*[1], édit qui couronna dignement la carrière législative du bon roi, en fournissant aux légistes de puissants moyens de résistance contre les usurpations de la cour de Rome. Cette ordonnance, promulguée en mars 1269, n'a de saillant, à la première vue, que son cinquième article, qui défend « qu'on lève, en aucune manière, les exactions et les grièves levées d'argent imposées par la cour de Rome aux églises du royaume, et par lesquelles ledit royaume a été misérablement appauvri, ou celles qui seraient imposées à l'avenir, à moins que la cause n'en soit reconnue raisonnable, pieuse, très-urgente et indispensable, par le roi et par l'Église de France. » Les autres dispositions se bornent à ordonner l'entière expulsion du *crime pestilentiel* de simonie, à rappeler et à garantir le droit de libre élection qui appartient aux chapitres des églises cathédrales et autres, les droits des prélats, des patrons et de tous collateurs de bénéfices, les usages consacrés par les conciles et par les règles monastiques pour la promotion aux dignités cléricales, et toutes les *franchises* ecclésiastiques ; mais chacun de ces articles frappe la cour de Rome sans la nommer, la cour de Rome, qui ne cessait de bouleverser toutes les règles et tous les droits, qui tyrannisait les élections, s'emparait de la collation des bénéfices, s'immisçait en toutes choses, partout et toujours. La Pragmatique fut la base du Gallicanisme, de cette théorie semi-religieuse, semi-politique, qu'inventèrent les jurisconsultes français, et qui a servi

[1] *Ordonnances des rois de France*, t. I, p. 97. — Le nom de *Pragmatique* n'est pas contemporain : il fut donné à l'édit de saint Louis par les partisans du saint-siége, en haine des juristes, des *praticiens* (*pragmatici*), qui en avaient été les rédacteurs. Les gens de loi acceptèrent cette qualification, et s'en firent gloire.

puissamment à l'affranchissement de notre nationalité et de la société laïque en général ; théorie d'opposition et de transition plutôt que d'édification, mais qui a rendu des services trop méconnus peut-être de nos jours. La France avait été longtemps l'instrument dévoué du catholicisme romain, rôle nécessaire et glorieux tant que le pape de Rome avait été lui-même l'instrument providentiel de la civilisation européenne; mais une nouvelle phase de l'histoire de l'Occident s'ouvrait : la papauté commençait à descendre de son rang sublime, et la France avait d'autres destinées à remplir, qui réclamaient l'indépendance de sa monarchie.

Une mesure d'une tout autre nature que les réformes judiciaires et cléricales, mais tout aussi équitable et aussi utile à la monarchie, est la réforme du système monétaire exécutée par Louis IX. « Le droit de battre monnaie avait été usurpé autrefois, comme tous les autres droits régaliens, par les seigneurs sur les terres desquels se trouvaient les anciens hôtels des monnaies de Charlemagne. Environ quatre-vingts hauts-barons et prélats en jouissaient encore du temps de saint Louis : ils retenaient généralement un sixième du métal pour le monnayage, frappaient leurs sujets d'une taille pour renoncer au droit d'altérer les monnaies, et ne laissaient pas de les altérer malgré cette renonciation. De plus, chaque seigneur battant monnaie ne permettait guère à nulle autre que la sienne d'avoir cours dans sa seigneurie ; en sorte qu'on était obligé de changer de numéraire de canton en canton, et de perdre sur chaque change (Sismondi, *Hist. des Français,* t. VIII, p. 108). » Louis IX entreprit de corriger ces usages funestes à la population entière, et ruineux pour toute espèce de commerce et d'industrie.

Il avait prohibé, dès 1247, les *sterlings* et autres monnaies anglaises impudemment falsifiées par le roi Henri III; en 1262, il ordonna que, dans les domaines des seigneurs qui ne battaient point monnaie, celle du roi aurait seule cours, et qu'elle serait reçue concurremment avec celle des seigneurs partout où se frappaient des monnaies seigneuriales. En même temps Louis IX veilla soigneusement à ce que la monnaie royale ne fût plus altérée comme elle l'avait été sous ses prédécesseurs. L'ordonnance de 1262 était contre-signée par trois bourgeois de Paris, trois de Provins, deux d'Orléans, deux de Sens et deux de Laon, députés par leurs villes comme *jurés* pour délibérer avec le roi *sur le fait des monnaies*. C'était la première assemblée où l'on vit ainsi réunis les députés d'un certain nombre de villes de la vieille France royale; pour la première fois, le tiers-état y faisait acte d'existence collective[1]. Les avantages immédiats de cette mesure furent incontestables; mais la conscience de saint Louis eût été cruellement troublée s'il eût pu prévoir que cette direction monétaire, qu'il attribuait à la royauté, deviendrait entre les mains de ses successeurs le monopole de la fausse monnaie.

[1] Par un contraste frappant, que M. Guizot a parfaitement fait ressortir, le tiers-état, la bourgeoisie, considérée dans son ensemble et en tant qu'*ordre,* était en progrès constant, pendant que les libertés locales des communes tendaient à décheoir sous la pression du gouvernement royal. La bourgeoisie commençait à s'étendre hors de ses banlieues : la terre n'appartenait plus exclusivement aux gentilshommes; la classe laborieuse et économe empiétait sur la classe oisive et dépensière, et beaucoup de petits fiefs passaient dans les mains des bourgeois et des *hommes de poëste.* Saint Louis crut devoir arrêter cette tendance plutôt que la favoriser : soit désir de satisfaire la noblesse, soit crainte que ce changement dans l'état des possesseurs de terres ne nuisît au service féodal, il interdit aux roturiers d'acquérir dorénavant des fiefs, en leur laissant ceux qu'ils possédaient par héritage ou acquisition, car *ne faut tollir à aucun son droit.* (Leblanc, *Traité des monnaies royales de France.*)

Le même esprit qui avait fait appeler les délégués de la bourgeoisie à discuter le *fait des monnaies* se manifeste dans toutes les relations de Louis IX avec les diverses classes de ses sujets; c'est toujours le même sentiment du droit qu'a chaque classe de citoyens à être consultée sur les actes gouvernementaux qui la concernent; souvent même le pouvoir royal ne faisait que prêter sa sanction et sa garantie aux mesures adoptées librement par les intéressés : tel est, entre autres, le caractère des fameux Établissements ou Statuts des métiers de Paris, qui ne furent pas, comme on le croit vulgairement, composés par le prévôt Étienne Boileau, mais seulement recueillis et tout au plus rédigés par lui, d'après la déclaration des maîtres jurés et prud'hommes de chaque communauté de marchands ou artisans. Ces précieux registres renferment tout un code de l'industrie, qui s'était formé peu à peu depuis l'origine des libertés bourgeoises, et qui, par les soins d'Étienne Boileau, passa de l'état de coutumes orales à celui de législation écrite. Les Établissements des métiers de Paris sont le monument le plus complet que nous ait légué ce génie des corporations, qui a dominé l'industrie française jusqu'à la révolution de 1789, et qui n'a succombé que depuis cinquante ans devant le système de l'individualisme commercial, de la libre concurrence : il serait injuste de rendre Louis IX ou Étienne Boileau responsables des abus du système des corporations; ce système, alors universel, était le résultat nécessaire de l'organisation de la société : né de la nécessité où étaient les travailleurs libres de se défendre mutuellement contre les déprédations qui les menaçaient de toutes parts, il conservait sur toutes ses faces l'empreinte de l'état de guerre qui lui avait donné naissance : l'esprit de

corporation était exclusif, égoïste et violent, comme celui de la féodalité elle-même. De défensif, il devenait facilement aggressif, et n'avait pas plus de scrupule à exercer la tyrannie qu'à la repousser; la corporation n'était pas moins jalouse de son monopole que le gentilhomme de ses droits féodaux, et le maintenait par des moyens tout aussi acerbes. L'histoire de la hanse germanique, de la hanse parisienne, des communes de Flandre, en fait assez foi : quand les démocraties communales avaient des sujets, comme en Flandre et en Italie, elles ne les traitaient pas toujours beaucoup mieux que ne faisaient les seigneurs féodaux. Le sentiment de l'unité n'existait que pour les choses de la religion; sous tous les autres points de vue, la société du moyen âge n'offrait qu'une juxtà-position de petites sociétés hostiles les unes aux autres. La vraie grandeur de la royauté en France a été de servir d'instrument à la fusion de tous ces éléments contraires, jusqu'à ce que la nation fût devenue capable d'achever de ses propres mains l'œuvre de son unité.

Ce n'était pas seulement contre le dehors, contre les marchands et fabricants étrangers, ou contre les acheteurs, que la corporation déployait son égoïsme : elle opprimait au dedans d'elle-même ceux de ses membres qui n'étaient pour ainsi dire que l'appendice des autres. Les *maîtres* exploitaient durement les *apprentis,* les écartaient le plus longtemps possible de la *maîtrise,* tendaient à se restreindre au plus petit nombre possible pour grossir leurs gains, et à rejeter ou à retenir le plus qu'ils pouvaient d'artisans dans cette classe de salariés, privés de droits municipaux et d'existence constituée, dans cette masse flottante, que nous nommons aujourd'hui les prolétaires. Quant aux relations des corps de métiers avec le dehors,

ou des producteurs avec les consommateurs, les abus des corporations n'étaient pas sans quelque compensation. Si les corps de métiers empêchaient par le monopole l'abaissement du prix des marchandises, ils maintenaient avec soin les procédés de fabrication dont le mérite était constaté par l'usage, et ne souffraient pas les fraudes ni la détérioration des objets de fabrique. Leur vice radical était la routine et la malveillance pour toute invention qui les eût obligés à changer leurs habitudes de travail : les peines sévères qui frappaient le falsificateur d'un objet de commerce eussent atteint quiconque se fût permis de changer les procédés consacrés par les réglements, sans l'autorisation officielle du corps. De là l'extrême lenteur des progrès de l'industrie en France.

Les métiers dont Étienne Boileau enregistra les statuts sont au nombre de cent. La riche corporation des bouchers n'y figure pas, ni la compagnie bien autrement importante des *marchands de l'eau*, qui dominait tous les métiers et en avait plusieurs sous son autorité directe.

La couronne, qui percevait un droit sur chaque maîtrise, trouva son compte dans la régularisation des statuts des métiers : la perception des impôts directs et indirects en devint plus facile. Le système de perception directe était fort simple : le fisc ne s'en mêlait aucunement, et les taxes étaient réparties par les notables de chaque corporation [1].

(1258-1265.) La seconde partie du règne de saint Louis fut l'époque la plus paisible et la plus prospère

[1] Le livre *des Métiers de Paris* a été publié en 1837 par M. Depping, et fait partie de la collection des documents inédits qui se publie sous les auspices du ministre de l'instruction publique. La seconde partie des registres d'Étienne Boileau contient le détail de tous les droits, *tonlieus* et péages dus au roi dans la ville de Paris.

qu'eût encore vue notre patrie ; le contraste des orages qui grondaient sur le reste de l'Europe faisait ressortir le calme dont jouissait la France, entourée d'un cercle de tempêtes qui venaient de toutes parts expirer sur ses frontières. Les débats intérieurs de l'Allemagne avaient peu de retentissement ; mais ceux de l'Angleterre et de l'Italie grandissaient chaque jour : l'Angleterre essayait une révolution en sens contraire de celle que saint Louis accomplissait pacifiquement en France. Les barons anglais, las de voir leur pays éternellement exploité par des étrangers, par les agents du pape, par les favoris poitevins, gascons, provençaux, savoyards[1], las d'être obligés à une défensive perpétuelle contre un roi fourbe et faible, avaient résolu de s'emparer du gouvernement, et de l'organiser au profit de l'aristocratie, en ne laissant guère au roi que son titre et sa couronne. Henri III fut réduit à bannir ses quatre frères, les Lusignan de la Marche, et les autres étrangers, et à sanctionner, en 1258, l'établissement d'une commission de vingt-quatre seigneurs chargés de réformer l'état du royaume. Les règlements adoptés par les Vingt-Quatre portèrent le titre de *Provisions d'Oxford*. Ils attribuaient aux barons le choix des grands officiers de la couronne, la garde des châteaux du roi, et aux francs-tenanciers des comtés le choix de leurs shériffs (qui correspondaient aux baillis français) : les délégués des barons devaient se réunir en parlement tous les quatre mois, pour régler toutes les affaires générales avec le conseil du roi. C'était un Français qui avait dirigé cette grande entreprise ; c'était ce Montfort, comte de Leicester,

[1] La reine d'Angleterre, sœur de la reine de France, avoit amené avec elle en Angleterre ses oncles maternels, les princes de Savoie, et une nuée de Provençaux qui partagèrent la faveur de Henri III avec ses frères, les Lusignan de la Marche.

qu'on a vu commander en Gascogne pour Henri III, et qui avait épousé la sœur de ce prince : le nouveau Simon égalait son père en audace, en ambition et en talents militaires; mais l'excès de son ambition fut fatale aux innovations politiques dont il avait été le principal auteur : lui et les autres membres des Vingt-Quatre ne songèrent qu'à se perpétuer dans le pouvoir, et se rendirent bientôt aussi à charge à une grande partie de la nation que l'avait été le roi lui-même. Henri III se fit absoudre de ses serments par le pape. Le parti du roi se releva, et la guerre civile recommença. Enfin, les deux partis, las de s'entre-déchirer, et ne pouvant s'entendre, convinrent de chercher un arbitre au dehors : autrefois cet arbitre eût été le pape, mais le pape ne savait plus qu'attiser la discorde au lieu de l'éteindre; l'arbitre élu fut le roi de France.

Henri III, la reine sa femme, l'archevêque de Canterbury, Pierre de Montfort, fils du comte de Leicester, et d'autres seigneurs anglais, se rendirent à Amiens, près de Louis IX, vers la Noël 1263, et le roi de France, après mûre délibération, prononça son arrêt sur ce grand procès, le 23 janvier 1264. Louis annula les *Provisions d'Oxford,* restitua à Henri III ses châteaux et l'élection de ses grands officiers, cassa le décret rendu contre les étrangers, et ordonna le maintien de la Grande-Charte et de toutes les libertés antérieures aux Provisions d'Oxford.

Il était vraiment impossible que Louis jugeât autrement : lui, roi, et habitué à voir dans la puissance royale l'instrument du bien public, pouvait-il admettre un gouvernement où le roi n'avait pas même le choix de ses officiers, où la royauté était asservie par le baronnage? Le seul article qui pût exciter un mécontentement légi-

time, c'était l'autorisation accordée au roi de rappeler ses favoris étrangers: la préoccupation du droit royal avait ici fait méconnaître à Louis le droit évident d'une nationalité justement irritée. Quoi qu'il en soit, la décision arbitrale fut bientôt mise à néant : le parti de Leicester et des Vingt-Quatre la rejeta avec colère, et, *faussant jugement,* reprit les armes pour maintenir les *Provisions d'Oxford.* Louis IX ne chercha point à faire exécuter son arrêt par la force; il ne fournit pas même de secours à Henri III, qui fut vaincu et pris avec le roi des Romains, son frère, par le comte de Leicester, à la bataille de Lewes. Le roi anglais subit un traité désastreux, et Leicester fut le véritable roi d'Angleterre durant quinze mois, jusqu'à ce que le prince Édouard, fils de Henri III, depuis si célèbre par sa valeur, ses talents politiques et ses sanglantes conquêtes eût réussi à soulever contre le vainqueur de Lewes, une partie de la noblesse et du peuple. Leicester fut défait à son tour et tué à la bataille d'Évesham, le 4 août 1265; Henri fut remis en possession de ses *droits,* et le parti des *Provisions d'Oxford* succomba, mais sans entraîner la Grande-Charte dans sa ruine, et sans que l'Angleterre rentrât sous le joug du pouvoir absolu. Leicester, au moment où les barons avaient commencé à l'abandonner, s'était tourné du côté de la bourgeoisie, et avait appelé au parlement, à côté des députés de la petite noblesse, les députés des villes. Cette grande innovation ne fut pas perdue pour l'avenir; la chambre des communes en sortit.

(1261-1268.) Tandis que l'Angleterre enfantait ainsi avec douleur ses destinées politiques, la France, du sein de la paix que lui avait donnée son chef, voyait au loin ses aventureux enfants perdre un empire et conquérir un

royaume. Cet empire, celui de Constantinople, n'était plus depuis longtemps qu'une ombre, et eût disparu presque en naissant, s'il n'eût été soutenu par les intérêts commerciaux de la puissante Venise. Les Grecs, après avoir recouvré presque toutes leurs provinces, parvinrent enfin à reconquérir leur capitale : le césar Alexis Stratégopoulos, envoyé par l'empereur de Nicée, Michel Paléologue, entra dans Constantinople par escalade, le 25 juillet 1261 ; l'empereur français Baudouin et tous les *Latins* se sauvèrent sur leurs galères, et firent voile pour l'île d'Eubée ou de Négrepont, abandonnant sans retour la cité de Constantin cinquante-cinq ans après sa conquête par les croisés. La flotte n'était pas approvisionnée, et la plupart des fugitifs expirèrent de faim sur leurs navires avant d'avoir pu gagner les côtes de Négrepont. En vain la croisade fut-elle prêchée en Occident contre les Grecs, l'Occident ne fit rien pour ressaisir Constantinople, et Baudouin et son fils, Philippe de Courtenai, allèrent mourir obscurément en Italie. L'empire grec fut ainsi restauré; mais il ne se releva jamais entièrement du coup que lui avait porté l'invasion latine : il ne put traîner sa pénible existence au delà de deux siècles après sa restauration. La Grèce méridionale (Morée, Livadie, Achaïe) et l'île de Chypre demeurèrent longtemps encore à des princes français; Venise conserva les îles de Négrepont et de Candie, et les empereurs byzantins n'eurent pas la force de recompléter leur empire.

La papauté ne vit certes pas sans peine le schisme grec réinstallé dans Sainte-Sophie de Constantinople, et l'espoir de la réunion des deux Églises renversé par la chute de l'empire latin; mais elle était beaucoup plus préoccupée de la destruction des Hohenstauffen que de

la conservation de Byzance : on le vit bien à sa façon d'agir. Elle demanda sur ces entrefaites au clergé de France le *centième* de ses revenus pour la guerre de Grèce, et le dixième pour la guerre de Sicile (Fleury, l. XXXV). Les périls qui menaçaient la Terre-Sainte d'une ruine prochaine ne détournèrent pas un instant le saint-siége de sa querelle : le pape soutenait la lutte avec les sterlings d'Angleterre et les épées des Guelfes; Manfred, avec le pillage des biens de l'Église et les cimeterres des Sarrasins. Il avait appelé en Campanie et en Sicile plusieurs milliers de Maures d'Afrique, pour renforcer les colonies *païennes* fondées par son père, ressource fatale, qui donnait de terribles armes au fanatisme contre le prince qui l'employait. Les sterlings d'Angleterre cependant avaient fini par s'épuiser; les *Provisions d'Oxford* et la guerre civile avaient tari la source d'où coulaient ces flots d'or, et Henri III se voyait forcé de renoncer à la couronne des Deux-Siciles, octroyée ou plutôt vendue si cher par le saint-siége à son second fils, Edmond. La cour de Rome se tourna alors du côté de la France, espérant être plus heureuse qu'au temps d'Innocent IV. Le pape régnant était alors un Français, nommé Jacques de Troyes, qui avait été patriarche titulaire de Jérusalem, puis élevé à la papauté sous le nom d'Urbain IV, après la mort d'Alexandre IV. Il offrit la royauté sicilienne à Louis IX pour un de ses fils (1262). Le bon roi regardait Manfred comme un usurpateur; mais le roi légitime des Deux-Siciles était, à ses yeux, le petit Conradin, fils du feu roi des Romains, Conrad. L'autorité du pape et des cardinaux ne suffit point à rassurer sa conscience, et il ne voulut pas du bien d'autrui. Le pape, sur son refus, s'adressa à son frère Charles, comte d'Anjou et de Provence. L'ambitieux Charles, qui venait d'é-

touffer dans les flots d'un sang généreux l'indépendance marseillaise, de concentrer dans ses mains toutes les forces de la Provence et d'envahir le Piémont sur la maison de Savoie, tressaillit de joie aux ouvertures du saint-père ; sa femme, la belle et orgueilleuse Béatrix, ne cessait de se plaindre à lui qu'elle seule, entre ses quatre sœurs, ne portât point la couronne de reine : Charles n'avait pas besoin d'excitation étrangère. Il accepta donc, sans obstacle, mais sans encouragement ni coopération de la part du roi son frère ; mais il accepta en homme chez qui l'ambition n'exclut pas la prudence : il n'envoya pas un denier en Italie jusqu'à ce qu'il fût à même d'agir efficacement, et jusqu'à ce que le pape se fût engagé à partager les frais de la guerre. Le traité par lequel Charles reçut en fief du saint-siége les Deux-Siciles, pour lui et ses héritiers, fut conclu vers la fin de 1264, et publié le 26 février 1265. Urbain IV n'était plus, et la bulle fut souscrite par Gui Fulcodi, le jurisconsulte languedocien, l'ancien conseiller de Louis IX, qui venait de monter à la chaire pontificale sous le nom de Clément IV : la France avait, pour ainsi dire, pris possession de la papauté. Clément IV chargea aussitôt les moines de prêcher la croisade en France contre Manfred ; et l'élite de la gendarmerie française, ennuyée du repos auquel Louis IX la condamnait, et enflammée par l'espoir de renouveler les anciennes conquêtes des Normands, accourut en foule recevoir la croix des mains des prédicateurs.

Charles d'Anjou s'embarqua, le 15 mai 1265, à Marseille, sur trente galères provençales; quatre-vingts galères siciliennes et pisanes l'attendaient en mer. A la faveur d'un gros temps et d'une brume épaisse, il évita la flotte ennemie, entra dans le Tibre, s'installa dans Rome pour

attendre la masse des croisés, qui s'assemblaient à Lyon sous le commandement du jeune Robert de Béthune, fils aîné de Gui de Dampierre, comte de Flandre, et gendre de Charles d'Anjou. Les Romains avaient déféré à Charles le titre de sénateur de Rome. L'armée croisée, forte, dit-on, de cinq mille hommes d'armes, dix mille arbalétriers et quinze mille fantassins, franchit les Alpes à la fin de novembre. Les principaux auxiliaires de Charles d'Anjou étaient l'évêque d'Auxerre, les comtes de Vendôme, de Soissons, de Montfort, de Beaumont-sur-Oise, le sire de Montmorenci, et le seigneur Barral des Baux, qui avait été le lieutenant de Charles dans la guerre contre les républiques provençales. Les croisés traversèrent sans obstacle la Haute-Italie, amie du pape et hostile aux Hohenstauffen; ils évitèrent la Toscane, où dominaient les alliés de Manfred, et arrivèrent à Rome pour assister au couronnement de leur chef, qui fut sacré avec sa femme, au Vatican, le 6 janvier 1266. Sept semaines après, Charles et Manfred étaient en présence sur le Calore, près de Bénévent. Manfred essaya de négocier. « Allez, répondit Charles, allez dire au *souldan* de Nocéra que je ne veux que bataille, et qu'aujourd'hui même je le mettrai en enfer ou il me mettra en paradis. » Le génie de Simon de Montfort revivait tout entier dans ces paroles de Charles d'Anjou.

Une seule bataille commença et termina la guerre: Manfred, vaillamment secondé par sa gendarmerie allemande et ses archers sarrasins, fut abandonné par tous ses soldats apuliens et siciliens; il mourut les armes à la main. Naples ouvrit ses portes quelques jours après, et le royaume des Deux-Siciles se soumit presque sans résistance à toutes les misères d'une conquête à la fois poli-

tique et territoriale : Charles d'Anjou confisqua tous les fiefs des seigneurs d'origine allemande et d'une grande partie des propriétaires apuliens, calabrois et siciliens, pour les distribuer à ses compagnons de victoire. Il traita les Deux-Siciles à peu près comme Guillaume de Normandie avait traité l'Angleterre. Les excès de la conquête furent tels, qu'une violente réaction éclata presque immédiatement dans toute l'Italie : les Gibelins appelèrent à grands cris le jeune Conradin Hohenstauffen, qui atteignait l'âge de porter les armes. Conradin et son jeune cousin Frédéric d'Autriche, dépouillé comme lui de son héritage (le roi des Romains, Richard de Cornouailles, avait donné l'Autriche au roi de Bohême), assemblèrent tous les partisans de leur famille, quittèrent la Souabe, et entrèrent en Italie vers la fin de l'année 1267. Tous les Gibelins d'Italie accoururent sous les étendards de Conradin ; le peuple de Rome se souleva en sa faveur, malgré les excommunications papales, et Conradin, maître de la capitale du monde chrétien, marcha sur la Pouille à la tête de cinq mille hommes d'armes : la Sicile, une partie de la Pouille, les restes des colons sarrasins, étaient déjà en insurrection. Conradin rencontra Charles, le 23 août 1268, à Tagliacozzo, dans les Abruzzes. Charles avait moitié moins de cavalerie que les Allemands : il mit à l'avant-garde les milices apuliennes, qui formaient le gros de son armée, et les laissa écraser par la pesante cavalerie germanique; puis, quand les Allemands se furent rompus et dispersés en poursuivant les fuyards, il fondit sur eux avec ses hommes d'armes français. Le premier succès des assaillants se changea en une effroyable déroute. Conradin et Frédéric d'Autriche tombèrent au pouvoir du vainqueur. Charles d'Anjou traita ces deux courageux enfants

en criminels de lèse-majesté : il les fit condamner à mort par un tribunal composé de ses créatures, et décapiter sur le marché de Naples. Le dernier descendant de la maison de Souabe mourut sur l'échafaud à seize ans. Avant de courber la tête sous la hache du bourreau, il jeta son gant dans la foule; on dit qu'un cavalier ramassa ce gage de deuil et de vengeance, et disparut sans qu'on le pût rejoindre. Le gant fut porté à Pédro d'Aragon, le fils du roi Jayme, qui avait épousé à Montpellier la fille de Manfred, la cousine de Conradin. L'expiation se fit attendre quatorze années; mais elle fut au niveau de l'outrage : les Hohenstauffen eurent pour jeux funèbres les VÊPRES SICILIENNES [1].

(1258-1270.) Louis IX aussi portait la croix comme ces chevaliers français qui s'en allaient au delà des monts désoler et subjuguer les Siciles au nom du pape et de l'Église; mais le bon roi n'avait point arboré le signe du salut pour marcher contre ses frères en Jésus-Christ. Si la croix n'avait pas quitté son épaule depuis son retour de Palestine, c'était afin de rappeler sans cesse aux autres et à lui-même qu'il ne s'estimait pas quitte de ses vœux, puisqu'il n'avait ni visité ni affranchi les lieux saints : toujours il nourrissait au fond de l'âme le dessein d'une seconde croisade, et les nouvelles qui arrivaient d'Orient ravivaient de jour en jour cette fatale pensée, en déchi-

[1] Un historien italien (Giannoni) dit que le pape Clément IV, consulté par Charles d'Anjou sur ce qu'il devait faire des captifs, répondit par ce peu de mots : *Vita Corradini, mors Caroli; mors Corradini, vita Caroli* (la vie de Conradin est la mort de Charles; la mort de Conradin est la vie de Charles). Mais cette tradition est contestée : d'autres écrivains prétendent que le pape désapprouva l'assassinat juridique des deux princes; on rapporte que le propre gendre de Charles, le jeune Robert de Flandre, tua, dans un transport d'indignation, le juge qui lisait la sentence.

rant le cœur de Louis IX. Sans les grands travaux que le saint roi avait exécutés outre-mer, les Latins de Palestine et de Syrie eussent été déjà détruits ; mais ces travaux ne suffisaient plus à les protéger. Une catastrophe terrible venait d'anéantir l'ancienne métropole de l'islamisme : l'orage qui avait menacé Bagdad lors du séjour de Louis IX en Chypre, et que divers événements avaient retardé de dix ans, venait d'éclater en 1258 sur cette malheureuse ville avec une épouvantable furie. Holaghou, frère du khacan mongol Manghou-Khan, assiégea, prit et ruina Bagdad, avec des circonstances qui rappellent les antiques destructions de Ninive et de Babylone : les habitants furent passés au fil de l'épée, et les Tartares mirent à mort avec ignominie Mostazem-Billah, le dernier de ces khalifes dégénérés dont les devanciers avaient jadis fait resplendir le nom arabe de tant de gloire. Le furieux torrent des Mongols déborda sur toute la Mésopotamie et la Syrie, et ne s'arrêta qu'en rencontrant la Méditerranée : au premier bruit de la chute de Bagdad, le pape, transporté de joie, avait écrit à Holaghou pour le féliciter de son triomphe sur les ennemis de Jésus-Christ ; mais on sut bientôt à quoi s'en tenir sur la prétendue conversion des Mongols, et sur les vaines espérances qu'avaient fait concevoir les récits des voyageurs et des missionnaires : la joie se changea en terreur lorsqu'on vit les Tartares broyer également chrétiens et musulmans dans leur course forcenée, et menacer Acre et Tyr, après avoir saccagé Mossoul, Halep et Damas. Le torrent reflua cependant : Holaghou, appelé au trône par la mort de Manghou-Khan, s'éloigna des plages méditerranéennes, et le lieutenant qu'il avait laissé en Syrie fut défait par Kothouz, sultan des Mamelouks d'Égypte ; mais les Latins orientaux n'y

gagnèrent rien, et eurent à soutenir l'attaque opiniâtre d'un ennemi bien plus acharné à leur perte que ne pouvait l'être le Mongol. Les sultans mamelouks du Kaire, débarrassés des Mongols pour un temps, et maîtres de Damas et de Halep, purent employer toutes leurs forces à la destruction des chrétiens. Ceux-ci couraient au devant de leur perte et s'entr'égorgeaient avec une rage insensée, à l'instant où le fer des Mamelouks vint les mettre d'accord : les Vénitiens, les Génois et les Pisans s'étaient livré de furieuses batailles navales dans les rades d'Acre et de Tyr; les templiers et les hospitaliers en étaient venus aux mains dans les rues d'Acre, et s'étaient presque tous entre-tués (1259). Telle était la situation de la Terre-Sainte, lorsque le fameux émir mamelouk Bibars-el-Bondokdari, meurtrier et successeur du sultan Kothouz, entama la conquête des places chrétiennes : la destruction des célèbres églises de Bethléem, de Nazareth et du Mont-Thabor, fut le signal d'une guerre d'extermination (1263). Césarée, Arzouf, Sajecte ou Sidon, Jaffa, etc., succombèrent successivement : à Sidon, six cents chrétiens furent égorgés pour n'avoir pas voulu apostasier; deux frères mineurs et le prieur des templiers furent écorchés vifs. Enfin, le 29 mai 1268, les victoires du féroce mamelouk furent couronnées par la prise d'Antioche, la plus grande ville chrétienne de l'Asie; dix-sept mille de ses habitants furent passés au tranchant du sabre, et plus de cent vingt mille furent traînés en esclavage. Cette illustre cité, l'une des métropoles de l'empire romain et du monde chrétien, ne s'est jamais relevée d'un si terrible coup. Les papes, qui se succédaient avec une telle identité de vues et de conduite, que chaque pontife, en mourant, semblait laisser son âme à son héritier, réservaient tout ce

qu'ils possédaient de puissance et d'énergie pour écraser les Hohenstauffen et assurer la domination de l'Église sur les Deux-Siciles : ils n'accordaient aux malheurs de la Terre-Sainte que de stériles paroles et de vaines déclamations. Chez Louis IX, au contraire, tout s'effaçait devant la pensée de ces calamités : « Il ne pouvait rester assis dans son palais de Vincennes, pendant que le Mamelouk égorgeait les chrétiens ou tuait leurs âmes en leur arrachant leur foi. Il entendait de la Sainte-Chapelle les gémissements des mourants de la Palestine et les cris des vierges chrétiennes (Michelet). » Dès les premiers mois de 1265, il avait fait part au pape Clément IV des desseins qu'il roulait dans sa tête : Clément IV, l'ex-conseiller de Louis IX, montra dans cette circonstance une véritable affection pour son ancien maître : connaissant la santé chancelante du bon roi, et ne doutant pas qu'il ne succombât aux fatigues d'une expédition lointaine, il s'efforça secrètement de l'en détourner ; mais Louis fut inébranlable, et le pape se vit contraint de charger son légat en France de s'entendre avec le roi pour préparer la croisade.

Louis IX convoqua donc ses barons en *parlement* à Paris, le 25 mai 1267. Quand ils furent réunis dans la grand'salle de la tour du Louvre, le roi entra tenant en main la sainte couronne d'épines, « et les admonesta moult, dit Nangis, de venger la honte et le dommage que les Sarrasins faisoient, en dépit de Notre Seigneur, en la terre d'outre-mer. Après cela, le cardinal-légat fit un sermon à tous ; puis le roi Loys prit la croix moult dévotement avec trois de ses fils, Philippe, Jehan et Pierre, et grand'foison de barons et de chevaliers, » entre

autres Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse[1]; Thibaud II, roi de Navarre et comte de Champagne, gendre du roi; Robert, comte d'Artois, neveu du roi; Jean de Dampierre, comte de Flandre; Jean, fils aîné du duc de Bretagne; les comtes de Saint-Pol, de Vendôme, de la Marche et de Soissons, le sire de Montmorenci, l'archevêque de Rouen, etc.; Isabelle d'Aragon, femme du prince Philippe, Jeanne de Toulouse, femme du comte Alphonse, jurèrent d'accompagner leurs maris. Cependant cette croisade n'excita pas une sympathie aussi générale que de coutume : la chevalerie elle-même marcha plutôt par point d'honneur et par déférence pour le roi que par enthousiasme pour la religion. Les gens sages auguraient mal de l'issue de l'entreprise; l'impression des malheurs de la guerre d'Égypte était trop vive et trop récente, et l'esprit des croisades s'affaiblissait rapidement. Le sire de Joinville ne voulut suivre ni son grand ami le roi de France, ni son suzerain le roi de Navarre. « Tandis que j'étais outre-mer au service de Dieu, répondit-il aux instances qui lui furent adressées, les gens et officiers du roi ont si fort grevé et foulé mes *sujets*, qu'ils en sont encore appauvris; si je me mets de nouveau au pèlerinage de la croix, ce sera pour le coup leur totale destruction. — Ah! s'écrie-t-il dans un autre passage de ses mémoires, ceux qui conseillèrent au roi l'entreprise de la croix firent très-grand mal, et péchèrent mortellement; car, tandis qu'il fut au royaume de France, tout son royaume vivoit en paix et justice; et, sitôt qu'il en fut dehors, tout commença à décliner et à empirer. D'autre part firent-ils en-

[1] La prise de croix d'Alphonse et son besoin d'argent furent profitables à Toulouse, qui racheta l'élection de ses consuls et d'autres libertés qu'Alphonse lui avait enlevées.

core grand mal ; car le bon seigneur étoit si foible et débile de sa personne, qu'il ne pouvoit souffrir nul *harnois* sur lui, ni endurer d'être longuement à cheval ; telle étoit sa débilité, qu'il me fallut une fois le porter de l'hôtel du comte d'Auxerre jusques aux Cordeliers (à Paris). »

Les préparatifs d'un voyage d'outre-mer étaient si longs, et retardés par tant de circonstances fortuites, qu'il s'écoula trois années entre la prise de croix et l'embarquement. Louis expédia provisoirement des secours d'hommes et d'argent à la Terre-Sainte, pour renforcer les garnisons des dernières places restées debout : il perçut la dîme pendant trois ans, avec l'autorisation du pape, sur tous les revenus ecclésiastiques, malgré les plaintes et la mauvaise humeur du clergé ; il leva une *taille* légale sur tous ses sujets, nobles et autres, à l'occasion de la *chevalerie* de son fils aîné Philippe (juin 1269), traita avec la république de Gênes pour obtenir des bâtiments de transport et une escorte navale, et pourvut au sort de ses quatre fils, dans le cas où il ne reverrait pas la France. Par la mort de l'aîné Louis, Philippe, le second, se trouvait l'héritier du trône; Jean Tristan, comte de Nevers du chef de sa femme, reçut le comté de Valois en apanage ; Pierre, fiancé à l'héritière de Chartres et de Blois, fut apanagé des comtés d'Alençon et du Perche, récemment acquis par la couronne; Robert, le plus jeune, fiancé à l'héritière de la riche baronnie de Bourbon, fut doté du petit comté de Clermont en Beauvaisis [1]. De ce der-

[1] Louis IX, comme on voit, mit beaucoup plus de réserve que son père dans la distribution d'apanages qu'il fit à ses enfants : il se garda de leur donner des provinces entières. Les légistes commençaient à établir un principe important à l'égard des apanages des fils de rois, c'est qu'ils n'étaient pas soumis aux règles or-

nier fils de saint Louis sortit la maison de Bourbon, réservée à de grandes destinées. L'aînée des filles de Louis IX, Isabelle, était mariée au roi de Navarre; la seconde, nommée Blanche, fut unie à Ferdinand ou Fernand de la Cerda, fils aîné d'Alphonse le-Sage, roi de Castille, et Marguerite, la troisième, au fils du duc de Brabant.

Enfin, le 14 mars 1270, Louis IX, après avoir fait son testament [1] et confié la régence du royaume, non point à la reine Marguerite, qui cependant ne l'accompagnait pas, mais à Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, et à Simon de Nesle, comte de Ponthieu, prit en grande pompe à Saint-Denis l'oriflamme, le bourdon et la pannetière : le lendemain il alla, pieds nus, en procession, à Notre-Dame de Paris; puis, le 16, il fit ses adieux dans Vincennes à la reine Marguerite, et se dirigea lentement vers Aigues-Mortes, rendez-vous général des croisés. Les rois d'Espagne avaient promis une participation très-active à l'entreprise, et ne purent tenir parole. Un certain nombre de chevaliers anglais, conduits par le prince Édouard, le vainqueur d'Évesham, avaient pris la croix : ils étaient si appauvris par leurs guerres civiles, qu'ils avaient été obligés d'emprunter à Louis IX 70,000 livres tournois pour s'équiper et s'entretenir durant la guerre sainte. Les navires génois se firent longtemps attendre, et l'expédition ne put mettre à la voile que le 1[er] juillet. Les délais des Génois avaient été très-nuisibles à l'état sanitaire comme à la discipline de l'armée : les exhalaisons

dinaires des successions, et qu'ils retournaient à la couronne quand s'éteignait la ligne directe : les collatéraux n'y succédaient pas.

[1] Par ce testament, il partage sa bibliothèque entre les Prêcheurs et les Mineurs de Paris, les Prêcheurs de Compiègne et les Cisterciens de Royaumont, abbaye qu'il avait bâtie de ses propres mains, soit dit sans figure, car il aimait à porter les civières chargées de pierres et obligeait ses frères d'en faire autant.

des marais d'Aigues-Mortes engendraient des maladies dans le camp, et la vieille antipathie des hommes de Provence contre ceux de la langue d'oïl causait non-seulement des rixes, mais de véritables batailles entre les croisés.

La flotte française, après une violente tempête, se rallia le 8 juillet au port de Cagliari, dans l'île de Sardaigne, qui appartenait à la république de Pise. Le bruit des préparatifs de Louis IX remuait tout l'Orient : l'empereur grec tremblait de perdre une seconde fois Constantinople: les Mamelouks se repentaient amèrement d'avoir laissé jadis le roi Louis échapper de leurs mains ; leur sultan fit barrer et combler celle des bouches du Nil où les chrétiens étaient entrés en 1249 (la branche de Damiette ou Pélusiaque). On croyait que Louis tenterait de venger sur l'Égypte ses propres revers et les désastres de la Syrie chrétienne. Il n'en fut rien, et le conseil de l'armée croisée prit la résolution la plus imprévue et la plus surprenante : il décida d'opérer une descente aux ruines de Carthage, sur la côte du royaume de Tunis. Guillaume de Nangis dit « qu'on avoit donné à entendre au roi Loys que de la terre de *Thunes* (Tunis) venoit d'habitude grand'aide au souldan de Babylone, en chevaux et en armures, laquelle chose nuisoit grandement à la Terre-Sainte d'outre-mer, et croyoient les barons que, si cette mauvaise racine, la cité de *Thunes,* étoit extirpée, grand profit en viendroit à toute la chrétienté. » Cette opinion était tout à fait erronée; mais ce ne fut pas là le principal mobile de la résolution du roi Louis IX : le roi de Tunis, Muley-Mostança, autrefois tributaire de Frédéric II et de Manfred, avait eu quelques relations pacifiques avec la France et l'Italie, et avait envoyé des ambassadeurs à Louis IX; le bon roi, emmenant ces députés à Saint-Denis voir le baptême d'un

juif converti, leur avait dit un jour : « Racontez à votre seigneur que je désire le salut de son âme, au point de passer volontiers le demeurant de mes jours dans les prisons des Sarrasins, si ledit sire roi de *Thunes* et son peuple se pouvoient à ce prix *chrétienner*, comme le juif ici présent. » On ne sait trop quelles circonstances purent flatter Louis IX d'une pareille espérance ; mais telle fut certainement la chimère qui l'entraîna vers les rivages maures. Il comptait que la présence d'une armée française determinerait la conversion de Muley et de ses sujets. Les excitations de Charles d'Anjou, qui devait joindre les Français avec une flotte nombreuse, et qui voulait réduire le roi de Tunis à un vasselage plus effectif, contribuèrent aussi à pousser Louis IX vers Carthage. L'idée de ramener dans le giron de la société occidentale la patrie de saint Augustin et de saint Cyprien, la vieille Afrique romaine et chrétienne, était bien faite pour séduire Louis IX : il y a souvent dans les chimères des grands hommes le pressentiment de quelque glorieuse réalité. Quant aux barons, leurs motifs étaient d'un ordre moins élevé : déjà ennuyés du séjour d'Aigues-Mortes et de la traversée, ils envisageaient avec inquiétude la chance de tenir la mer plusieurs semaines encore avant d'arriver en Orient ; on pouvait au contraire, avec un bon vent, gagner en trois jours la plage tunisienne, et l'espoir de piller Tunis achevait de faire pencher la balance : Tunis passait pour une des plus riches cités de l'islamisme. Le 17 juillet, la flotte arriva en vue du port de Carthage, qu'elle occupa en s'emparant des vaisseaux maures qui s'y trouvaient. Louis parut mécontent qu'on eût entamé les hostilités sans son ordre, et ne débarqua que le lendemain dans une petite île voisine du port, et séparée de la terre-ferme

par un canal guéable. Le roi et l'armée passèrent trois jours sur ce banc de sable désert, aride et brûlant. Louis attendait sans doute quelque message amical du roi de Tunis ; mais son espérance fut trompée : les Maures ne parurent que pour escarmoucher contre l'*host* de France, et les croisés, quittant enfin l'étrange campement que Louis leur avait choisi, franchirent le canal à gué, repoussèrent les escadrons musulmans qui voltigeaient dans la plaine de Carthage, et emportèrent d'assaut la petite forteresse maure qui s'élevait parmi les débris de cette vaste cité : la garnison musulmane fut égorgée par les soldats furieux.

Les fautes grossières qui avaient amené les désastres de la guerre d'Égypte se renouvelèrent avec un incroyable aveuglement dans cette campagne. Louis IX ne marcha point sur Tunis : son frère, le roi de Sicile, avait annoncé sa prochaine arrivée; Louis, pour l'attendre, resta dans Carthage un mois entier. Cette antique reine de l'Afrique n'était plus qu'une petite ville assez misérable, dans l'enceinte de laquelle l'armée ne pouvait s'abriter : la plupart des croisés demeurèrent bivouaqués dans une plaine ardente, exposés aux ardeurs dévorantes du soleil d'Afrique, aux vents étouffants, aux tourbillons de sable, et bientôt à la putréfaction exhalée de nombreux cadavres; tandis que le roi de Tunis, évitant tout combat sérieux, harcelait sans cesse les chrétiens à la tête d'une nombreuse cavalerie. La peste ne tarda pas à se déclarer avec fureur : le comte de Vendôme, le sire de Montmorenci et bien d'autres barons et chevaliers, succombèrent presque aussitôt; Jean Tristan, comte de Nevers, fils du roi, mourut après eux, et ensuite le cardinal Raoul de Chévrières, légat du pape. « Le bon roi lui-même fut pris d'une maladie de flux

de ventre, ainsi que monseigneur Philippe, son fils aîné. Le roi se mit au lit, et connut bien qu'il devoit décéder de ce monde en l'autre : lors il appela messeigneurs ses enfants (Philippe et Pierre), et, quand ils furent devant lui, il adressa la parole à son fils aîné, et lui donna des enseignements qu'il lui commanda de garder, comme son hoir principal; lesquels enseignements il écrivit par après de sa propre main.

— Beau fils, lui dit-il, la première chose que je t'enseigne et commande à garder est que, de tout ton cœur et sur toute chose, tu aimes Dieu, car sans cela nul homme ne peut être sauvé; et garde-toi de faire chose qui lui déplaise, à savoir : péchés; car tu devrois plutôt désirer à souffrir toutes manières de tourments que de pécher mortellement. Confesse-toi souvent, et élis confesseur *idoine* (capable), qui preud'homme soit... et sois tel, que tes confesseurs, tes parents et familiers te puissent hardiment reprendre du mal que tu aurois fait, et aussi t'enseigner tes faits. Aie le cœur doux et piteux aux pauvres. Garde-toi de trop grand'convoitise, et ne boute pas trop grand's tailles ni subsides sur ton peuple, si ce n'est par nécessité, pour ton royaume défendre. Pourchasse continuellement prières, oraisons et *pardons*. Fais justice et droiture à chacun, tant au pauvre comme au riche, et sois loyal à tes sujets, sans tourner à dextre ni à senestre, et soutiens le pauvre en sa querelle, jusqu'à ce que la querelle soit bien éclaircie. Si aucun a affaire contre toi, sois pour lui jusqu'à tant qu'on sache la vérité : si tu possèdes par toi ou par tes prédécesseurs quelque chose appartenant à autrui, rends-la *incontinent;* regarde diligemment comme tes sujets vivent en paix et droiture sous toi, surtout dans les bonnes villes et cités, et maintiens leurs

franchises et libertés, les tenant en faveur et amour ; car, par la richesse et puissance de tes bonnes villes, tes ennemis et adversaires, spécialement *tes pareils et tes barons*, redouteront de t'assaillir et de méfaire envers toi. Garde-toi d'émouvoir guerre contre homme chrétien, sans grand conseil et nécessité ; et, si tu as aucune guerre, garde et protége les gens d'église, et ceux qui en rien ne t'auront offensé : prends garde souvent à tes baillis, prévôts et autres officiers ; enquiers-toi de leur gouvernement...... Et te supplie, mon enfant, que, en ma fin, tu aies de moi souvenance, ainsi que de ma pauvre âme, et me secoures par messes, oraisons, prières, aumônes et bienfaits par tout ton royaume ; et je te donne toute bénédiction que jamais père puisse donner à son enfant, priant toute la Trinité de paradis, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, qu'ils te gardent et défendent de tous maux, premièrement de mourir en péché mortel, afin que nous puissions un jour, après cette vie mortelle, être devant Dieu ensemble, et lui rendre grâces et louanges sans fin en royaume de paradis. Amen ! » (Joinville. Nangis. Chroniq. de saint-Denis.)

« Quand le bon roi Loys eut ainsi enseigné et endoctriné monseigneur Philippe son fils, la maladie qu'il avoit commença de croître grièvement : lors il demanda les sacrements de sainte Église, et, tandis qu'on *le mettoit en onction* (qu'on lui donnait l'extrême-onction) et qu'on disoit les sept psaumes, lui-même répétoit les versets avec les assistants qui répondoient au prêtre, et il invoquoit les saints et saintes du paradis, particulièrement monseigneur saint Jacques de Galice, monseigneur saint Denis de France, et madame sainte Geneviève. Et, après, il se fit mettre en un lit couvert de cendres, et, tendant

ses mains jointes au ciel, il dit : « Biau sire Dieu, aie merci de ce peuple qui ici demeure, et le conduis en son pays; qu'il ne chée (ne tombe) en la main de ses ennemis, et qu'il ne soit entraîné à renier ton saint nom! » — Il croisa ses mains sur sa poitrine, et, regardant vers le ciel, il exhala son âme vers son Créateur, à la même heure que notre Seigneur Jésus-Christ rendit l'esprit en l'arbre de la croix (25 août 1270)[1]. » Louis IX était âgé de cinquante-six ans : il en avait régné quarante-quatre.

« Le bruit se répandit parmi l'*host* que le roi étoit mort, dont fut moult troublé le peuple ; mais il n'en faisoit pas grand semblant, de peur que ceux de *Thunes* ne s'aperçussent que si grave dommage étoit advenu aux chrétiens. Comme on étoit en tel point, on découvrit les navires du roi de Sicile qui venoient à grand'force de gens. Ledit roi commanda aux siens qu'avant de prendre terre on sonnât trompettes et clairons, afin que son frère le roi Loys et les barons fussent plus joyeux de sa venue. Quand il fut débarqué, il s'émerveilla fort pourquoi les gens de l'*host* étoient si tardifs à lui venir faire *bonne chère* (bon accueil). Il demanda donc à aucuns ce que ce pouvoit être : ils lui répondirent que son frère le roi de France étoit malade, et qu'il se hâtât tôt s'il le vouloit trouver en vie. Le roi Charles se hâta donc fortement de venir vers son frère, et le trouva tout chaud encore ; car son esprit étoit d'un instant seulement issu de son corps. Le roi Charles se mit à genoux, recommanda l'âme de son frère à notre Seigneur, et commença de pleurer. Adonc il se *pourpensa* que c'est nature de femme que de pleurer : il se redressa, et regarda autour de lui

[1] Pierre de Condé ; *ap. Spicilegium*, t. III, p. 667. — Joinville. — Nangis.

aussi joyeusement comme si rien ne fût arrivé ; puis il commanda que la corps fût apprêté et oint de précieux onguents. Quand ce fut fait, le roi Charles demanda les entrailles à monseigneur Philippe, son neveu, et les fit porter comme saintes reliques en Sicile, et les fit mettre en une abbaye de l'ordre de saint Benoît, assez près de Palerme, laquelle on nomme Mont-Royal (Montréal). Les ossements furent mis en un écrin moult bien embaumé, en un riche drap de soie avec grand'foison d'épices, et furent gardés bien chèrement tant qu'ils furent apportés au royaume de France en l'abbaye de Saint-Denis, là où le bon roi avoit élu sa sépulture avec les anciens rois de France, qui y sont enterrés. En 1267, le roi Loys et Mathieu, abbé de Saint-Denis, avoient fait transporter dans ce moûtier les rois de France qui reposoient en divers lieux. Les rois et les reines de la race de Charlemagne avoient été placés avec leurs *images taillées* du côté droit du monastère, et les rois et les reines de la race de Hugues Capet, du côté gauche (Guil. de Nangis). »

L'héritier de Louis IX, Philippe III, jeune homme de vingt-cinq ans, reçut l'hommage des vassaux de son père, le 27 août, et expédia en France les deux confesseurs de Louis IX [1] avec des lettres confirmant les pouvoirs des régents du royaume.

L'arrivée du roi de Sicile avait assuré la supériorité militaire aux croisés, malgré les grandes forces assemblées de tout le *Maghreb* (la Mauritanie) pour secourir Tunis ; mais les souffrances de l'armée chrétienne étaient

[1] Louis IX avait toujours deux confesseurs, un dominicain et un franciscain : le dominicain Geoffroi de Beaulieu, qui l'assista à ses derniers moments, a laissé des détails intéressants sur la vie privée de ce prince : il faut comparer Geoffroi avec les récits du confesseur de la reine Marguerite, dans le t. V du recueil de Duchesne.

excessives : la plupart des croisés eussent souhaité de suivre en paradis le saint roi.

« Terre maudite d'Afrique ! écrivait en France le croisé Pierre de Condé ; nous y languissons plus que nous n'y vivons, en proie aux tourments de la poussière, à la rage des vents, à la corruption de l'air et à la puanteur des cadavres. » Le nouveau roi Philippe, abattu par la souffrance, comptait si peu survivre à son père, qu'il fit à Carthage un testament par lequel il constituait gardien et défenseur du royaume son frère Pierre, comte d'Alençon, jusqu' àce que son fils aîné eût atteint l'âge de quatorze ans. L'armée resta deux mois encore sur ce funeste rivage, livrant d'inutiles combats aux Maures, et ne faisant aucune tentative contre Tunis : les pluies d'automne avaient enfin rendu la température plus supportable. Charles d'Anjou, qui avait pris la direction des opérations militaires, se souciait peu qu'on prît ou qu'on pillât Tunis, pour l'évacuer après, et ne voulait qu'imposer au roi de Tunis un traité avantageux à la Sicile ; il y réussit : deux batailles sanglantes gagnées sur les Maures, et la prise de leur camp et de leurs bagages, déterminèrent Muley-Mostança à accepter les conditions imposées par le roi de Sicile, qui n'avait cessé de négocier secrètement avec l'ennemi durant les hostilités. Ces conditions furent d'ailleurs honorables et avantageuses à la chrétienté : le roi de Tunis s'obligea de remettre en liberté tous les chrétiens de ses états, qui étaient fort nombreux, et qu'il avait fait arrêter au moment du débarquement de Louis IX ; de permettre le libre exercice du culte, la construction des églises et même la prédication de la foi chrétienne dans son royaume ; d'ouvrir le port de Tunis aux commerçants de tous les pays chrétiens,

moyennant des droits modérés ; de payer au roi de Sicile un tribut annuel de 20,000 pièces d'or , et aux Français , les frais de la guerre, évalués à 210,000 onces d'or (10 millions 500,000 francs ; l'once d'or valait cinquante sous tournois), dont la moitié fut comptée le jour de la signature du traité (29 octobre).

L'armée se rembarqua seulement du 15 au 17 novembre, et fit voile pour la Sicile : elle devait se reposer un moment dans le port de Trapani , et se séparer ensuite en trois divisions, dont la première retournerait en France avec le jeune roi Philippe , la seconde voguerait vers la Terre-Sainte, sous le commandement du comte de Poitou et du prince Édouard d'Angleterre; la troisième, sous Charles d'Anjou, irait attaquer Constantinople; car l'ambitieux conquérant de la Sicile convoitait l'héritage des empereurs latins d'Orient : il était maître de Corfou et de plusieurs places maritimes en Albanie et en Épire, s'était fait céder, par l'empereur Baudouin, la suzeraineté de la Morée et de l'Achaïe, et avait marié sa fille au fils de ce monarque détrôné, avec une clause de réversibilité au profit de la couronne de Sicile.

Mais une tempête effroyable surprit la flotte avant qu'elle eût gagné le port de Trapani : dix-huit grandes nefs et beaucoup d'autres moindres bâtiments furent submergés avec leurs équipages; la mer engloutit une foule de chevaliers de renom et la riche rançon du roi de Tunis. Cette catastrophe découragea complètement les Franco-Siciliens, et les fit renoncer aux expéditions de Palestine et de Constantinople : Édouard d'Angleterre seul conduisit treize navires à Saint-Jean-d'Acre, et sauva provisoirement les dernières villes chrétiennes, par une trêve de dix ans dix mois et dix jours avec El-Bondokdari. Les

autres princes licencièrent leurs vassaux à Trapani, et chacun de son côté se mit en route pour regagner ses domaines, après qu'on fut convenu de se réunir de nouveau dans trois ans pour aviser à la délivrance de la Terre-Sainte. Vaines promesses! les bannières des rois d'Occident ne devaient plus jamais flotter sur les plages de la Palestine! l'ère des croisades était finie. Une grande partie des barons qui venaient de se donner ce second rendez-vous ne revirent même pas leur patrie; bien des funérailles semèrent la route des pèlerins de Sicile en France. Le roi de Navarre, Thibaud de Champagne, « sage homme, *large* et débonnaire, et le plus puissant de l'host après le roi de France, » mourut à Trapani même, des suites de la maladie qu'il avait contractée à Carthage : sa femme le suivit au bout de quelques semaines, et sa couronne et ses seigneuries furent l'héritage de son frère Henri. Philippe, après avoir reçu les derniers soupirs de son beau-frère Thibaud, passa le détroit de Messine avec sa femme, Isabelle d'Aragon, et les chevaliers de sa maison, laissant en Sicile le comte et la comtesse de Poitou, dont la santé était ruinée par les maux soufferts en Afrique. « Comme le roi traversoit la Calabre, madame Isabeau, sa femme, passant un fleuve à gué, le cheval qu'elle montoit la heurta si fort, qu'elle trébucha et se blessa grièvement, lors étant enceinte de six mois. Quand elle fut relevée et portée en une cité qui a nom Cosenza, de la douleur et angoisse qu'elle eut, elle alla de vie à trépas après dix-sept jours de maladie (28 janvier 1271). Le roi et les barons, après avoir célébré un service pour la reine avec moult grand'dévotion, cheminèrent tristement jusqu'à Rome, conduisant avec eux les cinq cercueils du roi Loys, du roi Thibaud de Na-

varre, de la reine Isabeau de France, du comte de Nevers et de l'*enfançon* royal, mort avec sa mère en naissant. De Rome ils allèrent à Viterbe, où étoit la cour papale, mais il n'y avoit point de pape, et étoient les cardinaux en grand discord pour faire pape; pour laquelle chose ils furent *enserrés* en une salle, et on leur dit que jamais ils ne sortiroient jusques à tant qu'ils eussent fait nouveau pape. Le roi Philippe les pria et admonesta pour Dieu qu'ils fissent honnestement tel pasteur qui fût profitable à gouverner la sainte Église[1]. » Il continua ensuite son lugubre voyage par la Toscane, la Lombardie, le mont Cenis, Lyon et la Bourgogne, et arriva enfin à Paris le 21 mai, échappant comme par miracle au mal qui avait emporté tous les siens.

« Quand le roi fut à Paris, et qu'on eut apprêté et *aourné* les corps qui avaient été apportés de si lointaines terres, le bon roi Philippe prit son père, et le conduisit jusqu'à Notre-Dame de Paris, avec les autres qui étoient trépassés en la route. Là chanta-t-on bien et hautement, et y eut-il grand'foison de luminaires autour des bières, et grand'compagnie de gens nobles et autres qui veillèrent toute la nuit. Le lendemain matin, le roi Philippe chargea son père sur ses épaules, aidé par ses premiers barons, et se mit en chemin tout à pied pour aller droit à Saint-Denis : avec lui allèrent *grand planté* de nobles de France, tout le peuple et toutes les *religions* (les ordres religieux)

[1] Une scène terrible se passa à Viterbe, presque sous les yeux du roi; le prince Henri d'Angleterre, fils du roi des Romains Richard de Cornouaille, fut égorgé dans l'église, pendant la messe, au moment de l'élévation de l'hostie, par Gui de Montfort, un des fils de Simon de Leicester. Gui voulut ainsi venger son père et ses amis immolés sur le champ de bataille ou sur les échafauds, par le parti royal anglais. Gui avait trouvé un asile auprès de Charles d'Anjou, qu'une étrange sympathie entraînait vers cette héroïque et sanguinaire engeance des Montfort.

de Paris, qui sortirent en bel ordre et longue procession, disant le service des morts, et priant pour l'âme du bon roi qui tant les aimoit : archevêques, évêques et abbés là étoient, mitre en tête et crosse au poing. Avant qu'ils fussent en la ville de Saint-Denis, le couvent vint à leur rencontre, tous les moines étant revêtus de chapes de soie et portant cierges en main. Mais, lorsqu'on voulut entrer en l'église, les portes furent closes soudainement, parce que l'archevêque de Sens et l'évêque de Paris étoient revêtus de leurs ornements, comme pour officier, et que les moines de Saint-Denis ne le pouvoient souffrir, cela étant contre leurs *franchises;* car ils ne sont soumis à archevêque ni à évêque (leur abbé faisant fonctions d'évêque). Le roi, le corps de son père sur ses épaules, étoit devant la porte, avec les barons et les prélats, lesquels en l'église ne pouvoient entrer. Il fut donc commandé à l'archevêque et à l'évêque qu'ils s'allassent dévêtir et ne missent point d'empêchement à si haute besogne. Quand ils s'en furent allés, les portes étant rouvertes, le roi entra dedans avec les saintes reliques, et les barons et les prélats chantèrent le service bien et diligemment. » (Guil. de Nangis.)

L'amour et les regrets du peuple se plurent à entourer d'une auréole mystique le front du monarque défunt. Le bruit se répandit en tous lieux que le bon roi faisait des miracles après sa mort, et que Dieu l'avait mis au nombre de ses saints. La cour de Rome commit trois prélats pour s'enquérir de la vie et des faits miraculeux de Louis IX; cette enquête dura douze ans, et diverses circonstances en retardèrent l'effet jusqu'en l'année 1297, époque à laquelle le pape Boniface VIII décréta la canonisation de saint Louis, aux acclamations de l'Occident tout entier.

L'âge des croisades, l'âge héroïque et religieux de la chrétienté s'était éteint avec son plus illustre représentant : il eut presque en même temps son apothéose dans la personne de saint Louis, ses gémonies dans Boniface VIII et dans les templiers! La postérité a confirmé le jugement porté par le treizième siècle sur le meilleur des rois de France : la gloire de Louis IX a survécu à toutes les vicissitudes de l'opinion, à toutes les révolutions politiques et religieuses; les ennemis les plus implacables du passé ont rendu hommage à cette grande figure dans laquelle se résume tout ce qu'il y eut de noble et de pur au moyen âge : le nom révéré de saint Louis a protégé ses descendants durant des siècles, et c'est dans son souvenir qu'on doit surtout chercher l'origine de cette religion de la royauté qui a subsisté si longtemps en France, qui a eu, à certains égards, une fâcheuse influence, mais qui, par la création d'une grande force morale propre à notre nation, a servi puissamment à nous empêcher de retomber sous le joug ultramontain, alors que l'ultramontanisme n'était plus qu'un obstacle à la marche de la civilisation et aux destins de l'humanité.

Entre les titres de gloire de Louis IX, il en est un qui est demeuré longtemps oublié et perdu : c'est la coopération puissante et dévouée par laquelle ce prince seconda l'essor de l'architecture chrétienne, qui atteignit son apogée sous son règne. C'était là, pour le saint roi, un faible mérite aux yeux des générations qui ont précédé la nôtre : l'intelligence de la civilisation du moyen âge avait disparu chez elles aussi complétement que si la Renaissance eût fait goûter au monde moderne ce fruit dont parle Homère, et qui effaçait toute mémoire de la patrie et du passé. Lorsque Voltaire s'écriait que, cent cinquante ans

avant l'époque où il écrivait, il n'y avait pas en Europe un seul monument d'architecture qui ne fût d'une barbarie révoltante, Voltaire n'exprimait pas seulement son opinion personnelle, pas même l'opinion de son parti, mais celle de tout le monde, ou peu s'en faut : qu'on ouvre le livre du pieux et savant abbé Fleury, l'historien orthodoxe de l'Église, on verra dans quel dédain il enveloppe les *bâtiments gothiques* avec la scolastique, avec la littérature du moyen âge, avec le moyen âge tout entier (t. XVII, 5e *discours sur l'Hist. ecclésiastique*). Une lumière nouvelle s'est faite dans l'esprit humain : l'homme est devenu capable d'embrasser et de comprendre, dans son intelligence élargie, toutes les phases du passé ; nos yeux se sont rouverts, et les constructions colossales de l'art *gothique* nous ont révélé le sens de leurs beautés profondes qui échappaient à nos pères, et de leur variété féconde et puissante où l'on ne voulait voir naguère qu'un incohérent amas de formes barbares ! L'admiration nous a saisis, en présence de ces prodigieux monuments au pied desquels rampent nos villes modernes comme des broussailles sous les grands chênes, et qui dominent de si loin nos plaines, *beaux à deux lieues et beaux à deux pas*, suivant l'expression du poëte (M. Victor Hugo). On dirait l'œuvre d'une race de géants éteinte. Mais non ! ce ne fut pas là l'œuvre de ces forces aveugles et fatales des âges primitifs que l'antiquité a personnifiées dans le mythe des géants ! « Ce n'est pas là une œuvre de géants, ce n'est pas un confus amas de choses énormes.... il y a là quelque chose de plus fort que le bras des Titans [1]. » Cette force est celle de l'âme et non de la matière ! Les souffrances et

[1] Michelet.

les élans du cœur humain vivent dans chacune de ces pierres.

Le cœur, le sentiment, tel est en effet le grand mobile de l'art chrétien : l'art des âges primitifs, c'est la puissance physique, la grandeur matérielle ; ce sont les entassements gigantesques des pyramides de Memphis, les étages infinis de Babel, les montagnes creusées et sculptées d'Ellora, les collines taillées d'Itzalane et de Palenquè ; puis l'intelligence illumine ces forces fatales ; l'idéal et le sens du beau s'éveillent ; alors vient le second âge de l'Inde et de l'Égypte, qui, affranchi du despotisme sacerdotal et fécondé par la liberté, enfante la Grèce comme son dernier et son plus noble fruit : l'intelligence humaine a compris les divines harmonies du ciel et de la nature, et tente d'en réaliser l'image par des créations pures, calmes et simples dans leur beauté comme l'ordonnance de l'univers : l'intelligence, l'harmonie, voilà en deux mots cet art immortel de la Grèce, qui a donné son secret dans les admirables symboles d'Amphion et d'Orphée. — Mais l'intelligence n'est pas tout l'homme, l'homme n'est pas fait seulement pour contempler et comprendre ; l'homme souffre, aime et aspire. Après l'art grec, l'art chrétien, et la passion, comme l'a dit avec éloquence un ingénieux et brillant historien (M. Michelet), la passion, ou, en terme plus général et plus métaphysique, le sentiment, devient le caractère spécial, la grandeur et la nouveauté de cet art, qui s'est cherché si longtemps avant de rencontrer sa souveraine expression dans le style ogival du XIII[e] siècle. Cet art n'est tout entier qu'une immense aspiration vers Dieu, vers l'infini, aspiration ardente et douloureuse du cœur, bien différente de la contemplation tranquille et de l'identification par la pensée, telles que

les professait l'antique Orient ! Les arcs des voûtes, ceux des fenêtres, les clochetons, les pyramides, les tours, toutes les lignes du dedans et du dehors, depuis les arches du portail jusqu'à ces flèches qui se perdent dans les nues, semblent s'associer dans un effort universel pour s'élancer loin de la terre et rejoindre le ciel [1].

Là est l'unité de cet art, si libre, du reste, dans ses inspirations, si merveilleusement varié dans ses détails, et qui, n'étant gêné, comme le judaïsme et l'islamisme, par aucune interdiction, par aucune entrave religieuse, s'est emparé de la nature entière pour faire de ses monuments l'abrégé symbolique du monde tel que le concevaient les chrétiens. On comprend que des hommes qui avaient perdu toute tradition du moyen âge et toute sympathie pour ses idées, aient été étourdis et rebutés par la multiplicité infinie des formes et des objets qui s'offraient à eux dans une cathédrale gothique; il est cependant difficile de concevoir qu'on ait jamais pu échapper à l'impression de respect et presque d'effroi que cause, au premier coup d'œil, la grandeur de l'ensemble. Cette haute façade au triple porche, à la large rose, aux galeries aériennes, aux tours majestueuses que surmontent des flèches [2] d'une élévation

[1] Que tel soit le caractère de l'architecture *gothique*, nous ne croyons pas qu'on en puisse douter, mais nous croyons aussi qu'on s'abuserait en attribuant aux artistes du moyen âge la connaissance rationnelle de leurs propres œuvres : ils agissaient par sentiment, par tradition, par inspiration, plus qu'en vertu de théories symboliques ; jamais on n'a fait moins d'esthétique qu'au moyen âge. Il faut en excepter toutefois la forme de la croix donnée aux édifices, et certaines combinaisons de nombres mystiques qui se retrouvent partout.

[2] Ceci toutefois n'est pas général : dans plusieurs cathédrales, à Paris, entre autres, les tours n'ont point été destinées à porter des flèches, et la flèche s'élevait en arrière des tours, au point de jonction de la croisée. D'autres églises devaient porter des flèches, non-seulement aux tours du grand portail, mais à celles des deux autres portails, au centre de la croisée et à l'extrémité du chevet. Notre-Dame de Reims en devait compter jusqu'à huit. Les plus hautes flèches de

inouïe; puis cet immense vaisseau dont la masse, percée de gigantesques fenêtres, surgit du milieu d'une forêt d'aiguilles, de tourelles, de clochetons, d'arcs audacieux, de ponts jetés à travers les airs[1]; et cette seconde nef qui fait la croix avec le vaisseau principal[2] en jetant à ses deux extrémités deux façades latérales où se répètent les merveilles du grand portail; tout ce mélange de grandeur et de variété doit ébranler fortement l'imagination la moins passionnée : à la vue de ces masses si puissantes et si légères, qui éveillent à la fois dans l'âme l'impression des montagnes et des forêts, à la vue de tout ce peuple de pierre, de ces milliers de statues, de ces légions d'anges et de saints, de monstres et de démons, d'hommes et d'animaux, qui se dressent à toutes les issues et sur toutes les cimes, qui couronnent de leurs épais bataillons les arceaux des porches, qui environnent d'un long cordon de sentinelles géantes les flancs et la croupe de l'édifice, on sent vaguement que la pensée ordonnatrice de ce grand œuvre a voulu en faire l'arche uni-

la Gaule sont celles de Strasbourg, 437 pieds; d'Anvers, 401; d'Amiens, 394; de Chartres, 378 et 356. La nouvelle flèche de fonte à Rouen en aura 436. La flèche de Strasbourg est le monument le plus élevé du monde après la grande pyramide d'Égypte.

[1] Les architectes du moyen âge ont su faire un ornement et une beauté des supports extérieurs par lesquels ils étaient obligés de soutenir la masse immense de leurs constructions : les arcs-boutants sont devenus des ponts aériens découpés de trèfles à jour, surmontés de statues; les contre-forts se sont élevés en élégantes pyramides, etc. — Voyez, sur la science de construction du moyen âge, l'article *Architecture*, par M. Léonce Reynaud, *Encyclopédie nouvelle*. M. Léonce Reynaud y démontre la supériorité scientifique de l'architecture ogivale sur les diverses architectures antérieures. C'est le système de construction qui a obtenu le plus grand résultat avec le moindre effort, c'est-à-dire avec les supports les moins considérables et les matériaux les plus commodes et les moins dispendieux.

[2] Par fois même la croisée est double, comme dans la collégiale de Saint-Quentin, par exemple.

verselle, *la grand'nef du monde.* Si l'on s'avance vers le grand portail et sous la voûte du porche, si l'on contemple de plus près les innombrables figures qui remplissent les soubassements, les intervalles des colonnes, les voussures, la surface plane des tympans, architecture vivante qui se marie à toutes les lignes de l'architecture morte, le sens du monument ne souffre plus d'obscurités ni de doutes : l'art chrétien expose à tous les yeux sur le frontispice de ses temples ce que l'art sacerdotal des antiques religions enfermait au fond du sanctuaire, à savoir : le mystère de la vie humaine. Souvent, tout au bas, le long du stéréobate ou des soubassements, sous les pieds des saints, des médaillons de petite dimension représentent la vie mondaine avec ses labeurs et ses plaisirs, la nature, la marche annuelle des saisons; ce sont les douze signes du zodiaque, ce sont les métiers, les travaux physiques de l'homme; plus haut, entre les colonnes qui portent les arceaux de la voûte, s'élèvent les images de la vie sainte, les grandes et imposantes figures des patriarches, des prophètes, des apôtres et de leurs plus illustres successeurs, et quelquefois des rois, des reines, et des autres puissants du siècle qui ont été admis entre les saints à titre de fondateurs ou de bienfaiteurs de la cathédrale[1] : à la place d'honneur, au milieu de cette cour vénérable, la Vierge-Mère, leur reine à tous, est là, son enfant dans ses bras, debout entre les deux ventaux de la porte, et pareille elle-même à la porte mystique du ciel (*Janua cœli*); auprès de ces statues et sur leurs têtes,

[1] De là, l'association un peu scandaleuse de Hilperik et de Frédegonde avec les saints, au portail de Saint-Germain des Prés ; à Saint-Germain l'Auxerrois, Hildebert et Ultrogothe, dans d'autres églises, le grand *Clovis*, figuraient entre les bienheureux.

dans la partie inférieure du tympan et de la voûte, apparaissent en bas-reliefs les actions, les souffrances et la mort du Christ, de la Vierge, quelquefois d'un des grands saints du christianisme, de saint Étienne, par exemple, le premier martyr, le type de l'Église militante; enfin, la région supérieure du portail est occupée par le dénouement de cette trilogie sacrée : au-dessus des travaux de la vie mondaine, les combats de la vie des saints; au-dessus de la vie militante, la vie triomphante des bienheureux et l'éternelle misère des damnés, le jugement, le paradis et l'enfer, le Christ et la Vierge, l'homme-dieu et la femme type, siégeant dans la gloire parmi l'armée céleste des anges et des saints, tandis que les damnés se débattent sous la griffe impitoyable des démons. C'est là que se déploie dans toute sa splendeur ce culte de la Vierge auquel on a vu prendre un si puissant essor depuis le onzième siècle : la Mère est assise dans le ciel à côté du Fils, et semble son égale; ces deux images colossales paraissent régner ensemble sur toutes les autres : l'étranger qui contemplerait ces figures sans connaître la théologie chrétienne les prendrait infailliblement pour le Grand Dieu et la Grande Déesse des chrétiens [1].

[1] Les livres de plus d'un mystique ne dissiperaient guère cette erreur. On sait avec quelle ardeur fut prêché le dogme de l'*immaculée conception* de Marie : on voulait qu'elle eût été conçue comme Jésus-Christ lui-même, sans la tache du péché originel; on la faisait participer à l'impeccabilité divine. Certains mystiques lui donnent des attributs qui ne sauraient appartenir à aucune créature, et des titres qui feraient reculer la religion chrétienne jusqu'au paganisme (le titre d'*épouse de Dieu*, par exemple). Faut-il donc, comme les protestants, ne voir qu'une sorte d'idolâtrie dans ce culte si touchant et si pur, qui a tant contribué à adoucir les mœurs de la vieille Europe et à élever la dignité morale des femmes, qui a produit de si belles choses dans les arts! A le juger par ses résultats, qui pourrait hésiter à l'absoudre! Que si on l'examine dans son essence, quoi qu'on pense de ce culte rendu au Créateur à travers la créature, et quels qu'aient pu en être

Dans l'intérieur du temple, il est vrai, dans le sanctuaire, Jésus-Christ règne seul; la Vierge et les saints occupent les chapelles, et déroulent, près de la vie et de la passion du Christ, leurs légendes infinies sur les innombrables verrières de l'église [1] et jusque sur les parois du chœur; mais le crucifix est seul debout au fond du

les abus et les périls, on reconnaîtra que c'était le principe de l'Amour divin, de la Bonté divine, que les catholiques du moyen âge honoraient dans Marie : pour eux, sous ce rapport, c'était comme une forme du culte du Saint-Esprit, et c'est dans les profondeurs de la nature humaine qu'on trouvera la raison qui leur avait fait personnifier en quelque sorte l'Amour divin dans une femme, dans la femme qui devait être, aux yeux de tout chrétien, le type le plus respectable de son sexe : n'est-ce pas la femme qui représente plus spécialement dans l'humanité le principe sentimental, comme l'homme, le principe intellectuel, quoique ces deux inséparables éléments co-existent chez toute créature humaine?

[1] La peinture sur verre est un art dont la France peut s'enorgueillir presque exclusivement, et qui remonterait en Gaule jusqu'à Karle-le-Chauve, d'après les recherches de M. Émeric-David. Le moine lombard Théophile, dans son *Traité de l'art de la peinture*, qui date du onzième siècle, vante la France pour ses *précieux et brillants vitraux*. Mais on ne voit aucun monument cité dans l'histoire de cet art avant les vitraux de Saint-Denis, peints, dit-on, avec de la poudre de saphir par ordre de l'abbé Suger. Les monuments de la peinture sur verre qui nous restent se divisent en trois périodes distinctes : la première est celle où des légendes entières se déroulent dans les innombrables compartiments des fenêtres : les vitraux de Chartres et de la Sainte-Chapelle sont les plus beaux que nous ayons conservés; puis les nombreux personnages de ces drames sacrés sont remplacés par de colossales figures isolées, comme ces rois et ces évêques qui environnent la cathédrale de Reims; enfin apparaît la Renaissance, où la peinture sur verre reproduit, dans toute leur élégance et leur perfection, les créations de la peinture proprement dite. Cette troisième époque est celle des vitraux des nombreuses églises de Rouen, de Saint-Gervais de Paris, de la cathédrale d'Auch : ses productions, bien supérieures assurément, comme ordonnance et comme dessin, à celles des périodes précédentes, ne se lient plus au caractère général des monuments; ce sont des œuvres d'art complètes par elles-mêmes et non plus des parties accessoires d'un grand tout, comme les peintures des deux autres époques, surtout de la première. — Celle-ci offre, dans le choix de ses sujets et la physionomie de ses compositions, une grande analogie avec les miniatures qui ornent les manuscrits du même temps, mine inépuisable pour les mœurs et les idées du moyen âge. M. Didron a fait d'intéressants rapprochements à cet égard dans ses ingénieuses études archéologiques.

chœur, au-dessus des degrés sacrés où ne pose que le pied du prêtre, sur ce grand autel où se renouvelle chaque jour le mystère de la Rédemption et l'immolation mystique de l'hostie divine, résumé de tout le culte catholique. Qu'on se transporte par la pensée au temps où la foi catholique était dans toute sa puissance et le culte dans tout son éclat, qu'on franchisse le porche peint et doré, qu'on pénètre dans la vaste nef, qu'on s'arrête au point central de la croisée et de tout l'édifice, entre la nef du peuple et le chœur des clercs! Sur votre tête s'élancent des voûtes dont la prodigieuse hauteur n'a de point de comparaison dans aucune des architectures de l'antiquité [1]; autour de vous se croisent les imposantes avenues d'une forêt de pierres, dont les arbres sont des piliers géants; un jour mystérieux et recueilli glisse, à travers les vitraux colorés, sur les voûtes peintes, sur les piliers peints, et jette sur les pavés de marbre des reflets irisés qui semblent les reflets des lumières du paradis; à droite, à gauche, en arrière, étincellent les trois roses des trois portails, comme d'immenses fleurs de rubis, d'émeraude et d'azur; en face de vous, au fond du sanctuaire, entre les chandeliers d'or, les lueurs des cierges et les nuages de l'encens, rayonnent le crucifix et le soleil du saint-sacrement [2], symbole du divin soleil des intelligences : là, le croyant voit, avec les yeux de la foi, non plus l'image de Jésus, comme au portail de la cathédrale, mais Jésus-Christ lui-même descendu du ciel. Si

[1] Le chœur de la cathédrale de Cologne, seule portion achevée de l'édifice, a plus de cent cinquante pieds de hauteur sous voûte : Notre-Dame d'Amiens en a cent trente-deux; la grande église d'Anvers, au moins autant.

[2] La fête du Saint-Sacrement, vulgairement dite *Fête-Dieu*, venait d'être établie, d'abord en Belgique, puis dans toute la chrétienté, d'après les révélations d'une extatique liégeoise, Julienne de Mont-Cornillon.

alors la voix d'un peuple entier, répondant à la voix du prêtre, fait retentir sous les arches colossales ces hymnes de douleur, d'épouvante ou de triomphe, dont la simplicité majestueuse et profonde n'a pu être effacée par toutes les savantes merveilles de l'harmonie moderne; si l'orgue, le seul instrument digne d'un pareil temple, et le plus puissant qu'aient inventé les hommes, reprend cet auguste dialogue, tandis qu'à travers les voûtes arrive jusqu'à vous le tonnerre des cloches, ces grandes voix de la cathédrale qu'on entend de deux lieues à la ronde, où trouvera-t-on, dans le passé de l'humanité, quelque chose de comparable à ce magnifique ensemble d'art et de poésie sacrée? Qui pourra contester que ce ne soit la forme la plus solennelle qu'ait encore revêtue la pensée religieuse depuis l'origine des cultes?

L'idée de la Passion et de l'aspiration vers Dieu explique le caractère de l'architecture ogivale; la grandeur de ses proportions est expliquée par l'admission du peuple entier dans l'intérieur du temple, conséquence de l'abolition des doctrines exotériques : la masse des croyants est encore séparée en deux classes; le peuple n'est pas admis dans le sanctuaire avec les prêtres, mais le sanctuaire n'est plus voilé à ses regards : le peuple a quitté les parvis et les portiques où le reléguaient les anciennes religions, pour entrer sous les voûtes saintes. Le temple n'est plus une agrégation d'édifices semblables entre eux et réunis dans une enceinte sacrée, comme chez les Indiens, ni d'édifices divers, comme en Égypte; c'est un édifice unique, enfermant tout le culte et tous les fidèles dans ses gigantesques flancs.

Il était accompli quand mourut Louis IX, ce grand enfantement de l'art chrétien, et l'architecture ogivale

n'avait plus de progrès à faire. La France et l'Europe offraient alors un merveilleux spectacle : une émulation généreuse s'était universellement emparée des nations ; rois et prêtres, princes et peuples, tous contribuaient à l'œuvre du Seigneur, et de toutes parts on voyait surgir ces admirables monuments dont un si grand nombre ont été balayés par les tempêtes religieuses et politiques, tandis que ceux qui subsistent font encore le plus bel ornement de notre sol : on travaillait à l'achèvement de Notre-Dame de Chartres, si hardie, si aérienne et si austère en même temps ; Jean de Chelles avait commencé en 1257 le beau portail méridional de Notre-Dame de Paris, cette basilique-reine qu'on a pu surpasser en élégance et en richesse, mais dont rien n'égale peut-être la majesté sévère ; pendant ce temps, deux des plus grands architectes qu'ait produits la France, Libergier et Robert de Luzarches, transmettaient à leurs élèves, les deux Cormont et Robert de Couci, la continuation des cathédrales de Reims et d'Amiens, ces deux miracles de l'art : Notre-Dame d'Amiens, le type le plus complet et le plus pur peut-être du treizième siècle, et la plus vaste de nos basiliques, si l'on en excepte celle d'Anvers[1] ; Notre-Dame de Reims, ce prodige de richesse et de magnificence, qui s'entoure d'une armée de cinq mille statues, et qui fait flamboyer au soleil couchant les vitres resplendissantes de sa façade percée à jour, comme un mur de pierreries ruisselantes de lumière. Les deux Montreuil (ou Montereau), Pierre et Eudes, enrichissaient Paris de gracieux chefs-d'œuvre, dont les Saintes-Chapelles du Palais et de Vincennes sont aujourd'hui les seuls restes ; Enguerrand poursuivait la construction de la

[1] Le corps de l'édifice a plus de 200 pieds de hauteur, depuis le pavé jusqu'à l'arête du toit.

grande et somptueuse cathédrale de Rouen ; les abbés de Saint-Denis avaient repris, sous les auspices de saint Louis, l'entreprise de Suger, et bâtissaient la nef et le chœur de leur belle basilique, la nécropole de nos rois. Les cathédrales d'Angers, de Bourges, de Troyes, de Sens, d'Auxerre, de Meaux, de Senlis, de Toul, de Metz, et Saint-Remi et Saint-Nicaise de Reims, et Sainte-Cécile d'Albi, et tant d'autres églises en Normandie, en Picardie, en Champagne, au nord et au sud de la Loire, sans compter celles de la Belgique et de la France rhénane, sortaient de terre comme si une assistance surnaturelle eût aidé aux infatigables légions des *maîtres ès-œuvres ;* l'immense église d'Anvers, la plus profonde de la chrétienté avec la cathédrale de Canterbury, était terminée ; elle passe cinq cents pieds de longueur ; Erwin de Steinbach méditait le plan de la merveilleuse façade de Notre-Dame de Strasbourg, la gloire de l'Alsace, et le génie du moyen âge rassemblait toutes ses forces pour enfanter une suprême création, une cathédrale type qui eût été le dernier mot de l'art chrétien, et le plus gigantesque monument qu'eût jamais élevé la main des hommes : c'était la cathédrale de Cologne ; la nef et le chœur devaient avoir plus de cent cinquante pieds sous voûte ; les deux tours, quatre cent quarante-trois pieds de hauteur ; le reste, à proportion.

Mais la cathédrale de Cologne ne fut jamais terminée ; l'art du moyen âge mourut avant que les voûtes de la nef colossale fussent fermées, avant que les deux flèches fussent lancées dans la nue : les grues et les cabestans sont encore là-haut, à mi-chemin, à deux cents pieds de terre, sur les tours inachevées ; mais les maîtres ès-œuvres qui dorment dans les caveaux de la cathédrale ne se réveilleront pas pour reprendre la sainte *emprise* suspendue jusqu'à

la fin des siècles. Le moyen âge est mort : son art devait mourir! l'élan de cet art vers le ciel était trop hardi et trop violent : il devait retomber et s'affaisser bientôt contre terre; comme l'audacieux mysticisme dont il était l'expression, il dédaignait trop la nature, les œuvres visibles de Dieu, les fonctions de l'humanité en ce monde; sa conception de la vie générale était trop étroite, trop incomplète, trop imprégnée encore du vieil antagonisme de l'esprit et de la matière; le mal y tenait encore une place trop absolue, et l'ascétisme y était trop fort. La décadence et la chute de l'art du moyen âge devaient concorder avec les grandes découvertes qui ont inauguré l'ère moderne, avec le réveil des sciences naturelles et celui du génie de l'antiquité classique : il partagea le sort de l'ordre d'idées qui l'avait produit [1].

[1] Ce n'est pas toutefois que la raideur, l'immobilité, l'uniformité, l'absence de mouvement, assez ordinaires à l'art sacerdotal, soient, comme on l'a dit, le caractère essentiel de la sculpture monumentale au moyen âge : on a débité beaucoup d'exagérations à cet égard, ou du moins on a confondu les temps : ce qui pouvait être vrai au onzième siècle, au douzième peut-être encore, ne l'est plus au treizième ni au quatorzième, c'est-à-dire à l'époque du grand développement de l'art; qu'on examine les admirables statues des portails de Reims et de Chartres, ou les bustes d'anges semés dans les voussures des portes de Notre-Dame de Paris, on verra si le mouvement et la vie manquent dans ces nobles créations : elles ont le calme et la simplicité qui conviennent à la sculpture monumentale, et s'harmonisent avec l'édifice dont elles font partie au lieu d'en rompre violemment les lignes par des gestes forcés et des attitudes théâtrales, comme on l'eût fait dans des siècles d'anarchie *artistique* : mais leur calme n'est pas plus de la raideur que leur simplicité n'est de la barbarie. — Il ne faut pas oublier l'influence que le libre mysticisme exerça sur l'art du moyen âge : la liberté, c'est le mouvement et la vie! il ne faut pas oublier que ce fut un art éminemment populaire, bien différent de l'art hiératique des théocraties orientales : c'est le peuple, ce sont des confréries populaires, qui ont bâti nos cathédrales, non pas seulement avec leurs bras, mais avec leur intelligence et leur foi. Le développement de l'architecture ogivale coïncide exactement avec ce puissant essor de la pensée humaine dont Abeilard a donné le signal.

Mais à l'époque où nous sommes arrivés, à la mort de saint Louis, l'architecture ogivale a encore devant elle de longues années de gloire; et, du faîte où elle est parvenue, nul regard ne peut deviner à l'horizon lointain les jours de décadence. L'ère chrétienne tout entière, jusqu'au onzième siècle, a travaillé à la préparer; le douzième siècle l'a élaborée; elle vient d'atteindre son apogée au treizième siècle : elle se maintiendra durant le quatorzième, puis elle ira s'altérant et se décomposant pendant le quinzième, jusqu'à cette renaissance du génie antique qui doit tuer le moyen âge. Mais ce grand art ne peut disparaître tout entier; il ne mourra qu'en donnant la vie et l'essor à tous les arts fragmentaires, à la peinture, à la sculpture, à la musique elle-même, que le temple *gothique* avait tous couvés dans son vaste sein; son souvenir sera impérissable, et, sans doute, lorsque la civilisation moderne qui a remplacé la société du moyen âge aura enfin trouvé à son tour la forme monumentale de sa pensée, l'art du treizième siècle reparaîtra près de l'art hellénique entre les éléments fondamentaux de l'architecture nouvelle [1].

[1] Voyez, sur l'architecture du moyen âge, Boisserée, *Description de la cathédrale de Cologne;* Taylor, *Voyages pittoresques et romantiques en France;* Du Sommerard, *Les arts au moyen âge;* Gilbert, *Description de Notre-Dame de Paris;* Id. *de Notre-Dame de Chartres;* Pavillon-Pierard, *Description de Notre-Dame de Reims;* Caumont, *Antiquités monumentales;* Grandidier, *Cathédrale de Strasbourg;* Rivoire, *Description de Notre-Dame d'Amiens.* — *Description de Notre-Dame de Rouen.*

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE DU TOME QUATRIÈME.

HISTOIRE DE FRANCE.

	Pages.
Suite du règne de Louis VII, dit le Jeune	1
Philippe II, dit Auguste	65
Louis VIII, dit Cœur-de-Lion	317
Louis IX, dit saint Louis	338

FIN DE LA TABLE DU TOME QUATRIÈME.



578 [illegible]
582 [illegible]

43 s. et sq. Thomas Becket et Henri II
46 s. 47. Henri II et l'Irlande
60 et sq. Philippe l'Enfant – maladie – couronnement (Enfant)
[illegible] mort de Louis VII le Jeune.
63 – légendes de Charlemagne et d'Arthur. note:
64. [illegible]
90 [illegible]
([illegible] Paris.
92. [illegible] 1163.
[illegible]
96 [illegible]
97 [illegible]
100 – [illegible]
111 [illegible] – [illegible]
[illegible]
118. [illegible]
125. Mot [illegible] – [illegible]
127. [illegible]
132. [illegible]
137 [illegible] (25 mai 1200)
145 mariage de Louis VIII et Blanche de Castille [illegible] (femme [illegible])
147. [illegible] de Constantinople [illegible]
[illegible]
159 [illegible]
172. Fin de la nationalité normande – 1204, [illegible]
178. [illegible]
191–194. [illegible]
199. [illegible] (Carcassonne)
201 IVe Concile de Latran (1215).
277 note – [illegible]
312. [illegible] (note)
316 [illegible]
[illegible] de Grégoire IX aux Dominicains 1233
371 [illegible] l'Inquisition
[illegible]
442. [illegible]
518 [illegible]
527. [illegible]
[illegible]
532. [illegible] Louis IX.
534 [illegible]
537. [illegible]
544–5. Les plus hautes flèches de la [illegible]
[illegible] chrétien

